

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES
DE LA SOMME

INVENTAIRE
Série II. T.

SOMMAIRE
(2^e Fascicule)

FONDS DU RECTEUR DE L'ACADÉMIE D'AMIENS
(Ressort : Départements de l'Aisne, de l'Oise et de la Somme, 1809-1848)

Fonds des Comités d'instruction primaire
du département de la Somme¹

II. T. 180 (ancien T 3463). Liasse. — 188 pièces papier, dont 2 impr.

1835-1848. — Salles d'asile.

1836-1848. Documents généraux. 1836, 9 avril, « Instruction sur les salles d'asile ou premières écoles de l'enfance ». Circulaire n° 111.

— 1841, 22 juin. Le recteur au ministre : tableau des salles d'asile. « *Laon* n'a point encore de salle d'asile... *Verberie* et *Pont Sainte-Maxence* ont déjà mis leur asile en activité ». BRAISNE se propose d'en établir un. — 1841, 25 août. Le recteur au ministre : « *Beauvais* possède 2 salles d'asile communales, l'une pour les garçons, annexe à l'école d'enseignement mutuel, et l'autre pour les filles, dirigée par les dames religieuses du Sacré-Cœur... C'est il y a quelques mois seulement que la ville d'*Abbeville*, obérée de dettes considérables, s'est déterminée à fonder des salles d'asile, dont elle sentait depuis longtemps la nécessité. Elle en a établi 2 à la fois, achetant pour l'une une maison au prix de 5.000 francs, et louant pour l'autre un local à raison de 250 francs par an. Elle fait de louables efforts pour en établir une 3^e ». — 1843, 8 avril. RENDU, inspecteur général, au recteur. Affaire de l'instituteur d'*Hombleux*. En post-scriptum : « Des asiles, des asiles ! Songez aux 300.000 francs de 1843... Excitez le zèle des conseils municipaux... Même les communes de 600 âmes, de 500, de 498, s'émeuvent et demandent des asiles. Que l'Académie d'*Amiens* donne ou suive l'impulsion ». — 1843, 10 mai. Le recteur au ministre : « La fréquentation des salles d'asile par les enfants du peuple est encore loin de répondre, dans mon ressort, aux prévisions de l'autorité... Beaucoup de mères de famille, même de la classe la plus laborieuse, aiment mieux garder

leurs enfants chez elles... La nécessité de les y conduire et de les en ramener à des heures fixes,... celle de les tenir avec propreté et de préparer à l'avance leur nourriture pour une portion notable de la journée sont autant d'embarras... Cependant,... l'institution est bonne en elle-même, et il n'est pas permis de douter de son avenir une fois qu'elle aura pénétré dans les mœurs ».

AISNE (1835-1844). — 1838-1844. Organisation de commissions de mères de famille, chargées d'examiner les candidats aux fonctions de surveillants et surveillantes des salles d'asile, à *Saint-Quentin* et *Laon*. — 1844 : certificats d'aptitude à ces fonctions délivrés à Mme ANFRAY, née SOUCHON, et à Mlle LASNIER. — *Saint-Quentin* (1835-1840). 1835 : salle dirigée par Daniel DENIS. 1840, 15 mai. Rapport de M. DE VALCOURT, inspecteur des écoles primaires de l'Aisne. « *Saint-Quentin* possède aujourd'hui 5 salles d'asile, dont 4 communales et une privée, dite des protestants. Elles contiennent environ de 530 à 550 enfants ». *Salle modèle* dirigée par Mme MARSEILLE, envoyée de *Paris*, ouverte de 7 heures du matin à 6 heures du soir. « J'aurais désiré, pour la facilité des mères de famille, qui suivent les travaux des fabriques, qu'on pût garder les enfants de 6 heures du matin à 8 heures du soir... Plus ils seront, en général, séparés de leurs familles, mieux cela vaudra ». *Salle Sainte-Annē* : 120 enfants sur une surface de 72 m². Le mobilier se compose « de 6 rangs de gradins, d'un boulier-compteur et de quelques ardoises ». Le surveillant HAUET « prend tout à fait le contre pied de ce qu'il faudrait faire : il est brusque, impatient, ensuite il ne peut

¹ Cf. le répertoire numérique publié en 1933.

chanter ». *Salle Saint-Jean* : M. et Mme MIRETTE, qui la surveillent, « sont des modèles ». Local trop petit, au 1^{er} étage, avec un escalier raide et étroit. *Salle d'Isle* : 8 mètres sur 6 m. 50 ; surveillante : Mlle CREPY. *Asile protestant* : admet les enfants de 3 à 9 ans ; surveillant : DENIS. « Un médecin est attaché au service de chacun des asiles ».

OISE (1840-1841). — 1840, 31 mai. H. GLEIZE, inspecteur primaire, au recteur : « Il n'y a encore dans mon département... qu'un très petit nombre de salles d'asile, et je n'en connais pas une seule qui soit régulièrement établie ».

SOMME (1835-1846). — 1846, 19 janvier. Etat de situation des salles d'asile du département : *Abbeville*, 2 asiles dirigés l'un par Flore THUILLIER, l'autre par deux sœurs de l'Immaculée Conception de *Bordeaux*. *Amiens*, 3 asiles (Mme MAISANT, asile ouvert en août 1834 ; Vve PETIT, ouvert le 17 septembre 1838 ; la sœur GAUTY, de l'Immaculée Conception de *Bordeaux*, ouvert en 1844). *Roye* : sœur VIDAL, de la Sainte Enfance de Jésus de *Sens*).

Abbeville (1841-1844). — 1841. Secours de 2.000 francs pour l'ouverture de 2 nouvelles salles. Dossiers des demoiselles THUILLIER et MAISANT, candidates à leur direction. Mention de deux salles d'asile, une dans l'hôtel de la Parfaite Harmonie, l'autre sise chaussée d'Hocquet. — 1841-1844 : lettres de Flore THUILLIER au recteur à l'occasion de la nouvelle année. — 1844, 1^{er} avril : les 2 salles d'asile sont fermées, par suite d'une fièvre putride épidémique.

Amiens (1835-1845). — 1835, 27 mai — 3 Juin (Impr.). « Extrait du registre aux délibérations du comité central des souscripteurs pour les salles d'asile en faveur de l'enfance ». Amiens, Boudon-Caron, 1834 (*sic*), 12 pp. in-8°. — 1836-1841 : dossier de Mme MAISANT, directrice de la salle d'asile Morgan (Île Saint-Germain), inaugurée le 16 août 1836. — 1837 : Secours de 500 francs accordé à la ville. — 1838, 11 août : Arrêté préfectoral organisant la commission d'examen par la direction des salles d'asile. — 1838 : Secours de 6.000 francs. — 1838-1845 : Dossier de la Veuve PETIT, née FLAMENT, directrice de la salle d'asile de Saint-Leu, ouverte le 10 décembre 1838. — 1841 : Secours de 3.000 francs pour la fondation d'une 3^e salle d'asile.

Bouchoir (1845-1846). — 1845, 6 et 9 juin : Donation par le baron François-Luglien DE FOURMENT, demeurant à *Cercamps-lès-Frévent* (Pas-de-Calais), à la commune de Bouchoir d'une rente de 1.000 francs pour la fondation d'une salle d'asile, qui sera confiée aux Sœurs de la Sainte Enfance de Jésus, de *Sainte-Colombe-lès-Sens*

(MERICE, notaire à *Roye*). — 1845, 22 septembre. Le maire, TRONQUET, au recteur : « Au moyen de cette donation, la commune établira même une école primaire de filles, pour séparer les 2 sexes, sans nuire à la position de notre instituteur, puisque par la donation toutes les rétributions mensuelles des jeunes filles seront remises à l'instituteur pour instruire les garçons pauvres, de manière que l'instituteur, sans avoir la peine d'instruire les jeunes filles, en touchera cependant la rétribution ».

Péronne. 1841, 29 mai. Il n'y a pas de salle d'asile à Péronne.

Roye. 1843, 18 juillet. CORDIER, sous-inspecteur primaire, au recteur : une salle a été fondée par « le baron de Froment » (*sic*) et ouverte le 15 novembre 1842. Elle est établie dans une partie de son vaste hôtel, et dirigée par 3 religieuses de la congrégation de l'Enfant Jésus, de *Sens*.

II. T. 181 (ancien T. p. 191). Liasse. — 34 pièces papier, dont 1 impr.

1833-1845. Écoles primaires supérieures. — 1833, nov. (Impr.). Circulaire, signée GUIZOT, sur les écoles primaires supérieures, qui doivent être fondées dans les communes chefs-lieux de département, et dans celles ayant plus de 6.000 habitants. — 1834, 20 mars. Le recteur envoie au ministre le tableau des écoles primaires supérieures : « Aucune n'est encore en exercice dans le ressort de l'Académie ». Communes intéressées par la loi du 28 juin 1833 : *Amiens, Abbeville, Laon, Saint-Quentin, Soissons, Beauvais, Compiègne*. — 1838, 7 avril. « Il n'existe jusqu'à présent dans l'Académie... aucune école primaire supérieure proprement dite annexée à un collège ». — 1838, 28 décembre (Impr.). Circulaire de SALVANDY sur l'enseignement industriel (N° 209). — 1841, 20 mars. Le recteur propose de récompenser 3 directeurs d'écoles supérieures, dont il décrit l'enseignement : DOURLENS à *Amiens*, WATELET à *Soissons*, NIVERT à *Beaurieux* (Aisne). — 1841, 21 novembre. (Impr.). « Écoles primaires supérieures. Rapport au roi », par VILLEMMAIN, suivi de l'ordonnance du roi (5 art.). Paul Dupont, 6 pp., in-8°. — 1843, 28 décembre. Les villes de *Péronne* et de *Clermont* demandent à entretenir dans leurs collèges une école primaire supérieure. — 1845, 7 août. Circulaire de SALVANDY autorisant l'ouverture d'écoles primaires supérieures dans les communes de plus de 1.300 âmes.

AISNE (1839-1841). — 1841, 4 mars. « Note des cours faits à l'école primaire supérieure de *Soissons*, dirigée par M. WATELET ». Programme des 1^{re}, 2^e et 3^e années. 33 élèves au total, 3 professeurs.

OISE (1842-1843). — *Clermont*. 1843, 20 mars. Le conseil municipal sollicite l'annexion d'une école primaire supérieure au collège. « La construction, qui vient d'être faite... offre de nouvelles classes et de nombreux dortoirs ».

Compiègne. 1842, 13 janvier. Le ministre expose les avantages de l'union au collège de l'école à créer. « Il suffit de disposer une ou deux salles pour la réunion des élèves primaires, qui peuvent assister journellement à plusieurs cours en commun avec les élèves du collège. La direction de la classe primaire peut être confiée au principal lui-même ou à quelqu'un des régents pourvu du degré de capacité du degré supérieur. Si nul de ces fonctionnaires n'a le brevet ou n'est en mesure de l'obtenir, c'est le cas d'attacher à l'établissement un instituteur primaire dûment breveté ».

SOMME (1834-1843). — *Abbeville*. 1834, 9 mars. Le maire au recteur : le moment n'est pas favorable, à cause des changements qui viennent de s'opérer dans le Collège, et aussi à cause « de la construction non encore terminée d'une école modèle d'enseignement mutuel, pour laquelle la ville vient de faire de grands frais ». — *Amiens*. 1834, 14 mars. La création peut être différée, attendu qu'il existe à Amiens « 5 cours auxquels le public est admis gratuitement ». — 1841, 1^{er} mars. Renseignements fournis par B. DOURLENS sur son enseignement primaire supérieur. — *Péronne* (1843). Le bureau d'administration du collège demande l'annexion au collège de l'école primaire supérieure.

II. T. 182 (ancien T. p. 35 n° 2). Liasse. — 85 pièces, papier, dont 3 impr.

1835-1840. Écoles primaires supérieures. — Construction d'un bâtiment pour une école primaire supérieure au collège royal d'*Amiens*. — 1836, 16 juin. Le recteur au ministre : dans le projet du proviseur, « la nouvelle construction deviendrait tout à fait étrangère à l'école primaire supérieure, qui pourtant en aurait été l'unique motif. 2 salles de l'ancien bâtiment seraient seules consacrées aux cours de cette école, et encore l'une de ces salles resterait à certains jours et à certaines heures affectée, comme elle l'est actuellement, à un cours public de chimie ». — 1836, 5 novembre. Délibération du conseil municipal (9 articles) sur l'établissement d'une école primaire supérieure annexée au collège. « Toutes les capacités ne peuvent être dirigées vers le sacerdoce, la médecine ou le barreau. La majeure partie de nos enfants sont réclamés par le commerce, l'agriculture et l'industrie ». — 1837, 14 mars. Le ministre approuve le projet qui lui a été soumis en

août 1836. « Il s'agissait d'élever à l'extrémité d'une cour du collège, dite cour des Cloîtres, un bâtiment semblable à ceux qui existent aux 3 autres côtés. Les caves de ce nouveau bâtiment devaient être disposées en bûchers pour le collège. Enfin, on devait établir au rez-de-chaussée, pour les classes de l'école projetée, 2 salles ayant sur la rue une issue particulière, au 1^{er} étage une vaste salle de récréation pour les élèves du collège, dans l'étage supérieur une salle de dessin ordinaire et une salle de dessin linéaire... Il a été décidé... le 10 janvier dernier que le collège royal d'*Amiens* était autorisé à contribuer pour une somme de 15.000 francs à la construction du nouveau corps de bâtiment..., mais sous la condition expresse que le rez-de-chaussée sera seul affecté à l'école primaire supérieure, et que... les autres parties du nouveau corps de bâtiment seront pour toujours affectées au collège royal ». — 1838, 1^{er} février. Affiche impr. D'adjudication de la construction sur devis de 28.500 frs, pour le 27 février. S. d. Note indiquant que le bâtiment sera construit par M. BIZET, avec un rabais de 18 %, ce qui réduit le prix total à 23.370 frs. — 1838, 21 mars. Le recteur au ministre : il propose de réserver au Collège la totalité de la nouvelle construction. « J'ai des motifs de croire que la ville pourrait être amenée par mes démarches auprès d'elle à abandonner son projet, si j'étais autorisé à lui donner l'assurance que l'autorité supérieure ne le pressera point d'exécuter l'art. 10 de la loi du 28 juin 1833, qui l'oblige à avoir une école primaire supérieure ». — 1838, 21 avril. Le ministre adopte cette proposition. — 1838, 10 juillet. Délibération du conseil municipal. « Nous persistons à penser... que les écoles primaires supérieures sont devenues aujourd'hui aussi nécessaires que les collèges royaux eux-mêmes... Nous n'admettons pas que les cours publics entretenus aux frais de la ville puissent tenir lieu d'une école primaire supérieure... Nos cours publics... sont peu profitables aux adolescents, qui ont besoin d'être suivis pas à pas... Les conventions arrêtées avec l'université seront maintenues, et le rez-de-chaussée du bâtiment en construction restera à la disposition de la ville... S'il convient à l'université de disposer provisoirement de ce rez-de-chaussée, elle fera l'avance du montant de l'adjudication, et, dans le cas où l'établissement d'une école primaire supérieure serait exigé, la ville rentrerait en possession, en remboursant ce qui aura été dépensé au-delà des 15.000 frs que l'université s'est engagée à payer. La ville fera, dans ce cas, toutes les dépenses nécessaires pour fermer les communications qui auront été établies entre le dit rez-de-chaussée et l'intérieur du collège ». — 1839,

5 septembre. Délibération du comité d'instruction primaire de l'arrondissement d'Amiens. « La ville... entretient à grand frais des cours publics de botanique, de chimie et de physique appliquées aux arts, d'arithmétique, de géométrie et de mécanique industrielles, et de dessin. Mais les élèves sortant des écoles primaires élémentaires n'ont pas une instruction suffisante pour les suivre avec fruit. Aussi, ces cours seraient déserts s'ils n'étaient fréquentés par des élèves de l'école normale, quelques élèves de l'école de médecine et plusieurs amateurs. La population industrielle, qui est en majorité dans la ville, n'en retire aucun avantage... Le comité émet le vœu que l'école primaire supérieure soit ouverte à Amiens le 1^{er} octobre prochain. » — 1840, 11 novembre. Le recteur au proviseur : « ... Les travaux du bâtiment... étant terminés depuis près de 2 ans... ».

1838, 21 février. Le recteur demande des renseignements sur les écoles primaires supérieures des académies de Caen et de Nancy. Réponses des deux recteurs. — Règlement de l'école de Nancy, annexée au collège, du 1^{er} mars 1836. — 1837 (Impr.) « Extrait du rapport du proviseur sur la situation générale du collège royal de Caen ». Caen. A. Le Roy, in-8°, 40 pp. — (Impr. « Collège royal de Caen. Cours spéciaux (École primaire supérieure de la ville de Caen). Année scolaire 1837-1838 ». Caen, A. Le Roy, in-4°, 2 pp.

II. T. 183 (ancien T. 3281, n° 1). Liasse. — 39 pièces, papier.

1828-1829. — Écoles normales primaires. — Formation de classes normales ou d'écoles normales primaires. Projets. Institution des frères de Saint-Joseph, à Saint-Fuscien.

1828, 19 août. Circulaire du ministre, DE VATIMESNIL, pour la création de « classes normales destinées à former des maîtres pour les écoles primaires ». — 1828, 22 décembre. Circulaire du même, accompagnée d'un tableau intitulé : « Organisation, établissement et entretien des classes normales primaires ». Les documents parvenus au ministre lui « ont prouvé que partout on pouvait espérer de parvenir à procurer de bons instituteurs aux villes et aux campagnes, mais qu'on n'atteindrait ce but que par une grande variété de moyens, appropriés aux diverses localités ». — 1829, 19 janvier. Le préfet de l'Aisne au recteur : « Je n'ai aucun moyen. Le Conseil général n'a pris aucune détermination sur les propositions qui lui ont été faites d'après votre lettre du 25 août dernier ».

1829, 14 mai. Le recteur au préfet de la Somme. Renseignements sur l'Institution des frères de Saint-

Joseph à Saint-Fuscien. « M. LARDEUR DE LATTEIGNANT, directeur de l'association, m'écrivait le 5 février dernier que, sur un assez grand nombre de sujets, admis d'abord comme postulants et ensuite comme novices depuis le commencement de l'institution, il y en a environ 40 qui exercent comme instituteurs..., une partie comme membres de l'association (13), et les autres indépendants de la société ; que le régime de l'association est entièrement conforme aux statuts annexés à l'ordonnance du 3 décembre 1823, laquelle a fondé la société ; qu'il n'y a d'annexe à l'établissement normal que le pensionnat, autorisé par Mgr l'Évêque et par l'Université le 11 avril dernier, et qui contient 70 élèves internes, sur lesquels 5 se destinent à l'enseignement ». En utilisant Saint-Fuscien et l'école de M. DUPONT à Amiens, on pourrait constituer 2 écoles normales primaires. — 1829, 20 juin. Le recteur au ministre : les premiers efforts n'ont amené dans les 3 départements « aucun résultat satisfaisant ». Il faudrait « profiter des éléments existant au chef-lieu... l'école des frères de Saint-Joseph, établie à Saint-Fuscien près Amiens,... l'école modèle d'enseignement mutuel établie à Amiens et dirigée par M. DUPONT ». Il suffirait de créer 6 bourses de 500 francs à Saint-Fuscien, 4 chez M. DUPONT, de faire à ce dernier un traitement de 1.500 frs. Le loyer d'une maison pour servir de pensionnat aux élèves-maîtres serait de 1.500 francs. « De cette manière, le département, pour une somme annuelle de 8.000 francs, aurait 2 grandes écoles normales primaires, qui seraient ouvertes aux 2 autres départements de l'Académie, qui... seraient invités par l'université à fonder, chacun pour 6.000 francs, 12 bourses d'élèves-maîtres par département, 6 pour la méthode simultanée et 6 pour la méthode mutuelle... L'université pourrait ajouter 8 bourses à celles des départements... ». — 1829, 8 août. Le recteur au préfet. Renseignements sur l'enseignement primaire. « Cet enseignement me paraît sensiblement amélioré... La méthode d'enseignement individuel, c'est-à-dire celle qui consiste pour l'instituteur à appeler auprès de lui, l'un après l'autre, tous les enfants de l'école, pour les faire lire, n'est plus employée que par les anciens instituteurs et par le plus petit nombre des maîtres. Tous ceux qui sont autorisés depuis 2 ans, ou du moins presque tous, font usage de la méthode de l'enseignement simultané... Un petit nombre de maîtres... se sert de l'enseignement mutuel... Il y a aujourd'hui dans toutes les communes, 3 ou 4 exceptées dans le département, au moins un instituteur primaire... On voit presque partout des instituteurs qui inspirent la confiance.

Des exemples de sévérité salutaires ont produit un bon effet... Je pensais qu'une somme de 8.000 francs pour le département suffirait pour établir des écoles normales... Je proposais d'employer partie de cette somme... dans la maison des frères de Saint-Joseph à *Saint-Fuscien*, et l'autre partie... chez le sieur DUPONT... Mais je formais le vœu que les frères de Saint-Joseph... adoptassent la méthode d'enseignement des frères des écoles chrétiennes dans toute sa pureté, c'est-à-dire, outre les livres communs par classe, les grands tableaux pour l'arithmétique et les analyses grammaticales à la craie, l'usage du petit signal de bois, au moyen duquel le maître désigne celui qui doit lire ou calculer, et celui qui doit reprendre l'élève quand il se trompe. Au reste, on pourrait donner... les connaissances nécessaires aux deux méthodes à tous et à chacun des élèves-maîtres en les faisant passer alternativement d'une école normale dans l'autre, 6 mois dans chacune par exemple... Pour que les jeunes gens instruits... à *Amiens* n'allassent aussitôt porter l'instruction acquise dans d'autres départements, je penserais que l'on ne devrait recevoir dans les écoles normales que des maîtres primaires déjà en exercice dans les communes rurales du département, et qui sont presque tous sans occupation pendant les 6 mois de la belle saison, à cause des travaux de la campagne. De cette manière, les instituteurs trouveraient à vivre en s'occupant utilement pour leur instruction pendant l'été, tandis qu'aujourd'hui, dès le mois de mai, les instituteurs des campagnes sont réduits à chercher hors de leur école des moyens d'existence... Les frères de Saint-Joseph ont fourni depuis leur institution une cinquantaine de maîtres. C'est peu. On est sans renseignements sur les sœurs de la Providence. Mais un des plus urgents besoins... c'est de multiplier les institutrices... Nous faisons nos efforts pour que... ceux des instituteurs primaires, à qui on est obligé de confier les filles, pratiquent une division en planches... pour séparer les enfants des deux sexes». — 1829, 30 août. Délibération du conseil général de l'*Oise* : les ressources du département sont insuffisantes pour lui permettre de voter un crédit de bourses de 6.000 francs. — 1829, 7 nov. Le recteur au ministre : « Le conseil général de l'*Aisne*, j'ai lieu de le craindre, ne sera pas plus généreux... Le conseil général de l'*Oise* a voté une somme de 60 francs pour frais de bureau de tous les comités du département. Cette somme est bien modique... La somme allouée serait insuffisante pour les frais d'un seul comité ».

École normale primaire établie dans l'institution MOREAU-DELABY, à *Noyon*. — 1828, 30 décembre. MOREAU-DELABY au recteur. « L'ignorance de la plus grande partie des

institutrices de campagne étant la cause principale de l'abandon où se trouvent leurs écoles », il propose d'ouvrir un « cours normal gratuit d'écriture, d'arithmétique et d'orthographe... le jeudi... de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi ». — 1829, 3 février. Le conseil royal a, le 24 janvier, autorisé l'ouverture de ce cours. — 1829, 23 juillet. Le ministre demandera au conseil général de l'*Oise* d'accorder une indemnité aux instituteurs qui suivent le cours.

École normale primaire dans l'école de M. DUPONT, à *Amiens*. — 1829, 3 février (copie). Le Conseil d'administration de la « Société d'encouragement pour l'instruction élémentaire dans le département de la Somme » au ministre : « Nous nous faisons un devoir de vous proposer de recevoir gratuitement dans notre école normale établie à *Amiens* les sujets qui se destineraient à l'état d'instituteur primaire... Dans les premiers temps de son existence, notre école a formé à la méthode d'enseignement mutuel jusqu'à 69 instituteurs ». — 1829, 17 mars. Acceptation du ministre. — 1829, 27 mars (copie). Avis publié par la Société pour annoncer le cours. — 1829, 14 mai. Le maire d'*Amiens* au recteur : le Conseil municipal n'allouera pas les bourses demandées par le recteur en faveur de jeunes gens qui pourraient suivre l'école de M. DUPONT. « L'instruction élémentaire gratuite, que tous les enfants peuvent recevoir dans cette ville, et les divers cours publics et gratuits d'un ordre plus élevé, que les jeunes gens peuvent fréquenter, donnent l'assurance que la ville trouvera toujours les instituteurs primaires dont elle pourra avoir besoin ».

II. T. 184 (ancien T. 3281, n° 2). Liasse. — 168 pièces, papier, dont 10 impr.

1833-1848. — Écoles normales primaires. Instructions, règlement, discipline, études, affaires générales. — 1833, 12 janvier. 3 circulaires du ministre, GUIZOT : envoi d'un règlement général. — 1834, 8 octobre. Réponses à un questionnaire relatif à l'école d'*Amiens*. « Les élèves boursiers, et plus des 4/5^e le sont, reçoivent chaque mois 12 fr. 50. Avec cette somme ils se logent et se nourrissent chez de petits hôteliers, que la Commission leur désigne. À la fin du 1^{er} trimestre, des compositions générales ont lieu, et un supplément d'allocation mensuelle de 5, 4 et 3 francs est accordée à ceux qui sont placés dans la 1^{re}, la 2^e ou 3^e série. » — 1834, 11 octobre (impr.). Lettre du ministre aux directeurs d'école normale sur les devoirs de leurs fonctions. — 1834, 22 novembre. Le recteur au ministre : « Il

est certain que jusqu'à présent ces jeunes gens ont fait de leur temps le meilleur emploi possible, qu'ils ont trouvé à se nourrir à peu de frais chez des particuliers, sans qu'il en résultât de véritables embarras pour eux, ni aucun dérangement dans les exercices communs, et que leurs et que leurs rapports au dehors n'ont jamais donné sujet de plainte.... Le régime par abonnement est celui qui a été adopté pour l'école normale primaire de *Laon*. Je n'oserais affirmer qu'il n'entraîne aucun inconvénient.... Cette école.... est bien loin d'avoir fourni des instituteurs comparables à ceux qui sont dûs à l'école d'*Amiens* ». — 1834, 11 décembre. Le recteur au ministre : « L'école normale d'*Amiens* a fourni.... à la fin de la dernière année scolaire 23 instituteurs, dont 6 pourvus du brevet supérieur ». — 1837, 18 juillet. (Impr.). « Ministère de l'instruction publique. Programme relatif à l'enseignement dans les écoles normales des notions élémentaires les plus usuelles sur la physique, la chimie et les machines ». S. l. n. d., in-8°, 4 pp. — 1838, 15 mars. Candidats s'étant présentés aux écoles normales en 1836 et 1837 : *Amiens* 90 et 83, *Laon* 37 et 77. Admis : *Amiens* 23 et 20, *Laon* 21 et 30. — 1838, 26 juillet. Les vacances ne doivent durer qu'un mois, du 6 septembre au 6 octobre. — 1838, 11 septembre (Impr.). « Ministère de l'Instruction publique, N° 2929, Université de France. Arrêté concernant l'enseignement de l'histoire dans les écoles normales ». S. l. n. d., in-4°, [4] pages. — 1840, 20 juin. LEROY, directeur de l'école normale de *Laon* au recteur : « Le cours de taille et de greffe est ouvert. Il a lieu l'après-midi de chaque jeudi.... Tous les élèves doivent participer à ce cours. — 1841, 12 juillet. Rapport sur les écoles normales d'*Amiens* et de *Laon*. Personnel. « Un des maîtres adjoints de *Laon* est exclusivement chargé d'une école primaire, annexée à l'établissement et dite école d'application.... À *Amiens*, il y a un commis aux écritures ». Cours à la charge des directeurs. « À *Laon* pas plus qu'à *Amiens* les élèves-maîtres ne sont exercés à la gymnastique ». Cours spécial fait aux instituteurs. Nombre d'élèves : 50 à *Laon*, 54 à *Amiens*. « Il se trouve à *Amiens* plus d'élèves s'entretenant à leurs frais qu'à *Laon*,.... 31 sur 100...., à *Laon* 20 seulement ». Budgets. — 1847, 17 septembre. Observations des directeurs des écoles normales de *Laon* (ROUET) et d'*Amiens* (BEAUMONT) sur le projet de règlement par les écoles normales préparé par M. RENDU.

1834. Renseignements sur l'enseignement du chant.

1834-1838. Bibliothèques 1834, 1^{er} septembre : Catalogue de la bibliothèque de l'école normale de *Laon*. 1834, 1^{er} octobre : id. d'*Amiens*. 1835, 9 et

30 juin et 7 juillet. Arrêté du conseil royal de l'instruction publique, fixant le catalogue des livres, « qui devront composer les bibliothèques des écoles normales primaires ».

1838-1839. Plans des écoles normales assignés comme objet de concours entre les élèves. 1839, 22 janvier. Le ministre réclame ces plans au recteur. 1839, 24 janvier. Le recteur a déposé lui-même les plans à *Paris* entre les mains du chef PILLET les 17 ou 18 septembre 1838.

1845. Manœuvre par les élèves de la pompe à incendie.

II. T. 185 (ancien T. 3281, n° 3). Liasse. — 110 pièces, papier.

1833-1848. — Écoles normales primaires. Instructions relatives à la comptabilité (budgets, engagements décennaux, boursiers, etc.).

1835, 23 juillet. Circulaire sur la rédaction du budget de 1836, dans laquelle il est indiqué que le chiffre normal des élèves, nécessaires pour remplir les vacances annuelles et fournir dans un délai de 10 ans des instituteurs aux communes qui n'en ont pas, est de 68 par l'*Aisne*, 50 par l'*Oise*, 63 pour la *Somme*.

II. T. 186 (ancien T. 3281, n° 4). Liasse. — 12 pièces, papier.

1846. — Écoles normales primaires. Situation des anciens élèves ayant contracté l'engagement décennal. — Correspondance. — Tableaux nominatifs : *Aisne*, promotions de sortie 1837 à 1845 ; *Oise*, promotions de sortie 1836 à 1845 ; *Somme*, promotions de sortie 1835 à 1845. — *Aisne*, N° 102, GUILLEMAIN (Jules), 1837, sous-inspecteur primaire à *Soissons*. N° 227, BRUNOIS (Isidore-Alexis), 1842, professeur à l'école normale de *Laon*. N° 230, COURTEBOTTE (Louis-Narcisse), 1842, professeur à l'école normale de *Laon*. — *Oise*, N° 23, BONVALLET (Louis-Joseph-Armand), 1836, admissible aux fonctions de sous-inspecteur primaire et de directeur d'école normale. — *Somme*, N° 26, BILLORE (Joseph-Eugène), 1835, employé à la mairie d'*Amiens*. N° 28, DEFLESSELLE (Louis-Etienne), 1835, agent-voyer à *Péronne*. N° 30, FRENOY (Louis-Firmin), 1835, concierge au château de *Moreuil*. N° 33, HAMET (Louis-Henri), 1835, libraire à *Roye*. N° 69, THERY (Pierre-François), 1836, officier de santé.

II. T. 187 (ancien T. p. 261). Liasse. — 3 pièces, papier.

1823-1826. — Écoles normales primaires. Congrégation des frères de Saint-Joseph (à *Saint-Fuscien*), destinée à former des clercs laïques et instituteurs primaires. Cf. dossier des pensionnats : *Saint-Fuscien*, II. T. 384.

1823, 3 décembre. Ordonnance du roi autorisant « la congrégation des frères de Saint-Joseph, formée par M. l'évêque d'*Amiens* dans le but de fournir aux communes rurales du département de la *Somme* des clercs laïcs et des instituteurs primaires,.... comme association charitable en faveur de l'instruction publique ». — 1826, 19 mai. Exemption de service militaire réclamée pour 2 frères de la congrégation, Stanislas LENGLET et Jacques THUILLIER.

II. T. 188 (ancien T. p. 260). Liasse. — 16 pièces, papier.

1829-1830. — Écoles normales primaires. — Projet d'une école normale primaire, dirigée par les frères de Saint-Joseph, établis à *Saint-Fuscien*. —

1829, 3 septembre. Délibération du Conseil général : il vote 6 000 francs pour la création d'une école normale d'instituteurs dans une institution religieuse. — S. d. Règlement (9 articles) pour l'emploi de ces 6 000 francs. Les frères de Saint-Joseph « formeront à *Amiens* un pensionnat primaire spécialement destiné à recevoir pendant les mois de juillet, août et septembre de chaque année, excepté les 2 premières de l'établissement, 30 élèves-maîtres d'écoles primaires, à raison de 150 francs pour la pension de chacun. Et, comme il s'en faut de 1.500 francs que la pension ci-dessus de 30 élèves n'absorbe les 6.000 francs,.... cette somme de 1.500 francs sera destinée à payer la location d'une maison pour le pensionnat à *Amiens* ». 2° Les 2 premières années, il n'y aura que 15 élèves, « afin de laisser aux frères une somme disponible pour l'achat du mobilier.... 3° Les élèves-maîtres seront choisis chaque année par le recteur en conseil académique, et de concert avec M. le préfet,.... parmi les instituteurs primaires des communes rurales du département, dont les écoles cessent d'être fréquentées en été.... 4° Ils seront fortifiés dans les connaissances exigées pour le brevet de capacité du second degré, et, après avoir reçu cette instruction des frères de Saint-Joseph dans le pensionnat pendant tout le mois de juillet et une partie du mois d'août, ils seront conduits durant l'autre partie du mois d'août et le mois de septembre 10 fois au moins dans l'école des frères des écoles chrétiennes d'*Amiens*,.... puis.... autant de fois à l'école modèle de l'enseignement mutuel.... 6° Dans l'intervalle des

heures de travail, les élèves-maîtres pourront, pour des motifs raisonnables, obtenir la permission de sortir.... On saura gré à ceux d'entre eux qui préféreront passer leur temps de loisir dans le pensionnat même, et l'employer soit aux exercices de la maison, soit à des conversations avec leurs chefs ou leurs condisciples.... 8° Une somme de 1.500 francs sera distribuée entre les 30 élèves-maîtres à leur départ d'*Amiens*, à raison de 50 francs par tête, pour frais de route et de déplacement.... ». — 1830, 20 mars LARDEUR DE LATTIGNANT, supérieur de la congrégation de Saint-Joseph, au recteur. « J'éprouve un véritable regret de devoir vous mander que la congrégation de Saint-Joseph ne peut pas se charger, aux conditions imposées dans le projet que vous m'avez adressé, de la conduite de l'école normale. » — 1830, 30 avril. Le recteur demande quelles modifications désirerait le supérieur. — 1830, 5 juin. Le ministre de GUERNON-RANVILLE au recteur : « Il aurait été nécessaire de discuter d'abord les objections, que vous faites dans votre lettre, avec M. le directeur...., et de donner ensuite le dernier mot de ce directeur. Il importe d'en finir sur le plan à adopter pour l'école modèle préparatoire avant la nouvelle session du conseil général.... J'ai chargé MM. les inspecteurs généraux, qui doivent se rendre dans votre Académie, de porter leur attention sur cette affaire. »

II. T. 189 (ancien 396 151). Registre. — In-fol. maximum, 5 feuillets, papier. Mutilé, n^{os} d'inscription n^{os} 253 à 348 seulement.

1838-1842. — École normale d'*Amiens*. Liste des élèves-maîtres. Donne, par année, les noms des élèves et divers renseignements les concernant (N. B., profession des parents). Elèves entrés de 1838 (en partie seulement) à 1842.

II. T. 190 (ancien T. p. 80, n° 1). Liasse. — 23 pièces papier dont 3 impr.

1830-1831. — École normale d'*Amiens*. — Organisation.

1830, 14 décembre. Le ministre au recteur. « Une somme de 6 000 francs a été votée pour l'exercice 1830 par le conseil général.... à l'effet d'établir.... une école normale primaire.... Aucune détermination n'a été prise jusqu'à présent. Celle des vues précédemment présentées, à laquelle seule il paraîtrait possible actuellement de donner suite, serait d'établir l'école normale projetée près de l'école modèle d'enseignement mutuel qui existe à *Amiens*, comme

la proposition en avait été faite dès l'année 1829 par le conseil d'administration de cette école. » — 1831, 6 juin. Le préfet adresse au recteur une note (anonyme et s. d.) sur l'établissement de l'école normale : les 6 000 francs devraient être dépensés en 9 bourses de 500 francs et en traitement d'un second maître près de l'école mutuelle (1 500 frs). — 1831, 9 juin. *Le Lycée. Journal de l'instruction publique....* (Impr., Paris, Marchand Du Breuil, rue de la Harpe 90, in-4°, p. [113]-120). Contient (p. 115-116) un article : « Règlement de l'école normale primaire » [de Paris], dans lequel cette école est qualifiée de « séminaire au petit pied ». « Nous ne cesserons de le répéter : l'organisation sociale n'entrera dans ses véritables voies que quand on aura fait une séparation complète des choses spirituelles et des choses temporelles.... Laissez au clergé le soin de remplir son ministère. » Avec le texte des art. 15 à 49 du règlement. — 1831, 12 juin (copie). Le préfet de *Seine-et-Oise*, AUBERNON, au préfet de la *Somme*. Renseignements sur l'école normale de *Versailles*. « 1° J'ai ouvert l'école pour 18 élèves-maîtres, et je vais la porter à 36.... Le local ne me coûte rien. Le directeur a 1.000 écus par an. Il s'engage à former un élève-maître en 6 mois. Il fait par conséquent 2 cours par an, et fait 2 classes par jour. Il fait ensuite le soir un cours gratuit pour les instituteurs de la ville. Sur les 3.000 francs, il est obligé de se pourvoir d'un aide.... 2° Outre la lecture, l'écriture, l'arithmétique et l'orthographe, on enseigne aux élèves les parties de géométrie pratiques nécessaires aux ouvriers de tout genre. Le maître donne 3 leçons par semaine et reçoit 720 francs par an.... 3° Ajoutez 1.200 à 1.500 francs de premier établissement, et pareille somme destinée à des primes d'encouragement aux élèves-maîtres,.... la dépense totale ne s'élève qu'environ à 6 à 7.000 francs.... 4° Les élèves-maîtres s'entretiennent à *Versailles* à leurs frais, ou aux frais des particuliers ou des communes qui les envoient. Cela leur coûte 4 à 500 francs par an,.... ou 6 mois.... 2 à 300 francs.... 5° Je n'ai point fait encore de règlement fixe pour cette école. J'ai voulu lui donner la vie avant de la régler, et rédiger mon règlement d'après cette vie même, et non d'après un système. Nous avons commencé avec 5 ou 6 élèves.... J'ai tenu le nombre de 18 au complet par des élèves de l'école mutuelle de *Versailles*.... Mon projet est d'envoyer dans chaque canton.... un élève-maître pour propager les méthodes. 6° Ces méthodes sont celles de M. GALLIEN, fort connues déjà. Elles ont l'avantage de s'appliquer à un petit nombre comme à un grand nombre d'élèves, et

supplément ainsi à l'enseignement mutuel, qui a besoin de 70 à 80 élèves pour réussir. » — 1831, 13 août. Le ministre au recteur : « Le séjour des villes populeuses convient beaucoup moins que le séjour et l'aspect de la campagne » aux écoles normales. — 1831, 16 août. Arrêté (10 art.) du préfet de la *Somme* créant à *Amiens* « une école normale primaire d'enseignement mutuel », qui sera ouverte le 1^{er} octobre 1831. — 1831, 8 octobre. « L'école.... vient d'être ouverte. Il n'y aura point de pensionnat.... Les élèves.... logent à leurs frais en ville.... 40 élèves sont admis à l'école. »

II. T. 191 (ancien T. p. 80, n° 2). Liasse. — 6 pièces, papier.

1835-1836. — École normale d'*Amiens*. Legs WARME : le revenu d'une rente au capital de 2.000 francs, affecté à l'élève « le plus pauvre et le mieux méritant » (testament du 8 août 1832, ordonnance d'autorisation du 22 décembre 1835).

II. T. 192 (ancien T. p. 80, n° 3). Liasse. — 42 pièces, papier.

1835-1847. — École normale d'*Amiens*. Rapports sur l'école.

1835, 9 septembre. Rapport du directeur à la commission de surveillance. — 1836, 25 avril. Rapport du directeur FOURCADE sur « la situation morale des élèves ». « On a prétendu que les élèves fréquentaient les cabarets.... Le reproche peut être fondé pour 1 ou 2 élèves seulement.... Depuis le 6 avril, les élèves logent à l'établissement.... Excepté le temps rigoureusement nécessaire aux repas, les élèves seront constamment à l'école. Encore seront-ils surveillés dans les maisons où ils prennent leur nourriture. Ces maisons, au nombre de 5, sont situées près de l'établissement.... Sans la morale fondée sur la religion, sans l'attachement au gouvernement du roi des Français, l'avenir de notre belle patrie est encore en question. Pour répondre aux vœux de la France entière, répandons dans les campagnes des instituteurs capables de former des citoyens éminemment religieux et sincèrement attachés à l'ordre des choses qui a appelé LOUIS-PHILIPPE au trône. » — 1836, 22 août. Observations du ministre, d'après le rapport des inspecteurs généraux : L'écriture est négligée. Le chant est confié à « un simple serpentiste de paroisse ». Aucune leçon n'a été faite sur la rédaction des actes de l'état civil, ni sur la greffe et la taille des arbres. Les élèves ne portent pas d'uniforme, au moins devraient-ils avoir « des boutons uniformes ».

Rapports du Directeur à la commission de surveillance. — 1836, 31 août. — 1837, 27 sep-

tembre. — [1838]. — 1839 [31 août]. — 1840, 27 août. — 1841, 15 août. — 1842, 14 octobre.

1843, 26 janvier. Rapport de l'inspecteur de l'Académie HUBERT. « L'établissement est loin d'avoir reçu l'organisation que réclame et suppose son titre. Il est moins en réalité une école normale qu'une école primaire supérieure. On a annexé à chacune des autres écoles normales du royaume une école primaire, où les élèves-maîtres donnent eux-mêmes l'instruction.... L'école d'Amiens est seule privée de cet avantage. Les élèves n'assistent même plus, comme ils le faisaient quelquefois les années précédentes, aux cours de l'école d'enseignement mutuel.... Sous le nom de leçons orales, ils exposent, il est vrai, ou plutôt débitent de mémoire, ce qu'ils ont appris en grammaire et en arithmétique, mais il y a loin de là à la pratique des règles de l'enseignement. M. GUERRIER DE HAUT est homme de bonne éducation, et, quand il le veut, de bonnes manières. Mais il ne se préoccupe pas toujours de la tenue,.... par exemple quand il assiste à certains exercices.... en simple négligé, en robe de chambre. En dehors de sa classe, il.... se communique fort peu. Il passe la plus grande partie de son temps dans son cabinet, livré tout entier aux études grammaticales, objet de sa constante prédilection.... Mais il compense (et au delà) par la fermeté le défaut d'activité administrative. Il règne en maître absolu,.... avec toute l'autorité du droit, peu jaloux de l'ascendant que donne une supériorité bienveillante.... M. GUERRIER.... donne tous les samedis, de 10 h. à 11 heures, aux élèves de 2^{me} année une leçon de pédagogie en suivant particulièrement l'ouvrage de M. MATTER, intitulé *Manuel des écoles primaires*. »

Rapports du Directeur. — 1843, 2 août (rapport sur le budget) et 13 septembre. — 1844, 23 août. « Une des causes de dissipation parmi les élèves, c'est qu'ils ne puissent prendre leurs récréations que sur le boulevard. » — 1845, 16 septembre. — [1846, 3 septembre]. — [1847, 24 août].

II. T. 193 (ancien T. p. 80, n° 4). Liasse. — 197 pièces, papier.

1831-1847. — École normale d'Amiens. Règlements (question de l'internat). Programmes et enseignement.

S. d. Projet de règlement. « 2 maîtres choisis par la société [d'enseignement mutuel] seront chargés de diriger l'école normale et l'école modèle déjà établie à Amiens. » — 1831, 8 octobre. Le recteur au ministre. L'école a été ouverte le 5 oct. C'est un externat. Une subvention, pouvant s'élever à 200 francs par an, sera accordée aux élèves dont la

position le mériterait. — 1831, 28 octobre. Le ministre MONTALIVET au recteur. Le règlement « devra comprendre le plan des études et les moyens d'enseignement 2 choses essentielles ne devront pas y être oubliées : 1° L'instruction morale et religieuse, fondement nécessaire de l'instruction, surtout dans une école destinée à former des instituteurs. 2° L'explication de la charte constitutionnelle. Il est à désirer aussi qu'on donne aux élèves-maîtres quelques notions de physique et de chimie, et d'histoire naturelle, les plus applicables aux besoins de la vie et aux arts et métiers. » — 1832, 3 février, Arrêté du Conseil royal approuvant le règlement de l'école normale, en 42 articles, dont il reproduit la teneur. « Le temps des études est d'une année. » —

1833, 2 mars. Le recteur se déclare favorable à la modification au règlement demandée par le conseil général, que l'âge d'admission soit fixé à 16 ans au lieu de 18. — 1834, 5 avril, V. WARME, secrétaire de la commission de surveillance, au recteur : « Nous avons décidé que la musique vocale serait enseignée en sus du plainchant, et nous avons jeté les yeux pour cet enseignement sur M. ROUCOUX, professeur de musique à Amiens, qui connaît et pratique la méthode si avantageuse du méloplaste. Il donnera une heure de leçon par jour, moyennant 50 francs par mois.... Plusieurs ophicléides.... seraient d'une grande utilité pour ceux de nos élèves qui n'ont pas une voix à chanter au lutrin. » — 1834, 9 avril, FOURCADE, directeur, au recteur : « J'ai reçu.... du ministre.... 3 cartes géographiques de grande dimension, un planisphère, une carte d'Europe et une de France. Il serait à désirer.... que le ministre voulût bien nous envoyer un globe aérophyse de 18 pouces de diamètre.... Je vous prie aussi de demander 2 douzaines.... du petit traité de morale par MONTIZON. » — 1834, 28 mai. Le ministre déclare l'achat d'ophicléides « une dépense tout à fait inutile. » — 1834, 7 juin, V. WARME, secrétaire de la commission de surveillance, au recteur. « Quant à la convenance et à la possibilité de faire un pensionnat de notre école,.... nous vous dirons que, dans la prévision où il faudrait en venir à ce changement, et surtout à nous tirer du misérable local où nous sommes relégués, nous nous sommes occupés de rechercher un bâtiment convenable.... pour y coucher tous les élèves. Nous avons trouvé ce qui nous convient. Reste à savoir si le conseil général.... ne sera pas effrayé des sommes que nous aurons à lui demander.... On en demande 24 000 francs. »

1834-1838. Question de l'internat. 1834, 20 juin. V. WARME au recteur. La maison que vendait M. FIQUET pour 24.000 francs semble convenable.

Les maîtres « seraient logés dans la partie de bâtiments, qui est du côté du Four des Champs ; dans le bâtiment principal qui est en face.... nous aurions au rez-de-chaussée 2 très grandes classes. Au 1^{er} et au second étage seraient 2 vastes dortoirs. » — 1834, 23 juin. Le recteur au préfet : La maison est « située rue du Four des Champs, n° 27. Elle a une façade sur le boulevard Saint-Jacques, et une porte-cochère dans une petite rue conduisant du boulevard à la rue du Four des Champs. » — 1835, 10 février. Le ministre GUIZOT au recteur. Le système proposé par la commission de surveillance « pour l'organisation de l'école en internat est tout à fait inadmissible. On perdrait tous les avantages de cet internat, si les élèves, n'étant pas nourris à l'école, devaient sortir tous les jours pour prendre leurs repas chez les hôteliers.... On ne saurait non plus les obliger à se procurer à leurs frais une partie de la literie. » — 1838, 31 mai. Le recteur au préfet. « L'école normale.... fut d'abord établie dans un bâtiment appartenant à la ville, et comprenant 2 salles destinées à l'enseignement. Les élèves.... prenaient au dehors leur nourriture ainsi que leur logement.... Aucune espèce de surveillance ne pouvait être exercée sur leur conduite.... Le vice radical de l'institution ne tarda pas à porter ses fruits.... Les autorités départementale et académique réunirent tous leurs efforts pour obtenir que le conseil général votât l'acquisition d'un local convenable, où les élèves pussent recevoir à la fois l'instruction et l'éducation. Mais celui qui fut acheté en 1835 par le département, et où l'école se trouve maintenant.... est loin de réunir toutes les conditions nécessaires à l'internat. L'école a été transférée dans ce nouveau local au mois d'avril 1836.... Les élèves.... furent encore obligés d'aller chercher leur nourriture à l'extérieur.... Des démarches actives furent faites.... pour.... la conversion complète de l'école en internat.... mais jusqu'à présent le conseil général s'est constamment refusé à voter les fonds.... pour la destination dont il s'agit. » — 1838, 27 août. DE SAINT-AIGNAN, préfet, au recteur. « Mon cher recteur, l'internat est prononcé. Ce n'est pas sans un long débat, et bien de la peine. Il a fallu céder sur le nombre des bourses, ou la question était perdue. Le conseil a réduit à 35 le nombre, et il faudra bien en prendre notre parti, et le faire adopter par le ministre. »

1835, 27 juin. Le ministre GUIZOT au recteur. « Le cours d'instruction morale ne peut avoir de bons résultats qu'autant que les élèves-maîtres sont exercés à faire des rédactions, qu'ils soumettent à l'ecclésiastique chargé de cette partie de l'enseignement. » — 1836, 18 janvier (date d'approbation ministérielle). Programme des études

pour l'année scolaire 1835-1836, arrêté par la commission de surveillance le 11 septembre 1835. Classe de 7 à 8 (musique), de 8 à 9 (écriture et lecture), de 9 à 12 ; le soir classe de 1 1/2 à 5. — 1836, 8 octobre (copie). SIMEON, préfet du Loiret, au président du comice agricole de l'arrondissement d'Amiens. Il existe à l'école normale d'Orléans « une classe spécialement affectée à l'enseignement des connaissances élémentaires agricoles. On y enseigne l'horticulture, l'arboriculture et l'agriculture, mais ce sont les 2 premières branches dont on s'occupe avec le plus de développement.... Un professeur spécial y est attaché. C'est le jardinier chargé de la conservation du jardin des plantes de la ville. Son traitement est de 200 francs. Les leçons.... sont hebdomadaires. » — 1836, 11 novembre. Le directeur demande à acheter une machine pneumatique (260 francs) et un œil artificiel (30 francs). — 1836, 19 novembre. « Extrait du registre aux délibérations du comice agricole d'Amiens. » Rapport de M. de RENNEVILLE sur l'instruction agricole des élèves de l'école normale. « La propriété et l'exploitation des terres sont fort divisées dans l'arrondissement d'Amiens, et cette division s'étend de jour en jour davantage. La population est nombreuse, et plus des 4/5^{es} des habitants de nos campagnes sont livrés pendant une grande partie de l'année aux opérations diverses de l'industrie manufacturière.... La plupart des ouvriers, qui se livrent à ces sortes de travaux dans le sein de leur famille, ne sont pas étrangers à ceux de l'agriculture. La plupart d'entre eux sont propriétaires de la maison qu'ils habitent, d'un jardin et de quelques petits champs, et ils y joignent quelques autres champs qu'ils louent à haut prix, et dont ils soldent le fermage à l'aide du produit de leur travail industriel. Cette classe nombreuse.... est assez généralement économe, réglée dans ses mœurs.... elle est routinière de sa nature, peu capable de progrès si elle n'y est conduite avec sagesse et mesure, surtout avec persévérance. À côté d'elle se présente une autre classe de laboureurs, dont l'exploitation ne s'élève guère à plus de 30 arpents en moyenne ; ils vivent du produit de ces terres qu'ils afferment aussi à des prix assez élevés, et ils exécutent à prix de façon les labours de la classe des ménagers dont nous venons de parler ; leur position sociale est à peu près la même ; ils sont aussi fort routiniers.... C'est une heureuse pensée que celle de faire concourir les instituteurs primaires à propager les connaissances agricoles parmi les enfants qui fréquentent leurs écoles. C'est à des institutions de ce genre que plusieurs contrées de l'Allemagne doivent l'amélioration rapide que l'on observe dans leur agriculture. Dans les pays qui avoisinent le Rhin, les ministres de la religion

et les instituteurs primaires font des cours d'horticulture et d'agriculture pratique, soit aux élèves des écoles, soit à ceux qui en sont sortis. Chez nous, où tout est à créer en ce genre, c'est par les instituteurs primaires qu'il est bon de commencer.... Le cours d'agriculture que les élèves de l'école normale devront suivre nous semble devoir être plutôt pratique que théorique.... Les habitants de nos campagnes méprisent les connaissances purement théoriques et n'estiment que l'expérience des faits, et ne se rendent qu'à leur démonstration.... C'est à se pourvoir d'un champ d'expérience qu'il est donc nécessaire de travailler avant de songer à organiser des cours au sein de l'école.... Dans l'opinion des habitants de nos campagnes, le plus savant agronome resterait sans crédit s'il ne sait conduire une charrue.... L'école... attachée à l'institut normal ne peut être autre qu'une petite ferme ou un jardin.... Il existe dans la banlieue d'Amiens plus de 500 fermes, qui peuvent servir de terrain d'expérience, dont on peut disposer 2 fois par semaine à l'aide d'une faible indemnité, que le propriétaire exploitant se bornerait à réclamer. Des jeunes gens de 20 ans peuvent s'y rendre, y passer un après-dîner et rentrer le soir à leur résidence, eussent-ils été dans le cas de faire une couple de lieues pour l'aller et le retour.... La commission du comice ne serait nullement embarrassée de négocier de tels arrangements et de combiner le mode d'enseignement qui y serait relatif. Cet enseignement serait restreint, savoir : 1° aux procédés de la petite culture, qui comporte celle des gros légumes et les soins des bestiaux ; 2° à l'étude pratique des modes d'assolement de la petite et de la moyenne culture ; 3° à la pratique du labourage et à la manœuvre des instruments reconnus.... les plus utiles, eu égard à la nature des terres de cet arrondissement. » — 1837, 14 février. Le recteur à M. BISSON DE LA ROQUE, secrétaire du comice agricole à Amiens. La commission de surveillance désire « vu le grand nombre des matières, que les élèves-maîtres ont à étudier,... que la durée des cours fût bornée au semestre d'été, que pendant ce semestre il ne fût donné par semaine qu'une leçon de théorie d'une heure et demie environ, et qu'une seule après-midi fût employée aux travaux manuels. » — 1837, 3 février. Délibération de la commission de surveillance : « Le programme arrêté par le conseil royal ne lui parvenant que près de 5 mois après l'ouverture des classes, la disposition relative à l'enseignement de l'histoire sainte ne pourra être mise à exécution. » — S. d. Programme des études pour l'année scolaire 1838-1839 1^{re} et 2^{me} année. Horaire : lever 5 heures, coucher 9 h. 1/2. — 1839, 31 juillet. « M. le recteur expose à la commission que, dans une visite qu'il a

faite dernièrement à l'école, pendant que les élèves assistaient à la leçon de lecture, il a remarqué que plusieurs d'entre eux se passaient de main en main le livre servant à la leçon, au fur et à mesure qu'ils étaient désignés pour faire la lecture. » Il a obtenu du ministre un crédit pour acheter des livres. On achètera, en 1840, « 30 exemplaires du livre d'instruction morale et religieuse, 16 exemplaires de l'Imitation de Jésus-Christ (texte latin), 50 exemplaires du Nouveau Testament (traduction de Sacy). » — 1839, 16 septembre. Distribution de l'enseignement, suivie d'« Observations relatives à l'emploi du temps et autres dispositions disciplinaires » en 24 articles. — 1840, 20 janvier. « Projet de règlement particulier », en 56 articles. — 1840, 28 février. Livres demandés par le directeur. — 1840, 5 mai. Le directeur au recteur : « Je me propose.... d'envoyer à l'école d'enseignement mutuel les élèves du cours de 2^{me} année et ceux qui répètent les cours de 1^{re} année. Ils y iront 6 par 6, 2 fois par semaine, le mardi et le vendredi de 8 h. 1/2 à midi, sous la conduite du maître surveillant. » — 1840, 7 juillet. Id. : « Les élèves ont fait, depuis le commencement de l'année scolaire, 34 compositions. » — 1840, 14 novembre. Id. : « J'ai reçu les 5 volumes des Galeries historiques de Versailles. » — 1841, 1^{er} octobre. Id. : « Les élèves de 1^{re} année ont eu à faire aux examens du mois d'août un exercice de style. Ils ont généralement mal réussi dans ce genre de travail parce que jamais ils n'en avaient été occupés à l'école. M. DUTREY, inspecteur général, ayant remarqué, il y a 2 ans, que les élèves de 1^{re} année faisaient des exercices de style, me désapprouva de ce que je ne réservais pas ce travail exclusivement pour la 2^{me} année.... Je ne sais plus aujourd'hui quelle marche je dois suivre. » — 1842, 2 février. PLANCHE, inspecteur de l'Académie, au recteur : compte-rendu de l'enseignement de la physique. « Il n'y a pas de ces élèves complètement nuls, qu'on rencontre malheureusement trop souvent dans les collèges. » — 1842, 4 février. Le directeur au recteur : il a acheté pour l'enseignement de l'écriture la collection de M. FAYOLLE. — 1844, 11 août. Id. : Rapport sur la classe de chant de M. LEROY. « En entendant quelques élèves mal prononcer des mots latins, je les ai repris. M. Leroy m'a dit, d'un ton fort grossier, que j'étais dans l'erreur. » — 1845, 8 février, Agnières. COTRET à l'inspecteur des écoles primaires : liste et prix des livres scolaires qu'il a achetés au directeur de l'école normale. — 1845, 23 décembre. Règlement de nourriture en 15 articles : 4 repas par jour, « le déjeuner à 7 h. 1/2, le dîner à 12 h. 1/2, le goûter à 5 h. 1/2, le souper à 9 heures. » « Au déjeuner et au goûter,

il sera donné à chaque élève un morceau de pain sec pesant au moins 250 grammes. » — 1846, 5 décembre. Le directeur au recteur : « Il importe beaucoup... pour le placement prompt et facile des élèves-maîtres, qui n'ont pas de voix ou qui en ont peu, qu'ils soient cependant à même de se rendre utiles à l'église.... La nécessité de leçons d'ophicléide ne saurait être contestée. » — 1846, 28 décembre. Le recteur au ministre. « Les élèves... ont beaucoup de peine à se placer dans les communes rurales lorsqu'ils ne sont point propres à remplir les fonctions soit de chantre, soit de serpentiste. » — [1847, 15 mars]. Rapport de BEAUMONT, directeur de l'école normale, à la commission de surveillance. « À mon entrée en fonctions, 10 novembre 1845, il n'y avait pas encore de règlement de nourriture. Les élèves prenaient... autant de pain que bon leur semblait. Il en résultait, je puis le dire, une sorte de gaspillage.... Le portier et sa femme se gardaient bien de s'en plaindre : tous les restes étant pour eux, ils avaient un intérêt réel à offrir de gros morceaux, à donner à ces jeunes gens plus que le nécessaire, ils trouvaient en cela de quoi venir en aide à leur nombreuse famille. J'ajouterai qu'on n'avait point l'habitude d'enfermer le pain.... Un état de choses si préjudiciable aux intérêts de l'école ne pouvait pas durer, je l'ai fait cesser immédiatement, et vous vous êtes empressés de donner votre adhésion à cette réforme en approuvant, dans votre séance du 23 décembre 1845, un règlement que j'avais proposé. J'ai tenu à ce qu'il fût suivi avec la plus grande exactitude. J'ai aussi mis le pain sous clef.... L'école y a gagné 1.194 pains 1/2. »

II. T. 194 (ancien T. p. 80, n° 5). Liasse. — 279 pièces, papier.

1831-1848. — Comptes, budgets, et pièces relatives à la comptabilité.

« Compte des recettes et dépenses.... pendant le 4^{me} trimestre de 1831 et l'année 1832. » — Comptes des années 1833 à 1847 (manque 1845).

Comptes de matières et de deniers rendus par le directeur-économiste et états divers pour 1846-1847. Prix moyen des denrées en 1846 (au kilo) : pain, 0 fr. 321 — viande, 0 fr. 98 — beurre, 1 fr. 823 — cent œufs, 4 frs 846 — le litre de lait, 0 fr. 20 — l'hectolitre de pommes de terre, 6 frs 45 — l'hectolitre houille, 2 frs 80 — le stère de bois, 16 frs 80.

Correspondance relative à la comptabilité, 1831-1848. — 1831, 24 juin. Le préfet DE LACOSTE au recteur. « Le conseil général a voté 2.000 francs pour l'école modèle d'Abbeville, 2.000 autres pour

encouragements aux instituteurs, 5.000 pour la fondation d'une école normale à Amiens, 12.000 pour des créations semblables, s'il y a lieu, dans les chefs-lieux d'arrondissement, ou pour l'amélioration en général de l'instruction primaire. Ces 12.000 francs sont à peu près abandonnés en entier à ma direction. Vous voyez que nous avons d'amples moyens de combattre l'ignorance dans les campagnes de la Somme. L'essentiel est de ne point perdre de temps.... Voulez-vous, monsieur, que nous ayons à cette fin une conférence après-demain dimanche à midi. J'y inviterai MM. OBRY, ROUSSEL, WARME.... Vous avez pu voir, par la lettre de mon collègue de Seine-et-Oise, qu'il a commencé par marcher, sans y faire tant de façons, sauf à se réformer ensuite, s'il marchait mal.... »

II. T. 195 (ancien T. p. 80, n° 6). Liasse. — 135 pièces, papier.

1831-1847. — École normale d'Amiens. Nominations du personnel enseignant (il s'agit de maîtres-adjoints ou surveillants principalement). Andrieu, médecin, 1847. — Beaumont, directeur, 1833. — Dechepy, 1837. — Dechepy et Carrier, 1838. — Ducastel, aumônier, 1845. — Flûtre, 1836. — Fourcade, directeur, 1831-1832. — Gravelin, 1836. — Guerrier de Haupt, directeur, 1839. — Leroy, 1836. — Lorain, 1844. — Prévost, 1844. — Thuilliez, 1833-1840. — Thuilliez et Lorain, 1844. — Vincent, aumônier, 1835. — Voclin, aumônier, 1834. — Waquet, 1847.

II. T. 196 (ancien T. p. 80, n° 7). Liasse. — 14 pièces, papier.

1834-1847. — École normale d'Amiens. « Tableau du personnel, des directeur et maîtres-adjoints ». Directeurs : FOURCADE, 1831-1839. GUERRIER DE HAUP, 1839-1845. BEAUMONT, 1845-1847.

1834, 12 novembre. FOURCADE (Emile), directeur, né à Paris le 3 juillet 1793. « De 1813 à 1815, employé dans les consulats généraux de Salonique et de Smyrne. En 1818, chargé par la société pour l'enseignement élémentaire d'organiser l'école primaire de Villers-Cotterets d'après le mode d'enseignement mutuel. De 1819 à 1831, instituteur privé à Paris. » — 1843, 13 octobre. GUERRIER DE HAUP (Charles-Adrien), directeur, né à Nogent-le-Rotrou le 22 novembre 1807. De 1826 à 1830, « successivement régent des classes de 7^e, 6^e et 4^e dans les collèges communaux de Châteaudun, de Chartres et à Verminiers (Eure-et-Loir). » De 1830 à 1837, « répétiteur des classes de 4^e et de 3^e dans

l'institution VAULTIER (ancien collège de la Marche), à Paris, et chef d'un pensionnat primaire à Paris. Directeur des écoles normales d'*Auch* (1837-1838), et d'*Evreux* (1838-1839). — 1845, 16 septembre. « Son exactitude laisse à désirer depuis que sa femme tient à Amiens un magasin de nouveautés. » — 1847, 21 août. BEAUMONT (Jules), directeur, né à Amiens le 4 septembre 1813. 1832-1833, chargé du cours spécial de langue française au collège de *Laon*. 1833-1838, premier maître adjoint à l'école normale d'Amiens. 1838-1844, sous-inspecteur des écoles de la Somme. 1844-1845, directeur de l'école normale de Laon.

II. T. 197 (ancien T. p. 80, n° 8). Liasse. — 14 pièces papier.

1833-1847. — École normale d'Amiens. Tableau du personnel des élèves-maîtres, années 1833 à 1847. Noms et prénoms, date de naissance, renseignements sur le caractère, la conduite, etc.

II. T. 198 (ancien T. p. 80, n° 9). Liasse. — 147 pièces papier, dont 1 impr.

1831-1847. — École normale d'Amiens. Elèves, Examens d'entrée et de sortie. — 1831-1847. Correspondance relative aux jeunes gens demandant des secours, au classement par ordre de mérite et aux récompenses pécuniaires, aux examens d'entrée et de sortie, aux boursiers.

Extraits : 1838, 2 mai. Exclusion du jeune GREUET, de *Cerisy-Gailly*. « Le dimanche 29 avril, le premier sous-maître refusa à cet élève la permission de sortir, et donna pour raison de son refus le peu d'application que le jeune Greuet apportait dans ses études. Ce dernier répondit... « Comme je fais tous mes efforts pour travailler, si vous n'avez pas d'autres raisons à me donner, je sortirai. » Pendant que les élèves rentraient à l'établissement après vêpres, le jeune Greuet quitta son rang et ne reparut à l'école qu'à 7 heures 1/2 du soir. » — 1842, 12 septembre. Rapport de DEHEN, inspecteur primaire, sur l'examen d'août 1842. « La plupart des candidats à l'école normale sont arrivés à Amiens du 16 août au 18 août, au plus tard, et ils y sont restés jusqu'au 24 à l'auberge, en compagnie de leurs maîtres et de leurs parents. Plusieurs de ces jeunes gens auraient dépensé jusqu'à 40 francs pendant leur séjour ici. Il en est à qui l'argent a manqué, entre autres l'aspirant DEGOUY, auquel l'inspecteur a prêté 5 francs. La commission... a fait 39 nouveaux instituteurs, et déjà plus de 40 maîtres sont sans emploi dans le département. C'est donc près de 80 instituteurs aujourd'hui en disponibilité. Or il n'existe au plus que 20 places

vacantes, dont la plupart offrent à peine... un revenu de 300 francs... » — 1834-1846 (manquent les années 1837 à 1839). Etats nominatifs des élèves-maîtres : N° 1, « reconnus dignes de recevoir le brevet de capacité ». N° 2, « de 1^{re} année... avec l'indication de la manière dont ils ont subi leur examen, et de ceux jugés dignes d'être admis à suivre les cours de 2^{me} année ». N° 3, « admis à l'école... avec l'indication de la manière dont ils ont subi leur examen » (quelques lacunes). — 1846. Notes et compositions mensuelles. Etats nominatifs.

II. T. 199 (ancien T. p. 80, n° 10). Liasse. — 10 pièces papier, dont 4 impr.

1832-1835. — École normale d'Amiens. Distribution des prix. — Affiches imprimées : du 21 août 1832 et du 1^{er} septembre 1833 (Amiens, J. Boudon-Caron), du 1^{er} septembre 1834 et du 31 août 1835 (Amiens, R. Machart). Donnent le nom des titulaires de prix. — S. d. [1833 ou 1834 ?]. Discours pour la distribution des prix. Sur l'instruction populaire. « Plus la profession d'instituteur primaire est grave et laborieuse, plus il est difficile de traiter selon son mérite l'homme courageux qui a su accomplir les pénibles sacrifices qu'elle entraîne... Jamais un salaire matériel ne pourra payer les importants services qu'il rend à la société. L'estime publique est la seule récompense digne de lui. »

II. T. 200 (ancien T. p. 292). Liasse. — 30 pièces, papier.

1840-1847. — École normale d'Amiens. Emploi du boni obtenu sur le service des bourses et pensions.

Extraits : 1842, 24 mai. Le directeur se plaint de la suppression de son indemnité de nourriture depuis 1842. — 1842, 13 octobre. Sommes en caisse, toutes dépenses payées : 9.670 frs 59. — 1842, 16 novembre. La commission de surveillance explique qu'elle a préféré déposer les fonds de boni à la caisse des dépôts et consignations, plutôt que d'acheter des rentes. 650 francs seraient pris sur le boni « pour construire un hangar avec terrasse dans la cour de l'école,.... destiné à mettre les élèves à l'abri de la pluie. » — 1842, 18 novembre. *Plan* « d'une terrasse à hauteur de plancher de la chambre du directeur,.... à la suite du bâtiment des lieux. » — 1843, 5 avril. Achat de 350 francs de rente 5 % pour le prix de 8.452 frs 55.

II. T. 201 (ancien T. p. 18). Liasse. — 28 pièces, papier.

1835-1836. — École normale d'Amiens. Affaires diverses.

Extraits : 1835, 22 octobre. Exclusion de l'élève DELAVAL. « Les élèves DELAVAL, BOULLENGEZ et BERTOUX ont continué à rendre l'élève DEMARCY victime de leurs plaisanteries.... Dernièrement, ils l'ont entraîné sur la promenade vers 8 heures du soir, et ont abusé de la faiblesse de sa vue pour le pousser rudement sur le bord d'un fossé profond, où ils l'ont fait tomber, en s'exposant ainsi à le blesser dangereusement. » — 1835, 17 novembre. « Nouveau local de l'école, dont les travaux sont en grande partie terminés.... » — 1835, 17 novembre. La commission propose d'exclure l'élève DEMARCY. « Ce jeune homme a conservé toutes les manières gauches et grotesques qui l'ont fait remarquer depuis son entrée à l'école.... La faiblesse de sa vue et de l'ouïe, une timidité excessive, un organe désagréable, une mauvaise tenue, et un extérieur qui prête au ridicule seront chez lui des obstacles insurmontables pour la discipline d'une école. » — 1836, 10 mars. « Jusqu'à présent l'école d'Amiens avait toujours eu un maître de musique, un maître de plain-chant, et un maître de serpent. L'ensemble de leurs traitements s'élevait à 1.200 francs. Le budget ne nous permet de disposer cette année que de 400 francs. » — 1836, 30 mai. Exclusion de l'élève GORLIER, « pour avoir insulté plusieurs de ses camarades et s'être permis de les railler sur l'exactitude qu'ils avaient mise à remplir des devoirs religieux. »

II. T. 202 (ancien T. p. 20). Liasse. — 65 pièces, papier.

1837-1838. — École normale d'Amiens. Affaires diverses.

Extraits : 1837, 15 mars. Le directeur au recteur. « Le sieur FLUTRE, ancien élève distingué de l'école,.... ne touche que 300 francs d'appointements, en qualité d'aide-surveillant à la dite école.... Je vous prie.... de vouloir bien l'autoriser à donner des leçons de dessin linéaire, d'écriture et d'arithmétique aux élèves de la classe élémentaire du collège royal d'Amiens. Il pourra consacrer à ces leçons, sans inconvénient pour l'école, 2 heures par jour, depuis 10 heures du matin jusqu'à midi. » — 1837, 16 juin. Exclusion de l'élève CARLE, « qui a quitté l'école depuis 2 jours sans aucune autorisation.... désirant assister à une fête de village,.... prévoyant bien que la permission ne lui en serait pas donnée. » — 1837, 21 novembre — 7 décembre. Admission de TONNELIER, d'Arvillers, comme auditeur bénévole. — 1838, 2 février. FAUVEL, élève de 2^{me} année, demande à subir l'examen de sortie 6 mois avant d'avoir terminé ses études. — 1838,

20 septembre. Avis du recteur défavorable à la prolongation à 3 années des cours de l'école. — 1838, 14 décembre. Le recteur au ministre. « La commission.... a cessé d'envoyer les élèves-maîtres aux écoles primaires communales d'Amiens pour s'y exercer à la pratique des méthodes d'enseignement ».

II. T. 203 (ancien T. p. 3277). Liasse. — 135 pièces, papier.

1839. — École normale d'Amiens. Affaires diverses.

Extraits : 1839, 20 janvier. FOURCADE, directeur, au recteur. « La conversion de l'école normale en internat va m'imposer de nouveaux devoirs. Je ne me sens pas assez d'aptitude pour les remplir. » — 1839, 21 janvier. Le recteur au ministre. Remplacement de FOURCADE. Il a songé à GADEBLED, inspecteur des écoles de l'Aisne, et RAYNAL, sous-inspecteur de l'Aisne. — 1839, 13 mars. Le directeur au recteur : il demande que les élèves assistent « à la messe solennelle, qui sera chantée dans l'église cathédrale vendredi prochain 15 de ce mois, à 10 heures,.... à l'occasion de la translation de la dépouille mortelle de feu Mgr. Jean-Pierre DE GALLIEN DE CHABONS, ancien évêque d'Amiens. » — 1839, 1^{er} avril. Installation de GUERRIER DE HAUPT, nouveau directeur. — 1839, 2 mai. Le ministre informe le recteur que le « cours méthodique de grammaire française, en 12 tableaux » présenté par GUERRIER DE HAUPT « à l'adoption universitaire », est en ce moment sous les yeux du conseil royal. — 1839, 17 juin. Le directeur au recteur : « J'ai permis à 2 élèves-maîtres de se présenter, dimanche prochain, dans des communes où la place d'instituteur est vacante. J'ai su par M. CARESME qu'il était d'usage, dans les derniers mois de l'année, de leur accorder cette sorte de permission, pour qu'ils pussent se trouver casés immédiatement après la fin de leur cours normal. » — 1839, 30 juillet. Le directeur au recteur : « Les élèves m'ont demandé, pour se préparer à l'examen, que le temps des cours fût consacré à l'étude jusqu'à la fin de l'année. » — 1839, 25 octobre. « Si.... l'agrandissement donné au réfectoire.... permet d'admettre.... un 52^e élève-maître.... » — 1839, 3 décembre. Le recteur au directeur : « Il m'est impossible d'accéder à la demande, que vous me faites, d'un jour de congé.... à l'occasion de la Saint Nicolas. Si, les années précédentes, comme vous paraissez le croire, et comme je l'ignorais, un tel congé a eu lieu, ce n'a pu être que par une violation blâmable des règlements. » — 1839, 14 décembre. — 1840, 22 janvier. Epidémie de scarlatine à l'école.

II. T. 204 (ancien T. p. 105, n° 1). Liasse. — 165 pièces papier, dont 1 impr.

1840. — École normale d'Amiens. Affaires diverses.

Extraits : 1840, 2 mai. Le recteur autorise à accéder à la demande du curé de Saint-Germain « de lui envoyer demain 6 élèves pour porter chape à la procession qui doit avoir lieu à l'occasion de la fête patronale. » — 1840, 16 mai. Le directeur expose que, dans une composition de géographie, 11 élèves sont premiers *ex-æquo*, « ils n'ont pas même, dit le maître, l'ombre d'une faute. » Faut-il faire concourir à nouveau ces 11 élèves ? — 1840, 16 mai. « 2 élèves me demandent à se présenter eux-mêmes dans la commune de *Vraignes* à l'effet d'obtenir la place d'instituteur, qui est vacante. Comme il serait d'un mauvais effet que 2 élèves, qui sont encore à l'école, allassent se faire concurrence dans le même lieu, je n'ai accordé ni à l'un ni à l'autre la permission demandée. » — 1840, 16 mai. Lettre approbative du recteur : « le premier et même l'unique but, que doivent se proposer en ce moment les élèves maîtres, c'est d'obtenir le brevet de capacité. » — 1840, 16 mai. Léon HOCDE, inspecteur primaire de la Somme, au recteur : Le « directeur de l'école normale... avec lequel j'ai, par votre conseil, cessé d'avoir aucunes relations depuis tantôt 6 mois. » — 1840, 19 mai. Le recteur permet qu'on recommence la composition de géographie, signalée le 16 mai, pensant toutefois « qu'un nouvel examen fait par vous, conjointement avec le maître adjoint, qui a donné le sujet,... aurait probablement pour résultat d'établir une différence entre quelques unes des copies. » — 1840, 2 juin. Le directeur trouve peu « convenant », que l'économe de l'école aille lui-même chez les fournisseurs pour les payer. — 1840, 24 juillet. « Le souper ; qui a lieu à 9 h. » — 1840, 12 août — 25 novembre. Réclamation de l'abbé Germain, chanoine honoraire de *Reims*, contre le directeur de l'école, qui lui devrait environ 1.200 francs. M. GUERRIER a cédé à l'abbé GERMAIN en 1837 un externat primaire à *Paris*, du mobilier, et un droit à bail. — 1840, 17 août. Les élèves seront conduits, comme l'année précédente, à la distribution des prix du collège royal. — 1840, 26 août. Le directeur se plaint des impertinences de M. DECHEPY, maître adjoint. Sur l'observation qu'il avait introduit un étranger qui avait couché dans sa chambre à l'école, il a répondu qu'il avait aussi bien que le directeur le droit de recevoir chez lui qui bon lui semblait. « M. DECHEPY se tenant dans sa chambre quand les élèves se couchaient, sur l'invitation que je lui fis de rester dans le dortoir, il me répondit qu'il n'y

voyait aucune utilité », etc. — 1840, 2 septembre. Le recteur au préfet. Résultat des examens. « Il y a place pour 52 élèves-maîtres à l'école.... 15 pensionnaires libres, c'est-à-dire payant la pension entière, ont été admis l'année dernière à l'école normale.... Par suite de la bonne réputation que mérite de plus en plus l'établissement,... l'état d'instituteur s'élèvera par suite de l'introduction dans son sein d'un plus grand nombre de fils de familles aisées. Il pourra arriver qu'un jour l'entretien de l'école normale soit beaucoup moins onéreux au département qu'il ne l'est aujourd'hui. » — 1840, 26 septembre. M. DECHEPY, ayant donné sa démission au mois d'août, a-t-il droit au traitement de septembre ? — 1840, 26 septembre. Le recteur décide que, « d'après l'usage adopté dans l'université, le traitement de son précédent emploi afférent au mois de septembre, qui est le temps des vacances de l'école normale, lui appartient. » — 1840, 9 décembre. La commission autorise la substitution de l'éclairage au gaz à l'éclairage à l'huile. Elle est d'avis qu'il n'y a pas lieu de modifier l'uniforme, qui n'a pas paru assez simple aux inspecteurs généraux. « Dans sa séance du 11 janvier 1837,... elle a pensé qu'elle devait éviter tout ce qui serait de nature à les entraîner dans des dépenses supérieures à leurs ressources, et a fait consister.... tout l'uniforme dans une étoile de drap bleu clair, posée à droite et à gauche du collet de l'habit, quelle que fût d'ailleurs la forme et la couleur de ce dernier. Peu à peu, un usage presque général s'est introduit parmi les élèves,... de porter un habit bleu, avec boutons de métal.... La forme de l'habit n'est point celle de l'uniforme des collèges, mais bien de l'habit ordinaire, tel qu'il est aujourd'hui porté dans les campagnes, où d'ailleurs la couleur bleue est aussi la couleur la plus généralement adoptée pour les vêtements. Quant aux boutons métalliques, réunis à l'étoile du collet, ils servent très bien à faire reconnaître les élèves de l'établissement, et, sous ce rapport, sont bons à conserver. » — 1840, 26 décembre. Le recteur au ministre : 2 élèves coupables d'indiscipline et proposés pour une exclusion temporaire « avaient des rapports très fréquents les jours de sortie avec M. l'inspecteur HOCDE.... Il a été difficile de ne pas soupçonner dans leur conduite un effet de la haine que ce fonctionnaire a vouée au directeur de l'école. »

II. T. 205 (ancien T. p. 105, n° 2). Liasse. — 72 pièces, papier.

1841. — École normale d'Amiens. Affaires diverses.

Extraits : 1841, 20 février. Demandé que THUILLIEZ, maître interne, « soit, comme les maîtres

d'étude dans les collèges royaux, dispensé du service de la garde nationale. » — 1841, 12 mars. « Mgr. l'évêque d'Amiens, accompagné d'un vicaire général et de M. le curé de la paroisse, a visité mercredi dernier l'école normale. Il est resté plus d'une demi-heure au milieu des élèves. Il a exprimé, en termes pleins de bienveillance, l'intérêt qu'il porte à l'institution... » — 1841, 12 mars. Lettre de remerciements du recteur à l'évêque. — 1841, 21 avril. Les élèves devaient rentrer de vacances lundi soir. « 28 seulement étaient rentrés lundi soir. 7 sont rentrés hier avant la classe du matin... 9 ne sont arrivés que pour la classe du soir... 9 sont arrivés seulement pour l'étude du soir... 1 élève enfin... n'est rentré qu'hier soir à 9 heures. Les excuses qui m'ont été alléguées par tous ces élèves sont à peu près les mêmes : c'était pour les uns le mauvais temps qui les a empêchés de faire toute la route dans la journée du lundi, et pour les autres l'occasion qu'ils avaient, le mardi, de venir dans une voiture. » — 1841, 12 juin. « Chaque année, à la procession qui se fait dans la ville le jour de la Fête-Dieu, les élèves se revêtent d'aubes et de chappes, et prennent rang parmi le clergé de la paroisse. » — 1841, 6 novembre. « M. BILLON, élève-maître sorti de l'école au mois de septembre dernier, s'est présenté dans plusieurs communes pour solliciter la place d'instituteur. Partout il a échoué parce qu'on ne lui a pas trouvé la voix assez forte pour chanter au lutrin. » — 1841, 17 novembre. « Sur la proposition de M. JACOBY, instituteur du jeune MONDEUX, père mathématicien, j'ai demandé aux élèves-maîtres s'ils avaient le désir, dans le cas où vous l'autoriseriez, d'entendre le jeune MONDEUX résoudre des problèmes de mathématiques. Ils m'ont répondu tous affirmativement, et ont consenti à payer 50 centimes pour assister à cette séance. M. JACOBY, que j'ai revu ce matin, m'a dit qu'il ne demanderait aux élèves que 40 centimes... et qu'il pourrait venir demain à 4 heures à l'école, où le jeune MONDEUX donnerait sa séance. » Le recteur n'autorise la séance qu'à la condition que chaque élève ne paie pas plus de 25 centimes.

II. T. 206 (ancien T. p. 105, n° 3). Liasse. — 121 pièces papier, dont 1 impr.

1842. — École normale d'Amiens. Affaires diverses.

Extraits : 1842, 14 mars. « Le recteur... interrogé par qui de droit au sujet de la fabrique de produits chimiques située au lieu dit le Petit Saint Roch, déclare qu'il a toujours regardé cet établissement comme pouvant être funeste à la santé... Il a lieu surtout d'en redouter les effets malsains pour...

l'école normale... où règnent habituellement des maux de gorge, qu'attendu leur fréquence tout à fait extraordinaire, et la bonne constitution de ceux qui les éprouvent, on ne peut raisonnablement attribuer qu'à cette cause locale. » — 1842, 29 avril. « M. le Curé de Saint-Jacques est venu hier soir me demander à pouvoir disposer des élèves-maîtres pour une cérémonie, qui se fera à la paroisse le dimanche 8 mai prochain. M. le curé désirerait les employer à porter à la procession un Christ, qui doit être placé sur une croix plantée dans l'église. » — 1842, 30 avril. Le recteur répond qu'il ne verrait point « avec plaisir que leurs forces physiques fussent mises à contribution pour la translation de croix. » — 1842, 13 mai. *Journal de la Somme* (impr.), Amiens, E. Yvert, 32, rue des Sergents. In-folio, 4 pp. (P. 2). « On nous écrit à l'occasion de la plantation de croix de Saint-Jacques pour nous demander si l'école normale a été instituée afin que ses élèves portent des croix aux processions, à l'instar des processions de jésuites ?... » — 1842, 20 mai. « Il est d'usage que les élèves soient employés à la procession de la Fête-Dieu comme chantres, et qu'ils soient, en cette qualité, revêtus d'ornements ecclésiastiques. » — 1842, 6 juillet. « Je vous prie d'autoriser les élèves à chanter à la paroisse, le jour de la fête patronale, une messe en musique qu'ils étudient depuis quelque temps. »

II. T. 207 (ancien T. p. 105, n° 4). Liasse. — 121 pièces papier.

1843. — École normale d'Amiens. Affaires diverses.

Extraits : 1843, 2 mai-7 juin. Dossier relatif à l'exclusion d'un élève, pour faits d'immoralité antérieurs à son entrée à l'école. — 1843, 15 novembre. La malle de l'élève BACHIMONT a été fracturée et 15 francs lui ont été volés. Le voleur n'a pu être retrouvé. « Je me suis fait montrer l'argent qu'ils avaient dans leurs poches et dans leurs malles, que j'ai successivement visitées. Il s'est trouvé que 11 élèves avaient au-dessus de 10 francs, 11 autres de 5 à 10, et 33 au-dessous de 5 francs ou rien du tout. »

II. T. 208 (ancien T. p. 105, n° 5). Liasse. — 59 pièces papier.

1844. — École normale d'Amiens. Affaires diverses.

Extraits : 1844, 24 septembre. « Le conseil général ayant réduit de 22 1/2 à 15 le nombre des bourses du département à l'école normale... »

1844, 12 novembre. Le recteur au directeur : « Veuillez faire connaître à M. LORAIN, maître adjoint, qu'il est invité de ma part à s'abstenir de fumer dans l'intérieur de l'école en présence des élèves, et l'avertir qu'il est indispensable, s'il fume dans sa chambre, la porte étant fermée, qu'il prenne les précautions nécessaires pour que l'odeur de la fumée de tabac ne puisse se répandre dans le dortoir. »

II. T. 209 (ancien T. 3278). Liasse. — 122 pièces, papier, dont 2 impr.

1844. — École normale d'Amiens. Affaires diverses.

Extraits : 1845, 22 février. Le recteur annonce au ministre la mort de l'abbé VINCENT, « maître à l'école normale ». Il avait été antérieurement principal du collège de Compiègne et professeur d'humanités au collège d'Amiens, « excellent ecclésiastique, ce qui ne l'empêchait point de se montrer parfaitement universitaire ». Faire-part du décès (impr., in-4°, Amiens, Duval et Herment). —

1845, 22 juillet.... DUHAMEL, ancien élève-maître, actuellement instituteur à Adinfer (Pas-de-Calais), obtient du ministre son exeat, « à la charge par lui de rembourser les frais de son séjour à la dite école normale ». — 1845, 10 décembre. « M. le curé de la paroisse m'a exprimé le désir de voir les élèves-maîtres assister, comme de coutume, à l'office de la Saint-Nicolas, et il a remis à demain jeudi la célébration de cette fête, afin que nous perdions le moins de temps possible ».

1845, 1^{er} février-15 août. Affaire de M. GUERRIER DE HAUPT, directeur remplacé par M. BEAUMONT. Surveillance de ses faits et gestes par les inspecteurs. — 1845, 1^{er} février. DEHEN, inspecteur primaire, au recteur : « Cette année encore, M. le directeur... a reçu des étrennes de ses propres élèves, de jeunes gens la plupart assez pauvres, mais qui se persuadent que tout leur avenir est entre ses mains. Ce fonctionnaire croit-il que le temps des épices est revenu ? ». — 1845, 5 février. DEHEN au recteur : « Les élèves... ont contribué chacun pour 3 francs aux cadeaux faits collectivement à M. le Directeur et à sa fille. L'une a reçu un nécessaire, l'autre une ou plusieurs pièces d'argenterie. » — 1845, 3 mars. Rapport de DEHEN : « M. le directeur... a encore reçu cette année des étrennes... Contrairement aux règlements, il ne conduit pas habituellement ses élèves en promenade, et il n'assiste pas avec eux aux offices divins. Il leur vend, à de gros bénéfices, des livres de toute sorte, approuvés ou non par l'université, et, entre autres, les siens. Sur 100 élèves-maîtres... formés successivement..., on en compte de 15 à 20 qui,

devenus instituteurs, ont mérité des reproches ;... il s'en trouve, en outre, au moins autant... qui n'ont montré aucun souci de tenir l'engagement décennal... L'honorable député d'Amiens m'a dit en propres termes : « Si je voulais déclarer ce que je sais sur le compte du directeur,.... il serait immédiatement révoqué ». M. MASSEY est à Amiens pour 2 ou 3 jours, et, sans doute,.... il ne refusera pas.... de vous faire connaître sur quoi il fonde une conviction si bien arrêtée.... Vous connaissez.... la mésintelligence qui existe entre M. le directeur de l'école normale et moi.... Cette désunion a eu pour principe unique mon refus de continuer à appuyer de ma recommandation la grammaire de M. GUERRIER, dès que j'ai eu l'assurance que le conseil royal ne l'approuverait pas. » — 1845, 3 mars (copie). Le directeur demande au ministre sa recommandation. « Je désire... rester à Amiens, où ma femme, dans l'intérêt de l'avenir de notre petite fille, a voulu établir une maison de commerce, qui leur garantirait à elles deux au moins les ressources les plus nécessaires, si elles venaient à être privées du fruit de mon travail. » — 1845, 9 mars, Laon. J. BEAUMONT, directeur de l'école normale de Laon, au recteur : sa femme ne pouvant supporter le climat de Laon, il demande la direction de l'école d'Amiens. « On m'informe que M. GUERRIER va prendre pour sa dame un grand magasin de modes et de lingerie. On en infère tout naturellement, comme nous, qu'un commerce étant incompatible avec la surveillance d'une école normale, il va renoncer à ses fonctions. » — 1845, 13 mars. Rapport de M. HUBERT, inspecteur de l'académie. Tout en constatant les hautes qualités qui distinguent le directeur, il doit reconnaître que les accusations sont fondées. Le projet de Mme GUERRIER se réalise : « la maison... est située sur la place Périgord, n° 10, on travaille activement à l'approprier. » — 1845, 3 mai. Le directeur au recteur : « Les observations que vous m'avez faites dans vos bureaux et devant vos employés, je les ai reçues avec respect, mais non sans être blessé dans une dignité... de cette admonition publique. Je vous serai très obligé, M. le recteur, de vouloir bien m'adresser vos observations par écrit. » — 1845, 30 mai. DEHEN, inspecteur primaire, au recteur : « Dans la journée d'hier, M. le directeur a été absent... d'abord de 1 heure moins 1/4 à près de 4 heures de l'après-midi, et puis de 5 heures environ à 7 heures 1/2 du soir.... Depuis l'ouverture de l'établissement commercial, il y a couché plus de la moitié du temps. » — 1845, 6 juin. DEHEN au recteur : « Ce matin, je me suis rendu à l'école normale, un peu avant l'heure du lever des élèves.

M. THULLIER.... n'était pas à son poste, il n'avait pas couché à l'école. À 6 heures, j'ai invité la femme du concierge à éveiller M. le directeur, qui ne se lève journellement que de 7 à 8 heures.... Partout où la nouvelle de la création du magasin de modes a pénétré, M. le directeur.... a beaucoup perdu de sa considération.... L'exemple donné par M. GUERRIER sera.... du plus fâcheux effet moral sur les instituteurs. Comment aujourd'hui, même avec le secours de l'admirable circulaire adressée dans le temps avec la loi à tous les instituteurs de France, comment exciter encore au désintéressement, au dévouement, des maîtres d'école de campagne, réduits à vivre et à soutenir une nombreuse famille avec 4 à 500 francs par an, lorsque l'homme chargé.... de former ces mêmes maîtres ne saura pas se contenter, pour lui, sa femme et son unique enfant,.... de 3.000 francs ?.... Le bon sens nous conseillera de garder le silence.... Et c'est bien ainsi que l'entend M. le directeur, qui, dans un article inséré au dernier numéro de *l'Instituteur de l'Académie d'Amiens*, à propos des instituteurs, qui font un commerce sous le nom de leurs femmes, dit ces mots caractéristiques : Enfin, pourquoi se mêler de ce que font leurs femmes ? » — 1845, 26 juillet. DEHEN au recteur : « Aujourd'hui, à 5 heures moins 1/4 du matin, je frappais à la porte,.... que le concierge m'ouvrit aussitôt, mais en me disant toutefois qu'il avait ordre de M. le directeur.... de ne pas m'y laisser pénétrer avant 5 heures 1/2. Je ne me crus pas lié par un pareil ordre, et j'entra.... Le lever des élèves-maîtres doit avoir lieu.... à 5 heures.... Il n'a été sonné qu'à 5 h. 22 minutes à l'horloge de l'établissement.... À 6 heures, j'invitai le concierge à avertir de ma présence M. le directeur.... On frappa, d'abord assez doucement, et puis à grands coups à la porte de son appartement, mais en vain.... À 6 h. 35 minutes, avant de me retirer, je fis de nouveau heurter à la porte de M. le directeur : il ne répondit pas plus que la première fois. J'en conclus qu'il n'avait pas couché à l'école, ce que m'avoua alors de lui-même le concierge.... Des pères de famille se plaignent amèrement d'avoir à s'imposer, pour fournitures de classe à leurs enfants, des sacrifices au-dessus de leurs forces. Voici ce qu'écrivait à ce sujet à son père, sous la date du 15 novembre 1844, un élève de 1^{re} année : « Je vous donne le détail des livres que j'ai reçus de M. le directeur....

1° Cours complet d'histoire et géographie, en 4 volumes, plus un atlas renfermant 38 cartes bien coloriées.

2° Boîte de mathématiques.

3° Arithmétique, par Vernier.

4° Grammaire de M. le directeur (il l'avait déjà).

5° Traité d'exercices sur les homonymes.

6° Traité d'éducation morale, par M. Barrau.

7° Cours de pédagogie, par M. Rendu fils.

8° Exercices raisonnés de la syntaxe française, par Poitevin.

9° Histoire, par Félix Ansart.

10° Catéchisme expliqué.

11° Office complet du matin et du soir.

12° Dictionnaire par Charles Nodier.

Je ne peux vous donner le prix de chaque volume.... Voilà les livres que j'ai reçus pour la somme de 36 frs 75. Depuis ce temps, j'ai encore eu un petit catéchisme, une géographie de l'abbé Gauthier, une équerre, une règle et des cartons pour le dessin.... »

II. T. 210 (ancien T 3295, n° 1). Liasse. — 128 pièces papier.

1846-1848. — École normale d'Amiens. Affaires diverses.

Extraits : 1846, 21 février. Indemnité accordée à M. BEAUMONT, directeur, pour son transfert de *Laon* à *Amiens* : 30 frs, à raison de 0 fr. 25 par kilomètre. — 1846, 24 février. Le directeur demande l'exclusion de l'élève DELEVAL, de *Coigneux*, qui a demandé « la permission de se promener un instant sur le boulevard, prétextant.... un violent mal de tête », et s'est évadé. — 1846, 9 mars. Remboursement à DELEVAL père d'une partie de la pension de son fils, qui a été obligé par la maladie à des absences prolongées. — 1846, 23 juin. Le ministre autorise le remboursement de 32 frs 33, pour 31 jours d'absence. — 1846, 1^{er} septembre. « Les élèves ont tous maintenant la blouse bleue et la ceinture de cuir noir. » Le directeur obtient encore de la Commission de surveillance « l'obligation de porter une casquette de drap noir avec un passe-poil bleu clair et une étoile de même couleur », qui ne coûtera que 2 frs. L'uniformité du costume est indispensable, attendu l'obligation de conduire chaque jour les élèves en promenade. — 1846, 5 septembre. « Etat des anciens élèves-maîtres.... qui ne remplissent pas les conditions de leur engagement décennal. » — 1846, 22 décembre. Le directeur demande qu'à l'occasion du nouvel an un congé soit accordé aux élèves, du jeudi 31 décembre au lundi 4 janvier. Ils « consacrent chaque jour 14 heures à l'étude et trouvent à l'école un bien grand contraste avec la vie active des champs.... La plupart.... voyagent à pied. » — 1847, 5 janvier. « 35.000 francs économisés depuis la création de l'école. » — 1847,

23 janvier. Le jeudi 21 janvier, incidents entre les élèves de l'école et ceux du 1^{er} quartier du collège, à l'occasion de glissades sur la glace à La Hautoie. Le surveillant PREVOST rapporte que les collégiens ont injurié ses élèves le long du chemin jusqu'au retour à l'école, et que, vis-à-vis celle-ci, ils ont « fait un vacarme, dont tout le voisinage a été témoin ; on les a entendu crier à la domestique qui était à la porte : préparez-leur du foin. »

II. T. 211 (ancien T 3295, n° 2). Liasse. — 66 pièces, papier, dont 1 impr.

1838-1847. — École normale d'Amiens. Projet de construction. — 1838, 3 avril. Le recteur au préfet de l'Oise. Quelle est l'ordonnance royale qui a autorisé le département de l'Oise « à envoyer des élèves-maîtres à l'école normale primaire de Versailles ? » — 1838, 31 juillet, Beauvais. MANSION, inspecteur primaire de l'Oise, au recteur : « Depuis la loi du 28 juin, 57 jeunes gens ont été nommés et admis à l'école normale de Versailles en qualité de boursiers de l'Oise. » — 1840, 22 juillet. La commission de surveillance constate que l'école normale d'Amiens est trop petite. Elle propose l'achat d'un grand terrain d'un hectare sur la route de *Saint-Fuscien*, qui coûterait 14.000 francs. « Comme le département de l'Oise entretient à grands frais des boursiers dans l'école normale primaire de Versailles, où le taux de la pension est de 500 francs, il y aurait de l'avantage pour lui à les envoyer à l'école d'Amiens, où la pension ne s'élève qu'à 350 francs, mais où, dans l'état actuel des choses, on ne peut les recevoir.... Chaque année.... on est obligé de refuser l'entrée de l'école à des candidats, qui ont été déclarés admissibles,... et qui désiraient être admis dans l'établissement en y payant la totalité de la pension. » — 1842, 9 juillet. Le directeur au recteur : « J'ai vu hier M. HERBAULT, que j'ai prié de votre part de vouloir bien établir sommairement un plan et un devis pour la construction d'une école normale sur les terrains placés derrière le bastion de Longueville, ou dans tout autre lieu convenable et peu éloigné du siège académique. » — 1843, mai. Rapport de HERBAULT, architecte. « L'école actuelle est établie sur un terrain d'environ 500 mètres de superficie. Les bâtiments en occupent plus des 4/5^{es}, de sorte qu'il ne reste qu'une très petite cour.... C'est.... dans les nouveaux quartiers d'Henriville et ceux projetés dans les propriétés des hospices et autres environnantes que le choix du terrain nécessaire doit se porter, où il s'en trouve depuis 4 frs 50 jusqu'à 15 frs le mètre. Nous en avons à ce premier prix un lot de 3.000 mètres, qui reviendrait à 13.500 frs. Il borde la route de *Saint-Fuscien* et est avoisiné du monastère

de la Visitation et d'un grand nombre de propriétés bâties. » Plan joint de la « Cité Sainte-Marie » (Lith. Delaporte, à Amiens), avec l'emplacement proposé pour l'école normale. — 1846, 20 septembre. Le conseil général de l'Oise se déclare prêt à envoyer à Amiens ses élèves boursiers, mais ne veut pas concourir aux frais de construction de l'école projetée. « L'école normale de Versailles offre beaucoup d'inconvénients pour le département de l'Oise. Les élèves y reçoivent des connaissances élevées sur les sciences exactes et sur les éléments de la philosophie, aux dépens de la grammaire et des principes utiles à l'instruction primaire.... Les élèves.... contractent les besoins de la capitale, ce qui les éloigne de l'esprit de retour.... Beaucoup quittent aussi l'instruction pour entrer dans des carrières industrielles. » — 1847, 19 janvier. DERLY-JOURDAIN, demeurant à Amiens, 73, rue de la Hautoie, au recteur : il offre un terrain de 7.500 m., au centre de la rue Saint-Louis, à 6 frs le mètre. — 1847, 6 mars. Délibération de la commission de surveillance. 2 plans de propriétés lui sont présentés : « la première, située près du Marché aux Chevaux, présente une superficie de 5.200 mètres environ. Elle se compose de 2 jardins très productifs et de plusieurs maisons, dont la principale, nommée Pavillon de la Reine, serait susceptible, au moyen d'agrandissement, d'être affectée à la destination dont il s'agit. Le propriétaire en demande 80.000 francs. La seconde, qui se trouve au quartier Saint-Louis, est un très beau terrain, d'une contenance de 7.985 m., que l'on veut vendre 47.910 frs à raison de 6 frs du mètre. » — 1847, 31 mai. DERLY-JOURDAIN au recteur : « Je donnerai toute facilité pour le paiement, intérêt à 4 % l'an. Je prendrais en paiement et par dire d'experts l'école actuelle, je m'engagerais même, si cela pouvait vous être agréable, à faire construire sur ce terrain les bâtiments nécessaires : l'on me paierait à raison de 5 % les frais de construction seulement, et le remboursement par annuité, le tout à votre convenance. » — 1847, 28 juin. Délibération de la commission de surveillance. « Le terrain de la rue Saint-Louis [DERLY] a sur celui d'Henriville [BOUTIN] l'avantage incontestable d'être plus rapproché du centre de la ville. » Le terrain DERLY est choisi. — S. d. « Plan des bâtiments de l'école normale ». Limites : boulevard Fontaine, petite rue, rue du Four des Champs, Vve Corroyer. Surface totale : 4 ares 05. — S. d. Plan d'un terrain limité par : rue Du Cange, M. Clément, rue du Petit faubourg de Noyon, M. Legrand, M. Fauvel, M. Sautay. — S. d. Plan d'un terrain joignant à la

ruelle Monmignon (c'est vraisemblablement le terrain près du Marché aux Chevaux, visé le 6 mars 1847).

II. T. 212 (ancien T p. 105, n° 6). Liasse. — 24 pièces, papier, dont 6 impr.

1839-1843. — École normale d'Amiens. Enseignement du chant.

Méthode de chant populaire créée par M. DE RAMBURES, de *Vaudricourt*. — 1839, 10 juillet (Impr.). *Extrait du n° 29 de l'Éveil, journal de l'arrondissement d'Abbeville...* Les chanteurs de *Vaudricourt*. Abbeville, C. Paillart. In-8° ; 4 pp. « Au mois de novembre dernier, M. DE RAMBURES... prit au hasard une vingtaine de paysans de tout âge dans la commune peu peuplée qu'il habite, et se mit en devoir de leur enseigner la musique par un nouveau système de notation, qu'il appelle néographie musicale, et au moyen duquel on pourrait apprendre simultanément la musique et le plain-chant... Le vendredi 5 juillet, à midi, une portion des chanteurs campagnards était réunie dans la grande salle de l'hôtel-de-ville [d'Abbeville]... Après avoir préludé par un cantique en chœur, les élèves de M. de Rambures ont exécuté une messe de Elsner, un motet de Choron, et le *Domine salvum* sur l'air national anglais... Le désagrément de la prononciation picarde est presque insensible... Les applaudissements qui suivaient chaque morceau ont dû rendre M. de Rambures fier de ce beau résultat. » — 1842, 30 janvier. M. RENDU, conseiller au conseil royal, au recteur : il demande des renseignements sur la méthode de musique populaire ; joint à sa lettre 2 impr. « *Cercle catholique. Séance du 4 novembre 1841.* » Guiraudet et Jouaust, 315, rue St-Honoré, 2 pp. — « *Cercle catholique scientifique et littéraire. Statuts* », S. I. n. d. 8 pages. — 1842, 3 février. Le recteur à M. RENDU : « Les nouveaux essais de la méthode de M. DE RAMBURES, faits depuis sous la protection de MM. DE RAINNEVILLE et DE RANCHEZ dans la commune d'Allonville et dans plusieurs communes voisines, ont, m'assure-t-on, obtenu d'heureux résultats... Les signes avec lesquels cette musique est écrite sont tout autres que ceux de la musique ordinaire, et ils ressemblent assez à des caractères hiéroglyphiques... Déjà la méthode de M. DE RAMBURES a subi une transformation entre les mains d'un habitant d'Amiens, M. DECAIEU, conseiller à la cour royale... Le cours de musique populaire ayant recommencé il y a peu de jours à Amiens,.... je compte bien, lorsque j'aurai un moment de loisir, aller le passer au milieu des jeunes gens qui suivent ce cours, et qui se trouvent actuellement au nombre d'une centaine, appartenant pour la plupart

aux classes laborieuses de la société. » — 1842, 19 novembre, *Abbeville*. Le président de la société royale d'émulation au recteur : la nouvelle méthode de M. DE RAMBURES « vient d'être publiée par les soins de la société. » Son essai a été fait avec succès « à l'école normale et au petit séminaire de *Rouen*, ainsi que dans la colonie pénitentiaire de M. DE RENNEVILLE. » — 1843, 9 août. Le recteur au ministre : On a expérimenté à l'école normale la méthode DECAIEU, « qui a mis les élèves en état non seulement de chanter d'une manière satisfaisante,.... mais encore de lire facilement toute espèce de musique. » L'autre méthode a l'inconvénient « de s'écarter trop de la notation usuelle. » — 1843, 15 octobre, *Vaudricourt*. M. DE RAMBURES au recteur : Il n'est pas prêt à soumettre sa méthode au conseil royal. « Ce qui vient d'en être publié dans les Mémoires de la société royale d'émulation d'Abbeville est trop peu développé sous le point de vue didactique pour en donner une idée satisfaisante. Les moyens d'application et la marche à suivre, reposant sur des données entièrement neuves, se sont transmis dans le cours populaire de répétiteur en répétiteur, uniquement par tradition orale. Je vais m'occuper maintenant à rassembler mes matériaux épars, et à formuler des essais, que l'expérience, depuis 5 ans, a constamment sanctionnés. »

II. T. 213 (ancien T. p. 105, n° 7). Liasse. — 50 pièces, papier.

1843-1847. — École normale d'Amiens. Remboursement de frais de pension et de frais d'études. — 1843. Correspondance générale. Etats des élèves ne remplissant pas les conditions de leur engagement décennal. — 1843, 22 novembre. Le recteur au préfet : « La majeure partie des anciens élèves-maîtres, signalés.... comme ne remplissant point les conditions de leur engagement décennal, exercent néanmoins la profession d'instituteur, soit privé dans le département de la *Somme*, soit communal ou privé dans quelqu'un des départements voisins, et plus particulièrement dans le département de l'*Aisne* ou dans celui de l'*Oise*.... Tantôt le défaut de voix,.... tantôt la rareté des places vacantes les a forcés de se faire une existence en dehors de l'enseignement primaire communal du département.... Le nombre des sujets formés à l'école normale depuis 10 ans, augmenté de celui des sujets étrangers à cet établissement qui ont obtenu le brevet de capacité a notablement excédé les besoins de l'instruction primaire communale.... » — 1843-1847. Dossiers individuels.... DUBOIS (Jules), sous-

maître dans la pension EDAN à *Roye*. 1847, 9 mai : « Le manque absolu de voix a rendu vaines les tentatives que j'ai faites pour me placer comme instituteur dans plusieurs communes. »... PARENTIN. S. d. « J'ai cherché une place d'instituteur dans le département de la Somme depuis le mois de septembre 1843 jusqu'au mois de janvier 1844, et je n'en ai pu trouver aucune. »

II. T. 214 (ancien T. 3636, n° 5). Liasse. — 143 pièces, papier.

XIX^e siècle-1848. — École normale d'*Amiens*. Extraits de naissance et certificats fournis par des candidats à l'école normale.

II. T. 215 (ancien T p. 293). Liasse. — 38 pièces, papier, dont 7 impr.

1834-1848. — École normale de *Laon*. Affaires diverses.

Extraits : 1836, 4 mai (impr.). Avis du préfet de l'*Aisne* sur l'admission des instituteurs en exercice à l'école normale de *Laon*. — 1839, 23 mars : LEROY, directeur de l'école, au recteur : le recteur ayant fixé le congé de Pâques du jeudi au lundi, il observe que la commission a proposé que le congé durât du jeudi au jeudi, en considération de « l'éloignement où se trouve un certain nombre d'élèves-maîtres, qui, généralement, ne sont pas à même de faire usage des voitures publiques ». — 1839, 25 mars : le recteur fixe le congé du jeudi au mercredi. — 1843, 1^{er} août. Budget de 1844. — 1846, 2 août. Rapport du directeur ROUIT : les locaux ne peuvent recevoir plus de 50 élèves, « chiffre actuel ». Les 3 dortoirs n'ont chacun que 12 m. 10 sur 8 m. 05. La salle d'étude a les mêmes dimensions. Le réfectoire, 8 m. 85 sur 5 m. 25. La cour étant très petite, on est obligé de conduire les élèves « en promenade pendant 20 minutes après le dîner ». — 1848, 5 juin, *Soissons*. Rapport de JOUEN, inspecteur de l'Académie. Local insuffisant. L'administration ne peut faire de provisions, « faute d'avoir à sa disposition une pièce dans laquelle les différentes denrées puissent se conserver. » « L'école a été sensiblement dérangée dans son travail par les derniers événements et par les fêtes patriotiques ». Instruction religieuse : l'abbé HOQUELET, vicaire de la paroisse et aumônier du collège. Professeurs : ROUIT, HURIER, NOZOT, DELABY, COURTEBOTTE (chargé de l'école primaire annexée). « L'école normale de filles, établie dans la maison de la Providence ».

1840-1844. Etat des retenues exercées pour le fonds de retraite. — Directeurs : LEROY, 1840-

1843 ; J. BEAUMONT, ancien sous-inspecteur de la Somme, installé le 21 janvier 1844.

II. T. 216 (ancien T p. 29, n° 25). Liasse. — 2 pièces, papier, dont 1 impr.

1846, 26 mai. — École normale de *Laon*. Note de renseignements sur Etienne-Louis-Nicolas ROUIT, directeur nommé le 24 octobre 1845. Né à Paris, le 30 juillet 1795. Maître de pension et chef d'institution à *Paris*, 1822-1844. Chargé de la rhétorique au collège royal de *Reims*, 1844, chargé de la 3^e au collège royal de *Bourges*, 1845.

II. T. 217 (ancien T p. 265). Liasse. — 39 pièces, papier, dont 1 impr.

1838-1847. — Écoles normales d'institutrices.

1838-1843. Congrégation de la Sainte-Famille à *Amiens*, vouée à la formation d'institutrices primaires. — 1838. Secours demandé pour des constructions nouvelles à faire dans la maison mère, à *Amiens*. 1838, 23 juillet. Le recteur au ministre : « Soit parce que les places d'institutrices dans les campagnes n'offrent que peu d'avantage, soit parce que les épreuves de l'examen à subir devant la commission d'instruction primaire paraissent trop redoutables, il ne se présente chaque année qu'un très petit nombre de postulantes pour obtenir des brevets de capacité... Les institutrices sont très peu nombreuses dans le ressort académique... Un établissement, qui aurait pour objet de former des institutrices soit séculières, soit religieuses, serait très précieux. » — 1842, 15 avril. Le recteur au ministre : « Beaucoup de communes des départements de l'*Aisne* et de l'*Oise* ont désiré et obtenu pour diriger leurs écoles de ces bonnes religieuses, qui d'abord semblaient n'être destinées qu'aux écoles... de la *Somme*... La congrégation... montre... le plus grand empressement à exécuter... les règlements émanés de l'autorité universitaire. Ses statuts... ont été approuvés par ordonnance du 30 juillet 1826... »

« Règlement pour l'école normale primaire d'institutrices du département de l'*Orne*, annexée à l'établissement des dames de l'éducation chrétienne à *Argentan*. » Alençon, Poulet-Malassis, in-8°, 16 pp. Règlement arrêté par le Conseil royal le 3 avril 1838, en 56 articles.

1847. Cours normal préparatoire d'institutrices de *Laon*. Dispense d'âge en faveur d'aspirantes qui n'ont pas atteint 18 ans, et de boursières du départ-

tement de l'*Oise*. Au 17 avril 1847, à une séance de la commission de surveillance du cours normal, sont présents : M. DUCHANGE, président ; Mmes DE CREVECŒUR, MARECHAL, DEQUEN, JOURNE, sœur SAINTE-MADELEINE, MM. MARIE, TEVENART, DUPRAS, GODART, et RAYNAL, secrétaire. »

II. T. 218 (ancien T p. 45, n° 1). Liasse. — 60 pièces, papier.

1836. — Enseignement secondaire. Enquête sur les « établissements d'instruction secondaire, qui existaient en France en 1789 ». — 1836, 5 janvier. Circulaire de GUIZOT aux recteurs demandant les renseignements. Dans leurs investigations, les recteurs s'exprimeront « de manière à ne point donner à penser qu'il soit question d'indemniser les familles qui possédaient autrefois des bourses. »

AISNE. — Collèges à *Château-Thierry* et à *Fère-en-Tardenois*, Pension à *Charly*, Collège et 4 pensionnats à *Laon*, Collège et 4 pensions (LELOIRE, MOROY, VAUDIN, DELANCHY) à *Saint-Quentin*, Collège et petit séminaire à *Soissons*, Collège à *Vervins*.

OISE. — Collège à *Beauvais*. Un collège, dirigé par l'abbé RENDU, « oncle de M. le conseiller de ce nom », et la pension TULLIVET à *Clermont*, pension à *Saint-Just* tenue par DESMARETS, 2 pensions à *Verneuil-sur-Oise* tenues par DUPILLE et MARECHAL, Collèges à *Compiègne*, *Noyon*, *Senlis*, et 2 pensions à *Verneuil près Senlis* (?).

SOMME. — Collège et le pensionnat de l'abbé HERBETTE à *Abbeville*, Collège d'*Amiens*, 2 pensions à *Doullens*, Collèges de *Montdidier*, de *Péronne* et de *Roye*.

II. T. 219 (ancien T p. 290). Liasse. — 129 pièces, papier, dont 6 impr.

1817-1829. — Enseignement secondaire. — Instructions générales et correspondance. — 1817, 12 février. Ordonnance royale en 5 art. augmentant de 36 francs le prix de la pension dans les collèges royaux, pour faire face à l'augmentation des vivres. — 1817, 23 mai. Situation fâcheuse de l'instruction dans l'*Aisne*, où « l'enseignement est devenu le patrimoine de quelques maîtres de pension qui s'enrichissent, au préjudice des bonnes études et des collèges communaux... Des hommes, dont le témoignage ne pouvait être négligé, annonçaient que tous les pensionnaires abandonnaient le collège [de *Soissons*]... L'inspecteur général des études, qui a été envoyé sur les lieux, a trouvé le pensionnat aussi nombreux que le comportaient les circonstances, et il a cherché en vain un fondement raisonnable aux graves accusations qui s'étaient élevées contre le

principal. » — 1817, 6 juin. Circulaire sur la vaccine. 13 octobre. Circulaire sur la collation des grades. — 1818, 15 mai (impr.). Arrêté en 10 articles de la commission de l'instruction publique sur l'enseignement de l'histoire et de la géographie. Paris, Imprimerie Royale, in-4°, 4 pp. — 1819, 9 février. ROYER-COLLARD au recteur : « Dans plusieurs collèges, on donne fréquemment des congés aux élèves, sous le prétexte de célébrer des fêtes qui ont été abolies. Le premier devoir d'un fonctionnaires est de se conformer exactement aux lois et aux règlements. Les plus louables intentions ne sauraient l'affranchir de cette obligation. Veuillez bien donner les ordres les plus précis pour qu'à l'avenir il ne soit accordé aux élèves d'autres congés que ceux dont les époques sont déterminées par les règlements. » — 1819, 16 février. ROYER-COLLARD au recteur : sur les actes d'indiscipline du Collège Louis le Grand à *Paris*, et la nécessité de prévenir tous sujets de trouble dans les collèges. — Extrait des arrêtés des 19 janvier et 19 février 1819, prononçant l'exclusion de divers élèves des collèges royaux de Louis le Grand et de *Nantes*. — 1819, novembre (impr.). « *Programme des cours des sciences physiques pour les collèges royaux.* » S. l. n. d. in-4°, 20 pages. — 1820, 29 janvier. CUVIER au recteur : Quel est le nombre approximatif des sujets fournis aux grands séminaires par les collèges de l'université ? « C'est une opinion assez généralement répandue que l'université, dont on ne conteste pas les avantages sous le rapport de l'habileté des maîtres et de la supériorité des études, présente des obstacles insurmontables pour la vocation ecclésiastique... Cependant... depuis plusieurs années, les collèges de l'université ont fourni aux grands séminaires au moins autant de sujets que les écoles ecclésiastiques. » — 1820, 18 février (impr.). Circulaire de la Commission de l'instruction publique sur le service funèbre du duc DE BERRY. — 1820, 6 octobre. *Te Deum* en actions de grâces pour la naissance du duc DE BORDEAUX. — 1820, 3 novembre. Envoi d'une carte lithographiée de l'histoire ancienne. — 1821, 22 janvier. Recommandation d'acheter les livres des classiques latins de la collection LEMAIRE. — 1821, 10 février. Nouvelle géographie de la *France* préparée par M. LESPIN, recteur de l'académie de *Metz*. — 1821, 12 octobre. Ordonnance sur les pensions et la comptabilité des collèges royaux. — 1822, 31 décembre. On doit retirer des bibliothèques de collèges la Continuation de l'abrégé chronologique du président HENault, publiée par WALKENAER, comme contenant « les principes les plus pernicieux ». — 1825, 1^{er} juin.

Congé de 3 jours à l'occasion du sacre du roi. — 1826, 16 septembre (impr.). Arrêté du Conseil royal de l'instruction publique, en 23 articles, sur l'enseignement des sciences mathématiques et physiques et de l'histoire et sur la distribution des prix de la fin de l'année. Paris, Imprimerie Royale. In-8°, 8 pp. — 1828, 11 mars (impr.). Arrêté du Conseil royal en 7 articles. « Statut concernant les aspirants au grade de licencié ès-lettres ». S. l. in-8°, 4 pp. — 1828, avril (Impr.). « Programmes du cours des sciences physiques pour les élèves des deux années de philosophie. » Paris, Imprimerie Royale, in-8°, 20 pp. — 1829, 6 octobre. Arrêté du Conseil royal, en 5 art., sur l'enseignement de l'histoire en rhétorique.

II. T. 220 (ancien T 3385, n° 6). Liasse. — 28 pièces, papier, dont 3 impr.

1830-1834. — Enseignement secondaire. — Instructions générales et correspondance. — 1830, 3 avril (Impr.). Arrêté du Conseil royal en 13 articles sur diverses modifications aux études. Impr. Royale, in-8°, 6 pp. — 1830, 30 avril. Lettre d'envoi du dit arrêté : « On a généralement senti depuis quelque temps la nécessité d'introduire de nouveaux objets d'enseignement dans les classes. L'autorité ne devait ni méconnaître des besoins réels, ni céder sans réserve à l'esprit innovation, qui nuit trop souvent au lieu d'améliorer. Elle a donc voulu éviter avec le plus grand soin tout ce qui pourrait compromettre le succès des études latines et grecques, études consacrées par l'expérience des siècles, et toujours reconnues si propres à développer les facultés intellectuelles. » — 1830, 11 septembre. Arrêté du Conseil Royal, en 4 art., sur l'enseignement de la philosophie dont les leçons « se donneront exclusivement en français ». — 1831, 19 février. Règlement des congés. — 1833 (Impr.). « *Catalogue des principaux instrumens de physique nécessaires pour former un cabinet* », par Pixii. Bachelier, rue du Jardin n° 12, in-8°, 8 pp. — 1834, 7 janvier. Circulaire (n° 311) sur la comptabilité. — 1834, 7 juin. Circulaire sur l'enseignement du dessin. Il doit commencer en 4°. On recommande la méthode employée par M. DUPUIS, professeur de dessin au Collège royal Saint-Louis, « d'après des bosses préparées graduellement ».

II. T. 221 (ancien T 3385, n° 5). Liasse. — 3 pièces, papier.

1837. — Enseignement secondaire. — Instructions générales et correspondance. — 1837, 20 novembre. Circulaire recommandant de surveiller la lecture et la récitation.

II. T. 222 (ancien T 3385, n° 4). Liasse. — 55 pièces papier, dont 11 impr.

1838-1845. — Enseignement secondaire. — Instructions générales et correspondance. — 1838, 10 juillet. Impr. Paris P. Dupont & C^{ie}, in-4°, 4 pages : Circulaire du ministre SALVANDY sur les tableaux d'avancement : « Je m'attacherai... à éviter... les déplacements considérables. Les promotions judiciaires sont renfermées dans les mêmes ressorts. L'Université, qui est aussi une magistrature, doit tendre progressivement à la même fixité, en réservant l'académie de *Paris* comme le terme et le prix de tous les efforts... J'ai rendu aux inspecteurs généraux le droit de prendre séance dans le Conseil royal... Les dernières traces de la longue perturbation, née des ordonnances de 1815, seront effacées. Cette haute magistrature de l'enseignement, qui possède le dépôt des traditions de l'université, de ses droits et de sa discipline, trouvera, comme l'université même, dans un complet retour aux lois qui l'ont fondée, une force et une autorité incontestées... Rien n'était plus pressant que de rétablir sur ses bases... cette grande et nationale institution de l'Université de *France*, de la relever du caractère incertain et précaire, dont le régime des ordonnances avait frappé le système entier de l'instruction publique... Ce retour à l'ordre, de patients efforts l'ont préparé, avant les miens, depuis 20 années... » — 1838, 14 juillet. Circulaire pour interdire aux professeurs, « particulièrement ceux des classes de mathématiques, de physique et de philosophie », de s'absenter avant la clôture officielle des classes. — 1838, 21 août. Circulaire décidant que les internes des collèges, qui ne rentreront pas au jour fixé, seront privés de sortie pendant 3 mois, et que les boursiers ne seront pas admis, que les externes seront tenus de faire un travail extraordinaire accompli pendant les jours de congé dans une des salles du collège. — 1838, 21 août. Arrêté en 11 articles concernant l'enseignement des langues vivantes.. « L'enseignement d'une langue vivante est obligatoire. » — 1838, 31 août. Circulaire interdisant aux boursiers de suivre « les classes dites de rhétorique française ». — 1838, 17 septembre. Circulaire pour faire cesser la confusion qui a pu s'établir entre l'instruction secondaire et l'instruction primaire. — 1838, 28 septembre. Arrêté en 5 articles concernant l'enseignement des mathématiques. — 1838, 9 octobre. Arrêté concernant l'enseignement des mathématiques dans les collèges. — 1838, 5 octobre. Circulaire instituant un « bulletin scolaire » pour les élèves des collèges (modèle joint) : une page par classe, des classes élémentaires à la philosophie. — 1838, 10 octobre. Circulaire du recteur notifiant

l'arrêté du 28 Août 1838, qui interdit à tout chef d'institution, maître de pension, ou autre, d'annoncer des cours préparatoires aux examens du baccalauréat ès-lettres. — 1838, 12 octobre. Circulaire rappelant que, dans les villes où il existe un collège royal ou communal, les élèves des institutions et pensions âgés de plus de 10 ans doivent être conduits aux classes du collège. — 1845, 14 novembre. Arrêté en 4 articles sur l'emploi du fonds d'encouragement aux collèges communaux.

II. T. 223 (ancien T. p. 45, n° 9). Liasse. — 17 pièces, papier.

1848. — Renseignements sur l'état sanitaire des collèges du ressort et de l'école normale de *Laon* (circulaire ministérielle du 11 février 1848) : épidémies qui ont régné, description détaillée des bâtiments, nourriture, emploi du temps, récréations.

AISNE. — École normale de *Laon* : Ouverte le 1^{er} octobre 1833. Éclairée au gaz depuis avril 1847. Par jour, les élèves passent 12 heures en classe ou en étude. Promenade de 25 minutes après le dîner, de 2 heures le dimanche, de 3 heures le jeudi. — Collèges de *Soissons* et de *Vervins*.

OISE. — Collège de *Beauvais* : « Les élèves écrivent sur leurs genoux en classe, et sur des pupitres pendant l'étude. » — Collège de *Clermont* : Une épidémie de typhoïde a sévi à *Clermont* d'avril à décembre 1847. « Je tiens du médecin du collège que les quelques malades qu'il a perdus, sur plus de 100 qu'il a traités, ne sont morts que pour avoir mangé trop tôt. »

SOMME. — Collège d'*Abbeville* : En classe les élèves écrivent sur leurs genoux. — Collège de *Péronne* : « Pendant longtemps un calorifère, établi dans la cave, chauffait les classes, les études et le dortoir. Mais ce mode de chauffage était fort imparfait... Depuis 2 ans, on a adopté les poêles et le charbon. »

II. T. 224 (ancien T 3360). Liasse. — 154 pièces, papier.

1813-1839. — Enseignement secondaire. — Budgets et comptes des collèges communaux de l'Académie.

Budgets de 1814, arrêtés le 27 juillet 1813 par le conseil de l'université, des collèges de : *Château-Thierry*, *Laon*, *Vervins*, *Saint-Quentin*, *Soissons*, *Beauvais*, *Clermont*, *Compiègne*, *Senlis*, *Abbeville*, *Albert*, *Roye*. Les régents les plus payés ont 1.500 francs par an. — Etat des dépenses présumées de 1814 (avec le nombre des élèves) pour les collèges d'*Abbeville*, *Beauvais*, *Château-*

Thierry, *Laon*, *Soissons*, *Vervins*. — Noms des membres des bureaux d'administration des collèges d'*Abbeville*, *Albert*, *Beauvais*, *Château-Thierry*, *Chauny*, *Clermont*, *Compiègne*, *Laon*, *Montdidier*, *Roye*, *Saint-Quentin*, *Soissons*. — Noms des régents des collèges de *Beauvais*, *Soissons*, *Saint-Quentin*, *Laon*, *Abbeville*, *Compiègne*, *Clermont*, *Château-Thierry*, *Vervins*, *Albert*, *Roye*, avec l'indication de leurs traitements.

Exercice 1817. Dépenses des collèges de *Clermont*, *Vervins*, *Laon*, *Saint-Quentin*, *Soissons*, *Compiègne*, *Abbeville*.

Exercice 1818. Dépenses des collèges de *Saint-Quentin*, *Soissons*, *Beauvais*, *Compiègne*, *Abbeville*, *Vervins*, *Clermont*, *Laon*, *Roye*.

Exercice 1828. Budgets des collèges d'*Abbeville*, *Clermont*, *Compiègne*, *Péronne*, *Saint-Quentin*, *Soissons*, *Laon*, *Vervins*.

Exercice 1829. Budgets des collèges d'*Abbeville*, *Péronne*, *Laon*, *Saint-Quentin*.

Exercice 1830. Budgets des collèges d'*Abbeville*, *Beauvais*, *Clermont*, *Compiègne*, *Laon*, *Péronne*, *Saint-Quentin*, *Vervins*.

1823-1840. Correspondance relative aux budgets et comptes et à la nomination des bureaux chargés de leur examen. — 1831, 3 octobre. Le recteur au ministre : « *Soissons*, à cause des tracasseries de M. GUY, professeur de philosophie, et relativement au jeune régent de 5^e, qu'il a fallu chasser du collège, a montré beaucoup d'humeur, et, si j'en crois M. le principal, hésite sur la nature du budget qu'il doit faire... *Château-Thierry* n'est pas dans une plus heureuse disposition. Il ne sait prendre un parti. Son collège, qui n'a jamais été florissant, semble peu l'intéresser, et il balance entre la pension de M. BONNAIRE, qui ne lui coûte rien, et son collège, qui le constitue en dépenses. »

II. T. 225 (ancien T 3359). Liasse. — 108 pièces, papier.

1839-1846. — Enseignement secondaire. — Budgets et comptes des collèges communaux de l'Académie. Exercices 1840 à 1845. — 1839-1846. Correspondance relative à l'établissement des budgets et comptes et à la nomination des bureaux chargés de leur examen.

II. T. 226 (ancien T 3649, n° 3). Liasse. — 34 pièces, papier.

1845-1848. — Enseignement secondaire. — Budgets et comptes des collèges communaux de l'Académie. Exercices 1846 à 1849. — 1845-1847.

Correspondance relative à l'établissement des budgets et comptes et à la nomination des bureaux chargés de leur examen.

II. T. 227 (ancien 396.145). Registre. — In-fol., pages A-B et 1 à 154. Couverture en parchemin. Papier.

1810-1820. — « Registre ouvert en vertu de l'article 99 du décret du 17 mars 1808 pour l'inscription des fonctionnaires des établissements d'éducation de l'arrondissement académique d'Amiens. » Au verso de la couverture, table alphabétique des maîtres de pension (incomplète). — Tableau donnant, par établissement, les noms et prénoms, âge, lieu de naissance des maîtres, anciennes et nouvelles fonctions :

AISNE. — *Braisne.* Pension SAUSSET, p. 45.

Château-Thierry. Collège, p. 2, 75. (P. 75) : HENRIET (Nicolas-Claude), principal 1809-1815. Prêtre, d'abord principal du collège de *Dormans*, puis professeur aux institutions de *Juilly* et de *Meaux*, et au séminaire de *Meaux*. — Pensions GODART, p. 138, et TUGAULT, p. 144.

Chevregny. Pension GENARD, p. 36, 137. (P. 36) : GENARD (Antoine-Ponce). « Ancien professeur de 2^e et de rhétorique, maître de pension pendant 28 ans, président de canton, ensuite juge de paix. »

Fère-en-Tardenois. Pension DENIAU, p. 135.

Flavy-le-Martel. Pension FOULON, p. 30.

Guise. Pensions BONNAIRE, p. 133, et MOUSSETTE, p. 27.

La Ferté-Milon. Pension GERARD, p. 81.

Laon. Collège, p. 3, 74, 102, 112-113. (P. 3) : DEHARBES (Jean-Louis), principal 1809-1811. « Directeur pendant 20 ans » dans le collège de Laon. — Pensions DEMARLE, p. 34 ; DUCHANGE, p. 48, 136 ; LAVICE, p. 40 ; MAIRET, p. 26.

Marfontaine. Pension ISRAEL, p. 53.

Marle. Pensions PICART, p. 50, et TERRIEN, p. 46.

Montcornet. Pension CHARPENTIER, p. 134.

Neuilly-Saint-Front. Pension LOLLIER, p. 39.

Nogent-l'Artaud. Pension SERON, p. 143.

Pontavert. Pension BAR, p. 56, 132.

Ribemont. Pension VIEILLE, p. 67.

Rozoy-sur-Serre. Pension OGE, p. 77.

Saint-Quentin. Collège, p. 1, 66, 96-97, 104-105, 117, 154. (P. 1) : CHARLET (Jean-Baptiste), principal 1810-1820. « Principal du collège de Saint-Quentin en 1773, directeur de l'école secondaire de la même ville en 1803. » (P. 66) : CARPENTIER (Louis-Joseph), régent de rhétorique. « Ancien bibliothécaire ». — Pension BAROU, p. 32. BAROU (Philippe-Cosme), « licencié en théologie de l'ancienne université de Paris depuis 1778, principal du collège de *Saint-Quentin*, vicaire épiscopal et supérieur-professeur des séminaires de

l'Aisne et du Nord, et employé à diverses places d'administration jusqu'en l'an 8. » — Pension LECOCQ, p. 141.

Soissons. Collège, p. 86-87, 94-95, 106, 118-119. (P. 86) : HORLIER (Claude), principal 1813-1822. Prêtre, a formé en 1792 à *Montmirail* un pensionnat qu'il a transporté à *Soissons* en 1797. (P. 94) : PIERRE (Jean-Claude), régent de philosophie. « Ancien principal du collège de La Ferté-Milon de 1779 à 1786. Professeur de philosophie et directeur du séminaire de *Soissons*. » — Institution HORLIER, p. 49. — Pensions JEANNEL-BYETER, p. 25 ; LAMOTTE, p. 38, 140 ; MARTIGNY, p. 42 ; POTTIER, p. 142.

Vervins. Collège, p. 62, 114. — Pension CURATE, p. 28.

Villers-Cotterets. Pension JEANNEL, p. 139.

OISE. — *Beauvais.* Collège, p. 6, 64, 84-85. (P. 64) : FLEURY (Eloi), principal. « Directeur du pensionnat de l'école centrale de l'Oise, puis de l'école secondaire communale. » — Pensions CARON, p. 24 ; DOTTIN, p. 148 ; HENOCQ, p. 23 ; PIGNON, p. 43. PIGNON (Claude). « 11 ans professeur dans le corps des chanoines réguliers de Sainte-Geneviève, 6 ans prieur de l'abbaye de *Saint-Quentin*, 2 ans vicaire épiscopal du département de l'Oise. »

Breteil. Pension LIEBERT, p. 80.

Chantilly. Pension LEGAT, p. 37, 149. (P. 37) : LEGAT (Antoine-Joseph), « ancien maire et juge de paix. »

Clermont. Collège, p. 4, 65, 79, 115. (P. 4) : DUBOIS (Pierre — Jean-Baptiste — Pascal), principal. « Maître de pension et chef d'institution à *Maignelay* depuis 1790 jusqu'en 1803. Depuis cette époque, directeur de l'école secondaire communale. »

Compiègne. Collège, p. 5, 59, 82, 83, 92-93, 108, 116. (P. 82) : VINCENT (Fidèle-Nicolas), régent de rhétorique et 2^e. « Prêtre, secrétaire en chef de la municipalité et sous-préfecture pendant 13 ans. Ancien principal du collège de *Compiègne*. » (P. 116) : CHATEAU (Pierre-Jacques), maître d'études, 1819, ancien lieutenant, professeur de français au collège royal de *Prato* (Ac. de *Pise*), depuis 1810 jusqu'en 1814.

Crépy-en-Valois. Institution ou pension MOLIERE-DUMESNIL, p. 54, 76, 151.

Méru. Pension DESPEAUX, p. 147.

Noyon. Institution FROUSSARD, p. 31, 73. (P. 31) : FROUSSARD (Louis-Nicolas). « Ancien doctrinaire », professeur de 2^e au collège de *Saint-Omer* (1784-1789), de rhétorique au collège d'*Avallon* (1790-1793), professeur de belles-lettres dans l'institution de M. MAC D'ERMOTTE (1798-1801). — Pension MOREAU, p. 152.

Pont Sainte-Maxence. Pension Cor, p. 52, 145.

Senlis. Institution des chevaliers de Saint-Louis, p. 150. — Pensions COSSIN, p. 29, 146 ; DECAUX, p. 21 ; PAULET, p. 51, 153. (P. 51) : DUSSERE (Charles-Denis), directeur du pensionnat, né en 1736. « Bénédicтин à 16 ans. Depuis l'âge de 24 ans professeur de rhétorique pendant 8, de philosophie pendant 6, de théologie pendant 6. Au régiment d'Artois et à la marine royale pendant 10 ans. À Paris, chef d'une maison d'éducation 2 ans. Forcé de fuir la capitale. À Reims, curé et chef d'un pensionnat 15 ans. Cet établissement transféré à Senlis depuis 1808. »

Verneuil. Pension GENTIL, p. 35.

SOMME. — *Abbeville.* Collège, p. 7, 68-69, 100, 110-111. — Institution BELLART, p. 10. — Pensions DEPOILLY (André), p. 123 ; DEPOILLY (Charles), p. 124 ; POILLY, p. 44.

Albert. Collège, p. 9. DUBOIS (Jean-Baptiste), principal et régent de 3^e et 4^e. « Professeur dans l'ordre des grammairiens au collège du Plessis-Sorbonne » de 1776 au 1^{er} octobre 1793. « Juge de paix du canton de Sains près d'Amiens jusqu'en 1810. »

Amiens. Institutions BICHERON, p. 11 ; LEMAITRE, p. 12 ; SEVERETTE, p. 13. — Lycée, p. 70, 71, 72. (P. 70) : FLOTTE (Jean-Sébastien), professeur de philosophie. « Professeur au collège des Irlandais à Paris... Avant la Révolution agrégé de l'université de Paris. » — Pensions : BEUVIN, p. 17. BEUVIN (Louis), « commissaire à terriers avant 1789 » ; BOILLY, p. 15, 121 ; CORBIE, p. 18 ; DEBEAUVAIS, p. 14 ; Joseph JOIRON, p. 16 ; LAMBERT, p. 61 ; LENOEL, p. 126.

Crécy. Pension RIDOUX, p. 130.

Domleger. Pension DEVOYE, p. 125.

Doullens. Pension DEBEAUVAIS, p. 14, 122.

Flixecourt. Pension MALOT, p. 41, 127.

Léalvillers. Pension CAUET, p. 60.

Montdidier. Collège, p. 8. — Pensions CORBIE, p. 78 ; PADE, p. 128.

Moreuil. Pension BERLANCOURT, p. 57.

Nesle. Pension BACOUËL, p. 19. BACOUËL (Joseph-Jérôme). « Il a dirigé pendant 3 ans, avant la Révolution, le collège de Nesle, sous la surveillance de son oncle, qui en était le principal. » — Pension PONCHARD, p. 55, 129.

Péronne. Pensions AMIOT, p. 47 ; LEFEVRE, p. 58 ; VILLERS, p. 131.

Roye. Collège, p. 63, 120. — Pensions DROUERE, p. 22, et LEMOINE, p. 20.

Saint-Valery. Pension BEAUSSART, p. 33. BEAUSSART (Jean-Pierre). « Avant le 15 floréal [an 2], employé des douanes. »

II. T. 228 (ancien T 3374, n° 2). Liasse. — 62 pièces, papier, dont 1 impr.

1828-1829. — Exécution de l'ordonnance du 16 juin 1828 (art. 2), obligeant chaque maître à affirmer par écrit « qu'il n'appartient à aucune congrégation religieuse non légalement établie en France ». — 1828, 1^{er} septembre. Circulaire du recteur demandant les déclarations pour le 1^{er} octobre. — 1828, 25 septembre, *Saint-Riquier*. PADE au recteur : « Monseigneur notre évêque ayant choisi *Saint-Riquier* pour son petit séminaire et ayant reçu du gouvernement des assurances positives à cet égard, cette maison entre, au 1^{er} octobre, dans la catégorie des petits séminaires et relève du ministre des affaires ecclésiastiques. C'est par conséquent avec lui que Sa Grandeur traitera pour tout ce qui a rapport à sa maison de *Saint-Riquier*. » — S. d. [après le 1^{er} octobre 1828]. Note figurant sur un tableau nominatif des déclarants : « On n'a pris aucune mesure contre ceux qui n'ont pas encore fait la déclaration, parce qu'on est persuadé que ce retard ne vient point de la mauvaise volonté, mais de l'oubli ou de la négligence... Si le délai prescrit pour l'envoi de la présente liste eût été moins court, toutes les déclarations qui manquent encore y eussent été jointes ». — 1828, 27 novembre. LEUDIÈRE, principal du collège de *Soissons*, au recteur : « J'ai déjà eu l'honneur d'écrire à S. E... pour lui faire part de la manière dont on a jusqu'ici éludé les ordonnances du 16 juin... Non seulement *Oulchy* n'a reçu aucune atteinte des ordonnances qui devaient le pulvériser, mais il est plus florissant, plus menaçant que jamais. Externes, pensionnaires, tout le monde y est admis, et, au moyen de demi-bourses créées si généreusement par le gouvernement, MM. d'*Oulchy* m'ont enlevé 6 ou 8 élèves. Il y en a de 90 à 100 dans cette maison... *Liesse* renferme au moins 130 étudiants, et le séminaire de *Laon* n'en peut contenir moins de 180... La déclaration n'a point été faite individuellement, je le tiens d'un grand vicaire. L'on s'est contenté d'une lettre de Monseigneur. L'habit ecclésiastique n'est probablement porté que par ceux qui sont tonsurés : c'était cependant une mesure qui eût fait refluer bien des jeunes gens dans les collèges ».

II. T. 229 (ancien T p. 21, n° 1). Liasse. — 48 pièces, papier, dont 2 impr.

1828-1835. — Collèges, organisation du personnel. — S. d. Tableau du personnel du collège royal d'*Amiens* et des collèges communaux pour l'année 1831-1832. Noms et prénoms, date et lieu de naissance, appréciations. — S. d. Id. du personnel

des collèges communaux pour l'année 1832-1833. Mêmes renseignements. — S. d. [1833]. Notes sur les collèges d'*Abbeville*, *Péronne*, *Château-Thierry*. — Collège d'*Abbeville*. M. BRUYER. « Son collège prospère. À son arrivée... il n'a trouvé que 30 élèves pensionnaires. Il en avait à la fin de l'année 70... Son caractère est très inégal... Homme habile, instruit, peu moral, peu franc... Le principe de ses succès, c'est de bien nourrir ses élèves... C'est le principalat le plus lucratif de l'académie. »

II. T. 230 (ancien T. p. 21, n° 2). Liasse. — 123 pièces, papier.

1829-1835. — Demandes de places dans les collèges, pensionnats.

Extraits : 1832, 4 août, *Charly-sur-Marne*. « C'est encore le sieur AUBRY qui vous prie de lui pardonner cette importunité... J'ose prendre la liberté grande de vous adresser ci-joint un petit tableau rimé de mes justes doléances... Le petit *Charly*... ne saurait me convenir... J'appartiens à une ancienne famille de l'*Aisne*, où l'honneur et les talents sont héréditaires, qui a donné un député à l'Assemblée Constituante (le sieur AUBRY-DUBOCHET), qui a donné des médecins, des géomètres, des administrateurs. » — Joint une poésie de 10 strophes de 8 vers adressée à M. DURAND, recteur, commençant ainsi :

« Le pèlerin, après un long voyage,
 Demande au ciel un paisible repos.
 Dieux, bénissez mon modeste bagage,
 Mon pauvre luth, mon bâton, mes sabots.
 Et toi, GRESSET, ombre que je révère,
 Entends ma plainte et fais valoir mes droits
 Auprès d'un sage, à qui le vrai sait plaire,
 Daigne donner de la force à ma voix... »
 ... « Sage recteur, daignez donc me sourire,
 Et me compter parmi vos vieux soldats. »
 (Fin).

1833 (?), 10 juin. MORIN DE CHAMPROUSSE, « élève de l'ancienne école normale 1814-1815-1816, régent de rhétorique au collège de *Magnac-Laval* (Haute-Vienne), demande au recteur un principalat. « Vous n'êtes pas de ceux qui oublient les amitiés du collège. » — 1833, 8 août, *Aurillac*. HELIE, professeur au collège d'*Aurillac*, au recteur : « C'est avec une vive satisfaction que j'ai appris votre promotion au rectorat d'*Amiens*. Il serait à désirer que le ministre pût placer à la tête de toutes les académies les élèves les plus distingués de l'ancienne école normale. » — 1833, 13 novembre,

Aizecourt. Recommandation de HARLE, député de *Péronne*, en faveur de Jules CORDIER, demeurant à *Péronne*, rue Saint-Fursy, bachelier ès-lettres. — 1834, 11 juillet, *Beauvais*, rue des 3 Cailles. RODIN, bibliothécaire à Beauvais, demande une place d'inspecteur des écoles primaires, « la place de bibliothécaire... étant trop faiblement rétribuée. »

II. T. 231 (ancien T. p. 23, n° 3). Liasse. — 172 pièces, papier, dont 21 impr.

1826-1848. — Collèges. Personnel : généralités.

Extraits : 1826, 7 décembre. Circulaire ministérielle demandant des notes sur les fonctionnaires capables de devenir proviseurs, censeurs ou principaux. — S. d. Notes du recteur sur les fonctionnaires proposés : HAQUIN. « Je l'ai vu montrer... toutes les qualités qui caractérisent l'homme vraiment religieux dans des temps où c'était presque avoir du courage que de ne les pas cacher. » — BRAIVE. « Immédiatement arrivé de l'école normale au collège royal d'*Amiens*, il n'eut aucun des défauts supposés ou réels qu'on a reproché à ses condisciples... Jamais il n'a rougi de l'Évangile. » — CARESME. — HUBERT. — MAUPERIN. — OZOUF. — MORONVAL jeune. « Son zèle, lors de la Restauration, ne s'est pas borné à des vœux stériles, il a utilement servi cette cause sainte. » — PREAU. S. d. [après le 27 août 1838]. Cahier de notes sur le personnel des collèges de *Saint-Quentin*, *Château-Thierry*, *Laon*, *Vervins*. — 1847, 3 novembre. Circulaire ministérielle obligeant les membres du corps enseignant à ne pas paraître en classe, « sans être revêtus de la robe ». — 1847, 23 novembre. Le principal de *Château-Thierry* demande un délai jusqu'au 1^{er} janvier. — 1847, 23 novembre. SIMONIN, principal de *Saint-Quentin*, au recteur : « Voilà bientôt 23 ans que je suis entré au collège de *Saint-Quentin*,... jamais, je puis vous l'assurer, les régents... n'ont fait la classe avec le costume officiel... Aucun professeur ne portait ici la robe, ni dans les premières années de la Restauration, ni même du temps de l'Empire... Nos classes... sont pour la plupart si exigües que c'est à peine s'il y a entre les bancs et les tables... assez d'espace pour que le régent puisse circuler avec quelque facilité, même en habit bourgeois. » — 1847, 23 novembre. DECHARME, régent de mathématiques à *Abbeville*, demande à ne pas porter de robe, étant « obligé d'écrire au tableau et de faire des expériences de physique et chimie. » — 1847, 25 novembre. MERCADIER, principal de *Clermont*, au recteur : « Il n'y a aucune chaire dans aucune classe... Les régents, assis sur une simple chaise, seraient, sinon ridicules, très mal à l'aise dans leur robe. » — 1847, 27 novembre. BAILLY,

régent de mathématiques au collège de *Péronne*, demande si les professeurs de mathématiques sont bien obligés de prendre une robe, avant de se décider « à faire une dépense de 40 à 50 francs pour acheter une robe ». — 1847, 29 novembre. DUPRAS, principal de Laon, au recteur : « Je n'ai pu faire mettre à exécution l'arrêté... n'ayant pas dans l'établissement de salle que l'on puisse destiner à un vestiaire. »

« Etat des membres de l'université proposés pour l'avancement et pour des récompenses honorifiques. Années classiques 1845-1846 et 1847-1848. »

1840-1844. Etat des retenues exercées pour le fonds de retraite sur les traitements des fonctionnaires des collèges et de l'école normale de *Laon*.

II. T. 232 (ancien T p. 29, n° 13). Liasse. — 29 pièces, papier, dont 16 impr.

1832-1846. — Dossiers intitulés : bulletins du personnel (renseignements sur l'état-civil et les services). Collège de *Abbeville* : Becart, Berton, Bréhon, Brion, Bruyer (l'abbé), Cherest, Choffel, Croutelle, David, Delahaye, Dequen, Duprez, Guerard, Hocquet, Laveyssière de Malbec, Leclère, Leconte, Lefranc, Maillot, Maurice, Renoult, Vion, Williot.

Extraits : 1843, 22 juin. VION Michel, né le 8 juin 1811 à *Noisseville* (Moselle), « professeur de langue et de littérature française au lycée royal d'*Aschaffembourg* (cercle du Bas-Mein, en *Bavière*) de 1831 à 1834 inclusivement ; secrétaire de la société royale d'émulation d'*Abbeville* depuis 1839. »

II. T. 233 (ancien T p. 29, n° 14). Liasse. — 30 pièces, papier, dont 17 impr.

1832-1848. — Dossiers intitulés : bulletins du personnel (renseignements sur l'état civil et les services). Collège de *Beauvais* : Bailly, Baldy, Bollet-Ansart, Bonamy, Boutereau, Carpentier, Delacourt, Desmaroux, Ducastel, Flobert, Fougeray, Jaquin, Laurent, Le Clercq, Legendre, Lehueur, Nimal, Ollivier, Pillon, Pinchon, Ransquin, Rodin, Travers, Vallat, Zoéga.

II. T. 234 (ancien T p. 29, n° 15). Liasse. — 22 pièces, papier, dont 16 impr.

1832-1847. — Dossiers intitulés : bulletins du personnel (renseignements sur l'état-civil et les services). Collège de *Château-Thierry* : Adville, Alliot, Baget, Blary, Blot, Bonnaire, Carbon,

Chapuis, Decharmes, Donat de Saint-Coux, Godard, Hérelle, Lebourg, Levasseur, Maugras, Pitolet, Trébuchet, Vérette.

II. T. 235 (ancien T p. 29, n° 16). Liasse. — 4 pièces, papier, dont 3 impr.

1843. — Dossiers intitulés : bulletins du personnel (renseignements sur l'état-civil et les services). Collège de *Clermont* : Mercadier, Roy, Sevrette.

II. T. 236 (ancien T p. 29, n° 17). Liasse. — 20 pièces, papier, dont 18 impr.

1843-1847. — Dossiers intitulés : bulletins du personnel (renseignements sur l'état-civil et les services). Collège de *Compiègne* : Bathier, Crombault, Dottain, Dupont (l'abbé), Dusuzeau, Leleu, Leré, Lévy, Magdelénat, Martin, Moronval, Nobécourt, Porion, Roger, Sardin, Toussaint, Verdollin, Weill.

II. T. 237 (ancien T p. 29, n° 18). Liasse. — 26 pièces, papier, dont 19 impr.

1832-1848. — Dossiers intitulés : bulletins du personnel (renseignements sur l'état-civil et les services). Collège de *Laon* : Aiguesparsses, Aubert, Aufray, Baget, Bouquerel, Braconnier, Caron, Cutts, Dupras, Foch, Forestier, Godart, Grandpierre, Griffon, Guichemerre, Guyon, Landstemer, Leblois, Mengel, Musset, Petitjean, Roinet, Simonet, Taiée.

II. T. 238 (ancien T p. 29, n° 19). Liasse. — 9 pièces, papier, dont 8 impr.

1843-1847. — Dossiers intitulés : bulletins du personnel (renseignements sur l'état-civil et les services). Collège de *Péronne* : Bailly, Carré, Dégez, Delorme, Dottain, Gordien, Legorju, Paysard.

II. T. 239 (ancien T p. 29, n° 20). Liasse. — 25 pièces, papier, dont 18 impr.

1832-1847. — Dossiers intitulés : bulletins du personnel (renseignements sur l'état-civil et les services). Collège de *Saint-Quentin* : Ansieaux, Arpin, Bachelet, Bertin, Borely, Branly, Brouardel, Cordier, Damourette, Duriez, Francatel, Fauvelle, Garnier, Héré, Laurens, Lefebvre, Marville, Maupérin, Monfait, Roy, Souplet, Vignon.

II. T. 240 (ancien T p. 29, n° 21). Liasse. — 22 pièces, papier, dont 12 impr.

1832-1847. — Dossiers intitulés : bulletins du personnel (renseignements sur l'état-civil et les services). Collège de *Soissons* : Binse, Brinkmann, Chansiergues (de), Collon, Courto, Crueb, Dufresne, Florentin, Godron, Janin, Lenne, Petit, Quatrevaux, Saintomer, Schmeltz, Trouilloud, Williot.

II. T. 241 (ancien T p. 29, n° 22). Liasse. — 5 pièces, papier.

1832. — Dossiers intitulés : bulletins du personnel (renseignements sur l'état-civil et les services). Collège de *Vervins* : Fermet, Marion, Perreau.

II. T. 242 à 252. (Liasse). — 20 pièces, papier.

1837. — Tableau de fonctionnaires des collèges (renseignements sur l'état-civil et les services).

242 (ancien T p. 29, n° 1), 1 pièce. — 1837, 30 novembre. Collège royal d'Amiens (inscription du 1^{er} novembre 1837).

243 (ancien T p. 29, n° 2), 4 pièces. — 1837, 24 novembre. Collège d'Abbeville.

244 (ancien T p. 29, n° 3), 1 pièce. — 1837, 1^{er} décembre. Collège de Beauvais.

245 (ancien T p. 29, n° 4), 1 pièce. — S. d. Collège de Château-Thierry.

246 (ancien T p. 29, n° 5), 2 pièces. — 1837, 25 novembre. Collège de Clermont.

247 (ancien T p. 29, n° 6), 2 pièces. — 1837, 30 novembre. Collège de Compiègne.

248 (ancien T p. 29, n° 7), 1 pièce. — S. d. Collège de Laon (inscription du 1^{er} novembre 1837).

249 (ancien T p. 29, n° 8), 1 pièce. — S. d. Collège d. Péronne (inscription du 1^{er} novembre 1837).

250 (ancien T p. 29, n° 9), 1 pièce. — 1837, 1^{er} novembre. Collège de Saint-Quentin.

251 (ancien T p. 29, n° 10), 4 pièces. — 1837, 28 novembre. Collège de Soissons.

252 (ancien T p. 29, n° 11), 2 pièces. — 1837, 27 novembre. Collège de Vervins.

II. T. 253 (ancien T p. 23, n° 2). Liasse. — 27 pièces, papier.

1837-1840. — Demandes de places dans les collèges de l'académie.

Extraits : 1837-1840. Demandes de places ou de mutations. 1838, 5 janvier, *Magnac-Laval*. DELARCHE, régent de 6^e, au recteur. Il demande pour raisons de famille un poste dans l'académie d'Amiens. À *Magnac-Laval*, « le local est un des dix plus beaux qui soient en France... dans le collège on est parfaitement logé et nourri pour 320 francs... En m'obligeant, vous rendrez un grand service à une des plus anciennes et des plus honorables familles de la *Picardie*, victime de l'invasion étrangère, qui, en 1814, lui pillait et lui

brûla tout ce qu'elle possédait. » Demande recommandée par le maire de *Compiègne*, le 27 décembre 1837.

1839. Recommandations d'Augustin THIERRY. — 1839, 17 mai, [*Paris*], rue du Bac, passage Sainte-Marie, n° 11. Lettre de recommandation pour M. Jacques BERNIER. — 1839, 29 mai. Le recteur MARTIN à Augustin THIERRY : « Mon cher et illustre camarade, vous avez raison de croire au profond souvenir que vous m'avez laissé. Malgré l'immense espace de temps écoulé depuis nos dernières relations, je ne suis resté étranger par le cœur ni à vos travaux, ni à vos malheurs, ni à votre gloire. » — 1839, 3 septembre, *Bellevue*. Remerciements au recteur pour l'appui prêté à M. CRENIERE.

II. T. 254 (ancien T p. 45, n° 2). Liasse. — 95 pièces, papier.

1837-1838. — Enseignement secondaire. — Statistique.

Nombre des maîtres et élèves dans les collèges et pensions en 1835, 1836, 1837 (circulaire ministérielle du 20 novembre 1837). Tableau et Réponses des établissements.

Extraits : AISNE. — *Chaourse*, pension ALBINET, ouverte depuis le 2 juin 1837. — *Chigny*, pension CLIN, ouverte depuis novembre 1835.

OISE. — *Chantilly*, pension LE MASSON. « Chargé de l'écriture et de la classe des commençants pour l'orthographe : Jean-Félix DE CYWINSKI, gentilhomme de *Pologne*, originaire de *Lithuanie*, ancienne province de *Pologne* départie à la *Russie* par le dernier démembrement du pays. Âgé de 28 ans. Elève de l'université de *Wilna* (Lithuanie), où il a obtenu le grade de candidat en philosophie et en belles-lettres en 1827. »

SOMME. — *Amiens*. Listes nominatives des élèves des pensions PEAUCELLIER et SPERY. — *Nesle*. Pension RENIER, comprenant l'école communale gratuite et une classe non gratuite. « La diminution ... dans le nombre des élèves de 1836 à 1837 doit être attribuée à l'établissement à *Nesle* d'une fabrique de sucre, où sont employés un grand nombre d'enfants indigents. »

II. T. 255 (ancien T p. 27, n° 1). Liasse. — 1 pièce, papier.

1841. — Enseignement secondaire. Personnel des collèges. — 1841, 5 août. Le recteur envoie au ministre son « travail sur le personnel des dix collèges communaux ». (Lettre d'envoi seule conservée).

II. T. 256 (ancien T p. 45, n° 6). Liasse. — 104 pièces, papier.

1842. — Enseignement secondaire. Renseignements divers en 8 tableaux sur les collèges, institutions et pensions (circulaire ministérielle du 1^{er} avril 1842).

II. T. 257 (ancien T 3557, n° 1). Liasse. — 36 pièces, papier.

1845-1848. — Collèges royaux et communaux. Surveillance des discours de distribution de prix. — 1848, 4 août. Le recteur à BRACONNIER, régent de philosophie à *Laon*. « J'ai lu votre discours... Je ne puis que rendre hommage au talent avec lequel il est écrit. Mais vous y entrez parfois dans des considérations, dont les unes pourraient paraître oiseuses à l'auditoire et les autres fort imprudentes. Les doctrines du communisme ont été suffisamment réfutées par la Chambre nationale et par les journaux, et la réfutation particulière que vous en faites ne saurait avoir un intérêt d'actualité. Ailleurs, vous employez des termes fort blessants pour les pouvoirs, qui sont dans l'indécision, pour l'autorité, qui chancelle indécise. Je ne saurais donc... vous autoriser à prononcer votre discours... Avec la facilité d'écrire, dont vous faites preuve, vous pourrez lui en substituer un purement littéraire et philosophique, dégagé de toute couleur politique. » — 1848, 24 juillet. BAILLY, régent à *Péronne*, au recteur : « J'ai eu le plus grand soin, comme vous me l'aviez recommandé, d'éviter toute espèce d'allusion à la politique du jour. »

II. T. 258 (ancien 396.212). Registre. — In-4°, 9 tableaux, papier.

1845-1859. — Enseignement secondaire. — Inscriptions diverses relatives au personnel. — Tableaux 1-2. Renseignements sur des régents. Année 1845-1846. — Tableau 3. Id. 1851. — Tableaux 4-5. Agrégation. Concours de 1853-1854 (HUMBLOT et DECHARMES). — Tableaux 6 à 9. Renseignements sur des candidats 1851-1854.

II. T. 259 (ancien 396.224). Registre. — In-folio, feuillets A et 1 à 149, papier.

1809-1815. — Enseignement secondaire. — Lycée, collèges, pensions et écoles primaires. Listes nominatives des élèves présents au 1^{er} novembre 1809, avec adjonctions. — Table alphabétique des maîtres au verso de la couverture et feuillet A.

Table par département et nom de lieu, (lorsque le prix de pension est indiqué, il a été mis ici entre parenthèses) :

AISNE. — *Bernot*. BARRÉ, fol. 129. — *Braine*. ROUSSEAU, fol. 92^{vo}. SAUSSET, fol. 82. Pension (300 frs) SAUSSET, fol. 38. — *Bucilly*. TERRIEN, fol. 119. — *Chaourse*. JENOT, école primaire, fol. 106^{vo}. — *Château-Thierry*. Collège (400 frs), fol. 1. Faubourg des *Chenaux*, GUICHARD, fol. 90^{vo}. SANSE, fol. 97. — *Chauny*. DELACROIX, fol. 79. LAFOSSE, fol. 77^{vo}-78. LALLEMAND, fol. 79^{vo}. — *Chevregny*. Pension (300 frs) GENARD, fol. 34. — *Colonfay*. CATHRIN, fol. 110. — *Condé-en-Brie*. LEVAUD, fol. 111^{vo}. — *Coulonges*. YGNEUX, fol. 89. — *Crécy-sur-Serre*. LABOIS, fol. 134. — *Cuffies*. THUMERY, fol. 94^o. — *Dorengt*. CHEVREUX, fol. 118^o. — *Englancourt* (hameau de *la Rue Lagasse*). DRUBIGNY, fol. 128. — *Erlon*. CARRE, instituteur primaire, fol. 95^{vo}. — *Essomes*. LEGRAND, fol. 111. — *Etampes*. DUMONT, fol. 107. — *Etreux*, MONFORT, fol. 118, 139. — *Femy*, CARRIERE, fol. 125^{vo}. — *Flavigny-le-Grand et Beaurain*, LECUYER, fol. 102^o. — *Flavy-le-Martel*. Pension (300 frs) FOULON, fol. 37. — *Grougis*. BOUDIGUET, folio 123^{vo}. — *Guise*, CARRE, folio 124. — Pension MOUSSETTE (350 francs), folio 8. — *Hartennes*. DIEU, école primaire, folio 103. — *La Capelle*. LELONG, folio 124^{vo}. — *La Fère*. Pension (300 frs) LAVICE, fol. 76. — *Landouzy*. FOULON, fol. 119^{vo}. — *Laon*. Collège (450 frs), fol. 43. Pension (450 frs) DEMARLE, fol. 10. Pension (450 frs) DUCHANGE, fol. 39. Pension (450 frs) MAIRET, fol. 12. — *Lesquielles-Saint-Germain*. LAVOINE, fol. 125. — *Marfontaine*. Pension (300 frs) ISRAEL, fol. 54. — *Marle*. PICART, fol. 81, 140. Pension (150 frs) PICART, fol. 55. Pension (300 frs) TERRIEN, fol. 40. — *Menneville*. GADOIS, curé, fol. 117. — *Mercin*. ROGER, fol. 85^{vo}. — *Mont-Saint-Père*. BONNET, fol. 112. — *Montcornet*. CALLAY, fol. 122. CARTON, curé, fol. 105. — *Neuilly Saint-Front*. BREHAMET, fol. 90. Pension (300 frs) LOLLIER, fol. 23. — *Nogent-l'Artaud*. SERON, fol. 83, 92, 112^{vo}-113, 141^{vo}. — *Oulchy-le-Château*. POTTIER, fol. 108^{vo}. — *Pierrepoint*. BOSSARD, curé, fol. 116^{vo}. — *Pontavert*. Pension (300 frs) BAR, fol. 74. — *Presle-et-Boves*. CHARPENTIER, curé, fol. 86^{vo}, 121. — *Ribemont*. Pension (300 frs) VIEILLE, fol. 75. — *Romery*. LESENNE, fol. 135. — *Rozoy-sur-Serre*. OGE, fol. 126. — *Saint-Pierre-Aigle*. DELAPLACE, fol. 103^{vo}. — *Saint-Quentin*. Collège (500 frs), fol. 29-31. MUSEUX, fol. 82^{vo}, 139^{vo}. PRONIER, fol. 117^{vo}. Pension (450 frs) BAROU, fol. 46. — *Septmonts*. NICOLLE, fol. 95. — *Soissons*. Institution (395 frs) HORLIER, fol. 71-72. Pension (400 frs) JEANNEL-BYETER, fol. 18. Pension (480 frs) LAMOTTE, fol. 5. Pension (300 frs) MARTIGNY, fol. 24. — *Tavaux*.

PORQUET, curé, fol. 88. — *Trelon*. DÉCÈS, fol. 89^{vo}. — *Tugny*. FOURMENTIN, fol. 115^{vo}. — *Vailly*. MÉZIÈRES, fol. 97^{vo}, 121^{vo}. — *Vervins*. Pension (300 frs) CURATE, fol. 21. PAPILLON, fol. 120. — *Vic-sur-Aisne*. NANTEUIL, fol. 86. — *Vigneux*. GAMAIN, fol. 133. (Hameau du *Hocquet*), CALLAY, fol. 132^{vo}. — *Villers-Cotterets*. GREGOIRE, fol. 83^{vo}, 106. GREGOIRE, fol. 105^{vo}.

OISE. — *Agnetz*. MARTIN, fol. 131. — *Attichy*. LEBEGUE, fol. 130. — *Balagny-sur-Onette*. VERRIER, fol. 109^{vo}. — *Beauvais*. Collège (400 frs), fol. 41-42. Pension (400 frs) CARON, fol. 61-62. HENOCQ, fol. 81^{vo}, 85, 136^{vo}. Pension (400 frs) HENOCQ, fol. 9, Pension (400 frs) PIGNON, fol. 6. — *Blancfossé*. CHOQUET, fol. 138. — *Breteuil*. GUEUDET, fol. 88^{vo}. JULLIEN, fol. 96^{vo}, 113^{vo}. LIÉBERT, fol. 93^{vo}-94. — *Chantilly*. Pension LEGAT (300 frs « avec mémoire et 400 frs sans mémoires »), fol. 4. — *Clermont*. Collège (400 frs), fol. 2-3. — *Compiègne*. Collège (400 frs), fol. 65-66. DUBOIS, fol. 87. DUCHEMIN, premier vicaire, fol. 80^{vo}. HAVET-CARON, fol. 84^{vo}. — *Crépy-en-Valois*. Institution (350 frs) MOLIERE-DUMESNIL, fol. 57. — *Ecuilly*. LE ROY, fol. 133^{vo}. — *Etouy*. ROUSSEL, fol. 120^{vo}. — *Lieuwillers*. DUQUESNE, fol. 110^{vo}. — *Maignelay*. MARECHAL, fol. 131^{vo}-132, 138^{vo}. — *Maignelay*. MARECHAL, fol. 131^{vo}-132, 138^{vo}. — *Noyon*. Institution (400 frs) FROUSSARD, fol. 16. — *Pont Sainte-Maxence*. Pension (300 frs) COR, fol. 63. — *Précy*. Pension (400 frs) DECAUX, fol. 56. — *Ressons-sur-le-Matz*. DEPOIX, fol. 115. — *Ribécourt*. BALLEMANT, fol. 114^{vo}. — *Saint-Firmin*. DUVOIR, fol. 116. — *Saint-Just-en-Chaussée*. DESMARETS, fol. 91^{vo}. — *Senlis*. CAPRON, fol. 87^{vo}. Pension (300 frs) COSSIN, fol. 45. MAUPIN, fol. 101^{vo}. Pension (300 frs) PAULET, fol. 64. — *Talmonnières*. MORIN, fol. 136. — *Troussencourt*. Jean-Baptiste MULLOT, fol. 99. — *Verneuil*. Pension (300 frs) GENTIL, fol. 26-27.

SOMME. — *Abbeville*. Collège (450 frs), fol. 13-14. Institution (450 frs) BELLART, fol. 52-53. CORBILLON, fol. 78^{vo}. FREVILLE, fol. 104. LAMBERT, fol. 104^{vo}. Pension (300 frs) POILLY, fol. 70.

Amiens. Lycée, fol. 67-69. Institution (600 frs) BICHERON, fol. 47-48. Pension (300 frs) BEUVIN, fol. 51. Pension (300 frs) BOILLY, fol. 15. Pension (600 frs) CORBIE, fol. 35. Pension (400 frs) DEBEAUVAIS, fol. 28. Pension (300 frs) Joseph JOIRON, fol. 11. Institution (600 frs) LEMAITRE, fol. 20. Institution (450 frs) SEVRETTE, fol. 59. Abbé TROISVALET, fol. 101.

Beuvraignes, hameau des *Loges*. VITTE, fol. 126^{vo}. — *Billancourt*. LEMAIRE, fol. 130^{vo}. — *Cappy*. PIPAUT, curé, fol. 98^{vo}. — *Cardonnette*. DUFOURMANTEL, fol. 137. — *Chaulnes*. DAUPHIGNY, fol. 96. — *Epehy*. DUEZ, fol. 100. — *Flixecourt*. Pension (350 frs)

MALOT, fol. 7. — *Framerville*. LEPINE, fol. 128^{vo}. — *Fresnes-Mazancourt*. WARNET, fol. 122^{vo}. — *Ham*. LARCANGER, fol. 84, 93, 109, 143. — *Licourt*. MASSON, fol. 135^{vo}. — *Lihons*. MASSON, fol. 99^{vo}. — *Mailly-Raineval*. MOREL, curé, fol. 98. — *Mézières-en-Santerre*. BELLARD, curé, fol. 100^{vo}. — *Miraumont*. ROPIQUET, fol. 137^{vo}. — *Montdidier*. Collège (480 frs), fol. 32-33. — *Morchain*. RABACHE, fol. 134^{vo}. — *Namps-au-Mont*. PRÉVOST, fol. 123. — *Nesle*. Pension (300 frs) BACOUCEL, fol. 44. MOREL, fol. 80, 107^{vo}, 108, 140^{vo}. Pension (300 frs) PONCHARD, fol. 73. — *Neuville-sous-Lœuilly*. BLANDIN, curé, fol. 127. — *Péronne*. Pension (400 frs) AMIOT, fol. 49. — *Poix*. LECELLIER, fol. 91, 106. — *Rouvroy-en-Santerre*. NAVETEUX, fol. 127^{vo}. — *Roye*. Pension (300 frs) DROUERE, fol. 25. Pension (350 frs). LEMOINE, fol. 60. TINCOURT, fol. 129^{vo}. — *Saint-Valery-sur-Somme*. BEAUSSART, fol. 22, 142^{vo}. — *Templeux-le-Guéard*. LEGUILLIER, fol. 102.

II. T. 260 (ancien 396 251). Registre. — In-folio max., p. 1 à 200, papier.

1810-1811. — Enseignement secondaire. — Lycée, collèges, pensions. Listes nominatives des élèves. — Table alphabétique au verso de la couverture.

Table par département et par nom de lieu. Lorsque le prix de la pension est indiqué, il a été mis entre parenthèses :

AISNE. — *Château-Thierry*. Collège (400 frs), p. 113 à 115. — *Chevregny*. Pension (300 frs) GENARD, p. 137-138. — *Flavy-le-Martel*. Pension (300 frs) FOULON, p. 141-142. — *La Fère*. Pension (300 frs) LAVICE, p. 158. — *La Ferté-Milon*. Pension GERARD, p. 143-144. — *Laon*. Collège (450 frs), p. 112. Pension (450 frs) DEMARLE, p. 102. Pension (450 frs) DUCHANGE, p. 99 à 101, 159. Pension (450 frs) MAIRET, p. 103 à 105. — *Marfontaine*. Pension (300 frs) ISRAEL, p. 145. — *Marle*. Pension (300 frs) TERRIEN, p. 139-140. — *Menneville*. Institution ecclésiastique (300 frs), p. 117 à 121, 199-200. — *Pontavert*. Pension (300 frs) BAR, p. 135-136. — *Saint-Quentin*. Collège (500 frs), p. 106 à 111. Pension (450 frs) BAROU, p. 122-123. — *Soissons*. Institution (395 frs) HORLIER, p. 124 à 127. Pension (360 frs) JEANNEL-BYETER, p. 128 à 130. Pension (480 frs) LAMOTTE, p. 133-134. Pension (300 frs) MARTIGNY, p. 131-132.

OISE. — *Beauvais*. Institution ecclésiastique (400 frs), p. 146 à 151, 196. Collège (400 frs), p. 153 à 157. Pension (400 frs) PIGNON, p. 162-163. — *Chantilly*. Pension (300 frs) LEGAT, p. 186. — *Clermont*. Collège (400 frs), p. 164 à 168, 193-194. — *Compiègne*. Collège, p. 169 à 173. — *Crépy-en-Valois*. Pension (350 frs) MOLIERE-DUMESNIL, p. 189

à 192. — *Noyon*. Institution (400 frs) FROUSSARD, p. 180 à 183. — *Pont-Sainte-Maxence*. Pension COR, p. 187. — *Précy*. Pension (400 frs) DECAUX, p. 152. — *Senlis*. Pension (300 frs) COSSIN, p. 174 à 176. Pension (300 frs) PAULET, p. 177 à 179, 198. — *Verneuil*. Pension (300 frs) GENTIL, p. 184, 185, 195.

SOMME. — *Abbeville*. Collège (450 frs), p. 48 à 51. Institution (450 frs), BELLART, p. 55 à 57. Pension (300 frs) DEPOILLY, p. 69-70. — *Albert*. Collège (400 frs), p. 66 à 68.

Amiens. Lycée (pension 650 frs, demi-pension 400 frs), p. 1 à 22. Institution (pension 600 frs) BICHERON, p. 25 à 29. Pension (300 frs) BEUVIN, p. 38-39. Pension (300 frs) BOILLY, p. 40-41. Pension (600 frs) CORBIE, p. 35 à 37. Pension (400 frs) DEBEAUVAIS, p. 42-43, 52-53. Pension (300 frs) JOIRON, p. 44-45. Pension (300 frs) LAMBERT, p. 46-47. Institution (600 frs) LEMAITRE, p. 32-33. Institution (450 frs) SEVRETTE, p. 30-31.

Flixecourt. Pension (350 frs) MALOT, p. 74-75. — *Léalvillers*. Pension (300 frs) CAUET, p. 82. — *Montdidier*. Collège (480 frs), p. 59 à 65. — *Moreuil*. Pension (300 frs) BERLANCOURT, p. 79 à 81. — *Nesle*. Pension (300 frs) BACOUEL, p. 76 à 84. Pension (300 frs) PONCHARD, p. 77-78, 183. — *Péronne*. Pension (300 frs) LEFEVRE, p. 86-87. — *Roye*. Pension (300 frs) LEMOINE, p. 71 à 73. Collège (300 frs), p. 96 à 98. — *Saint-Valery-sur-Somme*. Pension (300 frs) BEAUSSART, p. 73.

II. T. 261 (ancien 396.252). Registre. — In-folio max., pages 1 à 200, papier.

1811-1812. — Enseignement secondaire. — Lycée, collèges, pensions. Listes nominatives des élèves. — Table alphabétique au verso de la couverture.

Table par département et par nom de lieu. (Prix de la pension indiqué seulement pour les établissements non compris au registre II. T. 260).

AISNE. — *Château-Thierry*. Collège, p. 118 à 120. — *Chevregny*. Pension GENARD, p. 158-159. — *Flavy-le-Martel*. Pension FOULON, p. 106-107. — *La Fère*. Pension LAVICE, p. 151. — *La Ferté Milon*. Pension (300 frs) GERARD, p. 146-147. — *Laon*. Collège, p. 154 à 157. Pension DEMARLE, p. 53. Pension DUCHANGE, p. 36 à 38. — *Liesse*. Institution ecclésiastique (300 frs), p. 174 à 177. — *Menneville*. Pension (300 frs) RENARD, p. 168-169. — *Pontavert*. Pension BAR, p. 108-109. — *Ribemont*. Pension (300 frs) VIEILLE, p. 132-133. — *Saint-Quentin*. Collège, p. 162 à 167, 190. Pension BAROU, p. 90-91. —

Soissons. Institution HORLIER, p. 96 à 99, 192. Pension JEANNEL-BYETER, p. 54 à 56. Pension LAMOTTE, p. 46-47. Pension MARTIGNY, p. 92-93. — *Vervins*. Collège (300 frs), p. 82 à 84.

OISE. — *Beauvais*. Institution ecclésiastique, p. 60 à 66. Collège, p. 100 à 103. Pension PIGNON, p. 58-59. — *Chantilly*. Pension LEGAT, p. 29. — *Clermont*. Collège, p. 74 à 78. — *Compiègne*. Collège (400 frs), p. 42 à 45. — *Crepy-en-Valois*. Pension MOLIERE-DUMESNIL, p. 138 à 141. — *Hamel (Le)*. PILLON, curé, p. 189. — *Noyon*. Institution FROUSSARD, p. 32 à 35. — *Pont-Sainte-Maxence*. Pension COR, p. 57. — *Precy*. Pension DECAUX, p. 182. — *Senlis*. Pension COSSIN, p. 114 à 116. Pension PAULET, p. 134 à 137. — *Verneuil*. Pension GENTIL, p. 50-51.

SOMME. — *Abbeville*. Collège, p. 170 à 173, 178-179. Institution BELLART, p. 39-40. Pension DEPOILLY, p. 94-95. — *Albert*. Collège, p. 148 à 150.

Amiens. Lycée, p. 1 à 25, 184 à 187, 194-195. Institution BICHERON, p. 142 à 144. Pension BEUVIN, p. 30-31. Pension BOILLY, p. 80. Pension CORBIE, p. 67 à 69. Pension DEBEAUVAIS, p. 26-28. Pension JOIRON, p. 110-111. Pension LAMBERT, p. 88-89, 191. Pension LEMAITRE, p. 105. Pension SEVRETTE, p. 152.

Flixecourt. Pension MALOT, p. 130-131. — *Léalvillers*. Pension CAUET, p. 73. — *Montdidier*. Collège, p. 122 à 129. — *Moreuil*. Pension BERLENCOURT, p. 70 à 72. — *Nesle*. Pension PONCHARD, p. 48-49, 117. — *Péronne*. Pension LEFEVRE, p. 180-181. Pension LEMOINE, p. 81. — *Roye*. Pension LEMOINE, p. 41, 112-113. Collège, p. 85 à 87. — *Saint-Valery-sur-Somme*. Pension BEAUSSART, p. 161. Pension non désignée, p. 188.

II. T. 262 (ancien 396.141). Registre. — In-folio, couverture parchemin. Tableaux 1 à 86. Papier.

1812-1814. — « Registre annuel des élèves. Département de la Somme ». — Table au verso de la couverture.

Abbeville. Collège, 19 à 34. Pension DEPOILLY, 61 à 63. — *Albert*. Collège, 10 à 17. — *Amiens*. Pension CORBIE, 74 à 77 (c'est par erreur que cette pension figure au tableau 74 sous la rubrique de *Montdidier*). Pension LAMBERT, 80 à 86. — *Doullens*. Pension DEBEAUVAIS, 64 à 67. — *Flixecourt*. Pension MALOT, 55 à 57. — *Léalvillers*. Pension CAUET, 71 à 73. — *Nesle*. Pension PONCHARD, 37 à 41. — *Péronne*. Pension LEMOINE, 46 à 54. Pension LEFEVRE, 58. — *Roye*. Collège, 1 à 6. — *Saint-Valery*. Pension BEAUSSART, 68-69.

II. T. 263 (ancien 396.169). Registre. — In-folio. Tableaux 1 à 105. Papier.

1814-1815. — Registre annuel des élèves. — Table alphabétique au verso de la couverture.

AISNE. — *Château-Thierry*. Collège, 41. — *Chevregny*. Pension GENARD, 54-55. — *La Ferté Milon*, Pension GERARD, 64-65. — *Laon*. Collège, 33 à 36. Pension DUCHANGE, 57. — *Pontavert*. Pension BAR, 52. — *Ribémont*. Pension VIEILLE, 66. — *Rozoy-sur-Serre*. Pension OGE, 67. — *Saint-Quentin*. Collège, 26 à 31. — *Soissons*. Collège, 43 à 48. Pension LAMOTTE, 56. Pension MARTIGNY, 59. — *Vervins*. Collège, 38-39. — *Villers-Cotterets*. Pension JEANNEL-BYETER, 61-62.

OISE. — *Beauvais*. Collège, 77 à 79. Pension DOTTIN, 81-82. Institution ecclésiastique, 98 à 105. — *Breteil*. Pension LIEBERT, 94. — *Chantilly*. Pension LEGAT, 93. — *Clermont*. Collège, 73 à 75. — *Compiègne*. Collège, 70-71. — *Crépy-en-Valois*. Pension MOLIERE-DUMESNIL, 83-84. — *Noyon*. Institution FROUSSARD, 86-88. — *Senlis*. Pension PAULET, 90-91. Pension COSSIN, 96.

SOMME. — *Abbeville*. Collège, 1 à 5. Pension DEPOILLY, 14. — *Amiens*. Pension CORBIE, 21. Pension LAMBERT, 18-19. — *Doullens*. Pension DEBEAUVAIS, 10. — *Flixecourt*. Pension MALOT, 24. — *Léalvillers*. Pension CAUET, 16. — *Nesle*. Pension PONCHARD, 22-23. — *Péronne*. Pension LEMOINE, 12-13. — *Roye*. Collège, 7-8.

II. T. 264 (ancien T p. 45, n° 3). Liasse. — 210 pièces, papier, dont 3 impr.

1832-1848. — Enseignement secondaire. —

Statistique du nombre des élèves dans les collèges, institutions et pensions du ressort. — Nombre d'élèves dans les collèges, institutions et pensions au 1^{er} janvier 1833. Id. en novembre 1833. — 1841-1847. Nombre d'élèves dans les collèges (et, pour 1844, dans les institutions et pensions). — 1839-1848. Dossiers, classés par département, des collèges et établissements.

Extraits : 1840, 3 décembre. Le recteur au ministre : Si quelques collèges ont éprouvé des pertes, « cette circonstance doit être attribuée moins à l'inhabileté des chefs qu'aux efforts de plus en plus prononcés que font les établissements ecclésiastiques pour attirer à eux les élèves. Pour que la lutte... puisse se soutenir... je regarde comme indispensable que l'enseignement scientifique, qui paraissait menacé dans nos collèges par certaines dispositions des derniers règlements d'études, conserve pour les moins l'importance qu'il avait obtenue jusqu'ici. » — S. d. [1844]. « Les pensions laïques sont presque toutes languissantes. Les maisons ecclésiastiques prospèrent par le patronage que

leur accordent les curés dans les campagnes. La plupart des pensions laïques hors des villes ne sont que de véritables écoles primaires, sous un titre plus relevé, qui n'a guère de motif que la vanité des parents. Presque aucun maître de pension des campagnes ne pourra tenir contre les conditions du projet de loi, tel qu'il est présenté à la chambre des députés, particulièrement contre celle qui veut que les sous-maîtres soient bacheliers. Le collège royal lui-même a de la peine à se procurer des maîtres d'études pourvus de ce titre. Si l'on considère le nombre des élèves dans les pensions universitaires tenues par des ecclésiastiques, et qu'on y ajoute celui des élèves des petits séminaires... celui, fort considérable, des enfants qui apprennent le latin chez des curés... enfin celui des élèves des maîtrises de cathédrale, et que l'on compare ces nombres réunis au nombre total des élèves des pensions, institutions et collèges tenus par des laïcs... l'éducation ecclésiastique est à l'éducation laïque dans le rapport de [54 à 100]¹, à peu près. » Il faudra que la loi dise si les pensions situées dans les villes pourront recevoir des élèves de toutes classes, en envoyant leurs élèves au collège, autrement elles se trouveraient limitées arbitrairement au profit des aubergistes. » — S. d. [1844]. Nombre d'élèves dans l'académie :

Collège royal d'Amiens	217.
10 collèges communaux	877.
3 institutions	283.
43 pensions	2.075.

S. d. [1847]. Nombre d'élèves des 10 collèges communaux de l'académie : 1.064 en 1834, 1.210 en 1847. Dotation des mêmes collèges : 55.356 frs en 1834, 87.480 frs en 1847.

AISNE. — *Château-Thierry* (1839-1847). Nombre d'élèves de 1838 à 1842 : 68, 77, 97, 107, 110 ; de 1844 à 1847 : 69, 70, 62, 50. — 1844, 15 novembre. LEROY, principal, au recteur : « 2 internes... ayant posé pour condition de leur rentrée l'obtention d'une chambre particulière dans l'établissement, j'ai refusé... »

Laon. (1839-1847). Nombre d'élèves de 1838 à 1847 : 96, 81, 75, 85, 104, 141, 122, 151, 140, 141. — 1842, 1^{er} novembre. DUPRAS, principal, au recteur : « Les nombreux pensionnats laïcs, et surtout ecclésiastiques, qui se sont formés dans les environs, sont cause que la progression n'est pas plus forte. »

Saint-Quentin (1839-1847). 1842, 26 janvier. SIMONIN, principal, au recteur : le collège doit lutter « contre la concurrence des maisons ecclésiastiques, des collèges royaux, et plus encore contre les rabais

¹ 54 à 100 est écrit au crayon, dans la marge.

et la liberté presque sans limite de tant de pensions ou d'institutions. Dans ces derniers établissements, la règle n'est guère que ce qu'il plait aux élèves ou aux parents. Ce sont des monarchies, avec le programme de l'hôtel-de-ville traduit en charte. Sans doute, l'opinion publique finit par faire justice de maisons ainsi tenues, mais elles n'en font pas moins, par leur exemple dissolvant, un tort réel aux collèges qui se respectent, ou plutôt à l'université, qui prête son noble drapeau à tant de soldats peu dignes de la servir. » — 1843, 21 novembre. Le même au recteur. Pensionnaires augmentés de 5. « La réduction du prix de la pension a pu contribuer à cet accroissement. » — Nombre d'élèves de 1838 à 1847 : 93, 149, 151, 152, 163, 148, 168, 189, 172, 183.

Soissons (1839-1848). Nombre d'élèves de 1838 à 1847 : 124, 142, 157, 160, 144, 146, 157, 158, 155, 151.

Vervins (1839-1847). 1842, novembre. GILLOT, principal, au recteur : « Les nombreux établissements... dont le collège est entouré, nuisent à son accroissement. Il est peu d'instituteurs privés et communaux qui n'obtiennent l'autorisation de recevoir des pensionnaires étrangers à leurs communes. MM. les ecclésiastiques ont aussi assez ordinairement quelques élèves pensionnaires chez eux. » — Nombre d'élèves de 1838 à 1847 : 36, 27, 21, 26, 21, 22, 32, 25, 25, 33.

OISE. — *Beauvais* (1839-1847). Nombre d'élèves de 1838 à 1847 : 170, 157, 178, 189, 180, 184, 190, 181, 172, 177. — 1839, 3 décembre. JAQUIN, principal, au recteur : « Une grande partie des élèves du canton de *Mouy*... restent maintenant dans le pays, parce que l'instituteur, M. LEFEVRE, les prépare au baccalauréat. 9 ou 10 élèves de ce canton sont restés chez eux. »

Clermont (1839-1847). Nombre d'élèves de 1838-1847 : 84, 92, 40, 59, 44, 54, 54, 68, 61, 68. — 1839, 30 novembre. PREAUX, principal, au recteur : des élèves « ont été enlevés par les maisons de Saint-Lucien et de Saint-Vincent, par cette dernière surtout, pour laquelle recrutent les jeunes prêtres du voisinage ». — 1842, 19 janvier. PARADIS, principal, au recteur : « Je prie M. le recteur de me dispenser de lui faire connaître à quelles causes je crois pouvoir attribuer la différence en plus pour 1841... Le prix de la pension a cependant été porté à 500 frs au lieu de 400. » — 1842, 2 novembre. MERCADIER, principal, au recteur : « 10 pensionnaires ont suivi M. PARADIS à *Cambrai*... Jusqu'au 20 septembre, on avait cru dans le pays que le collège serait fermé cette année. Je sais encore par une longue expérience que tout collège, qui reçoit un nouveau

principal seulement à la veille de la rentrée, souffre beaucoup la même année. Tous les établissements voisins s'en disputent les élèves... Tout principal qui a un nombreux pensionnat ne peut quitter un collège sans lui porter un coup funeste. »

Compiègne (1839-1847). Nombre d'élèves de 1838 à 1844 : 98, 93, 66, 64, 95, 135, 134 ; de 1846 à 1847 : 173, 174. — 1839, 30 novembre. MONCHOUX, principal, au recteur : « 10 pensionnaires de plus seraient au collège, s'il avait été possible de leur faire les concessions au prix desquelles ils ont été reçus à *Noyon*. »

Senlis (1845-1846). Institution POULLET. Nombre d'élèves en 1845 : 204 ; en 1846 : 198.

SOMME. — *Abbeville* (1839-1847). Nombre d'élèves de 1838 à 1847 : 139, 132, 141, 145, 141, 146, 125, 150, 131, 124. — 1839, 1^{er} décembre. CHEREST, principal, au recteur : « L'activité incessante du clergé en faveur de *Montdidier*, de *Montreuil* et de *Saint-Riquier*, la modicité du prix moyennant lequel on admet des pensionnaires dans ces différentes maisons (quelquefois 200 frs), la facilité avec laquelle on permet aux instituteurs de la campagne d'avoir des internes sont, dans ma pensée, autant de raisons, qui, malgré nos efforts, ne cesseront de nuire à la prospérité du collège. »

Amiens (1839-1847). Nombre d'élèves de 1838 à 1839 : 243, 294 ; de 1841 à 1845 : 310, 328, 321, 323, 360 ; de 1847 : 429.

Montdidier. 1845. Nombre d'élèves : 79.

Péronne (1839-1848). Nombre des élèves de 1838 à 1847 : 64, 51, 62, 50, 50, 58, 65, 68, 62, 54. — 1839, 30 novembre. GORDIEN, principal, au recteur : On peut attribuer la diminution des élèves « à la mauvaise conduite de 2 régents, qui ont été destitués. » — 1842, 5 novembre. Le même au recteur : « L'accroissement sera assez sensible cette année. Il l'eût été bien plus sans les prédications furibondes et anti-universitaires de l'abbé DE BRANDT pendant le carême dernier, et sans les visites que fait pendant les vacances, dans les environs de *Péronne*, un nommé DARVILLER, maître de pension à *Noyon*. Cet homme emploie tous les moyens possibles pour engager les parents à retirer leurs enfants des autres établissements pour les mettre dans le sien. » — 1843, 17 novembre. Le même au recteur : « Le concours de M. le doyen de *Péronne*, qui a bien voulu se charger de l'enseignement religieux des élèves, a déjà produit un très bon effet dans l'esprit des familles. Sa présence au collège fait taire les mauvaises passions. » — 1847, 1^{er} décembre. Le même au recteur : « Causes de la diminution des externes : ... mauvais vouloir de M. le sous-préfet envers le collège, et protection évidente, publique, qu'il accorde à la pension de M. PLATRIER. »

II. T. 265 (ancien T. p. 45, n° 4). Liasse. — 102 pièces, papier.

1842. — Enseignement secondaire. — Statistique des élèves des collèges et pensionnats de l'Académie depuis 1809 jusqu'à 1842 (circulaire ministérielle du 30 mai 1842). Tableau pour les 3 départements du ressort.

Collèges communaux

Extrait : 1842, 10 juin. BAGET, principal de *Château-Thierry* au recteur : « Le registre des actes du bureau d'administration existe depuis 1808... Il n'y a eu pendant longtemps ici, jusqu'en 1837, que des classes élémentaires. De 1814 jusqu'en 1830, le registre est muet : le collège a cessé d'exister, et sa réorganisation, quoique votée en 1830, ne commence en réalité qu'en 1832. »

Pensionnats

AISNE. — Tableau général formant chemise du dossier. — Réponses particulières des maîtres de pensionnats : *Anizy-le-Château*, LEFEVRE. — *Bohain*, COULON. — *Brunehamel*, LOISEL. — *Catelet (Le)*, ELOIRE. — *Chauny*, Abbé LECLERE, FLOQUET. — *Chevregny*, BRISSET. — *Crécy-sur-Serre*, COMBLE. Existait avant 1789. — *Fère-en-Tardenois*, HOUSSET. — *Guise*, TAYON. — *La Capelle*, BEGUIN (ouverture 17 avril 1838). — *La Fère*, SATY, HUGOT. — *Laon*, BABILLIOT. — *Montcornet*, POIDEVIN. — *Pontavert*, SALLERON. — *Ribemont*, DUPONT. « Il y a toujours eu à Ribemont une école secondaire, qui a remplacé l'ancien collège. » — *Saint-Quentin*, BAROUX-CHEDEVILLE, DOURNEL, LALBALETTRIER. — *Soissons*, MAILLARD. — *Villers-Cotterets*, BUCAILLE.

OISE. — Tableau général formant chemise de dossier. — Réponses particulières des maîtres de pensionnats : *Beauvais*, BOUCHE (ouverture 1^{er} oct. 1841), DUBOIS. — *Chantilly*, LE MASSON. — *Compiègne*, GALTIER. — *Goincourt*, MARTHE. — *Grandvilliers*, PHILIPPET. — *Noyon*, DARVILLER : « 1797... M. HENRY fonde cet établissement et le cède en 1802 à M. FROSSART (*sic*), qui le fait prospérer pendant 17 ans... M. MOREAU reprend l'établissement... À M. MOREAU succède M. MACART. M. Macart professe sincèrement des principes religieux, il multiplie dans son établissement les pratiques de dévotion, et il est ruiné par le séminaire, qui l'appelle hypocrite. M. DARVILLER dirige depuis le mois d'octobre 1837. » GRANÇON-LAGNY. — *Saint-Just-en-Chaussée*, CANDELOT. « Au 1^{er} mai 1840 j'ai fermé mon établissement, pour le rouvrir au 1^{er} avril 1841, ... pour m'occuper avec ma famille du mode d'enseignement que j'ai adopté...

Mon honorable concurrent, ... le sieur MOURET, a battu sa femme le jour de la Fête-Dieu, et, dans sa fureur, il a brisé sa pendule. » — *Senlis*, COSSIN, Abbé POULLET.

SOMME. — Tableau général formant chemise du dossier. — Réponses particulières des maîtres de pensionnats : *Abbeville*, DAVELUY (a commencé à exercer en 1834). — *Amiens*, WAQUET (a pris la direction de l'établissement de M. Sylvain LENOEL au mois de mai 1841). SINGLA. PRUVOST-DECLÉ. — *Framerville*, DUMESNIL-BLOT. — *Ham*, VERRIE-LEMERCIER. — *Harbonnières*, MAURISSE. — *Montdidier*, VICART. — *Nesle*, BERLENCOURT. — *Roye*, EDAN. — *Saint-Valery-sur-Somme*, CAHON.

II. T. 266 (ancien T p. 45, n° 7). Liasse. — 21 pièces, papier.

1843. — Enseignement secondaire. Statistique des élèves des collèges admis dans les écoles spéciales du gouvernement de 1820 à 1842 : 16 à l'école polytechnique, 6 à l'école navale, 4 à l'école de *Saint-Cyr*. Listes nominatives pour les collèges de *Laon*, *Saint-Quentin*, *Amiens*.

Extrait : 1843, 18 janvier. SIMONIN, principal du collège de *Saint-Quentin* au recteur. « Nous sommes malheureusement peu riches en sujets de ce genre, ... le petit nombre que nous pouvons en présenter s'explique... surtout par la tendance trop exclusive de nos élèves vers les professions commerciales, qui leur ouvrent à *Saint-Quentin* tant de moyens de faire fortune. »

II. T. 267 (ancien T. p. 45, n° 8). Liasse. — 35 pièces, papier.

1845-1848. — Enseignement secondaire. Listes nominatives des élèves de rhétorique et philosophie dans les collèges et institutions du ressort.

II. T. 268 (ancien T. p. 68, n° 1). Liasse. — 77 pièces papier, dont 25 impr.

1812-1827. — Enseignement secondaire. Boursiers des collèges.

1812-1826. Correspondance ministérielle.

1812-1820. Arrêtés de nomination de boursiers au lycée (collège royal) d'*Amiens*.

1814-1817. Boursiers. Lettres du recteur de l'académie de *Douai*.

1825-1827. Bourses vacantes au collège royal d'*Amiens*.

Extraits : 1814, 8 mars. « ... le jeune DOBIGNIE (Gustave), demi-boursier de la ville de *Cologne* au lycée de *Bonn*. » — 1815, 11 septembre. « Les circonstances n'ont pas permis à MM. les inspecteurs généraux de faire cette année les examens des aspirants aux bourses communales. » — 1816, 26

février. «... L'idée première de la fondation de bourses attribuées à des communes était bonne. Elle tendait à augmenter les progrès de l'instruction publique, elle venait au secours des parents, qui n'avaient pas le moyen de donner à leurs enfants l'éducation dont ils avaient besoin pour occuper dans la société un rang convenable. Mais un esprit, en quelque sorte fiscal, vint détruire en partie le bien qui aurait résulté de cette institution. Le gouvernement alors ne la considéra que comme un moyen de se débarrasser d'une partie des charges qu'il s'était d'abord imposées par la création de grands établissements d'instruction publique. On partit de ce point qu'il fallait que 50 bourses ou portions de bourses fussent payées par les communes dans chaque lycée. On ne put faire dès lors qu'une répartition vicieuse... Ce n'est point ainsi qu'il doit en être sous le gouvernement du roi, qui veut le bien de tous... Nos établissements sont faits pour les élèves. Il ne faut point penser à faire des élèves pour nos établissements. Les intérêts des communes, des familles et des collèges ne peuvent pas être séparés. »

II. T. 269 (ancien T. p. 63). Liasse. — 570 pièces, papier, dont 43 impr.

1814-1847. — Enseignement secondaire. Boursiers de la ville d'*Amiens* au collège royal d'*Amiens*.

Extraits : 1816, 21 août. PILLON (Adolphe-Armand) et PILLON (Casimir), nés à *Estrées-sur-Noye*, neveux de l'Abbé PEDOT, proviseur. — 1828, 12 mai. Nomination de Jules-Romain BARNI, né le 30 mai 1818 à Lille, à une demi-bourse (extrait de naissance joint). — 1835, 6 novembre. MIMEREL (Antoine-Henri), petit-fils de M. DURAND, ancien recteur, bénéficiaire d'une bourse. — 1837, 4 oct. Délibération du conseil municipal d'*Amiens*. «... Beaucoup de jeunes gens, après avoir fait leurs classes avec plus ou moins de succès, dédaignent d'exercer des professions manuelles où ils eussent pu trouver une existence heureuse et honorable à la fois, pour se livrer à l'exercice des professions libérales, où la plupart végètent ignorés. L'institution des bourses communales ne peut avoir pour but d'augmenter le nombre de ces jeunes gens, et cependant... elle doit souvent produire ce fâcheux résultat... Autre abus,... des admissions gratuites d'élèves appartenant à des familles riches ou dans l'aisance... En conservant le nombre et le classement actuel de ces bourses,... la ville ne paiera à l'avenir que celles qui seront occupées par des sujets... jugés réellement dignes de cette faveur et... pendant le temps qu'elles seront effectivement

remplies. » — 1837, 6 novembre. Délibération du conseil municipal d'*Amiens*. «... Il est important de ne faire entrer d'élèves dans le collège qu'en qualité de demi-boursiers, afin que leur conduite et leurs progrès soient garantis par l'émulation. Mais l'administration municipale devra scrupuleusement tenir la main à ce qu'aucune promotion aux 3/4 de bourse et aux bourses entières n'ait lieu à l'avenir sans la participation du conseil municipal. » —

1838, 2 mai. Le ministre demande au recteur de faire tous ses efforts pour que ces 2 délibérations soient rapportées. — 1841, 15 novembre. Rapport hebdomadaire : « En notifiant au conseil municipal la décision favorable au vœu de cette assemblée, qu'avait prise M. le Ministre concernant les bourses supérieures... vacantes..., le recteur a eu soin de faire remarquer que le droit de promotion réservé par la législation existante à l'autorité universitaire devait être religieusement respecté, si l'on voulait que les élèves, confiés au collège par la ville elle-même, fissent de constants efforts pour mériter les suffrages de leurs maîtres et de leurs chefs. » Le collège royal d'*Amiens* est au complet, avec 172 élèves internes. « Cet établissement est donc parvenu au plus haut degré de ses développements possibles, eu égard à son importance matérielle. »

II. T. 270 (ancien T. p. 68, n° 2). Liasse. — 247 pièces, papier, dont 40 impr.

1813-1840. — Enseignement secondaire. Boursiers communaux entretenus dans le collège d'*Amiens* par les villes ci-dessous : *Aire* (1814-1819). 1814, 1^{er} février. Le recteur de l'académie de *Douai* au recteur : « J'ai reçu il y a quelques jours une lettre de M. GUENEAU DE MUSSY, qui a dû être un instant à *Amiens*, à l'époque de l'arrivée du lycée de *Gand* : «... Nous avons vu à *Amiens* la colonie de *Gand* : elle était dans un état très satisfaisant. Ces 67 élèves de *Gand*, réunis aux élèves impériaux et communaux nouvellement nommés, suffirent pour remplir les places vacantes au lycée d'*Amiens*. 15 élèves de *Bonn*, qui étaient encore destinés pour *Amiens*, doivent être dirigés sur *Rouen*. »

Amiens (1834-1836). Cf. II. T. 269.

Arras (1818-1819).

Beauvais (1814-1838). 1831, 23 mars. Ordonnance en 5 art. autorisant la ville de *Beauvais* « à fonder 4 nouvelles bourses entières dans son collège communal, en remplacement des 2 bourses qu'elle entretient dans le collège royal d'*Amiens*, aux termes de l'ordonnance du 25 décembre 1819. »

Béthune (1820-1838). 1838, 10 août. Ordonnance en 5 art. supprimant la fondation de bourse attri-

buée à la ville de *Béthune* dans le collège royal d'*Amiens*. « La ville de *Béthune* est autorisée à fonder dans son collège communal 2 bourses à demi-pension, du prix de 245 frs 75 l'une. »

Boulogne-sur-Mer (1813-1819). 1819, 18 octobre. Le maire de Boulogne-sur-Mer au recteur : « Le conseil municipal, ... d'après des considérations entièrement puisées dans les intérêts pécuniaires de la ville, dont les finances sont en très mauvais état, a voté la suppression des bourses qu'elle paye au collège royal d'*Amiens*, en continuant toutefois à payer celles qui sont remplies, jusqu'à ce que les titulaires actuels aient fini leurs études. »

Calais (1821).

Hesdin (1815-1834). 1834, 30 janvier. Le recteur au ministre: le 14 mai 1825, le conseil municipal d'*Hesdin* « a voté la suppression de la bourse que cette ville entretenait au collège royal d'*Amiens*... L'administration du collège n'a point cru... devoir cesser de débiter la ville d'*Hesdin*, tant que l'autorité supérieure ne l'a point autorisée à le faire. Aussi cette ville était-elle comprise pour une somme de 2.024 frs 98 sur l'état des créances dont l'annulation a été... prononcée par arrêté du conseil royal... du 4 juillet 1833. » — 1834, 1^{er} mars. Le recteur au ministre : la délibération du 14 mai 1825, votant « la suppression de la bourse 3/4 que la ville d'*Hesdin* entretenait au collège royal d'*Amiens* entretenait au collège royal d'*Amiens* » a bien substitué à cette bourse 2 demi-bourses, mais « dans son propre collège communal. » — 1834, 24 juillet. Ordonnance en 4 art. supprimant « la bourse à 3/4 de pension dont l'entretien était attribué à la ville d'*Hesdin* », et l'autorisant à fonder dans son propre collège 2 demi-bourses, du prix de 200 frs l'une.

Montreuil (1817-1840). 1836, 3 octobre. Le maire de *Montreuil* au recteur : sur la bourse sollicitée par Emile HAVET, élève de l'institution communale dirigée par l'Abbé DELWAULLE. Cette institution « à laquelle se trouve réuni un pensionnat, où sont reçus plus de 50 pensionnaires et presque autant d'externes, est établie dans un local appartenant à la ville et par elle entretenu. Le directeur est subventionné par le budget de la ville, il est sous la surveillance de l'académie de *Douai*,... les études y sont fort bonnes. En un mot, il ne manque à cet établissement que le titre de collège communal, car on peut y faire toutes ses classes, comprise même celle de rhétorique. Les professeurs, parmi lesquels se trouvent des laïcs, y sont très estimés. »

Paris (1816-1830). 1820, 17 mai. Les jeunes COURAJOD, Bernard-Pierre-Adolphe et André-Joseph-Eusèbe, demeurent rue des Francs Bourgeois, 19, au

Marais, boursiers au collège de Louis le Grand à *Paris*, transférés au collège d'*Amiens*.

1824, 14 avril. Le grand-maître au recteur : « Par une ordonnance du roi, en date du 24 mars dernier, la ville de *Paris* est autorisée à transférer dans le collège royal de Saint-Louis une partie des bourses qu'elle payait dans les collèges royaux de *Reims*, *Amiens*, *Orléans* et *Rouen*. En conséquence la ville de *Paris* n'entretiendra plus désormais dans le collège royal d'*Amiens* que :

4 bourses entières	2.600 frs
7 bourses 3/4	3.412 frs 50
8 1/2 bourses	2.600 frs
	8.612 frs 50. »

La suppression doit s'effectuer « par la translation dans le collège royal de Saint-Louis des boursiers âgés de moins de 12 ans. » — 1824, 16 mai. ROLLE, bibliothécaire de la ville de *Paris*, au proviseur du collège d'*Amiens*. « Nous avons tous le désir que Fortuné ROLLE, mon neveu, reste au collège d'*Amiens*. »

Saint-Omer (1818). 1818, 12 octobre. NELATON (François-Désiré), né à *Paris* le 27 nivôse an 13, désigné pour la bourse 3/4 n° 25 vacante au collège d'*Amiens*.

II. T. 271 (ancien T. p. 68, n° 3). Liasse. — 133 pièces, papier, dont 3 impr.

1821-1838. — Enseignement secondaire. Boursiers communaux entretenus dans le collège de Beauvais par la ville de *Beauvais*.

Extraits : 1821, 14 mars. Le maire de *Beauvais* au recteur : « M. le préfet n'a fait parvenir à la mairie de *Beauvais* que le 28 novembre dernier l'ordonnance royale du 18 octobre 1820, qui porte création de 4 bourses entières au collège communal de *Beauvais*, moyennant 1.000 francs par an. Le conseil municipal, qui ne connaissait pas cette ordonnance, n'avait pas pu voter au budget la somme nécessaire pour subvenir à cette dépense. » — 1828, 12 janvier. Le maire de *Beauvais* au recteur : « Le conseil, qui, déjà, lors du renvoi du jeune DECORNOIS, avait témoigné sa surprise qu'on ne lui eût point fait part des motifs de cette mesure, s'est exprimé d'une manière plus formelle encore sur le peu d'explications que renferment les lettres de M. le proviseur et la vôtre, au sujet de la faute grave imputée au jeune ELOY... Le conseil m'a chargé expressément de vous faire remarquer qu'ayant reçu de la loi l'honorable mission de nommer les élèves boursiers, il se trouve dans la position non seulement d'un père de famille, qui doit être informé de toutes les fautes de ses enfants, mais encore dans celle d'un bienfaiteur, à qui il

importe également de connaître en quoi les individus, sur lesquels il répand ses bienfaits, peuvent se rendre indignes de cette faveur... » — 1828, 15 janvier. Le recteur au maire de *Beauvais* : « Une lettre injurieuse et menaçante contre M. le proviseur a été écrite par l'élève ELOY à Madame OZOUF, mère de ce fonctionnaire. »

II. T. 272 (ancien T. p. 68, n° 5). Liasse. — 1 pièce, papier.

1822. — Enseignement secondaire. Boursiers communaux entretenus dans le collège royal de *Reims*, par la ville de *Laon*. — 1822, 9 octobre. DE SARS LA SUZE, maire de *Laon*, au recteur : le conseil municipal a nommé comme boursier à *Reims* Léon GEFFROY, petit-fils de M. DUCHANGE.

II. T. 273 (ancien T. p. 68, n° 4). Liasse. — 44 pièces, papier.

1823-1832. — Enseignement secondaire. Boursiers communaux entretenus dans le collège de *Soissons* par la ville de *Soissons*.

II. T. 274 (ancien T. 3416, n° 1). Liasse. — 16 pièces, papier.

1847-1848. — Enseignement secondaire. Boursiers des collèges : état moral. Collèges du département de l'*Aisne* : *Saint-Quentin* (1847). *Soissons* (1847-1848). *Vervins* (1847).

II. T. 275 (ancien T. p. 297). Liasse. — 5 pièces, papier, dont 1 impr.

1832. — Enseignement secondaire. Généralités. Enseignement. 1832, 21 septembre. « *Ministère de l'Instruction Publique et des Cultes... Catalogue des ouvrages adoptés pour l'enseignement dans les collèges pendant l'année scolaire 1832-1833.* » Impr. Royale, septembre 1832, in-12°, 4 pages. — Correspondance relative à ce catalogue.

II. T. 276 (ancien T. 3436, n° 4). Liasse. — 12 pièces papier, dont 3 impr.

1838-1840. — Enseignement secondaire. Généralités. Enseignement. — Programme d'histoire et de géographie, et de mathématiques accessoires. — 1838, 2 mars. « *Ministère de l'Instruction Publique... Extrait du registre des délibérations du Conseil royal de l'Instruction publique.* » Impr. royale, avril 1838, in-8°, 24 pages. Nouveau programme pour les classes d'histoire (6^{me} à rhétorique). — 1840. « *Université de France. Programme d'histoire et de géographie pour l'enseignement dans les collèges et pour les examens du baccalauréat ès-lettres.* » S. 1., in-12,

28 pages. — 1840, « *Université de France. Programme de mathématiques accessoires pour les élèves de la première année de philosophie.* » S. 1., in-12°, 14 pages.

II. T. 277 (ancien T. 3385, n° 3). Liasse. — 11 pièces, papier, dont 3 impr.

1839. — Enseignement secondaire. Généralités. Enseignement. — Collèges. Personnel.

Extraits : 1839, 11 janvier-17 janvier. « *Ministère de l'Instruction publique. Université de France. Ordonnance sur les agrégés et les maîtres d'études des collèges royaux et communaux.* » Impr. S. 1. in-4°, 4 pages. Comprend les textes suivants :

[16 janvier. Rapport au roi du maître SALVANDY.

[17 janvier. Ordonnance du roi en 7 articles, élevant le traitement annuel de l'agrégation de 400 à 500 francs, rendant permanent le nombre de places mises au concours chaque année, déclarant les maîtres d'études membres de l'université, instituant pour eux des conférences préparatoires à l'agrégation.

[11 janvier. Arrêté du Conseil royal portant règlement des maîtres d'études.

1839, 29 janvier. « *Ministère de l'Instruction publique. 1^{re} Division, 3^e bureau. Université de France. Ordonnance royale concernant les collèges communaux.* » Impr. S. 1. in-4°, 2 pages. Fixe les traitements du personnel des collèges de 1^{re} et 2^e classe. — 1839, 6 février. « *Ministère de l'Instruction publique. 1^{re} division. 3^e bureau. Université de France. Circulaire... concernant les collèges communaux.* » Impr. S. 1. in-4°, 4 pages — 1839, 20 avril. Tableau des collèges communaux, qui préparent des élèves au grade de bachelier ès-lettres, avec le traitement des régents. *Abbeville, Laon, Saint-Quentin, Soissons, Beauvais, Compiègne.*

II. T. 278 (ancien T. 3385, n° 4). Liasse. — 17 pièces, papier, dont 1 impr.

1839-1841. — Enseignement secondaire. Généralités. Enseignement. — Collèges. Réunions de professeurs. Enseignements spéciaux.

Extraits : Réunions de professeurs, « soit le premier lundi de chaque mois, soit chaque dimanche », préconisées par circulaire du 22 février 1839. — 1839, 1^{er} mars. « *Ministère de l'Instruction publique. 1^{re} Division, 3^e bureau... Université de*

France. » Impr. S. 1. in-4°, 2 pages. Circulaire sur l'enseignement de l'histoire, des mathématiques accessoires, des langues vivantes, du chant. — 1839, 24 avril. Rapport du proviseur du collège royal d'Amiens sur le résultat des enseignements ci-dessus. — S. d. Note du professeur d'histoire [FAROCHON] sur les résultats de son enseignement. « L'inconvénient signalé dans l'ancien programme de l'université m'avait déjà obligé de le modifier dès 1837. M. NAUDET, inspecteur général cette année, m'approuva et me dit : l'Université donne une règle d'études pour les professeurs tièdes. Les professeurs zélés, qui, par des travaux bien réfléchis, améliorent l'enseignement en modifiant le programme, obtiendront toujours son approbation... Dès lors... je réduisis les cours de 3^e et de 2^e à l'étude des faits élémentaires, en les dégageant de tous les détails inutiles... Le cours de rhétorique devenait alors le développement sérieux des deux cours précédents. En prenant l'histoire de France pour centre, et joignant aux faits politiques quelques idées sur les langues, la législation, les arts, les sciences, cela devenait possible, malgré le petit nombre de leçons, dont se compose le cours entier, parce qu'il n'était plus besoin de revenir sur l'énonciation des faits élémentaires, pour l'étude desquels je renvoyais les élèves à leurs rédactions des 2 années précédentes. » — S. d. Note du professeur de mathématiques accessoires. « ... Ce qui empêche surtout les cours... de produire tous les fruits qu'on en pourrait attendre, c'est le trop grand intervalle qui existe entre deux leçons consécutives... En 4^e les élèves sont en général encore trop jeunes pour comprendre ce que c'est qu'un raisonnement. » — 1840, 11 décembre. Le ministre demande la liste des livres servant à l'enseignement des langues vivantes. Réponses du proviseur d'Amiens, des principaux de Saint-Quentin et Soissons.

II. T. 279 (ancien T. 3385, n° 2). Liasse. — 19 pièces, papier.

1841-1848. — Enseignement secondaire. Généralités. Collèges. — Compositions. — 1841, 13 avril. Arrêté du Conseil royal réglant les compositions et les prix. — 1848, 24 juin. Circulaire du recteur aux principaux sur les compositions de fin d'année. « La faiblesse des études et les difficultés d'un bon enseignement sont attribuées, non sans raison, à la facilité trop grande avec laquelle les élèves sont admis dans des classes pour lesquelles ils n'ont pas été suffisamment préparés. » Réponses des principaux de Château-Thierry, Laon, Saint-Quentin, Soissons, Vervins (Aisne). — Beauvais, Compiègne (Oise).

II. T. 280 (ancien T. 3385, n° 1). Liasse. — 19 pièces, papier, dont 3 impr.

1841-1846. — Enseignement secondaire. Généralités. Enseignement. Langues vivantes. Récitation. — 1841, 2 novembre. « Université de France. Enseignement des langues vivantes. Délibération du conseil royal. » Impr., Paul Dupont et comp., in-8°, 4 pages. Règlement pour le certificat d'aptitude. — 1842, 15 avril. « Université de France. Enseignement des langues vivantes dans les collèges. » Impr., S. 1., in-8°, 2 pages. Arrêté fixant les auteurs sur lesquels seront interrogés les candidats au certificat d'aptitude. — 1842, 16 août. Liste des candidats : BRAND, DE PINELLI, RODIN, ZOEGA, MONFAIT, JABLONSKI, FERMET. — 1846, 27 février. « Université de France. Concours pour le brevet d'aptitude à l'enseignement des langues vivantes dans les collèges. » Impr., Paris, Paul Dupont, in-8°, 4 pages. Liste des auteurs. — 1843, 1^{er} août. Arrêté du Conseil royal sur la récitation des auteurs classiques, à la fin de chaque trimestre.

II. T. 281 (ancien T. 3436, n° 3). Liasse. — 3 pièces, papier, dont 1 impr.

1842-1843. — Enseignement secondaire. Généralités. Enseignement. — Physique. — 1842, 23 septembre. « Ministère de l'instruction publique. Université de France. Délibération du Conseil royal. » Impr., Paul Dupont et comp., in-8°, 8 pages. Programme « du cours de 2^e année de physique, qui a lieu dans les collèges royaux pour les élèves de mathématiques spéciales ».

II. T. 282 (ancien T. 3436, n° 2). Liasse. — 45 pièces, papier, dont 1 impr.

1842-1848. — Enseignement secondaire. Généralités. Enseignement. — Exercices de mémoire. Langue française. *Extraits* : 1842, 5 novembre. « Ministère de l'instruction publique. Université de France. Circulaire relative à la liste des livres classiques. » Impr., Paul Dupont et comp., in-8°, 4 pages. « L'étude des langues anciennes... demeure l'occupation principale... pendant les premières années scolaires... Pour la connaissance des langues mortes, rien ne peut remplacer l'exercice fidèle et assidu de la mémoire, apportée à l'étude de morceaux bien choisis, bien compris, et textuellement récités. » — 1847, 10 décembre. Circulaire ministérielle « très confidentielle » sur ce que « dans la plupart des classes,

même les plus élevées, les écoliers commettraient des fautes, qui dénoteraient l'ignorance ou l'oubli des règles de l'orthographe. » — 1848, 10 février. Circulaire du recteur : il demande l'envoi des « dernières compositions en français », pour les vérifier lui-même. — 1848, 23 février. Observations sur les copies transmises par les collègues de *Péronne, Abbeville, Saint-Quentin, Vervins, Château-Thierry, Amiens, Clermont, Laon, Compiègne, Soissons, Beauvais*. — 1848, 6 mars. Le recteur au proviseur d'*Amiens* : « Le sujet de la composition de 6^e consiste en phrases détachées et renfermant plus ou moins de fautes à corriger par les élèves. J'aime à croire que ce n'est pas là le système habituel de M. DEMONS, qui doit comprendre sans doute qu'on risque de fausser l'esprit des enfants en leur présentant une foule d'erreurs, qu'ils ne remplacent ordinairement que par d'autres erreurs. Il est bien plus naturel et bien plus simple de leur mettre immédiatement la vérité sous les yeux. Si cette composition, ce que je ne crois pas, était autre chose qu'un essai malheureux, les résultats obtenus suffiraient pour prouver à M. le professeur que son zèle l'a entraîné dans une fausse voie. Le 6^e élève d'une classe de 40 élèves a 27 fautes 3/4, ... le 10^e 39 fautes 3/8, et, par une progression toujours croissante, on arrive au chiffre 210, qui est celui des fautes du dernier élève. » — 1848, 6 mars. Le recteur au principal de *Clermont* : « Je ne serais pas éloigné de penser que dans ce collège... on n'a pas l'habitude de dicter des versions aux élèves, et que l'on se contente des auteurs qu'ils ont entre les mains... Veuillez supprimer immédiatement un abus si funeste aux bonnes et solides études. »

II. T. 283 (ancien T. p. 254). Liasse. — 18 pièces, papier.

1843-1844. — Enseignement secondaire. Généralités. Enseignement. — Concours ouvert à *Paris* le 25 septembre 1844 pour la délivrance du brevet d'aptitude à l'enseignement des langues vivantes.

Extraits : 1843, 8 décembre. « *Université de France. Concours pour le brevet d'aptitude à l'enseignement des langues vivantes dans les collèges.* » Impr., Paris, Paul Dupont, in-8°, 4 pages. — 1844, 15 août, *Roucy* (Aisne). N. LAMBERT, professeur d'anglais à *Roucy*, au secrétaire de l'Académie. « Je ne suis point bachelier ès-lettres, mais j'ai habité l'*Angleterre* pendant 20 ans ;... je suis auteur de plusieurs ouvrages d'éducation écrits en anglais. » — 1844, 16 août. Liste des candidats arrêtée par le recteur : VALLAT, BRAND, QUATREVAUX.

II. T. 284 (ancien T. 3436, n° 1). Liasse. — 38 pièces, papier, dont 4 impr.

1847. — Enseignement secondaire. Généralités. Enseignement. — Exécution du statut du 5 mars 1847 (enseignement spécial, etc.)

Extraits : 1847, 5 mars. « *Université de France. Instruction secondaire. Statut sur l'enseignement des collèges.* » Impr., s. l., in-8°, 4 pages. 3 titres : Enseignement classique des collèges royaux et communaux. Enseignement spécial. Enseignement scientifique. — 1847, 11 juin. Le proviseur d'*Amiens* au recteur : « L'arrêté... du 5 mars 1847 annonce que le cours de mathématiques spéciales pourra être supprimé dans les collèges royaux qui n'auraient pas compté 10 élèves au moins dans les 5 dernières années... Permettez-moi... de venir réclamer... votre puissante intervention pour détourner du collège d'*Amiens* ce malheur. » — 1847, 25 juin. État nominatif des élèves qui ont suivi le cours de mathématiques spéciales depuis 1843, au collège d'*Amiens* (21 élèves). — S. d. État numérique des élèves qui ont suivi le cours de mathématiques spéciales dans les collèges communaux depuis 5 ans (1843). *Laon* 3, *Château-Thierry* 17, *Saint-Quentin* 20, *Soissons* 19, *Compiègne* 5. — 1847, 6 août. « *Ministère de l'instruction publique. 2^e division... 1^{er} bureau... Université de France.* » Impr., Paris, Paul Dupont, in-4°, 6 pages. Exécution du statut du 5 mars 1847. — 1847, 20 septembre. Le principal de *Compiègne* au recteur : « Au nombre des améliorations, il en est une vivement réclamée, c'est un cours élémentaire d'économie agricole... M. le baron DE TOCQUEVILLE, président de la société d'agriculture de l'arrondissement de *Compiègne*, s'intéresse vivement à cette amélioration... M. REMY, directeur de l'école primaire supérieure, se chargerait... de ce cours. » — 1847, 22 septembre. « *Université de France. Programme de la première année de l'enseignement spécial établi dans les collèges royaux et communaux.* » Impr., Paris, Paul Dupont, in-8°, 14 pages. — 1847, 22 septembre. « *Université de France. Programme des leçons de sciences annexées aux classes de quatrième, troisième, seconde et rhétorique dans les collèges royaux et communaux.* » Impr., Paris, Paul Dupont, in-8°, 6 pages. Propositions des principaux pour l'organisation des dites leçons de sciences : *Compiègne* (1847, 9 octobre), *Abbeville* (12 octobre). — S. d. Propositions du recteur au ministre relatives au collège royal d'*Amiens*.

II. T. 285 (ancien T. 3506, n° 1). Liasse. — 10 pièces, papier, dont 1 impr.

1847. — Enseignement secondaire. Généralités. Enseignement.

Extraits : 1847, 30 juillet. « *Ministère de l'instruction publique. Université royale de France. Règlement.* » Impr., Paris, Paul Dupont, in-8°, 8 pages. Arrêté fixant le catalogue des ouvrages à employer dans les collèges. — 1847, 26 novembre-27 novembre. Réponses du recteur aux lettres des principaux qui avaient envoyé le programme des auteurs : *Péronne, Abbeville, Saint-Quentin* et *Vervins*.

II. T. 286 (ancien T. p. 110, n° 1). Liasse. — 51 pièces, papier, dont 6 impr.

1815-1825. — Enseignement secondaire. — Concours pour l'école normale et nomination d'élèves.

Règlement du concours. 1816, 30 mai. Règlement manuscrit. — 1817-1819. 4 règlements imprimés. « *Commission de l'instruction publique. Règlement sur le concours pour l'admission à l'école normale.* » Impr., Paris, Imprimerie Royale, in-12°, 4 pages. 1817, 1^{er} juillet. 1818, 22 juin 1819, 1^{er} juillet. 1819, 2 juillet. — 1821, 7 juillet. « *Conseil royal de l'instruction publique. Règlement sur le concours pour l'admission à l'école normale.* » Impr., Paris, Imprimerie Royale, in-12°, 4 pages. — 1822, 22 juin. « *Université de France. Règlement sur le concours pour l'admission à l'école normale.* » Impr., Paris, Imprimerie Royale, in-12°, 4 pages.

Correspondance et procès-verbaux d'épreuves. — 1815, 14 décembre. « Extrait du règlement intérieur... Conditions auxquelles sont obligés les élèves nommés à l'école normale. » — 1816, 2 août. Envoi au recteur des sujets qui doivent être traités par les jeunes gens qui concourront pour l'école normale. « Discours français. Après la prise de Rhodes par Soliman IV, les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem demandent l'île de Malte à Charles Quint. » Discours latin : « Demosthenis et Ciceronis comparatio. » — 1816, 3 août, petit séminaire de *Saint-Acheul*. Lettre signée JENNESSEAU, annonçant qu'aucun des écoliers de rhétorique et de philosophie ne se présente à l'école normale. — 1818, 13 juillet, *Saint-Acheul*. Lettre signée LORQUET, prêtre. Le programme sera communiqué aux élèves, « mais je crains bien que plusieurs des conditions ne leur paraissent difficiles à remplir. Ils reconnaîtront du moins que, pour oser se présenter à ces examens, il faut quelque chose de plus que des talents et des succès médiocres. » — 1818, 1^{er}-3 septembre. Procès-verbal du concours ouvert au collège royal d'*Amiens* devant MM. DIJON, recteur ; PEDOT, proviseur ; LEFOURNIER, censeur ; MAGNIER, professeur de physique ; ALLOU, professeur de mathématiques

spéciales ; RICHE, professeur de philosophie ; et GODIN, professeur de rhétorique. Sont présentés par le jury pour l'admission les 3 candidats qui se sont fait inscrire : DAVELUY, RARA et GODART. — 1819, 18 novembre. Les sujets ayant dépassé 21 ans peuvent faire l'objet d'une dispense. — 1821, 3-4 septembre. Procès-verbal du concours ouvert au collège royal d'*Amiens* devant MM. DIJON, recteur ; DURAND, inspecteur ; DALLERY, proviseur ; MAGNIER, professeur de physique ; RICHE, professeur de philosophie ; SPERY, professeur de grammaire. Candidats : CLIPET, GENIN, MAILLOT (Nicolas), MAILLOT (Jean-Baptiste). — S. d. Sujet de discours latin. « C. Atteius, tribunus plebis, populum Romanum a bello, quod M. Crassus meditatur in Parthos, dehortatur. »

Arrêtés de nominations d'élèves de l'école normale. 1816 : LE COMTE, VINCENT. 1817 : LEFRANC, PERDRIX. 1818 : DAVELUY, RARA. 1820 : DIJON, MEUSY, DAMIENS, LEROUX. 1821 : CLIPET, MAILLOT (Nicolas), GENIN. — 1825, 6 septembre. Certificat pour M. GENIN, régent de rhétorique au collège de *Laon*.

II. T. 287 (ancien T. p. 110, n° 2). Liasse. — 10 pièces, papier, dont 1 impr.

1821-1823. — Enseignement secondaire. — École normale partielle.

Extraits : 1821, 27 octobre. « *Université de France. Extrait du registre des délibérations du conseil royal de l'instruction publique.* » Impr. Paris, Imprimerie Royale, in-8°, 4 pages. Arrêté en 10 art. sur les écoles normales partielles, instituées par ordonnance du 27 février 1821. À la rentrée des classes, un concours entre les élèves ayant achevé leur 3^e sera ouvert dans les collèges royaux de Louis le Grand et Henri IV et dans le collège royal du chef-lieu de chaque académie. Par mesure transitoire, le concours de 1821 sera ouvert entre les élèves qui auront achevé leur rhétorique, celui de 1822 entre ceux qui auront achevé leur seconde. — 1821, 12 décembre. Arrêté du Conseil royal : tous les élèves des écoles normales partielles, une fois terminée leur philosophie, seront soumis « aux épreuves déterminées pour les candidats à la grande école normale. » — 1822, 15 janvier. Un seul élève s'est fait inscrire pour le concours de décembre 1821 et le recteur, « d'après les trop faibles dispositions de cet aspirant », n'a pas convoqué la commission d'examen. — 1823, 15 mars. Les jeunes DURAND, LARZILIERE et SEVRETTE sont désignés comme boursiers à l'école normale partielle.

II. T. 288 (ancien T. p. 14, n° 1). Liasse. — 8 pièces, papier.

1821-1823. — Enseignement secondaire. — École normale partielle. — Pièces relatives aux candidats : MAILLOT (Jean-Baptiste), DURAND, LARZILIERE, SEVRETTE et HUGOT.

II. T. 289 (ancien T. p. 110, n° 3). Liasse. — 54 pièces, papier, dont 1 impr.

1826-1830. — Enseignement secondaire. — Concours pour l'école préparatoire.

Extraits : Lois, correspondance générale. 1826, 9 mars. « *Ministère des affaires ecclésiastiques et de l'instruction publique. Ordonnance du roi.* » Impr., Paris, Imprimerie Royale, in-12°, 4 pages. Nomination de boursiers ayant terminé leur philosophie, pour perfectionner leur instruction pendant 2 ou 3 ans, et se présenter ensuite à l'agrégation. — 1826, 18 avril. Circulaire sur le remplacement des écoles normales partielles par des écoles préparatoires qui réuniront les dits boursiers. — 1826, 5 septembre. Règlement pour les élèves « des écoles préparatoires. » — 1828, 1^{er} décembre. 2 élèves sortis de « l'école préparatoire » ont été placés cette année dans l'académie d'Amiens : DE FINANCE, fils de l'inspecteur de l'académie, régent de 3^e à Abbeville ; JOURDAIN, fils d'un négociant d'Amiens, régent de 3^e à Péronne.

1826-1830. Dossiers des concours. Liste des candidats. Nominations d'élèves à l'école préparatoire établie au collège royal de Louis le Grand à Paris : Sciences, 1826 : LARZILIERE, BOUCHE. 1827 : BRAIVE. — Lettres, 1826 : DE FINANCE, JOURDAIN. 1827 : CAGNART. — Profession des parents des candidats, d'après les listes : 1826. Sans état, inspecteur de l'académie, homme de lettres, petit marchand épicier, fabricant d'étoffes, teinturier, maître de pension. — 1827. Professeur, notaire, tisseur, bonnetier, négociant, cultivateur, petit marchand épicier. — 1828. Rentier, cultivateur, cultivateur, charpentier, cultivateur, cultivateur, ouvrier. — 1829, fabricant d'étoffes, hôtelier, marchand boulanger, charron. — 1830. Charron, tailleur d'habits, négociant, garçon boulanger.

II. T. 290 (ancien T. p. 110, n° 4). Liasse. — 345 pièces, papier, dont 6 impr.

1831-1848. — Enseignement secondaire. — Concours pour l'école normale.

[1831, 14 juin]. Règlement (10 articles) pour le concours d'admission. — 1831, 1^{er} août. Un seul candidat, LECHEVALIER, du collège royal d'Amiens, s'est fait inscrire. — 1831, 11 août. Il ne peut se

présenter, n'ayant pas 17 ans accomplis au 1^{er} janvier dernier.

Concours de 1832. 1832, 10 août. Procès-verbal de l'examen oral subi devant le recteur par LECHEVALIER, (aspirant à la section des sciences).

Concours de 1833. S. d. Textes de la version latine, de la composition de physique, de la composition de mathématiques. Version latine de TROCME, élève du collège royal. Dissertation philosophique du même TROCME sur le sujet suivant : « De la psychologie considérée comme base de toutes les sciences », 15 pages. 1833, 7 août. Procès-verbal de l'examen oral subi devant le recteur par LEQUIEN (aspirant à la section des sciences) et par TROCME (section des lettres).

1834, 18 février. « *Ministère de l'instruction publique. Règlement pour le concours d'admission à l'école normale.* » Impr., Imprimerie Royale, juin 1836, in-8°, 6 pages.

Concours de 1834. 1834, 9 août. Procès-verbal de l'examen oral subi devant le recteur par les candidats GISCLARD, MALLET et TROCME (section des sciences tous les 3).

Concours de 1835. Textes des sujets de composition écrite de mathématiques, physique, philosophie, version latine. Candidats : TROCME, MALLET, PARIS. 1835, 8 août. Le recteur au ministre : « M. TROCME.... a déclaré se retirer du concours avant que les épreuves fussent commencées.... M. PARIS s'est très bien conduit pendant tout le cours de ses études qu'il a faites au collège royal d'Amiens.... On remarquait seulement qu'il avait un caractère un peu fier et indépendant, et il en a donné une preuve dont j'ai été témoin, en refusant d'aller recevoir les prix qui lui étaient décernés, parce que, disait-il, sa haute taille aurait trop contrasté avec celle de ses camarades. »

Concours de 1836. 1836, 2 juillet, Compiègne. A. HERELLE, candidat à l'école normale, au recteur : « Mon père et ma mère, après avoir reçu 120 francs chacun pour leur mariage, parvinrent par leur courage à amasser une vingtaine de mille francs en fabriquant pendant 30 années une étoffe grossière qu'on appelle tirtaine. L'inventaire qui suivit la mort de ma mère, arrivée il y a 10 ans, mit ses 3 enfants en possession de 9.000 francs en argent et d'une valeur de 3.000 francs environ en biens-fonds. La pension d'Abbeville, que j'ai payée l'an passé de mes deniers, a réduit mon tiers à 2.500 frs.... Je possède encore près de 4.000 francs, et mon père, qui a autant seul que ses 3 enfants, possède de 10 à 12.000 francs. » —

Textes des sujets de composition écrite : Discours français, discours latin, dissertation française de philosophie, matière de

vers [latins], version latine, version grecque, mathématiques, physique. — Notes de l'examen oral subi devant le recteur par les aspirants : BARNI, DESBOVES, SCHMELTZ (section des lettres tous les 3), TROCME (section des sciences).

Concours de 1837. Candidats : TROCME, DESBOVES, PETITJEAN (section des sciences tous les 3), ETEVE (section des lettres). — Textes des sujets de composition écrite : (matières de 1836). — Notes de l'examen oral subi devant le recteur par TROCME, DESBOVES et PETITJEAN.

Concours de 1838. Textes des sujets de composition écrite : (matières de 1836, sauf mathématiques et physique, qui manquent). — 1838, 9 août. Procès-verbal de l'examen oral subi devant le recteur par ETEVE et BELHOMME (section des lettres).

Concours de 1839. Textes des sujets de composition écrite : (matières de 1836). Candidats : latin, qui manque). Notes de l'examen oral subi devant le recteur par SOULAS (section des sciences).

Concours de 1840. Textes des sujets de composition écrite : « matières de 1836). Candidats : SOULAS (section des sciences) et JAUME (section des lettres).

Concours de 1841. Candidats : MARIZIS et NIESS (section des sciences), et QUATREVAUX (section des lettres). Textes des sujets de composition écrite : (comme en 1836).

1842, 22 avril. « *Université de France. Programme d'admission à l'École normale* », Impr., Paris, Paul Dupont, in-8°, 4 pages.

Concours de 1842. Candidats : DUMERIL, VAILLANT, DELEBECQUE (section des lettres), CARPENTIER et LENTE (section des sciences). — Texte des sujets de composition écrite : (comme en 1836, sauf la version grecque remplacée par le thème grec). — 1842, 3 septembre. Le ministre au recteur : aucun candidat de l'académie n'est admissible, mais le jury, « appréciant la manière dont M. LENTE a subi les premières épreuves,.... a désiré qu'un encouragement fût adressé à ce jeune homme ».

Concours de 1843. Candidats : VAILLANT (section des lettres), MACQUERON (section des sciences). Textes des sujets de composition écrite : (comme en 1842).

Concours de 1844. Candidat : NIESS (section des sciences). Textes des sujets de composition écrite : philosophie, mathématiques et physique (seulement).

Concours de 1845. Candidats : CREPIN (section des lettres), DESMARETZ (section des sciences). Textes des sujets de composition écrite : (comme en 1842, sauf la version latine, qui manque).

Concours de 1846. Aucun candidat.

Concours de 1847. Candidats : RICOUART et PINCHON (section des lettres). Textes des sujets de

composition écrite : discours français, discours latin, dissertation philosophique, matière de vers [latin], thème grec (seulement).

Concours de 1848. « *République française. Université de France. École normale supérieure. Programme d'admission pour l'année 1848.* » Impr., Paris, Paul Dupont, in-8°, 4 pages. Candidats : ANNE dit CORDIER et HENON (section des sciences). Textes des sujets de composition écrite : dissertation philosophique, mathématiques, physique.

II. T. 291 (ancien T. 3633, n° 4). Liasse. — 554 pièces (1 parchemin, 553 papier), dont 59 impr.

1821-1848. — Enseignement secondaire. — Agrégation.

1821, 6 février. « *Université de France.... Statut concernant les agrégés des collèges.* » Impr., Paris, Imprimerie Royale, in-12°, 8 pages. — 1821, 17 avril. Arrêté (4 art.) du Conseil royal de l'instruction publique fixant au 3 septembre l'ouverture du concours d'agrégation.

1822, 22 juin. « *Conseil royal de l'instruction publique.... Statut sur les agrégés.* » Impr., s. l., in-12°, 8 pages. — 1822, 22 juin. « *Conseil royal de l'instruction publique.... Statut sur les agrégés.* » Impr., Paris, Imprimerie Royale, juillet 1826, in-12°, 4 pages. — 1822, 10 août. Le Grand-maître au recteur : il demande des renseignements sur les « principes religieux, politiques, et la conduite » de MM. CHEVY, maître d'études au collège royal d'Amiens, et VACQUERIE, régent au collège de Compiègne, avant de les admettre au concours d'agrégation.

1823, 27 septembre. « Le temps de service exigible dans les institutions ou... pensions pour être admis à concourir pour l'agrégation sera réduit à 3 années en faveur des candidats qui auront le grade de docteur ès-sciences ou ès-lettres. »

1825, 4-7 octobre. Procès-verbal du concours ouvert dans l'académie d'Amiens pour 2 places d'agrégé de grammaire. Texte de la version latine, du thème latin, de la version grecque. Copies des candidats PONCHELLE, VIGUIER, BARRE, GENIN, CHARLET (ordre de mérite). 1825, 10 décembre. Arrêté du conseil royal instituant agrégés les sieurs PONCHELLE et VIGUIER.

1827, 20-28 septembre. Procès-verbal du concours ouvert dans l'Académie d'Amiens pour 3 places d'agrégés de grammaire. Classement des candidats : BEDEL, CADART, DELALLEAU, JOLY, BAZINET, ROTHMANN, RENOARD, LEFEVRE, BONTEMPS, THEDENAT, BARDIN, LAMADON, HENRION, PILLON, GODAR. Textes de la version latine (titre :

Ex omnibus imperii rationibus nulla œque ac regnum Gallis convenit) et du thème latin (titre : *Alexandre*) : copies des candidats. Notes d'interrogation, sur les textes latins et grecs, sur la grammaire (grec, latin, français). — 1827, 28 novembre. BEDEL, CADART et DELALLEAU nommés agrégés.

1828, 24 mai. « *Ministère de l'instruction publique. Université de France. Extrait du registre des délibérations du conseil royal de l'instruction publique.* » Impr., Paris, Imprimerie Royale, in-8°, 2 pages. Epreuves de l'agrégation de grammaire. —

1828, 27 décembre. « *Université de France. Extrait du registre des délibérations du conseil royal de l'instruction publique.* » Impr., Paris, Imprimerie Royale, in-12°, 8 pages. Concours des quatre ordres d'agrégation (sciences, philosophie, lettres, grammaire). — 1828, 27 décembre. *Id.* Impr., Amiens, Caron-Vitet, in-8°, 4 pages.

1829, 24 janvier. « *Journal de la Somme....* ». Impr. Caron-Vitet, [Amiens], place du Marché aux Herbes, in-8°, pages 25-32. Reproduit p. 27-31 la délibération du 27 décembre 1828. — 1829, 26 déc. « *Ministère des affaires ecclésiastiques et de l'instruction publique. Arrêté portant désignation des ouvrages dans lesquels seront pris les passages que devront expliquer les candidats.... aux concours de l'agrégation aux classes supérieures des lettres et aux classes de grammaire.* » Impr., Imprimerie Royale, in-12°, 4 pages.

Concours de 1830 (à Paris). Candidats : GRENIER (sciences), DAVID (lettres).

1830, 28 décembre. « *Ministère de l'instruction publique et des cultes. Université de France. Extrait du registre des délibérations du conseil royal de l'instruction publique.* » Impr., Imprimerie Royale, in-8°, 4 pages. Liste des ouvrages pour le concours d'agrégation (lettres et grammaire).

S. d. « *Règlement sur l'agrégation.* ». Impr., Imprimerie Royale, juin 1831. In-8°, 10 pages.

Concours de 1831 (à Paris). Candidat : TAIEE (lettres).

Concours de 1832 (à Paris). Dossiers des candidats : BERTON (lettres), CHOFFEL (sciences), DAVID (lettres), DELALLEAU (histoire et géographie), DEMOGEOT (lettres), SIMONIN (lettres). — 1832, 13 nov. « *Université de France. Extrait du registre des délibérations du conseil royal de l'instruction publique.* » Impr., s. l., in-8°, 2 pages. Questions pour l'agrégation d'histoire et de géographie. — 1832, 30 novembre. « *Université de France. Extrait du registre des délibérations du conseil royal de l'instruction publique.* » Impr., s. l., in-8°, 2 pages. Questions pour l'agrégation de philosophie.

Concours de 1833. Candidats : DELALLEAU, THOMAS, BERTON et GISCLARD (pièces relatives à ce dernier, régent au collège d'Albi).

1833, 22 octobre. « *Ministère de l'instruction publique. Bulletin universitaire N° 64.* » Impr. In-12°, Imprimerie Royale, p. 375-376. Concours pour l'agrégation de philosophie. — 1833, 25 oct. « *Id. N° 66* ». Impr. in-12°, Imprimerie Royale, p. 379-383. Auteurs grecs et latins pour les agrégations des lettres et de grammaire. — 1833, 5 nov. « *Id. N° 69* ». Impr. in-12°, Imprimerie Royale, p. 397-399. Questions pour l'agrégation d'histoire et de géographie.

Concours de 1834. Dossiers de candidats : BALDY, BLANGY, LAURENT, RODIN.

1834, 11 novembre. « *Ministère de l'instruction publique. Université de France.... Concours d'agrégation pour les classes de grammaire et pour les classes supérieures des lettres.* » Impr., Imprimerie Royale, in-8°, 4 pages. Ouvrages du programme.

Concours de 1835. Candidats : CAGNART, THOMAS et BLANGY (grammaire), LAURENT et BOUQUEREL (sciences), DLONET (philosophie), FRANÇOIS (histoire).

1835, 20 octobre. « *Ministère de l'Instruction publique. Extrait du registre des délibérations du conseil royal de l'instruction publique.... Concours d'agrégation pour les classes de philosophie.* » Impr., Imprimerie Royale, in-8°, 4 pages.

1836, 31 mai. « *Ministère de l'instruction publique. Extrait du registre des délibérations du conseil royal de l'instruction publique.* » Impr., Imprimerie Royale, in-8°, 2 pages chiffrées [5]-6. Questions pour l'agrégation des lettres.

Concours de 1836. Candidats : FAROCHON (histoire), LAURENT (sciences).

1836, 4 novembre. « *Ministère de l'instruction publique. Université de France. Extrait du registre des délibérations du conseil royal de l'instruction publique.* » Impr., Imprimerie Royale, in-8°, 4 pages. Textes pour l'agrégation de grammaire et des lettres. — 1836, 4 novembre. « *Id.* » Impr., Imprimerie Royale, in-8°, 4 pages. Programme pour l'agrégation de philosophie. — 1836, 16 décembre. « *Id.* » Impr., Imprimerie Royale, in-8°, 2 pages. Liste des questions pour le concours d'histoire.

1837, 28 février. « *Id.* » Impr., Imprimerie Royale, in-8°, 12 pages. Règlement général pour les divers concours d'agrégation.

Concours de 1837. Candidats : FAROCHON (histoire), DUCASTEL, FLORENTIN, COLLON, RENOULT et BINOIST (grammaire).

1837, 3 novembre. « *Ministère de l'instruction publique. Université de France. Extrait du registre des délibérations du conseil royal de l'instruction publique.* » Impr., Imprimerie Royale, in-8°, 4 pages.

Liste des ouvrages pour l'agrégation de grammaire et des lettres. — 1837, 4 novembre. « *Id.* » Impr. Imprimerie royale, in-8°, 2 pages. Agrégation de philosophie. — 1837, 10 novembre. « *Id.* » Impr., Paris, Paul Dupont & C^{ie}, in-8°, 2 pages. Agrégation des sciences. — 1837, 14 novembre. « *Id.* » Impr., Paris, Paul Dupont & C^{ie}, in-8°, 2 pages. Epreuves de l'agrégation d'histoire.

Concours de 1838. Candidats : DUCASTEL, FLORENTIN et RENOULT. Dossier de LABBE, autre candidat.

1838, 20 novembre. « *Ministère de l'instruction publique. Université de France. Arrêté concernant...* » Impr., s. l., in-4°, 2 pages. Ouvrages pour l'agrégation de grammaire et des lettres. — 1838, 30 novembre. « *Id.* » Impr., s. l., in-4°, 2 pages. Questions pour l'agrégation d'histoire.

Concours de 1839. Dossiers de candidats : DELLAC, GODRON, LE BARON.

1839, 8 novembre. « *Ministère de l'instruction publique. Université de France. Concours d'agrégation...* » Impr., S. l., in-4°, 2 pages. Epreuves de l'agrégation de philosophie. — 1839, 12 novembre. « *Id.* » Impr. S. l., in-4°, 2 pages. Questions pour l'agrégation d'histoire. — 1839, 15 novembre. « *Id.* » Impr., S. l., in-4°, 2 pages. Textes et questions pour l'agrégation des lettres. — 1839, 15 novembre. « *Id.* » Impr., S. l., in-4°, 2 pages. Textes grecs et latins pour l'agrégation de grammaire.

1840, 31 mars-7 avril. « *Ministère de l'instruction publique. Université de France. Délibérations du conseil royal* ». Impr., S. l., in-4°, 6 pages. Règlement des concours pour les places d'agrégés dans les facultés des lettres et des sciences. — 1840, 21 avril. « *Ministère de l'instruction publique. Université de France. Délibérations du conseil royal. Concours d'agrégation...* » Impr., S. l., in-4°, 4 pag. Agrégation pour les facultés des lettres (philosophie, littératures ancienne et moderne, histoire et géographie). — 1840, 15 mai. « *Id.* » Impr., S. l., in-4°, 4 pages. Agrégation pour les facultés des sciences (mathématiques, physique et chimie, histoire naturelle).

Concours de 1840. Candidats : BARET, EBRARD, DEMANGE, GODRON. (lettres).

1840, 2 octobre. Arrêté du conseil royal instituant à côté de l'agrégation de mathématiques, une agrégation de sciences physiques et naturelles. — 1840, 10 novembre. « *Université de France. Agrégation des collèges...* ». Impr., S. l., in-8°, 2 pag. Questions pour l'agrégation d'histoire. — 1840, 17 novembre. « *Id.* » Impr., S. l., in-8°,

2 pages. Questions pour l'agrégation de philosophie. — 1840, 17 novembre. « *Id.* » Impr., S. l., in-8°, 2 pag. Auteurs pour l'agrégation de grammaire. — 1840, 17 novembre. « *Id.* » Impr., S. l., 4 pages. Auteurs et questions pour l'agrégation des lettres.

Concours de 1841. Candidats : DUBIEN, JACQUIN, BEUGNIEZ, BONNAIRE (grammaire).

1841, 12 novembre. « *Université de France. Concours pour l'agrégation des collèges. Délibération du conseil royal...* » Impr., Paul Dupont & C^{ie}, in-8°, 2 pages. Questions pour l'agrégation d'histoire.

Concours de 1842. Candidat : FAROCHON (histoire), BONNAIRE, LEFRANC et EBRARD (grammaire).

1842, 8 novembre. « *Université de France. Concours d'agrégation pour les collèges en 1843...* » Impr., Paris, Paul Dupont, in-8°, 2 pages. Questions pour l'agrégation de philosophie. — 1842, 15 nov. « *Id.* » Impr., Paris, Paul Dupont, in-8°, 2 pages. Ouvrages et questions pour l'agrégation des lettres. — 1842, 15 novembre. « *Id.* » Impr., Paris, Paul Dupont, in-8°, 2 pages. Ouvrages pour l'agrégation de grammaire. — 1842, 22 novembre. « *Id.* » Impr., Paris, Paul Dupont, in-8°, 2 pages. Questions pour l'agrégation d'histoire. — 1842, 22 novembre. « *Université de France. Concours d'agrégation pour les facultés des lettres en 1843. Philosophie.* » Impr., Paris, Paul Dupont, in-8°, 4 pages.

Concours de 1843. Candidats : FAROCHON (histoire), EBRARD, LEFRANC et FRUHSTUCK (grammaire), LORQUET (philosophie). Dossiers de candidats : BONAMY, EBRARD, FRUHSTUCK, LEFRANC, MAURICE.

1843, 10 novembre. « *Université de France. Concours d'agrégation pour les facultés des lettres en 1844.* » Impr., Paris, Paul Dupont, in-8°, 4 pages. Textes pour l'agrégation de littérature ancienne et moderne. — 1843, 21 novembre. « *Université de France. Concours d'agrégation pour les collèges en 1844...* » Impr., Paul Dupont & C^{ie}, in-8°, 4 pages. Questions pour l'agrégation de philosophie. — 1843, 21 novembre. « *Id.* » Impr., Paris, Paul Dupont, in-8°, 4 pages. Ouvrages et questions pour l'agrégation des lettres. — 1843, 21 novembre. « *Id.* » Impr., Paul Dupont & C^{ie}, in-8°, 4 pages. Ouvrages pour l'agrégation de grammaire. — 1843, 21 novembre. « *Id.* » Impr., Paris, Paul Dupont, in-8°, 4 pages. Questions pour l'agrégation d'histoire.

Concours de 1844. Candidats : ZOEGA (sciences physiques), PICQUET (lettres), BONNAIRE (grammaire). Dossier de ZOEGA.

1844, 22 novembre. « *Université de France. Concours d'agrégation pour les collèges en 1845.* » Impr., s. l., in-8°, 2 pages. Questions pour l'agrégation de philosophie. — 1844, 22 novembre. « *Id.* » Impr., s. l., in-8°, 2 pages. Ouvrages et questions pour l'agrégation des lettres. — 1844, 22 novembre. « *Id.* » Impr., s. l., in-8°, 2 pages. Ouvrages pour l'agrégation de grammaire. — 1844, 22 novembre. « *Id.* » Impr., s. l., in-8°, 2 pages. Questions pour l'agrégation d'histoire.

Concours de 1845. Candidats : BONAMY (lettres), FRUHSTUCK, VERETTE, BONNAIRE, LEBOURG, LAVEYSSIERE DE MALBEC et MAGDALENAT (grammaire).

1845, 21 novembre. « *Université de France. Concours d'agrégation pour les collèges en 1846...* » Impr., s. l., in-8°, 2 pages. Questions pour l'agrégation de philosophie. — 1845, 21 novembre. « *Id.* » Impr., s. l., in-8°, 2 pages. Auteurs pour l'agrégation de grammaire. — 1845, 21 novembre. « *Id.* » Impr., s. l., in-8°, 2 pages. Questions pour l'agrégation d'histoire.

Concours de 1846. Candidats : TOUSSAINT (mathématiques). VERETTE, MAGDALENAT, BONNAIRE et LEBOURG (grammaire). BACHELET (histoire). BONAMY (lettres).

Concours de 1847. Candidats : TOUSSAINT et DECHARMES (mathématiques), SOUPE et MALARD (lettres), BONNAIRE (grammaire).

1847, 12 novembre. « *Université de France. Concours d'agrégation pour les collèges en 1848.* » Impr., Paris, Paul Dupont, in-8°, 2 pages. Questions pour l'agrégation de philosophie. — 1847, 12 nov. « *Id.* », Impr., Paris, Paul Dupont, in-8°, 4 pages. Auteurs et questions pour l'agrégation des lettres. — 1847, 12 novembre. « *Id.* », Impr., Paris, Paul Dupont, in-8°, 2 pages. Auteurs pour l'agrégation de grammaire. — 1847, 12 novembre. « *Id.* », Impr., Paris, Paul Dupont, in-8°, 2 pages. Auteurs pour l'agrégation d'histoire.

Concours de 1848. Candidats : LESPIAULT et LEVY (mathématiques). DEHALLAIS et LAVEYSSIERE DE MALBEC (grammaire).

II. T. 292 (ancien T. p. 252). — Liasse. — 16 pièces, papier, dont 5 impr.

1827-1846. — Enseignement secondaire. — Paiement du traitement des agrégés (400 francs par an, soumis à la retenue du vingtième).

Extraits : 1827, 14 mars. Traitement annuel de 400 frs conservé à M. BERENGER, ancien régent au Collège de *Laon*, se trouvant sans emploi. — 1830, 11 février. Indemnité de frais de route de 248 frs accordée à M. DELALLEAU, agrégé, passé de *Pontivy* à *Amiens*.

II. T. 293 (ancien T. p. 14, n° 1). Liasse. — 179 pièces, papier, dont 13 impr.

1810-1847. — Lycée (collège royal) d'*Amiens*. Instructions générales et documents divers.

Extraits : 1810-1829. Cautionnement des économistes. 1810, 2 mars. « *Arrêté sur les cautionnements des économistes des lycées.* » Impr., Fain, in-8°, 4 pages.

1812, 31 mars. « *Arrêté sur la discipline...* ». Impr., Fain, in-4°, 4 pages. Réglementation des congés.

1819-1845. Trousseau des élèves. 1819, 10 sept. Arrêté de la commission de l'instruction publique interdisant d'exiger des parents d'élèves des sommes pour les livres nécessaires soit aux exercices religieux, soit aux études, comme l'usage s'en était introduit dans plusieurs collèges royaux. — 1820, 10 janvier. Circulaire concernant le trousseau des élèves transférés d'un collège royal à un autre. « En conséquence d'un usage établi antérieurement à la création de l'Université, MM. les proviseurs des collèges royaux ont toujours exigé des parents des élèves transférés... une somme de 100 francs pour complément et frais de réparation de trousseau... À l'avenir... le proviseur devra faire faire immédiatement la vérification du trousseau qui lui a été remis. Si ce trousseau se trouve incomplet, ou en mauvais état, les parents auront le choix ou de le compléter à leurs frais, ou de payer au collège pour cet objet une indemnité qui sera réglée à l'amiable entre eux et le proviseur. » — 1820, 23 août. « *2^e Division. Bureau des collèges royaux. Commission de l'Instruction publique.* » Impr., s. l., in-8°, 4 pages. Circulaire abrogeant celle du 10 janvier 1820. « L'impossibilité d'un semblable arrangement est maintenant démontrée. Des parents s'affligent d'avoir à payer des sommes beaucoup plus considérables que celles qu'ils croyaient avoir à déboursier... Ils voient avec peine que la quotité de ces sommes est fixée par les personnes mêmes, qui ont à les percevoir... » À l'avenir, chaque transfert de trousseau donnera lieu à une indemnité de 100 francs (200 francs pour les collèges de *Paris*). — 1823, 8 octobre. Les collèges n'ont pas le droit de réclamer d'indemnité pour la fourniture de pantalons au lieu de culottes. « ... L'usage des pantalons étant devenu général... » — 1832, 19 juillet. Le ministre demande qu'on lui envoie le prospectus où il est parlé du trousseau des élèves. « L'arrêté du 2 avril 1811, qui détermine la composition du trousseau... n'a reçu d'autres modifications que celles dont MM. les proviseurs ont été successivement informés, et qui consistent dans le changement de gris en bleu de la couleur des vêtements de drap, dans la substitution d'un second habit au

surtout, de 2 pantalons aux 2 culottes, et de 2 chapeaux ronds aux 2 chapeaux français. » Joint le prospectus du 1^{er} novembre 1831 : « *Académie d'Amiens. Université de France. Collège royal d'Amiens. Prospectus.* » Impr., Amiens, Ledien fils, rue des Sergens, in-4°, 4 pages. Sur l'imprimé, mentions manuscrites du prix des divers effets. — 1832, 27 novembre. Arrêté du conseil royal, uniformisant le trousseau des collèges. — 1843, 21 février. L'habit, le gilet et le chapeau pourront être renouvelés tous les 15 mois, au lieu de 18 mois précédemment.

1820-1846. Timbre des registres et mémoires.

1828-1847. Comptabilité. Règlements, modèles. — 1838, 3 novembre. « *Ministère de l'instruction publique. 3^e Division... Université de France.* » Impr., s. l., in-4°, 6 pages. Organisation nouvelle de la comptabilité. « Lors de l'organisation des lycées, ... on a appliqué à ces établissements les formes de la comptabilité militaire, et la pension... a été... divisée en 5 masses. L'expérience a depuis fait reconnaître que la somme affectée aux dépenses de nourriture était trop élevée, tandis que les masses d'entretien et des menues dépenses étaient insuffisantes... MM. les proviseurs ont administré par économie... » — 1838, 15 novembre. Budget de 1839 pour le collège royal d'Amiens. Recettes, 123.391 frs. Dépenses, 116.678 frs. — 1838, 17 décembre. Règlement de la table commune.

1829-1847. Traitement du personnel. 1829, 17 octobre. Gratifications aux économistes. — 1833, 16 août-27 septembre. « *Ministère de l'Instruction publique. Bulletin universitaire N° 59.* » Impr., s. l., in-8°, pages 317 à 332. Traitements des censeurs, professeurs et agrégés. — 1847, 30 juin. Somme allouée au budget de 1847 pour assurer aux censeurs et professeurs un minimum de traitement éventuel égal à la moitié du traitement fixe.

II. T. 294 (ancien T. p. 28, n° 9). Liasse. — 24 pièces, papier.

1817-1831. — Collège royal d'Amiens. — Lettres de la Commission de l'Instruction Publique, du Grand Maître et autres sur des affaires générales. — 1818, Traitement des maîtres élémentaires. — 1819, 26 avril. La Commission félicite le recteur des améliorations apportées dans l'administration du collège. — 1820, 12 mai. La Commission de l'Instruction Publique laisse au proviseur la faculté de porter de 25 à 30 décagrammes par jour, la ration de viande de chaque élève. — 1820, 15 mai. La retenue sur le traitement est fixée à partir du 1^{er} avril au 20^e du traitement, au lieu du 25^e. —

1821, 8 mai. Les aumôniers recevront, à dater du 1^{er} mars, un traitement égal à celui des censeurs, et continueront à jouir de la table commune gratuite. —

1824, 25 novembre. 21 exemptions de la rétribution scolaire pourront être accordées au collège d'Amiens. — 1827, 24 septembre. Les frais d'études dus par les externes seront payés par 10^{me}. — 1831, 2 septembre. Arrêté du Conseil royal improuvant la gestion de 1829 au collège royal d'Amiens et décidant de n'allouer « pour cet exercice, ni traitement supplémentaire au proviseur, ni gratification à l'économiste. » Il a remarqué principalement « l'excès des dépenses de la masse de nourriture et de la masse d'entretien, attribué par le conseil académique à un défaut d'ordre et de surveillance et au peu d'économie qui a présidé aux achats... Il y a lieu de blâmer... une dépense de 1413 litres de vins de Bordeaux, Mâcon, Beaune et Pouilly pour le service de la table commune, à un prix beaucoup trop élevé. »

II. T. 295 (ancien T. p. 52, n° 2). Liasse. — 61 pièces, papier (dont 2 plans).

An XII-1858. — Lycée (collège royal) d'Amiens. — Projet de reconstruction de la façade sur la rue des Lirots. (Dossier du rectorat d'Amiens complété après 1848 par la correspondance de l'inspection académique de la Somme).

Extraits : An XII, 1^{er} floréal, 2 Plans par Limozin, architecte, du rez-de-chaussée et du 1^{er} étage du lycée. — 1843, 2 mai. Le recteur au maire : L'insuffisance des bâtiments du collège étant reconnue, on a songé à reconstruire la façade donnant sur la rue des Lirots, ce qui aurait permis « d'agrandir l'infirmerie, de loger plus convenablement M. le proviseur, et d'affecter à la lingerie un local mieux approprié à ses besoins... Une nécessité plus grande encore commence à se faire sentir, ... celle... de mettre le collège à même de recevoir les nouveaux élèves, que la confiance toujours croissante de familles voudrait y faire admettre... Il faut nécessairement songer à construire un nouveau dortoir, de nouvelles classes et de nouvelles salles d'études. Un terrain très propice... existe dans l'établissement, c'est l'espace compris dans la vaste cour des récréations de la seconde division, entre le mur de fond de la chapelle et le mur longeant la rue des Wattelets. Un bâtiment, qui serait construit sur cet emplacement, et qui aurait environ 19 mètres de longueur sur 11 mètres de profondeur, pourrait offrir au rez-de-chaussée 2 spacieuses salles de classes, au 1^{er} étage 2 salles d'études convenables avec certaines dépendances, et au 2^{me} étage, un très

beau dortoir ». — 1844, 27 avril. Le ministre insiste sur la reconstruction de la façade. — 1844, 2 mai. Ce travail ne coûtera pas moins de 60.000 frs. — 1851, 17 février. SEIGNETTE, proviseur, à HERBAULT, architecte, qui demandait le règlement du projet de reconstruction de la façade. « Je regrette que l'un de mes prédécesseurs vous ait demandé des travaux de cette importance sans s'être assuré qu'un crédit lui fût alloué pour solder vos honoraires. » — 1854, 17 janvier. HERBAULT, architecte, demande de lui faire régler ses honoraires « pour le prix de la rédaction d'un projet de façade principale... Cette affaire... date de plus de 10 ans. » — 1856, 26 mars. Le recteur de l'académie de Douai à l'inspecteur d'académie de la Somme : le ministre a ouvert un crédit de 600 francs pour acquitter l'indemnité due à l'architecte, qui, en 1843, a été chargé... de préparer les plans et devis d'un projet de reconstruction de la façade... Moyennant le paiement de cette indemnité, la propriété du projet et des plans... demeure acquise au lycée. » — 1857, 13 novembre. ALLOU, inspecteur d'académie, au recteur de Douai : « En 1845 et 1846, nous avons été au moment de voir compléter par une construction monumentale un des beaux lycées de l'empire... La ville consentait à donner 30.000 francs, et le lycée devait contribuer pour une somme égale... » — 1858, 15 mai. La reconstruction de la façade est évaluée à 35.000 francs, dont le lycée supportera le tiers, la ville les deux tiers. — 1858, 29 juillet. L'adjudication n'ayant pas donné de résultats, la ville a traité de gré à gré avec le sieur WARIN, entrepreneur, moyennant un rabais de 2,50 %. — 1858, 10 août. « L'architecte avait compté... sur les anciennes fondations... mais, quand le vieux bâtiment fut démoli, on reconnut que les fondations anciennes étaient dans un état à ne pouvoir supporter aucune charge, et que même le sol... était un terrain rapporté, sur lequel on ne pouvait s'établir, à moins de creuser à une profondeur de 5 à 6 mètres... Les travaux ont donc été arrêtés. » Les dépenses doivent en conséquence passer de 35 à 44.000 francs. — 1858, 3 septembre. Le conseil municipal d'Amiens ayant voté les 2/3 de ce surplus de 9.000 francs, le ministre autorise le lycée à contribuer pour 1/3 à l'augmentation.

II. T. 296 (ancien T. p. 28, n° 7). Liasse. — 35 pièces, papier, dont 1 impr.

1809-1846. — Lycée (collège royal) d'Amiens. — Bâtiments, mobilier.

Extraits : S. d. « Aperçu du mobilier nécessaire dans un collège composé de 200 élèves. » — 1809, mars. « Détail estimatif » des ouvrages d'entretien pour 1810 et des travaux extraordinaires. « Démolition d'une partie de mur de clôture sur la rue des Wattelets, penchée vers la dite rue sur 4 mètres de hauteur et 30 mètres de longueur... Puits à construire en la principale cour du lycée, où il n'y en a qu'un pour toute la maison... Construction de 2 contreforts butants à élever contre 2 piliers du cloître, près de la cuisine. — 1810, avril. « Détail estimatif des travaux urgents à faire... concernant les dispositions de nouveaux logements de professeurs, d'un bureau pour l'économe, le placement d'une horloge... » — 1810, 17 octobre. « Objets d'urgence... Employer les nappes, qui servaient au réfectoire avant qu'on eût peint les tables, à faire des chemises aux élèves... Faire le blanchissage d'après le procédé de Curandau... » — 1812, 20 juin. Délibération du conseil municipal. Pour mettre en état le lycée de contenir 300 pensionnaires, le maire propose d'acheter (65.000 frs) la maison des Douze Pairs de France où se trouve la pension de M. BICHERON, et le mobilier (5.000 frs). La dépense de 70.000 frs sera inférieure au coût des aménagements du lycée, évalués 90.101 francs, 19. D'après la commission des finances, la ville « a déjà payé 162.000 frs pour l'établissement du lycée », qui peut à la rigueur contenir 200 élèves. Le conseil municipal se retranche sur la situation financière pour ne voter aucune dépense nouvelle, et souhaite que les départements de la Somme, de l'Oise et de l'Aisne, qui doivent profiter de l'agrandissement, soient appelés à y concourir. — 1818, 17 juillet. Réparation du salon, « qui sert de parler. » — 1833, 28 novembre. Procès-verbal de visite du dortoir [par l'inspecteur DE FINANCE]. « Lits établis à la distance de 30 à 31 pouces de distance les uns des autres, mais... attachés... par des tringles en fer, qui sont elles-mêmes scellées dans les murs. Il y aurait donc dépense et dégradation des murs, si l'on voulait mettre les lits à la distance exacte prescrite par les règlements », (3 pieds). — 1835-1841. Établissement d'un plan du collège. — 1839, 6 novembre. « Ordonnance du Roi ». Impr., Imprimerie Royale, février 1841, in-4°, 12 pages. Ordonnance mettant en vigueur le règlement du 1^{er} juin 1838 qui fixe la nomenclature des travaux divers qui seront à l'avenir soit à la charge des établissements universitaires, soit à la charge de la ville de Paris. — 1846, 19 décembre. Recommandation en faveur des pompes à incendie de M. AUGER, fondeur-mécanicien à Louviers (Eure).

II. T. 297 (ancien T. p. 28, n° 5). Liasse. — 34 pièces, papier, dont 7 impr.

1810-1818. — Lycée (collège royal) d'Amiens. — Budgets et comptes-rendus financiers (rien pour 1811 ni pour 1814).

Extraits : Budget de 1810, divisé en 5 masses (nourriture, entretien, habillement, dépenses communes, menues dépenses). — État des dettes arriérées au 30 septembre 1815. Total : 30.691 frs 13.

II. T. 298 (ancien T. p. 287, n° 8). Liasse. — 341 pièces, papier, dont 1 impr.

1810-1824. — Lycée (collège royal) d'Amiens. — Lettres du proviseur (particulièrement), de l'économe et de divers correspondants.

Extraits : S. d. Le proviseur GORIN au recteur : « Vu l'état misérable où est le lycée, dont on m'a fait l'honneur de me confier le soin... » — 1810, 21 juillet. CONIAM, économe, au recteur : « J'ai procédé uniquement à l'habillement de 22 élèves préparés à la 1^{re} communion. Mais vous savez qu'il y en a encore beaucoup d'autres qui ont besoin de vêtements, puisque vous les voyez couverts de haillons... 25... n'ont pas encore eu d'uniforme gris-de-fer, quoique dans le lycée depuis 1807 et 1808. Voici leurs noms... » — 1810, 28 septembre. Lettre signée « J. Fr. [Jean-François DEMANDOLX], évêque d'Amiens ». « J'ai reçu... la lettre... me communiquant les intentions de M. le grand maître au sujet des ecclésiastiques qui tiennent des pensionnaires... Je crains que cette décision ne paralyse leur zèle et ne les fasse renoncer à une œuvre gratuite pour eux et si utile à l'église, qui perd tous les jours ses ministres, sans espoir de les remplacer. »

1811, 13 février. Le jeune PORTAL, élève du lycée, dirigé sur *Cherbourg* par ordre du ministre de la guerre. — 1811, 12 juin. Projet de lettre du recteur à M. BICHERON : « J'ai remarqué avec surprise et chagrin que vous vous étiez dispensé dimanche dernier de remplir vos fonctions d'aumônier du lycée, et qu'aucun de vos élèves... n'avait assisté au *Te Deum*, qui y a été chanté. »

1812, 13 avril (copie). Le proviseur au recteur : « Je vous prie... de vouloir bien exposer à S. E. le grand maître... l'état de détresse où se trouve le lycée... Loin qu'on puisse parvenir... à diminuer le déficit des années 1810 et 1811, occasionné tant par le trop petit nombre d'élèves que par les dépenses extraordinaires qu'a nécessitées leur entier délabrement, il est aisé de voir qu'il n'est même pas possible... de subvenir aux charges courantes, n'y en aurait-il pas d'autres que la fourniture de pain. Dans le budget de 1812, cette

dernière dépense a été présumée devoir s'élever à 37 centimes chaque jour par tête d'élève... D'après le dernier achat de blé, fait le 11 de ce mois, cette dépense monte à 68 centimes... Or la masse de nourriture accorde seulement à chaque élève 90 centimes, et même un peu moins... Si cet état de choses subsiste, le lycée ne peut pas se soutenir. » —

1812, 23 avril. L'économe au recteur : « Les jeunes VENDERBRUGGEN (Guillaume-Corneille), Pierre THEODORE et François VALERE, nommés tous trois élèves gratuits par décret du 12 novembre dernier, sont entrés aujourd'hui au lycée, couverts des habits de l'hospice dont ils sortent. » — 1812, 15 juin. L'élève LALLIER nommé caporal-fourrier dans le 26^e régiment de ligne. — 1812, 7 juillet. L'économe au recteur : l'élève LAVENUE est présenté à *Saint-Cyr*. « P.-S. Grâce aux soins de M. DE GOMICOURT, nous recevons 20 sacs de farine. » — 1812, 26 août. Le proviseur demande que le jeune BLOQUEL puisse prolonger ses études au delà de ses 18 ans. « D'une conduite exemplaire... C'est toujours avec regret que je vois partir du lycée ceux qui servent de modèle aux autres. » — 1812, 13 septembre. Les intentions du ministre de la guerre ont été notifiées aux élèves. 2 sont déjà enrôlés : « DUBOIS est dans les lanciers, LALLIER a dû partir pour se rendre à *Napoléonville*. » — 1812, 19 septembre. Le jeune LAROCHE, dit LA GUERRE, parti pour l'école de *Fontainebleau*. — 1812, 19 octobre. « Le nombre des élèves internes... est de 155... Cependant nous n'avons de fournitures que pour 150, et nous sommes obligés de recourir aux lits de l'infirmerie. »

1813, 2 février. Il est dû « 2 mois de traitement à tous les professeurs et fonctionnaires, excepté les maîtres d'études, à qui on ne doit que le mois de janvier. » —

1813, 2 mars. 4 élèves se proposent d'entrer dans l'artillerie. — 1813, 18 octobre. Le proviseur au recteur : améliorations diverses à apporter au service. « La réparation des habits a été faite jusqu'à présent par des tailleurs payés à la journée... Cette dépense s'élevait annuellement à 1.400 francs. Si on ajoute à cette somme l'achat du fil, le chauffage et l'éclairage de la chambre des tailleurs pendant 6 mois de l'année, on verra que la réparation des habits coûtait au lycée plus de 1.600 frs par an. J'ai proposé un abonnement à un tailleur... moyennant... 1.000 frs... Les ouvrières chargées de la réparation du linge et des bas reçoivent 20 s. par jour. Je propose d'y substituer 12 s. par jour et la nourriture... Cette manière de payer... aurait du moins l'avantage de soulager une masse, dont l'excédent de dépense sur la recette a toujours été le sujet de plaintes amères de la part de MM. Les inspecteurs généraux... Les salles

d'études sont éclairées par des chandelles... Les bouts de chandelles ne sont pas toujours recueillis avec autant de fidélité qu'on pourrait le désirer, les réparations et les remplacements des mouchettes sont fréquents... Je propose d'y substituer les lampes astrales, dont l'usage a été adopté par les lycées de *Paris*. Il en faudrait 12, au prix de 20 frs l'une. » Service du portier. Garde des latrines. Service de santé. Traversins. — 1813, 26 octobre. MAGNIER, professeur de physique, a répondu au proviseur « qu'étant chargé d'enseigner les sciences physiques il ne pouvait ni ne voulait s'occuper de l'enseignement des mathématiques. »

1814, 21 janvier, Douai. Les inspecteurs généraux RENDU et GUENEAU DE MUSSY au recteur : « 65 élèves du lycée de *Gand* sont en ce moment sur la route d'*Arras* à *Amiens*. » (Cf. col. 374 et suiv.). —

1814, 5 février. La proviseur expose la détresse financière du lycée, par suite des « charges énormes que vient de m'imposer l'évacuation des lycées de *Gand* et de *Bonn*. » — 1814, 16 mars. « Je ne dois pas vous laisser ignorer plus longtemps la manière dont se fait la classe de M. VAQUEZ. Tout le monde y est maître, excepté le maître lui-même... Le bruit qui se fait dans sa classe est tel que toute la maison en est troublée. » — 1814, 31 mai. « Hier 30, les élèves des 2 premiers quartiers ont tous quitté leurs maîtres à la promenade... Ils ont passé dehors toute la nuit, et en ce moment, onze heures du matin, ils ne sont pas de retour... Midi et demi : les élèves viennent de rentrer... L'indiscipline va tous les jours en augmentant. » — 1814, 1^{er} juin. « Scènes de désordre » au lycée. « La masse est bonne et soumise, mais... subjuguée par un petit nombre de mutins... Dimanche 15 mai, les élèves des deux premières études, réunis sous la conduite de M. CHADRIN, se sont échappés à sa surveillance. Ils... ont été courir dans plusieurs villages, et sont revenus au lycée, sans maître, à 8 heures 1/2, quand déjà les autres avaient presque fini de souper... Ils sont rentrés dans le meilleur ordre possible. Mais ce bon ordre apparent ne peut-il pas s'appeler le désordre organisé?... Le 30... les élèves des deux mêmes études, n'étant plus réunis,... mais conduits par leurs maîtres respectifs, ont encore fui, et se sont rejoints vers 7 heures 1/2 du soir à une très petite distance de la ville,... ils ont passé la nuit tout entière dans les champs et ne sont rentrés que le lendemain à midi... Les renseignements que je me suis procurés m'ont convaincu que leur intention était de forcer leurs maîtres à les laisser courir au gré de leurs caprices pendant les 4 heures que dure la promenade, à charge par eux de se trouver bien exactement à une heure fixe et dans un lieu déterminé pour rentrer tous ensemble au lycée. » Le 29 mai, en une minute, ils

avaient brisé « 23 grands carreaux des fenêtres du réfectoire donnant sur le jardin, c'est-à-dire pour 69 francs. » Le proviseur signale les noms de 12 élèves auxquels il attribue « ces mouvements séditeux, inconnus au lycée avant l'arrivée des élèves réfugiés de la *Belgique*, et même avant l'époque du 1^{er} avril, qui a bouleversé leurs idées, et confondu les espérances d'un grand nombre d'entre eux. » — 1814, 7 juin. « Je suis vraiment sur un volcan. Il y a une fermentation sourde qui me fait craindre très prochainement de plus grands désordres... Les 5 plus mauvais sujets, ces véritables démons, qui soufflaient leurs fureurs anarchiques,... les MARGERIN, les DIEULOUARD, les DAVELUY, les LAVALLART, les SIMON, ne sont plus au lycée... Mais il y en a encore de bien détestables... C'est une assez bonne affaire, ce me semble, d'obtenir le salut de 200 enfants par l'éloignement de 12 ou 15 pestes, qui désolent une maison. » — 1814, 7 juin. Minute de lettre anonyme à un anonyme. « Vous avez dû trouver sous le couvert du grand maître le rapport de M. le proviseur sur la mutinerie... Tous les membres de la cour royale d'*Amiens*, absents comme présents lors du passage de S. M., viennent d'obtenir et portent le ruban blanc. Ne ferez-vous pas cette demande pour vos fonctionnaires académiques ? Votre académie est la première et même la seule qui ait été présentée à S. M. Vous auriez moins de peine à obtenir ce qui se donne aussi abondamment. » — 1814, 17 octobre, *Gand*. L'abbé BAYARD au recteur : il a reçu sa nomination de proviseur du lycée d'*Amiens* et se rend à son poste. — 1814, 24 décembre. Le proviseur BAYARD au recteur : « Un conseiller de l'université me mande en date du 22 ce qui suit : « Le projet du conseil sur l'université va être incessamment soumis au roi. Il me semble que ce projet satisfait, concilie, corrige et perfectionne. On dit le roi bien disposé. Espérons que le clergé finira par convenir que nous devons être alliés, et non pas ennemis. »

1815, 8 janvier. Titres de LEFOURNIER, censeur, au grade d'officier de l'université. Lors du transfert de *Gand* à *Amiens*, « malgré la rigueur de la saison, il a constamment voulu marcher à pied, pour être prêt à tout et surveiller tout le convoi. » — 1815, 27 février. Le départ du recteur DE MAUSSION cause au proviseur des regrets qu'il lui exprime. « Beaucoup d'inspecteurs d'académie vont être sans doute mis à la demi-pension, et plusieurs d'entre eux préféreraient peut-être une place de proviseur à une retraite de 1.800 frs... Je préférerais 1.800 frs à la fonction de proviseur d'*Amiens*. Si donc vous trouviez l'occasion de négocier cette affaire,... je donnerais... mon consentement... Il faudrait éviter

toute apparence de marché dans cet arrangement. » — 1815, 1^{er} mai, *Chimay*. BAYARD au recteur. Il a quitté *Amiens* à la fin de mars pour terminer quelques affaires de famille. Il donne sa démission de proviseur et recommande qu'on désigne LEFOURNIER comme son successeur. —

1815, 1^{er} octobre. BAYARD, proviseur, au recteur : « Il serait... très urgent de changer la forme des habits de nos élèves... L'opinion publique est fortement prononcée contre cette forme militaire,... qui éloigne de nos écoles ceux que les parents destinent à un autre état... On pourra peut-être objecter que la forme bourgeoise sera moins économique que la forme militaire, parce qu'il faudra redoubler sur la poitrine, mais peut-être il y aura une compensation du côté de la durée, car, lorsque les habits deviendront trop étroits,... le seul déplacement des boutons sera un remède. » — 1815, 27 novembre. BAYARD, proviseur, annonce sa démission, car il vient d'être nommé à la chaire de philosophie à l'académie de *Bruxelles* par le gouvernement des *Pays-Bas*.

1816, 3 janvier. « Le nombre actuel des élèves internes du collège est de 128. » — 1816, 15 janvier. Évasion d'élèves. « La porte du dortoir ne se ferme pas à la clef, à cause de la chaise percée qui se met au dehors. » — 1816, 19 janvier. Observations sur le compte de 1815. « La masse d'entretien, plaie éternelle des collèges royaux... La nouvelle coupe d'habit, introduite depuis le mois d'octobre dernier, exige environ 30 centimètres de drap de plus. » — 1816, 7 mars. PEDOT, curé de *Bray-sur-Somme*, au recteur : il a reçu la veille sa nomination de proviseur. Avant d'accepter, il doit obtenir l'agrément de l'évêque. — 1816, 13 mai. PEDOT, proviseur, demande que tous les habitants du lycée soient forcés de passer par la porte commune et qu'on lui fasse remettre « les clefs de toutes les portes extérieures... J'ai vu hier 2 domestiques... qui entraient par la porte particulière à l'usage de M. l'économe. » — 1816, 28 mai. PEDOT recommande son neveu Adolphe PILLON pour une bourse vacante de la ville d'*Amiens*. — 1816, 7 novembre. « Aucun des chefs des institutions ou pensions établies dans l'enceinte de cette ville ne fait conduire ses élèves aux leçons du collège royal, excepté M. l'abbé POUILLAIN, qui y fait conduire le fils de M. le comte DE BEARN. » — 1816, 11-17 décembre. Candidature du jeune CATTANT à une demi-bourse de *Montreuil-sur-Mer*. (Joint copie de l'acte de naissance du dit Cattant, fils de Claude, chef de bureau à la préfecture de la *Roër*, à *Aix-la-Chapelle*, rue Saint-Pierre, le 11 brumaire an 12. Témoins : Désiré LEBAS, receveur

de l'enregistrement à *Juliers*, et Louis DELATTE, chef de bureau à la préfecture de la *Roër*).

1817, 15 janvier. Le proviseur transmet 275 frs, donnés par les professeurs et les élèves à la caisse des pauvres. — 1817, 8 février. Soumission faite par Pierre MATIFAS, marchand boucher, de fournir la viande, au prix de 88 centimes le kilo. Il fournira en outre au dit prix « une entrée de foies de veaux, et de langues de bœufs tous les 15 jours. » La viande comprendra 2/3 de bœuf et 1/3 de veau ou mouton, et sera « de quatre quartiers seulement. » — 1817, 18 janvier. Soumission faite par BIZET, brasseur, de fournir la bière « dite moitié », au prix de 8 frs 40 la pièce de 136 litres, non compris les droits. — 1817, 3 mars. Le proviseur a, sans autorisation, fait blanchir les dortoirs et réparer les plafonds (120 frs 50), et fait construire 2 loges pour engraisser des porcs (200 frs). — 1817, 10 mai. « Il n'y a point de chaires dans les quartiers du collège, où les élèves sont assemblés pour étudier et où ils passent aussi le temps de la récréation pendant l'hiver. » Trois chaires démontables coûteraient 250 frs. — 1817, 11 octobre. Le chauffage est fait au bois dans des poêles de faïence. Le proviseur pense que le chauffage au charbon de terre serait plus économique, et demande à faire venir de *Dunkerque* « 4 poêles de fer de fonte » (400 frs). — 1817, 14 novembre. M. BAUDENS, qui demande la prolongation d'une demi-bourse de la ville d'*Aire* pour son fils, « est un magistrat qui jouit d'une grande aisance... La ville d'*Aire* n'a que 4 bourses au collège, et M. Baudens en a 3. »

1818, 14 juillet. Créances arriérées. « M. le procureur du roi près le tribunal de 1^{re} instance à *Paris*, qui a été invité plusieurs fois, depuis le 15 novembre 1815, à exercer des poursuites contre les débiteurs du collège, n'avait fait aucune réponse jusqu'au 7 février dernier... Il m'a enfin mandé qu'il ne pouvait faire aucun acte, ni obtenir de jugement, à moins de payer comptant les frais d'enregistrement... J'ai donné le 10 février communication de cette lettre à la commission de l'instruction publique... La Commission ne m'a pas répondu. »

1823, 31 octobre. NEGRIER, professeur de philosophie, au recteur : nommé à *Amiens*, il ne peut obtenir que son prédécesseur, l'abbé RICHE, lui cède la place. « M. le proviseur écrit à M. RICHE de continuer jusqu'à nouvel ordre, et m'annonce que je ne serai pas installé sans qu'il ait pris d'autres mesures. Sa raison, m'a-t-il dit, est qu'il veut absolument un prêtre pour professer la philosophie, et que je ne le suis pas... Le 6^e jour de mon arrivée, lassé d'ennui,... je pressai légalement et toujours avec respect M. le proviseur de m'installer. Il s'y est refusé formellement, parce que, m'a-t-il dit, il en avait le droit. »

1824, 13 mars. PETIT, vicaire de la cathédrale, au proviseur : « Lorsque vous m'avez appris que j'étais nommé aumônier du collège, ... j'ai eu l'honneur de vous dire que je ne pourrai accepter... qu'à deux conditions... La 1^{re} est que je serai chauffé... La seconde est que l'on allouera une somme pour le traitement d'un vicaire de paroisse, qui partagera avec moi les sermons du dimanche... Cet ecclésiastique sera d'ailleurs chargé de confesser ceux des élèves, qui croiraient avoir des raisons de ne point me donner leur confiance. »

II. T. 299 (ancien 396161). Registre. — In-folio, formant 25 tableaux.

1813-1815. — Lycée (collège royal) d'Amiens. — Registre des élèves impériaux.

Tableaux 1 à 8 : élèves à pension entière.

Tableaux 9 à 16 : élèves à 3/4 de pension.

Tableaux 17 à 25 : élèves à 1/2 pension.

Listes nominatives, avec mentions d'état-civil et appréciations.

II. T. 300 (ancien 396162). Registre. — In-folio, formant 56 tableaux.

1813-1815. — Lycée (collège royal) d'Amiens. — Registre des externes. Listes nominatives, avec mentions d'état-civil et appréciations.

II. T. 301 (ancien 396168). Registre. — In-folio, formant 99 tableaux.

1813-1821. — Lycée (collège royal) d'Amiens. — Registre des boursiers communaux. Listes nominatives, avec mentions d'état-civil et appréciations.

Abbeville, Tableau 7, 29. — Aire, 91, 93, 95, 97. — Amiens, 1 à 6, 8, 10, 12, 14, 16, 18, 20 à 23, 25, 27, 61, 63, 65, 67. — Arras, 11, 13, 33, 35, 37, 75, 77, 79. — Beauvais, 9, 24, 26, 31, 69, 71, 73. — Béthune, 28, 45. — Boulogne-sur-Mer, 17, 39, 41, 43, 85, 87, 89. — Calais, 15, 81, 83. — Hesdin, 32, 59. — Montreuil-sur-Mer, 30, 99. — Paris, 34, 36, 38, 40, 42, 44, 46, 48, 50, 52, 54, 56, 58, 60, 62, 64, 66, 68, 70, 72, 74, 76, 78, 80, 82, 84, 86, 88, 90, 92, 94, 96, 98. — Saint-Omer, 19, 47, 49, 51, 53, 55, 57.

II. T. 302 (ancien T. p. 15, n° 1). Liasse. — 156 pièces, papier, dont 3 impr.

An XIII-1820. — Lycée (collège royal) d'Amiens. — Toutes affaires.

Extraits : (Impr.) « *Prospectus du lycée d'Amiens, dont l'arrondissement comprend les départemens de la Somme et de l'Oise, et qui sera ouvert le*

16 vendémiaire an 13. » Amiens, Maisnel fils, cloître Saint-Nicolas, n° 8, in-8°, 8 p. — (Impr.) « *Prospectus du pensionnat provisoire du lycée d'Amiens, où l'enseignement public commencera le 20 janvier 1806.* » Amiens, Maisnel fils, etc., in-8°, 8 p. — 1806, 17 novembre. (Impr.) « *Procès-verbal de l'installation du lycée d'Amiens.* » Amiens, Maisnel fils, etc., in-8°, 20 p. Discours du préfet et du proviseur.

BATIMENTS, MOBILIER (1819-1820). — Cf. II. T. 295-296 et 346. — 1819. Crédits alloués pour : l'établissement d'un cabinet de physique dans l'ancien parloir, le blanchissage des cloîtres et corridors, et la peinture des portes, la construction de tables dans les classes élémentaires de 7^e et 8^e. — 1820. Pour sabler la cour des classes, la réparation et l'ameublement des logements du proviseur et du censeur, griller les fenêtres de la chapelle et du réfectoire, etc. — 1820, 18 septembre. Le ministre s'oppose à ce que le prix de la nouvelle chapelle projetée (25.000 frs) soit prélevé sur le boni de la caisse du collège (37.000 frs). La construction doit incomber à la ville.

COMPTABILITÉ (1817-1820). 1817. Cautionnement de M. VOISIN, économiste. Arrêté des comptes depuis 1813 jusqu'à 1816.

ELÈVES ET BOURSIERS (1815-1820). 1815. Lettres signées MAHY DE CORMERE ; PINET (capitaine de gendarmerie à Dunkerque, se plaint de la conduite du proviseur BAYARD qui a laissé son fils dans le dénuement). — 1817. BONNEVALLET, colonel commandant les gardes nationales de l'arrondissement de Saint-Omer. — 1817, 19 septembre. « Dans presque tous les collèges royaux, des élèves du gouvernement, qui, depuis plusieurs années, occupent les derniers rangs des dernières classes, sont reconnus incapables de profiter de l'instruction qui y est donnée. » — 1817, 29 octobre. DE BONNE-VALLET, colonel commandant les gardes nationales de l'arrondissement de Saint-Omer, recommande au recteur Félix DE ROSE, boursier, « fils d'un ancien capitaine de Piedmont, petit-fils par sa mère d'un officier général, abandonné de tous les siens, privé de toute fortune. » — 1818, 7 avril. « Lorsqu'au mois d'août 1815, la Commission fut chargée de l'instruction publique, les événements... avaient amené dans les établissements le relâchement de la discipline et de la subordination. Il devenait indispensable d'éloigner sur le champ les élèves qui avaient pris part aux désordres... Aussi, la Commission n'hésita-t-elle pas alors à confier à MM. les recteurs et proviseurs le pouvoir de renvoyer à l'instant ces élèves, sans s'astreindre aux formalités

exigées par les décrets des 1^{er} juillet 1809 et 15 novembre 1811. La Commission n'a point eu lieu de se repentir... L'expérience a fait voir qu'on en avait usé avec toute la modération désirable. Mais les circonstances, qui avaient nécessité cette suspension des règlements, n'existent plus... En conséquence, la Commission, avertie par quelques exclusions irrégulières, croit devoir vous rappeler que désormais toutes les dispositions des décrets susdatés doivent être strictement observées. » — 1818, 14 avril. La Commission, « informée que quelques élèves des collèges royaux étaient dans l'habitude de vendre, pour se procurer de l'argent, leurs dictionnaires et certains livres de mathématiques d'un prix élevé », prescrit d'estampiller les livres. — 1819, 23 mars. Désordres dans les collèges royaux de Louis le Grand à *Paris*, et de *Nantes*. — 1819, 15 mai. DEMERK, élève de Louis le Grand, transféré au collège d'*Amiens*, à la suite des désordres de janvier. — 1820, 26 septembre. Restitutions demandées par M. COURAJOD : son fils, après évasion du collège, n'a pas été repris par le proviseur.

ENSEIGNEMENT (1817-1820). — 1817, 28 oct. Les professeurs de philosophie seront tenus de faire 5 classes par semaine. — 1818, 9 novembre. Arrêté (7 art.) sur l'enseignement de l'histoire et de la géographie, qui ne commencera qu'à la classe de 4^e. « La géographie et la chronologie ne seront point séparées de l'histoire. » Chaque classe aura une leçon de 2 heures par semaine. — 1819, 25 novembre. Partage de l'enseignement de la physique entre MM. MAGNIER et BRAIVE. — 1819, 30 novembre. Envoi d'un programme de physique. On recommande, pour cet enseignement, les ouvrages de MM. BIOT et THENARD. — 1819, 22 décembre. « Il y aura pendant le semestre d'hiver 4 classes de philosophie et 2 classes de physique par semaine. Les classes de mathématiques spéciales auront lieu, comme par le passé, 4 fois par semaine... Pendant le semestre d'été, le professeur de philosophie se bornera à 3 leçons par semaine. Il y aura pour les sciences physiques une classe de plus, laquelle sera particulièrement consacrée à la chimie. » — 1820, 24 avril. Recommandation d'acheter les *Annales de physique et de chimie*. — 1820, 4 juillet. Enseignement de l'histoire. Comment on peut y préparer déjà les élèves de 6^e et de 5^e, qui n'ont pas de cours spéciaux. « Les textes des auteurs... appellent naturellement les développements qui doivent donner aux élèves ces notions préparatoires... Vous veillerez à ce qu'il y ait dans ces classes des tableaux chronologiques, des cartes... correspondantes aux auteurs. » En ce qui concerne l'esprit de l'enseignement, « le professeur ne peut

espérer d'être utile à ses élèves qu'en se mettant toujours à leur portée. C'est pour eux, et non pour lui, qu'il doit faire sa classe. Son objet étant de graver dans leur mémoire les principaux faits de l'histoire,... il ne doit chercher d'autre source d'intérêt que dans la simple exposition des faits historiques et dans la liaison naturelle qu'ils ont entre eux... Il devra surtout éviter tout ce qui pourrait appeler les élèves dans le champ de la politique. » On recommande comme livres le cours élémentaire de géographie ancienne et moderne de M. LETRONNE, « inspecteur général de l'instruction publique », et l'atlas de M. BRUE. — 1820, 17 novembre. Arrêté. « Considérant que MM. les professeurs de rhétorique et d'humanités ne sont affranchis par aucune disposition réglementaire de l'obligation de faire 10 classes par semaine,... lorsque les professeurs d'histoire ou de mathématiques se trouveront absents pour cause légitime, les professeurs de rhétorique et d'humanités seront tenus de faire une classe ce jour-là. » — 1820, 25 novembre. Le professeur de philosophie doit remettre au proviseur, dans le délai d'un mois, le programme de ses leçons.

PERSONNEL DES PROFESSEURS (1816-1820). — 1816, 8 septembre. Démission de PAMART. — 1817. Id. de TRIPPIER. Nominations de MEUZY (3^e), ROUSSEL et BLOQUET (maîtres d'études). GORIN, commis aux écritures, frère de l'ancien proviseur, demande une gratification : il avait la nourriture, « M. BAYARD survint, et, le 1^{er} janvier 1815, il lui plut de supprimer la nourriture au maître de dessin et au maître d'exercices, et je ne fus pas oublié. » — 1818. Nominations de CAULLIER (6^e), HUBERT (rhétorique). — 1819. De DE VALLEE (math., élém.), BRAIVE (sciences physiques), RENIQUE, CAMBIER, DE MARLE et DERUYS (maîtres d'études). Secours de 400 frs, égal à 6 mois de traitement, accordé à la veuve de M. VAUDERVAL, professeur de dessin. — 1820. Nominations de : MARCONI (maître d'étude), DE MAISONNEUVE (4^e, remplaçant CAILLAT). — 1820, 20 mars. Le proviseur sollicite le renvoi de DEMARLE et CAMBIER, maîtres d'études, « qu'il soupçonne de vouloir exciter les élèves à l'insubordination et à la révolte. »

II. T. 303 (ancien T. p. 15, n° 2). Liasse. — 63 pièces, papier, dont 2 impr.

1821. — Collège royal d'*Amiens*. — Toutes affaires.

Extraits : BATIMENTS : établissement d'une « salle d'étude séparée pour les jeunes élèves qui ont besoin de leçons particulières avant d'être admis en 7^e », d'une chambre de maître d'études, d'une chambre pour la surveillance du 3^e dortoir.

Autorisation de dépenser 3.400 frs pour l'agrandissement de la chapelle.

COMPTABILITÉ. Créances sur les villes de *Gand, Bruxelles, Lokren, Cologne et Neuss*.

ELÈVES ET BOURSIERS. 1821, 10 septembre. CUVIER, chargé des fonctions de président du conseil royal de l'instruction publique, au recteur : il le prie de recommander au proviseur « de ne point attirer par des promesses d'exemption des élèves appartenant à des familles pauvres. Cet appât, en les engageant à donner à leurs enfants une éducation supérieure à leur état, serait en opposition formelle avec la manière de voir du conseil royal. »

ENSEIGNEMENT, BIBLIOTHÈQUE. 1821, 1^{er} mars. ALLOU au proviseur PEDOT : sur ce que les matières de son cours ont paru difficiles. —

Autorisation de dépenser 500 frs pour acheter des cartes de géographie, on recommande « les cartes lithographiées de M. SELVES. » — S. d. (avant le 11 juillet 1821). Pétition des élèves de mathématiques sur les compositions. —

Autorisation de dépenser 250 frs pour un alambic.

PERSONNEL. 1821, 12 février. L'abbé PEDOT, proviseur, donne sa démission. — 1821, 1^{er} mars. L'abbé DALLERY, régent de philosophie au collège de *Beauvais*, ancien censeur à *Amiens*, nommé proviseur. — Nominations de CADART et BARRE (maîtres d'études) ; de HACQUIN, professeur de 5^e (censeur, remplaçant LEFOURNIER) ; de SPERY, régent de 2^e à *BEAUVAIS* (5^e). Indemnité de 100 frs à la dame BEAUMONT, veuve du portier. Gratification de 1.500 frs allouée à l'abbé PEDOT, de 400 frs à VOISIN, économiste. Nomination de SPERY, professeur de 5^e (4^e, remplaçant DE MAISONNEUVE), de LECOQ, sous-principal et régent de 3^e à *Soissons* (5^e).

II. T. 304 (ancien T. p. 15, n° 3). Liasse. — 45 pièces, papier, dont 1 impr.

1822. — Collège royal d'*Amiens*. — Toutes affaires.

Extraits : BATIMENTS, MOBILIER. 9 février. Achat d'ornements pour la chapelle (2.000 francs). — 3 juillet. Plantation de peupliers autour de la petite cour de récréation.

COMPTABILITÉ.

ELÈVES.

ENSEIGNEMENT, DISCIPLINE, BIBLIOTHÈQUE. 24 mars : « Un refus de vacances de Pâques, que plusieurs élèves ont déjà sollicitées, pourrait exciter parmi eux quelque mécontentement. » — 17 novembre. « Les élèves du premier quartier sont allés aujourd'hui en promenade, malgré eux. Ils avaient résolu de n'y point aller, parce que le maître d'étude ne leur

permet pas d'entrer dans les cabarets pour s'y gorgier de viandes et de cidre. Il est 8 heures du soir, et ils ne sont pas encore rentrés. Ils ont abandonné leur maître d'étude entre *Longueau* et *Cagny*. On connaît les plus mutins. Ceci sera une occasion de s'en défaire... DALLERY [proviseur]... P.-S. Ils viennent de rentrer, il est 8 heures 1/2. »

PERSONNEL. 9 juillet. M. DELAHAYE, nommé aumônier en remplacement de M. DEBRIE, décédé.

II. T. 305 (ancien T. p. 15, n° 4). Liasse. — 49 pièces, papier.

1823. — Collège royal d'*Amiens*. — Toutes affaires.

Extraits : BATIMENTS, MOBILIER. Masse d'argent servant à l'appareil de la faculté des lettres à convertir en ostensoir.

COMPTABILITÉ. 13 mai : excès de dépenses de nourriture et chauffage. — 6 juin : « Le chauffage n'a eu aucune interruption depuis le 1^{er} janvier jusqu'au 31 mars. La privation des 25 boursiers que la ville de *Paris* doit nous fournir, nuit beaucoup à la prospérité des finances. » — 22 décembre. Le grand-maître au recteur : « Les dépenses de bouche... qui en 1814 ne montaient qu'à 63 frs 87 par élève, et qui antérieurement étaient moins élevées encore, ont successivement été portées à 66, 85, 87, 90, 92, 110 et 129 frs... La consommation de la bière... a été excessive... Peu satisfait d'ailleurs des soins qui ont été apportés dans l'administration économique en 1822, je n'ai pas jugé convenable de conserver à M. VOISIN, économiste, l'admission gratuite à la table commune pour 1824. Cette faveur ne lui sera rendue que lorsque j'aurai acquis la certitude qu'il a redoublé de soins et de zèle pour assurer l'ordre et l'économie dans les dépenses. »

ELÈVES.

ENSEIGNEMENT.

PERSONNEL. Nominations de TAIEE et RAYE (maîtres d'études) ; de l'abbé NEGRIER (philosophie, remplaçant l'abbé RICHE) ; de BOUCLEY, professeur de 2^e à *Besançon* (3^e, remplaçant MEUZY, passé à *Besançon*) ; de CARESME, agrégé (mathématiques élémentaires, remplaçant DEVALLEE, passé à *Moulins*) ; de BALDY et SEVRETTE (maîtres d'études).

II. T. 306 (ancien T. p. 15, n° 5). Liasse. — 58 pièces, papier.

1824. — Collège royal d'*Amiens*. — Toutes affaires.

Extraits : BATIMENTS, MOBILIER. Achat d'ornements pour la chapelle.

COMPTABILITÉ. Cautionnement de VOISIN, économiste.

ELÈVES.

ENSEIGNEMENT. 14 septembre : le proviseur demande que la ville d'Amiens donne des livres. « On fait, dit-on, en ce moment le choix des livres qu'on destine à la bibliothèque de la ville. Il n'est pas douteux qu'il n'y ait beaucoup d'ouvrages doubles, et, dans ce cas, il serait facile de compléter le nombre de ceux que la ville devait nous fournir [1500]. » — 21 septembre : Arrêté du conseil royal sur l'introduction des thèmes grecs en 4^e.

12 novembre : l'abbé DE SCORBIAC donnera le 17 nov. une retraite aux élèves du collège.

PERSONNEL. Renvoi de MARCONIE pour négligence dans ses fonctions de maître d'études. Démission de DELAHAYE, aumônier, remplacé par PETIT. Démission de PETIT, remplacé par TIRMARCHE, vicaire du Saint-Sépulcre à Abbeville. MICHELLE, chargé de la philosophie à Avignon, nommé à Amiens (philosophie, en remplacement de l'abbé NEGRIER, passé à Tournon). Réclamation de BOUCLEY, nommé à Amiens en 1823 (3^e), venant de Besançon (2^e).

II. T. 307 (ancien T. p. 15, n° 6). Liasse. — 73 pièces, papier, dont 1 impr.

1825. — Collège royal d'Amiens. — Toutes affaires.

Extraits : COMPTABILITÉ. Prétentions du vérificateur de l'enregistrement que les registres et quittances de l'Université soient timbrées.

ELÈVES.

ENSEIGNEMENT. 28 février. Le comte DE BORDESOULT, gouverneur de l'école polytechnique, demande que les élèves soient exercés à l'étude du dessin et en état, s'ils se présentent à l'école, « de dessiner correctement une académie ombrée. » — 14 octobre. Le proviseur s'élève contre le fait que M. DE COURVILLE a répondu en particulier au père d'un élève, qui demandait la faveur pour son fils de faire en même temps ses cours de rhétorique et de philosophie, « qu'il n'était pas nécessaire de présenter pour le baccalauréat un certificat de rhétorique, que celui de philosophie suffisait. » — 8 déc. : agrément ministériel donné au Recueil des sentences de Publius Syrus, par Francis LEVASSEUR, ancien principal de collège, recueilli qui servira dans les basses classes et jusqu'en 4^e.

PERSONNEL. LLABOUR chargé de la philosophie en remplacement de MICHELLE, passé au collège Stanislas à Paris (le titulaire est toujours

l'abbé RICHE). — BOUCLEY (3^e) nommé à Rouen (4^e). — 28 mars : « C'est une règle invariable » que les fonctionnaires soient payés du jour de leur installation, et non pas de leur nomination. Le recteur nommé provisoirement en 3^e SPERY (4^e), en 4^e LECOQ (5^e). MACART nommé maître d'études. Honoraires demandés pour un confesseur supplémentaire, l'abbé MAILLARD, vicaire de Saint-Leu : « Un assez grand nombre d'élèves ont témoigné le désir de s'adresser... à un autre ecclésiastique que M. l'aumônier. » Le recteur nommé provisoirement PONCHELLE (5^e) et BALDY (à Laon, 3^e).

II. T. 308 (ancien T. p. 15, n° 7). Liasse. — 100 pièces, papier, dont 12 impr.

1826. — Collège royal d'Amiens. — Toutes affaires.

Extraits : BATIMENTS, MOBILIER. Installation, aux lits des dortoirs, de rideaux en étoffe croisée à carreaux blancs et bleus (48 frs 20 par lit). — Dépense de 529 frs 25 pour le mobilier du salon du collège, « fort endommagé l'année dernière par un incendie qui a éclaté dans le laboratoire de chimie contigu à cette pièce. » —

Achat d'ornements pour la chapelle. — 79 frs pour coller « un papier d'une couleur un peu gaie » dans le parloir du collège, ne recevant de jour que du côté de la cour. — Achat de 75 couvertures de laine (19 frs pièce). — Établissement d'une chaire dans la chapelle (150 frs).

COMPTABILITÉ. Engagement de SOREL frères, à Saint-Maurice, de fournir le bois pour 15 frs et 12 frs le stère.

ELÈVES.

ENSEIGNEMENT, DISCIPLINE. 20 mai. l'abbé DE SCORBIAC, auquel a été conféré le titre d'aumônier de l'université, donnera une retraite aux élèves. — 2 juillet. Le proviseur au recteur : « Il est d'usage dans ce collège de donner dans chaque classe 2 prix d'excellence à Pâques. Je désirerais, avec tous mes collègues, que l'on en donnât également 2 à la fin de l'année. » — 7 août. « Université de France. Collège royal d'Amiens. Du sentiment religieux dans le poète. Discours prononcé par M. LLABOUR, professeur de philosophie. » Caron-Isnard, rue des Sergents, in-8°, 24 p. — S. d. « Livres classiques employés dans le courant d'une année. » Ouvrages grecs, latins et français, avec l'indication du nombre d'exemplaires nécessaires, et de leur prix : Dictionnaire grec de PLANCHE (17 frs), grammaire grecque de BURNOUF (2 frs 50), dictionnaire latin-français de NOËL (6 francs 75),

grammaire latine de LHOMOND (1 franc), prosodie latine de LECHEVALIER (0 fr. 60), algèbre, arithmétique, géométrie et trigonométrie de LACROIX, grammaire française de LHOMOND, géométrie de LEGENDRE, géographie de LETRONNE, statique de LABBEY, etc...

PERSONNEL. PILLON, maître d'études, ne peut obtenir le titre de professeur de 7^e. — ALLOU, professeur de mathématiques spéciales, est nommé proviseur, en remplacement de l'abbé DALLERY, nommé recteur. — BRAIVE, agrégé de physique, nommé professeur de math. spéciales. — HUBERT nommé professeur de rhétorique. — L'abbé RICHE, titulaire de la philosophie, ne peut être mis à la retraite, et continuera d'être suppléé par LLABOUR.

II. T. 309 (ancien T. p. 15, n° 8). Liasse. — 107 pièces, papier, dont 13 impr.

1827. — Collège royal d'Amiens. — Toutes affaires.

Extraits : ASSURANCES. 23 mai. Les collègues royaux ne sont autorisés à traiter qu'avec la « Compagnie royale d'assurances contre l'incendie », rue de Richelieu, n° 104. Les primes sont fixées à 60 cent. par 1.000 frs d'évaluation pour les bâtiments construits en pierres, briques ou moellons, couverts en tuiles, ardoises ou métaux, et à 90 cent. par 1.000 frs pour le mobilier qu'ils renferment (pour les constructions mixtes 0 fr. 75, et 1 fr. pour leur mobilier).

BÂTIMENTS, MOBILIER. Achat pour 450 frs de l'orgue, placé dans la chapelle aux frais de M. DALLERY, ancien proviseur.

COMPTABILITÉ. Budget des dépenses communes pour 1828, « pendant laquelle on suppose qu'il y aura 150 à 155 élèves internes, et 15 à 20 demi-pensionnaires. » Proviseur 3.500 frs de traitement. Censeur et aumônier, chacun 2.000 francs. Econome, 1.600. Professeur de rhétorique, 1.800 frs. Employé à la comptabilité, 1.000 frs. Cuisinier, 400 frs. 10 domestiques, 162 frs chacun, etc...

ELÈVES.

ENSEIGNEMENT, DISCIPLINE. « Mouvement d'insubordination qui a eu lieu le 14 et 15 [février]. » Renvoi de 3 élèves. — Le proviseur demande que le prix de la demi-pension, pour les basses classes, soit réduit de 400 à 300 frs. C'est le prix élevé qui fait hésiter les parents.

PERSONNEL. Renseignements sur les maîtres d'étude SEVRETTE, MAURISSE (Eloi), CRETEIL, MAURISSE (Zéphir), POURCELLE, PETIT, MACART. — L'abbé OZOUF, principal du collège d'Abbeville, nommé provisoirement proviseur en remplacement d'ALLOU, décédé. — HUBERT

nommé professeur de rhétorique, BRAIVE de mathématiques spéciales. — 14 septembre : le recteur demande à MAGNIER, professeur de physique, de consentir à être remplacé « pour la partie active et laborieuse dans les chaires de physique et d'histoire naturelle. » — Congé d'un an accordé à CAULLIER (6^e), « d'une bonté excessive ». Il est remplacé par VIGUIER, agrégé, venant de *Condom* (rhétorique). Lettre, en latin, de VOCLIN, curé de Saint-Jacques d'Amiens, en faveur du maintien de CAULLIER. — GRENIER, régent à *Châlon-sur-Saône*, chargé provisoirement des mathématiques élémentaires. — ARTHUR, agrégé, attaché au collège pour les sciences mathématiques. BRAIVE, chargé du cours de physique et de leçons d'histoire naturelle pour les élèves de 3^e.

II. T. 310 (ancien T. p. 15, n° 9). Liasse. — 217 pièces, papier, dont 15 impr.

1828. — Collège royal d'Amiens. — Toutes affaires.

Extraits : BÂTIMENTS, MOBILIER. Réparation et ameublement de l'appartement du proviseur. Déplacement des latrines demandé par les médecins (LEMERCHIER et chirurgien (ROUTIER) du collège.

BIBLIOTHÈQUE. 2.000 francs alloués pour l'achat de livres.

COMPTABILITÉ. — 21 juillet. Rapport de la Commission du Conseil Académique sur le compte de 1827. « On a donné des lexiques grecs aux élèves de la classe de 6^{me}, et des dictionnaires latins et français à ceux des classes de 7^{me} et de 6^{me}, chose qui ne s'était jamais faite dans les années précédentes... Tous les livres de prières ont été changés pour des eucologes à l'usage du diocèse. »

DISCIPLINE. 11 janvier. « Le 1^{er} janvier, jour de sortie générale, les élèves ayant été confiés, selon l'usage, à leurs correspondants pour faire leurs visites, 5 d'entre eux se réunirent bientôt successivement dans la halle marchande... Ils se rendirent dans un café, où ils prirent du punch. Leurs têtes s'échauffèrent insensiblement, ils revinrent se promener et firent la rencontre, près de la halle, d'une prostituée... » — 11 janv. « Depuis mon entrée... j'ai remarqué que l'esprit, en général, était mauvais... Les élèves n'y sont pas plus méchants qu'ailleurs, mais ils ont généralement peu de caractère, ils se laissent influencer très facilement par un ou deux mauvais élèves. » — 2 février. « Les élèves, depuis longtemps, sont maîtres dans le collège... Un tel état... empêche toute amélioration pour la nourriture, les élèves perdant beaucoup de pain, ainsi

que les aliments qu'ils ne mangent pas. » — Élèves rendus à leurs familles le 26 février 1828 : JUNGSMANN aîné, sacristain de la chapelle, « boursier royal... ayant de mauvais livres, de la poudre, un pistolet, volant les assiettes pour les fondre, cachant tout dans sa sacristie. » — 14 juillet. Le ministre au recteur : Le proviseur OZOUF n'apporte pas, dans l'exercice de ses fonctions, « ce zèle actif et cette vigilance... qui sont indispensables pour prévenir les abus, ou du moins pour les réprimer... Un élève aurait été enfermé pendant 5 heures consécutives dans une prison obscure et malsaine, privé d'air par une chaleur de 28 degrés, un autre serait resté dans la même prison, à l'insu du proviseur, pendant 12 heures. » — 31 juillet. Le recteur au ministre : un élève est resté 3 heures en prison, un autre 11 heures. « La rigueur salutaire, dont on a usé, sauva le collège à la fin de février, en écartant les plus mauvais sujets... M. l'aumônier TIRMARCHE me paraît surtout opposé à la direction de M. le proviseur ».

DOMESTIQUES, LINGÈRE. Gratification de 500 francs à la dame DEBONNAIRE, chargée de la lingerie depuis 1809, qui se retire.

ELÈVES.

ENSEIGNEMENT. Sujets de compositions de physique et d'histoire naturelle. — 1828, avril. « Programmes du cours des sciences physiques pour les élèves des deux années de philosophie. » Impr., Paris, Imprimerie Royale, in-8°, 20 pages. — 11 décembre. Le proviseur demande que l'enseignement de l'histoire reste dans le *statu quo* pour les classes de 5^{me}, 4^{me} et 3^{me}, car les élèves « ont acheté chacun un exemplaire des précis historiques adoptés pour ces classes. Ils seraient obligés de se procurer d'autres précis, si les nouveaux arrêtés étaient exécutés actuellement au pied de la lettre. »

NOURRITURE. 9 février. Le proviseur est « bien persuadé que la nourriture... est une des sources les plus assurées de prospérité... Quelques élèves ont formé des plaintes, mais elles n'avaient... d'autre fondement que leur mauvaise humeur... J'ai regardé comme un abus criant de faire un choix de la viande la plus belle pour les grands... Le boucher a été appelé. Je lui ai fait des reproches et obtenu un centime par kilogramme... J'ai acquis la certitude que les hôpitaux ne donnaient que 74 centimes tandis que nous payons 80. »

PERSONNEL. 5 février : « Un des éléments les plus actifs pour la prospérité d'un collège royal, ce sont évidemment MM. les maîtres d'étude... Mais vous n'ignorez pas combien ce pays offre peu de ressources en ce genre. Tous les jeunes gens qui se destinent à l'instruction se dirigent vers la capitale... Les fonctions étant pénibles, ne conviendrait-il pas... de leur faire

espérer qu'une partie des chaires dans les collèges communaux leur seront accordées ? » — 12 mars. Le proviseur réclame contre la prétention du directeur des contributions d'imposer les maîtres d'étude.

DARDE (l'abbé Pierre), bachelier ès lettres, proviseur du collège royal de *Clermont-Ferrand*, remplace (10 septembre), à *Amiens*, l'abbé OZOUF, nommé proviseur à *Avignon*. — HAQUIN, censeur. 24 janvier : « M. Haquin, par un faux amour-propre, s'expose à voir la discipline entièrement anéantie. » On ne peut se dissimuler « que le système d'extrême indulgence qu'il a suivi depuis longtemps au collège n'ait... énervé l'autorité... Aucun exercice ne se fait sans trouble ni sans tumulte. » 29 février : l'inspecteur général en mission à *Amiens*, BLANQUET DU CHAYLA, lui accorde un congé d'un mois à partir du 1^{er} mars. 17 avril : ce congé est prolongé jusqu'à la fin de l'année classique. — LECLERCQ, ancien maître d'études, sorti du collège il y a environ 5 ans. 24 mars : « Ses emportements contre les élèves qu'il battait... firent demander son renvoi au recteur DIJON par le général RAYEZ (?), qui en avait été témoin. M. DIJON exigea de M. l'abbé DALLERY, alors proviseur..., l'éloignement de M. LECLERCQ. » — MAREUGE, régent de rhétorique au collège de *Issoire*, nommé provisoirement censeur le 14 avril. Nommé provisoirement censeur à *Limoges* le 30 septembre. — MOILON (l'abbé), chargé de seconder l'aumônier pendant l'année classique 1827-1828, reçoit une gratification de 200 francs. — SPERY, professeur de 3^{me}, 3 juillet : il a chez lui « au moins 4 pensionnaires, sans compter un certain nombre d'externes. Les 4 pensionnaires sont M. CURTIS, jeune anglais, qui a été confié par ses parents à M. Spery, dont l'épouse est anglaise, M. LECLERCQ DE BUSSY, M. DE GOMER, M. DE CHASSEPOT... Le motif donné est la destination des 3 jeunes gens pour les pages du roi. »

PROCESSION DE LA PAROISSE SAINT-JACQUES. 14 juin. VOCLIN, curé-doyen de Saint-Jacques, au recteur : « Avant la réception de votre lettre, j'avais fait tout ce qui était de mon devoir pour que MM. les proviseur et professeurs qui habitent ma paroisse vinsent à la procession. On a exigé de moi une invitation spéciale. Je n'ai pu, ni dû le faire. L'usage de mon église est d'inviter, au prône, le dimanche précédent, les membres des divers corps judiciaires, civils et militaires, habitants de ma paroisse. M. le proviseur est convenu avec moi, il y a 10 jours, d'y envoyer ses élèves. Il m'écrit que, demain, il accompagnera ses pensionnaires. Comme cette mesure choque les convenances, je viens de lui en faire proposer une par M. VINCENT. Comme j'avais invité ce professeur prêtre et M.

l'aumônier à m'accompagner sous le dais, parce que je croyais que M. le proviseur, à la tête de MM. les professeurs paroissiens, l'aurait suivi, je pense que la chose doit aller ainsi : la musique du collège, la croix entre deux chandeliers, les élèves sur 2 rangs, les maîtres de quartier en dedans, M. le censeur au milieu, et au bout M. l'aumônier en étole même accompagné de ses 2 chantres et serpent. Par cette mesure, tout est dans l'ordre. MM. le proviseur et VINCENT sous le dais, etc... À Dieu ne plaise que je fomenté la division dans un collège, où j'ai rendu tant de services... Des circonstances particulières m'empêchent, comme curé, de lier amitié particulière avec M. l'abbé OZOUF, mais je ne travaille pas moins à concilier les esprits. »

II. T. 311 (ancien T. p. 16, n° 1). Liasse. — 144 pièces, papier, dont 14 impr.

1829. — Collège royal d'Amiens. — Toutes affaires.

Extraits : ASSURANCES. En vertu de l'ordonnance du 29 juillet 1829, le collège doit verser 1.100 francs annuellement pendant 5 ans, comme contribution à un fonds commun de réserve. « On a fait le relevé des pertes que les collèges ont éprouvées par suite d'incendies... depuis 21 ans, et, après avoir comparé la dépense avec le montant des primes que l'on aurait à payer,... on a reconnu que le mode d'assurance serait très onéreux... Le conseil royal a rapporté sa décision du 21 avril 1827. »

COMPTABILITÉ. 27 avril. « État du boni fait au collège » :

1817 (9 derniers mois).....	5.200 frs 67.
1818.....	12.770 frs 31.
1819.....	17.770 frs 16.
1820.....	6.833 frs 23.
1821 (Déficit de 7.156 frs 21).	
1822.....	2.644 frs 33.
1823.....	6.674 frs 66.
1824.....	9.433 frs
1825.....	9.155 frs 89.
1826.....	2.504 frs 20.
1827.....	4.270 frs 99.
1828.....	3.700 frs 86.

22 décembre. « Dépenses occasionnées pour la formation d'un 6^e quartier... Je n'ai point fait porter sur le budget la somme de 200 frs allouée les années précédentes à l'organiste, après les abus qui ont eu lieu au sujet de l'orgue. »

DISCIPLINE. 4 septembre. Le ministre demande au recteur un rapport sur le collège, où on lui a dénoncé qu'il règne « un esprit d'insubordination qui ne peut être porté plus loin. » — « Répondu...

le 9 septembre 1829 que cette note est un tissu de calomnies. »

DOMESTIQUES. HERBERT, portier, quittant le collège, recevra une indemnité de 200 frs.

ECOLE DE COMMERCE. 1^{er} février. VOISIN, économe, demande à enseigner dans l'école, qui va être établie au collège, la tenue des écritures. Il a « 14 années d'expérience dans des maisons, dont le commerce maritime embrassait tout le monde commerçant. » — 2 février. THERY, instituteur, place des Huchers, n° 4, demande le même poste. Sorti du « lycée » en 1807, il s'est livré au commerce, sous la direction de CORNET-DINCOURT, alors négociant. Il remplit les fonctions de 1^{er} employé « chez M. DEHEILLY-COUDY pour le commerce des étoffes, M. FANCHON-BELLAIR pour les denrées coloniales, et M. JOLLY-DESTRE pour le commerce des étoffes et celui de la filature et de la fabrication réunis. À la mort de ce dernier, je pris la suite de ses affaires... Des raisons de santé et la mort d'un associé me firent... me livrer à l'instruction. » Exposé de sa méthode d'enseignement. — 3 février. JOURDAIN-LECOQ, secrétaire de la chambre de commerce depuis 17 ans, offre ses services à l'école de commerce. — S. d. PEAGUM-RUSSEL, chargé d'un cours d'anglais au collège, demande aussi le cours d'anglais de l'école de commerce. « On pourrait prendre pour base ce qui se pratique à Rouen, où le professeur, qui donne 2 leçons par semaine, reçoit 900 frs. » — 4 février. Félix HARMOIS, demeurant chaussée Saint-Leu, demande à être chargé de l'enseignement du commerce et des langues étrangères. « Né en Allemagne au mois d'octobre 1798 du mariage de M. Harmois, commandant du génie, avec Mlle DE MONTIGNI,... il possède à fond les langues latine, allemande, anglaise, espagnole et italienne... En 1827, il exerçait à Rouen les fonctions de courtier-interprète. » — 14 février. Arrêté du conseil royal en 4 articles fixant au 1^{er} avril l'ouverture d'un « cours spécial, qui sera établi dans le collège royal... en faveur des élèves qui se destinent aux écoles d'Angoulême et de Saint-Cyr ou aux professions du commerce et de l'industrie. » — 9 mars. « Université de France. Académie d'Amiens. École de commerce attachée au collège royal d'Amiens. » Impr. Caron-Isnard, rue des Sergens, n° 52, in-4°, 4 pages. Prospectus énonçant le programme des cours. 1^{re} année (écriture, dessin linéaire, mathématiques élémentaires, français, anglais et allemand, histoire du commerce, géographie commerciale, opérations commerciales). 2^e année (mathématiques, physique-chimie, français, anglais et allemand, droit commercial). — 14 avril. Arrêté ministériel chargeant des différents cours d'instruction commerciale : J.-Bte THERY, SPERY, HUBERT,

Félix HARMOIS, PEAGUM-RUSSEL, l'abbé Fidèle-Nicolas VINCENT, GRENIER, BRAIVE, LLABOUR. — 29 avril. « L'ouverture des cours a eu lieu le 24 du courant. » L'école compte 14 élèves. — 1^{er} juillet. Remplacement de PEAGUM-RUSSEL, « qui a quitté ses fonctions », par HARMOIS. — 5 septembre. Plan d'études des cours spéciaux d'instruction commerciale au collège royal de *Rouen*. 1^{re} année (mathématiques élémentaires, français, anglais, histoire, géographie commerciale). 2^e année (mathématiques, physique-chimie, français, anglais, droit commercial). — 22 décembre. L'école a 28 internes et 12 externes.

ELÈVES.

ENSEIGNEMENT. 16 mars. « Mode d'enseignement » employé par M. CARESME, professeur de mathématiques spéciales, pour les élèves de 1^{re} année de philosophie, « lequel se rapproche de l'enseignement mutuel mis en usage dans les écoles primaires. » — 4 août. « Le cours d'histoire a toujours été incomplet. » Il est confié aux professeurs des diverses classes. Le Conseil royal pense que les avantages d'une chaire spéciale sont incontestables.

MOBILIER. Le proviseur demande l'achat de 2.000 cruchons en grès pour conserver la bière, qui, au sortir des pièces, doit y séjourner 3 semaines. La consommation journalière de bière varie de 60 à 90 cruchons. Prix total : 495 frs 60. Des saladiers et assiettes de faïence sont encore nécessaires (82 francs 60).

PERSONNEL. 22 septembre. MM. GRENIER et BOBILLIER sont chargés provisoirement de l'enseignement des mathématiques. « Ils seront tenus l'un et l'autre de se présenter au concours de l'agrégation des classes des sciences. » — S. d. (postérieur au 9 juillet 1829). État nominatif des fonctionnaires, avec renseignements sur leur état-civil et leurs fonctions antérieures. — 21 avril-20 octobre. Augmentation de traitement des professeurs ayant professé pendant 5 ans. — BRAIVE, professeur de physique, nommé à *Rouen* le 11 juillet. — CARESME (Marie-Mansuy-Benjamin), professeur de mathématiques spéciales, « ancien élève de l'école normale et reçu en 1823 premier agrégé pour les sciences au concours de Paris », nommé professeur de physique, en remplacement de BRAIVE le 26 septembre.

DARDE (l'abbé Pierre), nommé définitivement proviseur le 14 février. — DELALLEAU (Adolphe-Marie-Florimond), agrégé de grammaire, professeur de 5^e à *Pontivy*, nommé en 6^e à *Amiens*, le 10 novembre. — DELORME, agrégé des sciences, chargé des mathématiques en remplacement de BOBILLIER, non acceptant, le 10 novembre. — DENAIROUSE, nommé surveillant général le 10 novembre. — LLABOUR, agrégé, nommé définitivement professeur de philosophie, en

remplacement de l'abbé RICHE, retraité, le 1^{er} août. — MAGNIEZ (l'abbé), âgé de 74 ans, « infirme au point de ne plus sortir de la maison du collège, et titulaire de la chaire de physique... Il jouit d'un traitement fixe de 1.800 frs, a touché l'année dernière un éventuel et 7 à 800 frs. Il serait temps pour ce vénérable vieillard de songer à obtenir sa retraite. Mais il tient au collège par ses infirmités même. Il y est logé, y paye sa pension, et y reçoit les soins des médecins de la maison. Il peut par conséquent y économiser une grande partie de ses appointements, et les inquiétudes que l'âge et les maladies amènent lui font, sinon un besoin réel, du moins un besoin imaginaire de conserver toutes ces ressources. » (Rapport du recteur du 17 septembre). — VOISIN, économiste. S. d. Mémoire contre les tracasseries du proviseur à son égard. « Un jour M. DARDE me fit des observations sur la forme des mémoires des fournisseurs... Je lui fis mes observations avec le calme qui me caractérise (car j'ai surnom Père tranquille)... M. DARDE me dit qu'il savait bien que j'étais... accoutumé à faire dans le collège mon unique volonté, mais qu'il faudrait que je m'accoutumasse à faire les siennes. »

II. T. 312 (ancien T p. 16, n° 2). Liasse. — 330 pièces, papier, dont 24 impr.

1830. — Collège royal d'*Amiens*. — Toutes affaires.

Extraits : COMPTABILITÉ.

DISCIPLINE. 5 janvier. Le ministre s'élève contre « l'usage... établi dans le collège... d'exiger que les élèves des institutions et pensions, qui ont mérité d'être punis pendant les classes, soient ramenés à la salle de retenue pendant les récréations. Les jours de congé et de promenade, on garde même, dit-on, ces élèves pendant des journées entières... empiètement sur l'autorité des maîtres de pension, que rien ne peut expliquer ni justifier. » — 11 janvier. Le proviseur au recteur : « Faut-il s'étonner que, dans les cas où ils troublent le bon ordre des classes, on les retienne à la salle de discipline, en prenant pour eux comme pour les autres externes les précautions exigées par la prudence et les bonnes mœurs ? Si l'on conteste au collège le droit de leur infliger ces sortes de punitions, je prierai l'autorité supérieure de m'indiquer le genre de conduite que je devrai tenir à leur égard. Lorsqu'ils seront renvoyés par leurs professeurs au commencement ou au milieu des classes, faudra-t-il les laisser dans les corridors ? » — 12 janvier. Le recteur au ministre. « Je puis... rendre un juste témoignage à M. le proviseur. Depuis son arrivée,... le collège a repris une nouvelle force. Il y a

introduit, il y maintient et y perfectionne tous les jours un bon système d'administration morale et économique. Et, si ses travaux sont encouragés, l'établissement sera l'un de ceux du royaume qui inspirera le plus de confiance aux familles.» — 26 janvier. Le ministre au recteur : « Les élèves... renvoyés des classes par les professeurs... doivent subir leur peine à la porte même de la salle où se tient le cours... ». — 16 février. Le proviseur rend compte au ministre de l'insurrection d'élèves survenue le 14 février. « Dimanche, au dîner des élèves, M. DENEYROUSE, chargé des fonctions de surveillance générale, adressa quelques reproches à un des grands élèves, qui demandait en criant et avec humeur ce qu'il lui fallait. Le sous-censeur fut sifflé par les élèves des 3 premiers quartiers. M. le proviseur, informé de ce désordre, ordonna à M. le censeur HACQUIN de faire mettre les 3 quartiers... à la retenue pendant la récréation qui suivrait les vêpres. Cet ordre ne fut communiqué aux maîtres d'études qu'après que la récréation eût commencé, et l'exécution en devint difficile... Les élèves... s'attroupèrent et commencèrent à s'insurger. Les paroles qui leur furent adressées par M. le censeur HACQUIN, et même par M. le proviseur, n'eurent sur eux aucun effet. Mais, apercevant que l'une des classes, celle de philosophie, était ouverte, les mutins s'y précipitèrent et s'y renfermèrent. Ils y furent assez tranquilles jusqu'à 7 heures... Vers l'heure du souper, ils sortirent tout à coup de leur retraite et se précipitèrent vers le réfectoire, où ils prirent en désordre du pain et de la bière, puis revinrent s'enfermer dans une classe, où ils brisèrent, pour s'armer, les boiseries et la chaire. On conservait cependant l'espoir de les engager plus tard à la soumission, et une partie de la nuit se passa dans cette incertitude. À minuit, une nouvelle sortie eut lieu. Les insurgés se portèrent vers la chambre de M. DENEYROUSE, le sous-censeur, qui paraît être l'objet de leur haine, parce qu'il a la fâcheuse commission de faire le plus ordinairement exécuter les punitions qu'on leur inflige. Sa porte fut brisée, ses meubles brisés, et son lit jeté par les fenêtres, ses livres déchirés, ainsi [que] son linge, ses vêtements... Ce fonctionnaire, qui était alors chez le proviseur, échappa à la fureur des élèves. Cette destruction fut l'ouvrage de 10 minutes, et elle eut lieu presque sous les yeux du censeur et de l'aumônier, qui ne purent réussir à l'empêcher. Les furieux rentrent cependant encore dans la classe, qui leur servait de refuge, et s'y barricadent de nouveau. C'est alors que le proviseur vint m'éveiller. Il était 1 heure 1/2 après minuit. Nous jugeâmes qu'il était nécessaire de se précautionner contre d'autres violences, et nous primes, en nous rendant au collège, un piquet de six soldats et un

caporal. Ces hommes ne furent plus employés et restèrent éloignés des élèves, mais la vue de la troupe empêcha d'autres sorties. Ce ne fut... qu'après avoir longtemps parlementé avec les mutins que le proviseur, le censeur et moi nous parvîmes à nous introduire dans leur retranchement et à les pousser vers le réfectoire, où ils prirent un repas. On eut de la peine à les obliger à se coucher. Tout était rentré dans la tranquillité à 4 heures du matin. Nous écrivîmes à l'instant aux parents et correspondants des instigateurs connus, au nombre de 6. Ils vinrent à 7 heures chercher les jeunes gens... qui furent expulsés de la maison. Quelques parents inquiets sont venus réclamer momentanément leurs fils, et le nombre de ceux qui ont participé au désordre est dans ce moment réduit à 40 et quelques. Les petits sont restés paisibles dans leurs quartiers et leurs dortoirs... depuis 15 à 16 mois séparés tout à fait... des bâtiments habités par les grands. 60 de ces derniers seulement ont pris part à l'insurrection, et 10 grands élèves, dans le commencement, interpellés nominativement par le proviseur, s'étaient retirés du nombre des factieux. » — 19 février. Rapport complémentaire du recteur : « Lorsque je fus arrivé dans la maison avec M. le proviseur, qui était venu m'éveiller, accompagné de MM. DENEYROUSE... et ARNAULD... le piquet de soldats fut placé dans une des salles de l'appartement du proviseur. Les insurgés, barricadés dans la classe de seconde, qui a 2 fenêtres sur la cour d'entrée, purent apercevoir la troupe quand elle entra. Je me dirigeai avec M. le proviseur chez M. le censeur HACQUIN, où je le trouvai avec M. l'abbé TIRMARCHE, aumônier... et de là nous nous portâmes tous les 4 vers les élèves... Ils refusèrent obstinément de m'ouvrir, et résistèrent à toutes nos exhortations. Peu de temps après, M. CARSME, professeur de sciences physiques... que j'avais envoyé chercher dans sa maison en ville, parce que je connais qu'il a de l'ascendant sur l'esprit des élèves, arriva près de nous, et je le présentai aux mutins, qui consentirent à l'admettre. Il revint au bout de 3/4 d'heure nous dire que les insurgés ne voulaient se soumettre qu'à la condition que personne ne serait chassé... M. CARSME fut renvoyé près des élèves pour les disposer peu à peu à se soumettre sans conditions. J'avais aussi envoyé réveiller chez lui l'oncle d'un élève que l'on savait être l'un des instigateurs de la révolte. Lorsque ce monsieur fut arrivé, nous nous rendîmes tous avec lui à la porte de la classe... et, l'ayant trouvée débarrée, je l'ouvris. Le parent prit son neveu sous le bras et l'entraîna hors de la salle. J'étais au milieu des jeunes gens, et je leur annonçai que, s'ils ne faisaient cesser une

situation si violente en se rendant au réfectoire, où on leur avait fait servir un repas, et de là au dortoir, je prendrais moi-même d'autres moyens que ceux de la persuasion. Cela dit, je les poussai vers la porte, et continuai à les presser dans leur chemin vers le réfectoire, où les conduisaient aussi, non sans peine, M. le proviseur, M. le censeur et M. CARESME, marchant à la tête de cette colonne tumultueuse, qui jetait chemin faisant dans la cour les bâtons dont elle s'était armée... On soupa... Des cris séditieux, un quinquet brisé laissaient voir encore des dispositions mauvaises, mais enfin les élèves se couchèrent, et tout fut terminé. Le reste de la nuit fut employé à écrire aux parents de 6 des élèves que M. le proviseur avait remarqués à la tête du mouvement dès le principe... Ils vinrent à 7 ou 8 heures du matin. Les élèves, qui avaient pris part au désordre de la nuit, dormaient de fatigue. Les parents se rendirent à leurs lits, et les firent lever pour les emmener.» Elèves renvoyés : POURCHEL et DE JUIGNAC, boursiers royaux ; BLANCHET, « l'auteur le plus déclaré de la révolte... malheureusement, l'élève le plus fort de rhétorique et de mathématiques. Il se destinait à l'école polytechnique » ; DUBOS, qui « avait l'assurance d'être reçu aux pages à la fin de cette année... Sa famille, des plus recommandables, est dans le désespoir » ; NAUDET et CODEVELLE, élèves nuls. « Si quelqu'un de ces jeunes gens était réintégré au collège, il n'y aurait plus d'ordre à y rétablir. » — 10 mars. « Depuis le départ de M. l'inspecteur général, une espèce d'agitation... règne parmi les élèves de tous les quartiers... Cette agitation annoncerait le projet d'une seconde révolte. Ce matin, le bruit circulait parmi les élèves qu'ils se feraient plutôt licenciés que de voir M. HAQUIN remplacé par un autre censeur. » — 13 mars. Le ministre au recteur : « L'autorité supérieure prendra telle mesure qu'elle jugera nécessaire au bien du collège, et jamais elle ne souffrira que le choix de ses fonctionnaires soit soumis au contrôle de quelques mutins... Si... de nouveaux troubles avaient lieu, qu'on sache bien que le collège sera immédiatement fermé, et que tous les élèves reconnus coupables seront déclarés indignes d'être admis dans aucun autre établissement. » — 17 juin. DURAND, chargé de fonctions de proviseur, au recteur : « Le plus grand bonheur qui puisse nous arriver, dans notre position, c'est d'avoir pour nous aider, les secours spirituels de M. VOCLIN, [curé de Saint-Jacques]... Nous sommes en convalescence, mais cette convalescence ne produira la santé qu'autant qu'elle sera soignée, sous le rapport le plus essentiel, par un habile médecin des âmes... Je désire que M. le curé puisse, dès lundi prochain, commencer pour nous ses travaux spirituels. Et d'ici là, M. le recteur, pouvez-vous décider M. AFFRE à nous obtenir de Monseigneur

le mot d'encouragement que souhaite son respect pour les lois de la subordination. » — 22 juin. Le recteur au ministre : « Les pouvoirs d'aumônier... ont été ôtés par l'évêché à M. l'abbé TIRMARCHE, qui exerce celles de vicaire de la paroisse de la cathédrale... Il est remplacé pour les instructions par M. l'abbé DEVILLERS, autre vicaire de la cathédrale, pour les confessions par M. VOCLIN, curé de Saint-Jacques, ... enfin pour les offices par M. DELACOURT, vicaire de Saint-Jacques... M. l'abbé AFFRE... m'a puissamment aidé à établir ce provisoire. » — 30 juin. Le recteur au ministre : « L'administration de M. l'inspecteur DURAND a déjà produit le plus grand bien en ramenant la confiance des familles, en rétablissant la paix dans l'établissement, et en maintenant une sage discipline, éloignée de toute espèce de sévérité ou d'indulgence. » — 25 août. Il reste au collège 9 élèves qui ne vont pas en vacances, et 2 maîtres qui les surveillent. — 30 novembre. Arrêté du conseil royal rétablissant l'usage du tambour, instituant des sergents de quartier pris parmi les élèves, et organisant des exercices militaires le jeudi.

ECOLE DE COMMERCE.

ELÈVES. — ANQUETIL, créole de la *Martinique*, boursier du gouvernement, a été, vu son dépérissement, dirigé sur son pays par *Le Havre*. — CAVROIS, renvoyé pour s'être échappé de la promenade, avoir acheté une bouteille d'eau de vie et s'être gorgé de boisson « jusqu'à perdre la raison ». Il est rentré au collège par escalade, a injurié le maître d'étude et l'a menacé d'un couteau.

ENSEIGNEMENT. — 24 février. « *Règlement pour les examens du cinquième mois dans les collèges de l'académie de Paris.* » Impr., s. l. n. d., in-4°, 4 p. — 22 mars. Le conseil académique persiste dans l'avis défavorable qu'il a donné à la création d'une chaire spéciale d'histoire. — 4 sept. Le ministre, duc DE BROGLIE, au recteur : Circulaire ayant pour objet de ranimer « l'enseignement si important et si négligé de la philosophie. » Questions sur les professeurs et les programmes. — 15 sept., *Soissons*. RIBAUT, régent de philosophie, au recteur : il a conservé le cours de BOUVIERS, enseigné au collège. — 6 octobre. Circulaire ministérielle sur les ouvrages de philosophie. « L'adoption de tout système philosophique par l'autorité est aussi préjudiciable à la philosophie elle-même que contraire au principe de la liberté de l'enseignement. L'université... n'adoptera... aucun ouvrage particulier de philosophie, quelque distingué qu'il puisse être. » — 10 octobre. Renseignements donnés par le proviseur sur le cours gratuit d'histoire naturelle.

Peu de résultats. La zoologie n'a pas été enseignée. — 12 octobre. Renseignements sur les professeurs de philosophie. LLABOUR, à *Amiens*, agrégé : « Depuis 5 ans... à la tête d'un parti, qui n'a point cessé d'être hostile... à tous les chefs de l'établissement. » WILLIOT, à *Abbeville*. L'abbé CARPENTIER, à *Beauvais*. M. LLABOUR « développe ses doctrines philosophiques avec une obscurité, qui nuit singulièrement à leur intelligence... Je n'ai jamais vu d'enseignement si pauvre, quoique ce jeune homme soit agrégé de la faculté qu'il professe. »

MOBILIER. Paiement de la construction, faite en 1828, d'un jeu de bagues et d'un jeu de palets, établis pour distraire les esprits des élèves à la suite des troubles de 1828 (prix : 622 frs 90). — Achat de 2.000 cruchons pour contenir la bière. — Mobilier du logement de l'économe (devis de 423 frs). — Lingerie.

PERSONNEL. 10 mars. Le ministre au recteur : le conseil royal a décidé, le 20 février, de ne pas accueillir le vœu du conseil académique que le collège soit élevé, en ce qui concerne les traitements des fonctionnaires, au rang de collège de 1^{er} ordre. « Le Conseil... s'était appuyé sur ce qui a été fait en 1827 par le collège royal de *Rodez*. La comparaison n'a paru ni exacte, ni décisive. » — 4 mai. Le recteur au ministre : « M. l'abbé DARDE, proviseur... ayant été appelé par V. E. pour s'expliquer sur ce qui le concerne, lui et les autres personnes impliquées, a dû l'informer du départ de M. VINCENT, lequel a eu lieu le jeudi 29 d'avril... M. VINCENT, prêtre, âgé de 39 ans,... maître d'études au collège royal de *Rodez* en 1814,... vicaire dans une paroisse de ce diocèse,... appelé par M. Dardé au collège royal de *Clermont* comme maître d'études en 1826... M. DENEYROUSE... continuera de s'abstenir de toute fonction dans la maison... M. VOISIN, économe : sa conduite continue d'être extravagante ; il m'a fait signifier par huissier sa désapprobation de l'ouverture du bureau et de la caisse, ainsi que sa prétention au titre et aux fonctions d'économe... M. Voisin m'a écrit qu'il transmettrait directement à V. E. les renseignements qu'il prétend avoir sur la conduite de M. le proviseur, qu'il se vante d'avoir voulu perdre. » — 14 mai. Le ministre au recteur : « Je vous ai adressé le 12 de ce mois l'arrêté de suspension prononcé contre M. DARDE... Soit que ce fonctionnaire prenne le parti de donner sa démission, soit qu'il devienne nécessaire de lui intenter une procédure... il ne peut demeurer à la tête de l'établissement... Je ne puis... adopter des mesures de rigueur contre M. l'abbé TIRMARCHE, [aumônier], parce qu'il... n'a mérité nul reproche sous le rapport de la conduite et des principes, mais il est à désirer, vu son caractère, qu'il se retire le plus tôt possible. » —

25 mai. Le recteur au ministre : « Lorsque les faits graves imputés à plusieurs fonctionnaires du collège... me furent connus, ce fut le mercredi 28 d'avril. Je crus, dans l'intérêt de la vérité, de provoquer une enquête. Elle eut lieu le jour même de l'arrivée de M. l'inspecteur BLANQUET-DUCHAYLA, le 6 mai... M. DENEYROUSE a définitivement quitté le collège le 16 du courant. » — 17 septembre. L'arrêté du 6 avril 1830, réglant à 1.200 frs le traitement des professeurs de mathématiques, ne sera mis à exécution « qu'à partir de l'époque où il a été connu à *Amiens*. » Les paiements antérieurs sont approuvés. En faisant payer 1.350 frs, le proviseur a outrepassé ses pouvoirs. — CREPIN (Louis-Charlemagne), nommé aumônier le 20 octobre, à la place de l'abbé TIRMARCHE, démissionnaire. — DARDE, proviseur. 2 mai. « Je partirai ce soir pour *Paris*. » 12 mai. Le ministre au recteur : « M. DARDE... est suspendu de ses fonctions. En lui notifiant aujourd'hui cette décision à lui-même, je prévien ce fonctionnaire qu'il m'est impossible de le maintenir, et même de songer à lui pour d'autres fonctions dans l'instruction publique. S'il ne prenait le parti de donner sa démission pure et simple, je le verrais avec regret engagé dans une procédure qui pourrait produire un éclat scandaleux. » — DELALLEAU (Adolphe-Marie-Florimond), agrégé, chargé provisoirement de la classe de 6^{me}, en est nommé professeur, à la place de CAULLIER, retraité (7 octobre). — DELORME, ancien élève de l'École Normale, licencié-ès-lettres et agrégé, est nommé professeur de mathématiques élémentaires (17 octobre). — HAQUIN, censeur, mis à la retraite le 24 mars. — HARMOIS, chargé de l'allemand (4 mars). — JOUMARD-VILLAIN (de), nommé provisoirement économe à la place de VOISIN, retraité (31 mars). — LETELLIER (Armand-Constant), maître surveillant à l'école préparatoire, nommé censeur le 24 mars. — PEAGUM-RUSSEL, chargé de l'anglais (4 mars). — MAISON-NEUVE (Louis-Raoul-Hippolyte POUJIN DE), proviseur de *Cahors*, nommé provisoirement à *Amiens*, le 8 septembre. — VOISIN, économe, admis à la retraite le 31 mars. Le ministre lui promet, le 31 mars, « la première place de secrétaire d'académie qui deviendra vacante. » — 15 avril. VOISIN au recteur : « Je reste à mon poste jusqu'à ce qu'il m'en ait été assigné un autre ou qu'un jugement formel et régulier m'en exclue. » — 19 avril. VOISIN au recteur : « L'épée est tirée, je ne puis la remettre dans le fourreau qu'après avoir remporté la victoire. J'use d'abord des moyens les plus doux, parce que je ne veux perdre personne, mais je veux sauver l'établissement, dont l'honneur a été confié à notre garde, et qui est à deux doigts de sa ruine. Il ne

dépendra pas d'un étranger de la consommer. S'il est nécessaire, j'emploierai des moyens violents. » — 29 avril. Le recteur au ministre : « Le 23 du courant, M. VOISIN a été sommé par huissier, à ma réquisition, de remettre les clefs qu'il retenait et de rendre les comptes exigés. Sur son refus formel et signé, le conseil académique a été convoqué pour le 24 à 11 heures... Le conseil a voulu entendre M. VOISIN lui-même, qui est venu renouveler son refus... Le conseil a décidé à l'unanimité... de se rendre séance tenante à la porte du bureau de l'économe, qui a été ouverte... par un serrurier. La caisse l'a été ensuite... de la même manière... les livres journaux de la caisse académique et de celle du collège ont été arrêtés. » — 11 mai. VOISIN au recteur : « ... Votre persistance à défendre l'impudique DARDE, lorsque, depuis plus de 3 mois, une grande partie des habitants de cette ville connaissent ses turpitudes... la continuation des persécutions commencées contre moi par cet infâme... » — 30 juin. DURAND, inspecteur de l'académie, chargé du provisorat, au recteur, à propos de l'exigence de Voisin d'emporter chez lui la comptabilité. « C'est un fou à lier. Si j'avais l'honneur d'être M. le recteur, j'enverrais toutes lettres de cet enragé au ministre... et lui demanderais justice... Je vous demande pardon de l'avis, mais je vous jure qu'il m'échappe malgré moi, en présence de tant d'indignités, souffertes par nous depuis si longtemps avec une patience que ne peuvent comprendre mes cheveux blancs. ».

II. T. 313 (ancien T. p. 44, n° 1). Liasse. — 192 pièces, papier, dont 22 impr.

1831. — Collège royal d'Amiens. — Toutes affaires.

Extraits : COMPTABILITÉ. 24 février. Le conseil royal a retranché les dépenses relatives à un 5^e maître (4 maîtres de quartier suffisent pour les 107 élèves présents au collège), à un 2^e aide de cuisine, à 2 domestiques (il y en a 7 au lieu de 5). Le déficit de 480 frs qui existe dans le budget de l'école de commerce sera « comblé au moyen d'une réduction proportionnelle dans le traitement des 5 professeurs. »

DISCIPLINE. 25 janvier. Le 24 janvier, 39 élèves des 1^{er} et 2^e quartiers « se sont échappés à 4 heures du soir lorsqu'on ouvrait les portes du collège pour la sortie des externes... Rien ne pouvait servir de prétexte à un acte de rébellion... La plupart annoncent ne pas savoir pourquoi ils sont sortis. D'autres, et ce sont probablement les élèves qui ont dirigé le mouvement, sont convenus qu'ils n'avaient pas voulu rester en arrière des écoles, qu'ils avaient voulu faire

parler d'eux et se donner de la célébrité... Un maître d'étude, que j'ai soupçonné de connivence avec les élèves, a été chassé par moi de l'établissement. » — 26 janvier. « Après la sortie des élèves, j'ai fait prévenir les parents et les correspondants. Les noms de ceux qui erraient dans la ville, ainsi que leur signalement, ont été envoyés par moi au procureur du roi... M. le procureur du roi a mis la police à leurs trousses, et ceux qui ont été rencontrés ont été arrêtés et remis entre mes mains. J'ai assuré un gîte à chacun, avec injonction de n'en pas sortir, sous peine d'être de nouveau arrêtés et déposés alors dans la prison de la ville... Je n'ai permis à aucun la rentrée du collège... D'ailleurs j'avais su que plusieurs avaient témoigné le regret d'être sortis sans s'être livrés aux plus coupables excès dans l'intérieur du collège... Beaucoup d'élèves devront être, je crois, remis définitivement à leurs familles. Sans un grand exemple de sévérité, point de sécurité pour la suite. L'opinion publique le réclame. Ces jeunes insensés n'ont trouvé dans la ville aucun approbateur... Le vœu, exprimé hautement par des gens marquants, est que le collège soit entièrement renouvelé... Depuis 7 ou 8 ans, 4 ou 5 proviseurs différents n'ont pu empêcher chaque année des scènes d'insubordination, et l'aveu, qu'ont fait plusieurs élèves, qu'ils ne s'étaient révoltés cette année que parce qu'ils l'avaient fait l'année dernière, ne suffit-il pas pour indiquer qu'il faut une mesure extraordinaire pour interrompre enfin cette chaîne de révoltes, dont l'une devient nécessairement, à ce qu'il paraît, la conséquence de l'autre ? On me répondra peut-être qu'après s'être défait des grands élèves, qui viennent de donner l'exemple de l'insubordination, il ne restera plus que les petits quartiers, qui ne sont pas à craindre. Eh bien, c'est en quoi l'on se tromperait. Après le départ des grands quartiers, j'ai été obligé de mettre à l'étude forcée, jusqu'à 10 heures du soir, les 2 salles des petits, qui avaient fait mine de vouloir faire tapage dans la maison... Que tirer de pareils éléments ? Se traîner de désordres en désordres jusqu'à... la mort de l'établissement... Les familles le sentent si bien que la ville d'Amiens ne nous donne que des externes. Quant aux pensionnaires libres, ils sont répandus dans les nombreuses pensions de la ville. Pour l'extérieur, à mesure que des établissements d'instruction s'ouvrent dans des villes, où il n'en existait pas encore, les élèves nous quittent. Si, au contraire, le collège, après un licenciement complet, se recomposait d'élèves jeunes et bien choisis... avant 3 ans le collège serait dans un état prospère. Je vous ferai connaître sous peu de jours le nom des élèves, que je crois utile d'éloigner définitivement de l'établissement. » — 29 janvier. Le ministre au recteur : « Je vois avec regret

que l'administration n'a pas pris... les mesures nécessaires pour prévenir le retour des désordres, qui ont déjà eu lieu... les années précédentes... Quant à l'entière épuration du collège, cette proposition est inadmissible... Je vous ferai connaître les mesures à prendre. » — 31 janvier. Liste nominative, dressée par le proviseur, des élèves coupables : 23 peuvent être amnistiés, 7 forment une catégorie plus coupable, 12 doivent être exclus. Parmi eux, l'un « haranguait ses camarades pendant la promenade du dimanche pour les faire révolter ; d'autres ont crié : « Lâches, vous ne suivez pas ! », d'autres « ont frappé et entraîné violemment ceux qui témoignaient de l'hésitation. » — 27 mai. 2 domestiques du collège seront chargés du service du tambour, et recevront une gratification de 40 frs par an.

ECOLE DE COMMERCE. 4 octobre. « L'école de commerce continue à être dans un état de décadence, qui... va toujours croissant... Je crains qu'elle ne puisse rouvrir cette année. Jusqu'à ce jour, j'ose à peine espérer qu'elle sera suivie par 10 élèves... Comment proposer aux professeurs... de continuer des cours, dont la recette spéciale ne produirait pas un traitement annuel de 200 frs à chacun?... Devra-t-on désormais renfermer l'école de commerce dans ce qui lui est spécial, c'est-à-dire dans le cours d'opérations commerciales, qui se ferait tous les jours, ou seulement d'un jour l'un, de 6 heures du soir à 7 ? Je ne serais pas éloigné d'adopter cette disposition. » La rétribution par élève serait fixée à 72 frs et tous les élèves du collège pourraient y assister. On pourrait aussi maintenir le cours de législation usuelle du commerce. « Je trouverais le moyen de subvenir aux frais de ces 2 cours... en portant à 72 frs les frais d'étude de toutes les classes, excepté les classes élémentaires... Tous les jeunes gens du commerce trouveraient à se faire instruire au sortir de leurs magasins... Si cet essai est encore malheureux, il faudra, je crois, renoncer définitivement... à l'école de commerce créée au collège. » — S. d. Rapport autographe du recteur DURAND au conseil académique sur les propositions du proviseur. « En cherchant d'où peut provenir, au sein d'une grande population commerçante, cette indifférence pour un enseignement spécial, dont elle pourrait tirer tant d'avantages, on peut incliner à penser que le prix élevé de la rétribution à payer, et le nombre trop multiplié des cours, peut-être aussi leur force disproportionnée avec une instruction simplement commerciale, ont pu éloigner les élèves. En vain dira-t-on qu'il est facultatif de suivre, ou non, simultanément tous les cours ; cela sans doute est vrai ; mais il ne l'est pas moins que la rétribution totale, qu'on suive ou qu'on ne suive pas tous les cours, est exigée ; et, pour de petites fortunes, c'est une puissante considération.

Ce fut un grand tort, si je ne me trompe, d'établir cette école sur une si grande échelle. Il est vrai que, pour atteindre le but qu'on s'est d'abord proposé, (de faire en même temps des élèves pour le commerce et pour l'école de *Saint-Cyr*), il a fallu concevoir un plan d'études assez compliqué... Mais ces vues, trop larges, n'ont pu se réaliser, et l'expérience nous a prouvé que, pour le pays du moins, elles passaient les bornes du possible... Quelles sont les connaissances qu'on désire le plus pour les enfants destinés au commerce ? Ce sont :

- 1° les opérations commerciales,
- 2° le droit usuel commercial,
- 3° l'arithmétique,
- 4° 1 ou 2 langues vivantes,
- 5° une écriture assez belle.

Dans cette hypothèse, pourquoi le collège n'admettrait-il pas, aux conditions établies pour les classes supérieures des lettres, c'est-à-dire sous la redevance de 72 frs, des externes qui suivraient les cours d'opérations et de droit commercial, en même temps qu'ils seraient admis aux leçons de l'une des classes de mathématiques et même d'histoire ? Enfin, ces mêmes élèves suivraient les leçons du professeur d'anglais et d'allemand ; et même ceux dont l'intelligence serait plus exercée pourraient aussi fréquenter le cours de chimie. À la vérité, dans ce nouvel état de choses, l'école de commerce aurait cessé d'exister. Mais le collège aurait encore des cours propres au commerce, sans qu'il en résulte pour lui d'autres dépenses que le traitement des 2 professeurs de droit et d'opérations commerciales. Et, si je ne me fais illusion, cette espèce d'enseignement prendrait faveur et donnerait au collège des externes utiles à sa prospérité. » — 21 décembre. Le recteur propose au ministre la suppression de l'école de commerce. « À la rentrée des classes, il ne s'est présenté aucun élève. »

ELÈVES.

ENSEIGNEMENT. 1^{er} février. Le proviseur s'élève contre l'usage, introduit dans les classes de 1^{re} et 2^{me} année de philosophie, de distribuer 3 prix d'excellence, « un pour les mathématiques, un autre pour la physique et un troisième pour la philosophie. » — 24 février. Le recteur au proviseur : « Le prix d'excellence est accordé à l'élève qui a obtenu le plus souvent la 1^{re} place dans la totalité des compositions. — 21 mars-19 décembre. Création d'une chaire spéciale d'histoire. 31 août : le conseil royal a décidé le 23 août cette création pour la rentrée des classes. 10 décembre : le professeur spécial d'histoire fera par semaine 6 classes... une classe d'histoire de France pour les élèves de rhétorique, 2 classes d'histoire moderne pour les élèves de

seconde, 2 classes d'histoire du moyen âge pour les élèves de 3^{me}, une classe d'histoire romaine pour les élèves de 4^{me}. Dans les autres classes, l'enseignement historique continuera d'être donné par le professeur ordinaire. 19 décembre : le proviseur au recteur : « Il est peut-être... peu conforme à l'équité qu'une partie des professeurs voient diminuer leur classe, et que les autres n'obtiennent aucun soulagement, tandis que chaque professeur a vu diminuer dans une proportion égale ses émoluments éventuels, pour contribuer à former ceux du professeur d'histoire. » — 5 décembre. Le ministre envoie le programme de la classe d'histoire naturelle, qui doit avoir lieu le jeudi pour les élèves de 3^{me}.

MOBILIER, BIBLIOTHÈQUE. 28 février. « Le conseil royal... a pensé... qu'il n'était pas convenable d'allouer 60 frs pour la commode de l'aumônier, tandis qu'il n'était demandé que 58 frs pour celle de M. le proviseur. »

PERSONNEL. 19 février. L'indemnité payée à l'agrégé ou au maître d'étude, qui remplace le professeur absent, sera payé non par jour, mais par classe. « Il arrive fréquemment, surtout depuis le rétablissement de la garde nationale, qu'un professeur s'absente seulement pendant la durée d'une classe. » — DELALLEAU, agrégé de grammaire, professeur de 6^{me}, est chargé de la chaire d'histoire (15 octobre). — LECOCQ, passe de la 5^{me} à la 4^{me} en remplacement de SPERY (31 octobre). — LLABOUR, professeur de philosophie, nommé à *Avignon*. Correspondance sur sa prétention de rester à *Amiens*. — MAISONNEUVE (de), proviseur. 23 décembre. Le ministre lui refuse le grade de licencié ès-lettres par collation. Cette voie ne peut plus être suivie « depuis que la loi a attaché des droits politiques aux diplômes de grades délivrés par l'Université. » — NOUGAREDE, chargé de la philosophie à *Avignon* nommé à *Amiens*, philosophie, en remplacement de LLABOUR, qui passe à *Avignon* (15 octobre). — PONCHELLE, agrégé de grammaire, chargé de la 5^{me}, nommé professeur provisoire de 5^{me} en remplacement de LECOCQ (31 octobre). — PILLON, maître de 7^{me}. 6 septembre, le recteur au ministre : Ce maître a donné toute satisfaction jusqu'en 1828. « Mais alors de graves émeutes éclatèrent dans le collège, l'esprit de sédition y prit la place de la discipline, et, comme cela devait être, les plus jeunes élèves furent ceux-là même sur lesquels s'exerça la plus funeste influence. Aussi, les moyens ordinaires ne suffirent plus pour les diriger, et, les punitions habituelles manquant leur effet, M. PILLON prit le malheureux parti de les souffleter quelquefois. » — SIMONNIN, agrégé de grammaire, professeur de 4^{me} à *Tours*, nommé professeur de 6^{me},

en remplacement de DELALLEAU (15 octobre). — SPERV, chargé de la 3^{me}, nommé provisoirement professeur de 3^{me} (31 octobre).

TABLE COMMUNE. 14 novembre. Le ministre rappelle que la table commune, à laquelle sont admis les professeurs, doit être servie « comme celle des élèves,... aux mêmes heures et dans le même réfectoire. » — 20 novembre. Le proviseur au recteur : les fonctionnaires du collège, vivant à la table commune, « ont déclaré unanimement ne pouvoir s'astreindre aux dispositions exigées d'eux. » — S. d. Rapport au conseil académique. Les professeurs célibataires n'ont pas la possibilité, comme ailleurs souvent, d'être logés dans le collège. « Au dehors, le logement le plus modeste leur coûte au moins 300 frs... Une pension décente leur coûte 700 francs. D'où résulte pour le logement et la nourriture seulement une dépense de 1.000 frs, qu'il leur devient impossible de supporter avec les seules ressources que leur procure l'université, vu la diminution toujours croissante du traitement éventuel. Sous le rapport moral, nous pensons que la présence des professeurs dans les restaurants pourrait entraîner pour leur considération... de graves inconvénients... Les obliger à vivre à l'extérieur, c'est pour le moins leur imposer des dépenses excessives. Les astreindre à se nourrir dans le réfectoire devient une innovation de fait, qui ne pourrait être interprétée par les élèves que d'une manière défavorable... Nous proposons... de maintenir la table commune... aux heures accoutumées et dans le local habituel, qui, contigu au réfectoire et à la cuisine, n'est susceptible de recevoir aucune autre destination. Les fonctionnaires admis à la table commune s'obligent à se renfermer dans les limites du règlement relatives aux dépenses. M. l'économiste... s'offre à tenir pour cet objet une comptabilité particulière, et, dans le cas où les dépenses excèderaient les recettes, l'excédent serait supporté par ceux qui auraient continué à profiter de la même faveur qu'auparavant. »

II. T. 314 (ancien T. p. 44, n° 2). Liasse. — 136 pièces, papier, dont 13 impr.

1832. — Collège royal d'*Amiens*. — Toutes affaires.

Extraits : BATIMENT. 11 décembre. Crédit de 609 frs pour établir le cabinet de physique dans un nouveau local.

BIBLIOTHÈQUE.

COMPTABILITÉ. 5 janvier. Prix des habillements. — 19 juin. Arrêté du conseil royal sur les comptes de 1830, qui constate la mauvaise gestion du collège.

ÉCOLE DE COMMERCE.

ÉLÈVES.

ENSEIGNEMENT.

PERSONNEL. 13 avril. Arrêté du conseil royal : les professeurs appelés à remplir les fonctions de jurés ne recevront aucune indemnité pour frais de remplacement. — 13 juillet. Arrêté du conseil royal : ces indemnités sont mises à la charge de l'établissement. — BERTON, régent de seconde à *Abbeville*, chargé de la 6^{me} à *Amiens*, en remplacement de SIMONIN, en congé (8 novembre). — DAVID, régent de 3^{me} à *Abbeville*, chargé de la 6^{me} à *Amiens*, en remplacement de SIMONIN, en congé (4 décembre). — GISCLAR, ancien régent au collège d'*Albi*, chargé de la 5^{me}, en remplacement de PONCHELLE, en congé (5 novembre). — HUBERT, professeur de rhétorique, nommé inspecteur de l'académie de *Dijon* (9 nov.). — HUNZIKER (John). 13 août. Il sollicite l'emploi de professeur de dessin. « 10 années d'étude que j'ai partagées entre M. Pierre GUERIN, peintre d'histoire, membre de l'Institut, et M. François PICOT, autre peintre de premier ordre... » — JOURDAIN, agrégé des lettres, professeur de 3^{me} à *Tours*, nommé professeur de 2^{me} à *Amiens*, en remplacement de l'abbé VINCENT, en retraite (9 oct.). — JOURDAIN-LECOCQ réclame le paiement des travaux de comptabilité faits par lui en 1830. — LEBAILLY, professeur de 3^{me} à *Caen*, nommé professeur de rhétorique (10 novembre). — MAGNIER (l'abbé), ancien professeur de physique. 20 juillet : le ministre décide qu'il ne peut continuer à jouir de la nourriture gratuitement, mais son logement lui sera assuré. 24 juillet. Le recteur au ministre : lors de la retraite de l'abbé Magnier, « il lui fut promis qu'il garderait son logement et continuerait à jouir du bénéfice de la table commune. Le recteur de l'époque rendit compte de cette promesse à l'autorité supérieure, et son silence à cet égard fut regardé comme une approbation. Il fut donc logé dans le collège, il vécut à la table commune, mais en payant la somme exigée, et voilà 8 ans au moins que dure cet état de choses... MM. les inspecteurs généraux ont été mal instruits. » — MAISONNEUVE (de) proviseur. 20 décembre. Le recteur réclame pour lui une nomination définitive. — NOUGAREDE, agrégé de philosophie, nommé à *Amiens* (20 septembre). — PONCHELLE, professeur de 5^{me}, obtient un congé d'un an (5 novembre). — SIMONIN, professeur de 6^{me}. Correspondance relative à son refus de reprendre possession de son poste à *Amiens*, fût-ce pour quelques jours, (5-30 octobre). Il obtient un congé d'un an (5 novembre).

TABLE COMMUNE. 16 mars. Arrêté du conseil royal supprimant la table commune dans divers collèges, et la maintenant ailleurs, à la condition

expresse qu'on se conformera aux règlements. — 11 avril. « La table gratuite ne sera accordée désormais à aucun des économistes des collèges royaux. »

II. T. 315 (ancien T. p. 44, n° 3). Liasse. — 234 pièces, papier, dont 11 impr.

1833. — Collège royal d'*Amiens*. — Toutes affaires.

Extraits : ADMINISTRATION GÉNÉRALE. Dimanche 30 juin. Rapport d'une commission déléguée par le conseil académique pour la visite du lycée, « dans toutes ses parties. » (Cf. col. 482, 1833, 10 juillet).

COMPTABILITÉ. 2 novembre. Les professeurs demandent que le prix de l'externat soit fixé à 72 fr.

DISCIPLINE. 28 janvier. Le recteur au proviseur : « La saison des pluies, dans laquelle nous retournons, me fait sentir la nécessité d'apporter quelques changements aux mesures prescrites pour l'entrée des externes en classe. Il faut tâcher de procurer à tous les avantages dont jouissent les élèves des pensions... Ces derniers, surveillés par les maîtres de pension peuvent entrer dans les cloîtres de la cour des classes. Il me paraît convenable de laisser entrer les autres, sinon dans la même cour puisqu'ils ne sont pas surveillés, du moins dans la première cour. Ces externes se tiendront, les jours de pluie, sous le porche et dans la galerie. » —

21 mars. L'abbé AFFRE, vicaire général, au recteur : sur la communion « exigée des élèves comme une condition nécessaire pour aller passer quelques jours dans leurs familles... L'obligation, imposée sous une pareille condition,... semble avoir les plus graves inconvénients. Je vous prie... de faire savoir à M. le proviseur que nous regardons cette exigence comme tellement opposée à l'esprit de la religion que nous sommes disposés à l'empêcher par tous les moyens,... et, s'il le faut, par la défense faite à M. l'aumônier d'exercer son ministère au collège. L'Église exige la confession pascale, et les règlements d'un collège peuvent l'exiger aussi. Mais, quant à la communion, le supérieur d'une maison d'éducation ne peut faire qu'une chose, c'est d'exhorter ses élèves à s'en rendre dignes. » — 13 septembre. Le ministre au recteur : « Le nouveau proviseur est parvenu à réformer à peu près tous les abus, que son prédécesseur avait introduits ou tolérés. »

ÉLÈVES. 4 août. Pétition des fonctionnaires du collège. « Le nombre des élèves externes... est beaucoup moindre qu'il ne le serait si les maîtres de pension observaient les règlements de l'université qui les obligent à faire suivre par leurs élèves les cours du collège, à partir de la 6^{me} inclusivement.

La plupart... donnent de fausses dénominations aux subdivisions de leurs classes, où se trouvent des élèves capables de suivre toutes les classes de grammaire. » — 4 novembre. Pétition des mêmes sur le même objet, signalant particulièrement la pension LENOËL. — 5 novembre. Liste des élèves des pensions SPERY, LENOËL aîné, Sylvain LENOËL, PAUCELLIER et PRUVOST-DECLÉ, qui fréquentent le collège. — 3 décembre. Le recteur informe le proviseur du résultat des recherches faites dans les pensionnats, « qu'il était important de ne pas laisser prévoir longtemps d'avance, afin d'en assurer le résultat. »

ENSEIGNEMENT. 19 janvier. Les professeurs CARESME et DELORME demandent « la réduction du nombre de compositions pour la classe de philosophie (seconde année). » Les jeunes gens, « arrivés à ce point de leurs études, ont particulièrement besoin d'exercices fréquents au tableau ». — [20 février]. « Ordre des examens qui doivent avoir lieu... à la fin du 5^{me} mois de l'année scolaire 1832-1833. — 19 mars. Circulaire sur la comptabilité des écoles spéciales annexées aux collèges royaux. — 25 mars. L'école spéciale annexée au collège « a cessé d'exister faute d'élèves à la fin de l'année scolaire 1830-1831. » — 20 juillet. « Projet de règlement pour des cours non classiques à établir au collège royal. » Programme d'une classe élémentaire française, le latin n'étant plus commencé qu'en 6^{me}, établi par GILLON, membre du conseil académique. — 26 juillet. Le conseil académique s'est prononcé unanimement contre le rétablissement de l'école de commerce, mais demande l'institution d'un enseignement intermédiaire. Il semble indispensable d'apporter des modifications à l'état actuel du collège... pour lui ramener la faveur publique, qui s'en éloigne de plus en plus ;... l'enseignement classique, tel qu'il y a été pratiqué jusqu'ici, paraît insuffisant désormais pour lui donner les moyens de lutter avec avantage contre les nombreux établissements rivaux, qui se forment autour de lui. » — 4 novembre. Le ministre au recteur : « Les cours dont il s'agit constitueraient en réalité une école primaire supérieure... La ville d'Amiens doit en posséder une. Je vous invite... à me faire savoir si cette ville s'est occupée de l'établissement d'une telle école, et s'il n'y aurait pas d'inconvénient à l'annexer au collège royal. » — S. d. Liste des ouvrages donnés en prix en 1833, avec leur valeur d'achat (environ 150 volumes).

MOBILIER. 20 juin. Le proviseur demande « la construction de coffres formant siège qu'on établirait au pied de chaque lit... Au-dessus du coffre, seraient placés la cuvette et le pot à eau, au-dessous, les souliers, et l'intérieur recevrait les effets de l'élève. Le dortoir serait ainsi débarrassé des cassettes des élèves qui, par leurs dimensions,

rétrécissent l'intérieur du local, et, par la diversité de formes produisent à l'œil un mauvais effet... Les tables des salles d'étude portent pour chaque élève un pupitre indépendant de la table. Il en résulte que des intervalles plus ou moins grands se rencontrent à la volonté des élèves entre chaque pupitre. La surveillance du maître devient ainsi plus difficile et moins efficace. M. le proviseur demande à convertir la moitié des tables en pupitres... Jusqu'à présent, les salles du collège ont été chauffées par des poêles en tôle, qui s'enlèvent et se replacent chaque année... M. le proviseur demande à faire construire 2 poêles en briques, à tuyaux de chaleur, et servant à échauffer chacun 2 salles d'étude... Instruments à acheter pour le cabinet de physique. M. le proviseur vous a proposé l'instrument nouveau dû à M. PIXII fils... Il serait plus utile de se procurer l'appareil électro-magnétique de M. AMPERE. » — 6 août. Le ministre réduit le crédit demandé, « attendu que l'appareil électro-magnétique, modifié par M. POUILLET,... ne coûte aujourd'hui que 280 frs. »

PERSONNEL. GÉNÉRALITÉS. 8 février. MM. GISCLAR et THOMAS auront pour traitement total 1.150 frs. « Retranchez 420 frs pour frais de nourriture au collège, et vous trouverez pour reste 730 fr. Or, n'est-ce pas méconnaître la hiérarchie des fonctions que d'attribuer à des fonctionnaires désignés par le ministre pour faire des classes dans un collège royal un traitement moindre que celui des maîtres d'étude... Ces maîtres d'étude, outre leurs 800 frs, sont encore nourris et logés, sans qu'il leur coûte rien... D'ailleurs, qu'est-ce que la table commune aujourd'hui ? C'est la table des élèves, servie dans le même local et aux mêmes heures... 2 personnes de plus nourries de cette manière ne peuvent pas, il me semble, augmenter les dépenses du collège d'une manière bien sensible. Ces messieurs rentrent d'ailleurs dans la catégorie des agrégés, auxquels, de temps immémorial ; la table était accordée gratuitement, en dédommagement de la modicité de leurs traitements. »

DELALLEAU, agrégé, nommé professeur d'histoire (2 octobre). — DELORME, agrégé, nommé professeur de mathématiques spéciales (26 novembre). — FABRE, censeur à Reims, nommé censeur en remplacement de LETELLIER (3 octobre). — FLEUTELLOT, agrégé, nommé professeur de 3^{me}, en remplacement de SPERY (2 octobre). — GISCLAR, agrégé, nommé professeur de 6^{me}, et chargé de la classe de 5^{me}, en remplacement de PONCHELLE, qui fait la 4^{me}. — HUNZIKER (John), professeur de dessin. — 12 avril. GENIE, chef de cabinet du ministre au recteur : « M. Hunziker est recommandé par des personnes

qui inspirent toute confiance au ministre, et qu'il désire obliger... Elles affirment que, la place de professeur de dessin étant devenue vacante,... un concours a été ouvert par le proviseur entre deux prétendants, parmi lesquels M. Hunziker, que... les juges lui ont donné le premier rang à l'unanimité, et que cependant le proviseur a confié aux 2 concurrents l'enseignement du dessin... Cette résolution peut paraître singulière... On l'explique par cette circonstance que M. Hunziker est protestant, et que le proviseur n'a pas su se soustraire absolument à... ses préjugés religieux. » — JOURMARD-VILLAIN (de), économiste. 26 août. Il a versé 8.000 frs pour son cautionnement. — 9 sept. Il s'est présenté devant le tribunal civil d'Amiens pour prêter serment, mais le président « a jugé cette formalité inutile, attendu que M. de Joumard a déjà prêté le serment exigé par la loi du 31 août 1830. Le serment... prêté... ne le dispense pas de celui qui est prescrit à tous les agents comptables par l'ordonnance du 29 juillet 1814... M. de Joumard doit donc se présenter de nouveau devant M. le président. » — 22 octobre. En l'absence du président, M. BISSON DE LA ROQUE, substitut, fait connaître à l'économiste qu'en vertu de la loi du 7 octobre, c'est devant le préfet, en conseil de préfecture, que ce serment doit être prêté. — 28 octobre. Le recteur au ministre : L'économiste doit-il « insister une 3^{me} fois devant le tribunal civil pour la prestation de son serment ? » — 5 novembre. Le ministre décide qu'il doit se présenter devant le préfet. — JOURDAIN-LECOQ, secrétaire de la Chambre de Commerce. Il recevra une indemnité de 400 frs pour avoir travaillé en 1830 aux comptes du collège (22 février). — LECOQ, professeur de 4^{me}. 18 avril : il est en congé pour un an, avec jouissance des 2/3 de son traitement fixe, et suppléé par BRIONNE, agrégé, qui recevra le 1/3 du traitement fixe, l'éventuel et le traitement d'agrégé. — 19 octobre, Niort, LECOQ au recteur : « Ma santé réclame toujours de grands ménagements, et quoique j'aie suivi un régime sévère, ayant pris le lait d'ânesse pendant 2 mois. » — MAISONNEUVE (de), proviseur. 15 avril. « La désertion de nos professeurs, celle de nos élèves, tout porte le découragement chez moi. Négociez ma retraite à Paris, si vous le voulez, et je me retire dans mon modeste manoir du Quercy, laissant à de plus habiles ou de plus heureuses mains à conduire un collège où 3 ou 4 administrations se sont usées avant moi. En lisant ces dernières phrases, vous ne direz plus, j'espère, que je suis un homme de fer... Je suis peut-être, au contraire, l'homme le plus facile à dégoûter de ses fonctions parce que je sens plus vivement qu'un autre les coups qui peuvent m'être portés. » — MALLET (Charles-Auguste), agrégé,

professeur de philosophie au collège de Limoges, nommé à Amiens, en remplacement de NOUGAREDE (5 septembre). — PERREY, professeur au collège d'Angers, chargé des mathématiques, en remplacement de GRENIER, en congé (6 octobre). — PONCHELLE, professeur de 5^{me}, chargé de la 4^{me} (2 octobre), en remplacement de LECOQ. — THOMAS, régent de 4^{me} à Abbeville, chargé de la 6^{me}, en remplacement de DAVID, dont la nomination est annulée (5 février). — VOISIN, ex-économiste. Question de mise à sa charge des frais occasionnés par le rétablissement de la comptabilité du collège en 1830. « M. Voisin s'était présenté au collège le 28 juin 1830 pour rendre ses comptes, mais il avait manifesté l'intention de travailler à l'auberge et d'y transporter les registres et toutes les pièces de comptabilité. M. le recteur s'y opposa et lui désigna dans le collège un local pour travailler... Ces sages précautions déplurent à M. Voisin, qui refusa de s'y conformer, et qui partit d'Amiens dès le 1^{er} juillet, après avoir obtenu de M. DURAND, inspecteur d'Académie, chargé provisoirement de l'administration du collège, un certificat attestant qu'il s'était présenté pour rendre ses comptes. » (16 juillet). — Il est constitué débiteur de 901 frs 70 par arrêté du conseil royal du 23 août.

II. T. 316 (ancien T. p. 8, n° 1). Liasse. — 248 pièces, papier, dont 17 impr.

1834. — Collège royal d'Amiens. — Toutes affaires.

Extraits : ADMINISTRATION GÉNÉRALE. 15 avril. Rapport sur l'inspection du collège faite par MEAUME et BOISTEL-DUROYER, membres du conseil académique.

BÂTIMENTS, MOBILIER. 10 mars. « Il existe au collège... un fourneau construit en briques, dans lequel sont deux chaudières et une bassine, chauffées chacune séparément par la tourbe. La chaudière où l'on fait chauffer l'eau contient 336 litres ; celle où l'on fait la soupe contient 168 litres ; enfin, la bassine, où se font les légumes, les fritures, contient 84 litres. Le régime habituel... est pour les jours gras : dîner : soupe, bœuf, plat de légumes ; souper : rôti, plat de légumes ou salade. Pour les jours maigres : dîner : soupe au lait ou à l'oseille, poisson, plat d'œufs, de légumes, de riz, compote de pommes, etc... ; souper : plat d'œufs, plat de légumes, etc. »

BIBLIOTHÈQUE. 7 juillet. 446 frs 40 alloués pour achat de livres. Ouvrages à rayer de la liste d'achat proposée par le recteur comme « inutiles ou d'un faible mérite. »

COMPTABILITÉ.
DISCIPLINE.

ELÈVES. 26 mars. Notes de l'examen du 5^{me} mois de l'année scolaire 1833-1834. États nominatifs des élèves pour toutes les classes de la philosophie à la 6^{me}, avec appréciations et avec l'indication des auteurs d'explication et de récitation, pour chaque classe. — 28 décembre. Ed. PARIS au recteur : « Je vous prie de vouloir bien me faire remettre les livres qui m'étaient destinés comme prix, et qui depuis m'ont été refusés par M. DE MAISONNEUVE pour motif d'insubordination, attribué à mon absence... Il n'a pas été dans mon intention de faire de l'insubordination, seulement j'ai pensé qu'il ne convenait guère, à cause de ma taille, de me présenter après plusieurs élèves beaucoup plus petits que moi... »

ENSEIGNEMENT. 17 janvier. Le maire d'Amiens au recteur : les traductions des auteurs classiques conservées à la bibliothèque communale seront refusées à tout élève du collège. — 2 mars. FEROT réclame contre le fait que « les cours de langues vivantes ne doivent point participer à la distribution des prix de Pâques... Le cours d'anglais a été suivi cette année par 40 élèves... Je ne me permettrais pas d'établir un parallèle entre l'enseignement des langues utiles et celui des langues savantes. Mais comme, par la force des choses et dans l'intérêt bien entendu du pays, il doit sortir du collège... plus de négociants, de commis et d'industriels que d'érudits et de littérateurs, vous penserez... que l'étude des premières, mérite bien aussi quelque encouragement... Je consens à ce que cette dépense soit prélevée sur mes appointements, tout modiques qu'ils sont. » — 24 mars. Est autorisé l'usage du livre : *Étude raisonnée de la langue anglaise*, par SPIERS. — 1^{er} juillet. *Prospectus* de livres de l'imprimerie d'Auguste DELALAIN, rue des Mathurins Saint-Jacques, 5, près la Sorbonne, à Paris. Impr., 2 pages mutilées. — « Catalogue des livres à donner en prix à la distribution... Ce 11 août 1834. » — 1834. « *Catalogue de livres reliés propres à être donnés en prix* ». Impr. Paris, L. Hachette, in-8°, 22 pages.

FOURNITURES. Bière, habillement, pain et viande. Bière (pièce de 136 litres, 8 frs 89). Habillement. Pain (rabais sur la mercuriale). Viande (0 fr. 87 le kilogr.).

PERSONNEL. 23 janvier. MONMERT et FEROT sont chargés de l'enseignement des langues vivantes à la place de HARMOIS, qui a quitté l'établissement, et recevait un traitement de 1.000 frs, qu'ils se partageront. — 19 août. Notes du recteur sur les fonctionnaires du collège transmises au ministre. « Je regarde comme indispensable d'appeler votre attention sur la situation générale de cet établissement. Le nombre total des élèves... subit chaque année une

réduction sensible. Il est aujourd'hui de 226, c'est-à-dire moindre qu'il n'ait été à aucune autre époque... L'enseignement est généralement bon... Une parfaite régularité a constamment régné dans toutes les parties du service matériel de la maison... D'où peut donc provenir l'espèce de discrédit dans lequel est tombé l'établissement?... Plusieurs élèves, dangereux pour leurs camarades par leur esprit d'insubordination et par leur conduite, pour le moins équivoque, ont été trop longtemps conservés dans la maison. M. le proviseur, préoccupé peut-être de la crainte de précipiter encore la diminution, déjà trop rapide, du pensionnat, n'a pu se résoudre à opérer certaines épurations... L'état précaire de la discipline et le mauvais esprit des élèves ont peu à peu transpiré dans le public... Le collège royal ne compte plus que 29 pensionnaires libres, et, sur ce nombre, 2 seulement appartiennent à des familles de la ville. Les habitants préfèrent en général placer leurs enfants dans des pensionnats privés, où ils croient trouver pour eux des principes religieux et moraux mieux établis. Les fonctionnaires publics envoient pour la plupart leurs fils étudier à Paris... La direction actuelle... ne paraît point satisfaire aux exigences particulières du pays... Toutefois... elle a rendu de véritables services en rétablissant l'ordre et la régularité. »

BRAIVE, professeur de physique au collège de Rouen, nommé proviseur, en remplacement de M. DE MAISONNEUVE (4 octobre). — FAROCHON (Joseph-Ferdinand), ancien élève de l'école normale, chargé de l'histoire, en remplacement de DELALLEAU, promu inspecteur de l'académie de Montpellier (31 octobre). — JOUMARD (DE), économiste à titre provisoire nommé à titre définitif (24 avril). — LALBALETRIER, maître d'études. Cesse de l'être, son quartier étant supprimé, par suite de la réduction au-dessous de 100 du chiffre des pensionnaires. Il ne peut y avoir qu'un maître par 25 élèves (15 mai). — LAURENT, régent de mathématiques à Beauvais, chargé des mathématiques élémentaires, en remplacement de PERREY (4 octobre). — LECOQ, professeur de 4^{me}, reçoit un nouveau congé d'un an (9 novembre). — POLLET, professeur de physique au collège de Douai, nommé à Amiens, en remplacement de CARESME, nommé inspecteur de l'académie d'Amiens (4 oct.).

II. T. 317 (ancien T. p. 8, n° 2). Liasse. — 211 pièces, papier, dont 12 impr.

1835. — Collège royal d'Amiens. — Toutes affaires.

Extraits : BÂTIMENTS, MOBILIER. 30 janvier. 150 francs pour réparation de l'orgue de la

chapelle, « abandonné depuis plusieurs années », sont demandés par ROBERT, facteur d'orgues à *Amiens*, rue Saint-Denis. ROBERT pourra se charger aussi de l'entretien annuel, moyennant 30 francs. Ainsi le proviseur économisera plus de 50 frs par an sur le traitement des chantres, « par suite d'un arrangement que j'ai fait au 1^{er} janvier avec M. le directeur de l'école normale primaire... M. DELLAURIER fils veut bien avoir la bonté de venir toucher l'orgue toutes les fois que nous le désirerons... Ainsi je n'ai pas à demander les fonds nécessaires au traitement d'un organiste. » — 21 mars. Jeux (Cf. col. 484, 1835, 21 mars). — 13 mai. Délibération du conseil municipal. Il demande la construction, dans « une des cours du collège, occupée par de simples hangars servant de bûchers », qui longe la rue des Watelets et a son entrée par la rue Saint-Jacques, d'une église provisoire. Elle servira jusqu'au rétablissement de l'église Saint-Jacques. — 15 juin. Le ministre est disposé à autoriser cette concession, mais désire qu'on lui fasse connaître auparavant « si la ville est exacte à pourvoir aux frais qu'exige la réparation et l'entretien des bâtiments du collège ». Ce serait l'occasion de réclamer « les réparations dont l'utilité aurait été reconnue ». — 3 juillet. Le ministre autorise le proviseur à concéder l'emplacement pour 4 ans, à la fin desquels « les constructions qui y seront faites seront restituées au collège ». — 24 juillet. Le ministre autorise une dépense de 360 frs pour munir de grillages les fenêtres donnant sur la rue Saint-Jacques. Les enfants de la rue s'amuse à en casser les carreaux. Dans le 1^{er} trimestre, 35 carreaux ont dû être remis. — 14 août. Crédit alloué pour faire établir des dessus de marbre sur les tables du réfectoire. — 22 novembre. Demande d'un crédit de 1.000 frs pour acheter 125 tabourets et 130 tapis de pied à l'usage des élèves, dans les dortoirs. — 15 décembre. Le proviseur demande 169 frs 25 pour acheter 3 trictracs, 3 jeux d'échecs, 8 jeux de dames, 8 jeux de dominos. « Depuis le mois de novembre jusqu'au mois de mars environ, les élèves sont forcés de passer la plus grande partie des récréations dans leurs salles d'études... Les grands y ont souvent des conversations qui pourraient être dangereuses... Les petits s'y livrent à des jeux bruyants, qui remplissent les salles... de poussière... On éviterait ces inconvénients en occupant les élèves à des jeux. »

COMPTABILITÉ. 16 octobre. Arrêté du Conseil royal sur la comptabilité de 1834. « Les dépenses... faites pour la nourriture des élèves paraissent susceptibles de réduction, notamment les menues dépenses de bouche et de cuisine, qui ont coûté 114 frs par élève. »

DISCIPLINE. 13 février. L'inspecteur DE FINANCE au recteur MARTIN, rue Saint-Florentin, n° 2, à *Paris*. « Il est arrivé hier un événement déplorable au collège royal. Immédiatement après le souper, le 2^e quartier, réuni au 1^{er},... se sont barricadés dans la salle d'études, ont brisé chaire, tables et bancs, et entassé les débris derrière la porte. M. le proviseur... a voulu pénétrer... Pour cela, il a fallu enfoncer la porte. À peine avait [-il] la moitié du corps en dedans de la salle qu'il a reçu... un coup à la lèvre droite, qui l'a percée... Les séditieux avaient éteint le quinquet. Un maître d'études a retiré de là, malgré lui, M. le proviseur, qui aurait couru un grand danger au milieu de ces furieux, dont quelques-uns ont voulu mettre le feu aux débris qu'ils avaient faits, et peut-être se brûler eux-mêmes avec la maison... Le plus grand nombre n'a pas partagé cette fureur. Le feu a été éteint par eux avec l'eau qui se trouvait dans la fontaine pour se laver les mains... Ils se sont mis à chanter la Marseillaise et d'autres chants de cette nature... On a cru devoir appeler un piquet de cuirassiers... M. BRAIVE... a fait appeler les parents ou correspondants. Lorsqu'ils ont été arrivés, ce qui n'a guère eu lieu que vers les 11 heures du soir, à mesure qu'ils arrivaient, on appelait les enfants réclamés. Après beaucoup d'hésitation, il est sorti, les uns après les autres, une dizaine. Les militaires avaient déjà écarté les obstacles, ils sont entrés avec M. CARESME. Et d'autres ayant vu que toute résistance était désormais impossible, ils se sont soumis et ont défilé au milieu de 2 lignes de soldats... On doit proposer à M. le ministre l'exclusion de 25. Je trouve que c'est beaucoup. J'ai insisté dans ce sens auprès de M. le proviseur... S'il s'aliène tant de familles, il ne pourra se relever dans l'opinion... Il est 3 heures. » — 20 février. Arrêté du conseil royal prononçant des sanctions : un élève exclu de tous les collèges du royaume (DAIRE), 4 boursiers id. ; 5 boursiers exclus du collège d'*Amiens*, 8 pensionnaires libres exclus des collèges de l'académie. — 16 mars. Le recteur au rédacteur de la *Sentinelle Picarde*. Il n'est pas exact d'imprimer, comme il l'a fait, que les élèves exclus « sont bannis à tout jamais de toutes les carrières libérales ».

ELÈVES.

ENSEIGNEMENT. 3 février. Le recteur propose au ministre la création d'une classe primaire, moyen de favoriser l'accroissement du collège. On y enseignerait « la lecture, l'écriture et les éléments du calcul et du dessin linéaire ». Le maître donnerait en outre des leçons d'écriture aux autres classes, et aurait les 400 frs affectés à ces leçons. « Sa nourriture serait ainsi la seule dépense nouvelle qu'il occasionnerait... et cette dépense elle-même serait

facilement couverte par la rétribution que paieraient les élèves externes. — 16 novembre. Rappel aux professeurs du règlement qui les oblige à faire leur classe en robe.

FOURNITURES. 17 juillet. 2 échantillons de coutil de traversin fournis par TERNISIEN, tapissier, rue Delambre, n° 16. — 30 septembre. Ouverture d'un crédit de 612 frs, pour faire recouvrir de toiles neuves 50 matelas et faire réparer ou confectionner 120 traversins.

PERSONNEL. 14 août. Notes du proviseur sur les fonctionnaires. — S. d. Notes du recteur. — GISCLARD, professeur de 6^{me}, continuera à être chargé de la 5^{me}, en remplacement de PONCHELLE, chargé de la 4^{me}. THOMAS continuera à être chargé de la 6^{me} (30 septembre). — 13 octobre. Le personnel des professeurs n'est pas encore au complet. « La rentrée s'est faite avec succès... On remarque surtout avec satisfaction que la plupart des nouveaux pensionnaires appartiennent à la ville d'Amiens, ce qui prouve que les préventions, que des événements malheureux avaient fait naître, se dissipent. »

ASSOLANT, professeur de 3^{me} à Caen, chargé de la 3^{me}, en remplacement de FLEUTELOT, en congé (30 septembre). — DELORME, professeur de mathématiques spéciales, nommé à titre définitif (30 septembre). — DEMONCHY, principal du collège du Cateau, chargé de la 6^{me}, en remplacement de THOMAS, qui passe au Cateau (21 novembre). — DLONET, agrégé, chargé de la 3^{me}, en remplacement de FLEUTELOT, en congé (16 mai). — FLEUTELOT, professeur de 3^{me}, obtient un congé (16 mai). — JACQUES, agrégé, professeur de philosophie à Grenoble, nommé à Amiens, en remplacement de MALLET, qui passe à Grenoble (30 septembre). — LE COQ, professeur de 4^{me}, reçoit un nouveau congé d'un an. Il sera remplacé par PONCHELLE, professeur de 5^{me} (30 septembre). — VIGNOT, élève de l'école normale, agrégé, nommé professeur de 6^{me} et chargé de la 5^{me}, en remplacement de GISCLARD, appelé au collège Stanislas (19 octobre).

II. T. 318 (ancien T. p. 237). Liasse. — 28 pièces, papier, dont 1 impr.

1836. — Collège royal d'Amiens. — Toutes affaires.

Extraits : COMPTABILITÉ.

FOURNITURES.

MOBILIER. 12 décembre. Crédit de 76 francs demandé pour l'achat de 2 fauteuils destinés à l'appartement de l'économe. — 12 décembre. Crédit de 75 frs demandé pour l'achat d'un ophicléide, destiné à la « musique militaire » des élèves.

II. T. 319 (ancien T. p. 238). Liasse. — 70 pièces, papier.

1837. — Collège royal d'Amiens. — Toutes affaires.

Extraits : ADMINISTRATION GÉNÉRALE.

BACCALAURÉAT.

BATIMENTS, MOBILIER. S. d. (après le 27 juin). Construction d'amphithéâtres dans 7 classes, avec escalier unique placé en face de la chaire.

COMPTABILITÉ. 23 novembre. Le proviseur demande l'autorisation d'ajouter, sans augmentation de pension, le repas du déjeuner aux demi-pensionnaires, qui reçoivent déjà le dîner et le goûter. Il est avantageux pour le collège de développer la demi-pension.

FOURNITURES.

PERSONNEL. 16 octobre. BERTEREAU, professeur de philosophie à Limoges, nommé à Amiens, en remplacement de DANTON, qui reçoit un congé d'un an. PIERRON, professeur de 3^{me} à Nancy, nommé professeur de 2^{me}. ASSOLANT, chargé de la 3^{me}, nommé professeur. PONCHELLE, professeur de 5^{me}, nommé professeur de 4^{me}. VIGNOT, professeur de 6^{me}, nommé professeur de 5^{me}. BARET, élève de l'école normale, chargé de la 6^{me}. — 2 novembre. Le proviseur demande un 5^{me} maître d'études, pour la création d'un 5^{me} quartier, le collège ayant 133 internes. « Il est accordé ordinairement un maître d'études pour 25 élèves. »

II. T. 320 (ancien T. p. 35, n° 1). Liasse. — 435 pièces papier, dont 23 impr.

1838. — Collège royal d'Amiens. — Toutes affaires.

Extraits : BATIMENTS, BIBLIOTHÈQUE. 12 février-28 août. Translation du cabinet et de la classe de physique au 1^{er} étage, et établissement des bureaux de l'économat dans la pièce servant de cabinet, au rez-de-chaussée. Crédit : 5.300 frs. —

17 avril. Arrêté du conseil royal (12 art.) sur le logement des fonctionnaires, la table commune, et la bibliothèque des collèges. — 21 août. « Détail estimatif des travaux à faire pour l'appropriation de l'ancienne classe de dessin pour la transformer en une bibliothèque... 1.200 frs. » Il s'agit d'un corridor ayant 24 m. 36 sur 3 m. 25, qui serait partagé en 3 divisions : salle de lecture (7 m.), bibliothèque (14 m.), dépôt de livres classiques (3 m. 36). — 27 août. Report de la classe de 7^{me}, transformée en magasin, dans le local où elle était plusieurs années auparavant, « et qui sert actuellement de prison ». — Établissement d'une loge de surveillant près des lieux d'aisance, 600 frs. —

Projet de construction d'un logement pour le censeur et sa famille, à l'extrémité des bâtiments, du côté de la rue Saint-Jacques et de la rue des Wattelets.

COMPTABILITÉ. 10 janvier. Le budget de 1838, approuvé par le ministre, comprend les sommes nécessaires à la création d'un 5^{me} quartier. — 28 janv. Le conseil académique demande l'autorisation de placer à la caisse des dépôts et consignations les fonds du collège qui ne sont pas nécessaires pour assurer le service. — 19 juin. Le ministre propose de placer ces fonds en rentes sur l'État. — 30 juin. Plusieurs membres du conseil académique observent que le placement en rentes ne permettra pas de retirer les fonds aussi facilement que le placement à la caisse des dépôts.

DÉCORATIONS. Nominations d'officiers de l'université : ASSOLANT (3^{me}). DELORME (math. spéciales). LEBAILLY (rhétorique). PONCHELLE (4^{me}). — Nominations de chevaliers de la Légion d'Honneur : LEMERCHIER, médecin du collège. BRAIVE, proviseur.

ELÈVES ET BOURSIERS. — Documents collectifs. — Documents classés dans l'ordre alphabétique des élèves et boursiers.

ENSEIGNEMENT. — 4 janvier : le lavis d'architecture sera exigé pour l'admission à l'école polytechnique et enseigné dans les collèges royaux. — 11 avril. Liste des prix d'excellence du 1^{er} semestre 1837-1838. Il y a dans chaque classe 2 prix et 2 accessits, sauf en math. spéciales où il n'y a qu'un prix et un accessit. — 26 avril. FAROCHON, professeur d'histoire, au recteur. Il y a 3 causes à la faiblesse du cours d'histoire : 1^o « dans une ville toute de commerce, comme celle-ci, les études historiques sont les plus mal comprises par la majorité des habitants... On s'en passait bien de notre temps, m'ont dit bien des parents, et le commerce n'en allait pas plus mal... Le commerce d'Amiens, resserré entre la fabrique et le comptoir, a abandonné les spéculations lointaines... » ; 2^o « les maîtres de pension,... voyant d'ailleurs pour eux l'opinion publique (si on peut donner ce nom à l'ignorance), traitent les études historiques avec un profond dédain... » ; 3^o le manque de cartes murales, auquel il a été remédié « depuis 2 jours ». — 25 mai. Notes des examens faits par MM. CARESME et HUBERT, inspecteurs de l'académie, à la fin du 1^{er} semestre 1837-1838. Noms des élèves et appréciation sur chacun d'eux. — 30 mai. Le proviseur au recteur : « MM. les professeurs ne se font pas une idée exacte des motifs qui vous ont déterminé à demander 3 sujets de composition pour chaque faculté... C'est avec d'autant plus de peine qu'ils se voient assujettis à ce travail, qui leur paraît

long et pénible, que leurs occupations vont être considérablement augmentées cette année par l'obligation où ils seront de corriger avec soin toutes les copies des dernières compositions, pour dresser par ordre de mérite la liste des élèves de chaque classe. » — 15 juin. FAROCHON, professeur d'histoire, au recteur. Chargé du discours à la distribution des prix, il parlera « de l'importance des études historiques à notre époque ». — 25 juillet. Sujets des compositions de fin d'année. Philosophie, dissertation latine : « An omnes ad unam reduci possint actionum nostrarum causæ ? ». Rhétorique, vers latins : Invocation au travail. — 29 juillet. « Livres choisis pour la distribution des prix ». Nom des ouvrages, format et prix. — S. d. Livres et programme des études de la classe de 5^{me} 1837-1838. — 28 septembre. Arrêté concernant l'enseignement des mathématiques. — 9 octobre. Id.

Enseignement du chant : 5 octobre-28 novembre : cet enseignement, obligatoire pour les classes de jeunes enfants jusqu'à la 5^{me} inclusivement, est confié à M. DEHEN, qui suit la méthode WILHEM.

14 oct. Le proviseur a commandé 250 bulletins scolaires. — 19 octobre. Le recteur prescrit au proviseur de ne pas souffrir que les professeurs paraissent en classe sans robe. — 25 octobre. Le ministre rappelle que l'alternat est la règle générale dans l'enseignement des mathématiques pour les 2 professeurs qui en sont chargés, « de manière que l'un d'eux ait pendant un an les élèves de 1^{re} année, et l'année suivante les élèves de 2^{me} année. » — 14 novembre. « Les élèves qui apprennent l'anglais ont été partagés en 3 divisions, et ceux qui apprennent l'allemand en 2. La 1^{re} division de chacun des 2 cours se compose des élèves... de 5^{me}, qui... ont été inscrits obligatoirement, et d'un certain nombre d'élèves appartenant à des classes supérieures, qui ont manifesté l'intention d'apprendre l'une des 2 langues. Les élèves de la classe de 4^{me}, et quelques-uns des classes supérieures, qui ont suivi, l'année dernière, les cours facultatifs d'anglais ou d'allemand, forment la 2^{me} Division... Le professeur d'anglais a réuni dans la 3^{me}... les élèves qui, ayant suivi les leçons pendant 2 ans, ont désiré continuer l'étude de la langue anglaise. Chacune des divisions reçoit une leçon d'une heure par semaine. »

EPIDÉMIE. 6 juin : liste des malades depuis le 26 mai, 12 noms ; 4 autres élèves ont « été retirés par leurs parents. » — 7 juin. Rapport des docteurs BARBIER, ROUTIER et LEMERCHIER : « La maladie est une fièvre typhoïde, prenant le caractère adynamique. Elle débute par une pesanteur et une douleur de tête, affectant plus particulièrement la région occipitale et la partie postérieure du col. Il y a une prostration des forces, qui ne semble

point en harmonie avec la fièvre. Le bas-ventre se tend, il est légèrement douloureux. Il y a météorisation par la présence des gaz. Les dents, chez quelques malades, s'encroûtent d'une matière fuligineuse. La maladie n'offre, jusqu'à ce jour, aucun symptôme bien alarmant.. Un seul élève a eu un délire fugace. Sur aucun il ne se présente ni tremblement de membres, ni soubresauts de tendons... Ce qui fait penser aux soussignés que la maladie commence à décroître. » — 9 juin. Le recteur au ministre : « Je viens de visiter les malades... Leur état est encore moins satisfaisant qu'hier, et leur nombre menace de s'augmenter. Le jeune LOISEL... a paru atteint hier soir... Ses parents, qui habitent à quelques lieues d'Amiens, l'ont emmené ce matin chez eux. Il serait à désirer que leur exemple fût suivi... Les médecins déclarent que le changement d'air au début de la maladie est le meilleur remède. » — 10 juin. Le recteur au ministre : « Le jeune LAIRTULLIER, l'élève... le plus gravement attaqué..., se trouve aujourd'hui dans un état moins alarmant... Sa mère est arrivée hier soir, il l'a reconnue ce matin, et le bonheur qu'il a éprouvé à la voir près de lui peut ajouter aux chances de la guérison. » — 11 juin. Le recteur au ministre : « Je viens de conseiller à M. le proviseur de faire faire aux élèves de fréquentes promenades dans la campagne... après la classe du soir. » — 12 juin. Le recteur au ministre : « Aujourd'hui à midi, me trouvant à l'infirmerie avec les médecins et M. le proviseur, j'ai vu entrer, à ma grande admiration pour votre sollicitude... M. le conseiller ORFILA, accompagné de M. le docteur ROSTANG. » — 13 juin. Le proviseur BRAIVE au recteur : « Le jeune MAROTTE est extrêmement mal. Sa famille le retirera probablement aujourd'hui... Les médecins ont commencé un bulletin, qui sera achevé aujourd'hui par M. LEMERCHIER quand ce dernier aura vu l'effet de 2 bains, qui ont été ordonnés. » — 13 juin. Lettre autographe du ministre, SALVANDY, au recteur. Il a reçu le rapport d'ORFILA. « J'autorise tout ce qui sera utile. M. ORFILA pense que des locations en ville ou au dehors pourraient être convenables. » — 13 juin. Le recteur au ministre : « Je viens de voir mettre dans le bain les malades... susceptibles de cette médication. Ils paraissent la bien supporter. » — 15 juin. Le recteur au ministre : « L'alarme s'accroît de jour en jour... 2 maîtres de pension ont déclaré qu'ils cesseraient d'amener leurs élèves au collège... Aujourd'hui je n'ai plus compté que 42 élèves au réfectoire. » — 16 juin. (Impr.) N° 548 de *La Sentinelle Picarde*. Il contient un article ayant pour objet de rassurer le public. — 17 juin. Le recteur au ministre : « Il n'y a plus que 19 internes...

L'établissement se remettra difficilement d'une telle catastrophe. » — 20 juin. (Impr.) N° 508 de *La Gazette de Picardie*, contenant un article sur l'épidémie. — 20 juin. Le recteur au ministre : pour retirer du collège les 2 seuls malades qui y restent, le proviseur vient de louer, à raison de 200 frs pour 3 mois, une maison située « dans l'un des faubourgs de la ville¹ les plus élevés et les plus sains... M. le proviseur craint que les internes retirés du collège ne soient placés chez les maîtres de pension de la ville, où ils pourraient ensuite être maintenus... Pour empêcher ce résultat, il propose de suspendre les cours pendant quelques semaines, de manière à ce que les pensionnats particuliers se trouvent dans les mêmes conditions que celui du collège royal. » — 22 juin. Le recteur au ministre : « Il n'y a plus de malades au collège... Le maître d'études, M. LANTIER, vient de partir dans une bonne voiture, aux frais du collège, pour *Saint-Quentin*, son pays, d'après son désir et celui de ses parents, qui l'accompagnent... M. le proviseur insiste... pour que la suspension des classes soit prononcée... Je ne suis point... du même avis. » — 23 juin. (Impr.) N° 549 de *La Sentinelle Picarde*, contenant un article sur l'épidémie. — 23 juin. Le ministre décide « que la suspension des cours, qui a lieu actuellement de fait au collège d'Amiens, sera continuée jusqu'au 15 juillet au plus tard. » — S. d. Copie, transmise au recteur le 25 juin, d'une lettre adressée au maire d'Amiens par un père de famille : « Puisque la maladie a cessé dans le collège... pourquoi M. le recteur ne force-t-il pas les internes, errant dans la ville, à assister aux leçons ?... Une mesure, qui serait nuisible à cet établissement et à la ville, surtout à l'époque de la foire, ce serait d'interrompre les classes... Alors on dirait partout que le typhus est à Amiens, puisque le collège est fermé. » — 27 juin. (Impr.). Avis du proviseur notifiant la suspension des classes. — 29 juin, *Doullens*. Le préfet au recteur : il lui demande la réouverture des classes. — 5 juillet, *Le Catelet*. ELOIRE, maître de pension, au recteur : « Je me trouve dans la triste nécessité de vous déclarer que la mort de mon neveu LANTHIER a été, au jugement des médecins de *Péronne* et de *Saint-Quentin*, attribuée au voyage qu'on l'a forcé de faire... Ma sœur n'avait pas non plus souhaité ce départ, elle en prévoyait trop bien les suites. Elle s'est trouvée mal lorsque les médecins, en présence de MM. le proviseur et l'aumônier, eurent déclaré qu'une voiture serait prête à

¹ C'est Henriville : Cf. *Sentinell Picarde* du 23 Juin.

8 heures, et qu'il fallait partir. Ma sœur ayant dit... « Vous ne nous donnez pas le temps de respirer, gardez encore mon neveu seulement pendant un jour »,... l'aumônier répondit : « Demain, si votre neveu allait plus mal, on se repentirait de l'avoir gardé, il vaut mieux vous rendre aujourd'hui à l'avis des médecins »... Nous avons vu dans la conduite des médecins d'Amiens quelque chose d'inhumain. » — 6 juillet. Le ministre au recteur : « Vous me faites savoir que 7 élèves seulement se trouvent... au collège. Pendant qu'on s'occupe des travaux d'assainissement, il serait bon que ces 7 élèves pussent être transférés à la campagne. » — 15 juillet. Le ministre annonce qu'il ira présider en personne la distribution des prix du collège. — 25 juillet. Le ministre accorde une gratification de 200 frs à M. JULIEN, maître de gymnastique, pour le dévouement avec lequel il a soigné les malades (le recteur n'avait proposé que 50 frs). — 4 août. Le recteur au ministre : le jeune LENTE, atteint de fièvre typhoïde, vient d'être transféré à la maison du faubourg. « Lors de l'évacuation du collège, le jeune LENTE s'est rendu... dans sa famille. Il n'avait point été atteint de la maladie. Peu de jours après son arrivée..., sa mère a été atteinte de la fièvre typhoïde, et y a succombé... Le jeune DELACOUR, transporté malade chez ses parents, a donné la fièvre typhoïde à son frère aîné, qui en est mort. » — 6 août. Le recteur au ministre : 3 nouveaux élèves sont atteints. « Le premier sera renvoyé demain matin à sa famille, qui habite Doullens. Les parents des deux autres sont trop éloignés pour qu'on puisse les renvoyer. MM. les docteurs LEMERCHIER, BARBIER et ROUTIER viennent de se réunir chez moi... Je leur ai demandé si l'état de ces malades avait du rapport avec l'épidémie qui a régné au collège. Ils ont cherché à me rassurer sur ce point. » — 21 août. Rapport hebdomadaire du proviseur : « L'élève SERPETTE, ... entré à l'infirmerie le 12 de ce mois, après avoir commis l'imprudance de rester près d'une heure au soleil », a présenté des symptômes alarmants et a été transporté à Henriville. — 21 août. Le recteur au ministre : « Il est à craindre... que cette espèce de recrudescence de l'épidémie ne soit bientôt connue du public. » — 23 août. Le recteur au ministre : « M. le docteur BARBIER me fait connaître qu'il y a maintenant dans la ville et dans les hôpitaux quelques cas de maladie très analogues à ceux que nous avons eus au collège, et que les sujets ainsi atteints sont tous jeunes et du sexe masculin. » — 24 août. Le ministre demande s'il n'y aurait pas lieu de rapprocher l'époque de la distribution des prix.

28 juin copie — 28 juillet. Pièces relatives à l'affirmation faite à l'académie royale de médecine

par le docteur Frédéric DUBOIS, d'Amiens, que la nourriture du collègue n'est pas saine. — Statistiques : la consommation journalière de pain est, par personne, de 0 kg. 6625 ; celle de viande (pour les jours gras seulement, 100 jours gras sur une période de 151 jours), de 0 kg. 2538. — 5 juillet. (Impr.). Exemplaire du journal *Hygie*. — 23 juillet. Le ministre au recteur : « Je regrette vivement que vous ayez envoyé le rapport de la commission d'enquête à M. le président de l'académie royale de médecine, avant que j'en eusse pris connaissance. » — 25 juillet. Le recteur au ministre : « Ma lettre du 16... contenait les pièces que j'adressais... à M. le président de l'académie... Je vous mentionnais dans cette lettre les susdites pièces comme y étant incluses... Que si, par inadvertance, le paquet, quoique ouvert, et recommandé à votre attention, a été immédiatement expédié à sa destination par les bureaux du ministère, je le regrette avec vous. » — 24 août. POLLET, professeur de physique, au proviseur : il lui rend compte des « substances » qui se trouvent dans l'eau du puits du collège. L'eau « ne contient rien qui ne se trouve dans les autres eaux de la ville. »

PERSONNEL. 24 mars. Nomination de GORDIEN, LEGORJU, PORION, FONTAINE, comme maîtres d'études. — 17 novembre. ZEVORT, régent de rhétorique à Auxerre, remplace LORQUET (philosophie), qui obtient un congé d'un an. — S. d. État des professeurs, avec appréciations. M. BRAIVE, proviseur : « Le recteur qui lui-même honore beaucoup M. le proviseur... doit dire que ses rapports avec ce chef sont parfois très difficiles, à cause de l'ombrage que semble lui porter l'autorité académique, quelque douces qu'elle s'efforce de rendre ses formes. » LEBAILLY : « Très régulier et très honorables, ... mais il est mécontent de l'Université... Il veut... s'en tenir aux règlements et ne rien faire que ce qu'ils lui prescrivent littéralement... Cette disposition dans un fonctionnaire est très gênante pour l'administration académique, qui a si souvent besoin des secours des membres du corps enseignant. »

ASSOLLANT, 3^{me} et rhétorique. — BOBET, 4^{me}. — L'abbé CREPIN, ancien aumônier. — L'abbé DELAHAYE, ancien aumônier. — DELANNOY, 1^{er} employé à l'économat. — FABRE, censeur. — FAROCHON, histoire. — GALTIER, censeur. — GORDIEN, maître d'études. — LAURENT, 3^{me}. — LEBAILLY, nommé le 18 septembre inspecteur de l'académie de Douai. — LEVASSEUR, 7^{me}. — LORQUET, philosophie, nommé le 2 octobre en remplacement de BERTEREAU, puis mis en congé d'un an. — MEYER, 3^{me}. — PERDRIX, 4^{me}. — PIERRON, 2^{me}. — PONCHELLE, 4^{me}.

II. T. 321 (ancien T. p. 236). Liasse. — 435 pièces, papier, dont 19 impr.

1839. — Collège royal d'Amiens. — Toutes affaires.

Extraits : BATIMENTS. 11 juillet. La dépense pour la construction d'un logement de censeur (4.000 frs) a été jugée par le conseil royal, eu égard à la modicité des ressources du collège, trop élevée.

COMPTABILITÉ. 15 février. Le ministre juge trop élevée l'allocation de 290 frs proposée pour la nourriture par tête d'élève au budget de 1839, et n'alloue que 260 frs. — 7 mars. Le proviseur proteste contre cette réduction vu la cherté des vivres. —

13 août. Appropriation du 5^{me} dortoir, « abandonné depuis un grand nombre d'années », et que l'accroissement du nombre des élèves va obliger à rouvrir. — S. d. (après le 1^{er} mai). « MM. les inspecteurs généraux ayant trouvé cette année nécessaire de faire exercer jusqu'au lever des élèves la surveillance, qui jusqu'ici n'avait eu lieu que pendant la première moitié de la nuit, il devient impossible de se passer d'un veilleur, pour les gages duquel sont demandés 180 frs. » — 21 déc. « La subvention qui est allouée au collège... sur les fonds de l'État a été portée de 22.000 à 25.400 frs pour l'exercice 1840. »

DISCIPLINE. 3 juin. « Je ne sais comment satisfaire les élèves... Les asperges et les épinards sont les seuls légumes frais qu'il y ait actuellement à Amiens. Les épinards sont mal accueillis... Les asperges sont... à un prix si élevé que jusqu'à présent il a été impossible à M. l'économiste de s'en procurer. Il a donc fallu servir environ 5 fois par semaine ou des haricots ou des pommes de terre... Samedi dernier, on avait servi des haricots : deux plats sont revenus à la cuisine, tels qu'ils en étaient sortis. Aujourd'hui qu'à mon grand regret on a été forcé d'en servir encore,... la plupart d'entre eux ne se sont décidés à en manger que par suite des observations qu'il m'a paru nécessaire d'adresser à quelques-uns de leurs camarades,... ceux de la 1^{re} table,... qui, par leur âge, ont le plus d'influence sur les autres... Ce n'est qu'avec beaucoup de peine que 11 d'entre eux ont consenti à les goûter. Le 12^e, l'élève DUMONT,... a refusé de se rendre à mon invitation. Comme il est possible qu'il y ait eu un complot entre les élèves,... j'ai envoyé le jeune DUMONT en prison, et je lui ai déclaré que je ne le garderais pas au collège s'il retombait dans la même faute. »

ÈLÈVES. 27 mars. Liste nominative des élèves ayant obtenu les 1^{er} et 2^{me} prix et les 1^{er} et 2^{me} accessits d'excellence à la fin du 1^{er} semestre de l'année scolaire 1838-1839. — 18 avril. Listes nominatives des élèves ayant subi les examens de la fin du 1^{er} semestre (classes de philosophie à la 8^{me}). —

BAGOT (Adolphe DE), 25 ans, autorisé le 13 mai à suivre les cours de philosophie, l'aumônier répondant de sa moralité. — BIGOT (Pierre-Magloire), 13 ans, décédé le 8 mai. Procès-verbal de l'autopsie faite le 9 mai : sa maladie n'a aucun rapport avec la fièvre typhoïde. — MARION, « rédacteur aux Travaux historiques ». 12 décembre : il a demandé une bourse pour son fils. « Ma demande, déjà apostillée et recommandée verbalement et par lettres particulières par plus de 12 députés... »

ENSEIGNEMENT. 21 février. Liste des ouvrages donnés : en prix à Pâques. — 2 avril. Le proviseur au recteur : « J'ai vu les cartes de géographie qui ont été envoyées à l'école régimentaire du 2^{me} régiment de cuirassiers... Ces cartes sont celles de MM. Meysas et Michelot, que nous avons dans nos classes. » — 5 avril. Remplacement, dans la classe de 4^{me}, de la prosodie de Quicherat par celle de Le Chevallier, et de Télémaque par le poème de la Religion. — 22 juin. Le ministre décide, contre la proposition du recteur, que les externes ne pourront être admis aux cours de chant. — 27 juin. L'essai, qui a été tenté l'année dernière, d'un concours général entre les collèges royaux des départements, ne sera pas renouvelé. — 1^{er} juillet. Le recteur enverra au ministre les 4 premières copies des compositions de prix, dans les classes supérieures jusqu'à la 3^{me}, incluse. — 4 juillet. Le recteur au proviseur : « J'ai examiné la liste... des ouvrages, que vous seriez dans l'intention d'acquérir, pour les donner en prix... Je désirerais que les *Essais* de Montaigne, qui y figurent en tête, fussent remplacés soit par les *Mélanges littéraires* de M. Villemain, soit par les *Fragments philosophiques* de M. Cousin ; la lecture de ces derniers ouvrages me semblerait à la fois plus profitable et plus attrayante... » — 2 juillet. Liste des ouvrages proposés pour être donnés en prix à la fin de l'année scolaire 1838-1839. — 18 juillet. Le proviseur est autorisé « à inviter les parents des élèves... à assister aux exercices de gymnastique, qui auront lieu dans cet établissement mercredi prochain, 24 juillet, à 6 h. du soir. » — 4 juillet. Le recteur au ministre : le cours de chant a été organisé le 15 novembre 1838. « Depuis lors, il a lieu régulièrement 2 fois par semaine, le dimanche et le jeudi matin, et il a été suivi par tous les élèves internes des classes inférieures à la 4^{me}. » Le maître, DEHEN, suit la méthode Wilhem. — 16 septembre. Le recteur au ministre : « La chaire de 2^{me} du collège... est vacante. Il est très important... qu'elle soit donnée à un agrégé des classes supérieures. La classe de 3^{me} a beaucoup souffert pendant la dernière année scolaire, en passant successivement dans des mains

diverses... Si ce professeur n'avait point le titre d'agrégé, il inspirerait peu de confiance aux parents, qui ont déjà remarqué avec regret que les hautes classes étaient trop souvent confiées à des maîtres provisoires. » — 16 septembre. Le recteur recommande au principal la grammaire latine de M. DUTREY, inspecteur général des études, et son Abrégé. — 25 novembre. Demande d'un crédit de 150 frs pour achat de la sphère Adorni et Descrivani. — *Exposition de 1839 par brevet d'invention. Sphère Adorni et Descrivani... Prospectus.* Impr. in-8°, 4 p. — 26 novembre. La classe du soir sera avancée d'un quart d'heure jusqu'à la fin de janvier et commencera à 1 heure 45. — 21 décembre. Observations du ministre sur les compositions de prix, qui lui ont été communiquées.

PERSONNEL. 2 février. Le proviseur propose que la surveillance des lieux d'aisance et de la prison soit exercée par 2 ouvriers tailleurs, payés 300 frs par an pour effectuer le raccommodage des habits d'élèves, et qu'il conviendrait de nourrir gratuitement. — 27 juillet. Tableau des fonctionnaires du collège. Appréciation du proviseur sur les fonctionnaires, et observations sur les divers enseignements. — 8 août. Rapport annuel du recteur sur le collège et ses fonctionnaires. « Tout le monde convient... que c'est un établissement digne d'une grande confiance, mais, en même temps, l'on envoie ses enfants étudier à Paris, ou on les place dans les pensionnats particuliers... Il est vrai... que l'administration du précédent proviseur était loin de mériter aucun reproche. Pourvu qu'un ordre apparent fût maintenu, on s'inquiétait peu des principes des élèves et de leurs mœurs... »

BOUCHOT, agrégé, chargé de la rhétorique à *Moulins*, nommé professeur de 2^{me}, en remplacement de PIERRON (25 septembre). — EBRARD, régent de 5^{me} à *Compiègne*, chargé de la 6^{me} (31 mai). — MEYER, chargé de la 3^{me}. 26 janvier : une indemnité de 30 frs lui est allouée pour les frais de son voyage de *Paris* à *Amiens*. — PERDRIX, professeur de 2^{me} à *Strasbourg*. 28 juillet : il demande à revenir à *Amiens*. « Je serais bien malheureux si, après plus de 20 ans de services, je ne réussissais pas dans le collège qui m'a envoyé à l'école normale (30 octobre 1817). » — POLLET, professeur de physique, nommé à titre définitif (25 septembre).

II. T. 322 (ancien T. p. 69). Liasse. — 490 pièces, papier, dont 19 impr.

1840. — Collège royal d'*Amiens*. — Toutes affaires.

Extraits : BATIMENTS, MOBILIER. 26 août. Le proviseur demande à « faire placer un carreau de

vitre dans la porte de chacune des salles d'études », afin de voir ce qui s'y passe sans être obligé d'y entrer.

BIBLIOTHÈQUE. 16 janvier. Crédit de 72 frs pour acheter les 4 volumes des œuvres philosophiques de Descartes, édition Garnier, les 3 volumes de Fragments philosophiques de Cousin et les nouveaux fragments du même auteur, les 2 volumes du Manuel d'histoire de la philosophie de Tenneman, traduit par Cousin.

DISCIPLINE. 12 novembre. Formation d'un 6^{me} quartier, qui sera composé de 35 demi-pensionnaires.

ELÈVES. 17 janvier. « Je serais on ne peut plus content du collège, sans l'esprit de légèreté que je vous ai signalé... » — 27 février. Liste nominative des élèves de toutes classes jusqu'à la 7^{me}, dans l'ordre de mérite. — PETIT (Jules). 18 avril. Son père, chef d'escadrons au 2^{me} dragons à *Amiens*, sollicite un dégrèvement. « Ma position de fortune, des pertes de chevaux, que je venais de faire récemment, par suite des fatigues du camp de *Lunéville* et des escortes que j'ai faites à *Eu* pendant le dernier séjour de L. M. dans cette résidence royale, et que les besoins de mon service m'obligèrent de remplacer de suite sans indemnité, furent les motifs... »

ENSEIGNEMENT. 23 janvier. « L'administration du collège pense avec vous, M. le recteur, que les professeurs doivent préparer eux-mêmes les sujets de composition... à ne pas prendre leurs matières dans des recueils imprimés, que les élèves peuvent se procurer assez facilement... La classe de mathématiques spéciales est composée de 5 élèves on ne peut plus studieux. Il se trouve dans les classes moins élevées un certain nombre de jeunes gens, qui se préparent dès maintenant avec ardeur à... l'école polytechnique. » — 27 mars. Liste des ouvrages proposés pour les prix d'excellence de Pâques. Liste nominative des élèves ayant obtenu les prix et accessits d'excellence de Pâques. — 15 juin. Congé d'une demi-journée accordé aux élèves à la demande de l'évêque d'*Amiens*, faite « au moment où les enfants de la première communion sont venus lui adresser leurs remerciements. » — 16 juin. Aumône de 57 frs 25 faite par les élèves de la première communion pour habiller 2 enfants pauvres de la paroisse Saint-Jacques qui font leur première communion. — 30 juin. Envoi par le ministre d'un exemplaire du Bulletin du Comité historique des arts et monuments. — 21 juillet. Liste des ouvrages choisis pour être donnés en prix. — 17 août. « *Discours prononcé... à la distribution solennelle des prix du collège royal d'Amiens par M. Martin, recteur de l'académie.* » Impr., *Amiens*,

Duval et Hermant, place Périgord, 1, in-8°, 2 p. — 17 août. « *Université de France. Académie d'Amiens. Collège royal d'Amiens. Distribution solennelle des prix le lundi 17 août 1840.* » Impr. Amiens, Ledien fils, rue Royale, n° 10, in-8°, 24 p. — 16 octobre-4 décembre. Enseignement de la philosophie et de la rhétorique supplémentaire, en faveur des élèves de mathématiques élémentaires, qui ne suivent point la classe de philosophie. Programme du cours par BOUCHOT, professeur de 2^{me}, qui en est chargé. — 19 octobre. Désordres dans les classes d'anglais de M. TRAVERS, très âgé et presque sourd ; maître d'étude chargé de surveiller les classes d'anglais. — 12 décembre. Du 14 décembre au 1^{er} février, les classes du soir seront avancées d'un quart d'heure.

EPIDÉMIE. 8 janvier : Elèves atteints de rougeole. — 17 juillet : 6 élèves atteints de la fièvre scarlatine. La maladie règne depuis plusieurs mois dans la ville mais n'a manifesté aucun caractère fâcheux.

PERSONNEL. ASSOLLANT, professeur de rhétorique. 16 juin : 2 jours de congé à l'occasion de son mariage, qui aura lieu à *Heilly*. — BARET. 10 octobre. Le recteur à M. BAZENNERY, conseiller à la cour d'Amiens. « Il ne me serait guère possible, sans déroger aux principes de l'administration académique, d'écrire particulièrement à M. le ministre... en faveur de M. Baret. Ce serait... une sollicitation de ma part, et je ne dois faire que des rapports. » — BONNIEUX, agrégé de grammaire, élève de l'école normale, nommé professeur de 5^{me}, en remplacement de VIGNOT (5 octobre). — BRAIVE, proviseur, 10 septembre. Il demande une place de recteur. — BRAND (John), licencié en droit, chargé de l'anglais, en remplacement de TRAVERS (13 nov.). — COURTOIS, professeur de mathématiques spéciales à *Reims*, chargé des mathématiques spéciales pendant la durée du congé accordé à M. Camille VILLEMEUREUX (6 octobre). Reçoit une indemnité de 180 frs 50 pour ses frais de route de *Reims* à *Amiens* (2 novembre). — DEHEN, 17 septembre. Renonce à sa place de maître de chant. — FABRE, agrégé, professeur de rhétorique en congé à *Avignon*, nommé professeur de 3^{me}, en remplacement de SICAMOIS, retraité. — FEROT, 14 janvier. Renonce à la place de maître d'anglais. — HILLER, chef d'orchestre du théâtre. 12 octobre. Proposé au concours, comme maître de chant en remplacement de DEHEN. Les épreuves du concours consistaient : « 1° à donner une leçon, partie en explications, partie en pratique ; 2° à jouer un morceau de musique sur l'orgue ou le piano ; 3° à diriger l'exécution d'une partition de musique instrumentale

prise au hasard. » — JAMES. 10 novembre, C. D'ACY, rue Lavoisier, faubourg Saint-Honoré, n° 9, Paris, au recteur : « Un de mes collègues, le marquis DE CHASSELOUP-LAUBAT, député de la *Seine-Inférieure*, m'a prié de vous recommander le docteur James, qui désirerait être nommé professeur suppléant de M. [DE] SMYTTRE. Je n'ai nullement l'honneur de connaître le docteur James, mais Chasseloup, qui est son parent, m'a assuré qu'il avait beaucoup de talent. » — LAVEYSSIERE DE MALBEC, régent de 4^{me} à *Clermont* (Oise), chargé de la 5^{me}, en remplacement de VIGNOT, en congé (6 juin). — LORQUET, professeur de philosophie. 3 octobre. Autorisation d'employer dans les collèges le livre qu'il vient de publier, « qui contient les morceaux suivants : *Discours de la méthode de Descartes ; Novum organum de Bacon, traduction nouvelle ; Théodicée de Leibnitz* ». — PERDRIX, agrégé, chargé de la 2^{me} à *Strasbourg*, nommé professeur de 4^{me} en remplacement de BOBET (7 octobre). — POLLET, professeur de physique. 11 décembre : chargé du cours d'histoire naturelle en remplacement de M. le docteur DE SMYTTRE. — SAUVE (le docteur), nommé chirurgien du collège en remplacement du D^r ROUTIER, décédé, qui occupait la place depuis 25 ans (29 février). — SICAMOIS, ancien professeur de 3^{me} à *Versailles*, nommé professeur de 3^{me}, en remplacement de BARET (17 septembre). — SMYTTRE (DE), docteur en médecine. 11 novembre. Donne sa démission de professeur du cours d'histoire naturelle, qu'il a tenu depuis un an. — TRAVERS, chargé de l'anglais, en remplacement de FEROT, démissionnaire (24 février). — VILLEMEUREUX (Camille), agrégé, nommé professeur de mathématiques spéciales, en remplacement de HAUSER, nommé à *Lyon* (17 septembre).

PROCESSION. 24 juin. Le proviseur au recteur : « J'ai appris hier soir que la procession, qui sera faite dimanche prochain par le clergé de la paroisse Saint-Jacques, à l'occasion de la fête du Saint-Sacrement, passera devant la porte du collège royal. Il est d'usage qu'en pareille circonstance la procession soit reçue à la porte du collège par M. l'aumônier, en présence des élèves et conduite dans la chapelle... Je prendrai de grandes précautions pour que personne ne puisse pénétrer dans l'intérieur de l'établissement ou communiquer avec les élèves. »

H. T. 323 (ancien T. p. 32, n° 1, et T. p. 14, n° 3). Liasse. — 253 pièces, papier, dont 6 impr.

1841. — Collège royal d'Amiens. — Toutes affaires.

Extraits : ADMINISTRATION GÉNÉRALE.

6 septembre. Compte-rendu de la visite des inspecteurs généraux, quant au service intérieur. « La nourriture laisse à désirer. »

BATIMENTS, MOBILIER. 10 mai. Devis de 4 échelles de gymnastique, 2 de 7 m. 46 de long, et 2 de 5 m. 84 (155 frs). — 21 juin. Achat de 2 couverts d'argent nécessaires à 2 nouveaux maîtres d'étude (70 frs 80). — 16 août. Achat de laine pour porter de 8 kgs 4 à 11 kilos le poids des matelas des dortoirs. — 31 décembre. Allocation d'un crédit de 3.361 frs 50 pour construction de fourneaux économiques, recommandée par les inspecteurs généraux, mais qui semble peu utile au recteur.

BIBLIOTHÈQUE.

BOURSE DE LA VILLE DE MONTREUIL.

30 octobre. Le 2 août, le conseil municipal de *Montreuil* a supprimé la demi-bourse entretenue par lui au collège. — 8 décembre. Le ministre s'oppose à cette suppression.

COMPTABILITÉ. 19 janvier. Arrêté du conseil royal sur les comptes de 1839. « Boni de plus de 6.000 frs. » — 3 septembre. Id. sur les comptes de 1840. « Boni de plus de 7.000 frs... La consommation de pain, déjà très forte en 1839, s'est encore accrue. »

ÉLÈVES. FEISTHAMEL (Joachim-Paul). 24 mars. Son père, le baron Feisthamel, maréchal de camp commandant le département de la *Somme*, demande un certificat comme quoi il possède les connaissances nécessaires à l'examen de *La Flèche*. Programme de cet examen.

II. T. 324 (ancien T. p. 32, n° 1, et T. p. 14, n° 3). Liasse. — 218 pièces, papier, dont 7 impr.

1841. — Collège royal d'*Amiens*. — Toutes affaires (suite).

Extraits : **ENSEIGNEMENT.** 15 mars. Liste des ouvrages que le proviseur se propose d'acheter pour les prix d'excellence du 1^{er} semestre 1840-1841. — 21 mars. Note des matières enseignées et des textes appris par cœur dans les classes, jusqu'à la 8^{me}, (avec les noms des élèves de physique élémentaire, histoire naturelle, arithmétique préparatoire, rhétorique, 2^{me}, 4^{me}, 5^{me}, 6^{me}). — 21 mars. Texte de sujets de compositions : 3^{me} et 4^{me} version, thème et vers latins, version et thème grecs ; 5^{me} version et thème latins, thème grec, histoire et géographie ; anglais, 1^{re}, 2^{me}, 3^{me} et 4^{me} année, version. — 7 avril. Liste des élèves ayant mérité les prix et accessits d'excellence à la fin du 1^{er} semestre de 1840-1841. — 30 juillet. Liste des ouvrages proposés pour les prix de la fin de l'année scolaire 1840-1841. — 19 août. *Université de France. Académie d'Amiens.* Collège royal d'*Amiens*. Distribution solennelle des prix le jeudi 19 août 1841. Impr. Amiens, Lenoël-Hérouart, rue Royale,

10, in-8°, 24 p. — 26 nov. « M. LORQUET... a reconnu qu'il y a un inconvénient grave à interrompre au sortir de la rhétorique la pratique de la langue latine. »

FOURNITURES.

PERSONNEL. 24 septembre. POLLET, professeur de physique, nommé officier de l'université. JOLLY, maître d'études au collège Rollin, agrégé, nommé professeur de 5^{me}, en remplacement de BONNIEUX.

ASSOLLANT, professeur de rhétorique, demande une place d'inspecteur d'académie. — BRAIVE, proviseur. 7 avril. Pendant son absence, le recteur s'est rendu « chaque jour au collège, à des heures diverses », et, le jour même, il a distribué les prix du 1^{er} semestre. « Suivant l'usage des précédentes années, j'ai fait cette distribution dans chaque classe séparément. » — DAVAUX (Eugène), maître d'études. 10 juin : il est suspendu pendant 3 mois pour avoir fait subir à un élève un châtiment corporel. — DELZONS, agrégé, chargé de la 2^{me} à *Pau*, nommé professeur de 3^{me}, en remplacement de FABRE (23 septembre). — FAROCHON, professeur d'histoire. 8 mars : « Depuis 2 ans, je me suis décidé, après 3 années de méditations, d'études opiniâtres et de luttes intérieures, à revenir aux croyances pratiques de ma jeunesse... Depuis 2 ans, j'ai redoublé d'exactitude et de dévouement... Depuis 2 ans cependant, aux éloges, aux encouragements surtout, par lesquels l'université accueillait mes efforts, ont succédé des reproches. » — FEVEZ, docteur en médecine, nommé chirurgien du collège, en remplacement du docteur SAUVE, décédé (30 septembre). — JABLONSKI, chargé de l'anglais et de l'allemand au collège de *Cluny* (Saône-et-Loire), chargé de l'allemand à *Amiens* en remplacement de MONMERT (8 novembre). — ORCEL, professeur de mathématiques. 29 mai : il lui est accordé un congé de 20 jours pour aller se marier à *Brest*. — SCHLESINGER (Joseph-Louis). 10 novembre. Le recteur demande pour lui la chaire d'allemand. Le proviseur l'a fait venir de *Paris* pendant la maladie du titulaire MONMERT. Il est « polonais réfugié, docteur en médecine,... ancien chirurgien militaire dans la légion étrangère,... connu sous des rapports honorables de M. le conseiller THENARD ».

II. T. 325 (ancien T. p. 33, n° 2, et T. p. 14, n° 4). Liasse. — 349 pièces, papier, dont 9 impr.

1842. — Collège royal d'*Amiens*. — Toutes affaires.

Extraits : ADMINISTRATION GÉNÉRALE.

BATIMENTS, MOBILIER. 6 janvier : crédit de 800 frs pour faire sabler les cours. — 29 octobre. Construction d'un calorifère, placé dans une cave, pour remplacer les poêles.

BIBLIOTHÈQUE. 17 décembre. Livres de philosophie et de sciences à acquérir.

BOURSE DE LA VILLE DE MONTREUIL. 26 juillet : le conseil municipal se refuse, malgré la décision du conseil royal du 16 novembre 1841, à assurer le service de la demi-bourse. — 30 septembre. Le conseil royal maintient sa décision.

COMPTABILITÉ. 22 juillet. Dépôt à la caisse des dépôts et consignations de 25.000 frs, qui ne sont pas nécessaires au service courant. — 17 août. Id. de 12.000 frs. — 5 octobre. Id. de 5.000 frs. — 14 octobre. Arrêté sur les comptes de 1841. « Boni de plus de 9.000 frs. » — 24 octobre. Dépôt à la caisse des dépôts et consignations de 10.000 frs. — 7 décembre. Id. de 5.000 frs.

II. T. 326 (ancien T. p. 32, n° 7, et, T. p. 14, n° 4). — 213 pièces, papier, dont 11 impr.

1842. — Collège royal d'Amiens. — Toutes affaires (suite).

DISCIPLINE. 6 août. Le censeur GALTIER dénonce au proviseur JULIEN, maître de gymnastique. Il a puni un élève dans une étude, sous les yeux du maître, et il a ajouté une nouvelle punition à cet élève parce qu'il portait sa réclamation au censeur. « C'est le droit... d'appel que M. Julien a voulu attaquer, ... consacré au collège, ... accepté par tous les maîtres. » Il se plaint des sous-censeurs qui lui ont été donnés : « le premier, ... M. PORION, n'a jamais pu faire une étude dans le collège : vous avez mis au-dessus des maîtres de la maison un fonctionnaire qui n'avait pu figurer dans leurs rangs... Son successeur... est encore le maître le plus faible de la maison... Vous avez singulièrement compté sur moi, puisque vous m'avez fait si mal seconder pendant 4 ans... Ces 2 actes équivalent... au plus bel éloge que vous ayez jamais fait de moi. » — 8 août. GALTIER au recteur : « Hier, pendant la promenade, les élèves... ont été surpris par la pluie. Le maître des plus jeunes, ... aidé de quelques-uns d'entre eux, a été obligé de porter le jeune MACQUET, qui vient d'avoir la fièvre scarlatine, et l'élève BULAN, enfant faible et délicat. Il serait à désirer que chaque quartier fût suivi de son domestique à la promenade, comme cela se pratique dans tous les collèges royaux. C'est ce que j'ai souvent demandé... On m'a constamment répondu que les domestiques étaient écrasés d'ouvrage... À la vérité, quelques domestiques ont un surcroît de travail pour M. le proviseur et M. l'économe. L'un va chercher de l'eau de fontaine pour leur table, un autre

a soin de leurs lampes, un 3^{me} fait leur marché, un 4^{me} fait leurs appartements et leur service personnel... Si ce service, tout gratuit, était rétribué, comme le mien et celui de M. l'aumônier, il n'existerait... aucune réclamation quand on imposera aux domestiques le service de la promenade... M. l'économe ne vient guère au collège avant 8 heures du matin. Sa place se réduit pour lui à une place de bureau. De 2 à 4 heures du soir, il se promène, c'est nécessaire à sa santé. Le soir il va régulièrement dans le monde pendant les 4 saisons de l'année... La sœur de l'infirmerie se plaint qu'on ne fait aucune attention à sa sonnette... Cela m'arrive à moi-même tous les jours... Au premier coup de sonnette, on voit accourir chez M. BRAIVE ou chez M. DE JOURMARD. Il n'est pas un domestique qui ose se faire attendre. Vous vous rappelez... ce désordre... causé par l'oubli d'un domestique, qui ne servit pas de salade à 15 élèves de son quartier. Il n'aurait certainement pas eu lieu si M. l'économe se fût trouvé à son poste. Le 10 juillet dernier, la bière se trouva tellement mauvaise que tout le collège but de l'eau à son souper. Je fis appeler M. l'économe, et à son défaut M. le proviseur, qui... me maltraita devant tous les élèves, comme s'il eût été en mon pouvoir d'empêcher que la bière ne fut mauvaise, ou que M. DE JOURMARD n'allât dans le monde à cette heure-là... À mon arrivée au collège, les domestiques n'allèrent point à la messe... Ils reçurent l'ordre d'y aller. Mais, peu à peu, le plus grand nombre s'est affranchi de cette obligation. Aujourd'hui il n'y en a pas la moitié qui y viennent. Encore arrivent-ils à la file, et jusques bien avant dans la messe. Au reste, la famille de M. BRAIVE ne montre pas plus d'exactitude... Pour M. l'économe, lui-même, vous ne pouvez pas ignorer quelles sont ses habitudes depuis 12 ans... Il est fâcheux que les enfants... apprennent par des exemples journaliers que la messe n'est bonne que pour des enfants... » —

12 août. GALTIER au recteur : « S'il y a quelque chose de mal dans la discipline, il faut l'attribuer à l'inexpérience de M. le proviseur, sinon à des motifs que je ne veux pas sonder. Dans la direction des études... j'apportais avec moi quelque expérience, dont on n'a pas tenu compte. J'ai voulu récompenser dans les compositions les élèves déclassés, c'est-à-dire ceux qui montaient de plusieurs rangs au-dessus de leurs places habituelles : j'ai reçu la défense de donner une seule exemption pour cela. Ensuite, j'ai fait travailler particulièrement des élèves faibles dans certaines facultés, à l'opposé de ce qui se fait à Paris, où l'on cultive les facultés les plus fortes. Même défense, sous prétexte que cela pourrait nuire

aux devoirs ordinaires de la classe. J'ai exigé que les maîtres d'études inscrivent sur les copies... une note,... M. BRAIVE les a affranchis de cette obligation... M. BRAIVE... convient que, sous l'empire (il est de la 1^{re} année de l'école normale), il a quitté ses humanités pour s'occuper exclusivement de mathématiques. Il ne lit pas le grec, et, pour le latin, il se récusé dans la correction des copies, même de la 4^{me}... Tout le monde sait cela. Vous seul l'ignorez peut-être... Il y a un moyen bien facile de connaître la vérité : c'est d'envoyer MM. les inspecteurs de l'académie au collège à 5 heures du matin. Ils me trouveront à l'ouvrage... Lorsque la discipline a souffert, c'est parce qu'on a agi contre mon avis... Tout est rentré dans l'ordre quand il a été suivi... » — 16 août. Note de GALTIER : « Hier 15 août, l'une des plus grandes fêtes de l'année, il y avait 3 domestiques à la messe, plus un des portiers... Est-ce là soigner la partie morale d'une maison d'éducation ? » — 19 novembre. Le proviseur demande au recteur d'autoriser définitivement la création d'un 7^{me} quartier, qui l'a été provisoirement : le nombre des élèves se monte à 188.

ELÈVES. 18 octobre. THUILLIER, maître adjoint à l'école normale primaire, autorisé à assister au cours de mathématiques spéciales.

ENSEIGNEMENT. 6 janvier. Le recteur demande au proviseur d'accorder une sortie pour l'après-midi du 6 janvier, jour des Rois. — 3 mars. Le recteur demande la division en 2 sections de la 7^{me}, qui comprend 42 élèves. — 7 mars. Liste des ouvrages proposés pour les prix de Pâques. — 26 mars. État nominatif des élèves ayant obtenu des prix et accessits d'excellence à la fin du 1^{er} semestre de l'année scolaire 1841-1842. — 16 juillet. Liste des ouvrages proposés pour les prix de la fin de l'année scolaire 1841-1842. — 1^{er} août. Autre liste, id. — 5 août. Le proviseur demande l'annulation de la composition de géographie de la classe de 8^{me} : « Deux des 4 questions formant le sujet de composition n'ont pas été traitées en classe... et ne se trouvent pas dans la géographie que les enfants ont entre les mains. » — 16 août. *Université de France. Académie d'Amiens. Collège royal d'Amiens. Distribution solennelle des prix le mardi 16 août 1842.* Impr. [Amiens], Lenoël-Hérouart, rue Royale, 10. In-8°, 28 p. — 27 décembre. Liste des instruments de physique pour les collèges royaux.

PERSONNEL. 14 juin. Pour remplacer l'infirmière, qui a quitté le collège, le proviseur propose une religieuse, qui « serait chargée, outre son service ordinaire, du soin de peigner les plus jeunes élèves ». Elle recevrait un traitement annuel de 350 frs, et serait logée, nourrie, blanchie et chauffée aux frais du collège. — 27 septembre.

COURTOIS, chargé du cours de mathématiques spéciales, nommé professeur. SUCHET (Jean-Charles), agrégé, sortant de l'école normale, nommé professeur de mathématiques élémentaires, en remplacement d'ORCEL. — 13 décembre. Chargé de la 5^{me}, M. FRUHSTUCK « a laissé échapper quelques germanismes ».

ASSOLLANT, professeur de rhétorique. 18 septembre. Il demande une place d'inspecteur d'académie. —

BEUTAIN (l'abbé). 12 mai. Le recteur informe le ministre qu'il vient d'arriver à Amiens pour prêcher la retraite de première communion. « Ayant été anciennement mon condisciple à l'école normale, je lui avais fait offrir, pour lui et pour un jeune homme qui l'accompagne, M. le baron DE RAYNAC, un logement dans ma maison. » — CAGNART, ancien élève de l'école normale, chargé de la 5^{me}, en remplacement de JOLLY (3 décembre). — DAVAUX, maître d'études, chargé de la 2^{me} division de la 7^{me} (28 avril). — DUVAUCHEL, maître d'études, décédé de la fièvre scarlatine après 4 jours de maladie (21 décembre). — FRUHSTUCK, maître d'études au collège de Metz, nommé maître d'allemand en remplacement de JABLONSKI (7 novembre). — Le recteur demande qu'il soit nommé surveillant général pour augmenter ses faibles ressources (26 novembre). — HUNZIKER (John). 27 octobre. Le recteur au ministre : Le proviseur lui a retiré son emploi de maître de dessin. « Depuis 9 années... les résultats de son enseignement ont constamment... laissé beaucoup à désirer. Ce n'est ni le talent, ni le zèle qui manque à ce maître. Mais il a toujours persisté, malgré les nombreux avertissements qui lui ont été donnés, dans l'emploi ou plutôt dans l'exagération d'une méthode, qui dégoûte les élèves dès leur début, en multipliant outre mesure les difficultés,... et qui ne leur permet que très rarement de produire des dessins satisfaisants, même après plusieurs années de travail. Cette méthode se rapproche de celle de DUPUIS, assurément fort raisonnable dans ses principes, mais M. Hunziker... ne présente aux élèves que ce qu'elle a de plus aride, les tenant aux simples éléments et refusant de les faire ombler jusqu'à ce qu'ils aient atteint une perfection de trait, pour ainsi dire impossible... Il m'avait en 1833 été recommandé de la part de l'honorable M. GUIZOT, et c'est en grande partie par le souvenir fidèle d'une telle recommandation que j'ai fait des efforts soutenus jusqu'ici pour le maintenir à son poste. » — 9 novembre. Le recteur demande au proviseur de lui faire savoir si l'enseignement du dessin « a réellement gagné au changement récent de maître », et s'il consentirait, pour « faire droit à une recommandation aussi respectable que l'est celle de M. GUIZOT, notre ancien

chef», à accepter de nouveau les services de M. Hunziker. — 11 novembre. Le proviseur rappelle les torts d'Hunziker et déclare que le mode d'enseignement de son suppléant, qui n'exerce que depuis le 14 octobre, paraît bon. — 17 novembre. Hunziker au proviseur : il est disposé à abandonner sa méthode de dessin, « pour rentrer dans les voies que vous croyez mieux convenir à un grand nombre d'élèves dans le jeune âge. » — 30 novembre. Rapport d'une commission chargée « de mettre à l'épreuve le talent de M. Hunziker,... et de le comparer à celui de M. BARIL, qui l'a remplacé. » Elle est convaincue de la nécessité de changer de méthode et propose de désigner le titulaire par un concours. En attendant, l'intérim établi serait continué. — 1^{er} décembre. Le recteur à M. GUIZOT, ministre des affaires étrangères : « Je croyais presque toucher au but... M. le proviseur venait de consentir à rétablir M. Hunziker,... lorsque la section de comptabilité du conseil académique... s'est enquis, à propos du traitement du maître de dessin, de la manière dont l'enseignement de cet art était actuellement donné. Ayant appris alors qu'il allait être rendu à M. Hunziker, cette assemblée tout entière, composée d'hommes très considérables de la localité, manifesta la plus vive improbation... Je ne pourrais persister à faire rendre l'enseignement du dessin à M. Hunziker sans susciter contre mon administration un blâme universel. Je crois... avoir épuisé le possible pour parvenir à remplir vos vues. Peut-être même trouverez-vous, dans votre haute et discrète sagacité, que j'ai plus fait que vous ne me demandiez. » — JABLONSKI (Léon). 15 septembre. Dans une lettre datée de *Richmond* (Surrey), Balcony House, il demande un congé d'un an, des affaires de famille le retenant en *Angleterre*. — 6 octobre. Le recteur à Jablonski : « J'ai reçu... le petit livre, que vous m'avez fait remettre, et qui contient quelques-unes des belles poésies de votre poète national Adam Mickiewicz, traduites en anglais par vous... Vos amis m'ont causé une véritable satisfaction en m'apprenant que vous aviez contracté en *Angleterre* un mariage tout à fait conforme à vos vœux. Je recevrai avec plaisir de vos nouvelles... J'en ai donné, dans un voyage que je viens de faire en *Allemagne*, à l'un de vos compatriotes, que j'ai rencontré,... M. le comte Adolphe BOBROWSKI, habitant de la *Galicie* polonaise. Un polonais est à mes yeux comme un français. » — JOLLY, professeur de 5^{me}. 7 décembre. Jolly au recteur : « Je suis allé ce matin rue de Bondi, n° 74. J'ai trouvé votre maison en parfait état... Le sieur MOREAU, que j'ai vu, m'a dit que non seulement aucune dépendance de votre propriété n'avait souffert, mais qu'aucune n'avait été menacée. » — LABASTIDE, agrégé, professeur de 2^{me}

à Metz, nommé censeur, en remplacement de GALTIER (8 septembre). — MOHR. S. d. (avant le 4 novembre 1842). Il expose au proviseur sa méthode pour l'enseignement du chant. « La première leçon est consacrée au classement des élèves : je les interroge tous, afin de découvrir s'il en est qui soient assez capables pour former une 2^{me} classe et peut-être même une 3^{me}... La méthode de CHORON, que je professe, a pour but de donner la leçon de solfège et de musique en même temps à des élèves de différente force. » Il utilise « l'excellente méthode élémentaire de M. PANSEON, qui est celle de RODOLPHE corrigée ». « ... Ayant reçu de mon père des leçons de composition, j'ai été obligé d'étudier la portée de tous les instruments à vent, et je pourrai donc donner à la musique militaire du collège l'impulsion nécessaire pour qu'elle puisse retrouver l'ensemble d'exécution que M. HILLER était si bien parvenu à lui donner. Du reste, ma méthode est la sienne, c'est celle de CHORON, mêlée quelquefois de celle de WILHEM... Eux seuls ont bien compris la manière d'apprendre la musique aux masses, sans faire de leurs élèves des perroquets. » — [5 novembre]. Note de MAGNAN jeune, « qui donne depuis fort longtemps des leçons de violon et de cornet à piston au collège » : « plan général d'une classe de chant par la méthode WILHEM. »

II. T. 327 (ancien T. p. 56, n° 1, et T. p. 14, n° 5). — 197 pièces, papier, dont 13 impr.

1843. — Collège royal d'Amiens. — Toutes affaires.

Extraits : BÂTIMENTS, MOBILIER. 16 février. Insuffisance du calorifère construit par DUVOIR, de Paris. — 13 avril. Le proviseur cède à bail au profit de M. DE HOLLANDE, négociant, un magasin sis grande rue de Beauvais, dépendant des bâtiments du collège, moyennant les contributions et un loyer de 250 frs. — 17 mai. Note du proviseur sur la « continuation du bâtiment principal jusqu'à la rue des Watelets. On pense qu'il pourrait offrir au rez-de-chaussée 2 salles de classe, au 1^{er} étage 2 salles d'étude et un appartement de maître, dans le comble un dortoir de 22 ou 24 lits, avec... un vestiaire, un lavabo, une chambre de maître d'études. Le cloître et le corridor du 1^{er} étage seraient prolongés jusqu'à la rue des Watelets. » Insuffisance de l'infirmerie. — 30 mai. Le bâtiment projeté aurait 19 m. de long sur 11 de large, 3 étages, rez-de-chaussée compris, et coûterait 36.592 frs 50. — 9 juin. Le conseil municipal d'Amiens délibère de contribuer à la nouvelle construction pour la somme qui excèdera 18.000 frs,

contingent du collège. « La ville doit faire exécuter elle-même d'aussi importants travaux dans sa propriété et le collège ne peut intervenir que par l'allocation d'une somme déterminée. » — 17 juin. Le ministre décide que « la part contributive du collège devra être fixée... non d'après les devis, mais d'après le résultat de l'adjudication. Il serait à désirer que la somme à la charge de la ville fût acquittée sous la forme d'une subvention... Le collège ferait exécuter les travaux d'après les plans adoptés par l'administration universitaire. » — 23 juin. Ouverture de 3 portes et établissement d'une cloison dans le bâtiment construit en 1838 aux frais communs de la ville et du collège. — 8 août. Le ministre décide que la ville profitera seule du rabais à provenir de l'adjudication, mais se chargera de faire construire une nouvelle fosse d'aisances (1.500 frs). — 17 août. Le conseil général des bâtiments civils demande qu'il soit fait un étage carré pour le dortoir. — 28 septembre. « Les maisons, qui séparent la grande cour de récréation... de la rue des Lirots, n'avaient d'ouverture que sur la rue, lorsque, il y a 2 ans environ, l'un des propriétaires en a fait abattre 2 pour les remplacer par 2 autres, ayant chacune 4 fenêtres sur la cour. Je me suis hâté... de prier M. l'architecte de faire connaître à l'autorité municipale ce changement dans l'état des lieux... Une 3^{me} maison actuellement en démolition va sans doute être remplacée par une autre semblable aux 2 premières. » Il conviendrait d'exhausser le mur de la cour de récréation. — 24 novembre. Une modification au dortoir devant coûter 3.517 frs.50, la part du collège sera portée de 18 à 19.000 frs. — [14] décembre. LEROY-DIGEON, maître maçon, se rend adjudicataire des travaux, au rabais de 10 centimes 1/2 par franc.

COMPTABILITÉ. 8 janvier. État des dépenses extraordinaires faites sur les fonds du collège... pour l'amélioration des bâtiments, du mobilier, des collections scientifiques et de la bibliothèque... pendant chacune des années 1830 à 1842. —

18 février. Le recteur informe le ministre que le premier président et le procureur général ont, en conseil académique, soutenu le vœu que le crédit de nourriture soit porté de 275 frs à 285 frs. — 14 novembre. Arrêté du conseil royal sur les comptes de 1842. « Boni de plus de 9.500 frs. »

ÉLÈVES.

II. T. 328 (ancien T. p. 56, n° 1, et T. p. 14, n° 5). Liasse. — 165 pièces, papier, dont 13 impr.

1843. — Collège royal d'Amiens. — Toutes affaires (suite).

Extraits : ENSEIGNEMENT. 27 janvier. Liste des instruments de chimie et des produits chimiques

nécessaires aux collèges royaux. — 7 mars. Le cours de mathématiques spéciales n'a été suivi l'année précédente et n'est encore suivi cette année que par 3 élèves. L'opinion de beaucoup de familles les porte « à envoyer leurs enfants étudier à Paris lorsqu'elles les destinent aux écoles spéciales du gouvernement. » La préparation aux études élevées des mathématiques pourrait se faire par des conférences élémentaires. « La conférence de mathématiques est suivie par 76 élèves, nombre beaucoup trop considérable. » Mais son dédoublement ne peut avoir lieu, pour des raisons qui tiennent à l'emploi du temps et au manque de personnel. — 23 mars. Liste des ouvrages proposés pour les prix de Pâques. — 15 avril. Liste nominative des élèves ayant mérité les prix et accessits d'excellence, à la distribution de Pâques. — 11 mai. La conférence de mathématiques a été dédoublée. Une section comprend les élèves de 3^{me}, une autre ceux de 2^{me} et de rhétorique, toutes deux confiées au professeur de mathématiques élémentaires. — 26 mai. Il existe depuis 4 ans une salle de lecture ouverte toute la journée aux professeurs. Dorénavant, un maître élémentaire sera de midi à 2 heures à leur disposition pour leur délivrer les ouvrages de la bibliothèque. —

18 juillet. Liste des ouvrages proposés pour les prix de la fin de l'année scolaire 1842-1843. — 1^{er} août. Autre liste pour remplacer les ouvrages épuisés. — 8 août. En classe de 2^{me}, la composition de version grecque sera recommencée, certains élèves s'étant aidés de traductions. Texte de 3 versions grecques. —

16 août. *Université de France. Académie d'Amiens. Collège royal d'Amiens. Distribution solennelle des prix.* Impr. Amiens, Lenoël-Hérouart, in-8°, 32 p. P. 1-4 « Discours de M. le recteur ». « ... Pour trouver des modèles accomplis de toutes les vertus, qui assurent le bonheur de la famille et la gloire de l'État, il suffit aujourd'hui de porter ses regards vers le trône. » — 7 novembre. M. SUCHET, chargé maintenant de la conférence d'enseignement accessoire d'arithmétique et de géométrie pour les élèves des classes d'humanités et de rhétorique, veut remplacer le livre de VERNIER par celui de LEGENDRE.

FOURNITURES. 11 février. Le proviseur propose de passer le marché de viande avec DREVELLE-FACQUEZ, moyennant 1 fr. 05 le kil.

PERSONNEL. 22 septembre. DELZONS, professeur de 3^{me}, nommé professeur de 2^{me}, en remplacement de BOUCHOT. CHETELAT, agrégé de grammaire, ancien censeur à Bourges, nommé professeur de 4^{me}, en remplacement de DESPREZ. LEROY, agrégé de grammaire, suppléant de 4^{me} à Moulins, nommé professeur de 6^{me}, en remplacement d'EBRARD. —

30 septembre. CHETELAT, professeur de 4^{me}, reçoit un congé d'un an. PHARON, professeur de 5^{me}, chargé de la 4^{me}. LEROY, professeur de 6^{me}, chargé de la 5^{me}. PINCHON, agrégé de grammaire, répétiteur à *Paris*, chargé de la 6^{me}.

BRAIVE, proviseur. 19 septembre. Il demande la place de M. GAVINET, récemment décédé, ou au moins « le rectorat qui deviendra disponible par suite de la nomination de son successeur ». — BRANLY. Nommé maître d'études à titre provisoire le 4 janvier 1843. S. d. BRANLY au recteur. Il demande une place de régent. « Après ma philosophie, j'ai été chargé pendant 3 ans de la classe de 5^{me} et d'un cours d'histoire élémentaire au pensionnat de *Saint-Pol* (Pas-de-Calais), dirigé par... M. DECROIX. Puis j'ai donné des répétitions aux élèves de la classe de 4^{me} dans un pensionnat d'*Amiens*. Enfin il y a 2 ans que je suis au collège d'*Amiens* dans la 4^{me} étude... Je suis marié et je prévois que je serai dans un grand embarras, s'il faut que je recommence l'année prochaine comme maître d'études, car mon épouse sera mère pour la seconde fois au mois de novembre... Il me faudra une personne avec elle pendant la plus grande partie du jour, mais je ne pourrai pas en prendre pour la nuit : ce serait des frais auxquels je ne pourrais subvenir... Elle est seule tous les jours depuis 4 heures du soir jusqu'à 8 le lendemain... Un autre motif bien pressant... pour lequel je désire être placé, c'est que je voudrais travailler pour la licence. Mon âge, le besoin d'une position plus avantageuse, l'intérêt de ma famille, tout me porte à faire des efforts pour profiter du présent. » — 29 juillet. Le recteur au ministre. De la consultation du proviseur « il résulte que, sans manquer de titres à votre bienveillance, M. BRANLY mérite moins quant à présent d'obtenir une place de régent que plusieurs de ses collègues, qui sollicitent comme lui un semblable emploi. » — CHETELAT, professeur de 4^{me}, nommé à *Versailles* (7 octobre).

DEBS, professeur de philosophie à *Grenoble*, nommé à *Amiens*, en remplacement de LORQUET (26 septembre). — DELANNOY, commis d'économat. 12 septembre. Il a quitté *Amiens* pour se rendre à *Limoges*, où il est appelé comme économiste.

DESPREZ, docteur ès-lettres, chargé de la 2^{me} à Clermont-Ferrand, est chargé de la 4^{me}, en remplacement de PERDRIX (5 mai). — EBRARD, chargé de la 6^{me}, 6 avril. « Espère remédier aux fréquentes indispositions, qui le gênent beaucoup dans son enseignement, en se faisant enlever les amygdales. » — GAMBARD, ancien principal et régent de 3^{me} au collège de *Laon*, chargé du cours de rhétorique et de philosophie supplémentaires, en remplacement de BOUCHOT (14 octobre). — JABLONSKI. Reçoit un nouveau congé d'un an

(14 novembre). — JAUBOURG (Pierre-Michel), économiste à *Limoges*, nommé premier commis d'économat, en remplacement de DELANNOY (26 août). — JULIEN, maître de gymnastique. 13 mai. Son traitement n'étant que de 500 frs, il a été autorisé à « donner des leçons de danse dans l'intérieur de l'établissement et dans la ville ». — MAILLARD, régent de mathématiques à *Lisieux*, nommé 1^{er} commis d'économat en remplacement de JAUBOURG retraité (29 septembre). — PHARON, professeur de 4^{me} à *Saint-Étienne*, chargé de la 5^{me}, en remplacement de JOLLY (10 mars). — PICQUET, agrégé de grammaire, professeur de 4^{me} à *Laval*, chargé de la 3^{me}, en remplacement de DELZONS, promu à la 2^{me}. (30 septembre).

II. T. 329 (ancien T. p. 56, n° 2, et T. p. 14 n° 6). Liasse. — 128 pièces, papier, dont 18 impr.

1844. — Collège royal d'*Amiens*. — Toutes affaires.

Extraits : ADMINISTRATION GÉNÉRALE. 5 août. Le ministre fait part au recteur des observations des inspecteurs généraux sur les bâtiments, le mobilier et le service intérieur. « Tous les élèves doivent prendre périodiquement des bains entiers... Quelques élèves paient un supplément au tailleur et au cordonnier pour avoir des vêtements et des chaussures confectionnés selon leurs désirs. Vous inviterez M. le proviseur à faire cesser cet usage. »

BÂTIMENTS, MOBILIER. 15 février-21 mai. Réception et paiement du calorifère.

COMPTABILITÉ. 9 janvier. Le ministre au recteur : « Une somme de 595 frs avait été portée... pour le produit d'une rétribution de 5 frs, que l'on perçoit par externe pour le chauffage des classes. Cette somme a été radiée du budget. Les classes doivent être chauffées aux frais du collège. Vous donnerez des ordres pour que la perception de la rétribution dont il s'agit n'ait pas lieu. » — 9 juillet. Arrêté du conseil royal sur les comptes de 1843. « Boni de plus de 14.700 frs. »

II. T. 330 (anciens T. p. 56, n° 2, et T. p. 14, n° 6). Liasse. — 120 pièces, papier, dont 5 impr.

1844. — Collège royal d'*Amiens*. — Toutes affaires (suite).

Extraits : ÉLÈVES.

ENSEIGNEMENT. 11 mars. Ouvrages proposés pour les prix de Pâques. — 6 avril. Liste des élèves ayant mérité les prix et accessifs d'excellence à la fin du 1^{er} semestre de l'année scolaire 1843-1844. — 19 juillet. Ouvrages proposés pour les prix de la fin

de l'année scolaire. — 29 juillet. Le recteur autorise PICQUET, professeur de 2^{me}, à prononcer à la distribution des prix le discours qui lui a été communiqué. — 13 août. *Université de France. Académie d'Amiens. Collège royal d'Amiens. Distribution solennelle des prix.* Impr. Amiens, Lenoël-Hérouart, in-8°, 30 p. P. 1-4 : discours du recteur MARTIN, sur les mérites de l'Université, « cette patriotique institution, fondée par CHARLEMAGNE et agrandie par NAPOLEON. »

EPIDÉMIE. 22 mai. La rougeole règne depuis un mois dans la pension LENOEL. 15 enfants, sur 70, ont été malades. 2 élèves du collège sont atteints.

PERSONNEL. 12 février 1844. Rapport du recteur au ministre sur les maîtres d'études. « Le choix... ne peut... s'exercer que dans un cercle assez étroit, vu l'obligation de ne le faire porter que sur des candidats pourvus du baccalauréat. Peu des jeunes gens qui ont obtenu ce grade recherchent un emploi aussi laborieux et aussi assujettissant... Plusieurs... ne secondent que médiocrement les intentions de M. le proviseur,... plusieurs aussi méritent parfois des reproches,... ayant la fâcheuse habitude de fréquenter les cafés... » Il y a 10 maîtres d'études, dont 7 dirigent un quartier, 2 sont chargés des classes élémentaires, 1 de la surveillance générale. — 27 septembre. LEROY, professeur de 5^{me}, nommé professeur de 4^{me}, en remplacement de PHARON. PINCHON, professeur de 6^{me}, nommé professeur de 5^{me}. DEMONT, professeur de 6^{me} à *Strasbourg*, nommé professeur de 6^{me}.

DESBOVES, professeur de mathématiques spéciales à *Mâcon*, nommé professeur de mathématiques élémentaires, en remplacement de SUCHET (18 octobre). — PINCHON, professeur de 6^{me}. 17 janvier. VILAIN, élève de 6^{me}, au recteur : « C'est de la prison du collège que je vous écris cette lettre. Un élève me passait son crayon, moi je le prends. M. Pinchon me donne 200 lignes mot à mot (on ne peut faire que 40 lignes mot à mot à l'heure), et il me dit de venir me mettre à genoux au milieu de la classe. Je prends mes livres sans répondre,... et, comme mes papiers et mes livres étaient déjà épars, et que j'étais un peu longtemps à les ranger, M. Pinchon m'a envoyé en prison... J'ai compté tous les pensums que M. Pinchon avait donnés en 7 jours, et il y avait 53.000 lignes mot à mot, sans compter les retenues et les prisons, M. Pinchon donne des 300 lignes. » — 29 juillet. Note de Pinchon au censeur, écrite au crayon, lui demandant de faire enfermer l'élève MACQUET jusqu'à ce qu'il ait fait 700 lignes. — 29 juillet. Le recteur à Pinchon : il faut qu'il renonce à son système de sévérité excessive. — PRAUX, censeur à *Saint-Étienne*, nommé censeur à *Amiens*, en remplacement de LABASTIDE (20 septembre). —

RULKOLSKI, réfugié polonais, recommandé comme maître d'écriture par le colonel MONTIGNY, de Lille (8 mai).

II. T. 331 (ancien T. p. 14, n° 17). Liasse. — 77 pièces, papier, dont 4 impr.

1845. — Collège royal d'Amiens. — Toutes affaires.

Extraits : BÂTIMENTS. 13 mai. Nécessité d'améliorer deux dortoirs placés sous les combles. « L'inclinaison du toit ne permettant pas que les lits y soient adossés contre la muraille, il reste dans toute leur longueur un espace obscur où des élèves mal intentionnés pourraient se cacher. » — 12 juillet. Le collège participera pour 15.000 frs à cette amélioration, qui coûtera 29.980 frs.

BOURSE DE LA VILLE DE MONTREUIL. 26 mai. Le sous-préfet annonce que le conseil municipal se refuse formellement de nommer un titulaire.

COMPTABILITÉ. 2 décembre. Arrêté du conseil royal sur les comptes de 1844. « Boni de plus de 11.800 frs. »

ÉLÈVES. 18 août. Trousseau des élèves et entretien. Les trousseaux des élèves entretenus à leurs frais ne peuvent être aussi complets que ceux des élèves entretenus par le collège, « la plupart des parents ayant l'habitude de faire blanchir chez eux le linge de leurs enfants. »

ENSEIGNEMENT. 14 avril. Catalogue des minéraux et instruments de physique.

PERSONNEL. DELAHAYE (l'abbé), aumônier. 15 avril, *Strasbourg*. Lettre non signée de Mme (?) à Mme (?) relative à l'abbé D. Sa situation embarrassée a pour causes ses charités. « Ainsi, en 1825, un capitaine en retraite avait 1.200 frs de dettes... Ce malheureux était assiégé de pensées de suicide... M. D. a payé entièrement... À *Kehl*, une femme, se croyant délaissée par son mari, éprouve quelques accès de folie ;... cette femme, qui était française, paraissait appartenir à une classe assez distinguée de la société... M. D... fait conduire à *Strasbourg*, dans la maison de Sainte-Barbe, la pauvre femme qui... est bientôt rendue à la raison. Pour cette bonne œuvre, une somme assez élevée avait été avancée, sans aucune assurance qu'elle pût jamais être remboursée... Toutefois il fut remboursé... partie en argent, partie par une fort belle montre à répétition... Sollicité de prêter une somme d'argent qu'il n'avait pas (et, s'il m'en souvient bien... par un protestant, pour payer un ou plusieurs quartiers de pension qu'il devait au collège de *Strasbourg* pour un de ses fils), M. D. donna sa montre... »

Une riche tabatière, « qui au poids seulement valait 500 frs », a servi « à nourrir pendant 3 mois toute une famille malheureuse ».

II. T. 332 (ancien T. p. 14, n° 8). Liasse. — 132 pièces, papier, dont 19 impr.

1846. — Collège royal d'Amiens. — Toutes affaires.

Extraits : BÂTIMENTS, MOBILIER. 8 août. Le proviseur propose d'acheter, au lieu de lits de fer, des couches en bois. « Pour 60 frs nous aurions de fort belles couches en merisier blanc, avec tringles... Elles ne présentent aucun inconvénient sous le rapport des punaises, le collège, quoique garni de couches en bois, n'ayant jamais vu un seul de ces insectes. »

COMPTABILITÉ. 27 mai. DECAIEU, ancien agréé, demande 79 frs 71 pour frais faits par son père pour l'Académie contre un sieur MOLIERE, maître de pension à Crépy-en-Valois (pièces de 1817 jointes). — 6 novembre. Budget pour 1847. Recettes : 185.639 frs 30. Dépenses : 166.344 frs.

ÉLÈVES.

ENSEIGNEMENT. 19 mars. Observations du recteur sur les méthodes de M. DEMONT, professeur de 6^{me}. — 6 avril. Ouvrages proposés pour les prix de Pâques. — 27 juillet. Achat du Ciceron, de Pankoucke, en 36 volumes, pour 108 francs. — 15 juillet. « *Prospectus* ». Impr. Amiens, E. Yvert, in-4°, 4 pages. — 13 août. « *Distribution solennelle des prix au collège royal d'Amiens... Discours de M. Martin, recteur de l'Académie* ». Impr. Amiens, E. Yvert, rue Sire-Firmin-Leroux, 26. In-8°, 4 p. — 25 novembre. « Une classe primaire a été établie, lors de la réouverture de l'année scolaire, ... conformément au désir de M. le proviseur. »

INONDÉS DE LA LOIRE. 22 décembre. Le montant de la quête, 124 frs, a été déposé à l'évêché, « la quête ayant été faite... en conséquence du dispositif du mandement de Mgr. ».

PERSONNEL. 2 juillet. Rapport du proviseur sur la situation du collège. Discipline. Notes sur le personnel : PREAUX, censeur : « caractère dont le laisser-aller forme la base ». — PONPON, surveillant général : « torpeur si grande que j'ai vu tout le quartier travaillant sérieusement sous un maître qui dormait. » — DELAHAYE, aumônier : « N'a pas d'âme dans la voix. Avec un peu plus d'ardeur, il serait un aumônier parfait. » — LE ROY, 4^{me}. « Les répétitions sont tournées à l'état d'abus grave... Il en donne à 15 de ses élèves ». — DEMONT, 6^{me}. « A comme matérialisé l'enseignement dans sa classe. Il fait épeler tous les mots, même les mots français les mieux connus. Il a fait des plus anciennes dynasties

égyptiennes l'objet principal de son enseignement historique. Or, là, tout consiste en noms propres et en dates. J'admire que ces pauvres enfants puissent être susceptibles d'un travail si mécanique. Mais je suis affligé de voir que l'on tourmente leur mémoire au profit d'un enseignement, dont l'objet est si peu utile et d'ailleurs si contestable. » — « Les langues vivantes sont à Amiens ce qu'elles sont, j'imagine, partout ailleurs, l'occasion d'une lourde dépense pour la caisse, sans un grand profit pour les élèves. » — « La musique vocale est un enseignement presque nul. » — « Les conférences aux maîtres d'étude ne me paraissent pas un enseignement sérieux. » — 5 novembre. État des traitements et indemnités perçus en 1845. Proviseur 5.000 frs (avec logement, chauffage, éclairage, domestique). Censeur 4.262 frs (avec logement, chauffage, éclairage). Aumônier 1.800 frs (avec logement et chauffage). Économe 2.734 frs (avec logement, chauffage, éclairage). Professeurs de philosophie, rhétorique, mathématiques spéciales, physique, 3.462 frs. Professeur d'histoire 2.862 frs. Professeurs de 2^{me} et mathématiques élémentaires 2.662 frs. Professeur de 3^{me} 3.262 frs. Professeurs de 4^{me}, 5^{me} et 6^{me}, 2.462 frs.

II. T. 333 (ancien T. p. 14, n° 9). Liasse. — 361 pièces, papier, dont 66 impr.

1847. — Collège royal d'Amiens. — Toutes affaires.

Extraits : BÂTIMENTS, MOBILIER. 18 janvier. « Monument de M. DIJON ». — 21 septembre. 650 frs pour planter une haie vive dans le grand jardin, qui sera ainsi partagé en deux. — 25 septembre. 3.360 frs pour un réfectoire supplémentaire, établi dans le cloître. — 8 octobre. La séparation du grand jardin n'ayant pu être faite à temps, le proviseur a « fait tracer à fleur de terre une légère tranchée », pour servir de limite aux grands et aux moyens élèves... Cette preuve de confiance dans leur bon esprit a paru faire plaisir à ces jeunes gens, qui s'attendaient à trouver des limites toutes différentes. Dans beaucoup de collèges, ce système est suffisant. Si donc vous ne le trouvez pas mauvais, j'ajournerai provisoirement l'emploi du crédit, qui nous a été accordé pour une séparation plus absolue. » — 24 décembre. 2.520 francs pour conversion en parloir de l'ancien laboratoire de chimie.

CABINET DE CHIMIE. 17 mai. Il doit y être tenu un registre des substances vénéneuses, et il est assujéti aux déclarations prescrites par l'ordonnance royale du 29 octobre 1846.

COMPTABILITÉ. 9 janvier. La subvention du

collège est fixée à 22.000 frs pour 1847. — 17 juillet. Le conseil académique demande que le prix de la pension soit payé, non par 12^{me}, mais par 10^{me}, ainsi que se paient déjà depuis 1827 les frais d'étude des externes. — 25 octobre. Le proviseur demande que les frais d'étude des externes soient portés de 72 à 100 frs. Sur 154 externes, 133 sont dans les pensions, « dont la clientèle est généralement riche ». — 7 décembre. Même demande, « la division de la 4^{me},... opérée depuis 10 jours,... emportant de nouvelles dépenses pour le collège ».

DISCIPLINE. 12 mars. Collision entre les internes et les externes de 2^{me}. — 16 décembre. Mésintelligence entre les internes et les externes en général. « M. le proviseur... n'a peut-être point toujours suffisamment modéré sa vive et naturelle prédilection pour les internes... Les désordres qui ont éclaté, dans la classe de 4^{me} en particulier, sont venus de ce que le père d'un externe, M. LABORDERE, greffier du tribunal civil, a voulu faire doubler cette classe à son fils, qui avait une supériorité incontestable sur un grand nombre de ses condisciples... L'ordre... n'aurait pas été troublé s'il eût suivi les cours de 3^{me}. »

ÉLÈVES. 16 juillet. « *Université de France. Ordonnance du roi concernant la répartition des bourses dans les collèges royaux.* » Impr. Paris, Paul Dupont. In-8°, 10 pages. Amiens, collège de 2^{me} cl., a 30 demi-bourses, 4 trois-quarts de bourse, 2 bourses entières, et 4 boursiers surnuméraires, au total 40 élèves du gouvernement. — [28 septembre]. Réclamation de M. LABORDERE sur la façon dont la classe de 4^{me} a été dédoublée : réduite aux seuls élèves qu'elle devrait admettre, elle n'aurait pas lieu d'être dédoublée. Aucun examen n'a été fait. La cause de cette omission d'examen est due « à des dispositions inquiètes, ambitieuses, jalouses, qui ne voient la prospérité du collège que dans le nombre de ses internes, qui tendent à présenter son administration comme devant être paternelle pour les internes seulement... Résultat : un état habituel d'hostilité déclarée entre les internes et les externes. »

GAUDRY. 5 décembre. Le proviseur demande son exclusion. Il a apporté en 4^{me} « de la poudre à canon et des chevrotines », précédemment une drogue qui, jetée dans les yeux d'un camarade, l'aveugla pendant une heure. — HENIN. 28 mai. Renvoyé pour avoir signé avec quelques autres une lettre au recteur, le 26 mai, où ils se plaignent d'une promenade fatigante qu'on leur a fait faire par la chaleur. Au *Pont de Metz*, « nous demandâmes du repos et des rafraîchissements... on nous refusa tout... Alors les rangs furent rompus et chacun alla prendre sa place

sur le gazon... Pour nous punir,... on ne nous prive pas de promenades, que nous ne pouvons point supporter, mais on nous prive de bains, si nécessaires à la santé des jeunes gens... Si... vous croyiez juste la punition infligée, nous serons forcés de nous adresser aux inspecteurs généraux. »

ENSEIGNEMENT. 5 février. Catalogues supplémentaires de la bibliothèque et du cabinet de physique. — 10 mars. Le recteur au ministre : le discours de M. LEROY, professeur de 4^{me}, prononcé à la dernière distribution des prix, renfermait « certains passages où l'esprit philosophique du XVIII^e siècle se faisait un peu trop sentir... Plus d'une expression, plus d'un nom propre surtout... ont blessé les sentiments d'une partie respectable de l'auditoire. » — 1^{er} avril. Rapport de M. JOUEN, inspecteur de l'académie, sur les examens faits à la fin du 5^{me} mois de l'année classique. Fournit la liste des auteurs expliqués dans les classes, des observations sur les maîtres, et le nom des élèves les plus distingués. — 6-10 avril. Réclamation de l'abbé FAUVEL, sur ce que son frère, vétéran du cours de mathématiques spéciales, n'a pas reçu le prix auquel ses places lui donnaient un droit incontestable, sous prétexte qu'il était élève de seconde année. Il insinue que le proviseur favorise l'internat. — 8 juin. DEBS, professeur de philosophie, au recteur. Il explique son adhésion à la pétition présentée par les professeurs de *Paris* au sujet de la séparation du cours de philosophie en 2 années. « Rendre facultatif le cours de 2^{me} année, c'était en fait le supprimer, élèves et parents trouvant déjà les études trop longues pour leur bourse et leur patience. » — 2 septembre. Exécution du statut du 5 mars 1847. — 25 septembre. Les proviseurs auront désormais le droit de faire passer une classe aux élèves. — 4 octobre. Le ministre décide d'ajourner l'organisation des cours spéciaux prévus par le statut. — 14 octobre. Rapport du proviseur sur l'essai qui a été fait des cours spéciaux, sur l'autorisation donnée verbalement par le recteur. Le cours, ouvert avec 4 élèves, en compte 11. La 1^{re} année comprend 4 classes d'arithmétique et 1 de physique et chimie, 1 classe de lettres, 2 d'histoire et géographie, 2 de grammaire française, « ces deux dernières... indispensables,... d'abord parce qu'il faut suppléer sous le rapport ce que les élèves auraient appris en continuant leurs études ; en second lieu parce qu'ils se destinent tous ou au commerce, ou aux écoles spéciales ; en troisième lieu,... le collège d'Amiens étant le premier collège royal que les Anglais trouvent sur la route de *Londres* à *Paris*, il est à espérer que nous recevrons des élèves de cette contrée pour apprendre le français, ce qui est déjà arrivé. En

effet, 4 jeunes anglais sont au nombre des élèves des cours spéciaux. » — 5 novembre. Le cours a 13 élèves. — 10 novembre-26 novembre.

Dédoulement de la classe de 4^{me}, qui compte 73 élèves. — 8 décembre. PINCHON et DEMONT, professeurs de 5^{me} et de 6^{me}, demandent la création d'un second professeur d'histoire, qui adoucirait leurs pénibles fonctions.

INONDATIONS DE LA LOIRE. 22 mars. Le collège offre 32 habits, 22 pantalons, 20 gilets, 40 chapeaux, 15 paires de draps et 50 serviettes aux inondés du département du Loiret. — 30 avril. Le chemin de fer du Nord transportera ces effets gratuitement, à l'exemple du chemin de fer d'Orléans.

PASSAGE DU ROI. 30 août. Le ministre a appris avec satisfaction « les gracieux témoignages » que le roi a accordés aux élèves du collège qui lui ont été présentés lors de son passage.

PERSONNEL. 13 février. « 3 maîtres d'études... se sont réunis après le coucher des élèves et se sont mis à boire et à fumer. » — 28 septembre. Davaux, chargé de la 8^{me}, passe en 7^{me}, en remplacement de Cruel. Ponpon, surveillant général, chargé de la 8^{me}, en remplacement de Davaux. Congé d'un an accordé à Desboves, professeur de mathématiques élémentaires. Lespiault, élève de l'école normale, régent de mathématiques supérieures à Compiègne, chargé de la suppléance de Desboves. — 30 septembre. Soupé, agrégé, chargé de la 2^{me}, nommé professeur de 2^{me} en remplacement de Lebarbier de Balignières. Franck, agrégé, chargé de la 2^{me} à Alençon, nommé professeur de 3^{me}, en remplacement de Malard. — 20 décembre. Nécessité d'un 7^{me} garçon de salle, au traitement de 200 frs, « l'augmentation du nombre des élèves ayant nécessité cette année la formation d'une 8^{me} étude et l'établissement d'un réfectoire supplémentaire. »

Bouthillier de Beaumont, professeur de mathématiques élémentaires à Orléans, nommé professeur de mathématiques supérieures, en remplacement de Fougère (7 septembre). —

Dehallais, chargé de la 2^{me} division nouvelle de la 4^{me} (24 novembre). — Delahaye (l'abbé), aumônier, 19 avril. Il propose d'abandonner son mobilier pour payer la dette de nourriture qu'il doit au collège. —

22 avril. Le recteur au proviseur : « J'ai fait ce que j'ai pu à diverses époques... pour que la position de M. l'abbé Delahaye fût améliorée... Maintenant... il convient de prélever sur la portion de traitement qu'aurait à toucher M. l'aumônier à la fin du présent mois le montant de ce qu'il devra pour sa nourriture. » — 10 novembre. « M. l'aumônier paie très exactement à la fin de chaque mois sa nourriture à la table commune. Mais, si sa dette n'augmente pas, il reste toujours en arrière une somme de 908 frs 75...

Au mois de juillet, MM. les inspecteurs généraux... m'engagèrent à patienter. » — Desboves, professeur de mathématiques élémentaires, recevra le traitement de l'agrégation pendant la durée de son congé (11 octobre). — Dupas, maître d'études, 22 mai. L'abbé L. Boniface, principal de Cassel, déclare que « s'il a dû quitter Cassel, ce fut pour sa manière de parler des Flamands, toujours jaloux de leur ancienne nationalité. » — Lavialle, régent à Nogent-le-Rotrou, nommé maître d'anglais, en remplacement de Brand, démissionnaire (15 mai). — Leroy, professeur de 4^{me}, 16 juin. Malgré la promesse qu'il avait faite de les cesser après Pâques, il donne toujours des répétitions collectives à la pension Lenoel. — Nawrocki, chargé de l'enseignement de l'allemand à Nîmes, chargé de l'allemand, en remplacement de Sklower (7 octobre). — Sklower, maître d'allemand. 3 août. « Dans le commencement de l'année scolaire, on a institué des cours particuliers pour les élèves... qui se destinent aux écoles spéciales. Ces élèves payent chacun la somme de 210 frs... Ces répétitions sont données par 4 professeurs et par moi. Il serait juste que chacun reçût la part qui lui revient de la somme payée par les élèves. »

VISITE DU COLLÈGE PAR UNE COMMISSION DU CONSEIL ACADÉMIQUE. 4 septembre. Rapport de M. ALLOU.

II. T. 334 (ancien T. p. 114, n° 10). Liasse. — 160 pièces, papier, dont 16 impr.

1848. — Collège royal (lycée) d'Amiens. — Toutes affaires.

Extraits : BÂTIMENTS. Nouveau parloir à établir dans l'ancien laboratoire de chimie. — Calorifère pour chauffer le nouveau parloir, le salon, les bureaux de l'économiste et l'infirmerie (1^{er} février : Devis PARIS-CORROYER, d'Amiens. — 5 février : Devis René DUVOIR, de Paris, 11, rue Neuve Coquenard). — Appropriation du grand réfectoire et du 1^{er} dortoir. — Meubles du nouveau parloir et réparations à la chapelle.

BIBLIOTHÈQUE. 3 février. Catalogue additionnel des livres portant les nos d'ordre 571 à 578.

COMPTABILITÉ. 2 février : État des dépenses faites pour améliorations en 1847 : « établissement d'un réfectoire supplémentaire dans le cloître de la cour d'entrée. Construction d'une cheminée dans le réfectoire supplémentaire. Installation de la bibliothèque dans un autre local, et d'une nouvelle étude dans la bibliothèque. » — 21 juillet. Arrêté du compte de 1847. « Boni de 5.000 frs environ. »

ÉLÈVES. 13 juillet. « La discipline... facile et

bien observée. Les études laissent davantage à désirer. Il y a dans le travail des élèves une mollesse et une indifférence qu'il faut attribuer à des préoccupations plus fortes que les efforts qui tendent à les éloigner. »

ENSEIGNEMENT. 11 avril. Liste des ouvrages proposés pour être donnés en prix à la fin du 1^{er} semestre de l'année scolaire 1847-1848. — 25 juillet. Le proviseur au recteur : l'enseignement des cours parallèles « était un besoin pour le lycée et le pays : pour le lycée, en ce que les nouveaux cours ont présenté une précieuse ressource à des élèves, qui ne faisaient rien ailleurs ; pour le pays, en ce qu'étant essentiellement industriel et agricole, il prise avant tout les connaissances pratiques. »

PERSONNEL. 3 février. Nécessité d'augmenter le nombre des maîtres d'études. « L'année dernière, pour 230 élèves, nous n'avions que 7 études... Pendant les vacances, nous avons eu le temps d'approprier... la bibliothèque... Nous avons donc... 8 salles d'études. Mais le collège compte 248 internes, d'où il résulte qu'un certain nombre de nos maîtres ont plus d'élèves que ne le comporte le règlement. À cela quel remède ? Je n'en connais pas d'autre que l'habileté des maîtres, leur dévouement et leur expérience, et je peux affirmer que, sous tous ces rapports, le collège est parfaitement heureux. » — 10 février. Une seconde religieuse sera attachée au service de la lingerie. — 11 février. Un 9^{me} garçon de salle, aux gages de 200 frs, sera attaché au collège. — 19 septembre. FONTES, professeur de mathématiques supérieures au lycée de *Mâcon*, nommé en la même qualité à *Amiens*, en remplacement de BOUTHILLIER DE BEAUMONT. LESPIAULT, agrégé, chargé des mathématiques élémentaires, nommé professeur de la dite classe. — 21 septembre. GUICHEMERRE, chargé des mathématiques élémentaires à *Laon*, chargé « des mathématiques pour les cours spéciaux ». VION, ancien régent de philosophie à *Abbeville*, chargé de la « rhétorique française pour l'enseignement spécial », en remplacement de BONNESŒUR.

BONNESŒUR, maître d'études, chargé de la classe de rhétorique et de philosophie supplémentaires, en remplacement de VONDERSCHER (18 mars). — BOUTRON, professeur de philosophie à *Moulins*, nommé professeur de philosophie, en remplacement de DEBS (22 janvier). — BRISBARRE, professeur de philosophie à *Grenoble*, nommé professeur de philosophie, en remplacement de BOUTRON (24 janvier). — COLSENET, professeur de 5^{me} à *Besançon*, nommé censeur, en remplacement de PREAUX (6 septembre). — DELAHAYE (l'abbé), aumônier. 26 mai : il lui est accordé remise, vu « sa position gênée », de 908 frs 75, frais de nourriture à la table commune antérieurement au 1^{er} avril

1847. — DHERAL, maître d'études. 29 mai : « A quitté hier à midi le lycée en déclarant qu'il ne voulait plus vivre sous une administration rétrograde, et qui a la prétention d'enchaîner les fonctionnaires. »

II. T. 335 (ancien T. p. 43). Liasse. — 33 pièces, papier, dont 12 impr.

1814-1832. — Collège royal d'*Amiens*. — Boursiers. — 1817-1827. Réglementation imprimée sur les pensions royales et les bourses communales. Ordonnances du 12 mai 1817, 12 octobre 1821, 16 novembre 1821, instructions ministérielles du 15 septembre 1822, avril 1824, 10 novembre 1827. — 1827-1832. Instructions et correspondance relatives aux bourses et aux boursiers.

1814-1832. États de bourses vacantes et listes de boursiers. Listes nominatives générales du 4^{me} trimestre 1827 et du 1^{er} trimestre 1830.

II. T. 336 (ancien T. p. 64, n° 15). Liasse. — 13 pièces, papier.

1818-1821. — Collège royal d'*Amiens*. — Établissement d'un cabinet de physique.

Extraits : 1818, 20 août. « M. le préfet... a remarqué que le cours de physique était fait d'une manière incomplète, et que cela provenait de ce que le professeur n'a pas à sa disposition les instruments dont il aurait besoin », alors que le séminaire de *Saint-Acheul*, dont il s'agit de soutenir la concurrence, possède un cabinet de physique. — 1821, 19 février. Indemnité de 240 frs à M. BRAIVE, chargé de se rendre à *Paris* pour acheter les objets nécessaires au cabinet de physique. — 1821, 29 août. « État des objets dont les collèges royaux peuvent proposer l'acquisition pour leurs laboratoires de chimie. »

II. T. 337 (ancien T. p. 16, n° 3). Liasse. — 39 pièces, papier.

1822-1828. — Collège royal d'*Amiens*. — Maison de campagne du collège.

Extraits : 1822, 18 avril. DALLERY, proviseur, au recteur : « Des inconvénients graves et fréquents qu'entraînent les promenades particulières des élèves du collège royal, dirigés nécessairement par quartiers vers les villages qui entourent la ville, m'ont convaincu de la grande utilité dont serait pour eux une campagne,... où ils seraient tous conduits les jours de congé, et soumis à une surveillance, qui remédierait à bien des abus... Il s'est trouvé à

vendre un bien situé à *Montières*, ancienne propriété des évêques d'*Amiens*. Il consiste en 18 journaux de terres, ou labourables, ou plantées d'arbres en plein rapport, en partie clos de bons murs... L'ancien château, encore existant, mais dans un état de délabrement, n'offrirait presque d'autre ressource que les démolitions, estimées environ 6.000 frs, dont on pourrait tirer un grand parti, si, dans la suite, on voulait y construire ne fût-ce qu'un réfectoire et une cuisine, pour procurer aux élèves l'agrément d'y aller passer en été les jeudis entiers. On estime généralement que ce bien produirait 1.500 à 1.800 frs de revenu, non compris le cidre, dont on récolte dans les bonnes années 30 à 40 muids.» Le prix de l'immeuble est de 36.000 frs, dont 20.000 frs comptant. — 1822, 20 juin. M. POUJOL désire vendre « sa maison de campagne de *Rivery*, voisine de celle que MM. du grand séminaire viennent d'acheter. Cette maison,... de 5 arpents, peut se diviser en 3 parties principales, dont une serait un beau jardin potager, et les 2 autres, bien ombragées, seraient destinées aux jeux des élèves, avec la facilité de tenir les petits séparés des grands. Au nombre des bâtiments s'en trouve un qui, étant prolongé, serait facilement mis à l'usage de réfectoire... Le prix... ne passera pas 14.000 frs. » — 1822, 3 juillet. « Le prix... est fixé à 12.000 frs, non compris les droits de mutation et du contrat. Le devis des ouvrages pour clore, bâtir et réparer... porte la dépense à 8.158 frs. » — 1822, 30 octobre. Ordonnance royale autorisant l'acquisition de la maison de *Rivery*, appartenant aux sieur et dame POUJOL D'ACQUEVILLE, moyennant 12.200 frs. — 1824, 1^{er} novembre. Bail pour 9 ans à Louis GRUSSY d'un logement et d'un jardin de la maison de *Rivery*, moyennant un loyer de 250 frs. — 1827, 26 février. Le bail du 1^{er} novembre 1824 est nul, le proviseur n'ayant pas été autorisé par le conseil royal à le passer. « Il ne sera rien demandé au locataire, qui a pu être de bonne foi. » — 1827, 5 mars. Le ministre refuse de rembourser à l'exécuteur testamentaire de M. DALLERY, ancien proviseur, une somme de 537 frs 35 que ce dernier aurait avancée de ses derniers pour ouvrages au jardin de la maison de campagne. Aucune pièce ne justifie cette dette, « dont le créancier lui-même n'a jamais demandé le paiement. » — 1827, 8 mars. Transaction entre le proviseur et GRUSSY, ayant pour effet de résilier le bail de 1824. — Vente de la maison : Cf. col. 478-479.

II. T. 338 (ancien T. p. 44, n° 4). Liasse. — 20 pièces, papier.

1828-1833. — Collège royal d'*Amiens*. — Placement de fonds en rentes sur l'État.

Extraits : 1828, 2 février. Le recteur demande au ministre d'autoriser le collège à placer 24.000 frs en rentes sur l'État et 16.000 frs en dépôt dans une caisse publique. — 1832, 28 juin. Le ministre au recteur : « Le collège... avait plus de 30.000 frs en caisse au 31 mars dernier ; veuillez inviter M. le proviseur à vous faire connaître sans délai la somme qui pourrait être employée en acquisition de rentes sur l'État sans nuire au service. »

II. T. 339 (ancien T. p. 16, n° 4). Liasse. — 28 pièces, papier.

1828-1830. — Collège royal d'*Amiens*. — Cours spéciaux d'allemand et d'anglais.

Extraits : 1828, 7 août. PEAGUM-RUSSEL, demeurant à Amiens, impasse de Sainte-Marie, au recteur : il demande qu'une chaire d'anglais soit créée au collège en sa faveur, à cause des « relations commerciales, qui se sont établies entre l'Angleterre et la ville d'Amiens ». — 1828, 11 novembre. Arrêté du recteur sur l'ouverture provisoire d'un cours d'anglais au collège, à la rétribution de 50 frs par élève. — 1829, 28 janvier. Le ministre désapprouve cette rétribution, qu'il trouve trop élevée, et demande que le maître reçoive un traitement fixe. — 1829, 15 septembre. Arrêté du conseil royal sur l'enseignement des langues vivantes. — 1829, 5 novembre. Le ministre interdit la grammaire anglaise de William COBBETT : elle contient des passages inconvenants. — 1830, 21 juin. PEAGUM renonce à sa place. « La crainte des créanciers, qui l'a obligé de quitter *Amiens*, l'en retient éloigné aujourd'hui. »

II. T. 340 (ancien T. p. 21, n° 3). Liasse. — 23 pièces, papier.

1826-1832. — Collège royal d'*Amiens*. — Dossiers concernant spécialement le personnel.

Extraits : S. d. [1826, après le 30 mai]. Tableau du personnel (dates de naissance, antécédents, nominations, etc.). — 1828, 12 juillet. Entre autres propositions faites au ministre, le recteur fait celle de remplacer l'abbé TIRMARCHE, aumônier, « prédicateur instruit, mais n'ayant pas assez d'autorité sur l'esprit des élèves », par l'abbé DELAHAYE, aumônier de *Strasbourg*, qui a jadis été aumônier du collège d'*Amiens*. — 1828. « Renseignements particuliers » sur le personnel. — 1830, 16 mai.

L'abbé TIRMARCHE au recteur : le dimanche 9 mai, le lendemain du jour où M. DENAYROUSE et les maîtres d'études « étaient disposés à se porter à des excès à mon égard, si M. le censeur ne les en eût détournés », les élèves ont refusé le service de la chapelle et de la sacristie. « Il existe au collège des personnes mal intentionnées qui... essaient d'entraver mon ministère. » — 1830, 27 mai. POUXE, professeur de rhétorique à *Clermont-Ferrand*, au recteur GUILLON : il demande une inspection plutôt qu'une place de proviseur. « J'ai fait un examen sévère de mes principes et de ma conduite dans les temps difficiles où nous vivons. Ma conscience me répond que je suis digne de votre estime et de votre suffrage, et je sais à quels titres vous les accordez. » — 1830, 5 juillet. L'abbé COHADON, proviseur du collège royal de *Poitiers*, au recteur : « J'ai appris avec douleur l'événement qui a enlevé M. l'abbé DARDE au collège... Le journal, il est vrai, qui avait diffamé M. Dardé, s'est rétracté. Mais cette rétractation suffirait-elle... dans l'opinion publique ? » Il demande à être nommé proviseur à *Amiens*. — 1830, 3 septembre. Rapport du recteur DURAND sur l'aumônerie et sur M. LLABOUR.

II. T. 341 (ancien T. p. 29, n° 12). Liasse. — 64 pièces, papier, dont 48 impr.

1832-1847. — Collège royal d'*Amiens*. — Dossier intitulé : Bulletins du personnel. — S. d. [1832]. Notices individuelles concernant : DELALLEAU, « maître de langues en *Angleterre* de 1819 à 1821 ». DELORME. GISCLARD. GRENIER. JOURDAIN. LEBAILLY. LECOQ. MACRON. MALGONTIER. PERE. PONCHELLE. POUGIN DE LA MAISONNEUVE. SPERY.

1843-1847. Notices individuelles concernant : ANSIEAUX. ASSOLLANT. BONNESEUR. BOUCHOT. BOUCRY. BOUTHILLIER DE BEAUMONT. BRAIVE. BRAND, né à *Aberdeen* le 17 mai 1799. COURTOIS. DAVAUX. DEBS. DELZONS. DEMONT. DENEUCHE. DESBOVES. DESPREZ. DOBREMÉR. DUPAS. EBRARD. FAROCHON. FONTAINE. FOUGERE. FRANCK, FRUHSTUCK. GAMBART. JOUMARD-VILLAIN (DE), né à *Londres* le 1^{er} novembre 1800. LA BASTIDE. LAVIALLE. LECLERE. LECOMTE. LELEU. LEROY. LESPIAULT. LORQUET. MAILLART. MALARD. MARIZIS. MARTY. NAWROCKI, né à *Varsovie* le 10 février 1807, docteur en droit en Allemagne, à l'Université de *Fribourg*, directeur de l'école polonaise à *Nancy* (Meurthe), établie par M. le prince CZARTORYSKI... depuis le 25 octobre 1842 jusqu'à 1845 ». PHARON. PHILIBERT-SOUBE. PICQUET. PINCHON. ROGER. SKLOWER, né à *Breslau* le 21 oct. 1815, « docteur en philosophie et oberlehrer... de l'université de *Berlin* ». SUCHET. VONDERSCHER, WALLET.

II. T. 342. — Numéro vacant.

II. T. 343 (ancien T. p. 4, n° 12). Liasse. — 5 pièces, papier.

1837. — Collège royal d'*Amiens*. — Succès aux écoles spéciales. — 17-24 novembre. Lettres d'envoi au préfet d'une note qui doit être insérée dans le *Mémorial administratif*. Mention d'Alexandre VASSELLE, admis à l'école polytechnique avec le n° 45 ; d'Henri VEDEL, admis à l'école de marine avec le n° 45 ; d'Henri VEDEL, admis à l'école de marine avec le n° 19 ; de Pierre-Henri PETITJEAN et de Jules-Romain BARNI, admis à l'École normale. — 25 novembre. Le recteur remercie le directeur de la *Gazette de Picardie* d'avoir publié le nom des élèves admis aux écoles spéciales.

II. T. 344 (ancien T. p. 34, n° 1). Liasse. — 18 pièces, papier.

1837-1846. — Collège royal d'*Amiens*. — Inventaires de mobilier.

1837, 29 avril — 1838, 21 avril. Inventaire du mobilier (cahier formant 35 tableaux) : 1. Chapelle. — 3. Gymnastique. — 5. Petit jardin, Réfectoire. — 6. Cuisine. — 9. Dépense. Petit magasin au-dessus de la dépense. — 10. Salle à manger et passage. — 11. Caves. — 12. Bains. Loge du portier. Parloir. Chambre du cuisinier. — 13. Classe de chimie. Classe de physique. — 14. Classe de philosophie. Rhétorique. Seconde. Troisième. Quatrième. — 15. Cinquième. Sixième. Septième. — 1^{er} dortoir. — 16. 2^{me} dortoir. — 17. Vestiaire des 2^{me} et 3^{me} dortoirs. Chambre du maître de 7^{me}, id. de 8^{me}. — 18. 3^{me} dortoir. — 19. 4^{me} dortoir. — 20. 5^{me} dortoir. — 21. 1^{er}, 2^{me} et 3^{me} quartiers (salles d'études). — 22. 4^{me} quartier. Classe de 8^{me} (5^{me} quartier). Salle de retenue. — 23. Classe de dessin. Petit dessin. Classe de mathématiques. Bibliothèque et instruments de musique. — 25. Ancien dessin (magasin aux vieux livres). Ancienne classe de mathématiques. Bureau de l'économe. — 27. Infirmerie. — 29. Lingerie. — 31. Chambre chez M. le proviseur. Grand magasin. — 32. Chambre à l'entresol du logement de l'économe. Chambre à côté du logement de l'économe. — 33. Service général. — 34. Additions.

1839-1846. Addition à l'inventaire et récolement.

1837-1846. État des draps et serviettes laissés par les élèves sortis du collège.

II. T. 345 (ancien T. p. 27, n° 2). Liasse. — 37 pièces, papier, dont 1 impr.

1840-1847. — Collège royal d'*Amiens*. — Dossiers intitulés « Travail du personnel ». Tableaux fournis par le recteur et le proviseur sur l'ensei-

gnement et le personnel. Notes sur chaque fonctionnaire et propositions de mutations. — Liste du personnel. Proviseur : BRAIVE, 1836-44 ; l'abbé ROGER, 1845-47. — Censeur : GALTIER, 1840-42 ; LABASTIDE, 1842-44 ; PREAUX, 1844-47. — Aumônier : DELAHAYE, 1837-47. — Économe : DE JOUMARD, 1834-47. — Physique et chimie : POLLET, 1839-47. — Mathématiques spéciales : HAUSER, 1840 ; COURTOIS, 1841-44 ; FOUGERES, 1845-47. — Mathématiques élémentaires : ORCEL, 1840-42 ; SUCHET, 1842-44 ; DESBOVES, 1844-47. — Histoire : FAROCHON, 1834-47. — Philosophie : LORQUET, 1838-43 ; DEBS, 1843-47. — Rhétorique : ASSOLLANT, 1838-47. — 2^{me} : BOUCHOT, 1839-43 ; DELZONS, 1843-45 ; LOUPE, 1846-47. — 3^{me} : BARET, 1840 ; FABRE, 1841 ; DELZONS, 1842-43 ; PICQUET, 1843-46 ; MALLARD, 1846-47. — 4^{me} : BOBET, 1840 ; PERDRIX, 1841-42 ; DESPREZ, 1843 ; PHARON, 1843-44 ; LEROY, 1844-47. — 5^{me} : VIGNOT, 1840 ; BONNIEUX, 1841 ; JOLLY, 1842 ; PHARON, 1843 ; LEROY, 1843-44 ; PINCHON, 1844-47. — 6^{me} : EBRARD, 1839-43 ; PINCHON, 1843-44 ; DEMONT, 1844-47. — 7^{me} : BONNAIRE, 1840-41 ; CRUEL, 1845-47. — 8^{me} : FONTAINE, 1840-44 ; DEVAUX, 1845-47. — « Rhétorique et philosophie supplémentaires » : BOUCHOT, 1843 ; GAMBARD, 1843-45 ; VONDERSCHER, 1846-47. — Allemand : MONMERT, 1840-41 ; JABLONSKI, 1841-42 ; FRUHSTUCK, 1842-45 ; SKLOWER, 1846-47. — Anglais : TRAVERS, 1840 ; John BRAND, 1840-46 ; LAVIALLE, 1847.

Nombre des élèves :

	Pens.	Demi-pens.	Externes	Total
1840.....	132	33	135	300
1847.....	184	45	148	377

Extraits : S. d. [après le 12 juillet 1840]. Quelques sujets ont été renvoyés, mais la nécessité d'« épurations en masse, qui avaient eu lieu à d'autres époques, ne paraît heureusement plus à craindre aujourd'hui, les mauvaises générations d'élèves ayant complètement disparu. Ce que le collège royal a encore à faire, c'est d'attirer à lui les enfants de la classe de la société qu'on appelle l'aristocratie ». — 1842, août. « Le collège a fait des progrès incontestables quant au sentiment moral et religieux sous la direction de M. BRAIVE, cette partie si importante de l'éducation ayant été complètement négligée sous son prédécesseur. » — 1845, 7 août. « Le collège, dans des temps heureusement très éloignés, a été troublé par de fréquentes révoltes. Le souvenir de ces événements en fait encore redouter le retour... D'où... une disposition trop grande à faire passer avant tout autre mérite celui de la soumission et de l'obéissance passives. »

II. T. 346 (ancien T. p. 14, n° 2). Liasse. — 6 pièces, papier.

1843-1845. — Collège royal d'Amiens. — Notice sur les bâtiments, demandée par le ministre le 6 décembre 1843.

Extraits : 1845, 15 mai. Le recteur envoie la notice au ministre. « Le décret du 9 avril 1811 a rendu la ville d'Amiens propriétaire des bâtiments du collège, mais il a été impossible de retrouver le procès-verbal qui a dû être fait à cette occasion par l'administration... des domaines. » Constructions nouvelles : « en 1838, un bâtiment a été construit aux frais de la ville et du collège dans une cour de décharge située au nord de la cour des cloîtres. Ce bâtiment renferme un bûcher, des salles de classe, une salle de récréation et une salle de dessin. La ville et le collège ont fait élever en 1844 à frais communs un autre bâtiment qui prolonge jusqu'à la rue des Watelets l'aile principale, située sur la grande cour de récréation. Dans ces nouveaux bâtiments se trouvent des lieux d'aisance, 2 salles de classe, 2 salles d'étude et un dortoir de 22 lits avec ses dépendances. » Modifications éprouvées par les bâtiments : « en 1820, transformation du parloir en un laboratoire de chimie, et d'une salle située près de la porte d'entrée en un parloir. En 1821, réunion d'une salle de classe à la chapelle, qui s'est trouvée ainsi considérablement agrandie. En 1822, construction dans la cage d'un escalier, alors inutile au service de la maison, d'une bibliothèque, d'une sacristie, et d'une petite salle de classe ; cette salle est aujourd'hui un passage, qui conduit de la cour des cloîtres dans la petite cour de récréation. En 1827 ou 28, changements de disposition pour la séparation des grands et des petits élèves. Ces changements ont consisté principalement dans la transformation de 2 études, qui se trouvaient au 1^{er} étage à l'extrémité du bâtiment de la rue Saint-Jacques, en un dortoir, et d'un dortoir, qui occupait la moitié du 1^{er} étage du bâtiment situé sur la grande cour de récréation, en 3 salles d'étude. En 1838, construction d'une classe et d'un cabinet de physique dans les bureaux de l'économe et dans une salle située entre ces bureaux et le cabinet du censeur ; construction d'un nouvel économat dans l'ancien cabinet de physique. En 1841, construction d'un logement pour le censeur à l'extrémité du rez-de-chaussée du bâtiment de la rue Saint-Jacques. En 1843, construction, dans un ancien magasin, de vestiaires pour les dortoirs n^{os} 4 et 5, d'une chambre de maître et d'une salle d'arrêts. Un logement pour l'aumônier sera prochainement établi, aux frais de la ville, dans une des salles d'étude de la 1^{re} division. » Historique : le collège est l'ancienne abbaye de Saint-Jean, ramenée des bords de la Selle dans

l'intérieur de la ville en 1601. « La propriété dans laquelle ces religieux s'établirent était, d'après l'histoire d'Amiens par le père DAIRE, le fief de *Marconnelles* ou de *Saisseval*, qu'ils avaient acheté le 26 août 1599 de Gedouin DE MONCHY, chevalier des ordres du roi, seigneur de *Sénarpont*. Ils y firent construire d'abord, sur l'emplacement formant aujourd'hui la petite cour de récréation, une église, qui fut dédiée le 15 juin 1608 par l'évêque d'Amiens, Geoffroi DE LA MARTHONIE, sous le nom de Saint Jean-Baptiste. Cette église fut achevée en 1618, agrandie quelques années après de 2 ailes et d'une partie de chœur, et démolie sous la République. La construction des cloîtres et du bâtiment où était le dortoir des religieux, c'est-à-dire de l'aile qui est située sur la grande cour de récréation, suivit de près celle de l'église ; elle fut commencée en 1624. Mais celle des bâtiments de la rue Saint-Jacques n'eut lieu que plus tard : elle fut entreprise en 1706, sous la direction d'Etienne DE FAYE, sourd et muet de naissance, qui avait été élevé dans l'abbaye depuis l'âge de 5 ans. Enfin, le bâtiment de la rue des Lirots paraît beaucoup plus ancien, et l'on peut croire qu'il faisait partie de la propriété du seigneur de *Senarpont*. Il est construit, ainsi que tous les autres, en pierres et en briques. » L'abbaye était réduite à 5 prémontrés, y compris le prieur, « lorsqu'à la fin du mois de septembre 1790, l'administration du district d'Amiens, qui tenait d'abord ses séances dans la maison des Cordeliers, s'empara d'une partie des bâtiments et y établit ses bureaux. C'est dans les mêmes bâtiments que furent transportés et réunis à la bibliothèque de l'abbaye, à partir de 1791, tous les ouvrages enlevés aux maisons religieuses et aux émigrés. Il résulta de là une belle collection de manuscrits et de livres imprimés, qui, après avoir appartenu à l'école centrale, fut mise à la disposition de la municipalité par arrêté du ministre de l'intérieur du 8 frimaire an 12, à l'époque de la fondation du lycée, et donna naissance à la bibliothèque communale. » L'école centrale fut installée dans l'abbaye le 26 pluviôse an 4 ; une loi du 19 ventose an 6 lui concéda tous les bâtiments, à l'exception de l'église, « et à la condition que cette église, ainsi que les bâtiments de l'ancien collège, lequel était situé rue des Jacobins, feraient retour à l'état. Enfin un arrêté... du 16 floréal an 11 ordonna l'établissement du lycée dans les bâtiments de l'école centrale... et l'installation du lycée, aujourd'hui le collège royal, eut lieu le 17 novembre 1806. »

II. T. 347 (ancien T. p. 34, n° 2). Liasse. — 15 pièces, papier, dont 1 impr.

1845-1848. — Collège royal d'Amiens. — Conférences pour les maîtres d'études.

Extraits : 1845, 2 décembre. Le ministre demande des renseignements sur l'organisation de ces conférences, autorisées par l'art. 3 de l'ordonnance du 14 novembre 1844 et réglées par l'art. 7 de l'arrêté du conseil royal du 7 janvier 1845. — 1845, 10 décembre. L'abbé ROGER, proviseur, au recteur : M. PREAUX, censeur, fait ces conférences, et reçoit à ce titre 600 frs par an. Il donne 4 heures par semaine. L'objet en est « l'enseignement d'une classe de 3^{me} ou de 2^{me} tout au plus, à raison de la faiblesse des auditeurs ». 4 maîtres suivent ces leçons purement littéraires. « Le nouveau proviseur partage tout à fait l'opinion de son devancier sur le peu de fruit d'une institution très bonne en elle-même, mais que les occupations... absorbantes de ceux pour qui elle a été fondée doivent rendre presque inutile. » — 1847, 22 janvier. Le recteur au ministre. Les maîtres ont vu, en général, dans cet enseignement « moins un privilège qui leur était accordé qu'une tâche de plus qui leur était imposée... Je demeure convaincu... que, s'il était possible d'accorder régulièrement, à la fin de chaque année scolaire, quelques places de régent aux maîtres d'études... qui auraient prouvé le plus de savoir,... on déterminerait par là ces fonctionnaires plus efficacement encore à s'occuper de leur propre instruction qu'en les astreignant à des études spéciales. » — 1848, 13 janvier. Le ministre autorise le recteur à charger des conférences ASSOLANT, professeur de rhétorique, à la place de PREAUX.

II. T. 348 (ancien T. p. 302). Liasse. — 130 pièces, papier.

An XII-1816. — Collège d'Abbeville. — Correspondance relative au personnel et à l'enseignement. Extraits des délibérations du bureau d'administration. (N.-B. Les lettres dont on n'a pas indiqué l'auteur dans l'analyse ci-après émanent du principal)¹.

Extraits : An XII, 21 pluviôse, Amiens. Arrêté du préfet QUINETTE autorisant le maire d'Abbeville « à faire percevoir immédiatement, après que le présent aura été rendu public par voie d'affiche, aux portes de la ville et dans le marché public, un droit de dix centimes à titre de location pour chaque sac de grains qui sera exposé en vente sur le marché public de cette commune, pour le produit

¹ Cf. Prarond (E.). *Les grandes écoles et le collège d'Abbeville 1384-1888*. Paris, Picard, 1888, in-8°, xv et 574 pages.

être spécialement affecté, jusqu'à due concurrence, aux frais d'établissement et d'entretien de l'école secondaire communale. » — 1809, 8 juin. « Observations sur l'école secondaire d'Abbeville » par M. BOUCHER, conseiller municipal, correspondant de l'Institut. Le collège, rétabli en 1804, a pour revenus : un droit de 20 centimes sur les sacs de blé portés au marché (5.130 frs) et la rétribution des externes (800 frs), total : 5.930 frs. La dépense, qui est de 5.080 frs, serait, dans le plan proposé, portée à 10.000 frs, et le nombre des professeurs augmenté. L'auteur fait des comparaisons avec l'école secondaire de *Dieppe*, qui dépense 11.200 frs. Le professeur de mathématiques pourrait être chargé du cours d'hydrographie, « qui se tenait autrefois à *St-Valery-sur-Somme* et qui n'a cessé que depuis peu de temps... *Abbeville* ayant été de tout temps une pépinière de graveurs, on donnera, autant qu'il sera possible, les premiers éléments de la gravure à l'eau forte et au burin à ceux qui le demanderont ou annonceront des dispositions. » — 1810, 27 juin. MORAND, prêtre, régent de 5^{me} et 6^{me}, à *Abbeville* depuis 4 ans. — 1811, 4 mars, *Abbeville*. Rapport de M. BOUCHER au conseil municipal. Il propose une dépense de 8.100 frs, que l'on trouverait dans le produit du droit de présentation des sacs de blé qui s'élève à 7.500 frs. — 1811, 21 mars. Lettre de M. BOUCHER, « directeur des douanes, associé correspondant de l'Institut, etc... », sur le remplacement de MORAND, régent décédé. — « Ordre des exercices de chaque jour établi dans le collège d'Abbeville et dans son pensionnat, présenté à MM. les administrateurs du dit collège le 18 avril 1811. » Lever à 6 h. 1/2, prière à 7 heures ; pendant le déjeuner, lecture : « aujourd'hui, nous en sommes au 21^e volume des lettres édifiantes des missionnaires aux Indes ». 7 h. 1/2, messe, puis classe jusqu'à 11 heures. Répétitions. De midi à 2 heures, dîner, « sans aucuns mets particuliers pour les maîtres », et récréation. De 2 à 5 heures, classe ; de 5 à 6 h. 1/2, répétition, « sans récréation intermédiaire, mais on apporte à goûter à chaque élève en sa place ». Le principal donne des leçons particulières jusqu'à 8 heures. À 8 heures, souper commun. Il y a une 7^{me} tenue par le principal, car, les maîtres de pension n'obéissant pas à l'arrêté du grand-maître qui leur prescrit d'envoyer leurs élèves au collège, « sans cette pépinière, il n'y aurait plus de 6^{me} l'année prochaine, plus de 5^{me} la seconde année et plus de collège au bout de 4 ans. » Vous voyez, MM., que le principal... est obligé d'être professeur, maître d'études, maître de géographie, maître de pension, suppléant pour tous. » Heureusement, il n'a jamais « manqué une classe par indisposition depuis 47 ans. »... — 1812, 25 février.

Le bureau d'administration (MM. BOUCHER, TILLETTE-MAUTORT, DU BELLAY DE SAINTE CROIX) invite la municipalité à affecter intégralement au collège le produit des droits sur les sacs de blé, et à fixer à 7 le nombre des régents... — 1812, 6 déc. BOUCHER au recteur : LAURENT, nommé régent de mathématiques, ne se contentera sans doute pas du traitement de 800 frs proposé. — 1812, 15 décembre. BOUCHER au recteur : le bureau a approuvé la proposition du recteur de prélever 20 francs sur tous les élèves pour subvenir au défaut de fonds, mais le maire observe « que, cette retenue se trouvant supprimée depuis 1811 par le décret impérial portant acceptation du budget », son rétablissement ne peut avoir lieu qu'en vertu d'une décision spéciale. « Le déplacement de la bibliothèque, qui occupe un local précieux pour les dortoirs, est universellement désiré, mais, comme elle doit être placée à la mairie à la place de l'arsenal, il faut l'assentiment du ministre de la guerre pour transférer les armes qui y sont en dépôt. » M. LAURENT a refusé la place de régent de mathématiques. — Régents au 2 mars 1813 : DE POILLY, 2^{me} d'humanités ; GROS, 1^{re} d'humanités ; SEVRETTE, 2^{me} de grammaire ; MORGAN, 1^{re} de grammaire ; HERBETTE, principal... — 1813, 21 octobre. Installation de BELLART, principal, en remplacement de HERBETTE. — 1813, 24 novembre. Délibération du bureau, en présence de M. DOBIGNIES, inspecteur de l'académie. Répartition des logements du principal et des régents. « Le conseil est d'avis que le bâtiment servant de chapelle est susceptible de servir de salle d'études, et pour les exercices publics, sans toutefois cesser d'y célébrer l'office, en séparant l'autel par une cloison ou un rideau ». Le cours de mathématiques s'ouvrira le 1^{er} décembre ; chacun de ses élèves paiera une rétribution de 24 frs. — 1814, 7 juin. Délibération du bureau. Rétribution exigée des élèves : « On a cessé... à partir du 1^{er} janvier 1810 d'exiger cette rétribution, et déjà 5 mois se sont écoulés de l'année courante sans qu'elle ait été perçue. » Mesures financières proposées pour la remplacer, étant reconnue « l'impossibilité d'amener les parents des élèves à payer l'arriéré... depuis le 1^{er} janvier 1814. » « Devis estimatif des dépenses à faire pour le rétablissement du culte dans la chapelle », montant à 674 frs. — 9 juin. Devis des réparations à faire à la bibliothèque pour être remise à l'usage de dortoir, montant à 30 frs.

1815-1816. Nombreuses lettres du principal¹

¹ J. Adrien BELLART, né à *Abbeville*, ex-curé de Saint-Eloi d'*Abbeville*, bachelier en théologie de l'ancienne université de *Paris*, âgé de 63 ans en 1815.

BELLART au recteur, avec quelques délibérations du bureau : 1815, 1^{er} et 4 janvier. « L'état des élèves ne s'élève pas au nombre que j'espérais. Je crois pouvoir en trouver la cause dans l'établissement de quelques écoles nouvelles, qui vous sont connues. En outre, plusieurs élèves qui semblaient se dévouer à l'état ecclésiastique ont prouvé qu'ils n'avaient d'autre vocation que la crainte de la conscription. Un fait nouveau à consigner sur M. HERBETTE : c'est qu'un anglais, en passant par cette ville, a fait demander au collège un jeune garçon nommé HOLME qu'il y croyait pensionnaire... M. André DEPOILLY... a dit dans une grande réunion qu'il ne me donnait pas 3 mois à vivre... Les lettres anonymes circulent ; je dois me préparer à toutes les amertumes... La bonne intelligence règne dans la maison. Lundi dernier, après nos visites faites en commun, nous nous sommes réunis dans un banquet préparé par l'amitié et présidé par la fraternité. De grâce, Monsieur, n'ajoutez foi à aucun rapport venant de personnes étrangères à la maison. On voudrait y semer la zizanie, mais nous saurons nous en garantir »... — 1815, 20 février. « J'attends de *Londres* du papier sur *Paris* que je vous destine. Enfin, je ne négligerai rien pour me libérer envers la caisse de l'université le plus promptement possible. » — 1815, 5 avril. « Tous mes pensionnaires anglais sont partis d'ici le même jour que le roi. J'ai été obligé de leur avancer leurs frais de voyage, ce qui, étant joint à ce qui m'était déjà dû, me laisse à découvert d'une somme d'environ 2.000 frs. » — 1815, 24 mai. Relativement à la prestation de serment, les fonctionnaires du collège « ne voudraient se conduire que d'après l'exemple de l'académie et du lycée ». Ils croient que cette prestation sera « plus régulière, lorsque le résultat de la convocation du champ de mai sera connu »... — 1815, 13 juin : envoi du tableau de la prestation de serment. — 1815, 23 juillet. Quelle conduite tenir à l'égard de la rétribution universitaire ? « Le retour du roi ne remet-il pas en vigueur son ordonnance de février, qui supprimait cette rétribution ? » — 1815, 22 décembre. Tableau des fonctionnaires. — 1815, 28 décembre. Tableau des élèves proposés pour l'exemption de la rétribution. — 1816, 6 janvier. « Il me fâche extrêmement de mériter les reproches que vous m'adressez sur mon retard dans mes versements de la rétribution universitaire. Si le collège d'*Abbeville* est le seul arriéré dans l'académie, cela prouve que son principal est le plus malheureux... Je me reconnais débiteur de 510 frs 03 pour le temps que j'ai tenu une école secondaire, mais j'avais payé à l'université un droit de diplôme de 400 frs, qui ne m'a pas été restitué lorsque l'on m'a oté mon pensionnat et le droit d'enseigner pendant 10 ans que j'avais

acheté. — 1816, 6 février. Délibération du bureau. Les voix s'étant partagées pour la démission d'un régent de rhétorique entre MM. SEVRETTE et MONNOT, il propose « un concours avec examen par un inspecteur général », ouvert à tous les régents. — 1816, 24 mars. « Le conseil général de la commune est pour les bonnes études, et le collège y a des amis. Les habitants aiment à s'instruire. Nous avons ici une société d'émulation qui se réunit une fois par semaine. Il y a outre cela une société de lecture dont l'abonnement est employé à l'acquisition des livres nouveaux en tous genres. Le prix est de 12 frs pour l'année. Des commissaires sont chargés de la distribution. La bibliothèque est actuellement nombreuse. Les habitants sont passionnés pour le spectacle, qui est ici bien suivi. La musique est en faveur, et nous avons un grand nombre d'amateurs d'une grande force. Le commerce a un établissement distingué pour les draps dits Vanrobaix, qui occupait autrefois 2.000 ouvriers, et 300 seulement pour le moment. Des particuliers les imitent. La manufacture des moquettes est célèbre. On en compte plusieurs de calicots qui réussissent, une verrerie, d'autres étoffes de laines comme calmouks, baracans, etc., un grand commerce de toile, de chanvre, de lin, de bazin, coutils, toiles à matelas, des fabriques de meubles pour *Paris*, quelques maisons d'épicerie en gros. On n'attend que le signal pour se livrer à l'industrie et aux spéculations. L'ambition des grandes fortunes ne domine pas. Quand on a gagné de quoi vivre honnêtement, on se retire pour se livrer au repos et jouir paisiblement de son bien. » — 1816, 25 mars. « Un petit événement arrivé le 22 au soir m'a causé quelque inquiétude. J'ai trouvé à la porte du collège une trentaine d'enfants armés de bâtons qui attendaient que les élèves externes sortissent à 7 heures pour tomber sur eux... Le lendemain, j'ai appris que ce mouvement venait d'une pension notable. J'ai eu recours à M. le procureur du roi qui, au moyen de quelques gendarmes, a prévenu de nouvelles scènes ». — 1816, 27 avril. MM. TILLETTE DE MAUTORT, BOUCHER et DU BELLAY sont remplacés au bureau par MM. BUTEUX, ancien avocat ; DE SENERMONT, colonel du génie ; et LEFEBVRE DU GROSRIEZ. — 1816, 1^{er} mai. « Mon plus grand tort est d'être si fort arriéré envers l'université. J'ai pris mes mesures en conséquence pour me liquider entièrement avant la fin du mois. Dussé-je vendre mon argenterie ou faire un emprunt, je vous assure que je tiendrai parole. » — 1816, 8 mai. Délibération du bureau. Installation des nouveaux membres. « M. BUTEUX a mis sur le bureau un ancien registre... du collège de cette ville, qu'il a soigneusement conservé

pendant la révolution,... il s'est trouvé commencer par une délibération du 6 août 1785, et finissant le 30 mai 1792, dont MM. l'ont remercié, et ordonné le dépôt dans les archives de cet établissement, reconnaissant que M. BUTEUX a rendu un véritable service en le soustrayant ainsi au génie dévastateur qui l'eût anéanti, attendu qu'il contient une déclaration trop détaillée des anciens biens du collège,... qu'on pourrait espérer de recouvrer. » — 1816, 21 mai. Délibération du bureau. Témoignage d'estime et de confiance au principal BELLART. Revendication pour le collège des bois et de la réserve de *Foresmontiers*, non vendus, et de la maison POTTIER, où le bibliothécaire est encore logé, quoique la bibliothèque ait été transférée du collège à l'hôtel-de-ville. — 1816, 25 mai. « Jeudi dernier... quatre pensionnaires anglais sont sortis du collège. En voici la raison. Ces messieurs n'étaient pas contents que j'observasse l'abstinence des Rogations. Ils ont introduit mercredi un gigot qu'ils ont mangé secrètement. J'ai fait des observations à leur père, qui est depuis quelque temps dans cette ville. Il les a mal reçues. Peut-être leur avait-il préparé déjà une pension plus facile et plus commode. J'ai appris aujourd'hui qu'ils devaient entrer chez M. André DEPOILLY. » Attestation donnée par l'ancien bureau en faveur du principal BELLART. — 1816, 28 mai. Témoignage très favorable donné au même par les membres du tribunal DU BELLAY, Félix CORDIER, M. J. BOULLON, MALOT, TRAULE. — 1816, 4 août. « Depuis 8 jours, j'ai été occupé à faire vider la bibliothèque, qui est enfin délogée. » — 1816, 4 novembre. Délibération du bureau proposant Charles-Jean-Baptiste DE SAINT-ACHEUL, instituteur, rue du Moulin du Roi, pour remplir la place de régent de 6^{me}, HARMANT, qui a démissionné.

1815-1816. Lettres écrites par les régents HARMANT, MOITREL, MONDELLOT, MONNOT DES ANGLES, SEVRETTE, et par l'ex principal HERBETTE. — 1815, 30 septembre, *Amiens*, « passage Noël n° 7 ». SEVRETTE au recteur. Il demande une place au collège royal : « Aussitôt mon *quinquennium* fini dans l'Université de *Douai*, je commençai la carrière de l'enseignement par l'éducation de MM. DE CASTEJA, dont l'aîné est préfet actuel du *Haut-Rhin* ; qu'après avoir rempli ces fonctions, j'ai créé le premier dans la ville d'*Amiens* un pensionnat avec des cours réglés depuis la 7^{me} jusqu'à la rhétorique inclusivement. » Il y a « répété successivement pendant 15 ans les élèves de l'école centrale et du lycée », il y a fait un cours public de géométrie pratique, dont il attend encore le traitement. Son établissement d'*Amiens* ayant été supprimé par l'Université, il a été placé à *Abbeville* : « J'ai un traitement de 1.200 frs qui, par une suite de la négligence de la municipalité dans la composition de

son budget, ne m'est pas payé en entier ; c'est donc avec un traitement annuel de 700 frs, sans gratification aucune ni nourriture, que j'ai dû me soutenir depuis 3 ans ; je n'ai pu le faire qu'en épuisant mes dernières ressources, et, n'en ayant plus, je me jette entre vos bras. » — 1816, 3 mai, *Abbeville*, rue de Loques, n° 210. HERBETTE au recteur : il demande une place de régent. « J'étais principal du collège d'*Abbeville*, et j'ai été déplacé au mois d'octobre 1813, sans aucune forme de procès. J'en ignore encore la cause. Il y avait plus de 50 ans que je m'étais livré à l'instruction publique, et c'est là ma récompense. J'avais commencé très jeune à instruire en qualité de maître d'études dans le pensionnat du collège d'*Amiens*, alors tenu par le célèbre abbé DELILLE et M. CABOCHE, qui fut depuis principal du collège de la Marche. » Ensuite, il a formé un pensionnat à *Abbeville* avant la révolution, et l'a rétabli en 1797. — 1816, 11 juin. HERBETTE au recteur : « M. DE FONTANES, lorsqu'il était grand-maître, a reconnu que je méritais quelque faveur... parce que j'avais relevé le collège d'*Abbeville*, qui n'avait que 23 élèves quand j'y suis entré,... et que je l'ai porté à plus de 130 dans la première année, en lui faisant le sacrifice de mon pensionnat nombreux, composé de tous les jeunes gens nobles des environs, dont les parents avaient toujours eu de la répugnance pour cet établissement... La société d'émulation... pour me consoler de cette disgrâce, m'a fait l'honneur de me nommer son président... aussitôt après mon déplacement, et m'a réélu depuis pour la 3^{me} fois. »

II. T. 349 (anc. T. p. 303). Liasse. — 628 pièces, papier, dont 19 impr.

1817-1829. — Collège d'*Abbeville*. Correspondance relative au personnel et à l'enseignement. Délibérations du bureau d'administration. (N.-B. — Les lettres dont on n'a pas indiqué l'auteur dans l'analyse ci-après émanent du principal).

Extraits : 1817, 8 mars. Le bureau présente à la chaire de 6^{me} le sieur DESGRANGES (nommé maître élémentaire le 18 mars par la Commission de l'instruction publique).

1818, 12 avril. CHEREST au recteur : il sollicite le titre de licencié ès-lettres, se fondant sur ses qualités « d'élève de l'école normale depuis 1809, de bachelier ès-lettres et en droit, de bibliothécaire de la ville de *Sedan*. » — 1818, 16 avril. État nominatif des élèves (85). — 1818, 5 mai, *Abbeville*. DU LIEGE D'AUNIS, maire, au recteur : l'état de M. BELLART, principal, étant désespéré, il a songé

pour le remplacer à l'abbé PEUVEREL, principal du collège de *Dieppe*, né à *Abbeville*. (M. BELLART est décédé le 9 mai 1818). — 1818, 4 juin. État du pensionnat : 12 élèves, dont 3 anglais, SMITH, WRAGG et FARRANT, qui prétendent « qu'ils sont convenus avec M. BELLART de ne suivre aucunement le régime de la maison. Ils logent dans un quartier séparé, ils y attiraient constamment et à toutes sortes d'heures des pensionnaires, ce que j'ai défendu ; ils sortent et rentrent quand ils veulent, viennent à la salle d'études quand bon leur semble. Hier ils ont quitté les pensionnaires à la promenade et ont été seuls se baigner. Je leur ai dit à cet égard ce qu'il convenait... Ils m'ont dit qu'ils quitteraient le collège pour aller chez [POILLY], où les anglais jouissent d'une liberté plus que grande. » — 1818, 26 juin : Passage au collège du préfet. — S. d. [1818, mai ou juin]. MORGAND, régent, se disculpe du reproche de tenir un pensionnat. Il donne seulement à quelques jeunes gens de la campagne « une place pour un lit » et « un peu de bouillon dont mon épouse trempe leur pain... Des perruquiers, des savetiers ont souvent de semblables pensionnaires ». Il n'agit ainsi que pour subvenir aux impositions et autres charges. — 1818, 25 août. « Des ecclésiastiques qui assistaient à notre distribution des prix nous ont enlevé depuis pour *Saint-Acheul* 4 de nos meilleurs sujets en 2^{me} et en 3^{me}... La commission dira encore : le collège d'*Abbeville* ne fournit pas d'élèves pour l'école normale... Deux ex-théologiens se sont présentés chez moi avec des lettres de recommandation de leurs curés, à l'effet d'obtenir l'autorisation d'ouvrir un pensionnat, l'un à *Crécy*, l'autre à *Hallencourt*, et y enseigner le latin et la grammaire française. Je suis informé que tous les curés des environs ont le projet d'avoir auprès de chacun d'eux (*sic*) une école préparatoire pour le latin et les classes de *Saint-Acheul*. » — 1818, 13 septembre. BOULLON-MARTEL, juge, remplacerait au bureau DU GROSRIEZ, décédé. — 1818, 16 septembre. « L'école d'enseignement mutuel est ouverte. Lorsqu'on a procédé à son installation, M. PERRIER, président du comité des méthodes de la société pour l'enseignement élémentaire à *Paris*, s'y est trouvé ; il a improvisé un discours après celui de M. le sous-préfet. » — 1818, 18 septembre. M. BOULLON-MARTEL vient d'avertir le principal « que les jésuites de *Saint-Acheul* venaient d'écrire à M. CORDIER, Félix, juge ici, membre du conseil municipal, qu'ils offrent à la municipalité d'*Abbeville* de prendre le collège à leur charge, et qu'ils ne demandent rien à la ville, qui y gagnerait 8 à 9.000 frs que lui coûte le collège. » — 1818, 29 octobre. Le principal ne demande aux régents que 26 sous par jour pour leur chambre garnie et leur nourriture, « qui

consiste pour le déjeuner en une tasse de café au lait, pour le dîner la soupe, le bouilli, deux entrées et du dessert, pour collation des fruits et du beurre, pour souper salade, rôti et du dessert, pour boisson de la bière... Une chambre garnie leur coûterait ici 16 frs par mois. M. MAILLARD s'est fait apporter l'an dernier à dîner de chez le traiteur, il payait pour ce dîner seulement 45 frs par mois. » — 1818, 12 novembre, « M. GRAVIER, provincial, et deux autres jésuites se sont encore promenés hier dans *Abbeville*, ont visité encore la maison dite des *Wi[ll]ancourt* et une autre abbaye à 2 lieues d'ici, abbaye dite de *Saint-Riquier*. » — « Bulletin du 13 [novembre ?] au soir. Deuxième départ. Le provincial en chef, M. GRIVEL, provincial ambulancier, et M. SCELLIER, jésuites de l'état-major, sont partis hier d'*Abbeville* après avoir visité pour la 2^{me} fois la ci-devant abbaye des dames dites *Wi[ll]ancourt* et l'ancienne abbaye de *Saint-Riquier*, située à 2 lieues d'ici ; car il y aurait ici, comme à *Amiens*, une maison-mère et 2, 3 et 4 succursales à 2, 3 et 4 lieues, comme cela se pratique chez eux. Ces trois messieurs sont partis pour *Saint-Omer* et *Lille*. En quittant *Abbeville*, ils ont dit qu'ils attendraient les travaux des deux Chambres relativement au concordat et à la loi définitive sur l'instruction publique. » — 1818, 30 novembre. « M. MAHER, prêtre irlandais s'occupant ici d'éducation depuis 20 ans, estimé des familles les plus respectables dans ce pays, est venu hier me proposer 2 jeunes anglais en demi-pension. » — 1818, 22 décembre. LETELLIER, médecin à *Abbeville*, au principal : il se plaint du manque d'unité dans l'enseignement. « *Pluribus intentus minor est ad singula sensus.* » « Ne conviendrait-il pas de suivre la marche des anciens professeurs du collège d'*Amiens*, sous la discipline desquels j'ai eu l'avantage de faire mes études avant la révolution ? Ces personnages respectables commençaient leur classe en faisant réciter les leçons pendant une demi-heure. Ils corrigeaient ensuite le devoir de la veille, et enfin ils expliquaient et faisaient expliquer un auteur latin jusqu'au moment où nous allions à la messe. Nous traduisions le morceau de latin expliqué entre la classe du matin et celle du soir, et nous apprenions par cœur la leçon qui nous avait été donnée. À 2 heures 1/4, commençait la classe du soir, comme celle du matin, par la répétition des leçons. Cette opération terminée, on corrigeait le devoir du matin ; on expliquait ensuite un auteur latin, en général un poète, et enfin on dictait pour le travail du soir un thème, une version, des vers ou du grec... En rhétorique, les amplifications latines et françaises remplaçaient les thèmes. Les professeurs, depuis la 6^{me} jusqu'à la rhétorique inclusive-

ment, expliquaient toujours les premiers les auteurs latins, prosateurs et poètes, et les faisaient expliquer ensuite par les empereurs, par les sénateurs, par les grands dignitaires, et enfin par les écoliers les moins forts. Toute espèce de répétition était interdite aux professeurs. Chaque écolier de la campagne avait un précepteur pris parmi les écoliers de rhétorique, de philosophie, etc... » Les écoliers de la ville avaient au contraire des répétiteurs dans les maîtres de pension... « Un professeur qui fait des répétitions a-t-il le temps de préparer sa classe, car on traduit mal à livre ouvert?... Dans tous les cas, les professeurs ne devraient faire la répétition qu'aux écoliers de la classe au-dessous de celle qu'ils professent. » — 1818, 27 décembre. « Des plaintes de plusieurs curés dans diverses communes m'ont déterminé à aller hier voir M. le procureur du roi, qui m'a promis de prendre des mesures pour empêcher qu'on tourmentât davantage des anciens magisters, que de jeunes gens de 17 ans au plus voudraient faire destituer pour avoir leur place. » — S. d. [1818]. « Je crois devoir vous informer confidentiellement que les frères des écoles chrétiennes, installés depuis 8 jours, ne prennent que des enfants qui savent lire et qu'ils refusent les autres, ce qui occasionne un grand mécontentement dans la plupart des membres du conseil municipal. On recrute pour eux dans toutes les écoles. Celle de l'enseignement mutuel tombe de jour en jour. Elle en a perdu 57 depuis 3 jours. NICOLE, instituteur primaire, qui avait 80 élèves, n'en a plus que 11. Le conseil municipal ayant refusé des fonds pour l'école mutuelle, la commission l'a laissée au compte de l'instituteur. Toutes les petites écoles se dépeuplent, tout va chez les frères. On va construire une tribune dans l'église du Saint-Sépulcre pour les frères, elle coûtera 1.500 frs. Le jour de leur installation, ils avaient déjà 800 frs, et depuis on quête dans la ville. M. BERTIN m'a dit qu'il avait recueilli hier seulement 80 frs, et que c'était une mauvaise journée. »

1819, 9 janvier. « Si tout ce qu'on débite ici de la maison de *Saint-Acheul* est vrai, les collèges de votre académie, hors celui d'*Amiens*, pourraient espérer d'avoir plus d'élèves, car on assure qu'ils auraient choisi parmi leurs élèves ceux qui se destinent réellement à l'autel portant la soutane, qu'ils les auraient placés exclusivement à *Saint-Acheul*, qu'ils auraient déversé le reste dans la maison du *Blamont*, laquelle maison serait enfin sous votre surveillance. » — 1819, 12 janvier. Le bureau demande au recteur un règlement pour le collège et la nomination, à la place de DESGRANGES, régent de 6^{me}, d'un ecclésiastique qui serait en même temps aumônier. « L'étendue de la plupart des abus qui se sont introduits [et] qui se perpétuent dans le collège

résulte de l'absence du règlement, de l'oubli des déférences et des attributions accordées au chef de l'établissement. » — 1819, 2 février, *Abbeville*. L'abbé BERTIN au recteur : remerciements pour sa nomination comme membre du bureau. Le collège, dont la conduite a employé les plus belles années de sa vie, ne saurait lui rester indifférent en aucun temps. S'il a résisté à ceux qui l'appelaient à en reprendre la direction, c'est qu'après une interruption de 26 ans il ne se sentait plus les facultés nécessaires à sa direction. — 1819, 2 mars. « Depuis que j'ai fait traduire à la police correctionnelle plusieurs de ces instituteurs qui méconnaissent leurs devoirs et les droits exclusifs de ceux qui sont avoués, l'anarchie qu'ils cherchaient à étendre et qui gagnait déjà dans 4 ou 5 cantons s'éteint. M. le procureur du roi m'a aidé admirablement. » — 1819, 2 avril. « Le fils de M. MALOT, juge d'instruction, est entré hier au collège comme pensionnaire. M. DUMAISNIEL et M. DE LANNIGOU, premières familles de cette ville, y mettront aussi leurs enfants en pension le 10 du mois prochain ; nos arrangements sont pris, les chambres particulières choisies, condition *sine qua non*, et par où je passe... Le collège va, on est content. » — 1819, 9 avril. « Le collège d'*Abbeville* possédait à *Bernay* un certain nombre d'arpents de prés avant la révolution. Dans un temps de désordre, la commune de *Bernay* s'en est emparée sans aucune autorisation... Malheureusement on ne peut retrouver aucun titre. » — La distribution des prix « pour la demi-année scolastique » à eu lieu le 6 avril dans la chapelle du collège. — DUMAISNIEL (Pierre-François) nommé membre du bureau le 29 avril en remplacement de BUTEUX, démissionnaire. — 1819, 1^{er} mai. Les maîtres de pension continuent à ne pas envoyer leurs élèves au collège. « Avant de quitter M. Charles DEPOILLY... je lui ai parlé de ses pensionnaires. Il m'a répondu qu'il n'en avait qu'un. Mon étonnement était extrême ; mais, devineriez-vous le motif qui le fait parler ainsi ? C'est qu'il ne reconnaît pour pensionnaires que ceux qui payent entièrement en argent. Mais ceux qui payent en denrées ou comestibles, comme bois, blé, cidre, etc., quoique mangeant et logeant chez lui, ne sont pas des pensionnaires à son compte : ce sont de simples locataires. » — 1819, 31 mai. Décès de MOITREL, régent de 5^{me}. — 1819, 1^{er} juin. « MM. Les administrateurs ont le projet d'établir avec votre agrément dans le collège en faveur de tous les élèves externes une répétition qui serait faite par tous les régents alternativement, c'est-à-dire que, deux à deux, par semaine, ils présideront la salle de répétition. Ils ne pourraient

prendre que 6 frs par mois de chaque élève ; ils seraient tenus d'y admettre *gratis* les écoliers indigents qui s'y présenteront, et aucun d'eux, sous quelque prétexte que ce soit, ne pourra avoir de répétitionnaires chez lui. On ferait une masse commune de toutes ces répétitions, qui serait partagée tous les mois... MM. les administrateurs se proposent aussi d'appeler M. MORGAND à la prochaine séance et de lui donner à opter, selon votre bon plaisir toutefois, entre sa chaire de régent et son pensionnat. » « Pendant que M. MORGAND père fait sa classe au collège, ses deux fils aînés, qui ont fini leur rhétorique au collège en 1817 et 1818, tiennent une classe de latin chez lui, quoiqu'ils... ne payent aucun diplôme, ni aucun droit ; vous savez de plus qu'il a des écoliers à 40 et 50 frs par mois. » —

1819, 4 juin. Le bureau arrête que les régents ne pourront avoir que 2 élèves en répétition, et aucun élève de leur propre classe. Il demande le remplacement de DESGRANGES, régent de 6^m. —

1819, 1^{er} juillet. « Rapport fait par M. l'abbé BERTIN à l'administration du collège » 15 pages. Un aumônier, qui serait en même temps censeur, est nécessaire. Les écoliers pauvres, dits « bénéficiaires » parce qu'ils vivent d'un mince casuel procuré par leur assistance aux offices des paroisses, devraient être exemptés de la rétribution universitaire et traités par leurs maîtres avec indulgence ; le latin est pour eux d'une nécessité prépondérante, dût le grec en souffrir. La loi qui oblige les maîtres de pension à faire suivre à leurs élèves les classes du collège devrait être exécutée. Observations particulières sur divers articles du règlement proposé. — 1819, 28 août. L'abbé BERTIN au recteur : « Je vous supplie au nom de l'humanité (je dirais presque de la justice) de ne pas déplacer M. DESGRANGES sans lui donner au moins quelque place qui le fasse vivre. S'il quitte le collège, je ne lui connais de ressource que dans votre protection ou l'hôpital. » — 1819, 1^{er} septembre. Le principal propose au recteur de donner le brevet du 3^me degré à Philippe-Geoffroy GOMEL, instituteur à *Nouvion* : Spécimens de son écriture, problèmes qui lui ont été posés. — 1819, 26 octobre. « Mgr. l'évêque d'Amiens a visité le collège, il nous a assuré de sa protection et de son amitié. Il nous a aussi promis un aumônier. M. le vicomte DE CASTEJA, son gendre, mon ancien élève et mon ami particulier, m'avait écrit quelques jours après son mariage que je pouvais compter sur la bienveillance particulière de ce prélat. »

1820, 20 mars. « Le 2 mars, vers midi 1/2, après un coup de vent des plus violents, une partie immense de la couverture sur la cour du collège est tombée. » — 1820, 13 mai. HECQUET DE ROCQUEMONT nommé

membre du bureau en remplacement de DE SENERMONT, décédé. — 1820, 12 août. « Quant à l'histoire et à la géographie... il n'y a pas de plan : aussi chacun est embarrassé. Je conseillerais de suivre pour ces 2 parties ce qui a été fait il y a 30 ans pour le cours d'études de l'école militaire. »

1821, 1^{er} mars. « Le jour même où je rendis mes comptes à la ville, M. DE CAMPENNELLE, 1^{er} adjoint, me pria de faire admettre au nombre des élèves exempts de la rétribution du 20^e le nommé RACINE, Louis-Eustache, âgé de 10 ans, l'un des jeunes clercs de Saint-Vulfran. Je répondis que je ne croyais pas pouvoir l'obtenir parce que le nombre de ceux que j'avais déjà présentés excédait le 10^e. Alors M. le maire prit la parole et me dit en riant : « Priez M. le recteur de nous passer encore celui-là. C'est un enfant de l'église ; il a le malheur d'avoir perdu son père, M. DE CAMPENNEL (*sic*) y prend un intérêt particulier, enfin c'est un enfant sage et qui mérite qu'on lui fasse du bien. » Tout cela est vrai, M. le recteur, et je ne savais que répondre à des hommes qui font tant pour le collège. » — 1821, 7 avril : « Depuis 3 semaines, M. le maire et M. BERTIN sont exclusivement occupés de l'installation des frères des écoles chrétiennes, qui a eu lieu le 4 du courant. Toutes les autorités ont été invitées. La réunion s'est faite à l'hôtel-de-ville. De là, on est allé en corps à l'église du Saint-Sépulcre, où M. BERTIN a célébré la messe du Saint-Esprit. » —

1821, 7 avril. « La ville vient d'acheter une maison pour y établir une école de dessin. Le maître, M. MARQUILLY, y est installé. Il a eu 1.000 frs pour ses frais de route et le transport de ses modèles, et son traitement est de 1.200 frs. On dit que c'est un très habile graveur, et ce talent convient et plaît beaucoup dans ce pays qui a donné naissance à des artistes distingués en ce genre ; de jeunes abbeillois se trouvent maintenant à l'école de *Paris*. Notre maître de dessin s'est engagé à donner deux leçons par jour, l'une *gratis* pour les pauvres et l'autre qui serait payée. » — 1821, 7 avril. « Pour complaire à M. l'Aumônier, il faut que j'assiste à sa messe et à ses catéchismes, afin d'exercer la surveillance, et, si je ne puis assister au catéchisme, il n'en fait pas. Il pourrait bien, je pense, me décharger de ce fardeau ; le sien n'est pas trop pesant, n'ayant que la messe à dire tous les jours et le catéchisme à faire deux fois par semaine. » — 1821, 19 septembre. « Cette lettre est surtout relative à quelques plaintes que l'on a faites à M. le maire sur mon cours de mathématiques. Elles viennent de deux parents d'une classe notable, et qui n'ont pas considéré que je ne m'occupe et ne dois m'occuper que des mathématiques élémentaires, et que leurs propres enfants, occupés de latin, de grec,

de mathématiques, de dessin, de musique, d'escrime, de danse, de langue vivante et d'équitation, ne peuvent pas faire de grands progrès dans des choses si variées et si disparates. » — 1821, 18 octobre. Tableau de l'emploi du temps de 5 h. 1/2 (lever) à 8 h. 1/2 (coucher). — 1821, 29 novembre. LECOMTE, régent de 3^{me}, nommé professeur de 4^{me} au collège royal de *Marseille*. — 1821, 1^{er} décembre. Le bureau arrête de demander un autre aumônier à l'évêque, « sur le refus fait par M. GAUDEFROY, aumônier du collège, de dire la messe à 10 heures les jours de classe », heure imposée par le règlement. — 1821, 7 décembre. « Le refus de M. GAUDEFROY occasionne tous les jours un désordre affligeant, il veut qu'on laisse entrer les externes dès 7 h. 1/2... Jugez quel désordre quand 80 et tant de jeunes élèves sont réunis dans la cour par toute sorte de temps !... Pour éviter des scènes, je ne lui dis rien ».

1822, 15 février. « FERNANDEZ, élève pensionnaire, de *La Nouvelle-Orléans*,... M. CRUZEL, de *La Nouvelle-Orléans*, beau-frère de mon élève pensionnaire, est venu ici pour recueillir la succession de M. CRUZEL, son grand-père, décédé ici ex-principal du collège d'*Abbeville*. » — 1822, 5 septembre. L'aumônier GAUDEFROY, qui occupe une salle du rez-de-chaussée, devait, conformément à l'ordre des administrateurs, maintenir fermée une porte se trouvant sur la rue. Mais, après trois semaines d'observation de cet ordre, « il a commencé à s'apercevoir que le bruit des personnes qui amenaient ou emmenaient les enfants l'importunait, faisait trembler son appartement et tomber sa vaisselle. Pour empêcher un pareil tremblement de terre, on a mis des coussins et des cordons de cuir afin que la porte s'ouvrit et se fermât plus doucement. On a mis successivement jusqu'à 63 de ces cordons parce que M. GAUDEFROY ne voulait point de leur secours et les coupait toujours : il voulait absolument que cette porte restât ouverte... Il a voulu aussi que celle sur la cour du collège restât fermée : cette seconde prétention n'a pas plus de sens commun que la première. » — 1822, 6 octobre, *Amiens*. DUPUIS, vicaire général, au recteur. Il l'informe que M. GAUDEFROY a été invité à quitter le collège ; on lui a offert de choisir entre plusieurs succursales. L'interdit est une mesure de rigueur imprudente : « car il pourrait avoir la fantaisie de vouloir y rester, tout en obtempérant à l'interdit. Un moyen plus efficace que toutes les censures, et que MM. les administrateurs ont sous la main, serait de prendre l'ennemi par la famine. » — 1822, 19 décembre. Le sous-préfet, DE CARRIERE, demande au recteur de placer SEVRETTE : le bureau le regrette beaucoup et comme principal et comme professeur de mathématiques.

1823, 31 janvier. Le sous-préfet au recteur : « Le bureau... s'est occupé des moyens de terminer, aussi avantageusement qu'il l'a pu pour M. SEVRETTE et pour l'établissement, les tristes affaires de ce malheureux principal. Les poursuites des créanciers ont été prévenues, le passif vérifié, le mobilier du collège estimé. Ce mobilier doit être vendu pour augmenter autant que possible l'avoir des créanciers. Mais nous ne pouvons commencer cette vente sans votre autorisation puisque vous avez déclaré... que le mobilier... restait sequestré entre les mains de M. OZOUF pour gage de la créance de l'université. » — 1823, 3 février. « L'ancien aumônier M. GAUDEFROY songe à former une maison d'éducation à *Abbeville*. » — 1823, 6 février. Le sous-préfet au recteur : il demande que l'université ne poursuive pas sa créance sur SEVRETTE. Le mobilier du collège est estimé 2.524 frs. Le passif de Sevrette est de 7.000 frs, non compris cette créance. — 1823, 4 octobre. Le bureau enjoint aux maîtres de pension d'envoyer leurs élèves au collège dès la 5^{me}. — 1823, 18 octobre. SEVRETTE, ex-principal, chargé de la 6^{me} au collège royal d'*Angers*. — S. d. [avant novembre 1823]. « Appelé à la fin du mois de novembre dernier au principalat,... je n'ai pris possession qu'au 1^{er} janvier 1823. Aussitôt ma nomination officielle, je quittai *Reims*, où j'étais alors directeur et professeur de rhétorique, et je vins prendre les ordres de S. E. le grand-maître, qui me donna une bien faible idée de l'établissement que je devais diriger. Aussi fallut-il tous les conseils, toutes les instances, et même toute la paternité de M. DIJON pour me faire accepter, aimant beaucoup mieux retourner au séminaire que de succéder à M. SEVRETTE, homme chargé de famille, chargé de dettes. La perspective n'était pas riante. J'ai trouvé ici la discipline relâchée, l'habit ecclésiastique méprisé, à cause de l'éternelle brouillerie de l'ancien aumônier avec le principal, des régents presque tous élèves de l'école normale (deux se trouvaient au licenciement) et mangeant à la table de Mme SEVRETTE... Le caractère dont je suis revêtu les a d'abord éloignés de moi et leur a donné un ton de réserve. Aussi, depuis que je suis principal, rien ne s'est passé qui puisse blesser les principes religieux et monarchiques... Tous sont exacts à leurs devoirs, tous assidus en classe... Si la maison de *Saint-Riquier* venait à s'établir, le collège ne pourrait soutenir la concurrence. »

1824, 30 juillet. Appréciation du principal sur les régents. CHEREST, MORGAND, CADET, BERTON, LEROUX, MAILLOT, LEUDIERE. « Tous se conduisent avec honneur, sont réguliers, estimés. » — 1824, 13 octobre, *Abbeville*. Le procureur du roi, LABITTE,

au recteur : CHEREST et CADET, régents, sont traduits en correctionnelle pour avoir chassé à *Estrées-lès-Crécy* le 10 septembre, sans permis et avant l'ouverture de la chasse.

1825, 19 mars. LEUDIERE, François, régent de 7^{me}, nommé sous-principal. — 1825, 6 novembre. Querelle de préséance à Saint-Vulfran, le jour de la Saint-Charles, entre CHEREST et LEUDIERE, pour une place dans les stalles. — 1825, 15 novembre. « *Saint-Riquier*... nous est si nuisible cette année... »

1826, 15 septembre. Le maire, DU LIEGE D'AUNIS, au recteur : le bureau demande le rétablissement de la rétribution annuelle de 20 frs par élève « pour établir une chaire de philosophie et subvenir aux dépenses des grosses réparations des bâtiments. » — 1826, 19 octobre. Le même au même : le bureau renonce à ce projet ; cette rétribution abatrait le collège, alors que *Saint-Riquier* admet des élèves gratuitement, des pensionnaires pour une somme très modique et « fait déjà un tort éminent et inévitable au collège d'Abbeville. »

1827, 17 août. L'abbé BRUYER nommé principal, en remplacement de l'abbé OZOUF. — 1827, 1^{er} septembre. Le maire d'Abbeville, DU LIEGE D'AUNIS, au recteur : il demande la nomination de DUFESTEL, comme régent de 6^{me}. Le départ de M. OZOUF est « un coup terrible » pour le collège, qu'il ne faudrait pas voir retomber « dans le même état de nullité dont M. OZOUF seul l'a retiré. » — 1827, 8 octobre. L'abbé BRUYER nommé aumônier. — 1827, 27 déc. 26 élèves de 8^{me} ou 7^{me} n'ont pas payé la rétribution universitaire, « et ne payeront pas, fussent leurs parents les retirer du collège. » — 1827, 28 déc. Le recteur au principal : « La rétribution doit être payée... quelles qu'en puissent être les conséquences. »

1828, 6 mars. « Notre collège est vraiment au plus haut point de considération, on en parle partout avec avantage, et des maisons, qui sont à compter parmi les plus considérables du pays, m'annoncent pour pensionnaires dans un mois des enfants de l'âge de 7 ans. » — 1828, 9 août. Arrêté du Conseil royal établissant au collège « une chaire de philosophie, qui devra comprendre l'enseignement des mathématiques », et instituant une rétribution de 20 frs par élève. — 1828, 18 septembre. L'abbé OZOUF, proviseur du collège royal d'Amiens, nommé principal du collège d'Abbeville, en remplacement de l'abbé BRUYER, qui passe principal du collège d'Auxerre (décision annulée le 4 octobre). — 1828, 18 octobre. WILLIOT (Jean-Joseph), régent de philosophie à Soissons, nommé à la chaire de philosophie. — 1828, 25 octobre. THIENOT (Marie-François), régent à Cosne, ex-capitaine, chevalier de Saint-Louis et de la légion

d'honneur, nommé régent de mathématiques. — 1828, 15 décembre. Le maire d'Abbeville, DU LIEGE D'AUNIS, au recteur : sa présence est indispensable pour rétablir l'ordre dans le collège. — 1828, 23 décembre. Le même au même : la rigueur excessive du régent de 3^{me}, DE FINANCE, fils de l'inspecteur de l'académie, soulève les familles et le bureau contre lui. Aux observations du sous-préfet et du maire, il a opposé une « impassibilité choquante », ayant même dit « qu'il ne sait pas jusqu'à quel point l'administration peut se mêler de sa classe. »

1829, 5-9 janvier. Thème donné par DELACOURT, régent de 6^{me}, sous le titre : Le Buffle ou le fat, dans lequel les élèves ont reconnu la caricature de FEUQUEUR, maître d'études. — 1829, 9 janvier. Projets des régents de chaque classe pour l'enseignement de l'histoire.

1819-1827. Budgets (lacune : année 1824).

II. T. 350 (ancien T. p. 304). Liasse. — 633 pièces, papier, dont 39 impr.

1830-1840. — Collège d'Abbeville.

Correspondance relative au personnel et à l'enseignement. Délibérations du bureau d'administration (N.-B. — Les lettres dont l'auteur n'est pas indiqué dans l'analyse ci-après émanent du principal).

Extraits : 1830, 23 mars. Le bureau demande le changement du régent de 3^{me}, DE FINANCE, pour extrême sévérité et partialité. — 1830, 7 avril. Mémoire du bureau énonçant précisément ses griefs. « 1° Il y a environ un mois, M. de F., entrant dans sa classe, dit à ses élèves : « MM., je sais qu'en me voyant passer avec M. DELACOURT (régent de 6^{me}), un élève a dit : « Voilà Saint-Roch et son chien »... Ce propos ne peut venir que... d'un pensionnaire. Il aurait mieux fait de me comparer à Saint-Antoine ; au lieu d'un chien, j'aurais eu 5 petits cochons (il y a en effet 5 pensionnaires en 3^{me}). Puisque ces MM. sont si ingrats, je ne m'occuperai plus d'eux et les laisserai comme des balayures dans la classe. » En effet, le professeur resta 8 ou 9 classes sans jamais demander une leçon aux pensionnaires... Et, lorsqu'on lui présentait leurs copies, il les déchirait... en disant : « Oh ! que cela pue ! »... 3° Vers le 18 janvier dernier, les élèves, pour suivre un usage... faisaient entre eux une collecte pour offrir un présent au principal le 26 janvier, veille de sa fête. M. de F. arrive alors dans sa classe et, après avoir récité la prière ordinaire, il parle ainsi... « MM., je sais que l'on s'occupe ici d'une collecte. On ne doit quêter que pour les pauvres, et il n'y en a pas au collège. Mais, comme toute peine mérite salaire, vous aurez soin d'apporter demain chacun un sou pour celui

qui s'est chargé de faire cette collecte... 4° Le 18 mars dernier, une chaise ayant été trouvée sciée, et un élève ayant emprunté la veille une scie de la part de M. de F., « l'élève condamné à une punition déclare que c'est M. de F. qui, en voyant cette chaise, dit : « Voilà une belle petite chaise, je vais la scier, en faire un tabouret et me chauffer avec le dossier ». — 1830, 10 avril. Le recteur au maire d'Abbeville : il n'a pas le pouvoir de déplacer un régent. « M. DE FINANCE père, à qui j'ai donné connaissance de la situation où se trouve M. son fils, croit être assez sûr de son innocence pour ne pas craindre les suites de cette affaire. Il était depuis quelque temps porté à demander pour la fin de cette année scolaire une place pour son fils dans un autre collège, et je me joindrai à lui pour obtenir... le changement désiré. » — 1830, 24 juin. « Il est d'usage de donner congé après-midi le jour où l'on compose pour les prix. » — 1830, 29 juin. Le recteur adresse au principal un projet pour la correction des compositions des prix : formation de 3 commissions, chacune présidée par un membre du bureau ; « le professeur de chaque classe prépare le travail et fait un premier classement. La commission passe ensuite en revue toutes les copies et les corrige. Les signatures apposées sur les copies doivent être cachetées ; elles ne sont point ouvertes par les commissions qui se contentent de donner des n^{os} aux copies et de leur adjuger ainsi les prix ou accessits. Le professeur de la classe dont la composition est corrigée n'a que voix consultative. »

1831, 5 mars. Formation d'un nouveau bureau : MM. MARCHAND-DUBREUIL, sous-préfet ; HIBON, maire ; MOREL DE CAMPENELLE, membre du conseil général du département ; DEVISMES, juge au tribunal civil ; CORDIER-LACAIRE (Louis-Pierre), propriétaire ; THOMAS, notaire. — 1831, 10 septembre, *L'Heure*. THIENOT au recteur : il demande sa nomination de régent de mathématiques à titre définitif. « J'ai terminé au 10 août dernier ma 6^{me} année universitaire... Tout autre que moi se serait probablement appuyé des derniers événements politiques pour faire valoir quelques antécédents honorables,... entrepris de démontrer que le vétéran de *Jemmappes*, de *Fleurus*, de *Hohenlinden*, d'*Iéna* et de *Wagram* avait droit à quelques égards. » — 1831, 13 septembre. Le recteur propose au ministre de donner une pension de 300 frs à M. THIENOT, jugé « au-dessous de l'enseignement dont il est chargé ». Cette pension, jointe aux « 1.450 frs qu'il reçoit du gouvernement pour ses services militaires », lui assurerait une existence honnête. — 1831, 17 oct. DE FINANCE, passé de 3^{me} en 2^{me} ; BERTON, de 4^{me} en 3^{me} ; MAILLOT, de 5^{me} en 4^{me} ; HOCQUET, régent de 7^{me} à Péronne, nommé régent de 5^{me} ; HECQUET, nommé régent de 7^{me} ; CHOFFEL, élève de l'école normale, nommé régent de

mathématiques, en remplacement de THIENOT, nommé à *Dieppe*.

1832, 9 janvier. Délibération du conseil municipal créant au collège un cours de physique, confié à CHOFFEL, qui recevra une allocation de 300 frs ; un crédit de 2.400 frs est voté pour l'achat d'instruments. — 1832, 13 août. « *Collège d'Abbeville. Distribution solennelle des prix, le lundi 13 août 1832.* » Abbeville, Veuve Boulanger-Vion et fils ; impr. (0 m. 193 × 0 m. 125) 26 pages. — 1832, 15 octobre. La pension ROINET, rue du Moulin-du-Roi, tient un grand nombre d'élèves et leur enseigne le latin ; « nos classes élémentaires se dépeuplent visiblement et sont réduites à très peu d'enfants depuis que cet instituteur primaire reçoit chez lui ceux qui se présentent pour toute sorte de classes de latinité. Je perds même l'espoir de conserver ici les cours de commerçants si les développements que prend la maison de M. ROINET doivent continuer. » — 1832, 21 novembre. Le principal fait grief à HOCQUET, régent de 5^{me}, d'avoir donné une trop bonne place en thème au jeune DE RAMBURES, à qui il donne des leçons particulières. Texte de la composition et copies des 17 élèves. — 1832, 10 décembre. BERTON, régent de 3^{me}, chargé de la 2^{me}, en remplacement de DE FINANCE ; MAILLOT, nommé de 4^{me} en 3^{me} ; THOMAS, régent de 2^{me} et 3^{me} à *Tourcoing*, nommé régent de 4^{me}.

1833, 5 février. Rapport de l'arrêté du 4 déc. Nommant DAVID à la chaire de 6^{me} au collège d'Amiens. — 1833, 5 février. Le recteur au ministre : l'abbé BRUYER est digne « à tous égards » d'obtenir le titre d'officier de l'université. — 1833, 19 février. Le recteur au ministre : « Le collège d'Abbeville est parvenu à un très haut degré de prospérité. Le principal est en possession de la confiance du public et de celle des autorités. Les régents justifient par leur conduite et leur enseignement le choix de l'université... L'établissement compte 172 élèves. » La création d'un cours de physique est désirable. —

1833, 26 février. Le conseil royal autorise cette création. — 1833, 23 mai. TRONNET (Henri-Isidore), commis de direction des douanes, nommé membre du bureau en remplacement de THOMAS, démissionnaire. — 1833, 8 août. La veille, un élève, MARCHANDISE, s'est échappé pendant la promenade pour se baigner et s'est noyé. — 1833, 23 septembre. THOMAS (Charles-Joseph), chargé de la 6^{me} au collège d'Amiens, nommé régent de 4^{me}, en remplacement de MAILLOT, qui reprend la 3^{me}. ROUSSELLE (Arsène-Aimé), régent de 5^{me} à Péronne, nommé régent de 5^{me}, en remplacement de HOCQUET. — 1833, 24 septembre. HELIE (Edme), régent de mathématiques à *Aurillac*, nommé régent de mathé-

matiques et physique, en remplacement de CHOFFEL, passé à *Mulhouse*. — 1833, 13 octobre. Le principal soumet au recteur un plan d'extension de l'enseignement des mathématiques, qu'on ne commence jusqu'ici qu'en 2^{me}, et de « l'école spéciale de commerce déjà établie dans ce collège. » — 1833, 21 octobre. DAVID (Pierre-Alphonse), chargé de la 3^{me}, nommé en 2^{me}, en remplacement de BERTON, qui passe régent de 4^{me} à *Angers*. — 1833, 28 oct. « M. HELIE est plein de zèle et de moyens. Il a commencé vendredi dernier son cours public de physique. Nous espérons obtenir de la ville une somme de 2.000 frs pour commencer l'an prochain le cours de chimie. » — 1833, 4 novembre. LEFRANC (Honoré-Amable), régent à *Laon*, nommé en 4^{me}, en remplacement de THOMAS. — 1833, 25 novembre. CHARBONNIER, professeur à l'école de commerce de *Bercy*, remplace HELIE, qui passe à *Auch*. — 1833, 5 décembre. DEQUEN (Adolphe), maître d'études à *Compiègne*, nommé régent de 7^{me}, en remplacement de RENOULD. — S. d. [1833, 3 décembre]. WILLIOT, DAVID et MAILLOT, régents, au recteur : « Depuis longtemps des placards, des inscriptions, des lettres anonymes contre le principal... couvraient les murs de la ville ou circulaient dans différentes maisons. Pour se défendre, M. l'abbé BRUYER ne trouva d'autre expédient que de nous attribuer l'emploi de ces odieux moyens... Vivement blessés de cette calomnie... et non moins vivement persuadés du tort que sa présence fait à la morale et à la religion, à l'université et au collège, qui a 20 pensionnaires de moins, nous avons voulu... remonter aux sources... Le résultat de nos recherches fut une plus grande conviction que l'immoralité est chez le principal comme une seconde nature. Avec ces faits, nous avons de concert rédigé une lettre adressée à M. le recteur, lettre qui devait être communiquée au bureau et à l'évêché. M. DAVID la porta à *Amiens* et en fit d'abord part à Monseigneur... » — 1833, 4 décembre. CHEREST, régent de rhétorique, au recteur : le principal a remis sa démission au bureau, « qui l'a acceptée aujourd'hui. » — 1833, 6 décembre. Copie du rapport adressé au préfet par le sous-préfet d'*Abbeville* sur les faits qui ont amené la retraite du principal (avec copie de 5 pièces, dont 3 lettres anonymes de juillet 1833 et du 22 novembre 1833). — 1833, 10 décembre. L'abbé BRUYER, ex-principal, au recteur : « Des bruits injurieux contre moi ayant été répandus, et Mgr. l'évêque d'*Amiens* ayant jugé que, dans l'intérêt du corps ecclésiastique, je ne devais pas descendre à l'humiliation d'une enquête, j'ai donné le 30 novembre dernier ma démission. » — 1833, 15 déc., *Amiens*. Rapport de MEAUME, inspecteur de l'Académie, qui a séjourné à *Abbeville* du 7 au 14. « Le plus grand

nombre des fonctionnaires et des citoyens notables du pays sont révoltés des moyens qu'on a mis en œuvre pour éloigner M. BRUYER... L'opinion généralement répandue est que MM. les régents ne sont pas étrangers aux intrigues. » — 1833, 19 décembre. CHEREST nommé principal (Pierre-Omer-Jean, né à *Champigny* (Seine-et-Marne) le 18 juillet 1792, licencié en droit, licencié ès-lettres, ancien élève de l'école normale).

S. d. [1834]. Rapport de l'inspecteur [DE FINANCE] sur le collège. — 1834, 14 novembre. MARCHAND, ancien principal du collège de *Châlon-sur-Saône*, nommé régent de physique et mathématiques, en remplacement d'AIME, qui a obtenu un congé. (Ce dernier a été nommé le 18 octobre en remplacement de CHARBONNIER).

1835, 14 juillet. Le recteur à MARCHAND, chargé du discours de la distribution des prix. « Ce discours réfute d'une manière très heureuse d'injustes préjugés répandus contre notre système d'éducation publique, il fait une revue rapide et brillante des progrès de l'esprit humain, et il renferme des conseils très utiles pour la jeunesse à qui il est destiné. » — 1835, 25 août. CHEREST, principal, au recteur : « Mon cher Martin, en voulant le bien du collège, tu désires le nôtre... La présence de M. DARVILLER ici comme régent de 5^{me} serait loin d'atteindre ton but... À toi de cœur. » — 1835, 26 août, *Eu*. ROUSSELLE, régent de 5^{me}, à FLEURY, précepteur du duc D'AUMAËLE, au château royal à *Eu*. Sur la recommandation de M. ESTANCELIN, il se plaint que le principal le dénonce comme incapable de faire sa classe. — 1835, 22 septembre. DEQUEN, régent de 3^{me} et 4^{me} à *Compiègne*, nommé régent de 5^{me}, en remplacement de ROUSSELLE, qui passe à *Eu*. — 1835, 2 décembre. FAUVELLE, régent de 7^{me}, vient d'être nommé percepteur à *Fricourt*.

1836, 18 janvier. MESTRE, maître d'études au collège d'*Amiens*, nommé régent de 7^{me}. — 1836, 14 avril. Sous menace d'être emprisonné pour dettes, MARCHAND a quitté *Abbeville* pour se rendre à *Bruxelles*. — 1836, 15 avril. Le recteur à CHAUMONT, négociant commissionnaire près du port, à *Châlon-sur-Saône* : il lui demande d'accorder de nouveaux délais à MARCHAND, son débiteur. — 1836, 22 avril, *Châlon-sur-Saône*. CHAUMONT au recteur : il consent à ce que sa créance de 1.200 frs lui soit payée à raison de 200 frs par an, à condition qu'elle soit garantie par un tiers. — 1836, 25 avril. MARCHAND est rentré à son poste. — 1836, 10 juin, *Châlon-sur-Saône*. CHAUMONT au recteur : sa lettre du 22 avril étant restée sans réponse, il fera valoir ses droits à la fin du mois, si les conditions posées ne sont pas acceptées. — 1836, 17 juillet. Le collège compte « 45 pensionnaires, au lieu de 35 que j'y

trouvai en m'en chargeant. Nous sommes donc loin de l'avoir vu dépérir, comme pouvait le faire craindre le voisinage des maisons de *Saint-Riquier*, de *Rue* et de *Montdidier*... L'ordre, la discipline ont gagné par les mesures sévères que j'ai été forcé de prendre, par le départ de quelques misérables, qui regardaient la révolte comme le premier des devoirs,... par le refus que j'ai fait positivement d'admettre avec certains privilèges des Anglais surtout, qui demandaient à occuper comme élèves des chambres particulières et à n'être pas soumis au règlement général, mesure propre à améliorer momentanément la position d'une personne chargée de diriger un collège, mais à tuer bientôt l'établissement. » — 1836, 29 août. Jules DE CARPENTIN nommé membre du bureau en remplacement de MOREL DE CAMPENNELLE, démissionnaire. — 1836, 18 septembre, *Bruxelles*. MARCHAND au recteur : il demande un congé d'un an ; il a trouvé des leçons particulières dans une famille et d'autres leçons dans des établissements d'éducation. — 1836, 23 septembre. Le bureau accepte la donation de 12.000 frs faite par M. DE RIBEAUCOURT D'AMBREVILLE pour l'établissement d'un dortoir au collège. — 1836, 30 septembre. SCHMELTZ, régent de 7^{me} à *Péronne*, nommé régent de 7^{me}, en remplacement de MESTRE. — 1836, 18 octobre. MAILLOT, régent de 3^{me}, nommé régent de 2^{me} à *Dieppe* (arrêté rapporté le 17 novembre). — 1836, 22 octobre. BRION, régent de mathématiques à *Tonnerre*, remplace MARCHAND.

1837, 6 juillet, *Neuilly*. Ordonnance du roi autorisant la donation faite par M. DE RIBEAUCOURT D'AMBREVILLE. — 1837, 16 août. MM. MAURIAL, LEFRANC et SCHMELTZ se sont refusés à paraître en robes à la distribution des prix, comme les autres régents, alors que le principal avait fait venir des robes du tribunal, « qui sont restées là ». — 1837, 11 octobre, *Doullens*. VION annonce au recteur son mariage avec Mlle QUINQUENPOIX : « Vous me blâmez peut-être... parce que votre préférence est pour un autre genre de vie. » — 1837, 22 octobre, *Doullens*. VION au recteur : il n'a pas écrit à M. le conseiller COUSIN, comme le recteur le lui conseillait, parce qu'il est déjà informé de sa position ; « il a une excellente mémoire, qui n'oublie rien de ce qui a rapport à ceux qui lui sont connus, et il est d'ailleurs tellement irritable que, si ma lettre lui arrivait par un moment malencontreux, elle me deviendrait plutôt nuisible qu'avantageuse ». La démarche directe auprès du ministre « sera faite par M. DELAPALME, avocat général près la cour royale de *Paris*, lequel s'est offert de lui-même à m'être utile en cette occasion, et qui le fera d'autant plus sûrement que mes nouveaux parents lui assurent une dizaine de voix pour sa candidature aux prochaines

élections pour l'arrondissement de de *Doullens*. — 1837, 10 novembre. BLONDEL, ancien élève du collège, cherche à enlever au collège ses élèves les plus distingués, « et cela pour que- M. LEVY, chef d'institution à *Rouen*, dont il se constitue le commiss-voyageur, se prévale bientôt de leurs succès ». Il les prend « absolument pour rien ». — 1837, 8 décembre. VION, ancien maître de pension à *Doullens*, nommé régent de philosophie, en remplacement de MAURIAL, qui passe à *Bourges*.

1838, 8 mai. Séance du bureau, en présence de CARESME, inspecteur de l'académie, qui expose les résultats de son inspection. — 1838, 22 juillet. Notes du principal sur l'état du collège et sur les régents. — 1838, 5 octobre. MAILLOT, régent de 3^{me}, nommé officier d'académie. LEVASSEUR, maître d'études à *Amiens*, nommé régent de 5^{me}, en remplacement de DEQUEN, qui passe en 3^{me} à *Beauvais*. — 1838, 26 décembre, *Abbeville*. DE CARPENTIN au sous-préfet : obligé de résider à *Paris* comme député, il donne sa démission de membre du bureau. — 1838, 28 décembre. Avis du bureau : le traitement des régents doit être élevé, et la rétribution scolaire portée de 20 à 35 frs.

1839, 9 janvier. Sont nommés membres du bureau : BACHELIER, avocat-avoué, en remplacement de DE CARPENTIN, et BAILLET, inspecteur général honoraire des mines. — 1839, 7 avril, *Abbeville*. VION au recteur : il éprouve un serrement de cœur à la nouvelle de la nomination de M. PARANT. « J'aime beaucoup M. PARANT... Il m'a présenté à M. DELEBECQUE et à M. GUIZOT... Il me fait de la peine de le voir d'avance, malgré son bon cœur et son honorable caractère, exposé aux calomnies et traîné dans la boue de la publicité. Je suis persuadé qu'il n'a accepté le portefeuille que par dévouement, et je ne suppose pas l'opposition disposée à lui accorder la reconnaissance qu'il mérite... Que pourrait faire, même un Hercule, contre la plus formidable de toutes les hydres, l'hydre de l'opposition systématique ? Pour qui que ce soit, il n'y a vraiment plus qu'à suivre l'humble devise : bien faire et laisser dire ; et c'est probablement le parti que suivra aussi M. PARANT tout le temps qu'il sera aux affaires. Si je pouvais prévoir qu'il dût y rester quelque temps, assez pour entreprendre quelque chose, je me permettrais de rassembler quelques idées et de vous les soumettre, M. le recteur, pour ensuite les lui adresser. Je crois qu'il les accueillerait volontiers ; car je me rappelle que, lors de la discussion de la loi de l'instruction secondaire, il m'a écrit pour me demander les documents que je pouvais avoir rapporté de *l'Allemagne*. À quoi j'ai répondu que je les lui aurais envoyés, si je n'avais vu que l'on ne voulait pas

une réforme sérieuse. Ce que j'aurais à lui proposer serait conforme à ce que je crois vous avoir entendu dire,... que l'enseignement par faculté spéciale serait préférable à celui, qui est en usage, de l'agglomération de 5 ou 6 différentes branches sur une seule tête, qui doit nécessairement y succomber. *Pluribus intentus minor est ad singula sensus*,... si, au lieu de professeurs, hommes à tout faire en 7^{me}, 6^{me}, 5^{me}, 4^{me}, 3^{me} et 2^{me}, on avait des hommes spéciaux... Je ne sais pas sur quel pied M. PARANT va en être avec MM. COUSIN et VILLEMMAIN, mais je me rappelle encore fort bien qu'en 1836 il m'a dit : « Je ferai tout ce que je pourrai pour vous, mais ne me forcez pas à m'aboucher avec des hommes que je hais. » — 1839, 20 juillet. Tableau du collège par le principal. — 1839, 13 août. Notes du recteur sur le collège et le personnel. — 1839, 28 septembre. BRION, régent de mathématiques, demande au recteur l'autorisation de faire à la rentrée deux cours publics, l'un de physique, l'autre de calcul décimal. — 1839, 24 décembre, *Abbeville*. VION au recteur : il regrette de ne pouvoir lui rendre visite aux fêtes de Noël et de perdre ainsi ses conseils et « ces aperçus si rapides et profonds, et ces observations introuvables ailleurs sur la vie et sur les hauts cercles que vous avez si bien connus, et dont mon avidité d'apprendre fait son butin psychologique... J'ai lié connaissance avec le substitut du procureur du roi près le tribunal de *Laon*, M. Albert DE ROQUEMONT... en congé dans sa famille, reçu docteur à la faculté de droit de Paris. M. DE ROQUEMONT est allé, simple étudiant, s'asseoir sur les bancs des universités allemandes, et en est revenu au bout de 2 ans plein d'admiration pour la patrie des études. Aussi, causons-nous des heures entières sur l'*Allemagne* et en allemand avec un autre abbevillois, qui revient pour la 3^e fois de *Vienne*, et qui n'est pas moins enthousiaste que nous deux. »

1840, 26 janvier. BRION adresse au recteur un opuscule contenant ses cours publics imprimés. —

1840, 29 février. LEFRANC, régent, au recteur : il lui envoie « un petit travail », dont la Société d'émulation l'a chargé. « *De la philosophie de l'histoire, à propos d'un ouvrage de M. l'abbé Frère intitulé : principes de la philosophie de l'histoire* », par LEFRANC. Impr., in-8°, 35 pages. P. [2], observation manuscrite signée de l'auteur. (Cf. Mémoires de la Société d'émulation 1838-1840, p. 83 à 117). — 1840, 7 avril. LEFRANC, régent de 4^{me}, ayant publié dans le *Journal de la Somme* du 2 avril le compte-rendu d'un concert donné à *Abbeville* par la société philharmonique, avait cité avec éloges un amateur qui s'y était fait entendre en le qualifiant assez légèrement de « chanteur ambulant de bonne compagnie... L'amateur en question, qui, dit-on, est un négociant en vins de la *Bourgogne*, s'étant

trouvé très grièvement offensé par l'article de M. LEFRANC, est allé, il y a 2 jours, le demander à la porte d'une maison où il se trouvait en société,... et, l'ayant attiré dans la rue, il l'a provoqué à un duel... M. LEFRANC, ayant rompu l'entretien et étant rentré dans la maison, a été poursuivi par son agresseur, qui lui a donné des soufflets... Provoqué alors de nouveau à se rendre sur le terrain, M. LEFRANC a déclaré que le duel était contre ses principes. » — 1840, 11 avril. LEFRANC au recteur : il renonce à toute action devant les tribunaux. — 1840, 25 septembre. DEQUEN, régent de 2^{me}, nommé officier d'académie. LAVEYSSIERE DE MALBEC, régent de 4^{me} à *Clermont (Oise)*, et suppléant de la 5^{me} à *Amiens*, est nommé régent de 5^{me}, en remplacement de LEVASSEUR (passé le 16 octobre à *Charolles*). PORION, régent de 6^{me} et 7^{me} à *Vervins*, nommé régent de 7^{me}, en remplacement de SCHMELTZ.

Budgets ou comptes des années 1830 à 1841 (Lacunes : 1834, 1835), 165 élèves en 1830, 117 en 1836, 139 en 1839.

II. T. 351 (ancien T. p. 77). Liasse. — 576 pièces, papier, dont 36 impr.

1841-1848. — Collège d'*Abbeville*. Correspondance relative au personnel et à l'enseignement. Délibérations du bureau d'administration. (N.-B. — Les lettres dont l'auteur n'est pas indiqué dans l'analyse ci-après émanent du principal).

Extraits : 1841, 4 août. Le ministre au recteur : la représentation dramatique donnée par les élèves à l'occasion de la fête du principal est blâmée. —

1841, 25 août. Exemple du journal l'*Abbevillois* de ce jour, rendant compte de la distribution des prix, le 19. Sommaires des discours de CHEREST, principal, et de VION, (ce dernier critiqué). Texte du discours de M. DE VERGERON, secrétaire général, sous-préfet par intérim. — 1841, 28 septembre. BELLOUARD, régent de 7^{me} à *Dieppe*, nommé régent de 7^{me}, en remplacement de PORION. — 1841, 9 oct. BRION, régent de mathématiques, au recteur : il demande « l'autorisation de rendre publique, comme par le passé, la première heure de la leçon de physique du collège, le vendredi de chaque semaine, de 2 h. 1/2 à 3 h. 1/2. Avant mon arrivée... et depuis cette époque le cours... a toujours été fréquenté, pendant la première heure, par quelques personnes de la ville,... des membres du conseil municipal et des ecclésiastiques. » — 1841, 22 oct. Envoi, pour prouver la faiblesse des élèves de 5^{me}, des compositions en latin du 5 octobre (version) et du 12 octobre (thème). Sont jointes 7 copies de

version et 6 de thème. — 1841, 19 novembre. CROUTELLE, régent de 7^{me} à *Soissons*, nommé régent de 7^{me}, en remplacement de BELLOUARD, qui n'a pas rejoint son poste. — S. d. [avant le 17 décembre 1841]. Jules SCHMELTZ, régent de 5^{me} à *Joigny*, au recteur : il annonce son prochain mariage avec la fille de REMY, principal de *Joigny*. Il a jadis accusé injustement le recteur, lorsqu'une mesure homicide a été prise contre lui. « Mais ces temps sont déjà bien loin, et, n'était la perte irréparable d'une mère, je n'aurais qu'à me féliciter de mon malheur : j'y ai conquis l'amitié d'une des hautes intelligences de notre siècle, d'une des gloires de l'humanité, de M. DE LAMENNAIS. »

1842, 11 mars. « Forcée... de chercher par tous les moyens imaginables d'arriver à des économies pour payer les travaux du quai, notre ville... a cru remarquer que le jardin du collège n'offrait guère d'avantages réels qu'au principal... Sans prévenir celui-ci,... elle a pris une délibération au mois d'août dernier, et nous a dessaisis de ce terrain... J'ai compris qu'il y aurait imprudence à protester contre un acte de cette nature, que la lutte serait inégale, et qu'en gagnant un procès on s'expose souvent à en perdre un autre. » Si l'on contestait à la ville le droit de tirer 135 frs de loyer de ce jardin, elle aurait les moyens de s'assurer une somme moins faible au désavantage du collège. *Plan* du jardin. — Lettre de faire part du décès de M. HIBON DE MERVOY, maire d'*Abbeville*, arrivé le 26 avril 1842. — 1842, 14 mai. « MM. les inspecteurs généraux ARTAUD et GEOFFROY SAINT-HILAIRE étaient au collège ce matin à 7 h. 1/4. » — 1842, 14 juin. BRION, régent de mathématiques, adresse au recteur un résumé des observations météorologiques faites à *Abbeville* de 1833 à 1841 (cahier ms. in-8°, 10 pages). — 1842, 30 septembre. MAGNE, régent de rhétorique « à l'ancien collège de *Mâcon* », nommé régent de rhétorique en remplacement de CHEREST, « qui se bornera aux fonctions de principal ». — 1842, 11 octobre, *Abbeville*. MAGNE au principal. « La lettre de M. le recteur,... que vous m'avez fait l'honneur de me communiquer ce matin me porte à croire que vous ne quittez pas avec plaisir la régence de la rhétorique... et que M. le recteur vous verrait avec satisfaction la continuer. Dans cette position délicate, je renonce au titre qui m'a été conféré... et je reprends la poste à l'instant même pour *Paris*. » — 1842, 26 octobre. Retour de MAGNE. — 1842, 30 octobre, *Abbeville*. MAGNE au recteur : « Je pars sans espoir de retour : l'air humide et malsain de marécages dont *Abbeville* est entouré ne me permet pas d'imposer ce séjour à ma famille... J'écris à M. le ministre pour lui offrir ma démission. » — 9 novembre. MAURICE, ancien principal du collège de *Tonnerre*, nommé régent de rhétorique.

1843, 20 février. VAYSON, maire, nommé membre du bureau, en remplacement de HIBON, décédé. — 1843, 17 août. L'abbé POIRE, aumônier, étant nommé à la cure de *Camon*, le principal propose de faire appel au curé de la paroisse, l'abbé DE RAISMES. — 1843, 28 septembre. DEQUEN, régent de 3^{me}, nommé en rhétorique, en remplacement de MAURICE ; LAVEYSSIERE DE MALBEC, régent de 5^{me}, nommé en 4^{me}, en remplacement de LEFRANC (passé à *Dijon*). HERELLE, régent de 5^{me} à *Château-Thierry*, nommé régent de 5^{me}. — 1843, 2 octobre. DUPREZ, régent de 5^{me} et 6^{me} au collège de *Schlestadt*, nommé régent de 4^{me}, en remplacement de LAVEYSSIERE DE MALBEC, passé en 3^{me}. — 1843, 30 décembre. VION au recteur : il lui demande d'accepter la dédicace de sa thèse latine : « *De Horatii Flacci philosophia practica, seu de arte sapienter vivendi ab Horatio tradita* ». La thèse française, qui « roulera sur une question de métaphysique, qui n'est pas encore bien déterminée », sera dédiée à « M. ASCHENBRENNER, mon excellent professeur d'Outre-Rhin ». Le texte de la suscription devant être en latin, il est fort embarrassé pour traduire : officier de la légion d'honneur.

1844, 16 février. DEQUEN, régent de rhétorique, nommé au *Havre* comme tel. — 1844, 13 mars. BONAMY, régent de 2^{me} à *Beauvais*, nommé régent de rhétorique. — 1844, 1^{er} avril. BONAMY au recteur : il sollicite la réduction à 9 des 10 classes qu'il doit faire par semaine, pour ménager la vivacité et l'inspiration qu'il croit « avoir le bonheur de rencontrer quelquefois ». Il pense que cette mesure profitera aussi aux élèves, qui « n'ont pas assez d'heures de travail libres pour me faire, par semaine, avec une application sérieuse, 2 discours, français et latin, une pièce de vers latins, et les 2 versions dictées, latine et grecque. » — 1844, 15 mai. Le recteur attire l'attention du maire sur l'utilité d'une chaire spéciale d'histoire. — 1844, 4 juin. Les inspecteurs généraux OZANNEAUX et BOURDON « sont arrivés hier soir ». — 1844, 27 juin, *Abbeville*. VION, régent de philosophie, au recteur : il demande un congé illimité, devant s'établir imprimeur-libraire à *Doullens*. — 1844, 27 juillet, *Bruxelles*. MARCHAND au recteur : il demande la chaire de philosophie. — 1844, 1^{er} octobre. BECART, ancien sous-principal du collège d'*Arras*, nommé régent de mathématiques, en remplacement de BRION (nommé principal du collège de *Noyers* (Yonne)). — 1844, 2 octobre. GAUTHIER, régent de 5^{me} à *Troyes*, nommé régent de 5^{me}, en remplacement de HERELLE. — 1844, 7 octobre. CARBON, régent de philosophie et de mathématiques à *Château-Thierry*,

nommé régent de philosophie. — 1844, 4 novembre. DOBREMÉR, régent de 6^{me} à *Château-Thierry*, nommé régent de 5^{me}, en remplacement de GAUTHIER, qui n'a pas rejoint. — 1844, 5 novembre. « Dans une réunion fort nombreuse, M. ESTANCELIN, député de la *Somme*, a vivement insisté hier soir auprès de moi pour connaître la véritable cause du mécontentement de bien des parents et de nombreuses désertions... Y répondre franchement était avouer l'excessive faiblesse de M. DUPREZ et le non-succès de quelques autres régents. » — 1844, 13 novembre. Un conseiller municipal fort influent s'est plaint de la médiocrité de plusieurs régents et de la vacance de diverses chaires à la rentrée.

1845, 2 avril. CARBON au recteur : il suit sa recommandation de ne pas abandonner les sciences ; « je n'oublie pas qu'elles m'ont nourri... que je leur dois des leçons particulières... Mais la philosophie m'a séduit. Dois-je me défier de ses séductions ? Le doux lait dont elle m'enivre est-il un poison d'autant plus à craindre que l'ivresse est plus délicieuse ? La paix que je goûte sous ses ailes, après la tourmente, est-elle une fatale quiétude ? Voilà ce que peut-être vous redoutez. Comme vous me l'avez fait observer avec tant de justesse, la philosophie est dans le style, ou, pour parler plus exactement, le style est presque tout en philosophie. Je le soupçonnais, vous me l'avez confirmé. » — 1845, 3 mai. « MM. les inspecteurs généraux, arrivés ici hier dans la matinée, viennent de quitter *Abbeville* aujourd'hui, vers 4 heures. » —

1845, 27 octobre. DOBREMÉR, régent de 5^{me}, chargé de la 3^{me}, en remplacement de LAVEYSSIERE DE MALBEC, en congé. LECOMTE, maître d'études à *Douai*, chargé de la 5^{me}.

1846, 7 juillet. VISIGNIE, docteur en médecine, et BOUCHER, avoué, nommés membres du bureau, en remplacement de BAILLET, décédé, et de CORDIER, démissionnaire. — 1846, 3 août. Le recteur au sous-préfet : il ne pourra présider la distribution des prix le 14. « J'étais hier au soir chez M. le préfet lorsqu'est arrivée la nouvelle que vous lui transmettiez des deux excellentes élections de l'arrondissement d'*Abbeville*. Veuillez... en recevoir mon sincère compliment, et permettez-moi d'espérer que mes félicitations parviendront aussi par votre obligeant intermédiaire à M. VAYSON et à M. DUTENS. » — 1846, 21 septembre, *Saint-Amand de Vergt (Dordogne)*. LAVEYSSIERE au recteur : son état de santé l'oblige à demander une 2^{me} année de congé. — 1846, 1^{er} décembre. Lettre de faire part du mariage d'Henri CALLUAUD, auditeur au conseil d'état, sous-préfet d'*Abbeville*, avec Gabrielle DUCHESNE DE LAMOTTE.

1847, 19 janvier. « Un externe, d'une santé fort délicate, vient très rarement depuis près de six

semaines. Mais il est d'une exactitude remarquable les jours de compositions et obtient souvent la première place. Cette marche contraire, irrite même plusieurs de ses condisciples. Est-elle régulière ? » — 1847, 25 janvier. Réponse du recteur : il faut tenir à l'assiduité, sauf motifs graves ; si l'état maladif du jeune élève est bien constaté, « ses absences sont légitimement excusées et je ne pense pas... qu'il doive être privé du droit de prendre part aux compositions. » — 1847, 9 mai. « Hier soir le conseil municipal a élevé pour l'exercice 1848 le traitement de MM. les régents au taux fixé par l'ordonnance de 1839. » — 1847, 17 septembre. DECHARMES, régent de mathématiques à *Château-Thierry*, nommé à *Abbeville* en remplacement de BECART nommé à *Château-Thierry*. DUPREZ, régent de 4^{me}, admis à la retraite. LECONTE, régent de 5^{me}, nommé en 4^{me}. CRUEL, maître élémentaire au collège d'*Amiens*, nommé régent de 5^{me}. — 1847, 30 oct. Le principal envoie au recteur les programmes de classe établis par les régents et fait quelques observations. « J'ai toujours regretté que la mythologie, le dessin linéaire, la tenue des livres ne fissent nullement partie de notre cours complet d'études ; c'est souvent à l'aide de notions de ce genre, promises dans plus d'un prospectus, que des établissements très voisins et une certaine maison de *Passy* font à l'université une concurrence redoutable. » Programmes de toutes les classes jusqu'à la 7^{me} inclus. — 1847, 26 novembre. Nouveau congé d'un an accordé à LAVEYSSIERE DE MALBEC.

1848, 4 avril. Le principal, les régents et les pensionnaires ont assisté le lundi, à 11 heures, à la plantation de l'arbre de la liberté. — 1848, 10 mai. Les élèves du collège au recteur : ils demandent la permission de porter l'uniforme des lycées. — « *Distribution solennelle des prix le jeudi 10 août 1848.* » *Abbeville*, Paillart, in-8°, 26 pages. — 1848, 22 septembre. MACRON, régent de rhétorique à *Laon*, chargé de la rhétorique, en remplacement de BONAMY.

Budget pour l'exercice 1844 : 130 élèves. Rétribution scolaire, 30 frs. Dépenses, 13.150 frs. Subvention de la ville, 9.115 frs.

II. T. 352 (ancien T. p. 27, n° 2). Liasse. — 44 pièces, papier.

1840-1847. — Collège d'*Abbeville* Dossiers intitulés : « Travail du personnel ». (Cahiers in-folio annuels donnant des renseignements généraux sur l'enseignement, les appréciations du recteur sur chacun des membres du personnel, et ses propo-

sitions de mutations. À ces cahiers sont joints : 1° le tableau du personnel par le principal (1840-1846) relevé d'observations générales particulièrement étendues pour les années 1843, 1846-1847 ; 2° quelques lettres relatives aux mutations).

Extraits : 1847, 9 juillet. Rapport du principal CHEREST sur la situation du collège et le personnel. « 5° Bâtiments. L'emplacement actuel du collège était autrefois l'hôtel Neuilly-l'Hôpital. Il a été reconstruit en 1772. Les bureaux du district y ont été établis en 1795. Puis, en l'an 12, on l'a rendu à son ancienne destination. »... 7° « La discipline et l'ordre me semblent avec le zèle et le talent des fonctionnaires les premiers éléments de succès... Je suis au milieu des élèves dans presque tous les exercices... Quant aux détails, je vais tâcher de les indiquer sommairement : ne pas perdre de vue que les petits doivent toujours être séparés des grands ; observer sans cesse, étudier constamment les caractères, les habitudes, prévenir les fautes pour n'avoir pas à les punir, montrer de l'égalité d'humeur et de la bienveillance, sans transiger toutefois avec le vice et l'insubordination ; arriver partout au moment où je suis le moins attendu ; m'entretenir souvent avec les maîtres de leurs devoirs, leur montrer que l'éducation repose sur les bons exemples et sur la force des meilleures habitudes, qu'ils ont à faire la part des fautes échappées à la légèreté, à distinguer les torts involontaires d'avec le mal froidement calculé, qu'ils doivent veiller scrupuleusement à ce que chaque punition soit graduée et proportionnée au délit ; les faire tourner toutes au profit de l'intelligence et de l'instruction en donnant à traduire ou à apprendre ; leur montrer qu'elles deviennent utiles seulement lorsqu'elles sont rares, que, trop répétées, elles perdent de leur force, et que les punitions prodiguées n'effraient plus ;... s'il est nécessaire d'adresser aux grands certaines observations sévères, user de ce moyen, en général, à huis clos plutôt qu'en public ; ne pas faire habituellement des reproches à celui qui est le dernier, mais le comparer à lui-même et voir... s'il n'y a pas quelques progrès, quelques efforts... »

Liste des régents : Principal : CHEREST, 1839-1848. — Rhétorique : CHEREST, 1840-1842 ; MAGNE, 1842 ; MAURICE, 1842-1843 ; DEQUEN, 1843-1844 ; BONAMY, 1844-1848. — Philosophie : VION, 1837-1844 ; CARBON, 1844-1848. — Math., physique : BRION, 1836-1844 ; BECART, 1844-1847 ; DECHARMES, 1847-1848. — 2^{me} : BERTON, 1834-1848. — 3^{me} : DEQUEN, 1840-1843 ; LAVEYSSIERE DE MALBEC, 1843-1845 ; DOBREMÉR, 1845-1848. — 4^{me} : LEFRANC, 1833-1843 ; DUPREZ, 1843-1847 ; LECONTE, 1847-1848. — 5^{me} : LEVASSEUR, 1840 ; LAVEYSSIERE DE MALBEC, 1840-1843 ; HERELLE, 1843-1844 ; DOBREMÉR, 1844-1845 ; LECONTE, 1845-

1847 ; CRUEL, 1847-1848. — 6^{me} : LECLERE, 1831-1848. — 7^{me} : SCHMELTZ, 1840 ; PORION, 1840-1841 ; CROUTELLE, 1841-1848.

Nombre d'élèves :

	Pens.	Demi-pens.	Externes	Total
1840..	55	5	80	140
1847..	64	7	64	135

II. T. 353 (ancien T. p. 21, n° 5). Liasse. — 72 pièces, papier.

1816-1848. — Collège de *Beauvais*. Correspondance du principal, personnel enseignant, élèves.

Extraits : 1816, 10 mai. « Si la chapelle n'a pas été autorisée, on ne peut proposer de traitement pour l'aumônier. » — 1827, 27 mai : THIEBLE, sous-principal. — 1827, 23 juin. Le principal GUENARD à l'inspecteur : « 1° M. DUBERT, professeur de rhétorique, jouit d'une si mauvaise santé qu'il lui sera impossible de continuer ses fonctions l'année prochaine. 2° J'ai le projet de donner aussi la démission de ma place. J'en ai fait part à Mgr. FEUTRIER. Il a goûté mes raisons ; ainsi, c'est une affaire arrêtée. » — 1830, 30 juin-9 juillet : remplacement du chanoine PEYS, aumônier et ancien principal de l'établissement, par l'abbé CARPENTIER qui sera en même temps régent de philosophie. — S. d. DUCASTEL, régent, au recteur [DURAND] : il se plaint que le bureau ait demandé à examiner un discours déjà soumis à la censure du recteur. — 1831, 8 juin. Compte de l'exercice 1830. 117 élèves. Dépenses : 14.206 frs 42. — 1833, 27 juillet. 6^{me}. RANSQUIN : « le commerce d'épicerie auquel il se livre depuis quelques années nuit peut-être à la manière dont il pourrait faire classe. » — 1833, 4 août : départ concerté de 3 maîtres d'études, qui demandent leurs comptes le même jour. — 1838, 7 juillet. Le principal demande au recteur le changement de PILLON, régent de 3^{me}. L'inspecteur général GAILLARD, qui a récemment visité l'établissement, « ayant demandé à voir le thème que le professeur avait donné la veille, et ne pouvant avoir de cahier, le pria de lire les copies : M. PILLON, pour relever sa classe, au lieu de lire les copies, lut son corrigé. L'inspecteur, s'apercevant de la supercherie, en témoigna ouvertement son mécontentement devant les élèves. » — S. d. « Réponse à la lettre du 19 juillet 1838. « 1° Renseignements sur le bureau d'administration (bienveillant, mais peu soucieux du collège), et sur les bâtiments (ancien couvent des Ursulines établies à *Beauvais* en 1627, ancienne école centrale). 2° Rapport sur le personnel. PILLON, régent de 3^{me}, « a pour chaud protecteur M. DELEBECQUE ». GAULTIER, maître

d'études chargé de « l'école française et de commerce »... — 1839, 23 juillet. RODIN, professeur de 5^{me} et bibliothécaire de la ville. ALOYS OSSAKOUSKI, réfugié polonais, ayant le titre de magister de l'université de Vilna, chargé du dessin. — S. d. [1839, 5 août]. Notes du recteur sur le collège et son personnel. « Il faudrait placer hors du collège la bibliothèque de la ville. » — S. d. JAQUIN, principal, demande le titre d'officier de l'université. Il a fondé son établissement à *Beauvais* en 1819. « Avant moi, dans les pensionnats particuliers, lire, écrire et compter, là se bornait l'instruction. J'ai parlé d'histoire, de géographie, de mathématiques. En 1830, devant la formation des écoles intermédiaires, j'ai établi chez moi une école française et de commerce, introduit l'enseignement de la tenue des livres, le dessin linéaire, l'arpentage pratique, et organisé un cours de langue anglaise. » Il a repris la direction du collège communal tombé en juin 1834 : « il y restait 7 pensionnaires ; il y en a eu cette année de 100 à 110, et autant d'externes. » — 1843, 25 mars. JAQUIN, principal, à CANDAS, secrétaire de l'Académie : « Est-ce que vous ne viendrez pas cette année manger les bonnes carpes de l'étang de *Ponchon* et tuer un perdreau ? » — 1845, 23 mai. Les compositions de prix donnent lieu, traditionnellement, au congé de l'après-midi. Le principal propose des mesures pour remédier à cet abus. — 1847, 29 mars. Compte de l'exercice 1846. Élèves : 181. Dépenses : 21.459 frs.

Personnel : Principaux : GUENARD, 1827 ; LE CLERCQ, 1833 ; JAQUIN, 1834-1848. — Philosophie : CARPENTIER, 1830-1848. — Mathématiques, physique et sciences naturelles : LAURENT, 1833 ; ZOEGA, 1834-1848. — Mathématiques élémentaires : BOUTEREAU, 1832-1848. — Rhétorique : DUBERT, 1827 ; BALDY, 1827-1848. — 2^{me} : DUCASTEL, 1832-1839 ; MAILLARD, 1840 ; DUFORT, 1840-1841 ; THOME, 1842-1843 ; BONAMY, 1843-1844 ; DELACOURT, 1848. — 3^{me} : FOUGERAY, 1832-1835 ; PILLON, 1838 ; MAILLOT, 1839-1840 ; DELACOURT, 1840-1844 ; PINCHON, 1848. — 4^{me} : PILLON, 1832-1835 ; PINCHON, 1838-1844 ; RODIN, 1848. — 5^{me} : DESMAROUX, 1832-1835 ; PERE, 1835 ; RODIN, 1838-1844 ; NIMAL, 1847-1848. — 6^{me} : RANSQUIN, 1833 ; PERE, 1833-1835 ; RODIN, 1835 ; ANSELIN, 1838 ; BAILLY, 1838-1844 ; OLIVIER ; 1844 ; MARTIN, 1848. — 7^{me} : MENGEL, 1839. — 8^{me} : CLOUET, 1839. — École de commerce : GAULTIER, 1838 ; ROUSSEL, 1839. — Histoire : LEGENDRE, 1848.

II. T. 354 (ancien T. p. 21, n° 6). Liasse. — 117 pièces, papier.

1818-1848. — Collège de *Château-Thierry*. Correspondance diverse, personnel enseignant.

Extraits : S. d. [avant le 4 mai 1818]. GRANGERET, peintre et professeur de dessin à *Paris*, rue Saint-Georges, n° 17, demande comment toucher les sommes qui lui sont dues depuis 4 ans par le collège de *Château-Thierry*, où il a professé le dessin. Il se dit protégé par M. GUENAUD DE MUSSEY. — 1818, 4 août. Arrérages de la rente BELLANGER. — 1835. Refus opposé par le principal à DELATTRE, régent de mathématiques, de reprendre son cours après une maladie. — 1835, 11 juillet. DELAMARCHE, régent de 5^{me} et 6^{me} : « Je ne sais si l'autorité supérieure aurait quelque intérêt à savoir que, dans la même semaine, il s'est fait recevoir franc-maçon et affilier à un club d'hommes ardent, créé par l'un des réfugiés polonais qui sont en cette ville. » — 1836, 15 juillet. Louis MIEROLAWSKI, ancien lieutenant de l'armée polonaise, demande au recteur à être maintenu comme régent de mathématiques. — 1836, 22 juillet. Rapport de DENIS, principal : « Dispositions morales des élèves : ... ils professent une grande indifférence pour les vérités morales et surtout religieuses. Sur qui, sur quoi rejeter cette disposition d'esprit ? sur leurs parents et les exemples qu'ils en ont reçus. » — 1838, 26 juillet. 74 élèves (41 pensionnaires, 7 demi-pensionnaires, 26 externes). Le collège est établi, dans l'ancienne maison des Cordeliers, dont une partie a été démolie. — 1848, 21 juin. Le principal au recteur : j'ai fait procéder à l'élection des élèves gradés... Je vous prierais de demander pour le collège 12 mousquetons destinés aux élèves de 3^{me}, de 2^{me}, de rhétorique et de philosophie. J'ai prié M. le maire de me désigner, pour remplir les fonctions d'instructeur, un homme qui remplisse les conditions prescrites. »

Personnel. Principaux : GODARD, 1833 ; DENIS, 1833-1838 ; BAGET, docteur en médecine, 1838-1843 ; LEROY, 1844-1847 ; CHAPUIS, 1848. — Philosophie : BAGET, 1839. — Philosophie et mathématiques : CARBON, 1843-1844. — Rhétorique et 2^{me} : GODRON, 1838-1840 ; PAJOT, 1840 ; VERETTE, 1840-1844. — Mathématiques : DELATTRE, 1834-1835 ; MIEROLAWSKI, 1836 ; FORESTIER, 1838-1839. — Mathématiques : QUEQUET, 1840 ; LEFEVRE D'HELLENCOURT, 1840-1843. — 3^{me} : MACRON, 1838 ; VERETTE, 1839-1840 ; TREBUCHET, 1840-1843 ; LEVASSEUR, 1843-1844. — 4^{me} : DEFLANDRE, 1834-1835 ; MACRON, 1836-1838 ; VERETTE, 1839-1840 ; TREBUCHET, 1840-1842 ; DONAT, 1842-1843 ; LEBOURG, 1843-1844. — 5^{me} : DUSOUCHE ; MAUGRAS, 1833 ; DELAMARCHE, 1834-1835 ; MACRON, 1836 ; VERETTE, 1838 ; HERELLE, 1839-1843 ; BLARY, 1843-1844. — 6^{me} : DELAMARCHE, 1834-1835 ; VERETTE, 1836-1838 ; HERELLE, 1839-1842 ; DELORME, 1847 ; BLARY, 1842-1843 ; DOBREMER, 1843-1844. 7^{me} : ROQUES, 1834-1835 ; VE-

RETTE, 1836 ; HERELLE, 1838 ; CARTON, 1839-1840 ; BREHON, 1840-1841 ; CHAPPELLIERE, 1842 ; BREHON, 1842. — 8^{me} : HERELLE, 1838 ; CARTON, 1839-1840 ; BREHON, 1840-1841 ; CHAPPELLIERE, 1842 ; BREHON, 1842.

II. T. 355 (ancien T. p. 21, n° 7). Liasse. — 105 pièces, papier.

1812-1848. — Collège de *Clermont*. Correspondance concernant principalement le personnel.

Extraits : 1812, 20 août. Mme DUBOIS [femme du principal] au recteur : elle lui communique une lettre de M. CHRETIEN DE BEAUMINIL ; son mari est en voyage, quelle marche suivre ? « Je crains que cette demande ne soit un piège contre nous. » — 1831, 8 février. Compte de l'exercice 1830. 81 élèves. « La ville ne fait aucun sacrifice pour le collège. L'établissement doit se soutenir par lui-même. » — 1835, 25 juillet. Le principal PREAUX demande le titre d'officier de l'université : « Je trouvai un collègue que sapaît de toutes part une rivalité effrayante... Je ne reçois aucune subvention de la ville... Les bâtiments concédés par la ville étaient beaucoup trop petits : j'ai acheté de mes deniers une propriété adjacente... Mais je n'en suis venu là qu'en m'imposant une dépense de près de 18.000 francs. Ainsi, moi, qui devrais être logé gratis, je me trouve grevé d'un loyer d'à peu près 900 frs. J'ai introduit à mes frais plusieurs cours qui n'existaient pas au collège. Dernièrement encore, j'ai subi l'examen pour les brevets de capacité, en vue d'obtenir l'autorisation d'annexer au collège une école primaire supérieure... S. M. la reine des Français honore le collège de *Clermont* d'une bienveillance toute particulière. 10 enfants entretenus chez nous par sa royale munificence prouvent assez l'intérêt que nous porte S. M. » — 1836, 24 juillet. Le principal au recteur : « Pour la nourriture, les élèves ont la même que nous. Ils le savent, ils le voient, puisque nous mangeons au milieu d'eux. Le jeudi seulement, nous ne dînons pas au réfectoire, et c'est encore dans le but de porter les élèves au bien. Tous ceux qui ont obtenu la première place dans la semaine dînent à notre table, et là nous tâchons de les former aux usages du monde. » — 1840, 28 fév. Compte de l'exercice 1839. 84 élèves. Dépenses : 6.420 frs. — 1840, 21 avril, *Laon*. Emile CARON au recteur : « J'ai vu M. PREAUX et j'ai visité son établissement. Il m'a paru resserré, peu convenablement distribué et n'ayant rien de séduisant. Les études n'y sont pas seulement incomplètes, je crois qu'elles y sont encore relativement très faibles. Le nombre des élèves était de 70 l'année dernière ; au commencement de cette année, il n'était plus que de

65, et maintenant il est réduit à 58. M. PREAUX redoute une nouvelle diminution... Les prétentions de M. PREAUX sont assez élevées... Il exigerait pour son mobilier et les accessoires une quinzaine de mille francs. » — 1840, 13 mai. Le principal au recteur : « Au reste, je crois qu'il n'est pas moins utile pour le collège que pour moi que j'aie mon changement. J'ai trop habitué la ville de CLERMONT à ne rien faire pour son collège. On a un peu compté sur les biens de famille qui m'attachaient au pays. Un nouveau principal obtiendra ce que je n'oserais même pas demander. » — 1843, 26 avril. « Depuis longtemps le collège... entretient une école primaire supérieure. » — 1847, 10 février. Compte de l'exercice 1846. 86 élèves. Dépenses : 10.200 frs. — 1848, 6 juillet. Rapport du principal. Bureau d'administration. « Membres : M. DEBLOIS, curé, très capable et très affectionné. M. LE DICTE DUFLOS, président du tribunal civil, ennemi de l'université et travaillant tous les ans à faire supprimer l'allocation du collège. »

Personnel. Principaux : DUBOIS, 1812 ; GENTIL, 1812-1829 ; PREAUX, 1830-1840 ; PARADIS, 1840-1842 ; MERCADIER, 1842-1848. — Rhétorique et 2^{me} : PREAUX, 1835-1840. — 2^{me} : MERCADIER, 1848. — 3^{me} : SEVRETTE, 1829-1839 ; PREAUX, 1840 ; PARADIS, 1840-1841 ; MERCADIER, 1848. — 4^{me} : SEVRETTE, 1827-1829, 1835 ; ROY, 1836-1839 ; LAVEYSSIERE, 1840 ; FRANCADEL, 1840 ; ROY, 1841-1844. — 5^{me} : GENTIL, 1821 ; CHARLET, 1821 ; LEQUIEN, 1831 ; ROY, 1833-1841 ; SEVRETTE, 1841-1842 ; ROY, 1843-1844. — 6^{me} : HOUBART, 1826-1827 ; ROY, 1835 ; VIOLLE, 1839 ; SEVRETTE, 1839-1841 ; BONNIERES, 1842 ; SEVRETTE, 1843-1848. — 7^{me} : VIOLLE, 1839 ; SEVRETTE, 1843-1848.

II. T. 356 (ancien T. p. 21, n° 8). Liasse. — 158 pièces, papier.

1827-1848. — Collège de *Compiègne*.

Extraits : 1838, 4 août. « Régent de mathématiques, M. CARBON... Il vient de travailler à une 2^{me} édition des *Lettres sur la rhétorique*, qu'il a déjà publiées. » — 1839, 25 mai. MONCHOUX, principal, demande que son parent, DELORME, régent au collège, soit éloigné de *Compiègne*. « Il y a une connaissance, honnête sans doute, mais qui pourrait le conduire à un mariage ou mal assorti ou prématuré. » — 1839, 3 juin. Devant le bureau d'administration, M. HUBERT, inspecteur, constate « que le collège, depuis 2 ans, a tout à fait changé de face, que plusieurs chaires, qui lui manquaient, ont été créées, et qu'il est aujourd'hui de plein exercice. » — 1839, 20 juillet. Le principal au

recteur : « Quoique je puisse faire, et je m'y consumerais en vain, le collège de *Compiègne* ne sera jamais que ce qu'il a toujours été, que ce qu'il peut être : un collège de second ordre. Et c'est l'une de mes plus grandes fautes que d'avoir cru pouvoir espérer le contraire. » — 1839, 10 août. Le principal au recteur : « La session du conseil municipal est terminée... Le maintien pur et simple de l'allocation de 1839 a été voté pour 1840... sans qu'aucune augmentation ait été admise, pas même celle de 100 francs pour frais de la distribution des prix... Un de ses membres les plus influents, à qui, tout récemment je m'efforçais de faire sentir l'espèce d'obligation où se trouvait la ville de soutenir le collège, et de lui donner d'autant plus qu'il grandirait davantage, me demanda comment font les maîtres de pension, auxquels les villes ne donnent rien. Je vous avoue... que je n'eus pas le courage de répondre... J'ai, depuis 3 ans, déduction faite des 3/4 du produit de la rétribution collégiale qui me sont abandonnés, fait concourir chaque année le pensionnat pour plus de 1.000 écus aux frais de l'établissement... J'ai fait exécuter à mon compte... pour plus de 2.000 frs de travaux... Sur le refus de la ville de faire les frais d'un cabinet de physique, je m'en suis chargé. Un gymnase a paru désirable : j'ai commencé à le faire établir. Placé entre *Noyon* et *Senlis*, pour soutenir la concurrence avec le premier, qui me la fait par le bon marché, comme je n'avais à rendre compte du pensionnat qu'à moi-même,... je n'ai reculé devant aucune des concessions que le rabais pratiqué à *Noyon* pouvait rendre nécessaires. De l'autre côté, représentant de l'université dans une ville où elle est mal vue, où le clergé et les légitimistes rêvent une congrégation religieuse au collège,... je m'étais imposé la charge énorme d'un aumônier spécial... Quant à la classe primaire, j'avais trouvé le collège assez déchu de son rang pour faire concurrence aux écoles primaires de la ville,... j'avais vu presque toujours la classe primaire se composer dans les collèges des rebuts de toutes les autres... Je voulais d'ailleurs être le chef d'un collège et non d'une école primaire renforcée. Sans donc renoncer à cette classe, je ne travaillais ni à l'augmenter, ni à la développer, et cela à mon grand détriment, puisque c'était la classe qui pouvait me procurer le plus de pensionnaires de la campagne... Enfin, M. le recteur, puisqu'il faut aujourd'hui tout vous dire, les bourses de l'année dernière n'étaient qu'une innocente ruse. Voyant qu'il n'y avait à compter ni sur les bourses que l'on avait espérées de la Cour, ni sur celles que le conseil municipal avait promises,... j'ai imaginé... de faire faire l'annonce de 2 demi-bourses. Le membre de ma famille qui en faisait le sacrifice, c'est

moi-même, et j'ai cette année en rhétorique l'élève ROUSSEL, en 2^{me} l'élève CUVILLIER, tous deux bons sujets, pour chacun 250 frs. » — S. d. Notes d'inspection sur le collège et les professeurs. « M. ALMIGNANA, prêtre espagnol, se qualifiant docteur de l'université de *Valence*, fait 2 fois la semaine des instructions religieuses pour tous les élèves et, le jeudi, un catéchisme de préparation à la première communion... Il était, il y a peu de temps, curé de *Verberie*... Il est tout à la fois aumônier, maître de musique vocale et chargé de la classe de 8^{me}. Il touche un traitement de 1.500 frs pour ces différents emplois. » — 1840, 5 août. Le principal MONCHOUX au recteur. Il demande un collège de chef-lieu départemental, après avoir fait le récit de ses déboires : arbitrairement jeté hors du collège de *Compiègne* en 1823, il a été nommé à *Montargis*, à *Saint-Pol*, à *Albi*, à *Montauban* en dernier lieu, où, « écrasé entre 2 institutions de plein exercice, l'une protestante, l'autre catholique », il réclama vainement de M. GUIZOT que les 2 institutions fussent obligées d'envoyer leurs élèves aux cours du collège. « Jugez de quel côté sont les torts, si j'ai eu celui de provoquer les déplacements ou le malheur de les subir. » — 1842, 23 mars. Le recteur au sous-préfet : « J'ai regretté que ma lettre du 2 mars ne vous fût parvenue que lorsque déjà le projet de diminuer les fonds alloués au collège par la ville était devenu un acte accompli... » En présence du « doublement des classes supérieures », l'autorité supérieure « ne pourra point maintenir le plein exercice au collège,... si la ville persiste dans la réduction des allocations »... Le collège ne sera plus que de seconde classe, « c'est-à-dire où l'enseignement ne dépassera point les classes de grammaire. » — 1843, 21 mai, *Compiègne*. PLANCHE, inspecteur de l'académie, au recteur. « Je suis arrivé... au moment où la proposition relative à la création de la chaire d'histoire venait d'être rejetée par le conseil municipal... Dans la même séance... il a été question des traitements... et... reconnu en principe... que ces traitements ne sont pas assez élevés... Les régents mariés ne pouvaient pas vivre avec un traitement de 1.000 à 1.200 frs. » — 1846, 19 mai. « État présumé des recettes et dépenses... pour l'exercice 1847. » — 1846, 20 novembre. Pétition des professeurs pour l'augmentation de leurs traitements. — 1847, 2 avril. Le principal au recteur. « Quand j'ai reçu, il y a 5 ans, la direction du collège..., les 3/4 de la rétribution collégiale étaient abandonnés au principal, à la charge par lui de pourvoir à différentes dépenses... J'ai accepté ces conditions à mon arrivée, et les ai subies jusques au 1^{er} janvier 1846. Pendant l'année 1845, alors que je cherchais à établir par

tous les moyens possibles une chaire d'histoire dont le besoin se faisait vivement sentir, je trouvai une combinaison qui permît au conseil municipal de voter à l'unanimité le traitement du professeur d'histoire. Et cela se comprend aisément puisque j'offrais de verser, en retour du traitement demandé : 1° les 3/4 de la rétribution collégiale..., 2° un chiffre de 40 frs par pensionnaire à partir du chiffre 50, et cela tout en conservant les charges que la rétribution avait pour but d'alléger. L'ensemble de ces versements a constitué pour l'exercice 1846 une somme de 3.397 frs, que j'ai donnée pour avoir un traitement de 1.500 frs. Il est vrai que le conseil municipal ne m'a pas encore remercié d'un acte, qui valait bien une légère mention dans un procès-verbal. » — 1847, 16 mai. Le principal s'indigne de la publication de tableaux autographiés relatifs au budget du collège. Ils sont l'œuvre de M. LERE, « frère du professeur qui a dû quitter le collège », et qui « dirige le journal de l'opposition quand il n'est pas au café. » Ces tableaux fixent les bénéfices du principal à 18.739 frs par an ou à 16.993 frs, selon 2 hypothèses envisagées. Le principal se déclare « justement affligé de voir descendre les investigations les plus offensantes à certains détails, qu'il est tout au plus permis d'aborder dans les libres expansions d'un entretien intime. »

Personnel. Principaux : BOYELDIEU, prêtre, 1829 ; DELACOURT, 1832-1836 ; MONCHOUX, 1838-1841 ; BALLEFIN, 1841 ; CROMBACK, 1842-1848. — Aumônier : DELACOURT, frère du principal, 1835. — Mathématiques spéciales : TOUSSAINT, 1846. — Mathématiques : CARBON, 1836-1840 ; LERE, 1840-1843 ; DUSUZEAU, 1843-1846. — Philosophie : EYRIES, 1839 ; DEMANGE, 1840 ; FAVIE, 1840-1841 ; BALLEFIN, 1841 ; BATHIER, 1841-1846. — Rhétorique : GAUDISSERT, prêtre, 1829 ; DELACOURT, 1835 ; MACRON, 1839-1840 ; LEBARON, 1840-1842 ; SARDIN, 1842-1846. — 2^{me} : DUBOIS, prêtre, 1829 ; FRANC, 1835-1836 ; DOTTAIN, 1838-1846. — 3^{me} : MARMINIA, prêtre, 1829 ; FRANC, 1835 ; SIMONET, 1838 ; FRANCADEL, 1839-1840 ; SARDIN, 1840-1842 ; GUYON, 1842 ; MORONVAL, 1842-1846. — 4^{me} : DEPUILLE, prêtre, 1829 ; DEQUEN, 1835 ; DARVILLER, 1836 ; JACQUIN, 1838-1841 ; MORONVAL, 1841-1842 ; PAYSARD, 1842-1844 ; ROGER, 1846. — 5^{me} : DOTTAIN, 1816 ; PARMENTIER, prêtre, 1829 ; MAUGRAS, 1832 ; CORDIER, 1835-1836 ; EBRARD, 1838 ; DELLAC, 1839 ; BEUGNIEZ, 1840-1841 ; DONAT, 1841-1842 ; NOBECOURT, 1842-1846 ; ROINET, 1848. — 6^{me} : LLOBET, 1829-1838 ; MORONVAL, 1839-1841 ; PORION, 1841-1846. — 7^{me} : DEBOUT, prêtre, 1829 ; DELORME, 1836-1838. — 8^{me} : TISSERAND, 1838 ; ALMIGNANA,

prêtre espagnol, 1839 ; WEILL, 1847. — Anglais : BRUCE, 1839. — Histoire : VERDOLLIN, 1846. — Langue moderne : WEILL, 1847. — Autre langue moderne : X..., 1847.

Nombre d'élèves : 1829 : 120.

H. T. 357 (ancien T. p. 21, n° 9). Liasse. — 166 pièces, papier.

1817-1848. — Collège de *Laon*.

Extraits : 1817, 18 août. Lettre de DUTEUF (?), curé archidiacre. « Il est à désirer qu'un principal de collège soit célibataire, car autrement un homme marié y amène son épouse et ses enfants, et sa société... ce qui occasionne bien des distractions aux élèves... L'essentiel, pour l'avenir, c'est qu'il y ait un règlement... que les jours de dimanches et de fêtes, un principal ne les laisse point sortir par vingtaines pour aller chez leurs parents ou à la campagne... que les pères et mères n'aient pas la liberté de venir demander la sortie de leurs enfants pendant le temps des classes, ou de les désirer chez eux pour plusieurs jours à différentes époques de l'année... Il serait fâcheux qu'on donnât trop pour l'avenir dans les idées dites *libérales*, avec ce système, il ne peut se trouver ni nerf ni succès dans l'instruction publique. » — 1831, 19 mai. Compte de l'exercice 1830, 60 élèves. — 1833, 29 octobre. « Une chapelle manquait au collège... Le bureau d'administration m'a autorisé à prendre pour cet usage la grande salle d'étude... J'ai établi la chapelle, j'ai dépensé 900 frs environ. Je fais moi-même le traitement de l'aumônier, 300 frs... Nous n'allons plus à l'église. Seulement il a été convenu avec le bureau que mes élèves assisteraient aux grandes solennités à la cathédrale. » — S. d. joint à une lettre du 13 mars 1835. Programme de la classe française 1^{re} division. — 1835, 14 avril. Le recteur au bureau : « La faiblesse des études... tient particulièrement à ce qu'il n'y a en réalité qu'un seul régent, sur lequel repose tout à la fois l'enseignement de la philosophie, de la physique et des mathématiques. — 1838, 27 juillet. Le principal au recteur. Sur les bâtiments : « Originellement affectés à un couvent de Minimes... furent, à la Révolution, vendus comme tant d'autres et tombèrent entre les mains d'un acquéreur qui, entre 1807 et 1808, les vendit à la ville de *Laon*. Elle y fit alors transporter son collège. » — 1839, 17 juillet. Rapport du principal sur les professeurs... 2^{me} GODART. « Il y a déjà longtemps que l'université a fait connaissance de M. Godart. Leurs rapports continuent d'exister. Cela ne peut plus avoir aujourd'hui que le nom d'inclination malheureuse. » — 1839, 1^{er} août. Le recteur au ministre : Lettre

d'envoi du tableau du collège et du personnel. M. CARON, régent de philosophie, « avant d'être nommé à la chaire qu'il occupe, rédigeait le *Journal du département de l'Aisne*, et il continue encore à rédiger cette feuille... Sa rédaction, étant dans un sens très modéré et très favorable au gouvernement, lui a fait des ennemis de beaucoup d'hommes influents de la ville... De là une délibération en date du 22 mai dernier, par laquelle le conseil municipal m'a invité à faire cesser le cumul qu'il reproche à M. Caron. » — 1840, 20 octobre. Le principal à M. CANDAS, secrétaire de l'académie. « Dans le système représentatif (entre nous, s'il vous plaît), le mensonge est de règle. Voilà pourquoi on laisse passage à tant de fictions sans en rien dire. » — 1846, 18 juin. Budget de 1847, arrêté à 5.000 frs en recettes, à 16.800 frs en dépenses,... à 11.800 frs l'allocation à fournir par la ville. Le bureau, « en cas d'insuffisance de la présente allocation, s'engage à payer aux fonctionnaires du collège... l'intégralité de leur traitement, tel qu'il est porté au budget. » — 1847, 10 mai. Le bureau, dans son examen du budget de 1848, a rayé les dépenses relatives à l'aumônier et au professeur de 8^{me}. « L'aumônier donnant l'instruction religieuse aux internes, il est du ressort du principal de fournir le traitement. » La 8^{me}, d'autre part, « comme classe élémentaire et pépinière du collège, appartient au principal. »

Personnel. Principaux : MAIRET, 1817 ; TERRIEN, 1827-1830 ; AUBERT, 1831-1836 ; DENIS, 1838-1841 ; DUPRAS, 1841-1847. — Mathématiques : BAJET, 1835 ; QUEQUET, 1838-1839 ; FORESTIER, 1840-1844. — Physique : BAJET, 1835. — Mathématiques spéciales ou physique : PETITJEAN, 1840-1844. — Anglais : CUTTS, 1842. — Philosophie : BAJET, 1835 ; DENIS, 1838 ; CARON, 1839-1844. — Rhétorique : AMICE, 1830 ; TAIEE, 1835-1838 ; (DEMANGE, 1838, suppléant de rhétorique) ; DEMANGE, 1839 ; LE BARON, 1840 ; MACRON, 1840-1844. — 2^{me} : AMICE, 1830 ; GODART, 1835-1844. — 3^{me} : TAIEE, 1830 (?) ; DE FINANCE, 1835 ; PANIER, 1838 ; LEBARON, 1839 ; DELACOURT, 1840 ; MAILLART, 1840-1841 ; GAMBART, 1841-1842 ; GUYON, 1842-1844. — 4^{me} : GRANDPIERRE, 1833 ; CARON, 1835 ; DELACOURT, 1838-1840 ; SIMONET, 1840-1844. — 5^{me} : TERRIEN, 1827 ; CAGNART, 1833 ; SALATS, 1834 ; RENOULT, 1835-1838 ; BONNIERE, 1839 ; ROINET, 1840-1844. — 6^{me} : LEFRANC, 1833 ; RENOULT, 1834 ; HUDREAUX, 1835-1838 ; FLEURY, 1839-1841 ; LEVASSEUR, 1841-1843 ; DONAT, 1843 ; ANFRAY, 1844. — 7^{me} : HUDREAUX, 1832-1833 ; BINOIST, 1835 ; CARTON, 1838 ; LACOUR, 1839 ; MINGEL, 1842. — Cours de français : DESCAMPS, 1835 ; PONTOY, 1838.

II. T. 358 (ancien T. 3.371). Liasse. — 706 pièces, papier, dont 5 impr.

1820-1841. — Collège de Péronne.

Extraits : 1820, 6 avril. Prospectus équivoque de RAIMOND, instituteur primaire, laissant croire qu'il ouvre un collège, et pouvant nuire à l'établissement projeté par PONCHARD. — 1820, 7 octobre. Arrêté de la commission de l'instruction publique érigeant en collège communal l'institution établie à Péronne.

1821, 4 avril. Le maire de Péronne, Ed. HIVER, au recteur : « Le conseil a, à l'unanimité, arrêté que le conseil royal serait prié d'ériger l'école secondaire en collège pour le 1^{er} octobre prochain. La ville donnera 1.500 frs par an à compter du 1^{er} avril 1822, se chargera des réparations du collège, autres que les locatives, et des frais de distribution de prix. Elle donne en outre 450 frs à M. PONCHARD pour indemnité des 9 mois courus ou à courir jusqu'au 1^{er} octobre prochain... Il a été aussi accordé à titre d'indemnité de frais de 1^{er} établissement... 300 frs... à Mlle MAISANT, dont la pension de demoiselles paraît devoir réussir. » — 1821, 15 avril. « L'abbé CREMERY : nous le regarderions... comme le membre le plus utile de notre bureau. » —

1821, 2 septembre. Le principal demande au recteur qu'on lui accorde comme régent un de ses anciens élèves, Fénelon GAMBART : « il sort de rhétorique où il a remporté les premiers prix. Il a composé plusieurs pièces de vers sur la naissance du duc DE BORDEAUX ». — 1821, 3 octobre. Installation du bureau d'administration comprenant, outre le sous-préfet et le maire, MM. DEHAUSSY-ROBECOURT, président du tribunal ; DEHAUSSY-LABRICHE, juge suppléant ; l'abbé CREMERY, vicaire de Péronne ; MILLERET, maître de poste ; ROSSIGNOL, notaire ; MARESCHAL-LAMY, négociant. — 1821, 8 décembre. Conduite irrégulière de Pierre MACHOIRE, qui vient d'ouvrir une école à *Maurepas*. — 1821, 18 décembre. PETIT, régent de 4^{me} et 5^{me} au recteur : « Je succombe à la fatigue, obligé de faire classe toute la journée dans une place où il y a 3 maîtres parlant en même temps, et des enfants qui apprennent leurs lettres. »

1822, 20 janvier. Le maire HIVER au recteur : « Mon projet serait d'acheter 3 petites maisons qui tiennent aux classes du collège, et ensuite de reconstruire le tout sur le plan du bâtiment principal. » — 1822, 26 février. Id. : « L'absence de règlement depuis 6 mois n'a pu qu'être très préjudiciable au collège... Il est même indispensable pour faire cesser un abus qui existe depuis longtemps, et qui consiste à laisser retourner les enfants dans leur famille pendant la quinzaine de Pâques. » — 1822, 12 août. Fixation au 19 août de la distribution des prix.

Les élèves joueront une petite pièce, « tirée de M. JAUFFRET, elle a pour titre : *Les écoliers maraudeurs* ». — Mlle CADOT désire ouvrir un pensionnat.

1824, 24 janvier-18 mars. Renvoi de MORONVAL neveu, régent de 5^{me}, comme professant des opinions politiques incompatibles avec l'enseignement : il arrive à se disculper à *Paris* et à rentrer à *Péronne*. —

1824, 25 mai. BARRE, régent, annonce au recteur que le sujet de son discours à la distribution des prix sera : « les avantages de l'étude des lettres et de la vertu basée sur la religion ».

1825, février. « Nous habitons la sous-préfecture... la distribution de cette maison ne convient nullement à un collège. » — 1825, 23 février. BLONDEL, régent de 7^{me}, est parti rejoindre à *Londres* un de ses frères. —

1825, 2 août. Le principal au recteur : « Les parents de la campagne, qui font presque tous valoir, sont assez généralement dans l'usage, à l'échéance du 2^{me} trimestre, de retirer leurs enfants, surtout quand ils ne sont pas au latin, pour les employer soit à surveiller leurs moissonneurs, soit à rentrer leur récolte... Le grand et beau collège que la ville nous a fait bâtir... Étant restés en quelque sorte campés l'espace de 18 mois dans une maison beaucoup trop petite... » —

1825, 6 août. Le bureau demande que la rentrée n'ait pas lieu avant le 10 octobre « à cause de la foire de *Péronne*, qui est un temps de dissipation, pendant lequel on ne pourrait réunir les élèves ».

1826, 26 janvier. Le ministre autorise la création d'une chaire de seconde.

1827, 6 juin. Le principal MORONVAL au recteur : il signale une école non autorisée, « c'est à *Equamcourt*, où M. LETIERCE, aujourd'hui principal du collège de *Roye*, faisait lui-même la contrebande en grand dans cette partie. Cette école est dirigée par un sieur LEFRANC, qui a 15 pensionnaires... Quand M. DE FINANCE, dont nous attendons de jour en jour la visite, sera arrivé, je lui signalerai ces désordres en lui offrant la coopération de mon entier *universitairialisme* pour les faire cesser. » — 1827, 30 juillet. Id. La diminution de la rétribution du 3^{me} trimestre tient « aux fièvres qui nous ont désolés cette année, et qui ont décidé quantité de parents à retirer leurs enfants avant le temps. Bien des personnes attribuent ces fièvres à l'abaissement des eaux de la rivière ainsi qu'aux creusements de terres et remuements de vases, que le génie militaire a fait faire autour des fortifications de notre place. » — 1827, 6 août. Id. « Le goût de l'instruction généralement répandu dans l'arrondissement de *Péronne* y fait pulluler les instituteurs contraventionnels. Le nombre s'en augmente tous les jours d'une manière alarmante pour notre établissement, qui, si ce désordre continue, en

sera bientôt réduit aux seuls enfants de la ville... Les jeunes ecclésiastiques... pour la plupart ont des élèves auxquels ils enseignent le latin, si'ils ne les tiennent pas en pension chez eux. »

1828, 3 août. Le maire HIVER au recteur : ce sont des calomniateurs qui lui ont fait croire que des cris de : À bas la calotte ! avaient été poussés au collège, lors de la fête du principal. Ces calomniateurs ont agi avec l'intention d'être agréables au clergé local, qui déteste le collège depuis que *Saint-Acheul* n'a pu en obtenir la direction. — 1828, 22 décembre. Le recteur demande à l'évêque d'*Amiens* de nommer aumônier du collège l'abbé MORONVAL, ex-principal. — 1828, 25 décembre. MORONVAL, principal, annonce au recteur son mariage avec Mlle Sophie DEHAUSSY.

1829, 19 janvier. MORONVAL neveu au recteur : « Mon oncle ne se rendra pas à *Amiens* pour y subir l'examen que l'on exige. Cette démarche faite par un prêtre de 70 ans, qui a passé toute sa vie au milieu de la jeunesse, est toujours occupé d'études sérieuses, est trop pénible pour lui et trop humiliante pour moi... Nous enverrons à l'église nos enfants comme par le passé, et d'avance je puis vous assurer que les choses n'en iront pas mieux. »

1830, 19 janvier, *Savignies* près *Beauvais*. MARMINIA, nommé régent de 2^{me} et 3^{me} au recteur. M. MORONVAL lui a écrit de ne pas se déplacer, attendu qu'il n'y a d'élèves ni de 2^{me} ni de 3^{me} et que, faisant lui-même le traitement des régents, il se voyait dans la nécessité de lui refuser le sien. — 1830, 22 mars. Le principal explique pourquoi il a inscrit au budget qu'il ne prenait pas l'engagement de payer aux régents le traitement qui leur est assigné, si le nombre des élèves pendant l'année 1831 était inférieur à celui désigné sur le dit budget. « Lorsque je quittai la direction du collège de *Saint-Pol* pour venir à *Péronne*, on me fit concevoir l'espérance que la ville augmenterait l'allocation portée à son budget, lorsqu'elle serait libérée des dépenses qu'exigerait la construction projetée d'un collège. Voulant relever l'établissement qui m'était confié, au lieu de 2 régents, j'en portai le nombre à 7, et, pendant 8 ans, j'ai supporté sans me plaindre les dépenses que nécessitait le changement que j'avais opéré. Mais, aujourd'hui que l'université est attaquée de toute part, je suis convaincu que je compromettrais mon petit avoir en conservant un personnel aussi nombreux, la ville ne venant point à mon secours. » — 1830, 6 mai-24 juin. Dossier relatif au renvoi de FERET, régent de 7^{me}. Celui-ci occupe au collège un logement tenant à celui du principal. Mme MORONVAL était incommodée par l'odeur du tabac fumé dans la chambre de FERET. « Elle le fit prier par le portier de fermer

sa porte qui s'ouvre sur le corridor de notre logement. Voici, mot pour mot, la réponse qu'il lui rendit : la porte est à moi, je veux qu'elle reste ouverte ; qu'elle ferme la sienne ! » Autres et nombreux griefs de service contre FERET. — 1830, 15 juillet. MORONVAL au recteur. « La plupart des cultivateurs de nos environs ne font plus apprendre le latin à leurs enfants. Ils les mettent dans notre collège pendant 2 ou 3 ans, qu'ils emploient à l'étude de la langue française, de l'arithmétique, du dessin linéaire et de la géométrie. Je trouve qu'ils ont raison... M. LEPERNAY ne pourra pas rester à Péronne. Son traitement ne lui suffit pas pour vivre de la manière qui convient à un membre de l'université. Son boulanger lui a refusé plusieurs fois de lui livrer le pain nécessaire à sa consommation... M. DEHAUSSY, mon beau-père, a dit hautement que le plus grand plaisir que je pourrais lui faire, c'était de renoncer à l'université. »

1831, 3 mars. GAMBART au recteur : « Le bureau... a été d'avis à l'unanimité de réunir la 6^{me} à la 5^{me}, puisque toutes les autres classes sont réunies... Vous êtes convenu qu'un seul maître pouvait bien faire 2 classes, qui se composent de 14 à 16 élèves tout au plus. » — 1831, 19 juin. Demande de 20 à 25 fusils du plus petit calibre pour les exercices militaires des internes pendant les récréations.

1832, 9 juin. « L'état sanitaire du collège est toujours très satisfaisant. Cependant le fléau étend ses ravages dans la ville. » — 1832, 2 novembre. M. ROUSSELLE « a été forcé il y a quelque temps de vendre ses meubles à la criée pour vivre, et il couche maintenant sur des matelas que je lui ai prêtés. Ses créanciers ne lui donnent aucun repos... J'ai fait tout ce que j'ai pu... Je lui ai donné un traitement de 1.100 frs. » — 1832, 27 novembre. ROUSSELLE au recteur : « 150 frs, voilà, M. le recteur, toutes mes dettes, *res quidem gravissima non præsentibus numis*. D'ailleurs le motif de cette dette est plausible : mon équipement de garde national. »

1833, 14 janvier. Le principal envoie au recteur le plan du collège et l'informe que le roi et la reine seront à Péronne mercredi 16 à 4 heures du soir. Plan du collège, avec échelle : rez-de-chaussée et 2 étages (le bâtiment a 54 m. de long sur 8 m. de large environ). Vue du collège. — 1833, 21 sept. Le maire, HIVER, au recteur : le maintien de ROUSSELLE, obéré de dettes, aura des suites fâcheuses pour le collège, qu'il faut toujours défendre « contre les attaques du jésuitisme ».

1834, 15 avril (?). Notes [de M. DE FINANCE], inspecteur, sur le personnel. — 1834, 12 août. Résultats de l'examen des élèves fait le 11 par le bureau. Détail des auteurs expliqués dans chaque classe.

1835, 23 juillet. Notes du principal sur le personnel. M. MACRON s'est oublié « jusqu'à se

joindre à une partie de masques qui, pendant le carnaval, parcoururent en plein jour les rues de notre ville. Il n'a pas même rougi de monter sur un bœuf bizarrement orné que menaient avec eux ses compagnons de folie. Les collègues de M. MACRON me prévinrent un jour qu'il permettait à un de ses élèves de punir ses camarades... Je lui dis... que j'allais en informer M. le recteur. « Le grand-maître, si vous voulez », me répondit-il. » — 1835, 10 août. « *Distribution solennelle des prix* » (Impr., Péronne, Deprez, in-16, 16 pages) ; p. 11 : Arpentage, tenue des livres, cours général de calligraphie ; maître : M. MARA.

1836, 17 juillet. Renseignements du principal sur le personnel. Long exposé des principes d'éducation observés au collège. SCHMELTZ, régent de 7^{me} et 8^{me}, paraît étrange. Il soutient « qu'un homme peut tuer un homme sans se rendre coupable, s'il a la conscience de ne pas faire mal. Ses opinions politiques ne me paraissent point bien saines. C'est ce dont ses collègues et moi avons cru nous apercevoir lors de l'assassinat tenté sur la personne du roi. » — 1836, 1^{er} août. Le conseil municipal demande qu'une école primaire supérieure soit annexée au collège, sous la direction de MARA, qui recevrait un traitement de 400 frs, pris sur les 3.000 alloués annuellement pour le traitement des régents. — *Parta labore præmia... Distribution solennelle des prix, jeudi 11 août 1836*. (Impr. Péronne, Deprez, in-16, 20 p.). — « *Discours prononcé par M. GAMBART, le 11 août 1836...* (Impr. Péronne, Deprez, in-16, 26 p.) : « sur la nécessité du travail et sur l'alliance des lettres et des sciences ».

1838, 6 janvier. « Notre nouveau régent de 4^{me} et de mathématiques, M. COLIN... étrange régent... Imaginez un vieillard infirme, avec une jambe de bois, ayant le cerveau souvent dérangé et la langue comme paralysée, au point qu'il est difficile de le comprendre... Il a dit aux élèves de sa classe qu'*agmini* était un nominatif pluriel. » 10 janvier. Rapport de l'inspecteur AUBERT sur la classe de M. COLIN, confirmant les assertions du principal. — « *Distribution solennelle des prix. Lundi 20 août 1838.* » (Impr. Péronne, J. Quentin, in-16, 20 p.).

1838, 1^{er} octobre. « Une école primaire a toujours été annexée à l'établissement... et, de temps immémorial, les parents, qui ne font point apprendre le grec et le latin à leurs enfants, tiennent à honneur de les envoyer au collège pour y terminer ou perfectionner leur éducation. Cette école renferme à elle seule plus de la moitié de nos élèves... Je me suis

engagé à donner l'instruction gratuite à 6 élèves au moins, afin de me rendre utile à la commune... Que deviendrait notre collège si l'on venait à supprimer cette école?... Nos classes primaires, séparées et distinctes des classes latines, ont constamment été faites avec succès par des hommes brevetés et capables. Pour remplacer M. MARA, qui vient de nous quitter, j'ai choisi un élève distingué de l'école normale d'Amiens, M. NOZOT... Il n'y a point de milieu : proposer aux chefs de ces établissements le choix de l'enseignement primaire ou de l'enseignement secondaire, c'est leur proposer le choix de leur perte.» — 1838, 20-21 octobre. Emploi du temps et observations sur le programme des classes de 3^{me}, 4^{me}, 5^{me}, 6^{me}, 7^{me}, par les régents.

1839, 22 février. Le recteur accorde au collège un jour de congé le lundi 25 février pour le mariage du nouveau principal, GORDIEN. — 1839, 26 avril. « Il faut au collège... des hommes non pas tant d'un mérite distingué que... d'une conduite régulière... Le plus grand obstacle à l'accroissement de ce collège, c'est la mauvaise réputation des régents,... adonnés à la boisson, irréguliers, remplissant leurs fonctions avec négligence, et cherchant par des insinuations perfides à faire tomber la maison dans laquelle ils sont employés. Beaucoup de personnes de Péronne envoient leurs enfants à Brugelette en Belgique parce que la conduite des régents les effraie... Comme la classe de mathématiques et une classe de lettres ne se font pas en même temps, ne pourrait-on pas, sans déroger à l'article 10 de l'ordonnance du 29 janvier, confier, comme par le passé, ces 2 classes à un même régent? Cela allégerait beaucoup le budget du collège.» — 1839, 31 mai. « Collège de Péronne. Prospectus. » (Impr., in-4°, [4] pages). — 1839, 31 mai. Arrêté du ministre de l'instruction publique révoquant les régents CHARLES et DEVISME (notifié seulement le 6 juin). — 1839, 5 juin. « M. CHARLES et M. DEVISME... ont passé une partie de la journée de samedi dernier dans un cabaret avec des soldats... M. CHARLES était dans un tel état d'ivresse que deux soldats étaient obligés de le soutenir.» — 1839, 21 juin. Armand COQUIN, 17 ans, élève du cours de français, qui s'était écarté de la promenade pour aller se baigner seul, s'est noyé. — 1839, 18 juillet. « Si la classe de seconde était supprimée, cela serait très nuisible au collège. Les personnes malveillantes ne manqueraient pas de dire que le collège tombe... Il y aura 4 élèves l'année prochaine en seconde. D'ailleurs, quand même cette classe n'existerait que de nom, ce serait encore un bien.» — 1839, 20 décembre. SCHMELTZ demande au recteur l'autorisation de faire un cours public et gratuit pour l'enseignement du système métrique décimal.

1840, 14 juillet. Le maire au recteur : « Après un mûr examen, le conseil a reconnu que le collège, dans son état actuel, ne pourrait, sans être exposé à une destruction, sinon immédiate, du moins très prochaine, supporter le régime de l'ordonnance du 29 janvier 1839, que, le nombre de ses élèves étant très minime, il n'y a aucun inconvénient à ce qu'un régent fasse 2 classes... M. le principal... pourra, avec des soins et une sage économie, soutenir son établissement jusqu'au moment où il l'aura porté à un degré de prospérité, qui permette l'application des dispositions de l'ordonnance.» — 1840, 17 sept. Prospectus de l'école primaire supérieure établi au collège. (Impr., in-4°, 2 p.).

Budgets ou comptes : Tableaux pour les années 1823 à 1840. (Lacunes 1825, 1828). Ces tableaux fournissent le nombre des élèves, par classe. Note du budget de 1827 : « Le collège, entièrement reconstruit en 1825 » ; — du budget de 1831 : « La plupart des régents étant mariés, le principal a ajouté 300 frs à leur traitement, pour les indemniser de la table et du logement qu'il leur fournissait autrefois dans l'intérieur du collège... La ville de Péronne ne fait pour son collège que la faible somme de 1.500 frs. Le principal juge ce secours insuffisant et déclare qu'il ne prend pas l'engagement de payer à chaque régent le traitement qui lui est assigné... dans le cas où le nombre des élèves resterait, en 1831, inférieur à celui qui est porté sur cet état [70 élèves]. »

	1823	1829	1834	1838
Nombre d'élèves	61	67	46	49

Personnel. Principal : PONCHARD, 1821, 4 mai-1823 ; l'abbé MORONVAL, principal de *Saint-Pol*, 1823, 1^{er} octobre-1828 ; MORONVAL neveu, 1828-1830 ; GAMBART, 1830-1839 ; GORDIEN, 1839-1840.

Sous-principal : MORONVAL neveu, 1826.

Mathématiques : DU SOUICH, 1831 ; SIMONET, 1833-1836 ; PARISOT, 1837 ; PETITJEAN, 1837 ; COLIN, 1837-1838 ; CHARLES, 1838-1839 ; DESBOVES, 1839 ; SCHMELTZ, 1839-1840.

2^{me} et 3^{me} : BARRE, 1826-1828 ; DAVID, 1828 ; JOURDAIN, 1828-1829 ; MARMINIA, 1829-1830 ; GAMBART, 1833-1840.

3^{me} et 4^{me} : BARRE, 1823-1825.

4^{me} : PONCHARD, 1823 ; MORONVAL neveu, 1826-1828 ; GAMBART, 1828-1830 ; DU SOUICH, 1831-1832 ; SIMONET, 1832-1837 ; PARISOT, 1837 ; COLIN, 1837-1838 ; CHARLES, 1838-1839 ; DESBOVES, 1839 ; LEGORJU, 1839-1840 ; GORDIEN, 1840.

4^{me} et 5^{me} : PETIT, 1822.

5^{me} : MORONVAL neveu, 1824-1825 ; GAMBART, 1826 ; DE CHANSIERGUES DU BORD, 1828-1829 ; ROUSSELLE, 1829-1833 ; MACRON, 1833-1835 ; MO-

RONVAL, 1835-1838 ; GORDIEN, 1838-1840 ; LEGORJU, 1840.

5^{me} et 6^{me} : PETIT, 1823 ; LEGORJU, 1840.

6^{me} : GAMBART, 1823-1825 ; DE CHANSIERGUES DU BORD, 1826 ; ROUSSELLE, 1828-1829 ; LEPERNAI, 1829 ; ROUSSELLE, 1831-1833 ; MACRON, 1833-1835 ; MORONVAL, 1835-1838 ; GORDIEN, 1838-1839 ; DELAMARCHE, 1839-1840 ; LEGORJU, 1840.

7^{me} : GAMBART, 1823 ; BLONDEL, 1823-1825 ; DE CHANSIERGUES DE BORD, 1825 ; FERET, 1826-1830 ; DEPENNE, 1830 ; HOCQUET, 1830 ; RENOULT, 1831 ; FAUVELLE, 1832 ; MORONVAL, 1832-1835 ; DEFLANDRE, 1835-1836 ; SCHMELTZ, 1836 ; LAUTIER, 1836-1837 ; DEVISME, 1837-1839 ; DELAMARCHE, 1839.

8^{me} : BLONDEL, 1824 ; RENOULT, 1831 ; MORONVAL, 1833-1835 ; SCHMELTZ, 1836 ; DEVISME, 1837-1839 ; DELAMARCHE, 1839.

II. T. 359 (ancien T. 3.372). Liasse. — 350 pièces, papier, dont 6 impr.

1841-1848. — Collège de *Péronne*.

Extraits : 1841, 4 mars. TATTEGRAIN, président honoraire du tribunal de *Péronne*, demande à être remplacé au bureau d'administration par son fils Jules, aussi président du tribunal. — 1841, 20 août. Prospectus du collège (Impr., in-4°, Péronne, J. Quentin, 1 feuillet). — 1841, 18-29 oct. Conduite injurieuse de LEGORJU, régent, envers le père de l'élève QUILLART. « Vous n'êtes, lui dit-il, qu'un grand imbécile, une bête, un infâme. Toute la ville s'accorde à dire que votre fils est une bête. » Le bureau lui inflige un blâme.

1842, 31 janvier. Le principal au recteur : « M. LEGORJU, régent de 5^{me} et 6^{me}, donne des répétitions à 2 enfants, qui viendraient très probablement au collège s'ils n'avaient pas d'autres moyens de s'instruire. L'un de ces enfants fait sa 6^{me} en ce moment, et doit aller dans un an au petit séminaire de *Saint-Riquier*. Vous savez combien d'efforts le clergé fait pour enlever à l'université des élèves. Il est fâcheux de voir un régent se réunir pour ainsi dire à lui, en formant un enfant destiné à un établissement ecclésiastique. » — 1842, 10 février. Le principal au recteur : « Sur les motifs puissants que vous me présentez dans votre lettre du 5 de ce mois, je m'opposerai constamment à ce que les régents donnent en ville des leçons particulières à des enfants non élèves du collège. » — 1842, 2 mars. Le principal au recteur : dans ses sermons, l'abbé DE BRANDT, secrétaire de l'évêque d'*Amiens*, envoyé à *Péronne* prêcher le carême, et particulièrement dans son sermon du 1^{er} mars, attaque l'université. — 1842, 12 mars. Le ministre reproche au recteur de ne l'avoir averti que le 9 mars de ces attaques. « Si vous m'aviez

communiqué immédiatement la lettre de M. le principal,... j'aurais pris immédiatement les mesures que réclamaient de telles circonstances. » — 1842, 13 mars. Le recteur se justifie. « Le fait... était assez grave pour qu'avant d'être déféré à V. E., je désirasse qu'il fût constaté autrement que par la simple assertion de M. le principal,... cherchant d'ailleurs, aussitôt que cela m'a été possible, par une conférence amiable avec l'autorité ecclésiastique, à amener une solution pacifique... Quant à provoquer ou même à autoriser officiellement comme chef de l'académie l'intervention patente du ministère public, je ne croyais pouvoir le faire... qu'après avoir reçu vos ordres... Je regrette... de m'être flatté à tort d'avoir apporté à la fois dans cette affaire délicate toute la vigilance et toute la réserve que me commandait ma position. » — 1842, 21 août. « N° 711. *Journal de la ville de Péronne*. In-8°, Péronne, J. Quentin, 20 p. » P. 16-20. Compte-rendu de la distribution des prix du collège qui a eu lieu « mardi dernier » [16 août]. Texte du discours du sous-préfet.

1843, 3 février. « Dans une réunion où se trouvaient M. le sous-préfet et plusieurs autres personnes influentes de la ville, M. DELORME, régent de 7^{me} et 8^{me}, a eu l'inqualifiable imprudence de chanter une chanson révolutionnaire (le Chant du Départ). » — 1843, 28 avril. « Je désire que l'école primaire supérieure, qui existe de fait depuis plusieurs années dans le collège de *Péronne*, soit annexée à cet établissement par ordonnance royale. Les avantages que présente cette mesure sont incontestables. Outre la facilité qu'elle nous donne d'avoir toujours des maîtres capables, elle procure l'exemption de la rétribution universitaire aux élèves pensionnaires aussi bien qu'aux externes. » — 1843, 13 novembre. L'abbé TURQUET, curé de *Péronne*, se charge de remplir gratuitement les fonctions d'aumônier du collège.

1845, 21 juillet. Délibération du conseil d'arrondissement de *Péronne* : il prie le conseil général de venir en aide au collège « par l'allocation d'une somme de 600 frs pour la création d'un cabinet de physique et d'une bibliothèque », et par « quelques bourses ». — 1845, 4 août. Le recteur accorde un jour de congé le jeudi 7 août, jour de la fête de Saint-Grégoire et Sainte-Basile, que M. TURQUET a choisis pour patrons de la chapelle du collège. — 1845, 17 août. *Extrait du Journal de Péronne... Collège de Péronne. Distribution solennelle des prix. Mercredi 13 août 1845.* (Impr. in-8°, Péronne, J. Quentin, 8 p.). La société philharmonique a exécuté les ouvertures du *Domino Noir* et de la *Syrène*, d'AUBER. Texte du discours du sous-préfet. — 1845, 17 août. « *Journal de Péronne...* » (Impr. in-fol.,

Péronne, J. Quentin, 4 p.). Compte-rendu de la distribution des prix. Discours du sous-préfet. Palmarès.

1846, 25 février-29 août. Subvention de 1.000 frs sollicitée de l'État pour la création d'une bibliothèque. 1846, 22 avril. Le ministre réclame des pièces pour l'instruction de cette affaire. « Les plans détaillés du collège n'ont pas été fournis, non plus que le devis estimatif des travaux qui pourraient être nécessaires pour les approprier complètement aux besoins du service. Il manque aussi l'inventaire détaillé et estimatif des mobiliers usuel et scientifique... Vous voudrez bien... me faire connaître dans quel état se trouvent actuellement les bâtiments, quelles seraient les améliorations dont ils ont besoin, quelle dépense serait nécessaire pour les mettre en bon état, et enfin quelle somme la ville serait disposée à voter annuellement pour atteindre ce résultat. Vous voudrez bien aussi indiquer à qui, de la ville ou du principal, appartiennent les mobiliers usuel et scientifique, quelle est leur valeur, et si la ville a l'intention d'allouer, chaque année, une somme déterminée pour compléter ou entretenir ce mobilier. Je vous invite également à vous concerter avec l'autorité municipale sur le choix des livres qu'il vous paraîtrait utile de placer dans la bibliothèque du collège. Lorsque vous vous serez entendus à ce sujet, vous m'adresserez le catalogue détaillé et estimatif des ouvrages demandés. »

1847, 9 mars. « Le prix du blé et des autres subsistances est arrivé à un point tel qu'il m'est impossible de faire face à mes dépenses ordinaires avec les seules ressources de la maison... Plusieurs parents,... de leur propre mouvement, m'ont offert un supplément au prix ordinaire de la pension. » — Joint projet de circulaire aux parents. Le principal demande un supplément de 50 frs par élève. Comme cette augmentation « n'est pas prévue dans mes prospectus, les personnes qui croiraient ne pas devoir la payer n'y seront nullement forcées. C'est une affaire de pure délicatesse ». — 1847, 13 juin, *Saint-Quentin*. Rapport de JOUEN, inspecteur de l'académie, sur le collège de *Péronne*. Le principal se plaint de l'hostilité du sous-préfet. « Je suis allé moi-même 6 fois chez M. le sous-préfet, et suis parti de *Péronne* sans avoir été assez heureux pour le rencontrer... L'abbé TURQUET, curé-doyen de *Péronne*,... vient dire la messe lui-même une fois par semaine dans la chapelle du collège, et il fait un bien infini dans cette maison... Nous ne sommes malheureusement pas habitués à trouver souvent des ecclésiastiques aussi justes et aussi bienveillants envers l'université. » —

1847, 19 juin. Le ministre annonce l'octroi d'une subvention de 1.000 frs pour la bibliothèque. « Les

auteurs classiques ne devront y figurer qu'en textes non accompagnés de traductions. » — 1847, 2 juillet. Le principal demande s'il peut porter au catalogue la bibliothèque des auteurs grecs, de Firmin DIDOT, attendu « qu'elle est accompagnée d'une traduction latine... M. le ministre n'a eu sans doute en vue que les traductions françaises. » — 1847, 8 juillet. Tableau détaillé du collège, par le principal. « Le collège a été entièrement reconstruit en 1825 sur un terrain spacieux où se trouvait l'ancien collège... Tous les exercices de la journée commencent et finissent par la prière. Le soir, on fait une lecture pieuse d'un quart d'heure. » L'influence exercée par l'abbé TURQUET sur les élèves est très grande. « Tous ont une entière confiance en lui. Il ne les surcharge pas de pratiques pieuses, qui pourraient les rebuter... Aussi obtient-il d'eux tout ce qu'il veut. » — 1847, 22 juillet. Catalogue de la bibliothèque projetée. — 1847, 17 septembre. Arrêté nommant régent de 6^{me} et 7^{me} MARTIN régent de 5^{me} à *Compiègne*. — 1847, 22 septembre. Le principal au recteur : « Je viens d'écrire à M. MARTIN pour lui rappeler que... les mauvais souvenirs qu'il a laissés dans ma maison comme maître d'études ne lui permettent pas d'y reparaître avec honneur comme régent. Je l'engage fortement à demander immédiatement une autre destination, ne lui laissant pas ignorer les démarches que je fais auprès de vous pour obtenir l'annulation de l'arrêté qui le nomme à *Péronne*. » — 1847, 6 [octobre]. « Pour son début, M. MARTIN a passé hier une partie de la journée au Café Français sur la place de *Péronne*, et cela au moment de la foire. » — 1847, 27 octobre et s. d. Programme des classes. Emploi du temps, devoirs et leçons.

Budgets ou comptes des exercices 1841 à 1846. Nombre d'élèves : 50 en 1841, 53 en 1846.

Personnel. Principal : GORDIEN, 1841-1848. — Mathématiques : SCHMELTZ, 1841-1842 ; DEGEZ, 1842-1845 ; BAILLY, 1845-1848 ; REGNARD, 1848. — 3^{me} : GAMBART, 1841 ; GUYON, 1841-1842 ; PAYSART, 1845 ; GORDIEN, 1845-1847. — 4^{me} : GORDIEN, principal 1841-1845. — 4^{me} et 5^{me} : LEGORJU, 1845-1848 ; BONNAIRE, 1848. — 5^{me} et 6^{me} : LEGORJU, 1841-1845. — 6^{me} et 7^{me} : DELORME, 1845-1846 ; BLOT, 1846-1847 ; MARTIN, 1847. — 7^{me} et 8^{me} : DELORME, 1841-1845. — 8^{me} : DOTTAIN, 1846-1847 ; CARRE, 1847-1848.

Nombre d'élèves : 1846, 19 juillet : 66.

II. T. 360 (ancien T. p. 27, n° 4). Liasse. — 38 pièces, papier.

1840-1846. — Collège de *Péronne*. Dossiers dits « Travail du personnel ». Ils comportent des

renseignements généraux, les notes du principal et du recteur sur le personnel enseignant et sur les diverses matières d'enseignement, le nombre d'élèves, les budgets. Demandes de mutation de professeurs.

Chances de succès du collège : 1840, 15 août. « La malveillance du clergé, les fâcheuses impressions produites par la conduite scandaleuse de plusieurs régents, aujourd'hui écartés du collège, enfin la mort d'un élève qui s'est noyé l'année dernière, étant sorti avec les autres élèves sous la conduite d'un maître, toutes ces causes ont ôté à cet établissement une partie de ses chances de succès. » — 1843, 14 août. « L'avenir de l'établissement paraît assuré. Le nombre des pensionnaires s'est accru de 12 pendant le 1^{er} semestre de cette année. Ce progrès paraît devoir devenir plus sensible encore par l'annexion d'une école primaire supérieure, qui dispenserait bon nombre de familles des droits universitaires. » — 1845, 7 août. « L'importance de l'arrondissement assure l'avenir du collège, malgré les dispositions peu bienveillantes d'une partie du clergé, auxquelles ne s'associe point M. le curé de Péronne. » — 1846, 8 août. « L'arrondissement de Péronne est un pays de riche culture, les habitants ont de l'aisance. Le collège peut encore prospérer, bien qu'il soit peu éloigné de plusieurs établissements d'instruction qui lui font concurrence avec avantage, moyennant l'infatigable activité de leurs chefs. »

Extraits divers : 1841, 5 juillet. Notes du principal sur SCHMELTZ. « Il assiste très rarement aux offices et mécontente le clergé. Il est entré deux fois dans un bal masqué d'ouvriers. » — 1843, 11 mars. Le sous-préfet de Péronne, DES AUBIERS, au recteur : il recommande la nomination au principalat de *Château-Thierry* de son condisciple DARVILLER. « Il ne suffit pas d'être principal d'un collège, il faut le faire prospérer. Pour y parvenir, il faut de l'argent d'abord, ensuite du talent : mon protégé a l'un et, je crois, l'autre... Voyez Péronne ! Un pauvre professeur ou maître d'études d'Amiens a été nommé principal du collège ; il est sans fortune, il ne réussira jamais ! Il a acheté 30.000 le mobilier du collège. Il en paye à peine l'intérêt ! Le capital, jamais ; il faudra y renoncer. Et le jour où le principal sera forcé de quitter, je viendrais vous demander comme une grâce de me donner DARVILLER, parce que je suis sûr qu'il réussirait. » — 1843, 20 juin. M. GAMBART a été régent de seconde « depuis le 29 janvier 1834 jusqu'au 7 février 1839, époque où cette chaire a été supprimée. » — 1844, 6 juillet. Le principal au recteur : qu'on maintienne à Péronne pendant une année M. DELORME, afin qu'il ait le temps

d'acquitter ses dettes. « Non seulement son propre honneur y est intéressé, mais aussi l'honneur de ses collègues ; car, quand un régent part sans payer ce qu'il doit, les autres tombent infailliblement dans le discrédit et la déconsidération... À la rentrée des classes, je me ferai remettre les mémoires de ses créanciers, et je les acquitterai moi-même à mesure qu'il touchera son traitement... Le conseil municipal, le bureau d'administration et moi demandons avec instance depuis deux ans que l'école primaire supérieure soit annexée au collège par une ordonnance royale ; cette ordonnance n'a pas encore paru. Je ne puis m'expliquer un pareil retard. » — 1846, 4 juillet. « Le collège actuel a été reconstruit en 1825 sur un terrain spacieux, à la place de l'ancien collège... En 1842 [la ville] a fait élever au milieu [des bâtiments] un petit clocher fort élégant pour y placer une horloge. Les dépenses se sont élevées à 5.000 frs. »

Personnel. Principal : GORDIEN, 1839-1846.

Mathématiques : SCHMELTZ, 1839-1842 ; DEGEZ, 1842-1845 ; BAILLY, 1845-1846.

3^{me} : GAMBARD, 1840-1841 ; GRUJON, 1841-1842 ; (Pas de 3^{me} mentionnée en 1843) ; PAYSART, 1844-1845 ; GORDIEN, 1846.

4^{me} : LEGORJU, 1839-1840 ; GORDIEN, 1840-1845 ; LEGORJU, 1845-1846.

5^{me} : GORDIEN, 1840 ; LEGORJU, 1841-1846.

6^{me} : DELAMARCHE, 1840 ; LEGORJU, 1841-1845 ; DELORME, 1846.

7^{me} : SCHMELTZ, 1840 ; DELORME, 1841-1846.

8^{me} : SCHMELTZ, 1840 ; DELORME, 1841-1845 ; DOTTAIN, 1846.

1^{er} cours de français : BLONDIN, 1840 ; DEVIENNE, 1840-1846.

2^{me} cours de français : CORDIER, 1840 ; MARTIN, 1841 ; TABARY, DEVIENNE, 1842 ; GUILLET, 1843 ; BOURGEOIS, 1844 ; PERARE, 1845-1846.

Nombre d'élèves 1840-1846 : 53, 66, 55, 57, 69, 70, 67.

II. T. 361 (ancien T. p. 296). Liasse. — 133 pièces, papier, dont 1 plan.

1818-1843. — Collège de *Roye*. —

Principaux : DUFOURMANTEL, nommé le 30 juillet 1819-1826. L'abbé LETIERCE, maître de pension à *Equancourt*, nommé le 4 août 1826. L'abbé RAMEAUX (François-Alexis), né le 24 mai 1802 à *Desne (Jura)*, 1828-1831. L'abbé BOURY, en 1831.

1818, 12 mars, *Roye*. Le maire de *Roye*, GRAVAL, à DIJON, inspecteur remplissant les fonctions de recteur : le principal devant prendre sa retraite, « la ville paraît désirer pour principal un ecclésiastique. » — 1825, 8 août, *Roye*. Le maire, chevalier

GRAVAL, au recteur : « La situation de notre collège... va toujours en empirant... L'état que vous a fait passer tout récemment M. DUFOURMANTEL ne porte qu'un pensionnaire et une douzaine d'externes, car vous trouverez sûrement convenable que je fasse abstraction de l'école primaire, qui n'est qu'un accessoire de cet établissement... — 1825, 6 sept., *Roye*. Le même au recteur : il songe à choisir comme nouveau principal BRUYER, curé d'*Athies*. — [1825], 28 septembre, grand séminaire [d'*Amiens*]. AFFRE, vicaire général, au recteur : un autre ecclésiastique conviendrait mieux que l'abbé BRUYER. — 1825, 29 septembre, *Roye*. Le maire, chevalier GRAVAL, au recteur : M. AFFRE songerait à M. PIPEAUX, vicaire à Saint-Remi d'*Amiens*. — 1826, 7 mai, *Roye*. Le même au recteur : il propose pour principal M. PIPEAUX, tout en se préoccupant de donner une retraite à DUFOURMANTEL. — 1826, 20 juillet, *Amiens*. Arrêté du préfet accordant à M. DUFOURMANTEL une pension de 600 frs, payable sur les fonds communaux, « jusqu'à ce qu'il ait atteint sa 60^{me} année ». — 1826, 4 août, *Roye*. Le maire, chevalier GRAVAL, au recteur : « MM. les Lazaristes, qui doivent prendre le collège, sont venus le 2... » — 1826, 20 août, *Amiens*. Traité entre Aimé-Jean-Baptiste GRAVAL, chevalier, maire de *Roye*, et Pierre-Joseph DE WAILLY, supérieur du séminaire d'*Amiens*, membre de la congrégation de St-Lazare, stipulant pour Jean-Charles BOUJARD, supérieur général, en 12 articles, portant cession par la ville à la congrégation de la jouissance gratuite de la maison du collège, à charge d'y enseigner les humanités jusqu'à la 4^{me} inclusivement. — 1827, 12 janvier, *Paris*. « ... L'université ne reconnaît pas de chaires de 9^{me}. Les maîtres chargés d'enseigner ces premiers éléments ne sont considérés que comme des maîtres d'études au choix des principaux de collèges, et révocables par eux. » — 1827, 18 janvier, *Amiens*. DE WAILLY, supérieur du séminaire d'*Amiens*, au recteur : « M. LETIERCE, notre confrère, principal du collège de *Roye* », ne doit pas remplir d'état relatif aux retenues sur les traitements : « C'est notre congrégation, la congrégation de Saint-Lazare, qui, d'après l'acte passé avec la ville de *Roye*, est chargée du collège. Le principal comme les professeurs sont et doivent toujours être de ses membres, ils ne touchent aucun traitement et ne demandent pas à avoir droit à la retraite. » — 1827, 6 avril. *Paris*. Le directeur de l'instruction publique, DE COURVILLE, au recteur : en traitant le 20 août 1826 avec la congrégation de Saint-Lazare, la ville de *Roye* a disposé de bâtiments dévolus au corps enseignant, et contrevient aux conditions qui lui ont été imposées lors de la cession immobilière faite à son profit à l'époque de la création

de l'école secondaire communale ». Le recteur n'a pas été consulté : on demande son avis « sur un projet qui tend à faire passer un établissement de l'université dans des mains particulières ». — 1827, 3 août, *Paris*. Le même au recteur : « C'est très indument que M. le principal de ce collège affecte de se regarder comme indépendant de l'université. La prétendue cession, qui aurait été faite par la ville, est combattue par le conseil royal, et S. E. le ministre de l'intérieur a été invité par lettre du 9 juin à ne pas approuver la délibération du conseil municipal. » — 1827, 5 septembre, *Roye*. « Mémoire pour la ville de *Roye* adressé à l'université au sujet du refus qu'elle a fait de donner son consentement à la remise du collège... à la congrégation de Saint-Lazare. » « S'il est vrai que l'instruction ou, ce qui est la même chose, le moyen de la répandre soit le premier besoin de l'homme en société, on conviendra que, sous ce rapport, peu de villes ont fait plus de pertes que la ville de *Roye*. Le revenu d'un canonicat affecté au traitement du principal de son collège ; une bourse au capital de 15.000 francs, créée par un de ses habitants pour l'instruction complète d'un jeune homme de la ville, soit dans un collège ou dans un séminaire de *Paris*, soit dans une faculté de médecine ou de droit, soit enfin à l'école du génie ou de l'artillerie ; le pensionnat des religieuses Annonciades, celui de la communauté des dames de la Croix, où les filles pauvres étaient instruites gratuitement, tout a été englouti dans le gouffre de la Révolution. » Le refus de l'université de consentir à la remise du collège à la congrégation de Saint-Lazare est fondé « sur une erreur manifeste », la supposition que les bâtiments du collège ont été concédés par l'État à la ville, à la charge d'y entretenir une école secondaire. Car la ville ne doit son collège qu'à elle seule : « cet établissement date de 1576,... les bâtiments ont été reconstruits en 1729, et en 1762 la ville y a fait faire des augmentations considérables ». Depuis la création de l'université, le collège « n'a été en réalité qu'une mauvaise pension, qui, dans ses derniers temps, était réduite à deux pensionnaires ». La ville vient de dépenser plus de 20.000 frs pour son collège : ce sont les « habitants notables qui, de leur plein gré et par un mouvement de générosité, qui méritait d'être mieux récompensé, ont fait les premiers fonds ». Le préfet a posé la première pierre de la chapelle du collège au mois d'octobre 1826. « La ville de *Roye*, confiante dans la bonté de sa cause, en appelle donc de l'université prévenue à l'université mieux informée. C'est être assuré du succès. » — 1827, 14 septembre. Réponse du recteur au mémoire : « Dans l'état présent des choses, tout marche et

marche bien ; il n'est point question de s'opposer à cette prospérité. » Mais l'université soutiendra ses attributions « quant à la propriété usufructière des bâtiments », et l'administration civile « empêchera que les villes ne se dépouillent du mobilier de ces maisons au profit de qui que ce soit, congrégation ou particulier ». — 1827, 26 décembre, *Paris*. Le directeur de l'instruction publique, C. DE COURVILLE, au recteur : le conseil royal n'autorise pas la cession des bâtiments, qui appartiennent à l'université. — 1828, 22 avril. Arrêté du conseil royal. « Les collèges dont la direction est ou sera confiée aux prêtres de la communauté de Saint-Lazare seront, dans leurs rapports avec l'université, assimilés aux institutions et pensions. Le supérieur général de la dite communauté sera considéré comme chef de tous ces établissements. Il ne sera remis de diplôme pour chaque établissement qu'au directeur délégué par le supérieur général... » — 1829, 30 octobre. Le recteur au ministre : il recommande à sa bienveillance M. DUFOURMANTEL qui, ayant atteint 60 ans le 19 juin 1829, a cessé de percevoir sa pension de 600 frs. — 1834, 17 février. Le conseil municipal arrête, par 12 voix contre 2, de ne pas reconnaître la dette de la ville envers les Lazaristes, qui ont avancé des fonds pour de nouvelles constructions au collège. Cette décision est prise parce que la congrégation n'a pas rempli les conditions de son traité : 1° en faisant l'acquisition d'une maison attenante au collège sous un nom étranger, afin de se soustraire aux obligations de l'art. 12 du traité ; 2° « en ne recevant pas d'externes, ou du moins très peu, et à des conditions propres à rebuter les pères de famille », etc. — 1834, 4 juin. « Extrait du registre des délibérations du conseil de la congrégation de Saint-Lazare. » Considérant que la congrégation n'a avancé 10.000 francs à la ville en 1829 que sous la condition de remboursement, comme le prouve la délibération municipale du 15 mai 1829, que la municipalité a négligé de faire approuver cette délibération par l'autorité compétente, que sa nouvelle délibération du 17 février constitue un déni de justice, qu'enfin le premier traité de 1826 n'a jamais pu obtenir l'approbation du ministre, « que par conséquent ce traité n'est obligatoire pour aucune des parties contractantes », le Conseil arrête que la congrégation « cessera de diriger le collège... à dater du 1^{er} sept. 1834. » — 1834, 29 juillet. Le maire FOUQUIER au recteur : « Les notables... font des démarches à *Paris* auprès du conseil de MM. les Lazaristes pour obtenir leur conservation à *Roye*. Dix-sept se sont présentés au général et ont quelques espérances de succès. » — 1834, 14 août, *Roye*. Le maire au recteur : « MM. les lazaristes ont traité, il y a 8 ans, avec la ville et se sont engagés de diriger l'établissement... pendant 40 ans. Ce traité signé, la

ville a mis la main à l'œuvre et a dépensé 50.000 frs, non compris l'ancien collège, d'une valeur d'environ 15.000 frs. Une année ou deux après, la congrégation, trouvant encore les bâtiments insuffisants, proposa une nouvelle construction de 10.000 frs », dont elle fit l'avance. « À la révolution de juillet, la congrégation sentit que sa position n'était plus la même, qu'elle avait commis une faute grave en formant deux établissements très importants à quelques lieues seulement de distance... La nécessité de réparer cette faute fit faire des choses qui auraient été repoussées dans tout autre temps : on prit la délibération du 4 juin dans une forme inconvenante, injurieuse pour le conseil municipal, bien convaincu que la rédaction en imposera à l'administration et au public... La congrégation... ne peut oublier que, tout récemment encore, 20 notables habitants de cette ville, présentés par notre honorable député, lui ont garanti le paiement de ses avances pour constructions. Elle a refusé tout parce que, ses recettes ne couvrant plus ses dépenses, il faut supprimer la maison de *Roye*, reporter ses élèves dans celle de *Montdidier*... Le collège avait 65 à 70 élèves dans ces derniers temps ; il en perdait tous les jours. Mais je suis convaincu que l'étude d'autres sciences, ajoutées au latin, conviendrait beaucoup aux nombreux enfants de nos cultivateurs aisés, et que le collège, qui peut recevoir de 150 à 200 élèves, se garnirait promptement... » — Plan du collège annexé. — 1834, 26 août. Le recteur au maire de *Roye* : l'université n'a point à intervenir dans la contestation, si ce n'est pour rappeler encore que le traité de 1826 dérogeait au décret du 9 avril 1811. Que la municipalité désigne un principal, il sera proposé au ministre. Si la désignation est confiée au recteur, que la ville fasse connaître d'abord les émoluments attachés à la fonction. — 1834, 27 août. Le recteur au ministre : la cause réelle de la retraite des Lazaristes est le désir de concentrer leurs efforts sur l'établissement de *Montdidier*. « Considérant comme accomplie la renonciation de MM. les Lazaristes, je m'applique à faciliter à l'administration municipale de *Roye* les moyens de former un nouvel établissement. » Il pourra vivre médiocrement, à l'instar de ceux de *Vervins* et de *Clermont*. Le point capital sera de trouver un directeur capable. — 1834, 7 septembre, *Roye*. Le maire au recteur : le 31 août, le conseil municipal a refusé de recevoir les clefs du collège, que M. BAILLY, supérieur du grand séminaire, se proposait de rendre à la ville le 1^{er} septembre, attendu que le traité de 1826 « n'était ni expiré

ni résilié ». — 1834, 8 septembre, *Roye*. Le maire au recteur : M. BAILLY « a présenté requête à M. le président du tribunal civil pour être autorisé à nous assigner à bref délai pour la remise des bâtiments et des clefs du collège. » — 1834, 9 sept., *Amiens*. [L'inspecteur DE FINANCE] au maire : « Je puis vous répondre que M. le supérieur du séminaire m'a dit qu'il n'était pas dans l'intention de reprendre la direction du collège. » — 1835, 25 janvier, *Roye*. Le maire au recteur : « Notre collège reste fermé. » Les Lazaristes se sont désistés de leur prétention à restituer les clefs. La ville va à son tour se trouver obligée d'attaquer. L'intervention du recteur éviterait des frais aux deux plaideurs. — 1835, 2 février. Le recteur au maire : la décision des Lazaristes étant irrévocable, on conseille au maire de recevoir les clefs, « tout en se réservant de faire valoir ses griefs résultant de la non-exécution du contrat, dans le cas où la congrégation revendiquerait plus tard une dette qui, ainsi que ce contrat, n'a point été consacrée par l'assentiment de l'autorité supérieure. » — 1835, 25 février. BAILLY, supérieur du séminaire, au recteur : c'est uniquement à la ville de *Roye* qu'est imputable la fermeture prolongée du collège, la remise des clefs ayant été refusée à *Roye*, le 1^{er} septembre. « De retour à *Amiens*, je présentai une requête à M. le président du tribunal de *Montdidier*, à l'effet de faire procéder par le juge de paix à l'état des lieux et de faire nommer un concierge aux frais de qui de droit jusqu'à ce qu'il fût possible à la ville de rentrer dans la jouissance de son collège. Cette requête en simple référé, qui ne devait être qu'une mesure provisoire, fut renvoyée au tribunal, quoique j'eusse donné des instructions toutes contraires et bien formelles à l'avoué de *Montdidier*, de sorte que je me trouvai ainsi engagé sans le vouloir, dans une action judiciaire... Dès que je fus instruit de ce qui se passait, je me désistai. » — 1835, 2 septembre. V. EDAN à M. DE FINANCE, inspecteur de l'académie, 29, r. Neuve des Capucins, à *Amiens*. Il demande son appui pour obtenir la direction du collège de *Roye*. — 1835, 17 septembre, *Ricquebourg*. V. EDAN, maître de pension à *Ricquebourg*, au recteur : tergiversations du conseil municipal. Le curé de *Roye*, qui veut placer un prêtre à la tête du collège, a fait venir de *Melun* un vicaire. — 1835, 10 octobre, *Ricquebourg*. V. EDAN au recteur : le conseil municipal aurait décidé de poursuivre judiciairement les Lazaristes. L'université devrait, « prenant sur elle de satisfaire aux besoins urgents de la ville », faire d'autorité l'ouverture du collège. — 1835, 1^{er} décembre. Le recteur au maire : on le presse fortement de pourvoir à l'ouverture d'un établissement secondaire, sous la direction de M. EDAN. — 1835, 1^{er} décembre, *Roye*. Le maire au

recteur : le conseil est affligé de la fermeture du collège : « cependant... les avocats chargés de défendre notre cause contre MM. de Saint-Lazare, pensent que la municipalité ne doit pas prêter son nom, ni le faire paraître dans aucun acte qui aurait pour but l'ouverture de la maison collégiale, que cette conduite anéantirait nos droits à l'indemnité réclamée à la congrégation... Devons-nous, pour hâter de quelques mois, renoncer à des indemnités légitimes et certaines, lors surtout qu'on a fait un sacrifice de 50.000 francs pour un établissement sur lequel nous devons compter pendant 40 ans. Le conseil municipal veut plaider, et, si le nouveau général de l'ordre, M. Nozo, suit la marche adoptée par son prédécesseur, nous plaiderons. » — 1835, 12 décembre, *Ricquebourg*. V. EDAN au recteur : « M. DENIS, beau-frère de M. LAVAUDE, instituteur à *Roye*, neveu de M. Nozo, supérieur des Lazaristes... a rendu, le 9, visite à tous les membres du conseil, leur promettant d'arranger l'affaire du collège avec son oncle M. Nozo, si toutefois on lui promettait de faire entrer son beau-frère LAVAUDE au collège. Ce jeune homme ne donnant aucune garantie de ce qu'il avançait, le conseil a regardé sa demande comme non avenue, et a conclu que... les poursuites iraient toujours leur train. Cette décision connue, M. DENIS est parti le soir même pour *Paris*... Je me permettrai de vous prier... de ne pas donner le collège à un prête-nom. » — 1835, 21 décembre, *Ricquebourg*. V. EDAN à M. DE NERVILLE, receveur général du département : usant de la faculté que, à la sollicitation de Mme LEFEBVRE et de Mme GRAVET, il lui a laissée de recourir à ses bons offices, il le prie de « défendre, s'il en était besoin, M. le recteur contre les suggestions qui ne manqueront sans doute pas de l'assiéger », à la suite des démarches de DENIS. — 1836, 6 juillet, *Ricquebourg*. « Note relative au collège de *Roye* adressée à M. le ministre de l'instruction publique », par V. EDAN, ancien élève « du collège de Henri IV, où il a eu l'avantage d'être condisciple de M. DE MONTALIVET, où il a exercé, au sortir de ses classes, les fonctions de maître d'études, où surtout il a eu l'honneur, en cette qualité, de remplacer, pendant un mois, le professeur du prince royal, dans la classe de 5^{me}. Il a pris ensuite ses grades de bachelier et de licencié ès-lettres, et maintenant il est membre du comité supérieur du canton de *Ressons* et capitaine de la garde nationale de sa commune ». Il exprime le vœu « que l'autorité, prenant sur elle l'initiative dans un conflit, qui paraît interminable sans son intervention », fasse l'ouverture du collège, pour la direction, duquel le recteur l'a désigné. — 1836, 11 juillet, *Montdidier*. B. CARESME, inspecteur, au

recteur : l'avocat de la ville, Philippe DUPIN, a écrit au maire « qu'à son avis il fallait écrire aux Lazaristes qu'on était prêt à leur remettre les 10.000 frs,... qu'il conviendrait d'exiger en même temps leur rentrée... et de demander des dommages et intérêts pour les deux années écoulées depuis leur sortie ». Or les Lazaristes sont bien décidés à ne pas rentrer. — 1836, 1^{er} octobre, *Roye*. Le maire FOUQUIER au recteur : il a dû prendre, avant de répondre, des renseignements auprès de M. DE BENAZE, avoué en 1^{er} instance à *Paris*. Dans l'espoir d'obtenir un arrangement, « nous sommes arrivés au 20 septembre sans commencer le procès ». Une députation d'habitants se rendit à *Paris* auprès du général des Lazaristes « pour obtenir leur rentrée à *Roye* ». « M. le général promit d'abord, ensuite il eut recours à M. GUIZOT, ministre de l'instruction publique. La réponse à la demande que faisait la congrégation fut complètement satisfaisante, et pourtant la congrégation se refusa de reprendre la direction du collège. La délibération congréganiste du 4 juin 1834 fut exécutée avec un scandale qui offre peu d'exemple : au lieu de déménager les meubles et autres objets, on brisa, en partie, tout ce qui aurait pu servir à l'établissement... Plusieurs mois se passèrent dans l'effervescence d'un événement inouï... Le général des Lazaristes... chargea l'un de ses parents d'offrir au conseil municipal... de sa bourse personnelle une somme de 5.000 frs, à la condition que la direction du collège serait confiée à l'un des parents de M. le général. Le conseil municipal refusa... » Le 24 septembre, la congrégation a été assignée devant le tribunal de la Seine, à l'effet de reprendre le collège jusqu'en 1866 et de payer une indemnité de 20.000 frs pour la cessation des études depuis 2 ans. — 1836, 24 déc., *Paris*. Le ministre GUIZOT au recteur : le conseil royal a décidé que les bâtiments du collège doivent « servir à l'usage d'un collège communal ou d'une école primaire supérieure. » — 1837, 2 janvier, *Ricquebourg*. V. EDAN au recteur : Sur 21 membres du conseil municipal, il y a 6 opposants à Edan, qui ont en vue le curé de *Carrepuis*, BARREY-LAVALLEE. — 1837, 5 février, *Roye*. Le maire FOUQUIER au recteur : il annonce que le jugement a été prononcé le 4 février : « l'exécution du traité de 1826 est ordonnée. Les Lazaristes devront rentrer dans le collège avant le 1^{er} avril, sauf empêchement par force majeure. S'ils refusent, ils devront abandonner à la ville leurs constructions pour tous dommages et intérêts. S'ils exécutent, en rentrant dans le collège, ils devront payer 3.000 frs de dommages et intérêts. » — 1837, 16 avril, *Roye*. Le maire au recteur : « Le général... nous a fait signifier le 31 mars dernier qu'il se trouvait, par la décision du conseil royal du 23 novembre dernier relative à la réouverture du collège... dans le cas

d'empêchement de force majeure ». La congrégation fait appel du jugement en cour royale. « Elle déclare que, si l'arrêté du 23 novembre n'est point rapporté, elle ne peut plus reprendre possession du collège, attendu qu'il n'est plus qu'une école secondaire communale. » — 1837, 21 avril. Le recteur au maire : l'arrêté du 23 novembre « ne peut en aucune façon être interprété comme un obstacle à la rentrée de MM. les Lazaristes ». — 1837, 21 juillet, *Roye*. Le maire au recteur : les Lazaristes se sont désistés de leur appel. — 1837, 21 juillet, *Roye*. V. EDAN au recteur : le principalat de *Roye*, dans la détresse financière actuelle de la ville, sera pour lui beaucoup moins avantageux que sa pension : « on me fait espérer... de 25 à 30 pensionnaires pour la rentrée. Cet effectif peut procurer un bénéfice de 2.500 à 3.000 frs. Un moyen de concilier les intérêts de la ville avec ceux du chef d'établissement serait de placer dans les bâtiments du collège une institution. » — 1837, 22 août, *Roye*. Le maire au recteur : « le conseil municipal désire qu'il soit annoncé publiquement que le collège de *Roye* a besoin d'un principal... Les pères de famille et les corps délibérants sont insatiables et pas toujours polis. Je crois que cette vaine formalité ne peut rien changer à nos prévisions et que M. EDAN... surmontera aisément ce simulacre de concours. » — 1837, 16 septembre. Bail du collège pour 3 ou 6 années, à dater du 1^{er} octobre 1837 à M. Antoine-Victor EDAN, déjà maître de pension à *Roye*, sans loyer, à des conditions détaillées en 17 articles. Suivi d'un « aperçu des conditions à remplir par M. EDAN en entrant dans les bâtiments du collège » et d'un second « aperçu de la distribution des matières de l'enseignement primaire et secondaire fourni par M. EDAN, dont on emploie les expressions ». — 1837, (?) septembre. Le recteur au ministre : il l'informe du bail du 16 septembre, et présente deux observations, l'une sur l'ecclésiastique qui semble imposé à M. EDAN dans les classes supérieures, l'autre sur la préparation au baccalauréat envisagée. — 1837, 28 octobre, *Amiens*. Le préfet de la *Somme* au recteur : « Puisque vous avez jugé convenable de consulter... M. le ministre... je vais engager l'autorité municipale à surseoir à la réalisation du projet jusqu'à nouvel ordre. » — 1837, 25 novembre, *Roye*. V. EDAN au recteur : « ... Tout projet qui aura pour but la prospérité du collège trouvera une opposition systématique de la part de l'évêché. » La raison en est dans le procès qui a eu lieu. — 1838, 3 février, *Paris*. Le ministre au recteur : « Le conseil royal, resserré dans les limites étroites de la légalité, ne s'est pas cru

autorisé à donner suite à la demande qui a été formée par le conseil municipal. » Les bâtiments du collège n'ont été concédés à la ville qu'à la condition d'y entretenir un établissement d'instruction publique secondaire ou primaire ; or les pensions et institutions ne sont que des établissements privés. — 1838, 24 février. Le recteur au maire : une subvention de 1.200 frs suffirait, dans les premiers temps, pour assurer la création d'un collège communal. — 1843, 23 août, *Roye*. Nouveau bail à M. EDAN des bâtiments du collège pour 9 ans, à dater du 1^{er} octobre 1843, sans loyer, et à des conditions énoncées en 18 articles.

II. T. 362 (ancien T. 21, n° 11). Liasse. — 103 pièces, papier.

1824-1847. — Collège de *Saint-Quentin*.

1832, 18 juillet. L. BUTOT, maître de pension à *Saint-Quentin*, demande la chaire de 3^{me}, vacante. — 1836, 21 juillet. Le principal au recteur : « Le mauvais esprit, qui, il y a quelques années, poussait les élèves à tourmenter leurs maîtres ou à se tourmenter eux-mêmes, a tout à fait disparu. » L'aumônier n'a pas de traitement. Il perçoit une cotisation annuelle de 5 frs par élève. — 1838, 5 juillet. Le principal au recteur : « Depuis 1830, il s'est établi à *Saint-Quentin* 3 pensions secondaires, qui ont obtenu l'autorisation de s'annexer des classes primaires... Voilà... pourquoi les classes à partir de la 6^{me} continuent d'être en progrès, tandis que les classes élémentaires ont diminué. La 8^{me}, par exemple, qui en 1827-1828 comptait 42 élèves... n'en a que 8 cette année. Puisque c'est par la classe primaire que les pensions s'alimentent et se soutiennent, eh bien que chaque collège ait aussi sa classe primaire ! » — 1838, 3 décembre. Envoi au recteur des programmes de chaque classe (emploi du temps, devoirs et leçons, auteurs). — 1839, 21 juillet. Notes du principal sur le personnel et l'enseignement du collège. — S. d. Notes du recteur sur les mêmes objets. — 1842, 6 août. Le recteur demande à M. BORELY d'abrégier le discours qu'il a préparé pour la distribution des prix « sur les avantages de l'étude de l'histoire universelle ». — 1840-1844. État des retenues exercées pour le fonds de retraite sur le traitement du personnel, par trimestre.

Personnel. Principaux : MAUPERIN, 1825 ; HERE, 1835-1838 ; SIMONIN, 1838-1847. — Philosophie : MALLET, 1835-1836 ; BROUARDEL, 1838-1844. — Physique : MALLET, 1835-1841 ; SOUPLET, 1841-1842 ; LAURENS, 1842-1844. — Rhétorique : MAUPERIN, 1835-1844. — 2^{me} : MAUPERIN, 1835-1836 ; SIMONIN, 1838 ; LEUILLIER, 1839-1843 ;

ANSIEAUX, 1843. — 3^{me} : DURAND, 1824 ; SIMONIN, 1830 ; MACART, 1832 ; SIMONIN, 1835-1836 ; LEUILLIER, 1838 ; CORDIER, 1839-1844. — 4^{me} :

BERTIN, 1835-1838 ; BORELY, 1839-1841 ; LEFEBVRE, 1841-1844. — 5^{me} : GARNIER, 1835-1836 ; CORDIER, 1838 ; LEFEBVRE, 1839-1841 ; BONNIERE, 1841 ; FRANCADEL, 1842-1844. — 6^{me} : LEUILLIER, 1835-1836 ; BORELY, 1838 ; PANIER, 1839 ; VIGNON, 1840-1844. — 7^{me} : LALBALETTIER, 1835 ; MARION, 1835 ; BORELY, 1835-1836 ; LENNE, 1838-1839 ; NOBECOURT, 1840-1842 ; MARVILLE, 1842-1844. — 8^{me} : LENNE, 1835-1836 ; ALBRON, 1838 ; NOBECOURT, 1838 ; CARPENTIER, 1843-1844. — Mathématiques : HERE, 1839-1844. — Mathématiques (2^{me} chaire) : JUDAS DUSOICH, 1839-1841. — Anglais : MONFAIT, 1839. — Histoire : BORELY, 1841-1844.

Nombre d'élèves. Moyennes : de 1815 à 1821, 60 ; 1821 à 1826, 67 ; 1826 à 1832, 75 ; 1832 à 1838, 80 ; 1838, 105.

II. T. 363 (ancien T. 21, n° 12). Liasse. — 161 pièces, papier.

1827-1848. — Collège de *Soissons*. —

Principaux : LEUDIERE, 1827-1830 ; BAZINET, 1833-1836 ; WILLIOT, Jean-Joseph-Médéric, né à Nampcelles-la-Cour (Aisne) le 5 janvier 1802, licencié ès-lettres. 1838-1847.

1836, 31 juillet. Rapport du principal au recteur sur l'état du collège. « Le sort des maîtres d'études est bien digne de fixer l'attention de l'université. Leurs fonctions sont très importantes. Ils font beaucoup de bien ou de mal suivant qu'ils sont ou non capables et bons. De jour en jour, ils deviennent plus rares, et cela n'est pas étonnant, puisqu'ils ne sont pas reconnus par l'université et qu'ils n'ont pas de garantie pour l'avenir. » — 1838, 21 août, *Abbeville*. DELEGORGUE D'ORVAL, ancien commandant de la garde nationale, chevalier de la légion d'honneur, recommande FLORENTIN, régent de 6^{me} à *Soissons*, élevé à *Ponthoile* et disciple de l'abbé BERTIN, principal du collège d'*Abbeville*. — 1838-1839. Plan des cours : philosophie, rhétorique, 2^{me}, 3^{me}, 4^{me}, 5^{me}, 6^{me}, 7^{me}, mathématiques. Extraits du plan de PAJOT, régent de rhétorique, 27 novembre 1838 : « l'université a certaines traditions sur l'enseignement moral et littéraire qu'elle doit respecter soigneusement, tout en faisant droit aux bruyantes exigences de l'enseignement scientifique... Quand, de nos jours, l'histoire littéraire de la France, si dédaignée au XVII^e siècle, a été étudiée avec tant d'amour et ranimée quelquefois avec tant de bonheur, il est impossible de ne pas faire quelques efforts, soit d'une manière, soit d'une autre, ménager par exemple tous les mardis soirs

pendant une 1/2 heure une lecture d'un cours de littérature au Moyen-Âge... Les élèves ont entre les mains le précis de l'histoire de France de M. MICHELET. » Programme, classe de 6^{me} : « pour exciter l'ardeur et l'émulation, les élèves sont divisés en 2 sections ; chacun d'eux a son concurrent pour les devoirs comme pour les leçons. Une récompense est accordée le samedi aux élèves du parti vainqueur. » — Inspection de 1839 : Examens. Programme d'un cours de philosophie en 25 leçons. — 1839, 12 août. Tableau du collège, et propositions du recteur relatives au personnel : « Langues vivantes... Les cours d'allemand sont suivis depuis la classe de 5^{me} jusqu'à la classe de 2^{me} inclusivement. Le cours d'anglais, qui dure 2 ans, comprend les 2 années de rhétorique et de philosophie. M. RUBEN, chargé de cet enseignement... est Lithuanien. Il est établi à *Soissons* depuis plusieurs années. Esprit caustique et mordant, il n'est pas aimé dans la ville, où, d'ailleurs, il paraît avoir contracté des dettes. » « M. le principal vient d'introduire à ses frais un cours de musique vocale suivant la méthode WILHEM. » — 1842, 6 août. Le recteur au principal. « La composition de l'élève de philosophie, qui, d'après votre lettre du 31 juillet, a remis au professeur, avec sa copie inachevée, un fragment de sa minute, ne doit point être annulée ; mais elle doit être jugée abstraction faite du supplément si le supplément n'est point lisible sans le secours des explications ou annotations du professeur. »

1840-1844. États des retenues exercées pour le fonds de retraite sur les traitements. — Régents. Philosophie : COURTO, 1840-1844. — Mathématiques : SAINT-OMER, 1840-1844. — Physique : LAURENS, 1840-1842 ; SCHMELTZ, 1842-1844. — Rhétorique : PAJOT, 1840 ; GODRON, 1840-1844. — 2^{me} : FLORENTIN, 1840 ; TROUILLOUD, 1840-1844. — 3^{me} : JANIN, 1840-1844. — 4^{me} : COLLON, 1840-1844. — 5^{me} : GUYON, 1840-1841 ; LENNE, 1841-1844. — 6^{me} : LENNE, 1840-1841 ; DUFRESNE, 1841-1844. — 7^{me} : DUFRESNE, 1840-1841 ; CRUEL, 1841-1844.

II. T. 364 (ancien T. 21, n° 13). Liasse. — 107 pièces, papier.

1812-1848. — Collège de *Vervins*. — Principaux : BRUNIER, 1831 ; PERREAU, 1833-1834 ; GILLOT, Jean-Louis, né à *Saint-Germain-en-Laye* le 27 novembre 1776, bachelier, ès-lettres, 1835-1848.

1812, 2 mars, *Paris*. Lettre du chevalier DE SEPTENVILLE, membre du corps législatif, relative à l'exemption militaire d'Adolphe SPERY, régent à *Vervins*. — 1831, 27 août, *Vervins*. BRUNIER, principal, au recteur : L'allocation votée au collège par le conseil municipal est de 800 frs : « la diminution dans le produit de l'octroi a imposé l'obligation de retirer un

tiers de la somme précédemment allouée... Je désirerais... faire un cours de philosophie : j'aurai un ou deux élèves ; nous donnerions ainsi quelque importance à ce pauvre collège, qui jusqu'à ce jour n'a existé que dans l'almanach. Je compte sur 20 ou 25 pensionnaires au moins ; avec ce nombre, je marcherais... J'ai envoyé des prospectus dans les villes belges voisines... » — 1831, 29 août. Réponse du recteur : « Quant à la philosophie, je ne puis vous donner d'autorisation, mais prenez vos deux élèves ; prenez-en même plus, s'il s'en présente. Mais attendons l'année prochaine pour en parler officiellement. »

1833-1840. Affaire SCHMELTZ : 1834, 25 février, *Vervins*. SCHMELTZ au recteur. « Je viens d'avoir le malheur de frapper trop à la légère un élève du collège... Aussitôt la mésestime des parents et des autorités a éclaté. » — 1835, 12 mai, *Abbeville*. Jules SCHMELTZ au recteur : il expose les faits qui ont motivé son départ de *Vervins* : « le maire de *Vervins* avait promis la chaire de 5^{me} au fils d'un de ses clients (il est notaire) ; il se trouva que cette chaire m'était donnée quand il en fit la demande... La cause de mon malheur fut donc que l'on ne voulut point paraître impuissant. Le prétexte fut le soufflet dont je punis la rébellion d'un élève. » — 1840, 2 septembre, *Abbeville*. Jules-Béda (?) SCHMELTZ au recteur : il repousse un « honteux changement ». Sa classe est bien faite, « l'inspecteur général M. DUTREY a exprimé hautement son étonnement de la connaissance intime et raisonnée que mes enfants avaient de sa grammaire. » On lui reproche de s'occuper de choses étrangères à sa profession : son esprit ne peut connaître le repos, « les travaux de philologie générale, l'étude du génie des langues, voilà ce qui fait l'objet de mes soins ». On lui reproche d'étudier la philosophie et les mathématiques : « Qui oserait trouver mal ce que S.A.R. Mgr. le prince DE JOINVILLE trouve bien ?... J'ai reçu un témoignage personnel de bienveillance de la part de S.A.R., à l'occasion d'un article sur l'application du principe hydrodynamique de la réaction à la navigation, et sur le moyen de résoudre, en substituant le principe aux roues à palettes, le problème de la vulgarisation de la vapeur dans la navigation ordinaire. » Sa conduite est irréprochable, « quoiqu'on m'ait fait un crime d'état d'avoir assisté au mariage d'un camarade d'enfance, pauvre ouvrier de profession, mais noble de cœur ». Il se confie au recteur, ami de la justice, du progrès et de la raison, « et l'on vous a indignement calomnié lorsqu'on vous a prêté des paroles d'un odieux égoïsme et d'une amère sécheresse sur le sort du peuple ». — 1840, 29 septembre, *Abbe-*

ville. Jules-Beda SCHMELTZ au recteur. « J'ai appris ce matin ma disgrâce. *Vervins!* Il y a 7 ans, un enfant, l'espoir au cœur, s'acheminait aussi vers *Vervins*;... une nomination de 5^{me} et de 6^{me} m'y appelait. Tout le zèle, tous les soins dont une âme ardente est capable, je les ai déployés sur cette terre inhospitalière. Classe honorablement faite, cours de 4^{me}, cours de mathématiques, cours de géographie, cours d'histoire naturelle, je m'étais chargé de tout avec plaisir. Pour récompense, le premier jour du 7^{me} mois, mon avenir était brisé : victime de la plus basse intrigue, j'avais été amené, à force de souffrances, à donner une démission pour me délivrer de cet enfer ! » — 1840, 11 octobre, *Abbeville*. SCHMELTZ annonce la mort subite de sa mère, « assassinée par la pensée de l'injustice dont elle me prétendait victime ». — S. d. [après le 11 octobre], « *Amiens*, heure de minuit », 7, rue Henri IV. Longue lettre de SCHMELTZ au recteur, achevée à 3 heures du matin, lui annonçant sa décision d'en appeler par un mémoire à l'opinion publique de l'injustice qui le frappe. « Je ferai comme BEAUMARCHAIS avec le juge GOESMAN »... Traqué pour crime de science, il écrira au roi qu'il est persécuté, « au moment où, grâce à lui, va s'opérer peut-être dans le système des machines à vapeur une révolution aussi fameuse que celle qu'opéra WATT en Angleterre à la fin du siècle dernier. » Il démontrera « l'absurdité du système funeste suivi dans ce collège (d'*Abbeville*), où l'abrutissement des élèves semble être érigé en principe par le maître ». Il affichera « son titre d'orphelin ». Il y a eu « trame infernale... le principal s'est vanté de vous mener par le nez... Malheur à ceux qui ont voulu me pousser à bout. Les insensés ! ma pensée est un volcan, elle les dévorera ! malheur à ceux qui seront touchés par la brûlante lave ! » — 1840, 29 octobre. Nomination comme régent de 6^{me} et 7^{me} à *Provins* de SCHMELTZ, régent de 6^{me} et 7^{me} en congé du collège de *Vervins*.

1834, 3 avril, *Vervins*. Le principal PERREAU au recteur : le personnel du collège est réduit à deux fonctionnaires, le principal et le régent de 7^{me}. —

1838, 26 juillet, *Vervins*. Rapport annuel du principal. « En 1809, la ville de *Vervins* s'est rendue propriétaire de vastes bâtiments, qu'elle a acquis de M. le marquis DE COIGNY : une partie de ces bâtiments a été destinée en 1811 à l'établissement d'un collège. » — 1838, 26 octobre, *Vervins*. Le principal envoie au recteur le programme des études : classes de 7^{me}, 6^{me}, 4^{me}, 3^{me}. — 1839, 12 août. Le recteur envoie au ministre un travail sur le collège de *Vervins*. « Si le bureau d'administration s'occupe peu du collège, c'est par suite de la confiance entière qu'inspire le principal...

Chaque fois qu'il est besoin d'une délibération, le principal s'en entend avec le maire, et le projet de délibération, rédigé sans qu'il y ait eu de réunion, est envoyé à la signature des membres du bureau. » —

1848, 25 juillet. Rapport du principal. « Le collège est en quelque sorte une famille, dont il est le chef. » 30 élèves, dont 16 pensionnaires.

1840-1844. États des retenues exercées pour le fonds de retraite sur les traitements. Régents : 4^{me} et 5^{me}, GILLOT, 1840-1844 ; 6^{me} et 7^{me}, PORION, 1839-1840 ; LERNON, 1840-1844.

II. T. 365 (ancien T. 3.374, n° 5). Liasse. — 85 pièces, papier, dont 5 impr.

1817-1846. — Écoles secondaires ecclésiastiques.

AFFAIRES GÉNÉRALES (1828-[1839]). — 1828, 2 février. État dressé en réponse à la circulaire ministérielle de janvier 1828 des « petits séminaires existant dans l'académie » : *Amiens*, divisé en 4 établissements : Saint-Acheul, Saint-Firmin, Le Caty, Le Blamont, en tout environ 900 élèves. *Saint-Germer. Noyon. Beauvais, Compiègne, Soissons. Notre-Dame de Liesse. Laon.* Écoles qui doivent être considérées comme écoles ecclésiastiques quoique sous le régime universitaire : *Saint-Riquier, Roye, Montdidier.* École sans titre : *Oulchy-le-Château.* —

1828, 7 février. Lettre du ministre, DE VATIMESNIL, demandant le nombre d'externes que reçoivent les petits séminaires, et si les élèves qui se destinent à l'état ecclésiastique en portent l'habit. — S. d. « État supplémentaire des petits séminaires et des collèges mixtes. » Tous les élèves de *Saint-Acheul* portent les dimanches « l'habit brun, veste et culotte noires. » —

1828, 29 mars. Lettre de M. DE VATIMESNIL : la direction des séminaires est-elle confiée à des prêtres séculiers ou à des congréganistes ? — 1828, 31 mars. Le petit séminaire de *Saint-Acheul* « passe pour être dirigé par des prêtres suivant un règlement particulier,... celui de Saint-Ignace. »

Renseignements sur les divers établissements dont se compose *Saint-Acheul.* — 1828, 17 octobre. Le recteur ne peut donner de réponse à la lettre ministérielle du 11 octobre : « J'ai vu dans les feuilles publiques que des ordonnances spéciales avaient réglé tout ce qui concerne les écoles ecclésiastiques... Si j'obtenais par l'intermédiaire de V. E. les renseignements relatifs à ce qui a été fixé... j'aurais... plus de moyens de savoir sur quels établissements vous désirez appeler particulièrement l'attention de mon administration. » — 1828, 11 décembre. Circulaire du ministre, M. DE VATIMESNIL, prescrivant la fermeture des écoles ecclésiastiques non autorisées. Joint un état des

écoles autorisées : *Saint-Riquier, Noyon, Saint-Germer, Liesse, Laon* ; *Oulchy-le-Château*. — 1829, 6 janvier. Renseignements donnés par le recteur sur les 6 écoles ci-dessus. — S. d. Note signalant que les 2 écoles ecclésiastiques de l'*Oise* (*Noyon* et *Brulé Saint-Lucien*), qui ne devraient avoir que 340 élèves, aux termes de l'ordonnance du 21 octobre 1839, en ont 440.

AISNE (1828-1841). — Renseignements fournis par les principaux du collège de *Laon* et de *Soissons*, etc. — 1828, 19 février. « Du temps de l'empire, le petit séminaire était à *Soissons*, et les élèves étaient obligés de suivre les cours du collège. Avant la Révolution, il en était de même. En 1788, M. l'évêque de *Soissons* s'avisa un jour, je ne sais sous quel prétexte, d'empêcher ses séminaristes d'aller au collège. Aussitôt les Oratoriens, qui tenaient et dirigeaient cet établissement, d'en informer l'autorité. Dès le lendemain, M. l'évêque fut obligé de caler la voile. Lors de la Restauration, M. DE BEAULIEU obtint que ses élèves ne vinssent plus au collège. M. DE VILLELE, son successeur, fit plus. Par le moyen du ministre, son proche parent, il jouissait d'un grand crédit... En peu de temps, l'on vit s'élever dans un seul département 3 petits séminaires. » — 1828, 22 septembre. « Il n'est guère probable que des hommes, qui se regardent comme placés au-dessus des lois, auront rempli l'obligation d'assujettir leurs élèves à porter l'habit ecclésiastique. » — 1828, 9 décembre. « Beaucoup d'élèves du séminaire de *Laon* étaient venus pendant les vacances demander des prospectus du collège de *Soissons*, parce qu'ils s'imaginaient que les ordonnances de juin recevraient pleine et entière exécution. Quand ils ont vu que l'on sautait à pieds joints sur les dispositions les plus essentielles de ces ordonnances, ils sont rentrés dans leur ancien établissement. Plusieurs habitants des plus notables d'*Oulchy* étaient venus aussi retenir au collège des places pour leurs enfants, qu'ils ont gardés chez eux, en-suite de l'assurance positive qui leur avait été donnée que les choses resteraient sur l'ancien pied. » — 1828, 26 décembre. « Des renseignements secrets sont pris par MM. les députés du département sur nos petits séminaires... On ignore que la déclaration ne soit point exigée des supérieurs et professeurs de ces maisons, individuellement... Pour ne point astreindre les élèves de *Laon* à l'habit ecclésiastique, on se fonde sur ce que les élèves de 3^{me} et 4^{me} ne sont point à *Laon* depuis 2 [ans] : mais ces élèves sortaient de *Liesse* ou d'*Oulchy*. » Nombre total des élèves du diocèse : 465. — 1829, 8 août. Le recteur au ministre : sa lettre du 28 juillet lui recommande de ne pas inquiéter l'évêque de *Soissons* sur le nombre de ses élèves ecclésiastiques, « jusqu'à la fin de l'année scolaire. J'ai lieu de croire que V. E.

a principalement en vue dans cette lettre les dénonciations, que lui aurait faites directement M. le principal de *Soissons*. Je n'ai inquiété jusqu'ici d'aucune manière Mgr. l'évêque. »

Bucy-le-Long et *Crouy* (1828-1829). Le curé de *Crouy* a au moins 6 pensionnaires ; M. DELAHAIGUE, desservant de *Bucy*, en a 4. Correspondance sur la question de savoir si M. DELAHAIGUE a 4 ou 5 pensionnaires. — 1829, 15 juillet. DELAHAIGUE au recteur : « Au 16 août prochain, je renverrai un de mes 4 élèves. »

Oulchy-le-Château. 1828, 10 février. « Aucun élève... ne porte la soutane. »

Soissons. 1841 (impr. in-folio, 2 p., *Soissons*, Fossé d'Arcosse, rue des Rats). « *Maîtrise de la cathédrale, cloître Saint-Gervais, n° 8... Programme des examens qui auront lieu depuis le mercredi 18 jusqu'au lundi 23 août 1841... Distribution solennelle des prix présidée par Mgr. DE SIMONY, évêque de Soissons* (25 août 1841). »

OISE (1828-1846). — *Compiègne*. 1828, 18 févr. BOYELDIEU, principal du collège-mixte, au recteur : « Je n'ai que 94 élèves, savoir 24 assujettis aux droits, et 70 qui sont exempts. »

Noyon (1828-1846). 1828, 30 décembre. MOREAU-DELABY, maître de pension, au recteur. Le séminaire a de 10 à 20 externes, selon les opinions. « Il est difficile de savoir la vérité à ce sujet, à cause de la précaution que l'on prend de les faire entrer et sortir à des heures différentes... Le pensionnat est composé de 175 élèves. Un garçon même de la maison en a donné l'assurance. Autrement, on aurait pu difficilement s'assurer du nombre, les élèves ne sortant jamais tous ensemble. Il est à la connaissance de tout le monde que l'habit ecclésiastique n'est porté que par les professeurs, à moins que l'on n'appelle habit ecclésiastique une redingote brune et une cravate noire. » — 1829, 5 janvier. Le même au recteur : « Je me hâte de vous donner avis que le séminaire de *Noyon* a cessé de recevoir des externes à dater du 1^{er} courant. » — 1831, 10 octobre. DELETTRE, supérieur du petit séminaire, au recteur. « Les écoles secondaires ecclésiastiques ne peuvent point admettre d'externes... Un jeune médecin de *Noyon* veut bien venir faire un cours de chimie dans l'intérieur de la maison. Il n'y aura qu'une classe par semaine. Plusieurs amateurs de la ville m'ont témoigné le désir d'être admis à suivre ce cours. Je prie M. le Recteur d'avoir la bonté de me dire si je puis les admettre sans courir le risque d'être accusé de violer les ordonnances. » — 1831, 17 novembre. Le ministre, MONTALIVET, au recteur. « J'ai reconnu, après avoir

pris l'avis du conseil royal, que l'université ne pouvait ni approuver ni autoriser le cours dont il s'agit. L'admission d'étrangers dans un petit séminaire déroge à la nature de ces établissements, dont tous les exercices doivent être intérieurs.» — 1831, 26 novembre. DELETTRE au recteur : « La réponse ministérielle... m'a paru tellement rigoureuse que j'ai cru devoir mieux expliquer l'objet de ma demande dans une lettre à M. le ministre... Je l'adresse avec confiance à M. le recteur. » — 1831, 12 décembre. Le ministre au recteur. « S'il s'agit moins d'un cours proprement dit que d'expériences récréatives, auxquelles assisteraient des personnes graves, et où ne serait admis aucun élève externe en âge de suivre les cours des établissements secondaires..., il n'appartient pas à l'autorité universitaire de connaître de la demande qui lui est faite. » — 1838, 9 août. (Impr.) « *D.O.M. École secondaire ecclésiastique de Noyon. Distribution solennelle des prix.* » Noyon, Lemeni, 32 p., in-8°. — Prix de sagesse, « décerné d'après les suffrages des élèves ». Étude de la religion. Mathématiques (algèbre, géométrie, arithmétique, sphère et astronomie). Chimie. Éléments de physique. Musique vocale. Rhétorique. 2^{me}. 3^{me}. 4^{me}. 5^{me}. 6^{me}. 7^{me}. « Classe des commerçans ». Classe de français. Dessin. Écriture. — 1838, 6 novembre. DARVILLER au recteur : « M. le Supérieur du séminaire,... après avoir, dans les discours de sa distribution de prix, attaqué tous les établissements universitaires, se joue encore de l'autorité, et continue... à avoir une classe de français... Ce cours... n'est pas fréquenté par de jeunes enfants, qui se prépareraient à l'étude du latin, mais bien par des fils de cultivateurs, âgés de 13 à 17 ans... Quel préjudice un tel abus cause aux pensionnats ! » — 1846, 11 août. (Impr.) « *D.O.M.... Distribution solennelle des prix.* » Noyon, Cottu, 32 p., in-8°. Prix de sagesse « décerné d'après les suffrages des élèves ». Étude de la religion. Mathématiques (géométrie, algèbre, arithmétique). Chimie. Physique, Physiologie et Zoologie. Rhétorique. 2^{me}. 3^{me}. 4^{me}. 5^{me}. 6^{me}. 7^{me}. 8^{me}. 9^{me}. Classe de français. Classe élémentaire. Langue anglaise. Musique vocale. Dessin. Écriture.

Saint-Germer. 1828, 28 décembre, *Beauvais*. JAQUIN au recteur. La maison de Saint-Germer contient 164 élèves, 9 ou 10 externes, on n'y porte pas l'habit ecclésiastique.

Saint-Lucien. 1836, 28 janvier. JAQUIN, principal du collège de *Beauvais*, à M. HUBERT, inspecteur chargé des fonctions de recteur. « L'influence du clergé a toujours été très grande à *Beauvais*... Mais c'est surtout depuis l'arrivée du nouvel évêque, M. LEMERCIER,... que le parti prêtre... a été engagé à se mêler, plus que jamais, à l'instruction publique.

M. LEMERCIER est un vieillard de 77 ans, qui... a été principal d'un collège,... entêté, opiniâtre, adroit, politique,... irascible, même avec les membres de son clergé... Au départ de M. LECLERCQ, mon prédécesseur, l'évêque forma l'établissement de *Goincourt*... Mon arrivée au collège, en relevant cet établissement, détruisit entièrement l'idée que nourrissaient toujours les prêtres d'y rentrer. Le prélat conçut alors le projet de transférer le petit séminaire de *Saint-Germer* aux environs de *Beauvais*... Le conseil municipal de *Saint-Germer*, ayant eu vent du projet de M. LEMERCIER, crut, dans ses intérêts, devoir aller trouver le prélat... L'évêque jura... qu'il n'était nullement question de ce changement. Cependant, 6 mois après, sous prétexte de réparations refusées par le conseil municipal... au supérieur du petit séminaire, celui-ci chercha quelques difficultés à la commune. Enfin, on leva le masque. On venait d'acheter à *Brulet Saint-Lucien* un vaste terrain, dans lequel on mit de suite les ouvriers. Les bâtiments reposent sur une trentaine de mines de terre, et seront entourés de murs, jardins et parc, le tout adossé à une maison de campagne, qu'on espère acheter pour en faire le logement des pères. Ce sera, vous le voyez, un véritable *Saint-Acheul*. On évalue à 300.000 francs les frais de construction, sans l'acquisition et la maison de campagne que l'on convoite. En ce moment, on couvre les bâtiments ; les menuiseries sont faites et prêtes à placer, et l'on espère s'installer au 1^{er} octobre prochain... Cet établissement suivra, comme l'autre, la méthode Jacotot. Le parti prêtre la prône... Quand ils seront établis à *Brulet*, ils auront des omnibus pour venir chercher les élèves externes. Là, on sera dispensé de tout droit universitaire et communal... Pour 200 frs, ils prennent un pensionnaire. Ce moyen nous est plus hostile que toutes les méthodes Jacotot du monde. » — 1836, 3 février. Le recteur donne un avis défavorable à la translation de *Saint-Germer* à *Saint-Lucien*. — 1836, 4 mai. Le ministre, PELET, au recteur : « Il a été reconnu le 19 avril, en conseil royal, qu'il y avait lieu d'autoriser la translation. » — 1839, 12 août. (Impr.) « *D.O.M. Petit-Séminaire de Saint-Lucien. Distribution solennelle des prix...* » Beauvais, Ach. Desjardins, 20 p., in-8°. Prix de sagesse, « décernés par les suffrages des élèves ». Étude de la religion. Rhétorique. 2^{me}. 3^{me}. 4^{me}. 5^{me}. 6^{me}. 7^{me}. « Classe des commerçans ». Prix d'encouragement pour les élèves entrés à Pâques. Dessin. Classe de violon. Classe de piano.

SOMME (1817-1838). — *Saint-Acheul*. Recueil de 6 brochures imprimées (1817-1828). « *D.O.M. Petit-Séminaire de Saint-Acheul. Exercices de l'an MDCCCXVII...* » S. l. n. d., 3 à 20, in-8°. 8^{me}, 7^{me},

6^{me}, 5^{me}, 4^{me}, 3^{me}, 2^{me}. Rhétorique. Arithmétique. Géographie. Classe de mathématiques et de physique. — « *D.O.M. Petit-Séminaire de Saint-Acheul-lès-Amiens. Exercices publics, suivis de la distribution solennelle des prix...* » Amiens, Caron-Vitet, 1818, 20 in-8°. — « *In minori seminario S^t Acheoli ad Ambianum. Solemnis præmiorum distributio. 1819.* » Amiens, Caron-Vitet, 16 in-8°. — « *D.O.M. Petit-Séminaire de Saint-Acheul-lès-Amiens. Exercices publics suivis de la distribution solennelle des prix. 1821.* » Amiens, Ledien-Canda, 28 in-8°. — « *D.O.M. Petit-Séminaire de Saint-Acheul-lès-Amiens. Exercices publics suivis de la distribution solennelle des prix. 1827.* » Amiens, Ledien-Canda, 4 in-8°. — « *D.O.M. Petit-Séminaire de Saint-Acheul-lès-Amiens. Exercices littéraires suivis de la distribution des prix. 1828.* » Amiens, Ledien-Canda, 4 in-8°.

1828, 17 octobre. Rapport du recteur au ministre sur l'établissement sis à *Saint-Acheul*, soumis au régime de l'université à dater du 1^{er} octobre. « J'ai su qu'immédiatement après la distribution des prix, le 18 août dernier, tous les élèves avaient quitté *Saint-Acheul* et les lieux en dépendant. J'ai appris de la bouche de Mgr l'évêque que son nouveau petit séminaire serait transporté à *Saint-Riquier*... La masse des élèves... a passé en très grande partie depuis la rentrée des classes dans les établissements environnants, nommément à *Montdidier*... Le reste a été dirigé au loin et même hors de *France*... La maison du *Blamont*, qui dépendait de *Saint-Acheul*, a été affectée à une congrégation de sœurs chargée d'élever des petites filles pauvres... J'ai lieu de croire, Mgr., que tout enseignement a cessé à *Saint-Acheul*. » — 1829, 16 février. Le recteur à M. GUIDEE, supérieur. « Je suis informé qu'un nombre assez considérable de jeunes gens reçoivent un enseignement quelconque dans la maison de *Saint-Acheul*. » — 1829, 21 février. M. GUIDEE au recteur : « Je me persuade que vous n'aurez vu dans ma réponse succincte en date du 18 que la crainte de déplaire à Mgr. l'évêque, lequel doit avoir l'initiative dans toutes les affaires qui concernent les membres de son clergé. Maintenant que je suis autorisé par Sa Grandeur, je m'empresse de vous donner les explications que demande le contenu de votre lettre du 16. Les ordonnances de S. M. ont été exécutées à la lettre... Il n'y a plus dans la maison aucun élève, soit ancien, soit nouveau. Elle n'est habitée que par un petit nombre d'ecclésiastiques, que Mgr. a bien voulu retenir auprès de lui à titre d'auxiliaires, vu les grands besoins de son diocèse. Les uns ont été chargés de desservir des paroisses rurales privées de pasteurs, d'autres se livrent à la prédication, font des instructions, des catéchismes

dans les paroisses, les hôpitaux, les écoles gratuites d'enfants pauvres, etc. » — S. d. L'abbé AFFRE au recteur. Il l'assure qu'il n'y a à *Saint-Acheul* que des prêtres auxiliaires, et rapporte un entretien de l'évêque avec le ministre. — 1837, 27 mai. Note du recteur sur *Saint-Acheul*, visité par lui le 26 mai. « L'établissement... semble n'avoir rien de commun avec une maison d'éducation secondaire. Son but paraît être d'exercer à de hautes études théologiques de jeunes ecclésiastiques, qui ont déjà fait le cours ordinaire de théologie dans des séminaires diocésains, et de faciliter à des prêtres d'âges divers les moyens de conférer ensemble sur les matières de leur ministère. Ces prêtres se livrent à la prédication et à la confession dans le diocèse d'*Amiens* et dans les diocèses circonvoisins. Ils sont au nombre de 20. Les étudiants en théologie sont au nombre de 40. 15 autres individus habitent la maison sous la qualification de domestiques. Tous appartiennent très probablement à l'ordre des Jésuites, mais pourtant ils ne se déclarent point membres de cette société. La maison... est loin d'être en bon état... L'ancien réfectoire a été abattu. Tout le mobilier à l'usage des élèves a été vendu... J'ai du reste reçu de M. l'abbé SOLENTE, directeur de la maison, l'engagement le plus formel qu'il me serait donné avis de tout projet tendant à modifier l'état actuel des choses. » — 1838, 30 octobre. Le recteur au ministre. Compte-rendu de la visite faite la veille, avec le préfet, de la maison de *Saint-Acheul* : « toutes choses m'ont paru être exactement dans le même état qu'à l'époque du mois de mai 1837... L'ancienne bibliothèque seule, composée d'environ 12.000 volumes, est restée intacte... J'ai certains indices... que l'établissement... sera bientôt dissous par la volonté de ses chefs, pour aller se reformer dans la ville d'*Angers*. »

II. T. 366 (ancien T. 3.374, n° 3). Liasse. — 21 pièces, papier.

1830-1831. — Renseignements sur les écoles secondaires ecclésiastiques et l'application de l'ordonnance du 16 juin 1828.

Extraits : 1830. États nominatifs des élèves et du personnel de *Saint-Riquier* (2 déc.), *Oulchy-le-Château* (8 déc.), *Laon* (10 déc.), *Notre-Dame de Liesse* (12 déc.). — 1831, 17 avril. Le recteur au ministre. Renseignements sur les écoles ecclésiastiques. Dans le diocèse de *Beauvais*, les supérieurs de *Saint-Germer* et de *Noyon* ont répondu qu'ils avaient fourni à leur évêque déjà les renseignements demandés. « Il était facile de voir que ces 2 prêtres se jouaient des exigences de ma lettre... Si M. FEUTRIER eût encore vécu, je me serais empressé

de réclamer son intervention. Mais je ne voyais à *Beauvais* que des grands vicaires. J'avais lieu de croire que ces hommes zélés avaient fait prier Dieu dans leurs confréries pour la conversion de M. FEUTRIER. Ce fait, vrai ou faux, mais répété partout, m'empêcha d'écrire à ces messieurs, et je préférerai vous demander la voie où je devais marcher... »

II. T. 367 (ancien T. 3.374, n° 1). Liasse. — 95 pièces, papier.

1834-1845. — Écclésiastiques instruisant quelques enfants (exécution de l'ordonnance du 27 février 1821).

AISNE (1834-1845). — *Aubencœur-aux-Bois* : L. BONIFACE (1839).

Belleau : MARION (1840).

Chezy-sur-Marne : 1837, 4 mars. BAHU, curé, au recteur : « Quoique beaucoup d'ecclésiastiques se chargent d'une telle éducation, sans en demander la permission, et quoique M. AFFRE, dans son ouvrage sur les droits ecclésiastiques, le dise effectivement, cependant, je n'ai pas cru agir sans vous consulter. »

Marchais : LEVEAUX (1844).

Mont Saint-Père : CORNILUS. 1839, 6 avril. BAGET, principal du collège de *Château-Thierry*, au recteur : « Le préjudice que portent aux établissements universitaires une foule de petits pensionnats primaires, le plus souvent non autorisés, est incalculable. » — 1839, 13 juillet. Le même au recteur : L'école de *Mont-Saint-Père* n'est qu'« un ballon d'essai... c'est un jalon posé, ainsi que beaucoup d'autres... aboutissant au point central, à Chauny... L'établissement de *Chauny* se recrute dans ces petits dépôts... Tous les affiliés au système sont nommés les Quenittes (?), du nom de leur chef occulte. » — 1839, 24 juillet. CORNILUS, curé, au recteur : il explique qu'il a recueilli dans son presbytère, qui est vaste, le curé de *Gland*, M. PAGNIER, dépourvu de logement. M. Pagnier a deux élèves, et lui deux, selon leur droit. Voilà « cet épouvantable pensionnat qui vous a été dénoncé. »

Notre-Dame de Liesse : Maîtrise des enfants de chœur (1834).

Oigny-Silly : COMPAIN (1845).

OISE (1836-1842). — *Acy-en-Multien* : LE ROY (1836-1837).

Betz (canton de) : Plainte d'OBRY, instituteur à *Boursonne*, contre plusieurs curés du canton, tenant illégalement des pensions (1836-1837).

Bonnières : COSTIER (1842).

Boulogne-la-Grasse : PATOUX (1837).

Broyes : DESMAREST (1837).

Chantilly : FAUQUEMPREZ, vicaire (1838).

Croissy : PIHAN (1842).

Ivors : DELARUE (1836-1837).

Noyers-Saint-Martin : BONNIERE (1838-1842).

Ormoy-le-Davien : POLLET (1837).

Pierrefonds : LITONNOIS (?) (1842).

Thury : Le curé ne tient aucune école (1837).

SOMME (1836-1840). — *Argoules* : DUVAUCHEL (1836-1837).

Cottenchy : FRANÇOIS (1840).

Dompierre-sur-Authie : CAGE (1836).

Hardecourt-au-Bois : HUTELLIER (1836).

II. T. 368 (ancien T. 3.374, n° 4). Liasse. — 35 pièces, papier.

1838. — Réponse à la circulaire confidentielle du 31 mai 1838 sur les établissements ecclésiastiques d'instruction.

Extraits : 1838, 19 août. Le recteur au ministre : « Les grands séminaires placés dans le ressort académique ne renferment point un plus grand nombre de sujets que ne l'exigent les besoins de chaque diocèse. Cependant... les jeunes ecclésiastiques, qui se livrent à de hautes études théologiques dans la maison de *Saint-Acheul*, reçoivent en général la prêtrise en sortant de cette maison, et sans avoir passé par un grand séminaire proprement dit. » Le nombre d'élèves des petits séminaires est normal, sauf dans le diocèse de *Beauvais*, qui en a 440 au lieu de 300. Les petits séminaires de *Noyon* et de *Brulé St Lucien*, dirigés par M. GIGNOUX, supérieur du grand séminaire de *Beauvais*, « reçoivent indistinctement tous ceux qui leur sont présentés, et que leur amène le patronage actif des curés et desservants... admettent à tout âge, à tout prix, et promettent, par des programmes répandus avec profusion, de leur faire faire des études pour ainsi dire universelles... M. l'abbé MARTHE, maître de pension à *Goincourt*..., et M. l'abbé POULLET, chef d'institution à *Senlis*, tous deux élèves de M. l'abbé GIGNOUX, font les plus grands efforts, et avec un plein succès... pour attirer dans les maisons qu'ils dirigent les jeunes gens que leurs familles, dans une situation élevée et opulente, ne voudraient point envoyer dans les petits séminaires, où ils se trouveraient confondus avec des enfants d'une condition inférieure... Dans les maisons de *Goincourt* et de *Senlis*... l'enseignement, donné par de jeunes ecclésiastiques remplis de zèle, est très fort... L'étude du grec, par exemple, commencée dès la 8^{me}, est suivie de telle façon que les élèves de 5^{me} expliquent et traduisent Plutarque sans le secours des dictionnaires, dont l'usage leur est interdit pour le latin comme pour le grec... Les maisons de *Senlis*

et de *Goincourt*... se trouvant dans des conditions légales, il n'y a certes lieu de prendre à leur égard aucune mesure de répression... Tous les jours, elles s'enrichissent au dépens des collèges communaux... Comment nos collègues le surmonteront-ils ? En faisant mieux, s'il est possible, que ceux qui soutiennent contre eux une telle rivalité. Il faudrait donc que le zèle des chefs de nos maisons et celui des professeurs, régents et maîtres ne connût pour ainsi dire pas de limite. Je ne puis dire qu'il en soit ainsi. Il arrive quelquefois, même au collège royal, que ce que demande l'autorité académique dans l'intérêt des études n'est point exécuté. L'on invoque pour s'y soustraire les règlements, et l'on semble chercher dans ces règlements non le but vers lequel ils tendent, mais ce qu'ils donnent le droit de ne point faire. »

AISNE. S. d. Renseignements sur la manécanterie de *Soissons* : le directeur, l'abbé CONGNET, « auteur de différents petits opuscules, compose en ce moment une grammaire grecque et se propose de donner ses soins à la rédaction de différents auteurs classiques grecs. »

OISE. S. d. Notes sur les établissements de l'Oise. « À *Senlis*, point de dictionnaires. Thèmes d'imitation pour les mots et les tournures. Grammaire expliquée et analysée plutôt qu'apprise. Auteurs grecs, latins et français récités exactement. Dialogues. Grec commencé en 8^{me}. Marius de de Plutarque en 5^{me}. 5 professeurs, un 6^{me} pour les mathématiques, qui a étudié à *Paris*. Tous du grand séminaire de *Beauvais*. Ils ont essayé la méthode Jacotot. Pension de 600 frs revenant à 800. Les professeurs dans tous les exercices. Collection de plantes et d'insectes. Le directeur prêche dans les campagnes, moyen de recrutement... La noblesse du pays à *Goincourt* et à *Senlis*... Une seule salle d'étude sous un seul maître à *Senlis*. À *Noyon* de même, pour 175 élèves. Moyens d'émulation : les bons points distribués le samedi par des étrangers, curés, etc... Esprit de corps et de propagande dans le clergé de l'Oise. » — 1838, 29 juillet. JAQUIN, principal du collège de *Beauvais*, au recteur : « Il est maintenant bien reconnu que l'établissement de *Brulet Saint-Lucien* ne tend point à faire des prêtres, que l'éducation y est toute mondaine... On reconnaît généralement ici la déféction de leur méthode Jacotot. On sent qu'ils ne feront que des bavards, des perroquets. Mais le bas prix, l'exemption des droits, universitaire et communal, les intrigues des prêtres, voilà leur force. L'argent surtout joue un grand rôle dans cette affaire... Ils prennent des pensionnaires à 100 frs. On reconnaît bien que les enfants sont mal tenus, mal nourris, mais un père de famille qui paye 100 frs a-t-il le droit de se plaindre ? Bien au contraire, l'argent

étant tout pour lui, il fera l'éloge de la maison, qui le traite si favorablement. » — S. d. Note de la main de JAQUIN : « On pense que l'établissement de *Brulet* a coûté près de 400.000 frs. L'ancien évêque, M. LEMERCIER, avait forcé tous les curés et vicaires du département à se cotiser pour l'établissement et l'entretien de cette maison... On fait à *Brulet* commerce de vins du Midi, vinaigre, eaux de vie, chocolat et fruits secs du Midi. Le supérieur, qui est lui-même du Midi, vend ces espèces de denrées dans les communes environnantes, sous le nom du cuisinier. » — 1838, 30 juin, *Noyon*. Rapport de B. CARESME, inspecteur de l'académie, sur l'école de *Noyon*. « Quand ils sortent pour la promenade, ils portent tous un habit noir, et sont précédés d'une vingtaine de leurs camarades, qui forment le corps des musiciens, et jouent différents airs dans les rues même de la ville. »

SOMME. 1838, 5 juin. GAMBART, principal du collège de *Péronne*, au recteur : « ... Les collèges de *Montdidier* et de *Saint-Riquier*, collèges improprement appelés petits séminaires, puisqu'il a déjà été constaté que, sur 10 élèves qui les fréquentent, 2 à peine se destinent à l'état ecclésiastique. »

II. T. 369 (ancien T. 45, n° 5). Liasse. — 13 pièces, papier.

1842. — Renseignement sur les écoles secondaires ecclésiastiques.

Extraits : 1842, 10 mai. Tableau pour l'académie (*Saint-Riquier, Laon, Liesse, Oulchy, Brulet Saint-Lucien, Noyon*). — AISNE... — OISE. 1842, 27 avril. DARVILLER au recteur sur le petit séminaire de *Noyon*. 230 internes. « La maison, située dans la partie basse de la ville, fut cédée en 1822 avec immunité de toutes charges par le conseil municipal de *Noyon*... Le local est beaucoup trop restreint, eu égard au nombre d'élèves qu'il renferme, entassés jusque sous les toits... Généralement, les parents ne paient que ce qu'ils veulent offrir... La direction générale de la maison paraît être imprimée par un esprit religieux assez conciliant. La surveillance n'est pas trop scrupuleuse. Le supérieur passe son temps à l'une ou à l'autre de ses maisons de campagne, on fait des rondes de recrutement en dépréciant les établissements universitaires. Beaucoup d'élèves fréquentent les cafés. Souvent, les jours de congé, le séminaire parcourt les rues de la ville, précédé d'une musique militaire, où figurent des joueurs de clarinette en soutane. Il y a peu de séminaires qui oublient au même degré le but de leur institution. » — SOMME...

II. T. 370 (ancien T. 281). Liasse. — 3 pièces, papier.

S. d. (1811, avant¹ le 30 sept. —

Tableau des institutions et pensions.

Tableau des institutions de l'académie. *Amiens* : BICHERON. SEVRETTE. — *Abbeville* : BELLART. — *Soissons* : HORLIER. — *Menneville* : BILLAUDEL. — *Beauvais* : GUENARD. — *Noyon* : FROUSSARD. — *Roye* : LEMOINE. — *Senlis* : PAULET. COSSIN. — *Crépy-en-Valois* : MOLIERE-DUMESNIL.

Tableau des pensions du département de l'*Aisne*. *Laon* : DUCHANGE. DEMARLE. — *Saint-Quentin* : BARON. — *Soissons* : LAMOTTE. MARTIGNY. JEANNEL-BYETER. — *Marle* : TERRIEN. — *Pontavert* : BAR. — *La Fère* : LAVICE. — *Vervins* : CURATE. — *Flavy-le-Martel* : FOULON. — *Chevregny* : GENARD. — *Marfontaine* : ISRAEL. — *Guise* : DEFREMONT.

Tableau des pensions du département de la *Somme*. *Amiens* : LEMAITRE. CORBIE. BEUVIN. DEBEAUVAIS. BOILLY. JOIRON. LAMBERT. — *Abbeville* : DEPOILLY, Charles. — *Saint-Valery* : BEAUSSARD. — *Nesle* : BACOUEL. PONCHARD. — *Flixecourt* : MALLOT. — *Moreuil* : BERLANCOURT. — *Léalvillers* : CAUET. — *Péronne* : LEFEVRE.

Nombre des maîtres, des élèves, prix de la pension.

II. T. 371 (ancien T. 3.647, n° 4). Liasse. — 51 pièces, papier, dont 5 impr.

1812-1846. — Institutions et pensions. Instructions et correspondance générale.

Extraits : 1812, 25 octobre. Circulaire (impr.) du recteur aux instituteurs primaires sur les pensionnats. — Documents imprimés ou autographiés (délibérations de la commission de l'instruction publique, lettres du ministre) : 9 août 1817, 16 août 1818, 17 février 1821, 22 décembre 1829, 24 janvier 1843, 22 janvier 1844, 4 mai 1846).

« *Extrait des décrets, arrêtés, réglemens et circulaires concernant les chefs d'institution et maîtres de pension.* » Impr. in-4°, 3 pages. Paris, Imprimerie royale, juillet 1825.

1836-1846. Dossier relatif à la question de l'inspection des pensions de jeunes filles. 1846, 3 janvier, *Paris*. Le ministre au recteur : les écoles primaires sont soumises à l'inspection universitaire ; mais les pensions et institutions sont placées sous la surveillance des préfets. « M. le préfet de la *Seine* a présenté pour les pensions et institutions de son

¹ La pension Lefèvre, à Péronne, n'est ouverte qu'en 1811. La pension Terrien, à Marle, est fermée le 30 Sept. 1811. (Répertoire numérique II T. Noms des chefs d'établissements, col. 29 et suiv.).

département un règlement qui a reçu l'approbation du conseil royal... Ce règlement prescrit :

Art. XXI et suiv. la formation de comités spéciaux, présidés par le préfet, et ayant pour mission d'inspecter les établissements dont il s'agit. »

1840, 23 mars. Rapport du recteur au ministre, en réponse à sa circulaire du 9 janvier sur l'état des institutions secondaires privées des 3 départements. « L'instruction secondaire n'existe que de nom dans beaucoup de pensions,... les études classiques qu'on prétend y faire faire aux enfants sont un véritable leurre... La plupart des chefs d'institution et maîtres de pension de mon ressort... ne se proposent guère pour but que de gagner de l'argent... Cependant, il en est quelques-uns qui ont embrassé cette tâche sur des considérations où l'intérêt personnel ne joue point le premier rôle. Ce sont surtout des ecclésiastiques, agissant sous l'inspiration et le patronage de l'autorité diocésaine... Il n'est pas douteux pour moi que leurs vœux ne soient pour une plus grande liberté d'enseignement... et qu'ils ne se placent vis-à-vis des familles comme donnant aux enfants une éducation plus morale et plus religieuse que celle que l'on reçoit dans les collèges de l'université. Cette opinion, qu'ils sont parvenus à accréditer, entre pour beaucoup dans la prospérité de leurs maisons, malgré la médiocrité des études qui y sont faites. » Tableau des établissements : notes sur les chefs, discipline, enseignement, appréciation générale, nombre d'élèves.

II. T. 372 (ancien T. 210, n° 9). — 29 pièces, papier.

1817-1843. — Autorisations collectives de tenir des pensionnats. 1843, 2 mars. Le recteur au ministre : il propose d'autoriser les institutrices suivantes à recevoir des pensionnaires : MM^{les} COLLIN, à *Nesle* ; DELATOUR, à *Péronne* ; MOYECLE et HORVILLE, à *Amiens* ; MM^{mes} BIRE, à *Roye* ; DUCASTEL, à *Montdidier (Somme)*. — Mme BRUILLOT, à *Guise* ; la sœur DAVRIL, à *Sissonne* ; la sœur DESTRIAU, à *Fourdrain* ; la sœur NOE, à *Beaumont-en-Beine* ; la sœur VILLAIN, à *Soissons* ; la sœur PINTE, à *Nouvion* ; Mme OBRY-DOVILLER, à *Château-Thierry* ; Mlle HOURLIER, à *Fère-en-Tardenois* ; Mme DUBOIS, à *Origny* ; Mlle RICHEPIN, à *Etreux* ; WIET, à *Soissons (Aisne)*. — Sœur Raphaël MASSON, à *Saint-Paul* ; sœur SABATIER, à *Breteuil* ; MM^{les} CRAPOULET, à *Crèvecœur* ; LECUYER, à *Guiscard* ; PAJOT, à *Saint-Just (Oise)*.

II. T. 373 (ancien T. 3.647, n° 3). — 41 pièces, papier.

1828. — Noms des surveillants et répétiteurs des institutions et pensions. Réponses à une circu-

laire du recteur, du 6 février 1828, demandant ces noms et donnant le signalement d'un nommé Paul FREMONT, objet de poursuites de la part du ministère public.

II. T. 374 (ancien T. 240). — 11 pièces, papier.

1822-1838. — Pensions du département de l'Aisne. Objets généraux. — 1822, 13 février, *Paris*. Le conseil royal invite le recteur à suspendre toutes poursuites contre les curés de *Le Hérie* et de *Mondrepuis*, tenant des écoles latines sans autorisations, et de leur fixer un délai pour se mettre en règle. — 1835, 4 décembre. Le recteur au ministre : « Les pensionnats primaires non autorisés continuent à se multiplier dans mon ressort académique... Plusieurs comités... refusent d'intervenir dans ces sortes d'affaires, prétendant que l'art. 4 de la loi du 28 juin donnant à tout individu porteur d'un brevet de capacité et d'un certificat de moralité la faculté de diriger un établissement quelconque d'instruction primaire, il est loisible à tous ceux qui remplissent cette double condition de recevoir dans leur école des pensionnaires aussi bien que des externes. Cette fausse interprétation de la loi, à laquelle s'est attaché particulièrement le comité de *Château-Thierry*, a été avidement saisie par plusieurs instituteurs de son ressort... D'un autre côté, M. le procureur du roi de *Vervins*, à qui, sur mon invitation, le président du comité du même arrondissement avait dénoncé une infraction de ce genre, m'écrit qu'il lui est impossible d'en poursuivre l'auteur, attendu qu'il n'existe aucun texte de loi ou d'ordonnance, en vertu duquel il puisse le faire condamner. — 1836, 11 août, *Paris*. Le ministre au recteur : l'interprétation du comité de *Château-Thierry* est erronée. Un instituteur ayant pris sur lui d'admettre des pensionnaires encourt la révocation. — 1838, 29 janvier. Le recteur au ministre : le comité de *Château-Thierry* persiste dans son opinion. Il importerait de faire adopter par les pouvoirs législatifs une nouvelle rédaction de l'article 4.

II. T. 375 (ancien T. 241). — 119 pièces, papier, dont 2 impr.

1811-1845. — Pensions du département de l'Aisne.

Brunehamel. 1839-1840. Avertissement donné à LOISEL sur la mauvaise tenue de sa pension.

Catelet (Le). 1825-1828. — 1825, 7 octobre. Prospectus imprimé du pensionnat de M. ELOIRE.

Château-Thierry. 1828, 14 février. GODARD, maître de pension. — 1847, 22 juillet. BOULET au recteur : il y a 21 ans qu'il enseigne à *Château-Thierry*, au début dans le pensionnat de sa femme. C'est en 1840 qu'il a été autorisé à recevoir des pensionnaires.

Chauny. 1816-1844. — 1816, 31 décembre. TUGAULT, Jean-Pierre-Marie, autorisé à ouvrir un pensionnat. — 1820, 3 mars. Autorisé à transférer sa maison à *La Fère*. — 1823, 31 décembre. BLANGY autorisé à ouvrir une pension. — 1844. Réclamation de PERIER, relative à la rétribution de ses pensionnaires.

Chevregny, 1811-1840. — 1811, 10 avril, *Chevregny*. GENARD demande le titre de maître de pension : « Après avoir passé environ 30 ans dans la ville de *Laon* comme professeur du collège et comme maître de pension, la Révolution a mis fin à mon travail, et je me suis retiré à la campagne ; mais des événements fâcheux et, entre autres, la perte d'un gendre qui a laissé 4 enfants et leur mère sans aucune ressource, m'ont forcé au bout de quelque temps de reprendre mon ancien état. » — 1824-1825. Querelle entre BRISSET, maître de pension, et HUBAUT, ancien notaire à *Soissons*, rue Saint-Leger, pour le paiement des frais d'étude de 2 enfants de ce dernier. — 1837, 1^{er} avril, *Amiens*. Rapport de B. CARESME, inspecteur de l'académie, sur la pension BRISSET : « Même prospérité que par le passé... Les études sont excessivement faibles. » 30 pensionnaires, 6 externes.

Fère (La). 1828-1845. — 1828, 1^{er} janvier. HUGOT, maître de pension. — 1845, 18 juillet, id. — 1840, 16 août. Lettre de SATY, maître de pension, pour se disculper. « Je cherche à faire des hommes moraux par la raison et non par l'hypocrisie. »

Fère-en-Tardenois. 1818, 5 juin. DENIAU autorisé à transférer sa pension d'*Orbais* à *Fère*.

Flavy-le-Martel. S. d. [1809 à 1815]. FOULON demande le titre de maître de pension. « L'établissement d'éducation que je dirige existe depuis 16 ans. »

Fresnoy-le-Grand. 1832-1833. Pension de Louis BULOT ayant dirigé une pension à *Nesle* pendant 10 ans et à *Amiens* pendant 1 an, et gendre de LARCANGER, maître de pension à *Ham*, né à *Chauny* en 1795. — 1832, 18 novembre. MORET, instituteur à *Fresnoy-le-Grand*, au recteur : il dénonce le nouvel établissement en formation. « Le directeur du pensionnat sanitaire est arrivé, soi-disant sans brevet, car il paraît qu'il ne tenait à *Saint-Quentin* que 3 ou 4 élèves, et il n'est venu dans la commune que pour une société de 20 personnes, qui lui donnent 100 francs chaque personne. Comme nous avons déjà vu dans notre commune de ces épreuves

orgueilleuses, nous nous en contenterions, si la suite n'obligerait (*sic*) pas l'individu de faire comme nous. En effet, la commune de *Fresnoy* est un grand sac, mais peu de grains. » — 1832, 20 novembre. Le conseil royal autorise l'ouverture de la pension BULOT. — 1832, 22 novembre. MORET au ministre : « Dans les nouvelles nominations des maires et adjoints, ces messieurs n'ont cherché que par orgueil à fonder des établissements qui n'ont aucun principe... Une société orgueilleuse vient d'établir en ce moment un pensionnat sanitaire, dont le directeur se nomme M. BLUTAU, se disant bachelier en apparence ; mais, ce qui ne répond point à l'effet, c'est qui (*sic*) se fit annoncer au son de caisse dans notre commune. » — 1833, 12 février. Le recteur au ministre : l'établissement dénoncé n'est autre que la pension latine de BULOT, très régulièrement autorisée. — 1836, 30 mars-28 mai. Correspondance relative à la demande faite par LESUR d'établir un pensionnat primaire.

Guise. 1811, 18 août. Pierre-Philippe DEFREMONT, maître ès arts et bachelier de l'ancienne université de *Douai*, natif de *Premont*, demande l'autorisation d'ouvrir un pensionnat. — 1825, 23 mai, *Paris*. ROUSSELLE est autorisé à prendre la direction du pensionnat établi à *Guise*.

La Fère. 1811. Pension de LAVICE (Claude-Henri). — 1811, 28 mars. Forcé par l'âge de se retirer, il demande une retraite. — 1828-1845. HUGOT, maître de pension en 1828 et en 1845.

La Ferté-Milon. 1818-1828. — 1818, 18 mai, *Paris*. La commission de l'instruction publique au recteur : « Vous trouverez ci-joint une lettre de M. GERARD, qui demande un répétiteur pour le pensionnat qu'il dirige à *La Ferté-Milon*. En examinant sa lettre, vous y remarquerez des fautes tellement grossières qu'il est difficile de concevoir comment un homme, qui connaît si peu les premiers éléments de la langue française, peut être en état de les enseigner à ses élèves. Il est fort âgé, il exerce depuis longtemps, et, quelle que soit son incapacité, on ne peut lui ôter la direction du pensionnat, qui est son seul moyen d'existence. » — 1819, 6 novembre. La commission de l'instruction publique autorise JOURNEAUX à ouvrir un pensionnat, GERARD étant décédé.

Laon. S. d. Rappelant une promesse faite le 12 mars 1810, DUCHANGE demande le titre définitif de maître de pension. Il en exerce la profession depuis 1781, et a succédé à son père.

Lehérie-la-Viéville. 1822, 7 octobre, *Paris*. Le conseil royal a, le 1^{er} octobre, autorisé la pension de ROGER.

Marle. S. d. [vers 1811]. Nicolas-Théodore TERRIEN, maître de pension à *Marle*, au grand-maître de l'université impériale : il demande le diplôme de

maître de pension. « Son pensionnat a été formé dans la ville de *Guise*, où il a professé pendant 11 ans ; mais, vaincu par les sollicitations des principaux citoyens de *Marle*, le soussigné s'est déterminé, au mois de septembre 1807, à y acheter une maison et à y transférer son pensionnat. Depuis cette époque, il exerce sa profession de maître de pension... 14 années d'exercice donnent au suppliant l'espoir, etc... »

Mondrepuis. 1822-1828. PICARD, autorisé le 1^{er} octobre 1822. ROBINET autorisé à succéder à l'abbé PICARD le 30 mai 1825.

Montcornet. 1824-1826. PETIT autorisé le 1^{er} octobre 1824 à ouvrir une école latine.

Nogent l'Artaud. 1817, 19 octobre. Remise à SERON de 146 frs, 91, montant du droit annuel dont il est redevable depuis le mois de juillet 1811 jusqu'au 1^{er} novembre 1815.

Pontavert. 1811-1817. Pension de J. BAR, « occupé de l'enseignement à *Pontavaire* depuis 1781. » — Victor BAR autorisé le 9 janvier 1817 à tenir la pension dirigée par son père.

Ribemont. 1828-1847. — 1828, 28 juin. DUPONT fait savoir au recteur qu'il ne transfère pas sa pension à *Saint-Quentin* comme le bruit en a couru. C'est son associé, CATELAIN, qui va se fixer à *Saint-Quentin*. — 1847, 9 juillet. Il demande, en qualité de doyen des maîtres de pension en fonction, à être nommé officier d'académie.

Saint-Quentin (S. d.-1842). — S. d. Philippe-Cosme BAROU au grand-maître de l'université impériale : il demande le diplôme de maître de pension. — 1817, 3 février. Il n'y a lieu d'autoriser BAROUX à ouvrir une pension : le nouvel établissement pourrait entraîner la ruine du collège. — 1840. Institution LALBALETRIER : reproches pour la tenue négligée de l'établissement. — 1841-1842 : Pensionnat des dames de la Croix. — 1841, 26 déc. Le sous-inspecteur de l'inspection primaire de l'Aisne au recteur : « La congrégation des sœurs de la Croix de *Saint-Quentin* a été définitivement autorisée par une ordonnance royale du 23 mars 1828, et pendant longtemps les religieuses... se sont livrées à l'éducation des enfants pauvres... Depuis 3 ou 4 ans, sous la direction de nouvelles sœurs, appartenant même à une autre association, la maison de la Croix, comme vous le verrez par le programme ci-joint, a pris de grands accroissements... Ces dames qui se disent cloîtrées pensent n'avoir aucune formalité à remplir pour se livrer à l'enseignement supérieur... » — Prospectus : « *Pensionnat des dames de la Croix, établi à Saint-Quentin, rue du Gouvernement, 51.* » (Imprimé, in-4°, 2 f.). — 1842, 5 février. Le recteur au sous-inspecteur : « Les

titres des directrices des institutions et pensions doivent émaner de l'autorité préfectorale et ceux des institutrices de l'autorité universitaire. »

Soissons (1811-1840). — 1811, 23 mars, *Soissons*. MARTIGNY (Jacques-Alexis) au grand-maître. Il exprime son vœu de rester « maître de pension tout simplement. Mes motifs sont que les jeunes gens qui fréquentent les pensionnats dans notre ville sont, la plupart, fils de cultivateurs, et qu'on les retire lorsqu'à peine ils ont fini leur 3^{me}. » — 1811, 24 mars. Pierre JEANNEL, qui dirige son établissement depuis le 2 octobre 1804, demande le titre de maître de pension. — 1811, 26 mars. HORLIER, celui de chef d'institution. — 1811, 1^{er} avril. LAMOTTE, qui dirige son établissement depuis 1796, demande le titre de maître de pension. — 1817, 27 janvier. POTTIER autorisé à ouvrir une pension. — 1823, 7 juillet. MAILLARD, régent de 4^{me} au collège, autorisé à remplacer DELAMOTHE dans la direction de son pensionnat. — 1840. Concurrence causée au collège par la pension MAILLARD.

Tavaux-Ponsericourt. 1816, 4 novembre. PORQUET, curé, au recteur : « Le style honnête de votre lettre en date du 27 octobre dernier est trop expressif et trop prévenant pour que je n'y remarque pas, outre la charité chrétienne, l'attachement de confraternité ; et, si vous n'êtes pas de la hiérarchie sacerdotale, au moins vous en démontrez les vertus. On m'a dénoncé... Dans les années antérieures, j'ai eu jusqu'à 4 à 5 pensionnaires... Je n'ai maintenant personne chez moi et n'en cherche pas. J'ignorais les dispositions de l'ordonnance du roi... Ayant reçu moi-même en émigration des bienfaits de cet auguste monarque, qui cependant était lui-même malheureux (j'étais alors à *Bronswic* et lui à *Blankembourg*), je serais un des premiers à faire des sacrifices, bien loin de chercher à frauder des droits nécessaires pour seconder ses vues bienfaisantes. »

Torcy. 1843, 1^{er} décembre. CARON, maître de pension.

Vailly. 1828. BONNAIRE, maître de pension.

Vic-sur-Aisne. 1828, 2 janvier. CLIPET, maître de pension.

Villers-Cotterets. 1825, 10 novembre. TAUXIER autorisé à succéder à JEANNEL. — 1840, 12 août. BUCAILLE se disculpe des reproches qui lui ont été adressés.

II. T. 376 (ancien T. 242). — 112 pièces, papier, (dont 1 impr. et 2 plans).

1808 (?) - 1847. — Pensions du département de l'*Oise*.

Abbeville-Saint-Lucien (1841-1843). Pensionnat

primaire de sœur Henriette GABEL. — 1841, 6 oct. Plan de la maison MACHANETTE. — 1842, 30 sept., *Amiens*. Acte du curé MACHANETTE donnant à la sœur GABEL la jouissance de la maison qu'il a fait construire en 1841 et un traitement annuel de 200 frs. — 1843, 8 mai. Autorisation.

Auneuil (1826-1828). Pension du curé DARD, « à ses frais et sans aucun secours de la commune ». Autorisé le 10 octobre 1826.

Beauvais (1808 (?)-1840. — S. d. (1808 ?) : Jean-Nicolas GUENARD, ancien professeur au collège, annonce au grand-maître « qu'il vient de succéder à M. CARON dans la direction de la maison d'éducation spécialement destinée à former de jeunes aspirants au sacerdoce, laquelle subsiste depuis plusieurs années dans la ville de Beauvais ». Il a versé 600 frs, tant pour le prix du diplôme que pour le droit annuel, à compter du 1^{er} novembre 1808. — 1819, 22 novembre. JAQUIN autorisé à ouvrir un pensionnat. — 1822, 6 mars, *Beauvais*. Lettre de M. GUENARD au recteur : le collège est lésé par l'extension donnée à leurs établissements par MM. JAQUIN et ANSELIN, ce dernier successeur de M. DOTTIN. — 1822, 20 mars, *Beauvais*. CRESSONNIER, instituteur primaire, se dit d'accord avec le principal pour avoir quelques pensionnaires qui suivent les cours du collège et se destinent à l'état ecclésiastique, et aussi quelques jeunes enfants, qui apprennent les rudiments. — 1822, 22 mars, *Beauvais*. HENOCQ assure le recteur qu'il ne fait aucun cours de latin, « que je n'ai plus qu'une vingtaine d'élèves, que je suis dans ma 30^{me} année d'enseignement à *Beauvais*, que mes cheveux sont blanchis dans cet état désagréable... qu'il faut que je travaille jusqu'à la mort... Il faudrait... que les élèves... dont les mamans portent des chapeaux ne fussent point admis dans les écoles de charité. » — 1822, 27 mars. Antoine-René ANSELIN autorisé à remplacer DOTTIN comme maître de pension. — 1823, 10 mars. Lettre de JAQUIN, très défavorable à l'ouverture d'une pension par le sieur PARDONNET. — 1823, 11 mars. Lettre de DELASSAULT, curé de Saint-Étienne de *Beauvais*, id. — 1840. Mauvaise tenue du pensionnat de DUBOIS.

Breteuil (1820-1828). — 1826, 30 juin. PETIT, bachelier ès-lettres, répétiteur au collège royal d'*Amiens*, autorisé à rétablir le pensionnat qui existait à *Breteuil*.

Chantilly (1825-1832). — 1825, 11 avril. WANNIER autorisé à succéder à LEGAT. — 1832, 25 août. WANNIER au recteur : « Ma maison a prospéré jusqu'en 1830, à l'époque de la mort du malheureux prince de BOURBON-CONDE... Dès ce moment, *Chantilly* est devenu à rien. »

Compiègne (1830-1831). — Refus d'autoriser un pensionnat sollicité par DUGROSPREZ.

Crépy (1811-1828). — 1811, 1^{er} avril. Molière DU MESNIL demande que son pensionnat reçoive le titre d'institution. La maison est un ancien couvent de Bénédictins et pourrait recevoir 120 pensionnaires.

Crèvecœur (1828). Deux lettres de CHEVILLE-TURPIN.

Ermenonville (1818). MARCHAL demande à y ouvrir un pensionnat.

Formerie (1828, 15 janvier). — Lettre de DURIER : « Nous avons à *Formerie* un bureau de distribution dont le directeur se refuse à remettre nos lettres à domicile, et, qui pis est, de les remettre à d'autres qu'à nous, fût-ce même quelqu'un de nos proches. »

Goincourt. 1839. Rapport sur la pension de l'abbé MARTHE.

Grandvilliers. 1842, 1^{er} mars. Délibération du comité d'instruction primaire fixant à 40 le chiffre de pensionnaires que peut recevoir la demoiselle ROGER, autorisée.

Liancourt (1821-1823). Pensionnat de ROUGEOT DE MONCRIF.

Montmartin. S. d. FAROUX, instituteur, demande l'autorisation de recevoir des pensionnaires.

Mouy. 1838, 30 octobre. « Plan de la maison de l'institution LEFEVRE, projetée dans la ville de *Mouy*. »

Noyon (1811-1840). — 1811, 1^{er} avril, *Noyon*. FROUSSARD, « directeur-propriétaire d'une école secondaire établie à *Noyon*,... ex-professeur de philosophie dans la congrégation de la doctrine chrétienne, de belles-lettres à l'école centrale du département de l'*Yonne* et au lycée de *Bourges* », demande le diplôme d'emploi de chef d'institution et le grade de docteur ès-lettres. — 1828, 13 janvier. Lettre de MOREAU-DELABY, chef de l'institution de *Noyon*. — 1837-1838. Lettres de GRANÇON-LAGNY, maître de pension, ou le concernant. — 1840. Observations sévères à GRANÇON.

Pierrefonds. 1827, 17 décembre. CIRY invité à fermer sa pension : il n'a le droit ni de prendre des pensionnaires, ni d'enseigner le latin.

Saint-Germer. 1843, 26 octobre. La sœur SAINTE HELENE (Félicité VEZIER), de la communauté de Saint-Aubin-lès-Elbeuf, tient 7 à 8 pensionnaires.

Saint-Just-en-Chaussée (1824-1828). — 1825, 11 avril. CANDELOT autorisé à ouvrir une école de latinité.

Sarcus (1820-1821). Après un refus, Adrien-Antoine CHEVILLE-TURPIN est autorisé à établir un pensionnat.

Senantes. 1822, 20 juillet, *Senantes*. MAUGER, curé, au recteur. « Notre petite chaumière est l'asile des pauvres de la campagne, qui se préparent de loin à réparer la brèche, hélas si large, du sanctuaire, et qui ne subsistent que par les privations de leurs parents, les secours abondants de l'évêché et des âmes chrétiennes, à qui la religion est chère. Croyez cependant que ceux qui, faisant exception, pourraient être soumis aux droits universitaires, satisferont à tout ce qui sera demandé. Pour moi, je possède en propre peu de choses avec mon bréviaire ; l'intérêt n'entre pour rien dans ce que je fais. Je cesserais même aujourd'hui si je spéculais quelque gain. Mais il est une autre récompense, placée par-delà la vie ! Si, Monsieur, vous nous faites la remise des frais de diplôme, c'est aux pauvres mêmes que vous la ferez. »

Senlis (1809 ?-1847). — S. d. (Impr., in-8°). « *Prospectus d'un pensionnat situé à Senlis, rue Saint-Pierre, n° 439* (corrigé à la main : de Meaux, maison de la ci-devant Présentation), *en activité depuis le mois de janvier 1809*. » Il s'agit du pensionnat établi à *Rhuis* depuis 12 ans, et transféré à *Senlis*. Il est tenu par M. DUSSEY, ancien professeur-bénédictin, M. PAULET père et ses deux fils. — S. d. Jean PAULET demande le diplôme de chef d'institution, prospectus ci-dessus à l'appui. — 1836, 31 août. Le recteur lui transmet ce diplôme. — 1817-1818. Institution des chevaliers de Saint-Louis. 1817, 7 janvier. Arrêté de la Commission de l'instruction publique (5 art.) autorisant Alphonse MARQUET, ancien bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, à ouvrir à *Senlis* l'institution fondée par l'association paternelle des chevaliers de Saint-Louis. — 1828, 23 février, *Senlis*. COSSIN au recteur : Si les jeunes enfants de son école primaire doivent être assujettis à la rétribution, « je n'ai d'autre parti à prendre qu'à congédier de la maison plusieurs élèves externes, dont les parents ne peuvent supporter cette charge ; l'académie n'y gagnera pas, et moi, j'en éprouverai un dommage très notable. — 1836-1847. Institution St-Vincent. L'abbé POULLET, chef, 1836-1845. — 1845, 25 oct. Le recteur demande pour l'abbé POULLET le titre d'officier de l'Université. « Son pensionnat compte aujourd'hui 200 élèves. » — L'abbé MAGNE chargé du cours de philosophie le 8 janvier 1847. — 1847, 5 mars, *Senlis*. Lettre de l'abbé MAGNE au recteur lui demandant sa recommandation pour obtenir de se présenter à *Caen* aux épreuves de la licence ès-lettres.

II. T. 377 (ancien T. 210, n° 1). — 174 pièces, papier, dont 1 plan.

1811-1845. — Pensions du département de la Somme. *Abbeville*. — 1811, 23 mai, *Abbeville*. Charles-François DEPOILLY au recteur. Il demande une modération du droit annuel. En 1792, il a quitté la communauté du Saint-Esprit à *Paris*, et, depuis lors, s'est adonné à l'enseignement. Dans son petit établissement, il a seulement « quelques enfants de la campagne pendant 6 ou 8 mois de l'année, se procurant des vivres de chez eux, payant 7 à 8 frs par mois. Les externes, dont une dizaine seulement apprennent les principes de la langue latine jusqu'en 5^{me}, sont tous enfants de la 2^{me} classe, à 3 et 4 frs... Je n'avais aucune connaissance du droit annuel. »

1816-1832. Pension d'André DEPOILLY. 1816, 14 juin. Des neuf élèves désignés par lui pour suivre les cours du collège, les uns ont quitté, les autres quitteront prochainement sa pension. Toutefois, « 7 anglais pensionnaires sont venus chez moi depuis 3 semaines, ce qui m'a occasionné de grandes dépenses, m'étant engagé à leur fournir les lits garnis et le linge nécessaire. » — 1817, 12 septembre. On lui retourne d'*Amiens* son état d'élèves, « pour être mis sous d'autres bandes, telles que leur largeur n'excède pas le tiers de chaque dimension du paquet (ordonnance du roi du 26 août). » — 1819, 14 février. DEPOILLY au recteur : « ... l'*Angleterre*, où se trouvent la plupart de mes débiteurs. » — 1824, 11 janvier. « À la fin de 1815, une famille anglaise, composée du sieur John PREBBLE, de sa femme et de plusieurs enfants, vint s'établir à *Abbeville*, où, à la faveur d'un air d'opulence, elle fit de nombreuses dupes, parmi lesquelles j'ai le malheur d'être compté. Le chef de cette famille, qui, sous le spécieux prétexte d'un procès considérable qu'il avait à soutenir, avait acquis le droit incroyable, mais réel, de ne rien payer au comptant, remettant à acquitter ses dettes à la conclusion de ce prétendu procès, plaça dans mon établissement ses trois fils : John, George et William. Les deux premiers sortirent successivement de chez moi pour retourner dans leur pays. Le père, ayant été arrêté pour dettes, trouva l'art de persuader à ses créanciers qu'il était de leur intérêt qu'il allât en *Angleterre*. Nous ajoutâmes foi à ses discours. Il partit, et n'est pas revenu depuis. Sa femme le suivit quelque temps après. Cependant, le jeune William était resté chez moi comme un gage de ce qui nous était dû. Un de ses compatriotes vint me prier un jour de le lui confier pour le mener dans une campagne voisine jusqu'au lendemain. J'y consentis, et il l'emmena en *Angleterre*, en le faisant passer sur la route pour son domestique. Cependant, j'avais obtenu

des tribunaux de *Londres* contre mon débiteur ce que les Anglais appellent une *sécurité*, garantie regardée par eux comme sacrée, et qui me donnait le droit de faire vendre tous ses biens. Mais le sieur PREBBLE n'avait rien en propre : tout appartenait à sa femme ou à d'anciens créanciers ; et un ami, chargé à *Londres* de mes intérêts, me renvoya ma *sécurité* avec la triste certitude que jamais je n'aurais rien de ma créance, montant à près de 7.000 frs, tant pour la pension des enfants que pour des avances considérables que j'ai faites. » — 1831, 15 mars, *Abbeville*. DEPOILLY au recteur : « Dieu m'est témoin, Monsieur, que si, depuis bientôt six mois, je retarde de faire éclater de justes plaintes, c'est que, voyant l'université attaquée de toutes parts, j'ai cru qu'il serait peu généreux à un de ses enfants (enfant traité bien sévèrement à la vérité) de joindre sa voix à celle de tant d'ennemis. » — 1831, 29 mars. Le recteur au procureur du roi : envoi d'une contrainte à DEPOILLY : « il est le seul chef d'école dans tout le ressort de l'Académie contre lequel on ait eu besoin d'employer de telles mesures. » — 1831, 3 avril, *Abbeville*. Le procureur du roi au recteur : une tentative amiable a été faite auprès de DEPOILLY, qui a promis de payer. « Si M. DEPOILLY changeait d'avis,... vous m'adresseriez de nouveau votre arrêté, et je me ferais un devoir de l'exécuter sans délai, malgré mon regret de concourir à cette mesure rigoureuse à l'égard d'un homme si recommandable, et qui, autant que j'ai pu en juger sur l'exposé qu'il m'a fait, s'il a contre lui les instructions ministérielles, paraît avoir en sa faveur le texte des décrets et des lois. » — 1831, 9 juin, *Abbeville*. Le procureur du roi demande au recteur d'énoncer des faits très précis : « ils me sont nécessaires pour ne pas agir légèrement à l'égard d'un homme, qui jouit de la considération publique, et dans une affaire délicate où l'université ne doit pas risquer de succomber. » — 1831, 20 juillet. Réponses de DEPOILLY à la sommation faite ce jour : la sommation est illégale « pour deux motifs, le premier, c'est qu'en admettant que les décrets de l'empire, qui établissent le monopole de l'université, aient jamais eu force légale, ce qui est controversé, ce monopole est incontestablement détruit depuis la promulgation de notre nouveau pacte fondamental ;... le second..., c'est que la loi du 18 avril 1831, concernant le recouvrement de 8 douzièmes provisoires, ne renferme aucun terme relatif à la conservation de la perception universitaire et du droit annuel, désignés dans tous les budgets sous la dénomination de rétributions. » — 1831, 27 oct. Réponses de DEPOILLY à la sommation faite ce jour : « depuis longtemps il s'agit entre Monsieur le

recteur et lui une question fort plaisante en apparence, celle de savoir si 3 mois font les $3/12^{\text{mes}}$ ou les $3/10^{\text{mes}}$ de 12 mois, que lui est pour les $3/12^{\text{mes}}$, M. le recteur les $3/10^{\text{mes}}$... Exiger $3/10^{\text{mes}}$ pour 3 mois est une véritable concussion. » — 1832, 25 juin. DEPOILLY demande des délais : « le choléra lui a enlevé la presque totalité de ses élèves, 3 seulement sont restés chez lui. »

1827-1832. Pension de Charles DEPOILLY. Correspondance relative au paiement des droits.

1833. Pension de ROINET, autorisé le 19 octobre 1833.

1836-1838. Pension de DELARUE, autorisé le 26 octobre 1838.

1837-1838. Pension de Mlle Josèphe-Lucie TROGNEUX, succédant à Mlle DIMPRES, autorisée le 19 mai 1837.

1839-1842. Pension de Mlle Sidonie LEBLANC-DUPONCHEL, autorisée le 30 mars 1842. — 1839, 28 décembre. Plan de la maison d'éducation dirigée par Mlle DUPONCHEL, rue de la Tannerie.

1845. Pension de Mlle DUPUIS, autorisée le 8 août 1845.

II. T. 378 (ancien T. 210, n° 2). — 83 pièces, papier, dont 2 plans.

1822-1845. — Pensions du département de la Somme.

Airaines (1844-1845). Pension de A.-J. DANTIER. — 1844, 2 janvier. Bail consenti par Jean-Baptiste-Joseph DANTIER, ancien maître de pension à *Airaines*, à son fils Aimé-Joseph DANTIER d'une maison sise à *Airaines*, consistant en 4 corps de bâtiments à usage de pensionnat, pour 12 années, et moyennant 300 frs de loyer. — 1844, 17 février. Plan du dit pensionnat. — 1844, 17 février. Règlement (30 articles) du « pensionnat primaire supérieur dirigé par M. DANTIER. » « 2° La classe commence, hiver, été, à 6 heures du matin jusqu'à 8 heures du soir. De 8 à 9 heures... récréation, de 9 à 12 classe, ensuite récréation jusqu'à 2 heures, de 2 à 5 classe, de 5 à 6 récréation, de 6 à 8 classe, à 9 h. le coucher. 3° Le maître choisit parmi les élèves les plus sages, les plus assidus et les plus intelligents, plusieurs surveillants qui le secondent dans tous les exercices. Ces élèves sont nommés devant tous leurs camarades... 4° Chaque élève, en entrant, salue le maître, va placer son chapeau au clou, qui lui a été assigné, et au-dessus duquel est inscrit son numéro... 9° Il est défendu aux élèves de parler patois, même pendant la récréation... 28° Les élèves sont divisés en 3 sections. La première... comprend la langue française, l'analyse logique, la narration française, l'histoire et la géographie, la géométrie, l'arpentage, la levée des plans et le dessin

linéaire. La deuxième... comprend les élèves qui savent lire et écrire ; on leur enseigne l'histoire sainte, les quatre premières règles, la grammaire française, l'analyse grammaticale, on leur fait des dictées d'orthographe. La troisième... comprend les élèves qui ne savent ni lire ni écrire. » — 1845, 18 sept. Le ministre a autorisé la pension de DANTIER.

1845, 3 avril. Mlle DESENCLOS autorisée à recevoir des pensionnaires.

Albert. 1816-1819. Pension de SCRIBE. — 1816, 8 juillet, *Albert*. Pierre-François SCRIBE, âgé de 45 ans, natif de *Senlis* (*Somme*), désire ouvrir une pension. — 1816, 3 septembre. SCRIBE au recteur : « Notre pays ayant beaucoup souffert l'année dernière, grand nombre de parents ne se trouvent point capables de fournir aux frais d'une éducation un peu soignée. » Il craint de ne pouvoir « tenir », si on ne l'autorise à prendre des enfants « pour leur montrer à lire et à écrire », sans être tenu pour eux des droits universitaires. À la connaissance de ces droits, des parents qui devaient lui confier leurs enfants les ont laissés à des maîtres inconnus de l'université, M. BASSERY, de *Bouzincourt*, et les curés de *Mailly* et de *Senlis*. — 1816, 12 septembre. Le chevalier LEMARCHANT DE GOMICOURT, maire de *Albert*, officier de la légion d'honneur et membre de la chambre des députés, au recteur : la pension SCRIBE ne nuira pas aux intérêts de l'instituteur ; « la population est trop nombreuse pour qu'un seul instituteur suffise... Aussi n'y apprennent-ils rien. » — 1817, 20 mars, *Albert*. SCRIBE au recteur : il lui fait passer « les tableaux de l'examen des instituteurs des cantons de *Bray* et de *Albert* ». — 1817, 1^{er} avril, *Albert*. Id. « Je n'ai pas encore eu un seul pensionnaire. » — 1817, 14 juin, *Albert*. Id. S'il n'est pas exempté des droits annuels, « ma maison ne tardera pas à être fermée. La profession la plus vile est plus lucrative que celle qui est la plus honorable dans la société. » — 1817, 6 novembre, *Albert*. Id. « La plupart des curés des campagnes nous font un tort considérable en tenant des jeunes gens que nous aurions. » — 1818, 29 mars, *Albert*. SCRIBE au recteur : « C'était trop peu que la plupart des curés... aient des écoliers, il existe d'autres personnes qui apprennent la langue latine au détriment des droits universitaires... Si vous désirez savoir le nom et la demeure de ces derniers, je pourrai vous les faire tenir. Quant aux curés de campagne, il n'y en a presque pas trois qui n'enseignent le latin sans autorisation. » — 1819, 17 octobre, *Albert*. SCRIBE-HERBY au recteur : « N'ayant que deux écoliers externes, il m'a été impossible de tenir ma maison ouverte, malgré

l'exemption que vous aviez eu la bonté de m'accorder. »

1822. Pension de BASSERY. — 1822, 29 août, Amiens. Certificat de M. CORREUR, chanoine, official et vicaire général d'Amiens : « M. BASSERY, propriétaire et père de famille à Bouzincourt, a été un de nos collaborateurs au pensionnat dit les Douze pairs de France pendant plusieurs années,... il s'y est concilié la confiance et l'estime générale. » — 1822, 1^{er} septembre, Albert. CODEVELLE, curé d'Albert, au recteur : il recommande BASSERY, obligé par les circonstances à cesser ses fonctions de régent de grammaire au collège d'Albert, et qui désire ouvrir un pensionnat à Albert. — Autorisé par décision du conseil royal du 1^{er} octobre : « M. BASSERY recevra gratuitement et sans examen le diplôme de bachelier ès-lettres. »

1828, 7 septembre. Le maire d'Albert, ARTAUD, recommande au recteur Silvain LENOEL, qui désire former une école secondaire à Albert.

1828-1831. Pension de BERLENCOURT (François-Clément). 1828, 7 octobre. Le ministre l'autorise à ouvrir un pensionnat. — 1829, 24 mars. BERLENCOURT dénonce au recteur comme enseignant le latin sans autorisation : DOLANDRE, à Grandcourt ; LABBE, à Morlancourt ; N..., à Martinpuich ; LEFEVRE, à Marcelcave ; TELLIER, à Arquèves. — 1831, 4 avril. Il demande à transporter son établissement à Corbie. Plan, sans indication de lieu.

1835-1837. Pension de Louis-Marie-Ferdinand RAIMOND, né à Acheux le 30 juin 1792. — 1836, 26 août, Albert. RAIMOND, ex-principal du collège de Hesdin, demande à ouvrir une pension à Albert. À la fin d'août 1835, il avait formé le projet de s'établir à Roye, à la place des Lazaristes. Le maire de Roye « me laissa faire tous mes préparatifs, cession de ma clientèle, vente mobilière, voyages. Mais, avant que de me rendre à mon nouveau poste avec ma famille, je jugeai à propos d'aller demander à M. le Maire quelques conseils de circonstance. Quelle ne fut point ma surprise, ma douleur en apprenant de lui, alors seulement, que la maison n'était point disponible, et qu'un procès était imminent entre l'autorité administrative et les congréganistes ! M. le Maire n'avait daigné m'informer de rien : il avait donné sa démission. » — Programme de l'« école secondaire d'Albert, avec pensionnat, dirigée par M. RAIMOND, ex-principal du collège d'Hesdin. *Erudi filium tuum, et refrigerabit te* (c. 29, v. 17). »

Aux vertus, au savoir si tu formes ton fils,

La joie et le bonheur banniront tes soucis. »

— 1836, 26 octobre. Le conseil royal autorise RAIMOND à transférer son établissement de Hesdin à Albert. — 1836, 10 décembre, Albert. RAIMOND au recteur. Le succès ne répondant pas à ses espérances, dans un pays « très indifférent pour l'instruction », il

demande à reprendre à Péronne la pension de son beau-frère DELAPORTE, et à laisser à son fils la direction de la petite école d'Albert.

1843. Pension de Mlle CRESSIN, autorisée le 28 octobre 1843.

II. T. 379 (ancien T. 210, n° 3). Liasse. — 241 pièces, papier. (dont 9 impr. et 2 plans).

1809-1846. — Pensions secondaires d'Amiens.

1809. Institution de BICHERON. 1809, 4 mai. Le grand-maître FONTANES à M. BICHERON, « directeur d'une école secondaire à Amiens ». Il est admis, à la suite du témoignage des inspecteurs généraux qui ont visité son établissement, « à faire partie de l'université impériale comme chef d'institution ».

1811. Pension de Fr. DEBEAUVAIS, autorisé provisoirement comme maître de pension le 29 avril 1811.

1811-1817. Pension de BOILLY. 1811, 28 mars. Demande le diplôme de maître de pension, « désirant continuer l'instruction de la jeunesse, à laquelle je me consacre depuis plus de 13 ans ». — 1816, 23 décembre. Autorisé à rouvrir son établissement, fermé à la fin de 1813. — 1817, 24 avril. N'a aucun collaborateur.

1811-1818. Pension de SEVRETTE (Pierre-Louis). 1811, 2 avril. Il demande le titre de chef d'institution. « Ancien maître ès-arts en l'université de Douai,... après avoir fini son *quinquennium* dans la dite université en 1789, il s'est exclusivement livré à l'instruction de la jeunesse... Établi à Amiens dès l'an 1796, il a seul secondé les écoles publiques, et a cherché à remplir par ses efforts et beaucoup de sacrifices la lacune que des temps orageux avaient mise dans l'instruction, aidé constamment par 3 et 4 collaborateurs, qui firent des cours réglés depuis la 7^{me} jusqu'à la rhétorique inclusivement. En 1802, sa maison a été érigée en école secondaire. En 1805, le préfet de la Somme le nomma professeur de géométrie pratique, dont il fait un cours public et gratuit en faveur des élèves du cadastre. » —

1818, 22 mai. RABACHE au recteur. Il lui recommande SEVRETTE, tombé dans la misère, à cause de ses principes d'honneur. N'étant en effet tenu des dettes de la famille de sa femme, que pour 1/9^{me}, il a voulu en payer la totalité, « du temps que son pensionnat florissait... Après s'être ainsi dépouillé, son pensionnat est tombé, tant par le fait des événements que par celui, peut-être, de sa femme,... usant d'un trop grand ascendant. »

1815-1816. Pension de CORBIE. 1815, 30 janvier. Il demande l'exemption du droit annuel. À partir

du 1^{er} novembre 1812, « mon pensionnat, faute d'élèves, ne pouvant plus fournir à ma subsistance, je crus agir sagement en le transportant au collègue de *Montdidier*,... pour lequel je fus nommé provisoirement. » — 1816, 27 septembre. Il insiste sur les malheurs qu'il a subis pour justifier cette exemption. « Les circonstances m'ayant obligé de transférer mon établissement dans une ville que l'ennemi a envahie, je n'ai pu le soustraire au pillage, et, depuis ma rentrée à *Amiens*, mon pensionnat ne s'est pas remonté. »

1817-1824. Pension de PHILIPPET (Arsène). 1817, 10 juillet. Certificat du maire de *Gisors* (Eure), comme quoi il a été régent au collègue de *Gisors*. —

1819, 12 juin. Sollicite l'autorisation d'ouvrir, un pensionnat à *Amiens*. — S. d. « *Pensionnat pour les jeunes gens, dirigé par M. Philippet, rue de Narine, n° 36, à Amiens.* » Impr. Aug. Caron, place Périgord, n° 1, in-4°, 4 pages. Prospectus. La pension est de 650 francs, détails du trousseau, etc. Approuvé le 23 octobre 1824.

1820. Pension de MAILLOT (Gabriel-Jean-Baptiste). 1820, 3 octobre. Âgé alors de 51 ans, il sollicite l'autorisation d'ouvrir une maison d'éducation.

1823. Pension de GUILBERT (Jean-Baptiste-Charles), né à *Amiens* le 24 avril 1801, demeurant grande rue de Beauvais, n° 141. — 1823, 23 sept. Le maire d'*Amiens* l'autorise à former un pensionnat, à charge de remplir les formalités voulues auprès du recteur.

1823. Pension de GREVIN (Louis-Pascal), 29 ans, « se disant ancien employé dans l'instruction publique ». — 1823, 31 mars. Le grand-maître invite le recteur à examiner sa demande d'ouvrir un pensionnat. — Voir *Moreuil*.

1825. Pension de VILLEREL. — 1825, 24 juin. Il reçoit l'autorisation de l'ouvrir.

1827. Pension de FIRMIN. — 1827, 12 mai. Autorisé à succéder à BOILLY. Cf. VILLEREL.

1827. Pension de LAMBERT (Alexandre-Séraphin), et ses frères, rue des 3 Cailloux, n° 13, près la place Périgord. — 1827, 18 décembre. Ils sollicitent l'autorisation de continuer à tenir des pensionnaires. « Jean-Charles-Valentin LAMBERT, notre père, qui, avant la Révolution, s'était consacré à l'éducation de la jeunesse comme frère des écoles chrétiennes, et qui depuis, toujours en suivant les mêmes principes, avait formé une maison d'éducation à *Saleux*,... fut forcé, par suite d'un incendie, qui détruisit toutes ses propriétés, à venir former un second établissement à *Amiens* il y a 20 ans environ. Ses malheurs et l'estime générale, dont il avait su se rendre digne, engagèrent M. DE MAUSSION, alors recteur..., à lui accorder verbalement l'autorisation de prendre chez lui des pensionnaires, qui n'y recevaient qu'une

éducation primaire, mais suffisante pour leur ouvrir la carrière du commerce... Depuis... nous avons reçu des pensionnaires sans autre autorisation... La plupart de nos élèves pensionnaires sont de la campagne, les uns destinés au commerce, les autres à l'agriculture. Ces derniers ne viennent ordinairement chez nous que pour s'y instruire pendant l'hiver, et retournent à leurs travaux lorsque la saison les rappelle. »

1827 et s. d. Pension de SUJOL, rue de Gresset. 1827, 19 décembre. Il demande l'autorisation de continuer à recevoir des pensionnaires primaires. 8 ou 10 sont tout ce que je désire admettre. Sans eux... mon établissement ne peut exister, car la rétribution que paient mes externes est bien faible et ne suffirait même pas aux besoins de la plus modique existence... Ma classe est la plus grande de toutes celles des maisons d'éducation d'*Amiens*. » — S. d. « *Académie d'Amiens. Pensionnat primaire de J.-L. Sujol. Invitation. Prospectus.* » Impr. Ledien fils, in-4°, 4 pages. Approuvé par le recteur MARTIN (1833-1847). « Grammaire (méthode Sujol). Ces jeunes gens répondront à une série de plus de 1.500 questions dans lesquelles sont comprises les plus grandes difficultés de la langue française... Le chef de l'établissement reste journellement 9 heures au milieu de ses élèves. »

1828, 2 janvier. Pension de PRUVOST-DECLÉ.

1828. Pension de VILLEREL. 1828, 11 février. N'a que 4 pensionnaires ; les externes ne paient que 3, 4 et 5 frs, et quelquefois rien. — 1828, 13 décembre. VILLEREL donne sa démission en faveur de BUTOT, maître de pension à *Nesle*.

1828-1829. Pension de BUTOT, autorisé à se transporter de *Nesle* à *Amiens*.

1829-1830. Pension de DOURLENS.

1829. Pension de DELMOTTE, rue du Chapeau de Violettes, n° 12.

1833. Pension de PEAUCELLIER (Valentin-Cyprien).

1834. Pension de Mlle FEROT.

1834-1837. Pension de LEVASSEUR. 1836, 6 mai. Le recteur reconnaît avoir retenu la demande faite dès 1834 par Levasseur d'être autorisé à recevoir des pensionnaires : le comité local, qui avait donné un avis favorable, a regretté sa décision, et le recteur pense que de telles autorisations doivent être réservées aux instituteurs les plus capables.

1834-1837. Pension de GOMEL. 1837, 10 juin. « *Pensionnat primaire élémentaire, rue des Orfèvres, n° 28, à Amiens.* » Impr. Amiens, J. Boudon-Caron, 6, place de la Mairie, in-4°, 4 pages. Prospectus : « Les pensionnaires apportent leur lit et leur

couvert... Le prix de la pension se traite de gré à gré... Il n'y a point de vacances. »

1835-1837. Pension de MARLOIS, rue Saint-Jacques, n° 56. — S. d. 45 externes ne lui rapportent que 135 frs par mois. Il lui est « impossible de vivre sans avoir des pensionnaires. » Son loyer est de 800 frs. — 1837, 21 avril. Prospectus manuscrit approuvé. « Les pensionnaires apporteront leur lit et leur couvert... Le prix de la pension se traitera de gré à gré... L'établissement existe depuis 4 ans. »

1835-1845. Pension de Mlle BRAIVE (Eugénie), sœur du proviseur du collège. — 1835, 5 novembre. Autorisée à succéder à Mlle Sophie BONNELYE. Elle s'installe rue au Lin, n° 23. — 1845, 13 octobre. La maison de la rue au Lin, n° 23, ayant été vendue et démolie, elle envoie le plan de son nouveau local, rue des Sœurs-Grises, n° 8. Plan.

1835-1837. Pension de LUCAS.

1836-1837. Pension de POUPE (Edmond-Alexandre-Casimir), ex-employé des ponts et chaussées, 1836, 26 août. « *Prospectus. École privée, primaire, supérieure et élémentaire, dirigée par Ed. Poupé.* » Impr., Ledien fils, in-8°, 8 pages. « À mesure que nous reconnâtrons l'aptitude de nos élèves, nous nous attacherons à leur faire appliquer les connaissances qu'ils auront acquises aux arts et à l'industrie. Ainsi nous les conduirons souvent sur le terrain pour y arpenter, lever des plans, ... Ils s'occuperont dans l'établissement de la coupe des pierres, du trait de charpente, de la construction en petits reliefs de quelques machines, ponts, bâtiments. Ils feront dans les classes et sur le papier tout ce qui concerne le travail de cabinet pour les divers objets, qui seront construits, tels que plans, élévations, devis et détails estimatifs... L'école vient d'être ouverte provisoirement rue de Narine, n° 2, mais elle doit être transférée vers le 1^{er} octobre 1837, rue Saint-Martin [n° 17]. »

1836-1837. 1836, 7 octobre. Avis du ministre sur les demandes formées par LEVASSEUR, GOMEL, LUCAS et MARLOIS, instituteurs privés à Amiens, d'être autorisés à recevoir des pensionnaires. « Je ne puis adopter l'avis du comité d'arrondissement d'Amiens, tendant à ce que cette autorisation soit réservée... aux instituteurs... pourvus d'un brevet de capacité pour l'instruction primaire supérieure. Le principe de libre concurrence en matière d'enseignement ne comporte pas une telle restriction, qui deviendrait... pour quelques individus un privilège réel... Il ne peut être opposé une fin de non recevoir directe... aux instituteurs ci-dessus nommés. Mais il y a lieu d'instruire, d'une manière plus précise, l'affaire qui les concerne, afin de s'assurer si la règle commune peut leur être appliquée. » — 1837,

26 janvier. Le comité accueille favorablement les dites demandes.

1838-1842. Pension de l'abbé RIDOUX, ancien maître de pension à Crécy. — 1838, 19 avril. Le chanoine LABAULT au recteur : « L'abbé RIDOUX s'est emparé par abus de confiance du double d'un bail passé entre Mme Vve BAUDOIN et Mlle Clémentine VENIER, par lequel la dite dame... a concédé à celle-ci l'usage d'une maison... rue Saint-Dominique, n° 13. Muni de cette pièce, M. RIDOUX a fait tirer le plan de cette habitation et souscrire une cession de bail à son profit... La maison précitée... est occupée depuis 2 ans par les sœurs dites de l'Immaculée Conception. » — 1841, 14 décembre. Le ministre lui refuse le droit d'enseigner la philosophie et la rhétorique. — 1842, 2 mars. M. RIDOUX désire établir dans sa pension un enseignement élémentaire « en faveur de quelques pauvres enfants. »

1838-1839. Pension de MM^{les} RIVILLON. 1838, 4 juillet. Plan du local.

1838. Pension de PRUVOST-DECLÉ. 1838, 5 nov. Il explique au recteur que 3 de ses élèves ne suivent pas les cours du collège : l'un est d'une santé délicate qui l'oblige à se lever tard, les 2 autres, recommandés par feu l'archidiacre VOCLIN, sont instruits gratuitement pour l'état ecclésiastique. « Déjà je compte, tant au grand séminaire d'Amiens qu'à Saint-Sulpice à Paris, 6 jeunes gens qui... ont reçu chez moi une éducation gratuite, et qui m'avaient été également recommandés par ce respectable prêtre. »

1838-1839. Pension de MALGONTIER (Jean-Joseph-Paul-Alexandre). 1838, 1^{er} décembre. Il écrit qu'il ne prendra que les plus jeunes élèves, et n'aura pas de pensionnaires tant qu'il occupera la maison, située rue Saint-Denis, n° 24.

1840-1846. Pension de SPERY. S. d. Notes d'inspection, au crayon. « 53 élèves dont 41 pensionnaires, 12 demi-pensionnaires... L'esprit de parti fait seul la vogue de cette maison. Le clergé la favorise. » — 1846, 7 mars. À fait choix pour successeur de l'abbé FAUVEL.

1841. Pension de WAQUET, successeur de Sylvain LENOEL. 1841, 16 juin. « Je prends dès aujourd'hui la direction du pensionnat... pour tout ce qui regarde les études. M. LENOEL s'occupera jusqu'aux vacances de la comptabilité et de l'économat. »

1841-1842. Pension de Mme LOISEL, née GUENIN, rue des Orfèvres, n° 31. 1841, 13 décembre. « *Ville d'Amiens. Institution de demoiselles, dirigée par Madame Loisel.* » Impr., Amiens, Caron-Vitet, in-4°, 2 Prospectus. « ... Les bois de lit, fournis à la maison, à raison de 6 frs une fois payés, ont 1 m. 75 cm. de long sur 80 cm. de large. Quelques literies complètes, non compris les draps, ... 20 frs par an. »

1842. Pension des sœurs Fidèles Compagnes de Jésus. 1842, 7 juillet. DEHEN, inspecteur primaire, au recteur. Il a visité l'établissement en l'absence de la supérieure, Mlle DOUAY. Les sœurs « ont refusé de laisser faire l'inspection de la classe... Pour cet établissement, il ne peut y avoir le moindre doute,... il est bien illégal. » — S. d. « *Pensionnat des sœurs Fidèles Compagnes de Jésus, rue des Augustins, n° 15, à Amiens.* » Impr., Amiens, Caron-Vitet, in-8°, 2 p. Prospectus. « On ne fait aucune diminution sur le prix de la pension pour les élèves qui prennent des vacances... L'uniforme se compose des objets suivants : 1° 3 robes, une blanche, une rose et une de laine noire ; 2° un velours noir pour le cou ; 3° une capote de percale blanche et un chapeau de pluche noire, doublé de bleu et garni de noir ; 4° 2 sacs noirs, l'un garni de rubans bleus, l'autre de rubans noirs ; 5° de 2 tabliers de laine noire. On exige des bas noirs pour l'uniforme d'hiver. »

1842-1843. Pension de Mlle MOYECLE. 1842, 6 décembre. Le comité d'arrondissement l'autorise à recevoir 15 pensionnaires.

1843. Pension de Mlle HORVILLE (Marine). 1843, 1^{er} juin. « *Université de France. Académie d'Amiens. Maison d'éducation de jeunes demoiselles, dirigée par Mlle Horville, rue Desprez, n° 19, à Amiens.* » Impr., in-4°, Lenoel-Hérouart, rue Royale, 2 pages. Prospectus. « Le prix de la pension se traite de gré à gré. » — 1843, 9 août. Le comité d'arrondissement fixe à 15 le chiffre de ses pensionnaires.

1843. Pension de Mlle A. MAUGEZ, rue du Collège royal, n° 14. 1843, 11 août. Elle demande à recevoir 12 pensionnaires. — 1843, 29 septembre. Elle exerce depuis environ 5 ans.

1843. Pension de Mlle LAVILLETTE.

1844. Pension de LAMBERT (Joseph-Emmanuel) et MALLET, 44, rue Royale. 1844, 14 août. Prospectus manuscrit. « Les prix, qui sont réglés selon l'âge, se traitent de gré à gré. »

1845-1846. Pension de Mlle HOUËL (Marie-Anne-Sophie-Sidonie), à Henriville. 1845, 5 mars. A exercé pendant 6 ans à *Breteuil*. — 1846, 28 août. Le bâtiment qu'elle a fait construire pour sa pension est terminé depuis plus d'un an.

1845-1847. Pension de LEROI (Jean-Baptiste), rue Gresset. 1845, 15 mai. Le nombre de ses pensionnaires est fixé à 6. — 1846, 25 mai. Il doit remplacer sa pancarte d'institution par celle d'école primaire.

1845-1847. Pension de LE ROY (Liévin), 85, rue de Noyon. 1845, 17 août. LE ROY au recteur : il adresse le plan de sa maison. « Je pense... qu'ayant eu la générosité de refuser l'avancement qui vous est dû pour rester avec nous, M. le recteur verra avec plaisir le bel emplacement que le Seigneur permet que nous

pouvons conserver à cette partie de la jeunesse, parmi lesquels il y a peu de grands selon le monde. Mes 4 garçons montrent le même zèle que leur père pour l'enseignement. Les 2 aînés conduisent les rangs avec moi. Tous 4 m'aident à faire la classe. C'est en priant la Très Sainte Vierge que vous soyez encore longtemps notre père et notre supérieur que je suis, etc... » — 1845, 30 octobre. Le comité d'arrondissement estime que la lettre écrite par LE ROY pour être autorisé à recevoir des pensionnaires « doit suffire pour le faire déclarer peu digne d'obtenir cette faveur. » — 1845, 30 nov. Il proteste contre ce refus. « Je suis père de six enfants... J'exerce honorablement depuis 17 ans... J'ai fait construire un dortoir... Quant à mes opinions politiques, je pensais avoir donné assez de preuves de mon attachement au gouvernement actuel au moment des élections, en donnant ma voix à celui des candidats qui se présentait comme défenseur de ses principes. » —

1845, 12 décembre. Le maire d'Amiens au recteur : le comité a acquis la certitude que LE ROY reçoit des pensionnaires « depuis longtemps et sans autorisation... Cet abus existe peut-être dans d'autres établissements de cette ville, et plus probablement encore dans les campagnes... Il paraîtrait aussi... que le sieur LE ROY recevait des pensionnaires à 250 frs... Un taux aussi minime ne permet pas de donner aux enfants une nourriture saine... Le sieur LE ROY engraisse chez lui des porcs, dont la viande ferait la nourriture presque exclusive des enfants. » — 1846, 30 juillet. Le recteur à M. MASSEY, député de la Somme. « Je viens d'adresser... un rapport tendant à ce que l'autorisation de recevoir des pensionnaires fut accordée au sieur LE ROY... L'intérêt, que vous m'avez paru porter au sieur LE ROY... a été à mes yeux un titre puissant de recommandation en sa faveur. » — 1847, 15 mai. Il est autorisé à recevoir 22 pensionnaires, et devra s'attacher 3 surveillants.

1846. Pension de l'abbé FAUVEL (Antoine-Jean-François-Nicolas). 1846, 19 mars. Il succède à SPERY. — 1846, 14 juillet. Prospectus manuscrit.

1846. Pension de MALLET. 1846, 14 août. « *Académie d'Amiens. Pensionnat primaire supérieur, avec des cours élémentaires, dirigé par M. Mallet, successeur de MM. Lambert frères, rue Royale, n° 44, à Amiens.* » Impr., Amiens, Caron et Lambert, in-4°, 4 pages. Prix de gré à gré.

II. T. 380 (ancien T. p. 210, n° 4). — 160 pièces, papier, (dont 1 impr. et 4 plans).

1812-1848. — Pensions du département de la Somme.

Arrest. 1835-1836. Pension de MANSION (Nicolas-

Martial-Théodore). — 1835, 15 avril. Tient 3 ou 4 pensionnaires sans autorisation. — 1835, 13 juillet. MANSION au recteur : « J'ai suivi le cours des études au collège de *Montdidier*, savoir en 1818 la 6^{me}, et successivement la 5^{me}, 4^{me}, 3^{me} à *Saint-Acheul*..., retourné ensuite à *Montdidier* pour y continuer la 2^{me} et la rhétorique, de là le séminaire d'*Amiens* 1824... Désertant l'étendard d'une milice, dont je ne me sentais pas pouvoir me montrer toujours digne soldat, j'ai préféré courir me ranger sous les drapeaux de la milice française, où le regret d'avoir échangé le froc pour la cuirasse du 3^{me} régiment ne m'a jamais surpris un instant pendant l'espace de 6 ans de service, qui ont été couronnés le 31 décembre 1833 (avec l'humble grade de brigadier après 18 [mois]), du congé et du certificat de bonne conduite. »

Athies. 1837. Pension de WARGNIER. — 1837, 7 février. Le comité de *Péronne* fixe à 10 le nombre de ses pensionnaires.

Barly. 1847-1848. Pension de LEROUX. — 1848, 26 juillet. Il est autorisé à recevoir 9 pensionnaires.

Beauquesne. 1836. Pension de LADENT. — 1836, 28 mai. Plan de la maison comportant un dortoir avec 10 lits.

Becquincourt. 1832. Pension de Mlle GAILLARD (Thérèse), religieuse. — 1832, 12 sept. Demande à s'établir dans la maison de M. CAULIER-MINOTTE. — S. d. Plan de la dite maison.

Belloy. 1822. Pension de l'abbé GILLON.

Bernâtre. Pension de VICART. — 1841, 18 sept. Plan. — 1841, 21 septembre. Il doit s'abstenir d'établir un pensionnat, la maison ne pouvant s'y prêter.

Bosquel (Le). 1846-1848. Pension de FOLLET. (François), professeur des classes françaises au collège de *Saint-Quentin*. — 1846, 28 décembre. « Le pensionnat est déjà établi, avant que... l'autorisation ait été accordée. » — 1848, 19 juillet. Il est autorisé à recevoir 20 pensionnaires.

Boves. 1840-1841. Pension de Mme GEROME. 1841, 27 juillet. Le nombre de ses pensionnaires est fixé à 12. — 1844-1845. Pension de DURIEUX. 1845, 18 février. « Depuis plus de 25 ans dirige dans la commune... une école primaire d'enseignement mutuel, l'une des premières qui ait été créée dans le département... Peu de temps après son installation... il obtint du recteur... l'autorisation verbale de recevoir des pensionnaires. » — 1845, 12 juin. Le nombre de ses pensionnaires est fixé à 6.

Bray-sur-Somme. 1835. Pension de Mlle DORVILLE.

Brutelles. 1837-1840. Pension de DONZEUR. 1837, 2 décembre. Plan de l'école. — 1840, 27 février. Son dortoir peut recevoir de 12 à 14 élèves.

Cappy. 1812. Pension (?) de PIPAUT. 1812, 30 mai. Le grand-maître au général ESTOURMEL, membre du

corps législatif, rue Garancière, à *Paris* : il a reçu une réclamation de M. PIPAUT, desservant de *Cappy*. « L'ordre de l'administration exige que je consulte M. le recteur d'*Amiens*. »

Cardonnette. 1828-1829. Pension de DUFOUR-MANTEL. 1828, 28 novembre. La maison, « construite par le père du pétitionnaire, qui avait été autorisé à tenir une pension. »

Chaulnes. 1834-1835. Pension de FIALLET.

Contoire : 1842-1844. Pension de DEMOURCY (Marc). 1842, 30 décembre. FRENOY, instituteur communal à Contoire, dénonce au sous-préfet DEMOURCY, instituteur privé, comme tenant des pensionnaires sans autorisation. — 1844, 4 janvier. Description des bâtiments. — 1844, 13 février. Le comité d'arrondissement de *Montdidier* déclare que l'ignorance de DEMOURCY est une raison de ne pas lui donner l'autorisation de recevoir des pensionnaires. — S. d. Plan de la maison.

Conty. 1838-1843. Pension de PATENOTTE. 1838, 6 décembre. Le comité d'arrondissement d'*Amiens* rejette sa demande d'admission de pensionnaires. — 1839, 11 avril. Le même comité l'autorise, d'après les changements opérés, à recevoir 15 pensionnaires.

Corbie. 1822. Pension de LE SCELLIER. — 1822, 18 avril. Le comité cantonal au recteur : « Vous avez bien voulu autoriser M. LE SCELLIER à enseigner le latin à Corbie, et il en résulte un avantage très grand pour tout le canton. »

Corbie. 1835-1836. Pension de LENCAUCHEZ.

Crécy. 1819-1822. Pension de RIDOUX. — 1822, février. Il déclare, fatigué des manigances du maire, « mettre bas les armes, cette année finie, pour aller chercher ailleurs ce que je n'aurai pu trouver ici. » — 1834-1837. Pension de DELABROYE. 1836, 13 juillet. Le recteur au ministre : « Les sujets qui, comme lui, sont sortis du séminaire en abandonnant la vocation, qu'ils avaient d'abord annoncée, m'inspirent peu de confiance... Je dois conclure à ce que vous refusiez au sieur DELABROYE le diplôme qu'il sollicite. » — 1836, 10 novembre. DELABROYE remercie le recteur de lui avoir transmis la décision favorable du conseil royal à l'ouverture de sa pension, qui s'est faite le 1^{er} novembre. — 1837, janvier. Il dénonce VU, curé d'*Estrées-lès-Crécy*, et CAGE, curé de *Dompierre-sur-Authie*, qui donnent des leçons le premier à 7 à 9 jeunes gens, le second à 6 à 8 ; « se permettant audacieusement d'usurper, moyennant une faible rétribution, les droits de l'enseignement. » — 1837, 10 novembre. Il annonce qu'il cesse ses fonctions, pour se rendre « aux Indes occidentales. » — 1844-1847. Pension de Mlle CARON. 1844, 15 novembre. « *Bourg de Crécy*. Institution

de demoiselles dirigée par Mlle Caron. » Impr., Amiens, Lenoel-Herouart, rue Royale, 10. In-4°, 2 pages. Prospectus. Prix de pension : 350 frs au-dessous de 9 ans, 400 frs au-dessus. — 1847, 12 avril. Elle est autorisée à recevoir 18 pensionnaires.

II. T. 381 (ancien T. p. 210, n° 5). Liasse. — 292 pièces, papier, (dont 3 impr. et 5 plans).

1811-1848. — Pensions du département de la Somme.

Domart-en-Ponthieu. 1828-1831. Pension de LONGUET-TELLIER. 1828, 24 janvier. Il demande au recteur le diplôme de maître de pension. « M. BLIN DE BOURDON, mon protecteur, aura l'avantage de voir sous peu de jours M. DE MARTIGNAC. » — 1828, 21 février. Il lui promet de cesser tout commerce. « Au 1^{er} avril, j'abandonnerai cette partie qui, outre son ingratitude, n'a rien d'attrayant pour moi. » — 1828, 5 mars. « Une lettre de M. le vicomte BLIN DE BOURDON m'apprend qu'il m'a recommandé près de M. DE VATIMESNIL. » — 1828, 9 mai. LONGUET-TELLIER au recteur : « Lundi sera célébré une messe du Saint-Esprit, qui sera suivie de la bénédiction de la maison. J'ouvrirai ma classe le mardi 13 mai. 7 élèves externes assisteront à la messe du Saint-Esprit. Je ne compte point sur les pensionnaires avant le 1^{er} octobre ; mais, à cette époque, je suis persuadé d'avoir 50 à 60 élèves. Le prix de la pension est de 400 frs. Les externes... 60 frs... » — 1828, 19 novembre. Il demande à prendre comme maître d'études BECQUERELLE, maître d'études au collège d'Amiens. « Je désirerais avoir un maître d'anglais... Une personne respectable vient de me présenter un jeune anglais, [nommé GREEN], sortant du séminaire du Saint-Esprit. Ses supérieurs désirent voir s'il conservera dans le monde le goût qu'il a montré jusqu'à ce jour pour l'état ecclésiastique... » Il a 22 élèves. — 1831, 11 juin. Le recteur au ministre. LONGUET-TELLIER, qui demande une chaire de régent, a voulu « vivre au large... pour payer ses dettes, il emprunta. Un agent de change d'Amiens lui prêta jusqu'à... 14.000 frs... On croit qu'il comptait, pour être payé, sur un oncle du jeune homme, dom GERMAIN, supérieur d'une maison de Trappistes,... le Gard. C'est dans cet espoir qu'il fit emprisonner son débiteur. Mais l'oncle l'a laissé sous les verroux. » Il n'est pas convenable de le faire rentrer dans l'université. Je vous prie de croire que cette sévérité n'est pas dans mon caractère, et qu'elle est toute de conscience. » — 1831, 16 juin. Longuet-Tellier au recteur : M. MARTINEAU, recteur de l'académie de Douai, avait promis à M. le vicomte BLIN DE BOURDON, mon protecteur, etc... Le départ de M. MARTINEAU pour Limoges... trompa l'espoir que j'avais conçu. Le 9 novembre dernier, je

fus appelé comme répétiteur au collège royal de Reims ; j'étais captif et je fus forcé de refuser cette place. »

1841-1842. Pension de MAQUET (P.). 1841, 2 sept. Plan de l'établissement. — 1842, 3 juin. Le comité de Doullens fixe à 14 le nombre de ses pensionnaires.

Domléger. 1818-1820. Pension de DEVOYE (Pierre-Léger), prêtre. 1818, 23 novembre. Jacques ROUSSELLE, maire de Domléger, au recteur. « Une école secondaire, où l'on pourrait enseigner un peu de latin, serait d'une utilité extrême aux communes voisines, j'oserais même dire à tout le canton, en ce qu'il y a un grand nombre de familles aisées et respectables, qui saisiraient avec le plus grand plaisir une occasion aussi favorable pour faire instruire leurs enfants ». — 1819, 8 mai. DEVOYE au recteur. « J'ai à présent 30 écoliers et j'en attends beaucoup plus après les vacances ». Mais il est encore sans autorisation. — 1820, 15 mai. DEVOYE, curé de *Domqueur*, au recteur : « Je suis extrêmement fâché de vous prier de me rayer de la liste des maîtres de pension. Je n'ai point un seul pensionnaire, et si peu d'externes que, quand j'irai, au mois de septembre vous payer le second semestre, ... je ne sais point s'il me restera de quoi défrayer mon voyage. »

Dompierre-s.-Authie. 1837. Pension de BEHAREL.

Domvast. 1846-1848. Pension de DUFESTEL (Auguste-Eustache). — 1848, 30 mars. Il est autorisé à recevoir 5 internes.

Doullens. 1815-1830. Pension de DEBEAUVAIS. Collection de ses lettres au recteur. — 1815, 6 avril. « M. ARNAUT a bientôt décidé que les chefs d'école ont dû faire acquitter le premier trimestre de cette année. S'il connaissait la triste position de ceux qui se trouvent dans le même cas que moi, il aurait sûrement pensé tout différemment, puisque, bien loin de recevoir mes quartiers d'avance, nous voici au 6 d'avril, et personne ne peut me payer le quartier échu. » — 1815, 17 décembre. « J'étais à peine établi maître de pension lorsque le fatal décret me fit quitter Amiens pour aller m'établir à Doullens. Mon pensionnat dans cette dernière ville commençait à monter, lorsque je vis ma classe déserte par l'arrivée des troupes alliées. Depuis ce temps-là, je n'ai toujours eu qu'un très petit nombre d'élèves. » — 1816, 8 mars. 2 écoliers de Doullens sont allés en pension chez le curé d'*Outre-bois*. — 1816, 14 avril. « J'ignore, Monsieur, les décrets qui ont été portés par le destructeur du genre humain, mais je suis aussi persuadé qu'il n'est pas dans l'intention du roi de poursuivre ceux qui... ont tout perdu pendant la Révolution... qui, dans ces derniers temps, lui ont donné des

preuves d'un parfait dévouement. » — 1816, 8 juin. « L'élève DETRE n'est plus chez moi : ses parents l'ont rappelé, parce qu'ils ont 9 ou 10 anglais chez eux... Leur fils leur est très utile... Nous avons l'accident de perdre notre commandant, M. DE WAILLY. Les honnêtes gens d'ici s'en réjouissent par rapport à lui, mais ils sont très fâchés de le perdre, par rapport à eux. » — 1816, 30 septembre. « M. le duc DE LA CHATRE, premier gentilhomme de la chambre du roi, se fait un plaisir d'obliger toutes les personnes, qui ont servi honorablement dans son corps... Il m'est dur de demander, en quelque sorte, la récompense de mes services et d'une petite affliction (j'ai eu les pieds gelés), mais les malheureuses circonstances m'obligent à rabattre un peu de mon amour-propre. » — 1817, 24 avril. Il a examiné BELLARD, reçu chantre à *La Vicogne*. « On ne peut lui accorder un brevet du 3^{me} degré que pour une commune telle que *La Vicogne*, qui n'est pas assez grande pour avoir un maître instruit. » — 1817, 9 juin. « Le sieur CAMPION, curé de *Hem*, ayant son domicile à *Doullens*, recommence à tenir des écoliers. » — 1830, 6 mars. « Les personnes qui occupent le terrain qu'on dit être destiné à l'établissement d'un collège, viennent d'être indemnisées de leur bail... Cette indemnité, et la visite faite par quelques prêtres, la semaine dernière, ne me permettent plus de douter qu'il soit question de quelque chose. Si ce collège a lieu, je ne puis plus espérer la moindre chose à *Doullens*. »

1830-1834. Pension de l'abbé DADIER (Louis-Charles). — 1830, 30 mars. Le recteur au ministre : « M. Dadier m'a exprimé de vive voix l'intention d'indemniser convenablement M. DEBEAUVAIS, s'il obtenait l'autorisation qu'il demande. » — 1830, 10 avril. L'abbé DADIER recevra le grade de bachelier ès-lettres par collation, « attendu qu'il a exercé les fonctions de professeur de théologie dans un séminaire diocésain. » — 1830, 30 juillet. Prospectus manuscrit de la pension. « Maison construite à neuf. » — 1830, 2 décembre. DADIER au recteur : « *La Sentinelle* a cru devoir nous attaquer, mais je vous assure... que c'est bien à tort : nous ne partageons nullement les opinions des absolutistes... J'ai toujours défendu le gouvernement représentatif. » Noms des professeurs et des élèves. — 1830, 3 décembre. Le préfet au recteur : l'établissement de l'abbé DADIER « a été conçu et formé par MM. LEFEBVRE, notaire à *Bernaville*, et DEVILLERS, notaire à *Beauval*, et, comme tous deux sont connus pour n'avoir pas des opinions politiques bien constitutionnelles, on pense que, sans les grands événements des derniers jours de juillet, l'esprit et les principes de la maison de *Saint-Acheul* dirigeraient également ce pensionnat. Il n'a été ouvert que le 1^{er} novembre. Il ne compte encore que 30 élèves, dont 20 internes, mais il en peut recevoir 200. » Le directeur

et les professeurs auraient, dit-on, « des principes constitutionnels ». — 1830, 7 décembre. Le recteur au préfet : il lui fait part des opinions non absolutistes mises en avant par Dadier. « Je voudrais de tout mon cœur y trouver la sécurité et une foi entière, mais, sitôt que je veux m'y aventurer, l'*Ad majorem Dei gloriam* des gens de robe se présente à ma pensée, et, malgré moi, glace ma confiance. » — 1830, 9 octobre. DADIER envoie les déclarations (jointes) signées par lui et les professeurs, de « n'appartenir à aucune congrégation religieuse non légalement établie ». Déclarations de DADIER, de LUCHEUX, professeur de 5^{me}, BOISSARD (4^{me}), JOURDAIN (6^{me}), DEQUEN (7^{me}), DEHEN (9^{me}), JANCOURT (français). — 1833, 10 septembre. DADIER au recteur : « Vous savez déjà par les démarches de MM. LEFEBVRE et DEVILLERS que je ne dois plus diriger le pensionnat établi à *Doullens*... Ces deux messieurs, ayant bâti la maison à leurs frais, avaient conservé des intérêts dans l'administration. On me faisait un traitement fixe, et ensuite nous partagions les bénéfices par tiers. Cette complication d'intérêts et d'autorité amenait souvent des débats assez orageux. Ces deux messieurs... auraient voulu gagner beaucoup, alors c'était mille représentations à tout instant. Dans ces moments de contradictions, je leur ai dit souvent de chercher quelqu'un. Enfin, ils l'ont fait. » — 1834, 14 sept. Le recteur au ministre : « Il n'est point hors de propos que je vous retrace ici l'origine de l'établissement de *Doullens*. Ce fut en 1829 que sa création fut conçue. Ses fondateurs ne dissimulaient point que leur but était de faire tomber le collège royal d'*Amiens*. À cette époque, le clergé était tout puissant... Ils firent construire une superbe maison, convenablement distribuée. Les bâtiments n'étaient point encore achevés lorsque la Révolution de juillet éclata. Les espérances des fondateurs, comme leurs chances de réussite, furent alors bien diminuées... Le nombre des élèves fut dès l'abord restreint, et, depuis, il a presque toujours été en diminuant... Las de ne faire que des pertes,... MM. LEFEBVRE et DEVILLERS veulent, sous toute apparence, tenter de rentrer dans leurs avances, qui dépassent, dit-on, 30.000 francs, au moyen de la société anonyme, dont ils ont conçu le projet. » — 1834, 15 octobre. L'abbé DADIER est maître de pension à *Sibiville* (P.-de-C.).

1833-1846. Pension de l'abbé ARTIS (Antoine-Jacques), ancien aumônier du collège royal de *Nîmes*. — 1833, 14 octobre. ARTIS au recteur : « Il est impossible que M. DADIER rentre dans la maison. Ceux qui en ont jeté les fondements

aimeraient mieux y mettre le feu s'ils ne pouvaient en changer la direction. » — 1835, 2 mars. « MM. DEVILLERS et LEFEBVRE ayant vendu la maison que j'occupe, je viens vous faire la demande de m'autoriser à tenir mon pensionnat en ville. » — S. d. Prospectus manuscrit. — 1846, 20 octobre. L'abbé ARTIS demande à ouvrir un pensionnat à Paris dans le XI^e arrondissement. — 1846, 28 octobre. Il a quitté le ressort de l'académie en 1839.

1833-1838. Pension de MAGNIN (Antoine-Jean-Baptiste), ancien maître de pension à Paris. — 1834, 16 novembre. MAGNIN au recteur : « Pour séparer ma classe primaire de l'enseignement supérieur, j'ai été contraint, quoique licencié ès-lettres, de prendre, le 6 novembre dernier, un brevet de capacité du 1^{er} degré pour l'instruction primaire. De plus, je viens de prendre une maison plus grande. » — 1837, 14 juin. Plan de la maison. — 1837, 18 décembre. Eugène MAGNIN fils annonce la mort de son père et demande à continuer à faire marcher le pensionnat, quoique n'ayant que 19 ans. — 1838, 19 janvier. Le recteur lui refuse sa demande.

1836-1837. Pension de VION (Michel). — 1836, 6 juillet. « Université de France. Académie d'Amiens. Maison d'éducation dirigée par M. Vion à Doullens. » Impr., Doullens, Quinquenpoix, in-4^o, 4 pages. « Nous prenons les élèves au sortir des exercices primaires, et, comme alors il n'est pas encore possible de les classer d'après l'instinct de leur vocation, il leur est fait pendant 2 années consécutives un enseignement commun à tous... Ce cours fondamental embrasse la langue maternelle, la calligraphie, l'art épistolaire, l'arithmétique, l'histoire générale et la géographie, en un mot tout ce qu'il est indispensable de savoir à un homme bien né, n'importe son état. — Vient ensuite le moment de choisir une spécialité. Sur la demande formelle des parents, que les rapports consciencieux et réguliers des maîtres auront suffisamment éclairés... les uns passent à l'étude du latin et du grec (section littéraire), les autres, qui n'ont pas besoin des langues anciennes, s'occupent à compléter ce qu'on pourrait appeler une belle éducation (section industrielle). Ainsi reculée, après l'étude de la grammaire générale et d'autres notions préparatoires, section littéraire exigera naturellement moins de temps qu'on ne lui en accorde d'ordinaire et pourra se rapprocher de la méthode suivie pour les langues vivantes¹. Dans la section

1 Ici se trouvait imprimée la phrase suivante, qui a été rayée à l'encre noire sur le prospectus. « Nous nous proposons de profiter du bénéfice annoncé dans le projet de loi sur l'instruction secondaire, et nous avons lieu d'espérer qu'en nous soumettant par la suite aux conditions voulues, il nous sera loisible de suppléer entièrement aux collèges royaux, aussitôt que nous aurons des élèves assez avancés pour entrer en humanités. »

industrielle se rangeront ceux qui se destinent à l'agriculture et aux professions commerciales et industrielles. Elle comprend deux années pendant lesquelles, outre les leçons spéciales de commerce, dessin linéaire, mathématiques appliquées, etc., il y aura journellement un cours de littérature et de rhétorique françaises. De plus, afin de mieux entretenir l'émulation et la confraternité entre les deux sections, elles assisteront en commun à un certain nombre de cours, tels que l'étude simultanée de l'Allemand et de l'Anglais, de l'histoire et de la géographie de la France, de la lecture et de la déclamation, etc., etc. » — 1836, 7 octobre. VION au recteur : « M. SINGLA, mon associé... L'ouverture de notre pension... n'aura définitivement lieu qu'au 15 de ce mois... J'ai visité pour mon compte et à mes propres frais la plupart des établissements d'instruction de l'Allemagne, depuis les écoles du peuple jusqu'aux hautes universités, de Bonn à Leipsick, Dresde, Berlin, Hambourg, Göttingue, Weimar, Munich et surtout la Bavière. Je suis maintenant possesseur de quelques bons ouvrages de pédagogie et d'une foule de rapports, programmes, etc., sur les écoles allemandes, matériaux d'un grand travail sur l'enseignement en général, que je me hâte de terminer avant l'ouverture des chambres. » —

1836, 10 novembre. « Doullens... ne paraissant pas pouvoir actuellement fournir un nombre suffisant d'élèves pour l'entretien du pensionnat... nous avons projeté de nous adjoindre la classe primaire de M. LEFEBVRE, instituteur privé, légalement établi. » — 1837, 25 février. VION au recteur : « Mille remerciements d'abord pour l'accueil généreux et vraiment paternel, dont vous avez bien voulu m'honorer samedi dernier. C'était une délicieuse soirée d'Allemagne, toute semblable à celles que je passais souvent avec le savant ASCHENBRENNER d'Erlang, et le célèbre KRUG, de Leipsig (sic), à l'exception près que ces MM. étaient bien loin d'être aussi aimables que vous... Je suis définitivement décidé à quitter Doullens, où je ne pourrais jamais faire que des dettes, et j'ai fixé aux vacances de Pâques l'époque de mon arrivée à Amiens... La moindre petite chaire de l'académie me conviendrait, quoique je tiens assez à ne pas m'éloigner d'Amiens, où je compte trouver beaucoup de ressources en livres et en impulsion morale... Provisoirement, j'emmène avec moi mes 2 meilleurs élèves de Doullens : je vivrai avec eux en chambre garnie, tâchant de faire le moins de frais possible. »

1837-1846. Pension de SINGLA (Eugène), rue Lafayette, n° 8. — 1837, 9 août. Prospectus manuscrit. — 1838, 4 mai. Le recteur menace de lui retirer son diplôme de maître de pension : « Vous avez permis que 2 élèves couchassent dans le même

lit... votre dortoir n'est ni éclairé, ni surveillé pendant la nuit.» — 1838, 16 mai. SINGLA au recteur : « C'est à mon ignorance des règlements... qu'il faut attribuer les abus... que je me suis empressé de réformer... Les 2 cousins qui couchaient ensemble ont été séparés.» — 1845, 14 janvier. VION, éditeur du journal *l'Authie*, au recteur : « Le curé de *Doullens* travaille dans l'ombre à nous jeter sur les bras une congrégation religieuse (frères maristes, de *Saint-Fuscien-lès-Amiens*), dont nous ne voulons pas... Ils doivent venir sans bruit, sans demander de subvention... Ce qu'il y a de fâcheux, c'est que les 2 seules écoles de garçons qui nous restent sont loin d'être irréprochables. M. Prosper AMBROISE exerce sans brevet, et l'instituteur communal, qui, depuis près d'un an, s'est fait boulanger, maltraite les enfants... Jamais le curé ne pouvait rencontrer de circonstances plus « avantageuses ». — 1845, 6 déc. SINGLA est « décidé à ne plus rester à *Doullens*. » — 1845, 21 décembre. « *L'Authie...* » Impr., Doullens, M. Vion, in-fol., 4 pages. Journal comportant en 1^{re} page un article intitulé : « Nécessité absolue de fonder un enseignement public à Doullens. » Il faut que la ville crée une école primaire supérieure ou collège professionnel. — 1846, 12 janvier. SINGLA informe le recteur qu'il demande au ministre une place dans ses bureaux.

1843. Pension de Mme BARRAT. — 1843, 9 déc. Le comité fixe à 21 le nombre de ses pensionnaires.

Epehy. 1828. Pension de MARTIN (Magloire, Antoine, Achille). S. d. Il demande à tenir des pensionnaires, après avoir, sur l'ordre du procureur du roi, renvoyé ceux qu'il avait. — 1828, 22 mars. Demande annotée favorablement par THOLOME, curé d'Epehy, TROCME, adjoint au maire, et VICART, curé-doyen de Roisel. — 1828, 14 juin. Il demande, que DINOT, instituteur interdit, ne soit pas remplacé, la population de la commune ne comportant pas 3 instituteurs. — 1839-1843. Pension de MOIRET. 1843, 5 juillet. Le comité de *Péronne* l'autorise à recevoir 5 pensionnaires.

Equancourt. 1822-1825. Pension de LETIERCE, curé. 1822, 7 octobre. Le grand-maître envoie son diplôme d'emploi. — 1824, 9 décembre. « Mgr. l'évêque nous a fait dire par un de ses vicaires généraux que S. G. désirait qu'il n'y eût plus de petits pensionnats dans son diocèse, dirigés par des ecclésiastiques en fonctions... J'ai fermé mon pensionnat. » — 1825, 1^{er} octobre. « J'ai placé quelques-uns de mes élèves dans les établissements ecclésiastiques. Le petit nombre de ceux qui me restent me met dans la catégorie des curés auxquels les règlements universitaires permettent

l'enseignement de 2 ou 3 élèves... Cependant, si... l'occasion de faire entrer dans le sanctuaire quelques jeunes gens... et la permission de Mgr. m'engageaient à augmenter le nombre de mes élèves, alors je vous enverrai l'état du pensionnat, comme de coutume. En attendant, je vous prie de me regarder comme maître de pension *sans élèves*. »

Estrées-Deniécourt. 1820. Pension de DE LIVRY. Il a 4 à 5 élèves en français, et apprend l'allemand à 2.

Fieffes. 1839-1841. Pension de VASSEUR (Louis). 1839, 25 septembre. Plan de sa maison.

Flixecourt. 1811. Pension de MALOT (François-Nicolas). 1811, 25 avril. MALOT au recteur : « Père de 8 enfants en bas âge, exerçant depuis 1798 les fonctions de maître de pension à Flixecourt... n'enseignant que les éléments du latin jusqu'à l'ancienne 4^{me}... »

1837-1838. Pension de THERASSE (François-Joachim). 1837, 9 juin. Certificat en sa faveur de CUMONT, curé de *Maisnières*, — 1837, 23 décembre, DE REYNIER, chef d'institution à *Saint-Cloud* (S.-et-O.). — 1837, 30 décembre. Bail à son profit d'une maison, « ci-devant à usage d'auberge et café, sise à Flixecourt entre la rue de l'Église et celle de Saint-Pierre ». — [1838, 20 février]. Plan de la pension. — 1838, 5 juillet. Le comité l'autorise à recevoir 12 pensionnaires.

Framerville. 1834-1847. Pension de DUMESNIL (Louis-Auguste-Arsène). 1835, 7 avril. « J'ai 15 élèves... un seul pensionnaire, dont 3 seulement viennent de commencer le latin. » — 1835, 11 sept. A. MAURISSE, maître de pension à *Harbonnières*, dénonce à CANDAS, secrétaire de l'académie, la pension clandestine de *Framerville*, et lui envoie le texte manuscrit du prospectus de DUMESNIL. —

1836, 8 mars. Le ministre l'autorise à ouvrir un pensionnat latin. — 1838, 8 août. Prospectus manuscrit de la pension. « On enseigne... le latin et le grec. » — 1841, 1^{er} juillet. DUMESNIL envoie au recteur « un exemplaire de *Justine*, petit ouvrage dont je suis l'auteur. » — 1841, 6 juillet. Prospectus manuscrit. Id., autographié. — 1847, 3 mai. « *Université de France. Académie d'Amiens. Pensionnat de Framerville*. » Impr., Amiens, Lenoel-Hérouart, rue Royale, 10, in-4°, 2 pages. Prospectus, signé « A. DUMESNIL, bachelier ès-lettres, auteur de *Justine*, de *Fernand et Antony*, de *Marcia*, et de plusieurs autres ouvrages de morale. »

Grandcourt. 1836-1837. Pension de Mlle GRENIER (C.).

Guerbigny. 1840-1843. Pension de LEFEVRE. 1840, 4 novembre. Le comité de *Montdidier* l'autorise à recevoir 5 [internes]. — 1842, 28 décembre. Plan de la maison.

II. T. 382 (ancien T. p. 210, n° 6). Liasse. — 382 pièces, papier, (dont 4 impr. et 7 plans).

1811-1848. — Pensions du département de la Somme.

Ham. 1821-1833. Pension de LARCANGER (François-Constant). 1821, 5 décembre. La pension des élèves est de 300 frs, plus 3 sacs de blé qu'ils fournissent pour leur pain. « On a eu la méchanceté de répandre dans les environs, peu de temps après le départ de M. l'inspecteur [LEFOURNIER], que tout élève placé chez moi était contraint d'apprendre le latin, et de payer en outre une rétribution universitaire, afin de détourner les parents, qui ne veulent consacrer qu'une année ou deux à l'instruction de leurs enfants, pour la simple orthographe et l'arithmétique. » — 1833, 5 juin. Il se propose de céder sa pension à Jean-Pierre BELMONT, professeur au collège royal de *Rodez*.

1827-1828. Pension de LUCAS. S. d. Plan (signé par PLEINSELVE, maire). — 1827, 12 décembre. Le recteur lui enjoint de ne pas garder ses pensionnaires. — 1827, 15 décembre. CARON, curé de Ham, au recteur. Les pensionnaires de LUCAS « sont pour la plupart des enfants des environs, qui, à raison des mauvais chemins, ne peuvent se rendre à la maison paternelle tous les jours... Ne serait-il pas possible de lui accorder l'autorisation nécessaire?... Vous nous rendriez un bien grand service, mais surtout à ces malheureux enfants, qui se logeraient chez différents bourgeois de notre ville, chez lesquels ils n'auraient pas souvent l'occasion de s'édifier. »

1832-1838. Pension de BELMONT. 1832, 6 avril. LARCANGER présente au recteur BELMONT comme son successeur. — S. d. [1833, vers avril]. Le recteur au ministre : « La bonne foi de M. Belmont s'est trouvée indignement surprise. À la faveur de l'ignorance où il était de la législation universitaire, on lui a fait croire que l'on pouvait lui transmettre le titre de maître de pension, et c'est réellement la promesse de ce titre qu'on lui a vendue pour une somme de 2.500 frs. » — 1833, 27 mai. BELMONT au recteur : « J'ose... vous donner quelques détails sur ma position. Le conseil municipal, ayant encore reconnu l'utilité d'une école latine, a d'abord nommé 2 commissaires pour traiter du loyer d'une maison... Dans une autre réunion, il a été dit que la ville était pauvre, qu'elle ne pouvait disposer que de 3 ou 400 frs, et qu'à ce prix on ne pouvait pas avoir un local convenable. Enfin, il a été décidé qu'on achèterait une maison par souscription, et on a trouvé 8.000 frs, sans sortir du conseil. Mais, le lendemain, le maire est parti pour *Paris*, où il est resté un mois. Pendant ce temps, les personnes bien disposées se sont refroidies, et il s'est formé une vive opposition, par

l'influence d'un membre du conseil, qui n'a pas voulu souscrire. » Il joint à sa lettre un « plan d'études suivant les vues de M. BELMONT ». Cours de langue et de littérature nationale, en 6 classes. Langues anciennes, en 5 classes. « Ce système tend à relever l'étude de la langue nationale, et à abrégier l'étude des langues anciennes. » — 1833, 6 juin. « Lundi, j'ai été appelé au conseil,... j'ai prononcé quelques paroles arrangées, qui paraissent avoir produit de l'effet, car ces MM. me font de plus en plus espérer que j'aurai bientôt un local. » — 1833, 11 juin. « Mes antagonistes paraissent compter beaucoup sur le curé, qui ne s'est pas gêné pour me dire... que le régime universitaire ne pouvait pas se concilier avec les intérêts de la religion. Je tâche, tous les jours, de lui prouver le contraire... Je ne trouve pas une seule maison à louer,... je n'ai que 3 mois à jouir du local que j'occupe. » — 1834, 28 décembre. « Votre bienveillance, M. le recteur, m'a donné assez de force pour me soutenir dans un poste, où, selon toutes les lois ordinaires, je devais promptement succomber. » — [1835, 29 janvier]. Plan de la pension. — [1835, avant le 1^{er} octobre]. « *Pension de l'Université établie à Ham et dirigée par Monsieur Belmont,...* » Impr., Saint-Quentin, Ad. Moureau, in-4°, 2 pages. Prospectus. « La maison, située dans la rue Marchande, a une sortie sur le rempart. » — 1836, 28 juin. « Il m'est bien pénible de désigner les instituteurs de cette ville, que je ne crois pas autorisés à admettre des pensionnaires ; mais la conservation de mon établissement m'en fait une loi. On dit que M. VOLLAN, successeur de M. LUCAS, et M. VIQUET, maître d'école du faubourg, n'ont pas cette autorisation. » — 1836, 18 septembre. BELMONT a pris comme maître primaire MUSEUX, élève de l'école normale de *Laon*, breveté du degré supérieur. — 1837, 11 juin. « M. LELEU, maire de *Voyennes*, m'a fait annoncer par le père d'un de mes élèves qu'il allait m'envoyer son fils. Ce bonhomme arrive à *Ham*, et se laisse persuader que son fils pourra apprendre le latin dans l'école primaire à un prix moins élevé... M. VOLLANT fait donner des leçons de latin à cet enfant dans une chambre séparée. » — 1837, 3 décembre. « Aujourd'hui que mes pertes sont réparées et que la prospérité de mon établissement a fermé la bouche à mes ennemis, j'ose prendre la liberté d'implorer votre haute recommandation pour me faire sortir honorablement d'une ville, où j'ai été perfidement dupé... M. FOY, alors maire..., ne voyant que ses bonnes intentions, annonça à mon cousin MIGNOT que le conseil municipal avait délibéré qu'il me serait donné un local convenable pour établir une école secondaire... À mon arrivée,... M. FOY nous dit verbalement que la ville donnerait le local, et

alors, seulement alors, je me décidai à traiter conditionnellement avec M. LARCANGER. La violence des fils et la ruse du père rendirent irrévocable ce que j'avais d'abord subordonné à votre approbation comme cela est manifeste par le contenu de l'acte. Dès lors, M. LARCANGER, pour qui ma présence était devenue un tourment, chercha des partisans, qui mirent la division dans le conseil, et, au lieu d'un local, on ne vota que 400 frs, qui me furent retirés, quelques jours après, sur les plaintes des instituteurs primaires. Depuis ce temps, le maire et l'adjoint me donnent tous les ans de nouvelles espérances... Je pense qu'un successeur pourrait obtenir ce que me refuse sans doute quelque amour-propre blessé. » — 1838, 10 février. « Le sieur BOURGUET, bachelier ès-lettres, âgé de 43 ans, et père de famille, est attaché à mon établissement en qualité de professeur et de maître de dessin... Lundi dernier, à la suite d'une libation, il s'est battu avec un ouvrier... Il a voulu s'associer avec un instituteur primaire, en lui faisant entendre qu'avec son titre de bachelier il pouvait faire ériger son école primaire en école secondaire... Il lui serait aisé de m'enlever quelques élèves qui apprennent le dessin. Cependant, il n'a pas à se plaindre de mes procédés : car, outre les 600 frs que je lui donne par an, et la nourriture, je lui ai procuré des leçons de dessin, j'ai pris son fils gratuitement en pleine pension, et nous fournissons de l'ouvrage à sa femme. Quelque coupable que soit la conduite de cet homme, je suis forcé de le garder, et même de le flatter... » — 1838, 10 mai. « Journallement mon épouse et mes pensionnaires sont insultés par les enfants » de l'école primaire de VOLLAND, qui « viennent nous attaquer jusque dans notre domicile, en brisant nos carreaux à coups de pierre ». — 1838, 27 septembre. « L'exaltation de mes anciens ennemis est à son comble... Avant mon voyage de Paris, tout m'annonçait une bonne rentrée pour le 1^{er} octobre. À mon arrivée... j'ai connu, d'après le rapport de mes professeurs et de personnes amies, qu'il ne me restait qu'à me débarrasser de mes meubles... Je pars dimanche au soir pour Paris, où je resterai jusqu'au 4 octobre, hôtel du Nom de Jésus, rue Mondétour. » — 1838, 26 octobre. « J'ai enfin réussi à me fixer dans la ville de Verneuil (Eure), où l'autorité locale m'a admis pour diriger l'école secondaire. »

1833. Pension de MARCHAND. 1833, 8 mars. Il est autorisé à joindre un pensionnat primaire à son école.

1833. Pension de DELAPORTE. 1833, 14 mai. Il est autorisé à joindre un pensionnat primaire à son école.

1836. Pension de VOLLAND. 1836, 4 mai. Il est autorisé à recevoir des pensionnaires.

1841. Pension de HAMET. 1841, 6 octobre. « ... HAMET, l'un des instituteurs de la ville de Ham, qui ont commis la faute de solliciter auprès du prince Louis BONAPARTE des dons pour les distribuer à leurs élèves... Si le sieur HAMET n'obtient pas ce droit [de recevoir des pensionnaires], il continuera probablement... à l'usurper. » — 1841, 25 novembre. Le ministre demande comment il se fait que HAMET, ancien élève de l'école normale d'Amiens, jouisse de la dispense du service militaire, et comment, lié à l'enseignement public par un engagement décennal, il dirige une école privée.

Hautvillers-Ouville. 1838-1839. Pension de SALLE (Charles-Vincent). S. d. Plan supposé de sa maison.

Lanchères. 1828-1829. Pension de RAVIN (Pierre-Charles-Nicolas). 1828, 9 septembre. « Profession de marchand épicier et débitant de tabac. » — 1828, 4 décembre. LEPHAY, maire, au recteur. « Outre la classe du jour, que ferait le sieur RAVIN, concurremment avec l'instituteur actuel, il se propose d'ouvrir une classe d'adultes, qui ne pourrait avoir lieu que le soir et seulement pendant l'hiver, dans laquelle il suivrait la méthode employée dans les régiments de S. M. » — 1828, 9 décembre. RAVIN au recteur : « Propriétaire... d'un débit de tabac. Toute modique que soit cette ressource, puisque mes ventes ne s'élèvent qu'à 1.200 francs et ne me rapportent qu'un bénéfice annuel de 60 francs... Une blessure reçue en 1815 à bord d'un bâtiment du commerce, où j'étais en qualité de 1^{er} lieutenant, m'a forcé d'abandonner la mer... La pénurie du commerce m'a déjà forcé à de grands sacrifices pour faire honneur à mes affaires. » — 1828, 22 décembre. Traité entre RAVIN et Roch ODELIN, instituteur en fonction. RAVIN renonce à tout traitement communal, s'engage à ne recevoir que 10 élèves au-dessous de 14 ans, domiciliés dans la commune, qui ne pourront payer moins d'un franc par mois. — 1829, 24 avril. Le ministre l'autorise à admettre des pensionnaires.

Louvencourt. 1836. Pension de Mille GUERLE.

Lucheux. 1839-1843. Pension de DEGARDIN. 1843, 9 février. Le Comité de Doullens fixe à 15 le nombre de ses pensionnaires.

Mailly-Maillet. 1837. Pension de DEMELIN.

Maurepas. 1820-1822. Pension de VILLERS. 1820, 7 octobre. Venant de Péronne, il demande à ouvrir une pension à Maurepas. — 1820, 25 novembre. BAUCHART, instituteur communal, monte une cabale contre lui. — 1821, 15 mars. « Je n'ai ici pour le moment que 2 élèves au latin. » — 1822, 26 janvier. Il est alors maître de pension à Neufchâtel (Seine-Inférieure).

Méaulte. 1833-1834. Pension de MERCIER (Louis-Benjamin). 1833, 14 décembre. « Exerce depuis plus de 12 ans à Méaulte. »

Montdidier. 1818-1846. Institution. — 1818, 22 août. PILLON, ex-professeur de 7^{me} à *Amiens*, autorisé à ouvrir un pensionnat. — 1818, 2 sept. PADE, « curé de *Valines-en-Vimeu*, né à *Amiens* ». Il se propose de former une maison, où l'on donnera l'instruction des collèges royaux. — 1818, 15 sept. Il remplace PILLON, qui renonce à l'autorisation accordée. — 1818, 4 novembre. PADE au recteur : « Je me suis réjoui avec tous les amis de la religion et la ville de *Montdidier* de l'arrivée des frères des écoles chrétiennes. » — 1822, 9 mars. DEWAILLY, prêtre de la Mission, supér., au recteur : « M. VIVIER, notre confrère, actuellement professeur au pensionnat de *Montdidier*, que je destine à remplacer M. PADE. » — 1822, 24 mars. Le même au recteur : « Enfin, M. PADE s'est retiré. » — S. d. Le même au recteur : « L'état du pensionnat... se ressent beaucoup moins que je ne le craignais de la secousse, qui l'a mis à deux doigts de sa dissolution. M. VIVIER prend fort bien. » — 1822, 22 août. Arrêté du conseil royal érigeant en institution le pensionnat. — 1823, 13 avril, *Amiens*. DEWAILLY, supérieur du grand séminaire, demande que la maison soit érigée en collège. Elle a plus de 200 élèves et vient de passer bail pour 45 ans. — 1823, 13 mai. Arrêté du conseil royal autorisant l'enseignement de la philosophie dans l'institution. — 1823, 16 juillet (copie). Ordonnance autorisant le maire de *Montdidier* « à concéder... par bail de 40 ans à la congrégation de Saint-Lazare, qui dirige l'école secondaire de la dite ville, les bâtiments et dépendances, connues sous le nom de Prieuré. » — 1832, 27 nov. Le ministre demande si l'enseignement de la philosophie est autorisé et existe dans l'institution de M. VIVIER. — 1833, 30 septembre. SALHORGNE, supérieur de la congrégation de Saint-Lazare, à *Paris*, rue de Sèvres, n° 95, au recteur : il a désigné M. Prudent DELARCHE comme directeur du collège de *Montdidier*, en remplacement de M. VIVIER, appelé à diriger le collège de *Montlieu* (Aude), et M. François BARBIER comme directeur du collège de *Roye*, en remplacement de M. BOURY. — 1836, 30 novembre. « M. DELARCHE, directeur du collège de *Montdidier*, ayant quitté définitivement cette ville... » — 1837, 1^{er} avril. Le ministre au recteur : le supérieur de la congrégation de Saint-Lazare a proposé M. MARTIN, pour remplacer M. DELARCHE, mais, craignant que ce choix ne fût pas approuvé, attendu que M. Martin ne justifiait pas des grades exigés, il a proposé ensuite M. Jean-Baptiste-Thomas RIDOUX, prêtre, licencié ès-lettres. « Le grade de licencié ès-lettres n'est pas suffisant pour obtenir le titre de chef d'institution, les règlements exigent le grade de bachelier ès sciences. » — 1837, 13 juillet. Le ministre ne

peut désigner l'abbé RIDOUX, qui n'est pas bachelier ès-sciences. — 1838, 2 avril. Jean-Baptiste Nozo, supérieur général, au recteur : M. VICART (Ernest), professeur de mathématiques et de physique, est désigné pour prendre la direction de la maison. — 1838, 21 avril. Le ministre lui en accorde l'autorisation. — 1838, 6 juillet. Le recteur ne s'oppose point à ce que les élèves jouent une pièce lors de la distribution des prix, « bien que l'espèce d'exercice dont il s'agit soit interdite depuis longtemps dans les collèges de l'université. » — 1839, 4 août (copie). Le sous-préfet au préfet : « Les Messieurs, par un ordre de leur général, vont immédiatement fermer leur maison, il n'y aura même pas cette année de distribution de prix. Il paraît que ces MM. n'ont pas les grades nécessaires pour faire les classes de rhétorique et de philosophie... Ils préfèrent quitter l'enseignement plutôt que de s'exposer à des difficultés, qui ne sauraient se résoudre en leur faveur. Cette circonstance inattendue est une calamité pour la ville et pour l'arrondissement. » — S. d., « arrivée le 5 août 1839 ». VICART au recteur : « Nous allons fermer notre établissement. » — 1839, 11 septembre. Impr., s. l. n. d., in-8°, 4 pages. Circulaire de MARTIN, supérieur, annonçant la réouverture du collège pour le 7 octobre. « Ce retour inespéré est la tardive, mais solennelle manifestation du vif intérêt que M. le supérieur général a toujours porté à la ville de *Montdidier*. » — S. d. « Inspection de 1839. Rapport de M. HUBERT. » La décadence de la maison, qui n'a plus que 87 élèves, serait due « à l'excessive sévérité de M. CHAUSSAT, qui dirigeait l'institution il y a 3 ans, et les actes de violence auxquels il s'emportait quelquefois envers les élèves », mais aussi « au caractère du supérieur actuel, l'abbé MARTIN, homme nerveux, irritable, sombre... l'abbé VICART ne servant que de prête-nom ». — 1840, 4 janvier. Le préfet fait part au recteur d'un traité projeté entre la ville de *Montdidier* et la congrégation de Saint-Lazare, « par lequel cette dernière s'engage à desservir, pendant 10 années au moins, le collège... L'exécution de ce traité doit être garantie par la vente d'une pièce de terre au profit de la ville, avec stipulation d'un terme de 10 ans pour le paiement, dans le cas où la congrégation aurait satisfait à toutes ses obligations. Mais, si elle venait à se retirer avant l'expiration de ce terme de 10 ans, la propriété de la pièce de terre demeurerait acquise à la ville, sans versement de prix. » — 1845, 22 septembre. « *Collège de Montdidier...* » Impr., *Montdidier*, Radenez, in-4°, 4 pages. Circulaire de MARTIN,

supérieur, relative aux bruits répandus sur le collège. « On dit que je ne recommande pas assez l'établissement... On dit que je semble indifférent aux succès de nos élèves... On dit que je mets peu d'empressement à accueillir les élèves... On dit que je chagrine les parents par une sorte de trop rude franchise... On dit enfin que je veux fermer notre collège... »

1832. Pension de Mlle DELFORGE (Léonide). 1832, 16 juin. Le comité de *Montdidier* estime que ses titres ne lui permettent pas de diriger un pensionnat. « Il existe d'ailleurs 2 pensionnats primaires de filles dans la ville. » — S. d. Prospectus manuscrit. — 1832, 23 novembre. Le ministre l'autorise à joindre un pensionnat primaire à son école.

1834-1845. Pension de BRAINNE (Denis-Charlemagne). S. d. [1834, 22 juillet]. Prospectus manuscrit. — 1834, 9 août. Le Comité de *Montdidier* fixe à 24 le nombre de ses internes. — 1845, 4 août. BRAINNE au comité de *Montdidier* : son établissement, situé rue Saint-Pierre, devenant insuffisant, il a acheté une maison rue de la Halle aux draps, n° 3. Plan de cette maison. — 1845, 13 octobre. Le recteur l'autorise à transférer son établissement dans cette maison.

1835-1843. Pension de DOUVILLE (Côme-Raphaël). 1836, 9 mai. Il succède à BILLET (joint son brevet de capacité, délivré à Amiens le 10 sept. 1824). — 1842, 22 novembre. Le comité de *Montdidier* est d'avis qu'il soit autorisé à recevoir des jeunes gens au-dessus de 13 ans.

1842. Pension de Mlle DELAPORTE (Lucille). 1842, 21 novembre. Prospectus manuscrit. « Notre pensionnat compte 25 ans d'existence... Le prix de la pension se règle de gré à gré avec les parents. »

1843-1848. Pension de Mme veuve DUCASTEL (Marie, Victoire, Virginie DECLE). 1843, 10 février. Elle demande à succéder à Mlle MOREL. — 1843, 16 mai. Le comité de *Montdidier* fixe à 20 le nombre de ses pensionnaires. — 1847, 11 juin. 2 plans de son établissement, sis rue de la Commanderie. — 1847, 22 juillet. Elle transfère rue de la Commanderie, à partir du 1^{er} octobre, son établissement, antérieurement sis à la Croix Bleue, n° 34.

Moreuil. S. d. — 1827. Pension de BERLENCOURT père (V. François). — S. d. BERLENCOURT « au grand-maître de l'Université impériale » : il demande le diplôme de maître de pension. « Reçu comme instituteur en 1793 par le juri d'instruction publique pour les communes de *Moreuil*, *Morisel* et *Castel* », il a érigé « au bout de 2 ans son école en pensionnat ». — 1821, 27 oct. Il expose au recteur, son « ancien camarade de collège », les raisons de ses disgrâces. « Comme je suis prêtre marié, on cria haro sur le beaudet. » — 1827, 8 décembre. Le maire au

recteur : « M. BERLENCOURT père... tient depuis quelque temps 3 ou 4 enfants, dont un étranger, les autres de la commune... Ce nombre s'est accru de 5 à 6 de la commune depuis la suppression du pensionnat qu'avait si convenablement établi M. GREVIN... En ce moment, il n'en a plus aucun, il les a tous rendus à leurs parents le 6 du courant, ce qui me paraît un acte de subordination militant pour lui. »

1820-1827. Pension de BERLENCOURT fils (François-Clément). 1820, 3 mars. La municipalité au recteur : elle donne son agrément à la formation d'un pensionnat par BERLENCOURT, « âgé de 26 ans, natif du dit Moreuil, muni du diplôme de bachelier, que nous avons vu avec édification depuis son enfance assister à l'église en habit de chœur, fréquenter les sacrements, et, depuis la cessation de ses études, y faire les fonctions de premier chantre ». — 1821, 6 janvier. BERLENCOURT père au recteur : son fils n'a pas encore reçu son diplôme. Il a quelques internes, « mais de ces enfants dont les parents marchandent l'éducation comme une chose vile, en sorte qu'il en retire peu de profit, et une quinzaine d'externes à 20, 30 et 40 sols par mois. » — 1821, 7 avril. Impr. (0 m. 33 × 0 m. 45). Diplôme de maître de pension de François-Clément BERLENCOURT, né à Moreuil le 8 mai 1795. Au verso, « extrait des décrets... concernant les chefs d'institution et maître de pension ». — 1821, 28 novembre. BERLENCOURT père au recteur : « Je vous supplie, et toute la commune vous le demanderait au besoin, que son établissement, tout petit qu'il est, soit conservé à mon fils, malgré sa petite perception que lui a obtenue M. le marquis DE ROUGE. » — 1827, 30 novembre. BERLENCOURT fils au recteur : « Le sieur GREVIN ayant quitté la direction du pensionnat », il se décide, à la demande des principaux habitants, « à diriger de nouveau cet établissement, qu'il avait cédé au sieur GREVIN pour raison de santé ». — 1827, 3 décembre. Le recteur à BERLENCOURT fils : « Les archives de l'Académie m'ont fourni la preuve que, le 17 février 1813, le grand-maître... donna au recteur... l'ordre de fermer le pensionnat que tenait alors M. votre père à Moreuil. J'ai vu de plus que M. DIJON, peu de mois après avoir obtenu pour vous... le diplôme de maître de pension, fut obligé, vu la remise que vous aviez faite de la conduite du pensionnat à M. votre père, par suite de vos occupations de percepteur dans un autre lieu, d'en prononcer de nouveau la clôture. » — 1827, 7 décembre, *Mailly*. BERLENCOURT fils au recteur : il le conjure de ne pas laisser « un père de bientôt 5 enfants sans autre fortune qu'une perception de 900 frs... Je serai seul chef

de pension... Quant à ma petite perception, qui ne me demande que quelques jours par mois de sortie, je la

ferai faire par mon beau-père, qui a été longtemps percepteur, j'ai pour cela l'agrément de mes chefs. » — 1827, 8 décembre. Le maire au recteur : les projets de rétablissement du pensionnat de BERLENCOURT fils sont difficilement réalisables, « attendu qu'il est percepteur... résidant à *Mailly-Raineval*. »

1823-1827. Pension de GREVIN (Pascal). 1823, 24 octobre. Il demande à ouvrir un pensionnat à *Amiens*, paroisse Saint-Germain, qui « pourrait faciliter à beaucoup de jeunes gens de la classe indigente la préparation nécessaire pour entrer soit au petit séminaire de *Saint-Acheul*, soit au collège royal. » — 1825, 30 août. Le conseil royal a autorisé GREVIN à se substituer à BERLENCOURT, démissionnaire. — 1827, 8 octobre. GREVIN au recteur : « Je me trouve dans la plus fâcheuse position, ne conservant... que 2 pensionnaires... et 7 externes seulement... Il ne me reste que pour payer mon loyer, sans aucun autre moyen d'existence pour 3 personnes que j'ai à nourrir. » — 1827, 28 octobre. GREVIN se plaint de la concurrence illicite que lui fait BERLENCOURT. — 1827, 31 octobre. Il donne sa démission, « ne prévoyant pas pouvoir continuer... vu le peu d'élèves qui reste, par suite des intrigues et des calomnies de M. BERLENCOURT ». — 1827, 30 novembre, *Paris*. GREVIN au recteur : En même temps qu'il faisait tout pour le renverser, « M. BERLENCOURT... mangeait chaque jour à ma table et me donnait des marques de la plus sincère amitié ». Il répand dans le public le bruit « que l'Académie veut bien permettre que, comme prêtre », il tienne quelques pensionnaires...

1840. Pension de DHERMIGNY. S. d. Plan du pensionnat. — 1843, 22 juin. Il n'a que 5 élèves à qui il enseigne le latin, dont un neveu, et demande à ne pas les renvoyer avant la fin de l'année scolaire.

Morvillers Saint-Saturnin. 1839-1847. Pension de DEBONNAIRE (Victor-Alexandre-Auguste). — 1847, 15 mai. Il est autorisé à recevoir 6 pensionnaires.

Nesle. 1811. Pension de BACOUËL (Joseph-Jérôme). 1811, 25 mars. Il demande à être confirmé dans son état de maître de pension, « qu'il exerce depuis près de 12 ans ».

1811. Pension de PONCHARD (Augustin). 1811, 25 mars. Il demande le diplôme de maître de pension. « Ayant été nommé d'après un concours par le bureau de bienfaisance... pour instruire les pauvres de cette ville, j'y ai établi un pensionnat. »

1820-1828. Pension de BUTOT (L.). S. d. [1820, 5 septembre]. Prospectus manuscrit. « Le prix de la pension est de frs 360, y compris les vacances, ou de 6 hectolitres de blé, bonne qualité, et frs 250. » — 1824, 2 janvier. Il demande à se transporter à *La Fère*. — 1827, 9 décembre. Parmi ses pensionnaires, 4

lui paient seulement « la modique somme de 6 à 7 frs par mois pour l'instruction, le logement, la coction des aliments, etc., se nourrissant de ce que leur apportent leurs parents. » Il se plaint de MOREL, instituteur primaire, qui tient des pensionnaires, et « parcourt les campagnes, se donnant pour le seul maître de pension de *Nesle* ». Sont joints 2 bulletins impr. du « Pensionnat de *Nesle* », qui sont des attestations de « prééminence », signées du directeur MOREL.

1833. Pension de LEROY-MOREL. 1833, 30 avril. « Il succède à M. MOREL, son beau-père, dont il a été le collaborateur pendant plusieurs années. »

1841-1846. Pension de BERLENCOURT fils (François-Clément), né à *Moreuil*. S. d. [avant le 27 mars 1841]. Il demande à « remplacer, dans la direction du pensionnat secondaire de *Nesle* et de l'institution HENNECART, M. LEVASSEUR, sorti déjà depuis quelque temps. — 1841, 17 avril. BERLENCOURT au recteur : « La maison était tout à fait vide à mon arrivée, et entièrement discréditée... Je reçois de l'administration 600 frs et 4 sacs de blé (ancienne mesure de *Nesle*, 15 setiers), mais il me faut nécessairement pour les 40 ou 50 enfants, qui me sont envoyés gratis, un sous-maître, qui me coûte cette somme. » — 1844, 20 mars. « Si, dans toutes nos petites villes, les pensionnats primaires, plus florissants que les nôtres, et les petits séminaires conserv[e]nt le privilège de prendre des élèves laïques, non soumis à la rétribution universitaire, nos maisons tomberont infailliblement. Cependant nous sommes, pour la plupart, pères de famille, ayant vieilli dans l'enseignement, et ne sachant faire rien autre chose que d'instruire la jeunesse. » — 1846, 19 août. « Je ne puis encore, cette année-ci, vous adresser le palmarès de ma distribution de prix, attendu que, si je donne quelques récompenses, c'est toujours en septembre et à huis clos. »

1842. Renseignements envoyés par le recteur au ministre sur la fondation HENNECART. La donation, du 30 mai 1808, a été faite à l'hospice de *Nesle*. Elle porte sur des terres, dont le revenu est de 940 frs. Le décret autorisant l'acceptation est du 22 octobre 1808. La fondation est affectée « à l'instruction publique des enfants indigents des 2 sexes de la ville et des faubourgs de *Nesle*. Le traitement de l'instituteur est fixé à 600 frs, celui de l'institutrice à 300 frs. Le maître et la maîtresse sont choisis par le bureau de bienfaisance. Les donateurs ont de plus exprimé le vœu que l'instituteur pût enseigner un peu de latin aux élèves qui, au jugement du bureau de bienfaisance, annonceraient des dispositions supérieures. »

1843. Pension de Mlle COLIN. 1843, 5 juillet. Le comité de Péronne l'autorise à recevoir 15 pensionnaires.

Neuilly-l'Hôpital. 1835. Pension de NOIZEUX, instituteur communal.

II. T. 383 (ancien T. p. 210, n° 7). Liasse. — 283 pièces, papier, (dont 3 impr. et 8 plans).

1811-1848. — Pensions du département de la Somme.

Péronne. S. d. 1816. Pension de LEFEVRE (Nicolas). Il annonce au grand-maître de l'université impériale que, d'après la perquisition qui lui a été accordée le 11 septembre 1809, il a ouvert une pension. — 1816. Lettres de LEFEVRE, desservant de *Maizicourt*, ayant été maître de pension à *Péronne* ?

1817-1818. Pension de DUBOIS DE LIVRY (Anne-Germain). 1817, 20 juin. Il est autorisé. — 1817, 7 novembre. « Depuis près de 9 mois que je suis à Péronne, je n'ai absolument rien à faire, je vis au jour le jour avec ma femme et 3 enfants du peu que ma famille m'envoie. » — 1818, 11 octobre. « J'ai été autorisé depuis le 18 février 1812 par l'Académie de *Liège* à former un pensionnat à *Clèves*, département de la *Roer*, où je serais encore sans les événements de la guerre. »

1818. Pension de LEMOINE. 1818, 3 novembre. Il est autorisé à transférer son établissement de Péronne à *Gravelines*.

1818-1820. Pension de VILLERS. 1818, 21 octobre. Le sous-préfet et l'adjoint au maire « ne m'ont point dissimulé que le pensionnat de cette ville était tellement tombé à discrédit qu'il serait fort difficile de le relever ». — 1818, 3 novembre. « Ayant jadis été maître de quartier au collège des 4 Nations, ... ayant même professé dans ce collège la 3^{me}, je désire reprendre la carrière... que les événements seuls de la Révolution m'ont fait quitter... J'ai servi... dans l'administration de la marine en qualité de sous-commissaire et de commissaire. Mais, ayant été grièvement blessé dans un combat entre *Malte* et la *Sicile*, je fus obligé... de quitter ce service. » —

1818, 22 décembre. Il annonce qu'après avoir pris des arrangements avec LEMOINE il ouvrira le collège le 4 janvier. — 1818, 31 décembre. « Depuis ma retraite de la marine, j'ai toujours été en voyage, et presque continuellement hors du territoire de *France*. Après ma démission, je suis allé à *Ancône*... pour armer en course pour le compte d'une compagnie d'armateurs de *Paris*. Je suis resté un grand nombre d'années en *Italie*... Au retour, ... j'ai séjourné assez longtemps à *Aumale*... C'était en 1807. Depuis, je suis allé à *Marseille*, de là sur les côtes de *Barbarie*

pour le compte de la Compagnie d'*Afrique* pour les expéditions de blé pour les provinces méridionales de la *France*. Les dangers fréquents de la peste, et les avanies auxquelles les chrétiens sont souvent exposés dans les pays barbaresques m'ont engagé à revenir en France au commencement de cette année. En septembre dernier, je suis allé à *Ostende*, pour m'embarquer pour l'*Amérique* méridionale, où je devais être employé comme commissaire en chef de la marine sur la *Plata*. Le bâtiment sur lequel je devais m'embarquer... ne pouvant mettre à la voile qu'en décembre ou en janvier, je n'ai pas cru devoir tenter les hasards de la mer dans une saison aussi orageuse. » — 1819, 11 janvier. « Le collège a été ouvert le 4... Déjà j'ai 20 élèves, externes à la vérité. » — 1819, 20 janvier. « Un hasard heureux m'a fait retrouver... M. DE CAULINCOURT, duc de Vicence, lequel était passager sur la frégate la *Diane* en l'an 5, et secrétaire d'ambassade du général AUBERT-DUBAYET, ambassadeur... à *Constantinople*... J'ai en ce moment 26 élèves. » — 1819, 31 mai. « Le nombre des élèves a augmenté. Presque tous ceux de M. DE LIVRY sont venus au collège. » — 1820, 22 juillet. « Ma situation... n'est pas favorable. M. PONCHARD, que vous désignez pour me remplacer... » État des dépenses faites au 1^{er} mars 1820 (bâtiments, mobilier). — 1820, 2 septembre. « M. DE BRAY, maire de *Combles*, homme instruit et ami des sciences, auquel je me suis présenté... à l'effet, d'établir dans son canton une maison d'éducation, ... n'ayant pu me trouver un emplacement à *Combles*, ... m'a engagé à me fixer provisoirement à *Maurepas*. »

1832. Pension de Mlle GUENIN. 1832, 5 mai. Plan de sa pension, rue du Noir-Lion. Le Comité de *Péronne* l'autorise à recevoir 8 pensionnaires.

1832-1833. Pension de LECLERC (F.). 1832, 29 décembre. Sa maison peut recevoir 5 pensionnaires.

1833. Pension de NOBECOURT.

1835. Pension de Mlle SOULIES.

1835. Pension de Mlle DRINCOURT. 1835, 5 mai. Elle est secondée par Mlle DUFOURMANTEL.

1837-1846. Pension de PLATRIER. 1837, 4 nov. A succédé à LECLERC, décédé. — 1846, 6 mars. « Plusieurs parents s'opposent... à ce que l'histoire et la géographie soient enseignées à leurs enfants, attendu qu'ils ne les envoient en pension que pour y rester peu de temps, et qu'ils doivent se borner à apprendre l'orthographe, la comptabilité, et particulièrement l'arpentage. »

1837 (copie)-1840. Pension de RAIMOND fils. 1837, 15 février (copie). Bail par M. DUPEYROUX, de *Contalmaison*, au profit de RAIMOND (Louis-

Marie-Ferdinand) d'une maison rue des Juifs. — 1838, 15 septembre. Succède à son père. — 1838, 2 octobre. Le Comité de Péronne estime qu'il peut recevoir 20 internes. — 1840, 5 février. Le Comité de Péronne estime que le nouveau local de M. RAIMOND peut recevoir 20 internes. — S. d. Plan (du nouveau local ?).

1843. Pension de Mlle DELATOUR (J.). 1843, 26 mai. Elle a 12 pensionnaires. — 1843, 5 juillet. Le Comité de Péronne fixe à 26 le nombre des pensionnaires qu'elle peut recevoir.

1844 (copie)-1847. Pension de Mlle LOFFROY. 1844, 12 et 14 mai (copie). Bail d'une maison rue des Ursulines, n° 3. — 1847, 17 décembre. Le Comité de Péronne fixe à 24 le nombre des pensionnaires qu'elle peut recevoir.

Plachy-Buyon. 1828. Pension de HAUTCEUR.

Poix. 1817-1822. Pension de BRESSEAU (François-Pierre). 1819, 28 juillet. « Les vacances, qui durent ordinairement 3 à 4 mois dans les campagnes, ... jusqu'au mois de novembre... »

Quend. 1841 (copie)-1844. Pension de Mlle BLONDEL. 1841, 3 octobre (copie). Bail d'une maison tenant au presbytère. — 1843, 13 novembre. Plan de la maison. Le comité local estime qu'elle peut recevoir 12 pensionnaires. — 1844, 26 janvier. Le Comité d'Abbeville estime que, la même pièce servant à la fois de classe et de cuisine, aucune pensionnaire ne peut être admise.

Quevauvillers. 1836-1838. Pension de DESAVOYE (Zéphir-Charles). 1838, 6 janvier. Le Comité d'Amiens estime qu'il peut recevoir 25 pensionnaires.

Rollot. 1843-1846. Pension de CORDIER aîné. 1845, 3 avril. MINART, instituteur communal, au recteur. Alors que le comité a fixé à 6 le nombre de ses pensionnaires, M. CORDIER en reçoit jusqu'à 18. « Sans autorisation, sa dame admet des demoiselles pensionnaires. » — 1845, 22 décembre. Procès-verbal de visite par le délégué du comité de *Montdidier* : « Classe au rez-de-chaussée 55 élèves... Réfectoire, 18 couverts... Une petite partie des élèves se nourrissent à leurs frais, et ne paye que 8 frs par mois... Dortoir : il peut contenir facilement 18 lits de pensionnaires. » Plan de la maison.

1844-1848. Pension de MINARD (Louis-Auguste). 1848, 12 juillet. Il est autorisé à recevoir 4 pensionnaires.

1845-1847. Pension de Mme CORDIER, née Eugénie-Désirée FROID. 1847, 4 mai. « L'établissement de Mme CORDIER est tout à fait distinct de celui de son mari ; dont il est séparé par la largeur d'une rue. »

Rosières. 1840-1842. Pension de CARPENTIER. 1849, 9 juin. Plan de la maison (donne sur la rue de la

Sequelette). — 1840, 10 décembre. Le comité de *Roye* estime qu'il peut recevoir 8 pensionnaires. — 1842, 2 septembre. « ... *Pensionnat d'instruction primaire dirigé par M. Carpentier-Delaporte.* » Impr., in-8°, Amiens, Lenoel-Herouart. Prospectus.

1845. Pension de Mlle JANSON (Olympe). — 1845, 26 août. Plan de la maison.

Roye. 1841. Pension de LEMOINE. 1811, 24 mars. Il demande le diplôme de chef d'institution. « Je fus en 1790 reçu dans le corps des Doctrinaires, où j'ai professé jusqu'au moment de sa dissolution... Je ne voulus point, dans la tourmente révolutionnaire, quitter mon état. »

1818. Pension de PERILLEUX. 1818, 22 août. La Commission de l'instruction publique ne l'autorise à ouvrir un pensionnat qu'après qu'il aura justifié du grade de bachelier-ès-lettres.

1830. — Pension de LAVANDE (Charles-Nicolas-Joseph). — 1830, 12 janvier. Depuis 5 ans qu'il exerce à *Roye*, il reçoit des pensionnaires, et demande à les conserver. — 1830, 27 octobre. Plan de la maison. — (Joint brevet de capacité du 11 septembre 1822, et autorisation d'exercer du 6 août 1824).

1833-1834. Pension de Mlle TRUFFIER (Louise).

1839-1841. Pension de WYART. S. d. Plan de la maison, sise entre la rue de Paris et la rue des Prêtres. — 1841, 8 avril. « ... *Pensionnat d'instruction primaire établie à Roye.* » Impr., in-8°, s. l. n. d. Prospectus. Prix de pension 350 frs. « Des arrangements particuliers pourront être faits avec les parents qui désireront donner du blé. »

1842. Pension des dames Ursulines. 1842, 17 mai (copie). Délibération du Comité de *Roye*. L'inspecteur DEHEN « s'est présenté hier, accompagné de M. le Maire... pour inspecter l'école tenue par la communauté religieuse des Ursulines... Il a eu à essuyer le refus de remplir la mission, qu'il tient de M. le ministre de l'instruction publique, sous le prétexte que les maisons religieuses ne sont pas dans l'usage d'être visitées et inspectées par l'Université ». Le comité décide de faire lui-même en corps l'inspection, mais ajourne toutefois cette inspection au prochain passage de l'inspecteur.

1843. Pension de Mme BIRE (A.). 1843, 22 juin. Le comité décide qu'elle peut recevoir 50 pensionnaires.

1843-1844. Pension de PUILLE. 1843, 27 sept. Le comité estime qu'il peut recevoir 14 pensionnaires. — 1843, 8 novembre. Il persiste dans son avis, bien que M. EDAN ait protesté que M. WYART, prédécesseur de PUILLE, n'était autorisé que pour 8 pensionnaires, dans le même local. — S. d. Plan de la maison, sise entre la rue de Paris et la rue des Prêtres.

1846. Pension de BAILLY. S. d. M. EDAN l'avait choisi comme « successeur dans la direction de l'établissement qu'il a fondé dans les bâtiments de la ville... Le conseil municipal, ne voulant pas établir un précédent, qui autoriserait, en quelque sorte, chaque directeur à disposer comme d'une possession privée d'un local qui ne lui appartient pas, a rejeté la demande de M. EDAN. » Il se propose de s'installer dans le local qu'ont occupé les Ursulines, 172, rue de Paris. — S. d. [1846, 21 septembre]. « *Université de France. Académie d'Amiens. Maison d'éducation sous la direction de M. Bailly, à Roye, rue de Paris.* » Impr., in-4°, Montdidier, Radenez. Prospectus. « M. BAILLY, ayant dirigé à *Meaux*, durant 9 ans, une maison d'éducation... »

II. T. 384 (ancien T. p. 210, n° 8). Liasse. — 291 pièces, papier (dont 4 impr. et 13 plans).

1818-1847. — Pensions du département de la *Somme*.

Rue. — 1834-1838. Pension de DEBEAUVAIS. 1834, 29 août. CHEREST, principal d'*Abbeville*, au recteur : « M. GAUDEFRUY, curé-doyen de *Rue*, établit... un pensionnat, où M. DEBEAUVAIS veut bien être uniquement son prête-nom. » — S. d. [1834, avant le 1^{er} octobre]. « *Pensionnat de Rue*. » Impr. Abbeville, A. Boulanger, in-4°, 4 pages. Prospectus. « Le local... est la belle maison qu'occupait feu M. SOMBRET, juge de paix. » — 1837, 28 août. Le recteur au ministre : le 7 août, 4 jeunes gens se sont noyés au *Crottoy*, en se baignant. « Un seul avait suivi, comme externe, le cours de mathématiques de la pension de *Rue*, les 3 autres étaient entièrement étrangers à l'établissement. » — 1838, 19 avril. DEBEAUVAIS au recteur : « Le doyen de RUE, avec lequel j'ai eu le malheur de m'associer, et qui m'a fait un bail de sa maison, vient de vendre cette maison aux religieux de l'abbaye de *Valloires*. Nous devons continuer la classe jusqu'à la fin de l'année : le départ d'un professeur a fait changer de résolution, et la maison est fermée. » — 1838, 21 juin. Il envoie le plan de sa nouvelle pension.

1840-1841. Pension de FUZILLIER. 1840, 30 déc. Plan de sa maison (?). — 1841, 5 novembre. Le recteur propose de l'autoriser à recevoir des pensionnaires, ainsi que CALMON fils, instituteur à *Vron*.

Saint-Christ-Briot. 1845. Pension de VAQUEZ (Pierre-Firmin), à *Briot*. (Joint bail de maison du 16 juillet 1843).

Saint-Fuscien. 1826-1847. Pensionnat des frères de Saint-Joseph. 1826, 17 mars. « *Pensionnat de Saint-Joseph à l'abbaye de Saint-Fuscien*. » Impr., Amiens, Caron-Vitet, in-8°, 4 p. « Le but de cet établissement est de procurer aux parents, qui ne veulent point

appliquer leurs enfants à l'étude des langues anciennes, le moyen de leur donner une éducation telle que l'indique l'énoncé ci-après des divers objets de l'enseignement. » Ces objets sont : la religion, la lecture, l'écriture, la grammaire française, les éléments du style épistolaire et de la narration, la sphère et la géographie, l'histoire, l'arithmétique, la géométrie appliquée aux arts et métiers, le dessin linéaire, la tenue des livres de comptes, la manière de rédiger les actes sous seing privé et de l'état-civil, la musique vocale. « On s'arrangera pour la pension de gré à gré avec les parents. » À la suite, est imprimée une recommandation de l'évêque d'*Amiens* en faveur du pensionnat. — 1826, 17 mai. Copie de l'autorisation donnée par l'évêque d'*Amiens* à Charles WISSOCQ d'ouvrir un pensionnat à Saint-Fuscien. — 1828, 12 août. « *Pensionnat de Saint-Fuscien. Distribution solennelle des prix, précédée d'exercices publics...* » Impr., Amiens, Caron-Vitet, place du Grand-Marché. In-4°, 1 feuillet et 12 p. — 1828, 26 août. Le ministre au recteur : « Il paraîtrait qu'une école aurait été formée à *Saint-Fuscien*... pour les enfants qui se destinent au commerce... L'association de Saint-Joseph a été autorisée pour former des clercs laïques et des instituteurs primaires. Elle contreviendrait aux lois... en s'occupant d'un enseignement... étranger à son but. » — S. d. [avant le 10 octobre 1828]. « *Maison d'éducation à l'ancienne abbaye de Saint-Fuscien*. » Impr., Amiens, Caron-Vitet, in-12°, 4 p. Prospectus. « L'établissement... a pour objet principal l'instruction des jeunes gens qu'on destine au commerce et aux diverses fonctions de la vie civile, lesquelles n'exigent pas la connaissance des langues anciennes. » Objets de l'enseignement : la religion, la langue française, la langue anglaise, les mathématiques, l'écriture, la tenue des livres, les notions de jurisprudence commerciale, quelques principes de chimie appliquée aux arts et aux manufactures, le dessin linéaire, les principes de l'architecture, la levée des plans, l'histoire, la chronologie, la géographie, la sphère, les arts d'agrément (dessin et musique). — 1828, 10 octobre. Le ministre, qui a connu ce prospectus, invite le recteur à prier le chef de l'établissement de Saint-Fuscien à se borner à l'instruction élémentaire. — 1828, 1^{er} novembre. Rapport de l'inspecteur DURAND. « Hier je suis allé... visiter l'établissement que dirige à Saint-Fuscien M. LARDEUR-LATTAIGNANT... Cet enseignement se borne à l'instruction primaire... M. le directeur m'a dit qu'il y avait... 80 pensionnaires. » — 1829, 6 janvier. Arrêté du conseil royal annulant le prospectus du pensionnat paru en 1828

et enjoignant à l'association de se borner à exécuter l'ordonnance du 3 décembre 1823, qui l'a autorisée. L'inspecteur général POULLET DE LISLE a constaté que des élèves étudient le latin et qu'il n'existe « aucun élève qui puisse être considéré comme destiné à devenir instituteur primaire ». — 1829, 5 février. Explications fournies par LARDEUR DE LATTIGNANT. « L'association a été organisée en janvier 1824. Mgr l'évêque... a sollicité du Département des secours, qui ont été employés à payer les loyers de la maison... et à fournir la subsistance des sujets, qui se sont successivement présentés... la plupart appartenant aux classes inférieures de la société... Sur un assez grand nombre de sujets... il ne s'en trouva guère, depuis le commencement... que 40 qui soient restés assez de temps au noviciat pour être mis en état d'exercer comme instituteur et comme chantre... Il y a actuellement dans la maison 4 postulants et 7 novices. » Le pensionnat annexé comprend 70 internes, sur lesquels 5 se destinent à l'enseignement. » — S. d. [1829, 12 mars]. « Liste des instituteurs qui ont fait, en tout ou en partie, leur éducation chez les frères de Saint-Joseph. » — 1838, 24 mars. Rapport de HUBERT, inspecteur de l'académie. M. LARDEUR, supérieur général de la congrégation, doit rouvrir son établissement après Pâques. Il n'y a pas eu, en réalité, cessation du pensionnat, mais, depuis le mois d'août dernier, une « interruption dans les études, parce que M. l'évêque d'Amiens voulait transférer à *Saint-Fuscien* le petit séminaire de *Saint-Riquier*, et contestait à M. l'abbé Lardeur le droit de propriété de la maison qu'il occupe. Il paraît, en effet, que l'évêque... aurait fait l'acquisition d'une partie... de la maison, à l'aide d'un don assez considérable qu'il aurait reçu, pour cette fin, de l'ex-duchesse DE BERRI. »... Le prix de la pension sera de 400. C'est le taux auquel m'avait d'abord imposé moi-même M. LARDEUR, me prenant pour un père de famille, qui voulait lui confier son fils. Car j'avais cru devoir garder d'abord l'incognito... M. LARDEUR... tiendra toujours à honneur de recevoir les visites des autorités académiques... Les frères... assure-t-il, sympathisent de tout cœur avec le gouvernement actuel. Ils ne se sont exilés momentanément en *Belgique* que parce qu'ils craignaient des persécutions, et qu'ils étaient astreints à des obligations peu compatibles avec leur caractère... par exemple, au service de la garde nationale. Ils se sont empressés de rentrer... dès qu'ils ont vu que le gouvernement s'humanisait de plus en plus sous le rapport religieux... » — 1845, 31 mars. Le recteur propose d'accorder le diplôme de maître de pension à GUENOT (François-Xavier), qui s'établit

dans la maison occupée par les frères de Saint-Joseph. Il est recommandé par M. LARDEUR. — 1845, 11 avril. Le ministre demande des renseignements complémentaires. — 1847, 7 mai. Le recteur au ministre : « Je suis porté à croire que l'autorité réelle... demeurera aux mains de M. l'abbé LARDEUR... propriétaire au moins nominal de cette maison, qui est le chef spirituel des 12 ou 15 religieux qui l'habitent avec lui, et qui enfin est le véritable auteur du plan, qui consisterait à faire de la dite maison un vaste établissement d'instruction, où l'on formerait de jeunes sujets à la fois pour les professions industrielles et pour les professions libérales de la société. » — 1845, 29 mai. Le ministre refuse d'autoriser GUENOT. — 1847, 12 avril. LARDEUR, supérieur de l'institut, au recteur : « Depuis que le gouvernement s'est chargé lui-même de former des instituteurs... les frères... se sont bornés à la direction des pensionnats... La maison-mère de *Saint-Fuscien*... n'a jamais cessé d'exister. En 1830, elle possédait plusieurs succursales dans le département... Mais, les troubles qui survinrent cette année ayant mis les frères hors d'état de poursuivre... leur œuvre de dévouement, soit parce qu'on avait pris leurs maisons pour les faire servir de corps de garde, soit parce qu'on voulait les obliger à des services publics incompatibles avec leur caractère religieux, ils prirent le parti, pour la plupart, de s'expatrier... sans toutefois abandonner la maison-mère où le pensionnat fut constamment maintenu. Depuis leur retour, les frères... après avoir essayé de fonder une succursale dans le département du *Loiret*, ont jugé à propos de se réunir dans la maison-mère... pour le moment leur seul établissement. » — 1847, 15 avril. Lettre autographe de l'évêque d'Amiens : il demande que les frères soient assimilés aux frères de la doctrine chrétienne pour l'exemption du service militaire. — 1847, 17 avril. Le recteur au ministre : *Saint-Fuscien* a voulu jadis « recueillir les débris de l'établissement de *Saint-Acheul*,... fermé en exécution de l'ordonnance du 16 juin 1828... L'institut... ne se compose aujourd'hui que de 18 membres, dont 7 postulants ou novices... où ils donnent l'instruction primaire à une centaine d'élèves pensionnaires. »

Saint-Riquier (1822-1844). 1822-1828. Pension de M. PADE. 1822, 31 août. Vœu du conseil général favorable à l'ouverture d'une maison d'éducation par M. PADE, qui vient d'acheter l'abbatiale, et qui naguère a été « le véritable créateur » du pensionnat de *Montdidier*, qui a compté, sous son administration, plus de 200 élèves. — 1822, 3 septembre, *Friville*. PADE demande au grand-maître l'autorisation d'user à *Saint-Riquier* du diplôme qui lui a été accordé pour *Montdidier*. — 1822, 1^{er} octobre.

Le conseil royal décide « qu'il n'y a pas lieu, quant à présent, de statuer sur la demande de M. l'abbé PADE. » — [1824], 20 février. AFFRE, vicaire général, au recteur : il espère que le succès couronnera M. PADE dans « la nouvelle démarche que vous lui avez conseillée ». Un motif puissant d'y accéder, « c'est la facilité qu'aurait Mgr. de renfermer dans le nouvel établissement les élèves des différentes écoles de curés, contre lesquelles vous réclamez avec tant de raison... Il serait difficile de prendre une mesure générale pour les fermer avant qu'on leur ait offert un moyen de continuer leurs études, *Saint-Acheul* et *Montdidier* ayant déjà plus d'élèves qu'ils ne peuvent en contenir. » — 1824, 20 avril. Le conseil royal autorise l'abbé PADE à ouvrir une pension « dans les bâtiments de l'ancienne abbaye de Saint-Riquier ». Elle ne doit pas nuire aux collèges. « Vous n'ignorez pas, M. le recteur, les réclamations pressantes et énergiques, que les autorités d'*Abbeville* ont élevées contre le projet de M. l'abbé PADE. L'intérêt de cet établissement naissant... exige que les prévoyances des habitants d'*Abbeville* ne soient point justifiées. » — 1824, 26 avril. PADE remercie le recteur, au rapport duquel le diocèse est « redevable de l'établissement... de Saint-Riquier ». Le prix de pension est fixé à 500 frs, pour un petit nombre. « Le reste se compose de jeunes gens, qui se nourrissent dans la maison à leurs dépens, et qui ne payent que leurs mois d'école. »

1844. Pension de Mme D. GEORGE. 1844, 7 juillet. Prospectus manuscrit.

Saint-Valery. 1818-1834. Pension de BEAUSSART. — 1818, 9 avril. Envoi de l'état nominatif des élèves « qui ont fait le plus de progrès d'après l'instruction mutuelle, depuis le 1^{er} juillet 1817, époque où M. DUPONT est venu chez moi faire confectionner différents objets... Le pensionnat de M. GOUSSET-LANGLOIS est composé de 3 ou 4... externes... Le sieur VAUTIER, préposé des douanes,... sous le nom de sa femme,... a chez lui une quantité de filles et plusieurs garçons ».

1840-1847. Pension de CAHON (Jean-François). 1840, 5 août. BEAUSSART à M. CANDAS, secrétaire de l'académie : « Je vous adresse le certificat que l'on exige de M. CAHON pour obtenir le titre de maître de pension. J'avais cru qu'un homme marié était censé n'appartenir à aucune congrégation religieuse. » —

1840, 21 septembre. Le ministre autorise CAHON, bachelier ès-lettres, à succéder à BEAUSSART, son beau-père. — S. d. [1841, 25 juillet]. Prospectus manuscrit. — 1845, 18 juin. CAHON fait part au recteur qu'un de ses élèves, François-Valentin CHARLET, 18 ans, de *Saint-Firmin*; commune du *Crotoy*, s'est noyé le 12, « à l'endroit ordinaire des bains,... où il n'y avait que 4 pieds d'eau. Tous pensent qu'il sera survenu

à ce jeune homme une défaillance... Il a rendu par la bouche beaucoup de sang ». — 1847, 4 mai. Sa classe secondaire attendant à l'école primaire, a été transférée sur le port, dans la maison de l'ancien bureau des douanes.

Thezy-Glimont. 1839. Pension de SAGUEZ, instituteur communal. S. d. [1839, 30 mai]. Plan de sa maison, rue d'En-Bas.

Valines. 1832-1847. Pension de QUENNEHEN (Pierre-Charles-Henri). 1832, 22 octobre. Résumé de pièces sur QUENNEHEN : a ouvert un pensionnat, avec son père et son frère, à Valines en novembre 1827, « annonçant qu'il enseignerait le latin ». Condamné par le tribunal d'Abbeville le 1^{er} mai 1828 à fermer son école, il l'a continuée. — 1836 ; 16 décembre. Le ministre refuse à QUENNEHEN l'autorisation de tenir pension. — 1837, 7 janvier. QUENNEHEN au recteur : « À la réception de l'ordre de M. le sous-préfet, qui m'enjoint de renvoyer mes élèves, je fus à *Paris* prier M. ESTANCELIN, notre député, de présenter la pétition ci-jointe à M. le ministre, etc... » — 1837, 27 janvier et 6 mars, Le ministre demande des renseignements nouveaux. —

1837, 1^{er} avril. Le recteur au ministre : le comité d'*Abbeville* est favorable à QUENNEHEN. Mais M. l'inspecteur des écoles primaires annonce qu'il a trouvé dans son école « 26 pensionnaires, couchant deux à deux dans le même lit, et que ce n'est que par suite de la défense formelle qu'il lui avait faite l'année précédente que cet instituteur avait renoncé à recevoir des pensionnaires du sexe féminin, que, jusque là, il avait fait coucher dans le même dortoir que les garçons. » — 1837, 29 mai. Le ministre maintient son interdiction du 16 décembre 1836. — 1837, 25 juin. Lettre d'ESTANCELIN, député de la Somme : QUENNEHEN a reformé sa pension, il est d'ailleurs victime de haines locales, et a toujours été persécuté par les « prêtres du pays ». — 1837, 8 septembre. Rapport de Ch. DE FLORIVAL, procureur du roi, délégué par le comité d'*Abbeville* pour visiter la pension de QUENNEHEN. Il a la conviction que l'inspecteur, qui l'a accusé de faire coucher les filles dans le dortoir des garçons, s'est trompé. QUENNEHEN s'occupe de son école avec zèle, et doit être autorisé à recevoir 14 pensionnaires seulement. — 1838, 10 mars. Le ministre autorise QUENNEHEN à recevoir des pensionnaires. — 1847, 23 août. Prospectus manuscrit. « La théorie sans la pratique n'ayant point d'utilité réelle, les promenades sont fréquemment utilisées pour l'application des démonstrations mathématiques... Les élèves exécutent hebdomadairement sur le terrain l'arpentage, le nivellement et autres opérations géométriques. »

Vauvillers. 1822-1824. Pension de PETIT, des-

servant. 1822, 19 avril. N'a que 5 élèves au latin. — 1824, 4 février. CARON, curé de *Framerville*, au recteur. M. PETIT est retourné dans son diocèse. « Les enfants, à sa sortie, étaient d'autant plus embarrassés qu'ils y étaient presque tous à peu près gratuitement. J'ai eu pitié d'eux. Plusieurs ont été placés... à *Montdidier*, à *Saint-Acheul*, à *Noyon* et à *Versailles*. J'en ai fait entrer d'autres chez les frères des écoles chrétiennes... M. PETIT... est dans son diocèse depuis 4 mois à peu près. Il a usé dans son pensionnat le reste de sa fortune, il a plus consulté son zèle que la prudence. Les droits universitaires en ont fait enfuir ceux qui étaient capables de les payer. »

Vermandovillers. 1840-1845. Pension de DELEVAL. 1841, 6 janvier. Le comité de *Péronne* fixe à 8 le nombre de ses pensionnaires. Plan de l'école. — 1841, 26 janvier. Il prépare dans son grenier un dortoir de 6 m. × 4,25, et de 2 m. 30 de hauteur. — 1841, 12 février. Plan du dortoir. — 1845, 11 avril. Le ministre l'autorise à recevoir des pensionnaires. — 1845, 18 juin. Le comité de *Péronne* en fixe le nombre à 6.

Vers-Hebecourt. 1829-1834. Pension de HANQUEZ (Joseph-Gabriel). 1829, 11 février. Plan de la maison, avec dortoir contenant 15 lits. — 1834, 3 avril. Le ministre l'autorise à recevoir des pensionnaires.

Vignacourt. 1844. Pension de GOMEL (Pierre-François). 1844, 22 juin. Deux plans de la maison (joint la copie du bail du 11 septembre 1843, au loyer de 200 frs). Il demande l'autorisation de recevoir des pensionnaires dans la maison d'école, qu'il dirige « depuis le mois d'octobre 1843. » — 1844, 5 décembre. Le comité d'*Amiens* l'autorise à recevoir 10 pensionnaires.

Villers-Bretonneux. 1834-1836. Pension de LIGNY (Pierre-Sulpice). S. d. [1834, 15 octobre]. Plan de la maison. — 1834, 30 décembre. Il est autorisé à recevoir des pensionnaires.

1841-1845. Pension de CHOQUET. S. d. [1843, 1^{er} septembre]. Plan de la maison sise impasse rue Neuve. — 1845, 9 avril. Le ministre l'autorise à recevoir des pensionnaires. — 1845, 8 mai. Le comité d'*Amiens* fixe à 8 le nombre de ses pensionnaires.

1843. Pension de la sœur CHANTAL. 1843, 30 oct. Le ministre l'autorise à recevoir des pensionnaires.

1847-1848. Pension de MAILLART. 1847, 24 juin. Le comité d'*Amiens* est d'avis de ne pas l'autoriser. « Déjà depuis longtemps M. MAILLART a des pensionnaires. » — 1847, 20 octobre. Le comité est d'avis qu'il peut recevoir 8 pensionnaires. — 1848, 24 janvier. Il est autorisé par le ministre.

Vron. 1837-1842. Pension de CALMON (Jules-Amédée). 1837, 23 novembre. Plan de la maison, rue de l'Église. — 1838, 4 janvier. Le recteur au ministre. « La commune de *Vron* est entourée de plusieurs petits hameaux et fermes, dont les habitants envoient leurs enfants à l'école communale. Dans la mauvaise saison, les chemins sont impraticables, et il n'est point sans danger pour la santé des enfants de les obliger à retourner dans leurs familles à la fin de chaque journée. » — 1839, 15 novembre. Le ministre l'autorise à recevoir des pensionnaires. — 1841, 29 décembre. Plan de la maison, aboutissant à la route royale de *Paris* à *Calais*. — 1842, 29 mars. Le ministre l'autorise à recevoir des pensionnaires.

Warloy-Baillon. 1837-1838. Pension de BOYER. — 1838, 10 février. Le ministre l'autorise à recevoir des pensionnaires.

Warsy. 1834. Pension de BONNAY. — 1834, 10 mai. Délibération du conseil municipal l'autorisant à recevoir des pensionnaires. Plan de la maison. — 1834, 29 août. Le comité de *Montdidier* l'autorise à recevoir 9 à 10 pensionnaires. — 1834, 6 décembre. Le ministre l'autorise.

II. T. 385 (ancien T. p. 4, n° 1). Liasse. — 83 pièces, papier, dont 33 impr.

1839-1854. — Concours pour les écoles de médecine et de pharmacie militaires. (Dossier du rectorat complété à l'académie départementale de la *Somme*). — Instructions et correspondance y relative (1839-1854). — Programmes imprimés des concours (1840-1854). — Affiches imprimées des concours (1840-1854).

II. T. 386 (ancien T. p. 4, n° 7). Liasse. — 9 pièces, papier, dont 7 impr.

1845-1853. — Concours pour l'école navale. (Dossier du rectorat, complété à l'académie départementale de la *Somme*). — Programmes imprimés des concours de 1845 à 1848, et de 1851 à 1853.

II. T. 387 (ancien T. p. 4, n° 8). Liasse. — 36 pièces, papier, dont 13 impr.

1836-1856. — Concours pour l'école polytechnique. (Dossier du rectorat, complété à l'académie départementale de la *Somme*). — Instructions imprimées pour le concours de 1837, de 1840 à 1842, de 1845 à 1856. — Correspondance.

II. T. 388 (ancien T. p. 4, n° 6). Liasse. — 34 pièces, papier, dont 10 impr.

1840-1857. — Concours pour l'école spéciale militaire de Saint-Cyr. (Dossier du rectorat, complété après 1848 à l'académie départementale de la Somme). — Programmes imprimés du concours de 1840 (centre d'examen à Douai pour le Nord, le Pas-de-Calais, et la Somme), 1841, 1844 à 1847, 1851 à 1853. — 1840-1857. Correspondance. 1845, 20 avril. « ... *Règlement pour les examens d'admission à l'école spéciale militaire.* » Impr., Imprimerie Royale. In-fol., 12 p. — 1845, 3 juin. COURTOIS, professeur de mathématiques spéciales, et FAROCHON, professeur d'histoire au collège royal, sont appelés à faire partie du jury. — 1845, 14 juillet. Centre d'examen à Amiens, présidé par le commandant du génie DESBROCHERS. — 1846, 23 février, 52 frs 50 à M. FAROCHON pour avoir fait partie de ce jury. — 1847, 18 juin. Elèves du collège d'Amiens candidats : GILLET, DECAIX, BRULIN, DE BULLET.

II. T. 389 (ancien T. p. 4, n° 5). Liasse. — 5 pièces, papier, dont 2 impr.

1841-1843. — Concours pour l'école forestière. — Programmes impr. du concours (1841-1842), et correspondance.

II. T. 390 (ancien T. p. 4, n° 2). Liasse. — 4 pièces, papier.

1840. — Concours pour des emplois de professeur et de répétiteur aux écoles d'artillerie de Douai et de Toulouse : correspondance.

II. T. 391 (ancien T. p. 251). Liasse. — 58 pièces, papier, dont 10 impr.

1826-1844. — Cours divers. — Cours publics communaux fondés par la ville d'Amiens. 1838, 29 août. Invitation imprimée à la distribution des prix aux élèves des cours communaux, le 2 sept. 1838. — 1840, 30 août. « *Ville d'Amiens. Cours communaux... Distribution solennelle des prix.* » Affiche impr. — Affiches annonçant la réouverture des cours, « dans le local de l'ancienne bourse », 1840, 1842 à 1844. Cours de physique, de chimie, d'arithmétique, géométrie et mécanique, de dessin à l'usage des ouvriers.

1826-1839. Cours de géométrie et mécanique. 1826, 11 décembre. Professeur CARESME. — 1829, 27 novembre. Professeur DELORME. — 1839, 28 fév. Affiche annonçant l'ouverture du cours par DELORME le 4 mars 1839, « dans la salle des Moreaucourt ». — 1839, 20 novembre. ORCEL, professeur, en remplacement de DELORME.

1829-1844. Cours de chimie appliquée aux arts Cf. II. T. 393.

1837-1840. Cours de physique. — 1837, 8 déc. Affiche impr. annonçant que « le cours de physique expérimentale, interrompu par la démission de M. le docteur BOUCHER, professeur, sera fait provisoirement par M. CARESME... tous les dimanches, à une heure précise de relevée, dans la salle du cabinet de physique, à la bibliothèque, rue Royale ». Un concours désignera le nouveau professeur. — 1838, 2 mars. Affiche impr. annonçant que M. J. HAUSER, agrégé, nommé par concours, fera sa 1^{re} leçon le 4 mars. — 1840, 5 octobre. M. POLLET remplacera M. HAUSER, nommé à Lyon.

1839-1941. Cours de Zoologie. — 1839, 31 mai. Le maire, DUROYER, au recteur : « La ville... entretient, au grand avantage des habitants, plusieurs cours gratuits pour l'enseignement des sciences positives et naturelles. Ces cours développent au sein de la société l'amour de l'étude, et servent beaucoup les intérêts du commerce et de l'industrie. Chaque conquête de ce genre en provoque de nouvelles... Il s'agit d'établir un cours communal de zoologie. M. DE SMYTTERE, docteur en médecine, professeur à l'école secondaire, m'a offert, avec le plus noble désintéressement, de se charger de ce cours. » Programme du dit cours. — 1839, 5 juin. Affiche impr. annonçant son ouverture le 11 juin, « dans la salle de démonstration du jardin des plantes ». — 1841, 10 mai. Affiche impr. annonçant la reprise du cours par le docteur ANDRIEU le 18 mai, « dans l'amphithéâtre du jardin des plantes ».

II. T. 392 (ancien T. p. 64, n° 1). Liasse. — 6 pièces, papier.

1811-1816. — Cours divers. — Cours gratuit de botanique au jardin botanique d'Amiens, par BARBIER, docteur en médecine.

Extraits : 1811, 27 avril. Arrêté du grand-maître l'autorisant pour un an. — 1812, 16 mai. Renouvellement du dit arrêté pour un an. — 1814, 30 mars. BARBIER au recteur : « Depuis nombre d'années, il a lieu tous les ans pendant les mois de mai, juin, juillet et août. »

II. T. 393 (ancien T. p. 64, n° 2). Liasse. — 60 pièces, papier, dont 1 impr.

1820-1845. — Cours divers. — Cours de chimie appliquée aux arts, ouvert au collège royal

d'Amiens. — 1820, 26 septembre, *Paris*. BRAIVE rend compte de ses démarches au ministère relatives à la construction d'un laboratoire. — 1820, 18 décembre. BRAIVE au recteur : état des dépenses de son séjour à *Paris*, pour acheter des instruments de laboratoire. « Je suis resté 3 mois à *Paris*... Ma nourriture me coûtait 60 frs par mois... Pour quatre voyages soit de *Paris* à *Amiens*, soit d'*Amiens* à *Paris*, 50 francs. Pour la location d'une chambre pendant les 15 premiers jours, 10 frs. » — 1821, 8 février. La chambre de commerce d'*Amiens* vote 120 frs pour donner des prix aux élèves du cours de chimie, qui s'est ouvert le 5 février. — 1821, 26 mars. BRAIVE, professeur de physique au collège royal, est autorisé par le conseil royal à faire ce cours. Il lui sera payé « 500 frs pour le premier semestre de son traitement. » — 1821, 28 juillet. Procès-verbal du jury d'examen chargé de décerner les prix aux élèves du cours. — S. d. [1823 avant le 24 août ou 1824¹]. Le recteur au préfet : Le professeur a obtenu du maire l'autorisation « de faire trois leçons par semaine pendant les 6 mois d'hiver et à 6 heures du soir... Pendant plus de 4 mois, 80 personnes au moins, dont un grand nombre de la classe manufacturière, ont suivi les leçons avec la plus grande assiduité. Plus tard, les travaux survenus dans les ateliers à l'approche de la belle saison, et peut-être aussi les difficultés que présentaient les leçons de chimie animale... ont fait diminuer le nombre des auditeurs, qui, cependant, n'a presque jamais été moindre que 50... Le jeune SAROT, d'*Albert*, et le jeune COCU, d'*Airaines*, ont quitté les ateliers de leur père pour venir aux leçons... Depuis que le cours public est terminé, le professeur fait 2 leçons par semaine, ... suivies surtout par les jeunes gens qui se proposent de concourir pour les prix que le conseil municipal décernera le 24 août prochain. » — S. d. [1825, 15 avril-3 mai]. Le recteur au préfet : « Ce cours public commencé le 17 février 1821, ... a lieu 3 fois par semaine pendant les 6 mois d'hiver... Le conseil général... a fourni 3.000 frs pour les frais de premier établissement, le conseil municipal... 2.000 frs pour transformer en un laboratoire de chimie une vaste salle du collège et y construire un amphithéâtre, enfin le collège a dépensé 6.000 frs en acquisition d'instruments de physique et de chimie... Depuis longtemps les administrateurs du département et de la ville, qui savaient que tous les fabricants et manufacturiers étaient dans l'obligation d'envoyer leurs enfants s'instruire à *Paris*, ou de les exposer à

tous les inconvénients des méthodes de routine, appelaient de tous leurs vœux le cours qu'ils possèdent aujourd'hui. Aussi, pendant les 2 premières années du cours, les a-t-on vus tous assister assiduellement aux leçons dans l'intention... d'inspirer, par leur exemple, le goût de la science... Peu à peu, ils ont fait place à ceux pour qui le cours a été créé... Dès l'année dernière, on a commencé à voir des jeunes gens des autres villes du département quitter les ateliers de leurs pères pendant la durée du cours... Le professeur, ... après avoir suivi pendant 3 ans les cours de physique et de chimie, et même de mathématiques, de l'école normale, se conforme à tout point aux méthodes que lui ont tracées MM. THENARD, GAY-LUSSAC et DULONG. » — 1829, 25 septembre. Le recteur au maire : il demande que le successeur au collège de M. BRAIVE soit chargé du cours. — 1832, 23 oct., [*Rouen*]. BRAIVE à CARESME. « Depuis 1822 jusqu'en 1825, le conseil municipal et le conseil général accordèrent au collège chacun 800 frs par an pour l'entretien du cours, mais, dans cette dernière année, le ministre de l'intérieur... refusa d'approuver l'allocation du conseil général, et le conseil municipal s'empressa de doubler la sienne, ce qu'il n'a cessé de faire jusqu'à mon départ. Sur les 1.600 frs... on préleva toujours 1.000 frs pour mon traitement... Par un arrêté du conseil municipal, un peu antérieur à l'ouverture de mon cours, M. LAPOSTOLLE devait remettre au collège des instruments de physique, dont il était resté dépositaire... Je les trouvai dans un état si déplorable que, d'accord avec M. le proviseur et M. le recteur, je les reléguai dans les greniers du collège. 2 ou 3, seulement, furent cédés à M. PIXII, qui nous en fournit d'autres à la place. » — 1832, 24 octobre. « Inventaire des instruments et produits du cabinet de chimie. » — 1844, 30 octobre. « L'amphithéâtre et la cheminée de l'ancien laboratoire ont été démontés. Un nouvel amphithéâtre et une nouvelle cheminée de laboratoire ont été construits dans une nouvelle salle, située au rez-de-chaussée du bâtiment neuf, et cette salle a été mise en communication, par le moyen d'une antichambre, avec une porte, qui a été ouverte sur la rue des Watelets. » — 1844, 2 novembre. Affiche impr. annonçant l'ouverture du cours par M. POLLET. « On entrera par la rue des Watelets. »

II. T. 394 (ancien T. p. 64, n° 3). Liasse. — 153 pièces, papier, dont 1 impr.

1820-1827. — Cours divers. — Cours de chimie appliquée aux arts : dépenses du cabinet de chimie, pièces de comptabilité.

Extraits : Mémoires de fournisseurs à en-tête impr. : « À l'ancien Grand Cerf, rue Saint-Denis,

¹ La pièce porte des mentions écrites de la main de M. de Coeffier, recteur de 1823 à 1826. Elle est, d'autre part, antérieure à celle du [15 avril-3 mai 1825], signalée ci-après.

n° 237, et rue d'Enfer, n° 12, à Paris. GLOT-FRANÇOIS et ROBILLIARD, commissionnaires expéditeurs... » 1820-1821. — « À la Couronne de Liège, rue Saint-Jacques la Boucherie, n° 34, près l'Apport-Paris. PETIT aîné, marchand fayancier et verrier. » 1820. — « Au Q couronné, rue de la Ferronnerie, n° 4, à droite en entrant par là rue Saint-Denis. CHEMIN-FOURCHE, balancier-mécanicien. » 1820. — « Au Griffon, quai de l'Horloge, la troisième boutique en entrant par le Pont-Neuf. ROCHETTE jeune, successeur de MARIE-PUTOIS, instruments d'optique et de mathématiques. » 1820. — « Rue Saint-Jacques, n° 114, près la place Cambrai. ROTTIER, ferblantier-lampiste. » 1820. — « Rue de Monsieur le Prince, n° 41, près l'Odéon. FESSARD, sculpteur-graveur-marbrier. » 1820. — « Sciences physiques et naturelles. Aux sections coniques. ALLIZEAU, quai Malaquais, n° 15, à Paris. » 1820. — « À la Toison d'Or, rue des Lombards, n° 23, vis-à-vis celle des Cinq Diamants. HOTTOT jeune... Cotons et laines. » 1820. — « JANETY, successeur de son père... rue du Colombier, n° 21, près celle Jacob... Tout ce qui concerne les Arts et la chimie. » 1820. — « Place Maubert, n° 40, près la rue des Noyers. VIAT, fils... Quincailleries... » 1820. — « PIXIL, neveu et successeur de DUMOTIEZ... Instruments de physique, de mathématiques et d'optique. Rue du Jardinot, n° 2, quartier de l'École de médecine. » 1820-1823. — « À la Croix Blanche, rue Saint-Denis, n° 224, et rue Bourg l'Abbé, n° 13. TESNIERE-ABRAHAM, entrepreneur de roulage. » 1820-1823. — « À l'Alambic couronné. Rue de l'école de médecine, vis-à-vis la fontaine, n° 27. ALEXANDRE, successeur de M. COLAS, son oncle, maître et marchand chaudronnier-poêlier. » 1821. — « CARON-BERQUIER, imprimeur, rue des Sergents, n° 52, Amiens. » 1821-1825. — « Henry LEMERCIER, pharmacien-manufacturier de produits chimiques,... rue du Colombier, n° 13, Paris. » 1821. — « DECLE-GUILLAIN, marchand de toiles,... rue Basse Saint-Martin, n° 12, à Amiens. » 1821. — « Roulage ordinaire et accéléré... BONJOUR fils aîné et Ch. VERRIER, rue d'Orléans Saint-Honoré, n° 13. » 1823. — « Fabrique de produits chimiques de JOSSE et DAMBRESVILLE, faubourg du Cours. Amiens. » 1823-1825. — « Rue des Fossés Saint-Germain l'Auxerrois, n° 5. ROBIQUET, professeur à l'école de pharmacie, fabricant de produits chimiques. » 1823-1824. — « À la ville de Lyon. FAURE-BEAULIEU. Rue du Ponceau, n° 18. Roulage ordinaire et accéléré. » 1824. — « CAVILLIER, fondeur et marchand de

quincaillerie, rue des Sergents, n° 13, Amiens. » 1825. — « Marché aux Herbes, n° 24, à Amiens. VVE FINET... Porcelaine... » 1825.

II. T. 395 (ancien T. p. 64, n° 4). Liasse. — 4 pièces, papier.

1829. — Cours divers. — Cours de chimie et de mathématiques appliquées aux arts industriels, professé à *Amiens* par CHATELAIN. — 1829, 29 mars. CHATELAIN au recteur : il demande à ouvrir « une école d'apprentissage destinée aux jeunes ouvriers. » — 1829, 14 avril. Le conseil royal l'autorise à faire un « cours de chimie et de mathématiques appliquées aux arts industriels ».

II. T. 396 (ancien T. p. 64, n° 5). Liasse. — 60 pièces, papier.

1831-1848. — Cours divers. — Cours de droit, professé par LE SELLYER, docteur en droit. — 1831, 15 novembre. Le ministre l'autorise à ouvrir « un cours de droit, qui embrassera l'explication du code civil, du code de procédure et du code de commerce. » — 1844, 30 mai. Le recteur au ministre : « M. LE SELLYER, ancien professeur à la faculté de droit de *Paris*, résidant à *Amiens*, vient de faire paraître les 5^{me} et 6^{me} volumes,... intitulé : *Traité du droit criminel appliqué aux actions publique et privées, qui naissent des contraventions, des délits et des crimes...* M. LE SELLYER est un savant modeste, que rend particulièrement timide vis-à-vis de l'autorité actuelle le souvenir du malheur qu'il a éprouvé de voir supprimer, à la suite de la révolution de 1830, la chaire de droit à laquelle il avait été nommé dans les derniers temps de la Restauration. » — 1848, 24 octobre. Le ministre au recteur de *Douai*. Renouvellement pour un an de l'autorisation donnée à LE SELLYER.

II. T. 397 (ancien T. p. 250). Liasse. — 4 pièces, papier.

1836. — Cours divers. — Cours de tenue de livres, par DUBUC aîné, employé dans les bureaux du cadastre, demeurant rue des Tanneurs, n° 50. — 1836, 4 octobre. Il demande au maire la permission d'ouvrir ce cours, qui aurait lieu « de 6 à 8 heures du soir, les jeudis exceptés. »

II. T. 398 (ancien T. p. 64, n° 6). Liasse. — 15 pièces, papier.

1836-1837. — Cours divers. — Cours de zoologie par AUTIER (Victor), médecin. — 1836, 10 octobre. Il demande au maire la permission d'ouvrir ce cours, public et gratuit. Il s'est beaucoup occupé d'histoire naturelle lorsqu'il habitait *La*

Martinique. — « Coup d'œil général » sur ce cours. — 1837, 27 janvier. Le ministre l'autorise. — 1837, 7 février. Projet d'affiche annonçant ce cours, en 2 années : « 1^{er} année, étude des animaux vertébrés et mollusques. 2^{me} année, Id. articulés ; rayonnés ou zoophites. » Leçons 3 fois par semaine. « Le dimanche, on se réunira pour faire une excursion. » — 1837, 3 février. AUTIER au préfet : le maire ne voulant pas lui procurer un local, il demande un appartement « dans le vaste local des Feuillants ».

II. T. 399 (ancien T. p. 64, n° 7). Liasse. — 3 pièces, papier.

1838. — Cours divers. — Cours gratuit de dessin ouvert à *Amiens* par JACQUIN (E.). — 1838, 22 mars. Il demande au recteur l'autorisation d'ouvrir « un cours gratuit de dessin, peinture, sculpture et d'architecture, le 26 du présent mois, dans la salle de l'ancienne comédie, rue des Verts Aulnois, n° 13. » Ce cours « sera démontré par une méthode que je nomme analytique ».

II. T. 400 (ancien T. p. 64, n° 8). Liasse. — 1 pièce, papier.

1838. — Cours divers. — Cours de linguistique par LATOUCHE. — 1838, 14 déc. LATOUCHE, « auteur de la méthode hébréo-linguistique », demande à ouvrir ce cours, « gratuit à la 1^{re} séance, lequel se modifiera dans sa durée et son application selon les vœux du pays et de mes élèves, dans les limites de 3 semaines ».

II. T. 401 (ancien T. p. 64, n° 9). Liasse. — 47 pièces, papier dont 7 impr.

1837-1848. — Cours divers. — Cours de procédure civile par HARDOUIN. — Cours public de droit commercial, fondé par l'Académie des sciences, agriculture, commerce, belles-lettres et arts du département de la *Somme*.

Extraits : 1837, 2 septembre, *Paris*. Henri HARDOUIN, avocat, docteur en droit, à M. MARTIN, recteur, hôtel Talleyrand, rue Saint-Florentin, *Paris*. Un cours de procédure civile serait-il souhaitable ? — 1837, 30 octobre. Le ministre l'autorise. — 1837, 31 octobre. HARDOUIN annonce l'ouverture de ce cours pour le 20 novembre.

1838, 25 octobre. Louis ROUSSEL, avocat, est autorisé à faire le cours de droit commercial ouvert sous les auspices de l'Académie, et à se faire suppléer par HARDOUIN. — 1838, 26 décembre. Affiche annonçant l'ouverture de ce cours pour le 3 janvier 1839, « dans la salle des Moreaucourt ». — Autres affiches de 1839, 1840,

1842, 1844 (professeur HARDOUIN), 1845 (professeur HARDOUIN, suppléant DECAIEU), 1846 (professeur ALLOU, suppléant DECAIEU).

II. T. 402 (ancien T. p. 64, n° 10). Liasse. — 19 pièces, papier, dont 3 impr.

1839-1846. — Cours divers. — Cours d'histoire par Edouard WAUTIER D'HALLUIN. — 1839, 28 décembre. Copie d'une lettre du directeur de l'école normale primaire de *Douai* à WAUTIER, dans laquelle il loue sa méthode, « arrêtant l'attention des élèves d'abord sur les grandes époques historiques, puis sur la physionomie de chaque siècle, et enfin sur les événements importants dont il a été le témoin ». — 1840, 10 mars. Le recteur ne s'oppose pas à ce qu'il expose sa méthode à l'école normale d'*Amiens*. — 1840, 12 mars, *Lille*. Aimé PARIS au recteur : Après 20 ans de travaux assidus, il a trouvé une théorie pour « réduire en formules... les faits qui échappent à l'action de la mémoire... Une théorie,... incapable... de conduire à aucun résultat durable, a essayé de s'accréditer en *France* sous le nom de méthode polonaise, et a donné naissance à une imitation, dont M. Edouard WAUTIER s'est fait l'auteur... J'ai proposé à M... WAUTIER, qui est actuellement à *Amiens*, un concours, qu'il a accepté ». Il demande que le jury du concours soit constitué par le conseil académique. — S. d. Affiche (incomplète) impr. à Lyon par G. Ayné neveu, Grande Rue Mercière, n° 44, timbré au verso du cachet : « Cours de M. Aimé Paris ». Contient sur 2 colonnes de 72 lignes de très nombreuses formules. Nous donnons ci-dessous les 1^{res}, quelques spécimens, et les dernières. « Il a été consommé à *Paris*, en 1828, des œufs pour une somme de 4.510.169 frs. — Les chiffres du rapport de la circonférence au diamètre sont, du 80° au 89°, 99 862 80 348. — Jugurtha est vaincu et conduit prisonnier à *Rome* en l'an 109 avant J. C. — Le 1^{er} janvier 1777 est tombé le mercredi. — ... Sur 872.654 mariages en *Angleterre*, on compte 2.361 maris qui se sont enfuis pour éviter leurs femmes. — ... Accroissement de la puissance des papes en 1059. — ... Les 1^{ers} nonces arrivent en *France* en 741. — Il a été consommé à *Paris*, en 1828, 117.131 hectolitres de bière. — Démence de Charles VI en 1392. » — 1840, 15 mars. « *Dimanche 15 mars 1840, à une heure précise après-midi, grande salle de l'hôtel-de-ville, séance d'histoire donnée par M. Edouard Wautier. Entrée gratuite pour quatre personnes.* » Affiche impr. sur papier rose. Amiens, E. Yvert, in-8°. « Les élèves de l'école mutuelle

paraîtront dans cette séance et répondront à toutes les questions... sur l'histoire universelle du moyen-âge depuis le V^e siècle jusqu'au XV^e... (résultats obtenus en cinq leçons)... Cette première séance servira, d'ouverture à un cours. » Ce cours aura une durée de 5 leçons, dont le prix total, par personne, sera de 20 frs. « Le professeur peut, sans crainte, assurer aux personnes qui suivront ses leçons que chacune d'elles... retiendra, à ne jamais les oublier, toute la chronologie des rois de France, celle des rois d'Angleterre, les principaux faits de l'histoire universelle du moyen-âge, les revenus des puissances de l'Europe, et la position géographique de toutes les nations dont on s'occupera historiquement. » — 1840, 10 novembre. Le recteur au ministre : « M. WAUTIER... divise l'histoire par siècles, dont chacun est représenté sur un tableau muet par 100 petites cases formant un carré. L'élève, en écoutant le professeur, place un jeton sur chaque case représentant une année, où a eu lieu quelque fait important. La leçon embrasse ordinairement un siècle entier. Lorsqu'elle est terminée, l'on récapitule. Les élèves sont interrogés, et, à l'aide des marques qu'ils ont faites sur le tableau, ils précisent la date de chaque événement. Ensuite les marques sont enlevées par eux, et l'image qu'elles ont laissé dans leur mémoire semble leur faciliter beaucoup la réponse aux nouvelles questions qui leur sont adressées sur la matière de la leçon... Ce n'est pas seulement au mécanisme mnémotique qu'il emploie que l'on doit attribuer ces résultats, mais encore au talent naturel d'exposition, dont il est doué, et surtout à l'ardeur, pour ainsi dire passionnée, avec laquelle il enseigne. » — 1846, 5 mai. « *Séance d'histoire. Entrée gratuite. Salle de l'hôtel-de-Ville.* » Impr. Amiens, E. Yvert, in-8°, 4 pages. Annonce de l'ouverture du cours de WAUTIER D'HALLUIN, « hôtel du Rocher de Cancale. » — 1846, 9 mai. Le recteur le remercie de l'envoi de son ouvrage « intitulé : *Les deux yeux de l'histoire* ».

II. T. 403 (ancien T. p. 64, n° 11). Liasse. — 1 pièce, papier.

1842. — Cours divers. — Cours d'anglais par John BRAND.

II. T. 404 (ancien T. p. 64, n° 12). Liasse. — 2 pièce, papier, dont 1 impr.

1844. — Cours divers. — Cours de mnémotechnie par Aimé PARIS. — S. d. « *Programme de la séance* ». Impr. Lille, Bronner-Bauwens, place de Béthune, in-4°, 2 p.

II. T. 405 (ancien T. p. 64, n° 13). Liasse. — 2 pièces, papier dont 1 impr.

1845. — Cours divers. — Cours de physiologie à l'usage des gens du monde par LEMERCIER, médecin. — 1845, 15 octobre. Le recteur autorise ce cours, qui se fera « à l'aide de pièces d'anatomie clastique du docteur AUZOUX. » — S. d. « *Cours de physiologie humaine et comparée à l'usage des gens du monde.* » Impr. Rouen, N. Marchand, rue Royale, n° 15. In-8°, 2 p. Programme en 7 séances.

II. T. 406 (ancien T. p. 64, n° 14). Liasse. — 11 pièces, papier.

1848. — Cours divers. — Cours d'histoire de France pour les ouvriers, par FAROCHON, professeur au lycée. — 1848, 8 mai. FAROCHON au recteur : le cours aurait lieu 2 fois par semaine, à 8 heures du soir, « dans la salle des Moreaucourt, près la bibliothèque. » Son objet sera d'exposer « comment s'est formée la nationalité française et sur quelles institutions elle repose... Il y aura là un véritable cours de morale sociale en action. Puissé-je contribuer ainsi au maintien de l'ordre, qui est inséparable de la grandeur de notre chère patrie, et de la stabilité du gouvernement qu'elle vient de se donner, en proclamant définitivement la république ! » — 1848, 20 mai. Le ministre autorise ce cours. — 1848, 28 mai. FAROCHON au recteur : « L'ouverture du cours... se trouve ajournée pour quelque temps, et contre mon désir. En effet, j'ai proposé à M. le maire d'ouvrir ce cours dès le 30 avril... Le 10 [mai], le secrétaire de mairie m'ayant invité à visiter le local, que l'administration mettait à ma disposition, et à régler le détail des jours et heures, je m'en suis occupé le lendemain 11, et le surlendemain 12 ai demandé que des affiches annonçassent l'ouverture du cours pour le dimanche 14, ou au plus tard pour le mercredi 18. Cette mesure était d'autant plus urgente que la patience des ouvriers, sur la présence desquels je comptais, commençait à se lasser. Hier 27, après 15 jours de silence, j'ai reçu la lettre, à laquelle j'ai fait, d'après votre conseil et celui de plusieurs autres personnes recommandables, la réponse n° 3. » — 1848, 28 mai. N° 3. FAROCHON à l'adjoint au maire : « Vous m'invitez à me rendre mardi prochain à l'hôtel-de-ville, afin d'arrêter avec vous les détails du cours d'histoire... Ce cours, au moment où je vous l'ai proposé, pouvait recevoir quelque intérêt des circonstances... Il n'a plus pour lui ni l'à-propos du moment, ni la bienveillance des personnes honorables qui m'avaient promis l'appui de leur présence (car la saison les invite à quitter la ville

pour la campagne), ni le concours des ouvriers, qui, pour la plupart, ont pris leurs habitudes d'été (promenade du soir, bains de rivière, etc.). En conséquence, je crois devoir vous proposer de renvoyer l'installation de cet enseignement au retour des vacances de septembre. »

II. T. 407 (ancien 396.270). Registre. — In-folio, pages 1 à 288.

1809-1815 et **1829-1850**. — Rectorat de l'Académie d'Amiens. « Baccalauréat. Registre des gradués de l'Académie. »

P. 1-47 (en blanc).

P. 48-71. Noms des bacheliers 1809-1815.

P. 92-98. Noms sans indication du diplôme obtenu. S. d.

P. 100-235. Noms des bacheliers 1829-1848.

P. 236-237. Id. 1850.

P. 238-288 (en blanc).

II. T. 408 (ancien 396.157). Registre. — In-folio, 93 feuillets, papier.

1810-1815. — Registre des inscriptions au cours de la faculté des lettres. — Cours de 1810-1811 : Philosophie. Littérature grecque. Histoire. Littérature latine et française. — Cours de 1814-1815. Littérature. Philosophie.

II. T. 409 (ancien T. p. 239). Liasse. — 97 pièces, papier, dont 4 impr.

1808-1815. — Faculté des lettres d'Amiens.

Extraits : 1808 (copie)-1815. Instructions et correspondance. — 1808 (copie)-1810 (copie). Précis d'instruction sur la collation des grades aux individus ayant 10 ans de fonctions dans l'instruction publique. — 1810, 23 novembre. Arrêté du conseil de l'Université impériale. « Art. 1. Les élèves des petits séminaires, situés dans les villes où se trouvera une faculté des lettres en activité, se présenteront devant cette faculté pour y subir l'examen du baccalauréat. — Art. 2. Les élèves des petits séminaires, situés à proximité des villes où une faculté des lettres donnera ses cours, seront soumis à la même obligation. — Art. 3. Lorsque ces établissements seront éloignés de la ville où siège la faculté, un inspecteur de l'académie en tournée, ou un autre officier de l'université, désigné... par le recteur, se transportera au grand séminaire pour examiner les candidats, s'adjoindra... ceux des professeurs qu'il jugera convenables, et revêtira de sa signature les certificats d'aptitude. » — 1811, 8 juin. « Un arrêté du conseil... du 13 octobre 1809 prescrit l'envoi de

2 exemplaires des thèses soutenues devant les facultés de droit. Cette mesure m'a paru devoir être étendue à toutes les facultés. » — 1813, 23 juillet. Le grand maître accorde l'exemption des droits d'examen et de sceau du diplôme de bachelier à 59 élèves du séminaire. — 1813, 9 nov. Le proviseur du lycée au recteur : il demande 100 frs par an pour les frais de la tenue des cours de la faculté, « depuis 3 ans qu'ils se font au lycée ». —

1815, 9 septembre. La commission de l'instruction publique au recteur : « Vous avez dû avertir les élèves des lycées et les étudiants, qui suivent les cours des facultés, qu'à compter du 1^{er} octobre prochain ils ne pourront obtenir le grade de bachelier en droit et en médecine, à moins qu'ils ne soient pourvus du baccalauréat ès-lettres. » —

1815, 12 septembre. Id. « La commission... est informée que, dans plusieurs facultés, les professeurs mettent peu d'exactitude à donner leurs leçons, et que même quelques-uns d'entre eux ont cru pouvoir se dispenser d'en donner aucune. » —

1815, 31 octobre. Extrait des délibérations de la commission de l'instruction publique.

« Considérant que plusieurs facultés des sciences et des lettres... n'ont pas attiré un nombre d'étudiants proportionné à l'appareil dispendieux de ces institutions,... voulant toutefois, en se rapprochant des formes plus simples, qui avaient été indiquées par les règlements antérieurs, ménager à ceux qui désirent être admis aux facultés supérieures les moyens d'obtenir, sans déplacement coûteux, le grade de bachelier ès-lettres,... arrête : ...Les facultés des lettres d'Amiens, de Bordeaux, de Bourges, de Cahors, de Clermont, de Douai, de Grenoble, de Limoges, de Lyon, de Montpellier, de Nancy, de Nîmes, d'Orléans, de Pau, de Poitiers, de Rennes et de Rouen, les facultés des sciences de Besançon, de Lyon et de Metz sont supprimées. Dans les académies qui n'ont point eu de faculté des lettres, et dans celles où la faculté des lettres est supprimée, ...les candidats au grade de bachelier ès-lettres pourront être examinés... par une commission composée du proviseur, du censeur, du professeur de philosophie et du professeur de rhétorique du collège royal du chef-lieu, et de ceux des autres professeurs du dit collège... qui auraient appartenu à la faculté des lettres de la même académie. Le proviseur... fera les fonctions de doyen. Le recteur... exercera près de la commission les fonctions qui lui sont attribuées près des facultés. Les droits d'examens seront partagés par égales portions entre les examinateurs présents... »

1811-1815. Budgets et états de dépenses de 1810 à 1815. — Au budget de 1812, une masse en argent

fournie par M. BIAIS le 18 juin 1811, coûtait avec le transport 1.304 frs 25.

1810-1815. Pièces de comptabilité.

1811-1815. États du produit des inscriptions et des diplômes.

1809-1815. États nominatifs des bacheliers (1809-1813). Id. des étudiants (1812-1815). — 1810-1814. États nominatifs des professeurs. De 1810 à 1814 : doyen et littérature française, GORIN ; Philosophie, THIBAUT ; Histoire, CREPIN.

1810, 2 août. Procès-verbal d'examen du baccalauréat passé par Louis-Marie BOUCHE.

II. T. 410 (ancien T. p. 209). Liasse. — 134 pièces, papier.

1810-1826. — Transmission de diplômes.

Extraits : 1810, 3 juillet. Transmission de diplômes de docteur à MM. DE MAUSSON, recteur ; DOBIGNÉ et CLAUSEL, inspecteurs ; FLOTTE, GORIN et THIBAUT, professeurs à la faculté des lettres. —

1823, 17 octobre. Le diplôme de bachelier de HESSE ne lui sera délivré que le 6 décembre, « époque à laquelle il aura 16 ans révolus ».

II. T. 411 (ancien T. p. 255). Liasse. — 172 pièces, papier, dont 4 impr.

1816-1826. — Ancienne faculté. Commission des lettres d'Amiens.

Extraits : 1816-1821. Ancienne faculté des lettres. — 1816, 26 avril. « La faculté... d'Amiens... supprimée à partir du 1^{er} novembre 1815. » — 1821, 5 décembre. Ordonnancement d'une somme de 2.100 frs aux professeurs de l'ancienne faculté des lettres, « pour droits de présence aux examens subis devant cette faculté depuis son organisation jusqu'à l'époque de sa suppression. » — 1820-1821. Sommes payées aux professeurs de la faculté pour droits d'examen de 1811 à 1815.

1816-1826. Commission des lettres d'Amiens. Réglementation du baccalauréat. — 1817, 5 août. Arrêté de la commission de l'instruction publique fixant à 5 frs par examinateur le droit de présence aux examens. Le secrétaire percevra un demi-droit en sus. — 1820, 19 septembre. La commission au recteur : « Depuis longtemps, on se plaignait de la facilité que certaines facultés des lettres mettaient à la réception des bacheliers, et nous devons avouer que nous avons quelquefois reçu des lettres ou des réclamations d'individus, pourvus de ce grade par voie d'examen, et dont le style ou l'orthographe offrait la preuve d'une honteuse ignorance. » — 1820, 30 octobre. La commission décide qu'en cas de partage des voix le doyen a voix prépondérante : « non seulement la nature des choses veut qu'il en

jouisse, mais les anciens édits, et notamment les déclarations du roi du 16 août 1682 et du 31 décembre 1683 la lui ont formellement attribuée. » — 1821, 13 mars. « *Université de France... Règlement concernant les examens pour le baccalauréat ès-lettres.* » Impr. Paris, Imprimerie royale, in-12°, 4 pages. — 1821, 12 juin. Arrêté du conseil royal pris à l'occasion des « rassemblements qui ont eu lieu dans la journée du 8 de ce mois à l'église de Saint-Eustache, et au cimetière dit du Père La Chaise,... auxquels plusieurs étudiants des facultés de l'Académie de Paris ont pris part. » — 1821, 17 octobre. « *Université de France... Ordonnance du Roi.* » Impr. Paris, Imprimerie royale, in-12°, 4 pages. « À dater du 1^{er} octobre 1822, pour être admis à l'examen du baccalauréat ès-lettres, il faudra avoir suivi, pendant une année au moins, un cours de philosophie... » — 1821, 5 novembre. « L'ordonnance du 27 février 1821,... tout en prescrivant l'étude de la philosophie et des mathématiques,... n'exigeait pas que l'on en présentât de certificats... Des jeunes gens, sortant de 3^{me}, n'hésitaient pas à demander ce grade, et, dans l'impatience où l'on est aujourd'hui de voir finir les études des enfants, ce double enseignement aurait été bientôt négligé. » — 1826, 28 novembre. « Depuis quelque temps, il est arrivé que des individus, qui voulaient obtenir un diplôme, et ne se sentaient pas capables de subir avec succès les examens prescrits, ont substitué, lors de l'examen, d'autres individus à leur place. »

1818-1826. Comptabilité des frais de diplôme.

1818-1826. Décisions particulières relatives à divers candidats au baccalauréat. — 1820, 21 juin. SEVRETTE, principal du collège d'Abbeville au recteur : « Après 2 ans de philosophie au collège royal de Douai, j'ai soutenu publiquement le 27 juillet 1787 une thèse dans le dit établissement,... Après quoi j'ai versé 90 frs, tant pour mon examen que pour mes lettres de maître-ès-arts... Ces pièces, ainsi que mes lettres de tonsure et des ordres mineurs m'ont été enlevées à Amiens en 1793, (avec quantité de lettres que m'avait écrites de Mastreck le comte DE CASTEJA), par un nommé DE LONGRUE, lorsqu'il a fait des visites domiciliaires chez Mme DE CASTEJA, cloître Saint-Nicolas. »

1820-1822. — Exclusion d'étudiants. — 1821, 12 octobre. Le sieur DUBOIS est exclu du concours de l'agrégation, pour s'être prêté à répondre dans un examen pour le sieur JEULIN,... candidat au baccalauréat ès-lettres. — 1822, 12 mars. Liste des étudiants de Paris exclus « à la suite des troubles ».

— 1822, 26 mars. Liste des étudiants exclus depuis 1820.

1823-1826. — Liste des bacheliers. — 1823, 18 octobre. « LESSEPS, Ferdinand », né à *Versailles* le 19 novembre 1805.

II. T. 412 (ancien T. p. 256). Liasse. — 284 pièces, papier, dont 3 impr.

1827-1831. — Commission des lettres d'*Amiens* et baccalauréat. Instructions. Transmission de diplômes. Comptabilité du produit des droits. Listes de bacheliers. Mesures individuelles. — 1827-1831. Instructions et correspondance générale. — 1829, 8 septembre. Arrêté du conseil royal interdisant aux membres des facultés et commissions des lettres de donner des répétitions à des étudiants, qu'ils sont appelés à juger. — 1830, 9 février. Arrêté du conseil royal : « Indépendamment des épreuves usitées jusqu'à ce jour, tout candidat au baccalauréat ès-lettres sera tenu d'écrire instantanément un morceau en français, soit de sa composition, soit en traduisant un passage d'un auteur classique. » — 1830, 18 mars. Le ministre envoie l'arrêté du 9 février. « La preuve, que le conseil a acquise, que l'on admettait quelquefois au grade de bachelier des jeunes gens qui ne connaissaient pas leur propre langue, l'a déterminé à faire cette addition au règlement. »

1827-1831. Correspondance relative à la comptabilité. — 1828-1830. Session d'examen. — 1828-1831. Compte des droits universitaires et des sommes payées aux membres de la commission. — 1827-1829. Remboursements de droits de diplôme. — 1827-1831. Transmission de diplômes. 1827, 31 mars. Du diplôme de docteur en médecine à M. SANSOT, à *Charly* (Aisne). — 1827, 7 septembre. Id. à M. POURIAL, aide major aux chasseurs de la garde, à *Compiègne*. — 1829, 6 avril. Id. à M. BAILLE, à *Harbonnières*. — 1827-1831. Listes nominatives des candidats et des diplômés. — 1827-1831. Affaires individuelles.

II. T. 413 (ancien T. p. 257). Liasse. — 348 pièces, papier, dont 2 impr.

1832-1836. — Commission des lettres d'*Amiens* et baccalauréat. — 1832-1836. Instructions et correspondance générale. — 1832, 11 janvier. Le recteur au ministre : il lui envoie des certificats d'aptitude au grade de bachelier. « J'ai balancé d'accorder mon approbation à quelques-uns de ces certificats. J'en ai fait l'observation à la Commission, ... qui se justifie du reproche d'indulgence en disant que plus d'un candidat rejeté par elle a été immédiatement admis par d'autres commissions ou facultés. » — 1832, 28 septembre. « ...*Extrait du registre des délibérations*

du conseil royal... » Impr., Imprimerie Royale. In-12, 8 pages. Arrêté fixant le programme des épreuves de philosophie. — 1836, 24 mai. Arrêté du conseil royal sur les épreuves de la licence ès-lettres : à l'avenir elles ne pourront être soutenues que devant une faculté des lettres. — 1836, 9 juin. Le ministre au recteur : « Je vous invite à donner connaissance de cet arrêté à la commission d'examen... Par ces nouvelles dispositions se trouve rapporté l'arrêté du 9 août 1825, d'après lequel il était permis à ceux des régents des collèges des académies, où il n'existe pas de faculté des lettres, et qui se proposent de concourir pour l'agrégation, de passer l'examen de licence devant une commission d'examen. »

1834. Sessions d'examen.

1832-1836. Compte du produit des droits universitaires, et états des sommes dues aux membres de la Commission. — 1832-1836. Transmission de diplômes. — 1832-1834. Listes nominatives d'aspirants et de bacheliers. — 1832-1836. Affaires individuelles.

II. T. 414 (ancien T. p. 207). Liasse. — 663 pièces, papier, dont 4 impr.

1837-1840. — Commission des lettres d'*Amiens* et baccalauréat. — 1837-1840. Instructions et correspondance générale. — 1837, 3 février. « *Arrêté du conseil royal... réglant les matières sur lesquelles seront interrogés les aspirants aux grades de bachelier ès-sciences mathématiques, et de bachelier ès-sciences physiques.* » Impr. Paris, L. Hachette, rue Pierre Sarrazin, n° 12. In-8°, 20 pages. — 1840, 8 mai. Le ministre au recteur : « Le baccalauréat ès-lettres... doit être... une épreuve sérieuse... Les examens... doivent comprendre 3 épreuves distinctes : la composition, l'interrogation, l'explication... La composition... ne consiste guère qu'en un simple exercice d'orthographe, et, quoique ainsi restreinte, elle a même cessé d'être demandée dans beaucoup d'académies. L'intérêt des études exige au contraire qu'elle soit fortifiée, développée, car elle est la meilleure garantie du véritable savoir... Elle permet au juge de motiver plus sûrement son opinion, et elle écarte ceux des candidats qui n'ont à faire valoir que des connaissances superficielles, un peu de mémoire et beaucoup de hardiesse... La seconde épreuve, qui se compose d'interrogations sur la philosophie, l'histoire et la littérature sera réglée... comme elle l'est déjà pour la philosophie. Quant aux questions littéraires, d'excellents esprits ont pensé qu'elles ne doivent plus se borner à l'art

oratoire d'Aristote et de Quintilien, et que la rhétorique actuelle doit être un cours de littérature générale... Dans ce cas, il semble qu'il y aurait de grandes modifications à apporter à la partie littéraire du programme actuellement en usage dans presque toutes les académies... La 3^{me} épreuve, celle de l'explication, devra porter, pour les auteurs grecs et latins, sur des textes complets... Un point qui mérite de votre part et de la part de la commission un examen spécial, c'est l'introduction... d'un certain nombre de textes des classiques français, en prose et en vers, qui pourraient être analysés sous le rapport littéraire et même grammatical : car la langue nationale doit être étudiée avec autant de soin que les langues classiques de l'antiquité. » — 1840, 13 juin. Le recteur au ministre : réponse à la circulaire du 8 mai. « Je pense, comme la commission des lettres, qu'il faut se garder de rendre trop difficile l'examen du baccalauréat... Cet examen doit soutenir fermement à sa hauteur actuelle le niveau de l'instruction... L'espace de temps dans lequel doit être limité l'examen... ne permettra sans doute pas d'étendre la composition sur toutes les parties de l'enseignement classique... La version latine se présente d'abord comme ayant une double utilité : celle de faire connaître si le sujet comprend la langue qui a été, en quelque sorte, le pivot de ses études, et celle de montrer s'il sait s'exprimer... dans sa langue maternelle. Sous ce dernier point de vue, elle me semble pouvoir suppléer suffisamment les compositions d'imagination... Je la placerais donc en première ligne, mais je ne m'en contenterais pas. Je voudrais qu'on y joignit le thème latin, pour deux raisons.. D'abord parce que cet exercice seul peut constater une connaissance intime de la latinité ; ensuite parce que, n'étant guère cultivé, comme il doit l'être, que dans les collèges de l'université, son introduction... forcerait en quelque sorte les familles à faire étudier leurs enfants dans ces établissements, ou les amènerait au moins à leur faire donner une instruction analogue à celle qui y est pratiquée, et qui est la bonne. Du reste, le thème latin et la version latine étant les uniques exercices de composition admis dans l'examen, quant à présent, je ne trouverais pas juste que leur résultat malheureux devînt seul une cause d'exclusion. Et je ne serais pas d'avis non plus qu'ils pussent être suppléés par des prix obtenus dans les collèges... Interrogation. Les programmes détaillés de questions présentent de graves inconvénients. Ils donnent lieu à des réponses rédigées à l'avance, et apprises de mémoire par les candidats. Ils mécanisent... l'action des juges, et ils ouvrent le champ aux entrepreneurs de réceptions. Cependant je reconnais qu'il est indispensable que

les bases de l'interrogation soient déterminées d'une manière sommaire au moins... Ce qui a été fait pour la philosophie était, à cet égard, d'absolue nécessité... La 3^{me} épreuve, celle de l'explication des auteurs, a été, jusqu'à présent, la plus décisive. Il convient de lui laisser toute son importance... Il n'y a point au collège royal de salle convenablement disposée pour les examens. On est obligé de les faire dans le cabinet de physique,... au 1^{er} étage, et peu à la portée du public. Les séances n'ayant guère ainsi d'autres témoins que les candidats, tout apparat semble devenir inutile... Le diplôme, devant constater un droit acquis, me semble devoir être exempt de toute note, qui tendrait à en diminuer la valeur, mais le procès-verbal d'examen peut et doit, à mon avis, rappeler l'opinion sommaire des juges sur le candidat,... et une liste des sujets reçus pendant chaque session, suivant leur mérite relatif, peut devenir... un document utile à consulter... Les commissions des lettres, composées de professeurs, qui ont à juger les élèves formés par leurs soins et les élèves des établissements rivaux de celui où ils enseignent, pensent... encourir le soupçon de favoriser les premiers... L'institution d'une faculté des lettres dans chaque chef-lieu académique me paraîtrait... le meilleur moyen d'obvier à un tel inconvénient. Mais, en attendant,... ne conviendrait-il pas de faire passer la présidence de la commission des lettres des mains du proviseur, qui se trouve ici partie intéressée, dans celle du recteur, qui doit et accorde naturellement un égal intérêt à tous les établissements du ressort académique ? » — 1840, 28 novembre. Le recteur au ministre : difficultés d'application de l'arrêté du 14 juillet relatif au baccalauréat. « Les examens doivent être publics et avoir lieu dans la salle du conseil académique. Ces 2 conditions sont presque inconciliables à Amiens. La salle où... se tiennent les séances..., c'est mon salon particulier, situé dans le centre de ma maison, et de façon à ne pouvoir guère offrir un accès facile au public... J'ai la promesse de M. le maire d'Amiens qu'une salle spacieuse ; qui appartient à la ville, et qui est voisine de mon habitation, me sera livrée pour les examens du baccalauréat. »

1838-1840. Sessions d'examen.

1837-1840. Comptes du produit des droits universitaires, et états des sommes payées aux membres de la commission. — 1837-1840. Transmission de diplômes. — 1839, 13 avril. Transmission du diplôme de M. PADIEU (François-Prudent), docteur en médecine, chez M. DUFOSSE, à Péronne. — 1840. Liste de candidats ou bacheliers.

1837-1840. Affaires individuelles.

II. T. 415 (ancien T. p. 208). Liasse. — 703 pièces, papier, dont 7 impr.

1841-1843. — Commission des lettres d'Amiens et baccalauréat.

1841-1843. Instructions et correspondance générale. — 1841, 2 novembre. Le recteur au Ministre : « Par votre lettre du 22 septembre dernier... vous m'avez... invité à provoquer de la part de la commission des lettres plus de sévérité dans ses jugements que par le passé... Les juges se sont montrés plus sévères dans cette session que dans la précédente, où pourtant ils avaient écarté 22 candidats sur 57... Permettez-moi... quelques réflexions, qui me sont inspirées par mon dévouement à l'université. Le grade de bachelier est devenu indispensable pour entrer dans toute carrière libérale ; il est même prescrit aujourd'hui pour l'admission dans des professions... d'un ordre secondaire. Il paraîtrait donc juste de le rendre accessible à la masse de la jeunesse formée dans les écoles publiques. Si l'examen... est tenu plus élevé que le niveau général des études, il est à craindre que le découragement ne se mette parmi les élèves de nos collèges, et que le mécontentement ne gagne les familles... Des études classiques bien faites, suivies même de succès éclatants dans les collèges, ne suffisent pas toujours... pour garantir l'admission au baccalauréat. Plusieurs élèves, qui tenaient les premiers rangs dans leur classe de philosophie, ayant d'ailleurs fait preuve de supériorité dans leurs classes précédentes, ont échoué à l'examen pendant les 2 dernières sessions... Le hasard des épreuves leur a seul été funeste, et, à côté d'eux, des sujets, qui ne les valaient pas, ont été reçus, favorisés par les mêmes épreuves... Chaque examinateur, interrogeant dans sa propre spécialité, devient tout naturellement, et pour ainsi dire, à son insu, très exigeant envers le candidat... La nécessité de répondre catégoriquement, et parfois avec des détails très circonstanciés, aux questions posées » dans le programme « détermine bon nombre de candidats à faire une étude toute particulière des manuels destinés à résoudre les questions... Il en est même qui désertent les classes pour se livrer à ce nouveau genre d'études, et le nombre de ceux-ci s'accroît chaque jour. Il est cependant indispensable, pour la prospérité et l'honneur des collèges de l'université, que l'enseignement qui y est donné conduise directement et sans trop d'incertitude au premier grade que l'université a institué comme le couronnement des études classiques,... le grade, qui est, pour ainsi dire, nécessaire à tout le monde, ne semble pas devoir être placé à une hauteur telle qu'il soit comme impossible à une éducation commune... d'y atteindre. » — 1843,

2 février. Le ministre interdit aux membres des commissions des lettres de donner « des répétitions particulières aux élèves, qu'ils se trouvent ensuite dans le cas d'examiner pour l'admission au grade de bachelier. »

1841-1843. Sessions d'examen. — 1841 : livres et matériel prêté à la commission des lettres par le collège royal. — 1841, 17 mars. Le recteur au ministre : à la session de baccalauréat, annoncée pour la 1^{re} quinzaine de janvier, aucun candidat ne s'est présenté. On a été sans doute effrayé par « la nouveauté de certaines épreuves ». — 1841, 16 avril. Le maire d'Amiens offre au recteur pour l'examen du baccalauréat la salle des Moreaucourt. — 1841, 19 août. Le président de la Commission des lettres au recteur. Compte-rendu de la session qui a duré du 4 au 18 août. « 57 candidats, dont 6 étaient porteurs de certificats d'études domestiques, se sont présentés aux examens. Ils ont été divisés en 5 groupes pour la 1^{re} épreuve, celle de la composition écrite, et les textes de 5 versions latines différentes, choisies par moi, leur ont été dictées... 5 candidats ont échoué dans cette 1^{re} épreuve. Les autres compositions écrites n'ont point paru devoir être regardées comme un motif de non-admissibilité à l'examen oral, bien qu'elles n'aient révélé en général qu'une médiocre facilité de style, et même une faible intelligence du texte. L'explication des auteurs grecs et latins a laissé peu à désirer. Beaucoup de réponses sur l'histoire ont manqué des développements convenables. Les réponses sur la philosophie ont été assez nettes et assez substantielles. Les auteurs français ont été généralement mal étudiés sous le rapport du plan et de l'ordonnance, comme sous celui des beautés de détail. Quant aux réponses sur les questions littéraires, elles ont prouvé une étude peu raisonnée de la matière ; la plupart ont été puisées dans des manuels pour le baccalauréat, où elles se trouvent textuellement. Un assez grand nombre de candidats se sont montrés faibles sur la partie scientifique. La commission a cru devoir apporter dans les examens plus d'indulgence que de sévérité, en considération du peu de temps qu'ont eu les aspirants pour se mettre en mesure de satisfaire aux exigences d'un nouveau programme. 35 d'entre eux ont été jugés dignes du certificat d'aptitude. » — 1841, 22 sept. Le ministre au recteur : « Il m'a paru... que la commission avait été trop indulgente... Il est également à regretter qu'il y ait eu, pour l'épreuve de la version latine, des séances où ne concouraient que 2 ou 5 candidats. » — 1842, 20 avril. Le recteur au ministre : résultats de la session d'avril. « Des 4 candidats reçus, sur 9 qui s'étaient présentés, 2 n'avaient fait que des études domestiques, et ce

sont eux qui se sont fait le plus d'honneur dans l'examen. »

1841-1842. Compte des droits universitaires, et état des sommes payées aux membres de la commission. — 1841-1842. Remboursement de droits de diplôme. — 1841-1842. Transmission de diplômes. — 1841. Listes de candidats ou bacheliers. — 1841-1843. Affaires individuelles.

II. T. 416 (ancien T. p. 258). Liasse. — 1 pièce parchemin et 1.007 pièces, papier dont 5 impr.

1844-1848. — Commission des lettres d'*Amiens* et baccalauréat.

1846-1847. Instruction et correspondance générale.

1845-1848. Comptes des droits universitaires, et états des sommes payées aux membres de la commission. — 1845-1848. Transmission de diplômes. — 1845-1847. Remboursement de droits de diplôme.

1845-1848. Sessions d'examen. — 1845, 9 janvier. Copies de candidats (version latine). — 1846, 8 et 15 janvier. Id. — 1846, 27 avril. Id. — 1846, 17 octobre. Statistiques des examens du baccalauréat (sessions d'août 1845 à août (inclus) 1846) : 318 examens, 158 admissions, 160 ajournements. (Listes nominatives jointes). — 1847, 13 et 15 avril. Copies de candidats (version latine). — 1847, 24 mai. Le vice-recteur de l'académie de *Paris* au recteur : demande de renseignements pour permettre l'envoi d'un jury d'examen de la faculté des lettres de *Paris*, « par suite de la suppression de la commission des lettres. » — 1847, 28 juin. Le même au recteur. Le jury, qui ira « successivement à *Douai*, à *Amiens* et à *Orléans* », commencera ses opérations le 2 août.

II. T. 417 (ancien 396-223). Registre. — In-folio, 85 feuillets papier.

1828, 25 décembre-**183[5],** 2 janvier. — « Registre des procès-verbaux de la commission d'examen remplaçant la faculté des lettres de l'Académie d'*Amiens*. » — Procès-verbaux individuels de l'examen du baccalauréat. Nom, date et lieu de naissance du candidat. Mention des résultats, par matière. Ces matières sont réparties en 3 séries uniformément pendant toute la période.

1^{re} section : Grec. Latin. Rhétorique.

2^{me} section : Histoire et géographie ancienne. Du Moyen Âge. Moderne.

3^{me} section : Philosophie. Mathématiques. Physique.

Les questions de chaque série sont tirées au sort. Le candidat est interrogé pendant 3/4 d'heure.

Table des candidats : ADAM DE VERDONNE 80. ANCEL 67. ANSSART 39^{vo}. ARNOULT 83. ATHIAUD 79. AUBERT 43. AUXCOUSTEAUX 7, 12^{vo}.

BABILLIOD 59. BACQUART 47. BARBIER 12, 13^{vo}, 15. BARNET 72, 84. BAZIN 81^{vo}. BEAUCOUSIN 27^{vo}, 31^{vo}, 35. BEAUSSART 53^{vo}. BECORDEL (DUCROQUET DE) 74^{vo}, 83. BELIN 28. BELLET 53^{vo}, 54^{vo}. BENOIST 70. BERNARD 38. BERTHERAND 56. BERTIN 85. BLONDEL 74. BLOT 77^{vo}, 81, 83^{vo}. BOCA 30^{vo}. BOISSEAU DE LA GALERNERIE 2. BORDEZ 45. BOUCHER 37. BOULLON 63^{vo}. BOULONGNE 73. BOUQUET 16^{vo}. BOURDET 4^{vo}. BOURDON 41. BOURE 41^{vo}. BOURSE 35^{vo}. BRANCARD 36. BREUIL 3^{vo}, 18^{vo}. BRUNEL 72^{vo}. BUSSY (LE CLERC DE) 28. BUTLER 18.

CALIPEL 3^{vo}. CALLAND 20^{vo}. CALONNE (DE) 75, 82^{vo}. CANIVET 43^{vo}. CARLET 21^{vo}. CARLIER 20. CARDOT 45^{vo}. CARON 11. CARPENTIER 21^{vo}. CAUCHIE 65, 69^{vo}. CAVE D'HAUDICOURT 5, 14^{vo}. CAYROL (DE) 28^{vo}. CAZARETTI 84^{vo}. CERVEAUX 44. CHARPENTIER 58^{vo}. CHEVALIER 39. CHOLLET 42^{vo}. CLARENS 70^{vo}. COLSON 77. CORDIER 29^{vo}, 62^{vo}. COUCHE 33^{vo}. COURTIN 60. COURTOIS 62^{vo}, 79^{vo}. COUTELIER 56^{vo}. CRAMOUZAUD 71^{vo}. CRESSAC-VILLAGRAND (DE) 55^{vo}.

DARSY 53, 54. DARVILLER 30, 71^{vo}. DASSONVILLE 52. DAVRIL 79. DEBAR 82. DEBRANDT 48^{vo}. DECAIX 14, 29^{vo}. DECOISY 46^{vo}. DECUIGNIÈRES 81. DEFONTAINE 38. DEGOUY 41^{vo}. DEGOVE 46. DELABROYE 26. DELACROIX 9. DELAFONTAINE 78^{vo}. DELANNOY 52, 52^{vo}. DELAPORTE 9^{vo}, 12. DELATTRE 15^{vo}. DELEAUX 73^{vo}. DEMARSY 46, 61. DEMORLAINE 63. DENAMPS 75^{vo}. DENAYROUSE 3. DEPONT 66^{vo}. DEQUEN 44^{vo}, 47^{vo}. DEQUEVAUVILLERS 10^{vo}. DESAINS 4, 77^{vo}. DESGORIES 57. DEVILLERS 59^{vo}. DOUBLIEZ 3. DOUBRE 55. DOUDET 63^{vo}. DREVELLE 19. DUBOIS 27, 48^{vo}. DUBOIS 17. DUFOUR 79^{vo}. DUMESNIL 65, 70, 76^{vo}. DUMOUTIER 8. DUPLAN 37^{vo}. DUPONT 10^{vo}. DUPUIS 44^{vo}. DUQUESNOY 84. DUSOICH 17^{vo}. DUVAUCHELLE 31.

ETIENNE 24.

FANCHON 19. FARDEL 76. FAUVELLE 22. FERET 11^{vo}. FINANCE (DE) 31^{vo}. FLAMAN 8. FLEURY 44. FOSSE 46^{vo}, 49^{vo}. FOULON 72^{vo}. FRANCADEL 49. FRANÇOIS 2^{vo}. FROISSART 76^{vo}.

GAILLARD 66. GAMBIER 54. GAUDEFROY 75. GERARD 23^{vo}. GIRARDIN 49^{vo}. GLORY 27^{vo}. GODDE 73. GODON 77. GORDIEN 81^{vo}. GORLIN 62. GRAVET 20^{vo}. GREGOIRE 36^{vo}. GRESSIER 71. GUERRIER 9. GUETTARD 57^{vo}. GUIBET 22^{vo}. GUIMICOURT (DE) 6.

HANGEST (D') 82. HARDOUIN 15. HECQUET DE BEAUFORT 63. HECQUET D'ORVAL 40^{vo}. HEURTAUX 68. HOCHON 33. HOCQUET 6^{vo}. HORNOY (Arthur D') 5^{vo}. HORNOY (Gaston D') 5^{vo}. HOUSSET 37. HOUZEL 30. HUGUES 4^{vo}. HUGUES 13. HULLEU 67^{vo}. HULLIN 67, 69^{vo}.

IMBERT 29, 32.

JAMES 33. JANSSENS 55^{vo}. JOSSE 74^{vo}. JOUSSET 80^{vo}. JUMEL 23.

LACHAUD 67^{vo}. LAFONTAINE 62. LAIGNEL 55. LALBALETRIER (?) 20. LALBALETTIER 34. LAMBERT 21. LANTIER 47^{vo}, 50. LARCHER 19^{vo}. LAVOIX 51. LECAVELLE 40. LE CHEVALIER 18. LECLERC 57^{vo}, 80. LEDUC 38^{vo}. LEDUCQ 36. LEFEBVRE 41. LEFEVRE 45. LEFRANC 23. LEFRANÇOIS 56^{vo}, 61^{vo}, 76. LEGENDRE 26^{vo}, 34^{vo}. LEGER 2, 45^{vo}. LENNE 64. LEQUIEN 16. LE ROUX 11^{vo}. LEROUX 49. LESBROS 64^{vo}. LESCUYER 5. LESTRADE 69. LEUILLIER 17. LEVASSEUR 27. LEVOIR 51^{vo}. LOFFROY 36, 37^{vo}. LOISEL 50. LOTH 14^{vo}. LOTTE 60.

MACQUE 65^{vo}. MACRON 40. MAGAT 85. MARÉCHAL 71. MARIE 57^{vo}. MARMINIA 12^{vo}. MAROLLES 78. MARTHE 60^{vo}, 66^{vo}. MARTIN 33^{vo}. MARTINET 34. MAUGRAS 32^{vo}. MAURISSE 16. MAURY 68. MERCIER 84^{vo}. MERVOYER 26^{vo}. MILLEVOYE 38^{vo}. MOLLET 57, 58. MONCHAUX 10. MORLIERE 64^{vo}. MOUFLETTE 9^{vo}, 13, 35^{vo}. MOUILLIE 18^{vo}.

NAMUROY 4. NOBECOURT 40^{vo}. NOBLESSE 47.

OBJOIS 29. OYON 43^{vo}.

PAILLART 73^{vo}. PARIS 51^{vo}. PECHIN 48. PEDOT 51. PELLIEUX 6^{vo}. PEPIN 60^{vo}. PERIN 25^{vo}. PETIT 61. PINATELLE DE LAPCHIER 53. PINCHON 58, 68^{vo}. PODEVIN 31. POLLET 13^{vo}. PORTIER 26. POULTIER 8^{vo}, 70.

RANSQUIN 10, 16^{vo}. REGNAULT 23^{vo}. RENOULT 34^{vo}. REVEL 39^{vo}. RIDOULT 65^{vo}. ROBERT 2^{vo}. ROCQUEMONT (Hecquet DE) 22. ROINET 58^{vo}. ROY 24^{vo}.

SALLERON 78. SAULTY (DE) 61^{vo}. SAUSSIER 30^{vo}, 35. SCHMELTZ 42^{vo}, 74. SCHREYER 25. SEIGNEURGENS 80^{vo}. SELLIER 25^{vo}. SOREL 17^{vo}. SORET 32^{vo}. SPIRAL 82^{vo}.

TAILLEFERT 42. TASSIN 59. TAVERNIER 42. TAYON 14. TERNISIEN 24^{vo}. THÉROUANNE 7. THERIN 8^{vo}. THOUMIN 52^{vo}. THUILLIER 50^{vo}. TOUSSAINT 56. TRECOURT 11. TROCME 64. TROGNEUX 28^{vo}. TURQUIN 59^{vo}.

VACOSSIN 78^{vo}. VASSEUR 48. VERETTE 32. VIGNON 39. VILLEMEN 54^{vo}. VINCENT 43. VION 24, 68^{vo}, 69, 83^{vo}.

WAILLY (DE) 66. WAQUET 15^{vo}. WASSE 50^{vo}. WITASSE 7^{vo}.

II. T. 418 (ancien 396.249). Registre. — In-folio, 19 feuillets, papier.

1835-1840. — « Commission des lettres d'Amiens... Livre-journal des recettes et des dépenses. »

II. T. 419 (ancien 396.190). Registre. — In-folio, 79 feuillets, papier.

1841, 19 avril-**1842**, 8 août. — Commission des lettres d'Amiens. Procès-verbaux individuels d'examen. Noms, date et lieu de naissance des candidats. Notes dans les différentes épreuves, qui sont : Composition écrite. Explication d'auteurs grecs, Id. latins, Id. français. Philosophie. Littérature. Histoire. Géographie. Mathématiques. Physique et Chimie. — F^o 79 : table des candidats (n^{os} 1 à 156).

II. T. 420 (ancien 396.180). Registre. — In-folio, 85 feuillets, papier.

1841-1848. — « Commission des lettres d'Amiens. Registre des inscriptions. » Signatures, noms, lieu et date de naissance des candidats. (n^{os} 1 à 1143).

II. T. 421 (ancien 396.152). Registre. — In-folio, 105 feuillets, papier.

1842-1843. — Commission des lettres d'Amiens. Procès-verbaux individuels des examens du baccalauréat (n^{os} 1 à 204). — (Fol. 1). Relevé des examens :

1839.....	60	admissions	18	ajournements
1840.....	100	»	38	»
1841.....	46	»	39	»
1842.....	78	»	70	»
1843.....	64	»	66	»

Fol. 105 et couverture. Table des candidats (n^{os} 1 à 204).

II. T. 422 (ancien 396.159). Registre. — In-folio, 199 feuillets, papier.

1844-1848. — Commission des lettres d'Amiens. Procès-verbaux individuels des examens du baccalauréat (n^{os} 1 à 770). — Fol. 194-198. Table des candidats (incomplète, n^{os} 1 à 597 seulement). — Fol. 199^{vo}. Relevé des examens de 1839 à 1846 (résultats numériques).

II. T. 423 (ancien 396.225). Registre. — In-folio, feuillets A et 1-31, papier.

1841, 2 janvier-**1848**, 10 août. — « Commission des lettres d'Amiens... Livre-journal des recettes et des dépenses. »

II. T. 424 (ancien T. 3.329). Liasse. — 352 pièces, papier, dont 20 impr.

An XII, 1840. — École de médecine d'Amiens. *Extraits* : An 12, 1^{er} germinal. (Impr., Amiens, Caron-Berquier, in-4^o, 8 p.). « *Hospices civils. Établissement d'une école pratique de santé dans*

l'hôtel-Dieu d'Amiens sous les auspices de l'administration. » Exposé général, suivi du règlement (14 art.) concernant les élèves. — Cahier de copie de décret et règlement. (Fol. 1) 1806, 2 juillet, palais de *Saint-Cloud*. Décret instituant des cours pratiques de médecine, de chirurgie et de pharmacie dans les hospices de *Bruxelles, Gand et Amiens* (7 art.). — (Fol. 2^{vo}-9) 1806, 12 novembre, *Amiens*. Règlement (32 art.) arrêté par le préfet de la Somme sur les dits cours. — S. d. État des professeurs¹ : DESPREZ (Armand). BARBIER (Jean-

¹ Renseignements sur les professeurs, tirés des liasses II. T. 424 à 427.

ALEXANDRE. Nommé suppléant par arrêté du 20 nov. 1832 en remplacement de PAUQUY. Professeur de pathologie interne, 1840-1847.

ANDRIEU (Jean-Baptiste - Auguste-Zéphirin). Nommé professeur adjoint de pathologie interne par arrêté du 6 juillet 1839. 1840.

BACHIMONT. Nommé prosecteur d'anatomie le 4 oct. 1847, en remplacement de M. JAMES.

BARBIER (Jean-Baptiste - Grégoire), docteur en médecine de la faculté de Paris. Professeur de matière médicale, hygiène, salubrité publique. Nommé le 30 avril 1814. Nommé chef de l'école par arrêté du 13 janvier 1821 ; professeur de pathologie interne et de clinique interne par décision du 9 février 1821 ; professeur de clinique interne 1840-1847. Directeur de l'école 1821-1848.

BOUCHER. Nommé suppléant le 30 novembre 1831 et chargé du cours de pathologie générale. Professeur adjoint chargé de la pathologie externe 1840-1847.

COUTIL (Louis-Charles-Alexandre), élève en pharmacie, nommé par le directeur préparateur des cours de chimie et d'histoire naturelle médicale le 21 octobre 1842.

DANGLAS. Professeur de pathologie interne et de clinique, 1^{er} germinal an 12.

DESPRES (Armand), docteur en médecine de la faculté de Paris. Professeur de pathologie interne et clinique interne. Nommé le 26 avril 1808. Nommé chef honoraire de l'école par arrêté du 13 janvier 1821. Démissionnaire de sa chaire en 1821.

DUBOIS (Amable). Nommé suppléant le 30 novembre 1831 et chargé du cours d'hygiène et de médecine légale. Démissionnaire avant le 8 février 1838.

FÈVEZ (Ferdinand-Eugène-Hippolyte). Nommé professeur suppléant chef des travaux anatomiques, par arrêté du 18 décembre 1835. Professeur d'anatomie 1840-1846.

FLAMENT (Hippolyte-Guilan). Nommé préparateur de chimie et d'histoire naturelle médicale le 5 janvier 1847, en remplacement de THERY.

HOUDBINE. Préparateur de chimie et d'histoire naturelle médicale. 1841.

JAMES. Prosecteur d'anatomie 1841-1846. Nommé chef des travaux anatomiques par arrêté du 18 octobre 1847 en remplacement de FÈVEZ.

JOSSE (François-de-Paule-Angélique), docteur en chirurgie de la faculté de Paris. Professeur d'anatomie et physiologie, nommé le 3 juillet 1810. Chargé en outre du cours de pathologie et clinique externes avant le 2 novembre 1825. Décédé le 4 mars 1837, âgé de 59 ans et 10 mois.

JOSSE fils. Autorisé le 23 janvier 1835 à faire tel cours de médecine ou chirurgie qui lui conviendra. Nommé professeur suppléant par arrêté du 18 décembre 1835. Chargé provisoirement des cours de clinique externe et de médecine

Baptiste — Grégoire). LADENT (François-Benjamin). JOSSE (François). MITIFFEU (Achille). LAPOSTOLLE. — S. d. Tableau des réceptions faites par le jury médical du département... depuis la promulgation des lois des 19 ventôse et 21 germinal an 11. An 12-1819. Totaux : 143 officiers de santé, 35 pharmaciens, 23 sages-femmes. — 1820, 18 mai, *Paris*. Ordonnance du roi (2 art.) soumettant à la discipline du corps enseignant les professeurs et étudiants des écoles

opératoire par arrêté du 24 juin 1837. Professeur des dits cours 1840-1847 (nommé par arrêté du 24 août 1840).

LADENT (François-Benjamin). Professeur de pathologie externe et d'opérations, 1^{er} germinal an 12. Chirurgien nommé par le lieutenant du roi, ayant rang de docteur. Professeur de pathologie externe, opérations et clinique externe. Nommé le 14 octobre 1813. Décédé en fonctions avant le 2 novembre 1825.

LAPOSTOLLE, ancien pharmacien. Professeur de matière médicale et chimie pharmaceutique, 1^{er} germinal an 12. Professe la chimie pharmaceutique, pharmacie pratique, histoire naturelle des drogues usuelles. Nommé professeur et secrétaire le 2 décembre 1806.

MITIFFEU (Achille), docteur en chirurgie de la faculté de Paris. Accouchements, maladies des femmes et des enfants, vaccine. Nommé le 3 juillet 1810. Décédé en fonctions avant le 23 février 1831.

PADIEU (Prudent-François), nommé professeur adjoint de pathologie externe par arrêté du 16 avril 1840, professeur de médecine opératoire 1841-45.

PAUQUY. Nommé suppléant le 30 novembre 1831 et chargé du cours de chimie pharmaceutique et de pharmacie pratique, en remplacement de LAPOSTOLLE, décédé. Nommé à la chaire de chimie par arrêté du 17 février 1832 et installé le 13 mars 1832. Professeur de chimie et de pharmacie 1840-1847.

RIGOLLOT, fils. Nommé professeur d'hygiène et de matière médicale par décision du 9 février 1821. Professeur d'histoire naturelle médicale et de matière médicale, 1841-1847.

ROUTIER. Nommé professeur d'accouchements et de maladie des femmes le 15 avril 1831. Décédé en 1839.

SALERON. Professeur d'accouchements et de maladies des femmes, 1^{er} germinal an 12.

SEVELLE. Professeur d'hygiène, 1^{er} germinal an 12.

SMYTTÈRE (DE). Nommé professeur provisoire d'histoire naturelle médicale par arrêté du 30 septembre 1837, 1837-1840. Quitte Amiens pour Lille.

TAVERNIER. Professeur d'anatomie et physiologie, 1840-1847.

THERY. Préparateur de chimie et d'histoire naturelle médicale. Nommé le 10 novembre 1844 en remplacement de COUTIL, 1845-1846.

THULLIER. Chef des travaux anatomiques, confirmé par le grand-maître le 4 décembre 1822. Nommé suppléant le 30 novembre 1831. Chargé, comme suppléant, du cours de pathologie externe le 8 mai 1832. Donne sa démission de chef des travaux le 20 septembre 1835. Chargé provisoirement du cours de pathologie externe par arrêté du 24 juin 1837. Nommé professeur d'accouchements par arrêté du 17 janvier 1840, en remplacement de ROUTIER. Professeur d'accouchements 1840-1847.

TRANNOY. Professeur d'anatomie et de physiologie, 1^{er} germinal an 12.

et cours de médecine. — 1820, 31 mai, *Paris*. Lettre de la commission de l'instruction publique demandant, en conséquence, au recteur un rapport sur les cours d'instruction médicale d'*Amiens* et *Arras*. —

1820, 17 juillet, *Amiens*. Rapport du recteur sur les cours pratiques de médecine d'*Amiens*. Transcrit dans le registre II. T. 27, analysé précédemment col. 175 à 177. Note informe suivant le rapport : « Pourquoi le nombre des élèves a-t-il diminué ? 1° Lors de l'établissement, il y avait disette d'officiers de santé dans les campagnes. 2° Tout ce qui est nouveau a toujours la vogue. 3° On se flattait que ces cours remplaceraient ceux de la faculté de *Paris*. On était charmé de trouver chez soi ce qu'il fallait aller chercher au loin. 4° Peut-être les professeurs eux-mêmes ont laissé refroidir leur zèle. Mais cette cause est éloignée... » — S. d. Notes informes ayant servi à la rédaction de ce rapport... « Ordre des cours » : anatomie et physiologie, du 15 octobre au 1^{er} janvier ; hygiène, matière médicale et pathologie externe, du 1^{er} janvier au 1^{er} avril, 3 jours par semaine ; accouchements en avril ; pathologie interne et chimie, juin, juillet et la 1^{re} quinzaine d'août. « Les élèves suivent le matin les visites des deux médecins et du chirurgien, et c'est là que se fait la clinique... Il n'y a point unité parmi les professeurs... chaque cours est tout à fait isolé. Cet établissement n'a même pas pu prendre un titre. On lui a refusé celui d'école. Ce sont simplement des cours... Il faudrait 2 professeurs de plus... La salle de démonstration est dans les bâtiments de l'hôtel-Dieu... Les officiers de santé sont reçus par le jury médical. Les professeurs des cours... n'y prennent pas part. Ils désireraient que cette importante fonction leur fût confiée... Réflexions générales : avant la Révolution, les jeunes gens, qui se destinaient au métier de chirurgien de village, restaient pendant quelque temps auprès d'un praticien. Ils le suivaient journellement dans ses visites. Ils copiaient quelques formules, recevaient de lui quelques leçons pratiques... Les sciences ont fait de grands progrès... et la fréquentation journalière d'un médecin ou d'un chirurgien ne suffit plus pour donner à un élève l'habileté que la société a le droit d'exiger dans celui qui se dit ministre de santé... La création des écoles de médecine départementales... a pour elle la nécessité. [Note de la main de BARBIER]. — 1820, 5 juillet, *Paris*, aux Tuileries. Ordonnance du roi (25 art.) concernant les facultés de droit et de médecine. (placard impr. *Paris*, A. EGRON). — 1820, 5 août (?). Lettre de LAPOSTOLE au recteur. Il ne peut lui fournir la liste des élèves reçus officiers de santé depuis la formation de l'école. « Les élèves quittent l'école souvent avant d'avoir fini leur temps d'études, tantôt pour aller exercer sans

qualité dans les campagnes, tantôt pour aller à *Paris* y terminer leur éducation médicale, tantôt enfin pour aller à *Versailles*, où l'on bat monnaie, et pour s'y faire recevoir, et où ils trouvent des grands moyens d'échapper à l'intégrité de leurs juges naturels. Je ne vois que M. RIGOLOT père qui pourrait peut-être satisfaire à votre demande, parce qu'il conserve probablement les procès-verbaux de réceptions d'officiers de santé par le jury médical du département. » — 1820, 4 octobre, *Paris*. Ordonnance du roi (13 art.) sur les facultés de droit. — 1820, 7 novembre. Arrêté du Conseil royal de l'instruction publique (29 articles) concernant l'enseignement et la discipline dans les écoles secondaires de médecine. — 1821, 9 janvier, hôtel-Dieu d'*Amiens*. Acte de réunion des professeurs, qui propose au recteur comme directeur honoraire M. DESPRES et comme directeur titulaire M. BARBIER. — 1821, 17 mars. Procès-verbal de l'installation de M. RIGOLLOT fils dans la chaire d'hygiène et de matière médicale. Compliments du directeur. Réponse du nouveau professeur. Il expose le plan qu'il se propose de suivre dans son cours : « également éloigné de tous les systèmes exclusifs, il tâchera de prendre pour guide la vérité ; il appuyera ses principes sur les faits et ne s'arrêtera qu'aux choses qui auront été sanctionnées par l'expérience. » — 1821, 14 avril. « Liste des élèves qui suivent les cours à l'hôtel-Dieu ». Nom et prénoms, âge, lieu de naissance, date de l'inscription, renseignements sur la capacité (rien que par rapport à l'orthographe et au latin). 36 noms. — 1821, 30 mai. BARBIER, directeur, au recteur : il demande l'établissement d'un chef des travaux anatomiques. Cette place serait « gratuite d'abord... Je me crois autorisé à penser que de jeunes docteurs en médecine ou en chirurgie ambitionneront cette place. » — 1821, 11 août, *Paris*. Le conseil royal de l'instruction publique autorise seulement la nomination, au concours, d'un prosecteur, le titre de chef des travaux ne pouvant « convenir à une école secondaire. » — 1822, 13 février. Délibération des professeurs arrêtant que JACQUINOT (Louis-Alexandre) perdra une inscription : il a caché, puis enlevé un *Traité des accouchements*, par CAPURON, qui était dans la chambre de garde, et appartenait à PIERLAY, élève interne, dans l'intention de nuire à l'instruction de PIERLAY. — 1822, 2 août. « *Distribution solennelle des prix aux élèves de l'école de médecine d'Amiens*. » Impr. [Amiens], Fr. Caron-Berquier, rue des Sergents, 52. In-8°, 8 pages. Élèves récompensés : BLOT (Mlle), GAMBET, GOZE, JACQUINOT, MARSILLE, MOLLIN, PICARD, PIERLAY, PINGEON,

ROVILLAIN (Mlle), SCOTTE, THULLIER. — 1822, 24 décembre. BARBIER, directeur, au recteur : L'école n'a jamais été autorisée à faire payer ses élèves, mais il réclame pour elle une part des inscriptions remboursées à des élèves de la faculté de Paris, autorisés à reprendre dans l'école d'Amiens l'inscription du 4^e trimestre 1822. — 1823, 11 mars. Arrêté du conseil royal (3 art.) sur le prêt des cartes d'étudiant. — 1823, 9 septembre. Id. (6 art.) sur l'admission des bacheliers ès-lettres aux cours des facultés de médecine. — 1825, 2 novembre. (Impr. in-4°, 8 p.). « *Séance pour l'ouverture des cours de l'année scolastique 1825-1826 et pour l'inauguration du buste de S.M. CHARLES X.* » Discours de BARBIER, directeur. Les élèves doivent avoir une conduite digne à l'extérieur. Eloge de M. LADENT, décédé au cours de l'année, et de M. JOSSE, professeur d'anatomie et de physiologie, qui est chargé en plus de la chaire de pathologie et de clinique externes. « ... Les causes de la plupart de nos maladies sont des infractions aux lois de la morale et de la religion... » La vue du buste de CHARLES X excitera la reconnaissance envers les Bourbons. « À quelle époque de notre histoire vit-on les sources de la richesse publique plus fécondes ? Quand l'industrie s'est-elle montrée plus active, plus puissante, plus habile ? » — 1827, 20 mars. Arrêté du conseil royal sur les certificats constatant les études médicales (2 modèles joints : certificat d'inscription, certificat d'assiduité aux cours). — 1827, 23 octobre. THULLIER, chef des travaux anatomiques depuis 1821, demande la décoration d'officier de l'université et le titre de professeur agrégé. — 1831, 23 février. BARBIER, directeur, au recteur : il demande que les professeurs soient autorisés à présenter des candidats à la place vacante de professeur d'accouchements. C'est le ministre de l'instruction publique qui fait les nominations sur une liste de 3 candidats présentés par la commission des hospices. — 1831, 17-22 sept. Correspondance relative au titre d'« école de médecine », dénié à l'institution par l'hôtel-Dieu. — 1831, 13 décembre. Le recteur au directeur de l'école (minute autographe du recteur DURAND). « Déjà depuis quelque temps, et notamment depuis les 2 ou 3 dernières années, les examens subis par les élèves... semblent n'avoir pas présenté des résultats aussi satisfaisants qu'on en devait espérer des talents et des connaissances de MM. ses professeurs... Les derniers examens surtout sont loin d'avoir donné ce qu'on s'en promettait. Aussi, M. le docteur ADELON, président du jury, a-t-il cru devoir s'en expliquer avec franchise avec M. le préfet et avec moi. Mais, surtout avec M. DE LA COSTE ; son entretien fut tel que ce magistrat crut devoir prendre l'initiative pour aviser

aux moyens de donner à l'école tout l'éclat et toute la consistance dont elle est susceptible. Assurément... les causes de la faiblesse remarquée dans les élèves de cette année... sont en dehors de la volonté de MM. les professeurs... Mais, outre les empêchements que, dans le cours d'une année, peuvent opposer à leur zèle des accidents de santé, n'est-il pas dans la nature même des choses qu'avec la nombreuse clientèle qu'ils doivent à leur réputation, ils ne puissent... se livrer à tous les soins du professorat ?... Nul doute qu'ils n'aient toutes les connaissances théoriques et pratiques qu'exige leur position dans l'école ; mais, les développer, les placer, pour de jeunes intelligences, sous les points de vue les plus faciles à saisir, demande des préparations indispensables ; et c'est là ce que, peut-être, en diverses circonstances, il leur est impossible de faire. Cependant, c'est une nécessité. Et pour ne citer qu'un homme dont, en cette matière, l'opinion est un oracle, ROLLIN disait que, s'il avait à faire un cours de 6^{me}, il le préparait. » Aussi le préfet a demandé au ministre, qui l'a accordée, l'adjonction de 4 suppléants choisis parmi les jeunes médecins de la ville, qui seront moins occupés. — 1831, 26 décembre. BARBIER au recteur. « L'école, voulant profiter du zèle et des talents de MM. les suppléants... a décidé de demander qu'il soit ajouté 2 nouvelles branches à son enseignement : l'une, qui serait formée de la pathologie générale, à laquelle se rattachent l'œtiologie des maladies, la séméiotique, l'anatomie pathologique, les grandes divisions de nosologie ; l'autre, qui comprendrait l'hygiène privée, l'hygiène publique et la médecine légale. Elle a également décidé que le cours de chimie pharmaceutique et de pharmacie pratique, que M. LAPOSTOLLE ne peut plus faire à cause de son grand âge, serait confié à un de MM. les suppléants. » — Programme des cours et horaire de l'école pour 1831-1832. — 1832, mardi 13 mars, midi 1/2. Installation de M. PAUQUY dans l'amphithéâtre en présence des professeurs, « tous en robe », des élèves, « des magistrats, des académiciens, et un grand nombre de citoyens notables. » M. PAUQUY a exposé les services rendus par la chimie à la médecine, et fait connaître le plan qu'il suivra. Le directeur a répondu « que l'école partageait les regrets que M. PAUQUY avait donnés à M. LAPOSTOLLE, qui était le dernier de ses fondateurs. Il a fait l'éloge de la flore du département de la Somme, que publie M. PAUQUY, a rappelé la méthode naturelle chimique, que ce dernier a publiée en 1828, et a exprimé l'opinion que les leçons de ce professeur obtiendraient des succès. » — 1833, 13 mai. Le recteur au ministre : « L'enseignement est partagé...

entre 6 professeurs titulaires et 4... suppléants, de telle façon que chacun de ces 6 fonctionnaires est chargé d'une partie distincte, et que personne... à proprement parler, ne remplace ou n'est remplacé. » — 1833, 5 juillet. Rapport sur divers sujets importants fait en séance par RIGOLLOT et BOUCHER, membres de la commission, et TAVERNIER, rapporteur : la précarité des écoles de médecine leur est nuisible. Il faut maintenir 2 ordres de médecins : les docteurs et les officiers de santé, ces derniers nécessaires aux habitants des campagnes. « Un docteur... ne consentirait pas, après de grands sacrifices d'études, de temps et d'argent, à partager les privations et la pénible existence des habitants de nos villages. L'officier de santé, pour un modique salaire, parcourt jour et nuit, à cheval, souvent à pied, les communes voisines de sa résidence. C'est beaucoup si, à la fin de l'année, 12 ou 1500 francs viennent le dédommager de tant de veilles et de fatigues. Mais ses goûts sont simples... Il est né au village, et ce genre de vie lui convient encore assez pour que, le plus souvent, il destine ses enfants à la même carrière. » En 1828, il y avait dans la *Somme* 61 docteurs en médecine ou en chirurgie, dont 27 à Amiens et 7 à Abbeville, le reste en 16 communes. « Ainsi, là où ils peuvent donner immédiatement leurs soins aux malades, ils sont dans la proportion d'un sur 1.500 individus. » Il y avait, d'autre part, 210 chirurgiens ou officiers de santé, soit un pour 2.000 individus, chacun d'eux ayant à s'occuper de 4 communes environ. Le cours naturel des choses n'amènera pas vite le remplacement des officiers de santé par des docteurs, « et si une loi tentait de le produire de force, son effet le plus certain serait de priver de secours indispensables la grande majorité des habitants des campagnes, qui deviendraient infailliblement la proie du charlatanisme ». Les plaintes, élevées contre les officiers de santé, ont été exagérées : d'année en année, ils deviennent plus instruits, ils perdent leurs habitudes d'ivrognerie. « Il y a loin, et pour la science et pour la moralité, des officiers de santé reçus peu de temps après la loi du 19 ventôse an 11, époque où tous les moyens d'instruction avaient été renversés, à ceux qui, depuis 15 ans, sont sortis des écoles secondaires, bien que le mode de réception soit reconnu tout à fait vicieux. » Leur titre ne leur permet pas de s'acheminer au doctorat, et cela est fâcheux. On devrait les dénommer licenciés. Les conditions de leurs études seraient les suivantes : « Pour être admis dans une école secondaire, il faudrait que l'élève fût âgé de 16 ans, qu'outre la connaissance de la langue française et de l'arithmétique il possédât les éléments de la latinité, de manière à pouvoir expliquer correctement les

auteurs classiques de 3^{me}. À sa réception comme licencié, il prouverait 4 années d'études médicales dans une école secondaire, ou 3 années dans une faculté. Il subirait devant 5 professeurs, dans une école secondaire, devant 3 dans une faculté, 4 examens au moins à un mois de distance les uns des autres. Chaque examen durerait au moins une heure. Le 1^{er} aurait lieu sur l'anatomie et la physiologie, le 2^{me} sur la médecine et la chirurgie théoriques, le 3^{me} sur la matière médicale, la pharmacie et les sciences accessoires, le 4^{me} sur la médecine, la chirurgie pratique et les accouchements, branches auxquelles on ajouterait une question par écrit sur la médecine légale. » Le licencié pourrait acquérir le titre de docteur en suivant pendant au moins une année les cours d'une faculté. Le maintien des études secondaires est nécessaire. Les étudiants y restent sous la surveillance de leurs parents et sont astreints à une discipline qui ne peut s'exercer sur le nombreux auditoire des facultés. « Dans une faculté, étudier qui veut ; dans une école secondaire, tout le monde est forcé d'étudier. » Mais il est indispensable de faire sortir les écoles secondaires du provisoire : elles doivent faire payer des inscriptions. Les professeurs doivent être assurés de l'avenir. « Les modiques honoraires alloués à chaque professeur sont votés tous les ans par le conseil général... Un vote annuel qui tranche la question d'être ou de ne pas être pour un établissement est une circonstance peu favorable à la prospérité d'une institution. » Raisons pour lesquelles, dans les petites villes, la nomination des professeurs ne peut se faire au concours. — 1833, 14 août. Les administrateurs des hospices au recteur : ils l'invitent à la distribution des prix qui se fera le lundi 19 août, à 2 heures, « dans l'amphithéâtre ou dans la seconde cour de l'hôtel-Dieu ». — 1834, 25 novembre. Le directeur au recteur : « M. JOSSE résume en lui dans notre petit établissement 7 professeurs de la faculté de Paris : 4 cours de clinique externe, 2 pour la pathologie externe, 1 pour les opérations et les appareils. » — 1835, 16 septembre. Le recteur au ministre : « Les élèves de l'école... n'ont été jusqu'à présent assujettis à aucun droit d'inscription. Ils suivent gratuitement les cours de l'école, et on leur délivre gratuitement aussi les certificats d'inscription et d'assiduité, en vertu desquels ils se trouvent plus tard dispensés d'un certain temps d'études dans les facultés de médecine. » — 1835, 15 octobre. Extrait du registre des délibérations de l'école de médecine. 1° Chaque leçon sera précédée de l'appel nominal des élèves ; tout élève arrivé après l'appel sera considéré comme absent... 3° Tout élève sera tenu de faire par écrit le résumé de la leçon

dente, de la présenter au professeur chaque fois qu'il le réclamera, et de répondre aux interrogat[ions] qui lui seront faites sur la matière de cette leçon. 4° À la fin de chaque semestre, il sera fait par des commissions nommées parmi les professeurs des examens de tous les élèves sur les cours qui auront été faits pendant ce semestre. Ces examens seront pris en considération, lors des concours pour les prix. » — 1835, 6 décembre. Rapport du recteur au ministre sur le concours de chef de travaux anatomiques. « Les épreuves devaient consister : 1° en une dissertation écrite en 6 heures, à huis clos, sur une question d'anatomie tirée au sort ; 2° en une leçon d'une demi-heure sur un sujet d'anatomie, après un jour de préparation ; 3° en une dissection partielle, préparée par chaque candidat dans un temps donné, et expliquée oralement en présence des juges. Ces 3 épreuves devaient être publiques. Outre leur résultat, les juges devaient faire entrer dans l'appréciation du mérite de chaque candidat la considération des services qu'il avait pu rendre dans les hôpitaux, des succès qu'il avait obtenus dans le cours de ses études, des grades dont il était pourvu, et des ouvrages qu'il avait publiés. » — 1836, 22 janvier, « Clermont-Oise ». MOISSET, juge d'instruction, au recteur : « Jean-Louis DUCHEMIN, officier de santé à *Saint-Just*, est actuellement poursuivi pour violences graves, pour incendie et pour faux en écritures privées. Je désire, pour compléter les renseignements que mon information doit fournir, savoir si DUCHEMIN a été reçu officier de santé par le jury médical d'*Amiens* en 1815, s'il n'a pas été repoussé comme incapable à un ou deux examens antérieurs à celui de 1815, et enfin si l'on n'a pas mis au bas du certificat de réception, qu'il a dû présenter au préfet de l'*Oise* pour s'établir dans son département, que, pendant les 2 premières années, il n'exercerait la médecine que sous la surveillance du docteur BEUVIERE, établi à *Catillon*. » — 1836, 13 février. Arrêté de l'École, à la suite de troubles qui ont eu lieu le 11 pendant les leçons de MM. RIGOLLOT et FEVEZ, infligeant à DABOVAL la perte de 2 inscriptions, pour avoir « par des provocations à plusieurs de ses camarades forcé M. FEVEZ de s'interrompre, ... frappé M. PETIT (élève), et obligé le professeur de le faire sortir de l'amphithéâtre », et pour s'être permis « des propos menaçants contre M. RIGOLLOT ». — 1836, 22 mai. « 52 élèves sont inscrits sur les registres... et suivent, tous, tous les cours. » — 1836, 12 août. AUZOUX, docteur-médecin à *Paris*, 8, rue du Paon, au préfet, attirant son attention sur son modèle « d'anatomie clastique », du prix de 3.200 frs, pouvant dans un grand nombre de cas « suppléer aux cadavres ». (Joint impr. in-8°, 24 p., Paris, Decourchant) : « *Anatomie*

clastique du docteur AUZOUX », ayant fait l'objet d'un rapport à l'académie royale de médecine du 10 mai 1831. — 1836, 14 septembre-9 décembre. Transmission de diplômes de docteur en médecine à LACABANE, à *Villers-Cotterêts* (Aisne) ; à NOIRET, à *Tupigny* (id.) ; à BELLET, à *Amiens*, rue des Jeunes Mâtins. — 1837, 6 avril. Id. à BOULONGNE, à *Orvillers* (Oise). — 1837, 26 sept. Arrêté (impr.) du conseil royal de l'instruction publique sur les inscriptions et les examens dans les écoles secondaires de médecine. — 1837, 6 octobre, *Paris*. Circulaire de SALVANDY, ministre de l'instruction publique, sur les résultats de l'inspection confiée au docteur ORFILA, membre du conseil royal. « Dans beaucoup de lieux, l'administration des hospices et les sœurs s'opposent à la distribution des cadavres... Il est presque partout défendu aux élèves, même de 3^{me} et de 4^{me} année, de pénétrer dans les salles de maternité... » Les leçons devront avoir lieu 3 fois par semaine. Elles seront précédées d'un « interrogatoire » d'un quart d'heure sur la leçon de la veille. Des observations écrites seront recueillies au lit des malades, etc. — 1837, 21 oct. BARBIER, directeur, au recteur : sur les points signalés par le ministre le 6 octobre, l'école d'*Amiens* « offrait des conditions assez favorables... Elle possède un amphithéâtre assez vaste et bien éclairé, avec 3 tables de plomb... Les intentions de M. le ministre sont plutôt pour nous des encouragements que des obligations nouvelles et pénibles. » — 1837, 30 octobre, *Paris*. ORFILA au recteur : il félicite l'école d'*Amiens* d'être à la hauteur de sa mission. — 1838, 11 février. Le directeur au recteur : sur les causes de la démission de M. Amable DUBOIS, professeur. « M. DUBOIS a fait, il y a 2 ans, l'acquisition d'une grande forêt, de concert avec son beau-frère. Cette spéculation promet à M. DUBOIS un immense bénéfice. Mais, pour cela, il faut des déplacements fréquents, des voyages répétés, des soins assidus. Il paraît même que M. DUBOIS se décide à aller habiter un endroit voisin de son acquisition. M. DUBOIS croit devoir à sa femme et à ses enfants ce qu'il appelle un sacrifice... » — 1838, 25 avril. Procès-verbal du concours pour la place de professeur suppléant de pathologie. 1^{re} épreuve le 4 avril : leçon de 45 minutes « sur un sujet tiré au sort 5 heures auparavant », qui était la fièvre typhoïde. 2^{me}, le 7 avril, composition écrite de 4 heures, « sans pouvoir consulter d'auteurs ni d'écrits », sur l'ophtalmie. 3° Les 10 et 11 avril, Leçon d'une heure sur un sujet donné la veille : M. ANDRIEU a traité des fièvres intermittentes, M. DOUCHET des convulsions, M. AUTIER des inflammations des organes pulmonaires. Résultats : ANDRIEU 149 points. DOU-

CHET 119, AUTIER 79. Les deux premiers sont seuls présentés au ministre. — 1839, 11 décembre. Le directeur au recteur. Sur le manque de cadavres, et la nécessité de réduire de 36 à 24 heures le délai pendant lequel les familles peuvent se faire délivrer les corps. « À la 37^e heure, le cadavre devrait être livré à l'école. Il s'en faut bien que les choses soient ainsi. On sollicite des quêtes, des emprunts dans la famille, dans la rue du défunt, on tourmente ses amis, on donne du temps, on dépasse les limites, on rend illusoire la mesure que l'on a paru adopter. Les indigents qui meurent à l'hôtel-Dieu sont ordinairement réclamés, et l'hiver se passe sans que l'anatomie ait pu être convenablement enseignée... Il faudrait que, dans les bureaux de l'hôtel-Dieu, où l'on s'adresse pour les réclamations des défunts, il fût expressément ordonné de taire quelle deviendra alors la destination du cadavre, mais de dire que l'on est venu trop tard, et que la maison a fait ce qu'il fallait. » — 1839-1840. Dossier concernant une dispense demandée par DROZDOWSKI, réfugié polonais, élève de l'école depuis 1835, qui a produit un certificat délivré par 7 de ses compatriotes constatant qu'il a acquis les grades de bachelier ès-lettres et ès-sciences au collège de *Kraslaw* (?) en 1826.

S. d. « Rapport sur une pièce d'anatomie artificielle préparée par M. JOSSE. » [par LADENT, BARBIER, ROUTIER et un 4^{me} rapporteur]. — S. d. « N° 853 ». Le recteur au ministre : il demande un encouragement pour la Statistique botanique ou flore du département de la Somme, dont l'auteur est M. PAUQUY, professeur de chimie à l'école de médecine.

Imprimés et affiches relatifs aux distributions des prix des 12 août 1828, 16 août 1834, 17 août 1837, 8 novembre 1838, 7 novembre 1839.

Affiches imprimées indiquant l'horaire des cours : années 1837-1838, 1839-1840.

II. T. 425 (ancien T. 3.555, n° 1). Liasse. — 587 pièces, papier, dont 18 impr.

1840-1848. — École secondaire de médecine d'*Amiens*.

Extraits : 1840, 21 avril-28 octobre. Proposition (non suivie d'effet) du docteur JAMES de professer un cours des maladies de la peau et des yeux, des affections vénériennes, de médecine légale. — 1840, 24 avril. Le recteur au ministre : « L'école, persuadée que la distribution des cours, prescrite par l'arrêté du 26 septembre, se trouve peu appropriée aux besoins d'instruction des élèves et à la destination probable d'un grand nombre d'entre eux, voudrait qu'il lui fût permis de revenir à la précédente organisation de son

enseignement, par laquelle les élèves étaient arrêtés plus longtemps sur certaines matières qu'elle regarde comme fondamentales. » — 1840, 27 mai. Le recteur au ministre : envoi d'un mémoire de l'école sur la suppression des officiers de santé. On ne peut les supprimer ; « l'idée de faire refluer les docteurs inoccupés des villes, dans les communes rurales n'est point réalisable... MM. les professeurs émettent la pensée que, loin de compromettre l'existence de l'école à laquelle ils appartiennent, il conviendrait de favoriser son développement en plaçant près d'elle une faculté des sciences pour laquelle on trouverait de précieux éléments dans la localité. » — (Impr. in-4°, 12 p.) « *École secondaire de médecine de Caen. Réflexions sur le projet de la loi présenté à la chambre des députés le 20 avril 1840...* » — 1840, 7 juillet. Le recteur au ministre : il lui adresse un portefeuille contenant quelques-uns des « grands dessins de démonstration », dont se sert M. DE SMYTTRE, docteur en médecine, professeur provisoire d'histoire naturelle à l'école de médecine. L'auteur propose de faire lithographier, aux frais du gouvernement, la collection de ses dessins, au nombre de 1.000, et de les distribuer dans les collèges et écoles normales primaires. — 1840. « *Université de France. Ordonnances relatives aux écoles de pharmacie et aux écoles préparatoires de médecine et de pharmacie. 1840.* » (Impr. in-8°, 24 p., Paris, Paul Dupont) [Ordonnances des 27 septembre et 13 octobre 1840]. — 1840, 24 octobre, *Paris*. Le ministre au recteur : « Aux termes de la nouvelle ordonnance, les écoles préparatoires de médecine et de pharmacie sont des établissements communaux, et, dès lors, les frais d'entretien devaient être mis à la charge des villes où elles sont ouvertes. La dépense obligatoire pour le minimum des traitements de 8 professeurs et des 3 employés s'élèvera à 13.000 frs. » — 1840, 29 octobre. Le recteur au maire d'*Amiens* : la dépense qui restera à la charge de la ville sera minimale : 2.000 frs environ, la rétribution des élèves s'élevant à 6.300 frs et le conseil général continuant son allocation de 4.500 frs. La ville deviendrait en outre propriétaire d'un matériel scolaire important. — 1840, 2 novembre. Le recteur au ministre : la nouvelle organisation n'ira pas sans difficulté. « M. le maire d'*Amiens*, je ne dois pas vous le dissimuler, pense que, la commune n'ayant eu jusqu'à présent à s'imposer aucun sacrifice..., le conseil municipal n'accueillera point avec faveur une proposition qui devra faire peser une charge nouvelle sur la ville, sans qu'il en résulte pour elle de nouveaux avantages. » Quant au conseil général, « je crains fort que, tout en ne supprimant pas

complètement son allocation annuelle, [il] ne la restreigne... dans des limites fort étroites, par le motif que l'école qui, jusqu'à présent, a été considérée comme départementale ne devrait plus être désormais qu'un établissement communal ». — 1840, 21 novembre. Le recteur au ministre : le conseil municipal a pris une délibération de sursis. En effet, « trois membres influents du conseil général de la Somme, faisant en même temps partie du conseil municipal d'Amiens, ont surtout contribué à accréditer cette opinion que si, en présence de l'ordonnance du 13 octobre, le conseil général consentait désormais à voter une subvention pour l'entretien de l'école..., cette subvention serait du moins peu importante, et bien inférieure aux allocations qui jusqu'à présent ont été portées... au budget départemental. C'est à l'effet de cette opinion... qu'il faut attribuer, je crois, la manifestation du vœu exprimé par le conseil de voir le concours de l'administration de l'hospice et celui du conseil général obligatoires et non facultatifs... Les observations... relatives au mode de présentation des candidats pour les fonctions de professeurs ont surtout été provoquées par la crainte de voir les candidats que présenterait la faculté de médecine de Paris constamment préférés à ceux de la localité. Le conseil... désire que les professeurs... soient choisis en général parmi les meilleurs médecins de la ville, ou au moins du département. C'est ce qui explique pourquoi le minimum du traitement lui paraît pouvoir être abaissé à 1.000 frs pour les professeurs titulaires et à 500 frs pour les professeurs adjoints. » — 1840, 28 décembre. Délibération du conseil municipal votant, sur les dépenses imprévues, une somme de 3.000 frs pour faire face, pendant l'année 1841, aux dépenses de l'école de médecine. — 1840, 31 décembre, Paris. La comtesse DE CHASSEPOT au recteur MARTIN : elle lui recommande M. BOUCHER, plus ancien professeur adjoint de l'école, en vue de la nouvelle organisation. « Quoiqu'il ait des droits bien évidents, il se pourrait qu'on vous ne les présente pas d'une manière à fixer votre attention. Je ne veux que l'attirer particulièrement sur ce sujet distingué ; après quoi, j'attends tout de votre justice. Il sera protégé par un député, son ami. » Elle donne quelques nouvelles des familles TALLEYRAND, DE VALANÇAY, DE DINO. — 1841, 10 février, Paris. ORFILA au directeur : « L'ordonnance qui réorganise votre école sera signée vendredi prochain ; chacun des 6 titulaires touchera 1.500 frs, MM. ALEXANDRE et BOUCHER chacun 1.000 frs, M. FEVEZ 500 frs, et MM. ANDRIEU et PADIEU n'auront point d'appointements... Le ministre... a craint qu'en conservant plusieurs petites places d'adjoints rétribués on lui forçât la main plus tard, et qu'il fût obligé de nommer à chaque vacance.

Vous ferez aisément comprendre à MM. ANDRIEU et PADIEU qu'ils sont jeunes, et qu'ils ont pour eux l'expectative d'un meilleur sort. » — 1841, 10 février. ADELON au directeur : il est « affligé » de « l'inconvenante action judiciaire » que lui intente RINGARD, officier de santé à *Herbécourt*, reçu à la session de 1839, qui réclame son diplôme. Ce diplôme ne lui a été accordé qu'à condition qu'il suivrait encore les cours de l'école pendant 6 mois. Or il en réclame la délivrance, cette condition ne lui étant pas légalement imposée. « Je suis forcé d'avouer que le jury n'a pas le droit de faire des réceptions conditionnelles... Nous avons donc fait une faute en recevant conditionnellement M. RINGART. Nous avons 2 motifs d'excuse : 1° l'usage : il y a de nombreux précédents de cette manière d'agir depuis 37 ans... dans presque tous les jurys ; 2° le fait que les jurys ne se réunissent qu'une fois l'an... Le procès-verbal ne dit même pas que sa réception a été conditionnelle. Il a acquitté le droit de visa universitaire de son diplôme. Ceci est exclusivement ma faute, puisque c'est moi qui ai rédigé le procès-verbal... ORFILA, que je consulte, pense qu'il faut céder plutôt que de se trouver dans la nécessité de venir dire en justice qu'on a fait une chose illégale. » (1841, 25 février. Reçu signé RINGARD, comme quoi son diplôme d'officier de santé lui a été remis par le recteur). — 1841, 14 février. Ordonnance du roi (4 art.) établissant une école préparatoire de médecine et de pharmacie à Amiens. — 1841, 15 février. Arrêté du grand-maître (6 art.) nommant les professeurs. — 1841, 25 février. Texte de l'allocution prononcée par le recteur lors de l'installation de l'école préparatoire, à l'hôtel-Dieu. — 1841, 12 mars. Ordonnance du roi (6 art.) sur le personnel des écoles préparatoires. — 1841, 10 avril, Lille. DE SMYTTRE au recteur : il lui portera prochainement à Amiens sa lettre de démission de professeur. — 1841, 25 juin. Le ministre au recteur : il annonce avoir mis à la disposition de l'école l'ouvrage d'anatomie d'ANTOMARCHI. — 1841, 8 novembre. (Imprimé, in-4°, 4 pages, Amiens, E. YVERT). « Discours prononcé par M. MARTIN, recteur... à la séance solennelle de rentrée de l'école. » — 1841, 12 novembre. Le recteur au ministre. « La rentrée de l'école est très satisfaisante, en dépit des prévisions qui avaient été exprimées, et que semblait autoriser la transition subite d'un enseignement complètement gratuit à un enseignement assez chèrement payé. 37 élèves sont actuellement présents. » — 1841, 29 novembre. Le directeur au recteur : « Il est reconnu que le nombre des jeunes gens qui se destinent à la profession de pharmacien a beaucoup diminué

depuis l'ordonnance qui exige le grade de bachelier ès-lettres... La très grande majorité des étudiants en pharmacie ont quitté les officines dans lesquelles ils travaillaient pour prendre d'autres états.» — 1841-1844. États trimestriels des retenues exercées pour le fonds de retraite sur les traitements des professeurs de l'école (nominatifs). — 1842, 11 fév. Le recteur au ministre : « 15 élèves en médecine, choisis chaque année au concours, sont chargés comme internes, comme externes, ou comme expectants, du service des hôpitaux. Cette disposition, dont l'utilité est évidente, a eu jusqu'à présent l'approbation générale. » — 1842, 10 avril. Ordonnance du roi (5 art.) sur le service des hôpitaux par les élèves des écoles de médecine (impr.). — 1842, 17 juin. Arrêté (10 art.) de la commission des hospices d'Amiens réglant ce service. — 1842, 7 novembre. (Impr. in-8°, Amiens, Duval et Herment [4 pages]). « *Discours prononcé à la rentrée solennelle de l'école... par M. MARTIN, recteur de l'académie.* » — 1842. (Impr. in-8°, 23 p., Limoges, Chapoulaud frères, 1842). « *École préparatoire de médecine et de pharmacie de Limoges. Compte-rendu des travaux de l'école pendant l'année 1841-42 par M. MAZARD, maire... directeur de l'école.* » Séance de rentrée du 3 novembre 1842. Discours du recteur RABUSSEAU et du directeur MAZARD. — S. d. Note sur PAUQUY, professeur, né à Amiens le 29 septembre 1800. (Vise des faits de l'année 1842). — 1844, 23 février. Le directeur au recteur : Qu'une école de médecine puisse prospérer à Amiens, l'expérience de 25 années le prouve. « Cependant, depuis que l'école... a été élevée par ordonnance royale au rang des écoles préparatoires,... elle n'obtient pas les succès qu'elle pouvait se promettre... Le nombre des inscriptions a notablement diminué » (suit le tableau des inscriptions de 1832 à 1844). « Une des causes de la diminution des inscriptions... c'est que les jurys médicaux admettent aux examens les candidats avec 14 inscriptions, et que les élèves qui ont atteint ce terme se dispensent d'en prendre d'autres, bien qu'ils continuent de suivre les cours de l'école. Il est reconnu aujourd'hui que 4 années d'études sont nécessaires pour l'instruction d'un médecin. Il est important que la loi oblige tous les candidats au titre de praticien du 2^{me} ordre à présenter 16 inscriptions. Ensuite, nous n'avons pas un seul élève en pharmacie. La demande du grade de bachelier ès-lettres a fait fuir de toutes les officines... les élèves qui y étaient, et empêche d'autres jeunes gens d'y venir. De tous les pharmaciens d'Amiens, un seul a en ce moment un élève. Il sera indispensable de restreindre l'obligation du baccalauréat aux jeunes gens qui se destineront à tenir une pharmacie dans les grandes villes... On devra

en dispenser les pharmaciens qui se fixeront dans les petites villes et les bourgs. Sans cela, il n'y aurait plus de pharmaciens dans ces derniers lieux, et les épiciers les remplaceraient... La réception des officiers de santé et des pharmaciens du 2^{me} ordre, attribuée aux écoles préparatoires de médecine et de pharmacie, assure leur existence... » — 1845, 14 août. (Impr. in-4°, 7 p., Amiens, E. Yvert). « *École préparatoire de médecine et de pharmacie d'Amiens... Les directeur et professeurs...* à M. le ministre de l'instruction publique... » 1° L'existence des écoles de médecine exerce une influence salutaire dans les provinces, en entretenant l'émulation. 2° On a parlé de docteurs fonctionnaires qui résideraient dans les cantons : les officiers de santé formés par les écoles en tiennent lieu. 3° Le service médical des villages rend nécessaire la conservation des officiers de santé. 4° Ces praticiens de 2^{me} ordre reçoivent une éducation solide. 5° Il est nécessaire de conserver aussi des pharmaciens de 2^{me} ordre. 6° Il faut tirer les écoles de médecine de leur situation précaire. — 1846, 29 mai. « Note sur l'assainissement des amphithéâtres d'anatomie humaine et comparée » [par le D^r SUQUET], polygraphié. (Envoi du ministre au recteur, le dit jour). — 1848, 3 juin. CARNOT, ministre de l'instruction publique, au recteur. « Vous m'avez transmis une demande par laquelle les élèves de l'école... sollicitent l'autorisation de porter un uniforme. Je vous prie de répondre à ces élèves que, l'école n'étant pas un internat, leur demande ne peut être admise. »

1840-1844. Imprimés. — Affiches impr. pour la distribution des prix des 9 nov. 1840, 8 nov. 1841 (Amiens, Ledien fils), 7 nov. 1842, 7 nov. 1844 (Amiens, Lenoël-Herouart). — Discours prononcés à la séance de rentrée de l'école : le 7 nov. 1842 par MARTIN, recteur (impr. in-8°, Amiens, Duval et Herment, et in-4°, Amiens, E. Yvert), le (?) 1843, par RIGOLLOT, professeur (impr. in-8°, 22 p., Amiens, Duval et Herment) : histoire de l'école, son utilité pour les habitants des campagnes.

1841-1848. Budgets et comptes. Pendant toute cette période, les recettes s'établissent à 13.000 frs environ (rétribution des élèves 5.000, subvention de la ville 3.000, subvention du conseil général 5.000), et les dépenses à 13.000 frs (traitement des professeurs 12.000 frs, dépenses diverses 1.000 frs). — 1844, 18 août. Le directeur au recteur : motifs de la diminution du nombre d'élèves, tombé à 26. Ce n'est pas une cause locale. « Les facultés elles-mêmes présentant un bien moins grand nombre d'étudiants. À Paris, où il était de 2 à 3.000, il n'est cette année que de 700 environ. La plus puissante peut-être des causes qui ont fait décroître

le nombre de nos élèves, c'est l'ajournement de la loi, qui est depuis longtemps préparée... parce que les chambres n'ont pas le temps de s'en occuper... Nous vivons sous un régime provisoire qui nous nuit beaucoup. »

II. T. 426 (ancien T. 3.224, n° 2). Liasse. — 55 pièces, papier.

1837-1842. — École de médecine d'Amiens. — Rapports trimestriels établis en vertu de la circulaire ministérielle du 6 octobre 1837 (27 questions) : 1837, 28 décembre. — 1838, 3 avril, 6 juillet, 11 septembre. — 1839, 10 janvier, 12 avril, 12 juillet, 26 septembre. — 1840, 18 janvier, 9 avril, 11 juillet, 13 novembre. — 1841, 20 janvier. — 1842, 16 janvier, 14 avril, 19 juillet, 18 novembre. — 1842, 18 janvier. Le directeur au recteur : Il lui soumet « quelques réflexions sur le mouvement que l'ordonnance royale du 13 octobre 1840 et le règlement du conseil royal du 12 mars 1841 a imprimé » à l'école de médecine. « L'enseignement de l'anatomie dans notre école a reçu depuis sa nouvelle organisation une plus grande extension. Une leçon est donnée tous les jours par le professeur d'anatomie. Ce professeur trouve sa leçon toute préparée par le prosecteur : il peut alors donner à ses démonstrations tout son temps... Le chef des travaux anatomiques dirige et surveille les dissections. Les élèves sont classés par séries, et toutes les parties du corps de l'homme sont successivement mises sous leurs yeux... L'esprit qui a présidé à l'institution des écoles préparatoires de médecine a voulu que ce fût surtout dans ces établissements que l'on étudiat l'anatomie. Aussi trois fonctionnaires concourent-ils à son enseignement... La chimie est étudiée avec plus d'ardeur cette année. Ce succès tient à ce que le professeur... est secondé par un préparateur qui dispose les expériences, qui les rend plus nombreuses, qui les répète après chaque leçon... La partie des manipulations dans l'étude de la science chimique décide des progrès des auditeurs. La clinique interne et la clinique externe offrent journellement des cas aussi nombreux que variés. L'hôtel-Dieu d'Amiens, qui contient pour chaque clinique 80 malades civils au moins, hommes et femmes, permet de donner aux élèves toutes les notions pratiques désirables sur la médecine et la chirurgie. »

II. T. 427 (ancien T. 3.224, n° 1). Liasse. — 36 pièces, papier, dont 9 impr.

1840-1847. — École secondaire de médecine d'Amiens. — Affiches imprimées du programme des cours. — 1840, 7 octobre. — 1841, 29 mars, 17 sept. — 1842, 1^{er} octobre. — 1843, 20 septembre. — 1844, 26 septembre. — 1845,

26 septembre. — 1846, 17 octobre. — 1847, 4 octobre.

II. T. 428 (ancien T. p. 299). Liasse. — 15 pièces, papier, dont 1 impr.

1836-1848. — Bibliothèques. — Manuscrit de la bibliothèque d'Amiens, intitulé *Philosophia Baconis* envoyé à M. COUSIN. 1837, 18 mars. Le préfet au recteur : M. COUSIN demande un nouveau délai. — 1848, 31 mai. Le ministre CARNOT au recteur : « La République, qui doit son avènement et la pureté de son triomphe au progrès général des lumières, se montrerait ingrate autant qu'imprudente si elle négligeait de développer son principe et de le fortifier par tous les moyens légitimes... Jusqu'ici les livres provenant des souscriptions du ministère... n'étaient distribués aux bibliothèques départementales qu'avec parcimonie, et le plus ordinairement sur les seules instances des députés. Les instruments d'étude avaient été transformés en instruments de politique, et les libéralités de l'État envers l'intelligence étaient devenues une monnaie électorale. Nous sommes aujourd'hui dans une plus large et plus noble voie. » — 1848. Attribution de livres à la bibliothèque d'Amiens par le ministre, liste des livres attribués le 20 juillet 1848.

II. T. 429 (ancien T. p. 64, n° 17). Liasse. — 21 pièces, papier dont 2 impr.

1837-1841. — Recherches scientifiques. — Publication des Monuments inédits de l'histoire du tiers-état. — 1837, août. Circulaire impr. du ministre pour recommander les travaux d'Augustin THIERRY, chargé de la collection des monuments inédits de l'histoire du tiers-état. — 1838, 6 mai. « *Rapport sur les travaux de la collection des monuments inédits de l'histoire du Tiers-État... par M. Auguste Thierry.* » Impr., Paris, Imprimerie Royale, in-4°, 22 p. P. 21 : « Si... des préoccupations trop exclusives en faveur des intérêts matériels portaient les chambres à répudier le patronage des travaux historiques, les solides fondements de l'ouvrage interrompu resteraient là pour accuser le temps présent et pour inviter une autre génération à mieux comprendre tous les devoirs du vrai patriotisme. » — 1838, 24 août. Le ministre met à la disposition du recteur, de M. LEMERCHIER et du proviseur du collège royal, un exemplaire complet de la collection des documents inédits. — 1840, 6 avril. Le recteur à [Augustin THIERRY] :

« Mon cher et illustre camarade... Je voudrais pouvoir aider efficacement dans leur belle et savante recherche M. DELPIT et ses collaborateurs... Mais d'impérieuses occupations, et, vous le dirai-je à vous, mon cher ami, la faiblesse extrême de ma vue, m'interdisent un tel travail... Ce que j'essaie aujourd'hui, après avoir mis quelques élèves de notre école normale primaire à leur disposition, c'est de leur procurer un copiste d'une intelligence et d'une instruction plus élevées. Je vais détacher, dans cette vue, un jeune maître d'études du collège royal, nommé M. BOULONGNE, pour qui, ensuite, je réclamerai votre protection en récompense de ses services. » — 1840, 26 novembre. Le ministre au recteur : le 1^{er} volume des Monuments inédits de l'histoire du Tiers-État est sous presse. Il comprend les chartes d'Amiens. Les volumes suivants seront consacrés aux communes de l'Amiénois. On demande le concours des inspecteurs primaires pour l'exploration de toutes les archives qui peuvent se trouver dans les communes. Des remerciements sont adressés aux personnes qui ont collaboré à l'exploration des archives d'Amiens, « aux mois de mars et avril dernier, MM. BOULONGNE, maître d'études au collège royal, VASSEUR, PAUCHET, DUBOS et DAMAY, élèves de l'école normale primaire. » — 1840, 4 déc. Martial DELPIT au recteur. M. Augustin THIERRY désirerait obtenir communication des registres aux délibérations de l'échevinage d'Amiens. « Les six premiers volumes ont été merveilleusement restaurés par le relieur des manuscrits de la bibliothèque royale, M. BRADEL. Les volumes suivants, et notamment tous ceux qui se rapportent au XVI^e siècle, ont également le plus urgent besoin de restauration... Nous profiterions de leur séjour ici... pour les dépouiller et compléter ainsi notre travail. Depuis tantôt 6 mois, nous sommes en instance auprès de l'autorité municipale, mais notre négociation est aussi malencontreuse que celles d'Orient, et, pour arriver enfin à un résultat, M. Augustin THIERRY n'a plus d'espérance que dans votre intervention. J'ai ici le 6^e volume que M. BRADEL m'avait engagé à garder pour servir de modèle à la reliure des volumes suivants. J'ai offert plusieurs fois à M. le maire de le renvoyer, si on ne voulait pas nous prêter la suite. Mais je n'ai reçu aucune réponse... M. Augustin THIERRY apporte dans notre collection la sévérité de l'écrivain littéraire. Non seulement, il s'est chargé de la notice préliminaire, mais il refait lui-même, dans nos propres notices, tout ce qui ne lui paraît pas satisfaisant, et, comme vous le devinez facilement, il arrive rarement qu'un maître aussi difficile soit content... Vous avez été notre providence au printemps dernier... » — 1840, 9 décembre. Le recteur à DELPIT : « J'ai fait hier

auprès de M. le maire... une première démarche... Il veut consulter le conseil municipal, et, tout ce que j'ai pu obtenir de lui, c'est la promesse qu'il ne serait point personnellement contraire à ma demande. » — 1841, 24 février. BOURGEOIS, sous-inspecteur primaire à Soissons, au recteur : « L'arrondissement de Soissons est très pauvre en archives... Tous... a été brûlé en 1814. On ne trouve plus rien à la bibliothèque, rien à la mairie... À Tartiers... j'ai trouvé un vieux titre... il remonte au XIV^e siècle et il est relatif à un échange entre l'évêque-comte de Soissons et la dite commune. Là aussi, j'ai vu 3 médailles en or. La plus belle est un Antonin... Je n'ai pu reconnaître les 2 autres... Un particulier de Braine est possesseur d'une histoire des comtes de Braine, qui, dit-on, est en ce moment entre les mains du roi... Un particulier de Mont Notre-Dame possède... un manuscrit composé par des moines de cette ancienne abbaye... M. le maire de Wailly... a envoyé copie d'un contrat d'échange entre le roi Charles V et l'archevêque Richard, de Reims.

II. T. 430 (ancien T. p. 64, n^o 19). Liasse. — 3 pièces, papier.

1838-1841. — Recherches scientifiques. —

Publication de l'histoire des comtes d'Amiens de DU CANGE. — 1838, 30 octobre. Le recteur demande au ministre d'autoriser le prêt à M. HARDOUIN, avocat à Amiens, du « manuscrit de DU CANGE déposé à la Bibliothèque Royale, et ayant pour titre : Histoire des comtes d'Amiens, des comtes de Ponthieu et des vicomtes d'Abbeville. » — 1841, 26 février. Le recteur au ministre : « M. HARDOUIN, président de la Société des Antiquaires de Picardie, vient de faire imprimer à ses frais l'ouvrage inédit du savant DU CANGE ».

II. T. 431 (ancien T. p. 64, n^o 18). Liasse. — 8 pièces, papier, dont 3 impr.

1811-1841. — Recherches scientifiques. —

Sociétés savantes. — 1811, 4 août. Invitation (impr.) à la translation des cendres de GRESSET à la cathédrale. — S. d. « Suite de la collection des rapports analytiques des travaux de l'Académie... du département de la Somme. » Impr. in-4^o, F. Caron-Berquier, rue des Sergents, pages [285] à 318. Contient le récit de la translation des cendres de Gresset, le 16 août 1811, un précis analytique des travaux, la liste des membres.

1836, 10 février. Impr., s. l. n. d., in-8^o, 2 p. Invitation à une réunion qui aura lieu le dimanche 14 février, pour traiter de la fondation d'une Société philharmonique.

1841, 20 mai. H. DAUPHIN, secrétaire de la *Société des Amis des Arts* au recteur : il demande son concours pour une souscription d'actions (joint modèle impr., Ledien fils, in-8°, 2 p.). — 1841,

21 juillet. Le recteur au président de la *Société d'Émulation à Abbeville*, [BOUCHER DE PERTHES] : il le remercie de lui avoir envoyé les Mémoires de la Société.

FONDS DES COMITÉS D'INSTRUCTION PRIMAIRE

Comité de l'Arrondissement d'Abbeville

II. T. 432 (ancien 396.114). Registre. — In-folio, 196 pages. Papier.

1831, 16 avril-**1836**, 13 mai. — Comité d'arrondissement d'Abbeville. « Registre aux délibérations ». — Nominations et prestations de serment des instituteurs, discipline, secours aux communes pour construction, examen des aspirants à l'école normale, organisation des comités locaux.

Extraits classés dans l'ordre suivant : **1.** Organisation du comité. — **2.** Affaires générales. — **3.** Récompenses, concours. — **4.** Affaires diverses par commune.

1. — ORGANISATION DU COMITÉ. — 1831, 16 avril, (p. 1-2). Installation du comité. Présents : Louis Hibon, maire ; Marchand-Dubreuil, sous-préfet ; Damay, procureur du roi ; Aliamet, juge de paix du canton Nord ; Bozany, curé-doyen ; Louandre ; Ernest Delegorgue, avocat ; Gaillon, receveur principal des douanes ; Delannoy, curé de Gamaches ; Sombret, juge de paix à Crécy ; Honoré Lebrun, maire d'Ailly-le-Haut-Clocher. Delegorgue est nommé secrétaire. — 1831, 5 mai, (p. 3). Prestation de serment de Hecquet d'Orval, membre. — 1831, 19 mai, (p. 5). Id. de Loysel, maire de Rue, et Samson, juge de paix à Saint-Valery. — 1832, 9 février, (p. 16). Démission de Sombret et Samson. Demande de 150 frs de frais de bureau. — 1833, 7 mars, (p. 41). Prestations de serment de Dutens, sous-préfet, et de Henri-Antoine-Désiré Michel, curé de Saint-Vulfran. — 1833, 19 avril, (p. 44-45). Sur la somme de 124 frs allouée par le préfet pour frais de bureau, 60 frs seront prélevés en faveur des employés de mairie, « qui ont fait toutes les écritures du comité ». — 1834, 28 février, (p. 61). Installation du nouveau comité : Hibon, maire ; Aliamet, juge de paix ; Riffard, curé de Saint-Jacques ; Cherest, principal du collège ; Ernest Delegorgue, avocat ; Louandre, négociant ; Damay, procureur du roi ; Randoing, manufacturier ; de Carpentin, maire de Gapennes ; Ledien, propriétaire, les trois derniers membres du conseil général. Hibon élu vice-président, Louandre fils secrétaire. — 1834, 8 mars, (p. 62). Séances fixées au premier samedi de chaque mois, à 11 heures du

matin. — 1834, 3 mai, (p. 67). Prestation de serment de Dupuis, membre du conseil général. — 1834, 11 juillet, (p. 70-72). Demande d'augmentation à 500 frs des frais de bureau. — 1834, 6 nov., (p. 85). Serment de de Roussen de Florival, procureur du roi. — 1836, 8 janvier, (p. 165). Le comité apprend « avec peine et surprise » que son budget de 1836 a été réduit à 200 frs. Réélection de Hibon, maire d'Abbeville, comme vice-président, et de Louandre fils comme secrétaire et membre.

2. — AFFAIRES GÉNÉRALES. — 1831, 21 juillet, (p. 7-9). Nomination d'inspecteurs pour surveiller les instituteurs. (P. 10-11), Copie d'une lettre adressée au recteur comme quoi le comité n'entend pas excéder ses droits légaux. — 1832, 18 mai, (p. 17). M. de Finance, inspecteur de l'académie, présent à la séance, commente une circulaire ministérielle, qui autorise les comités à faire l'examen des instituteurs. « M. l'inspecteur a ensuite chargé le comité : 1° de tenir la main, autant que faire se pourra, à ce que les 2 sexes soient séparés dans les écoles ; 2° de s'assurer si les instituteurs, qui ont profité du bénéfice de l'exemption du service militaire, sont toujours en exercice ; 3° de prescrire aux instituteurs l'obligation d'abandonner la méthode individuelle d'enseignement, sous peine de perdre leur brevet ; 4° d'exercer sur les écoles des filles une surveillance pareille à celle que le comité exerce sur celles des garçons... » — 1833, 12 juillet, (p. 49-50). Répartition d'un reliquat de 1.100 frs, provenant de ce que « plusieurs communes n'avaient point consenti à voter l'impôt extraordinaire, qui leur avait été proposé comme condition à l'obtention d'une partie de la somme mise en 1833 à la disposition du comité pour constructions d'écoles ou grosses réparations ». — 1834, 11 janvier, (p. 58). Mention d'un rapport de Louandre fils, adressé au sous-préfet, sur l'état de l'instruction dans l'arrondissement. — 1834, 8 mars, (p. 62). Instructions à donner aux inspecteurs. — 1834, 3 mai, (p. 68). Discussion de deux

règlements, l'un sur la discipline scolaire, l'autre sur la manière de faire la classe d'après la méthode simultanée. (P. 70). Lecture d'une lettre du recteur relative aux livres. — 1834, 30 juillet, (p. 73). Le sous-préfet donne lecture « d'un projet d'association ayant pour but l'amélioration et la propagation de l'instruction primaire élémentaire et supérieure de l'arrondissement ». — 1834, 7 nov., (p. 84). Approbation des comptes de 1832 au 10 octobre 1834. — 1835, 8 mai, (p. 97-98). Id. (P. 100) En vue de conférer une nouvelle institution aux instituteurs en exercice, le sous-préfet offre de se rendre dans les chefs-lieux de canton, « d'y réunir successivement les instituteurs communaux et privés, de procéder à la vérification de leurs titres ». — 1835, 22 mai, (p. 101-105). Nominations de 67 instituteurs, faites en exécution de l'art. 22 de la loi du 28 juin 1833. — 1835, 5 juin, (p. 106). L'inspecteur de l'académie DE FINANCE pose en séance diverses questions sur l'organisation et l'activité du comité. — 1835, 26 juin, (p. 107-108). Nomination d'une commission chargée d'examiner les personnes qui désirent se vouer aux fonctions d'institutrice. (P. 110) BLANQUET-DUCHAYLA, inspecteur général, et VIGNIER, inspecteur de l'académie de Paris, prennent séance et demandent des renseignements. (P. 117-118) : six instituteurs ajournés à 6 mois pour perfectionner leur instruction avant d'obtenir échange de leurs anciens titres. — 1835, 14 août, (p. 127). 1.133 frs 95 alloués par le conseil général pour encouragement à l'instruction primaire dans l'arrondissement. (P. 128) Adoption d'un règlement pour les écoles primaires. — 1835, 28 août, (p. 130-133). Nominations nouvelles d'instituteurs. (P. 133-135) Arrêté de publier un Bulletin mensuel du comité supérieur. — 1835, 27 novembre, (p. 155). Léon HOCDE, inspecteur primaire du département, attire l'attention du comité « sur plusieurs questions d'un intérêt majeur, telles que la création de salles d'asile, d'écoles d'adultes, et d'une école primaire supérieure ». — 1836, 8 janvier, (p. 165). Lecture d'une lettre du recteur sur les mesures « propres à préserver les enfants qui fréquentent les écoles élémentaires de l'horrible spectacle des exécutions criminelles ». — 1836, 12 févr., (p. 173). Le recteur fait savoir que « tout instituteur communal destitué pour cause de négligence peut continuer à exercer comme instituteur privé ; si l'instituteur communal, outre la négligence, s'est encore rendu coupable d'inconduite, il ne peut plus être employé... comme instituteur soit communal, soit privé, qu'après un espace de 3 années ». (P. 174-175) Rapport sur les résultats obtenus par la société pour la prolongation de l'enseignement primaire dans l'arrondissement

d'Abbeville. La somme des souscriptions est de 1.453 frs 75. « L'association a quelque peine à jeter « d'abord des fondements solides. » — 1836, 4 mars, (p. 178). Commission nommée pour la rédaction du Bulletin. (P. 184) Le préfet ayant, le 13 février, observé que la désignation nominative au Bulletin du comité des instituteurs punis pouvait avoir des inconvénients, il est arrêté qu'on continuera à donner les noms de ceux qui ont mérité la révocation, une 2^e réprimande ou une 2^e suspension. En cas de 1^{re} réprimande ou de 1^{re} suspension, on omettra les noms. (P. 185) : le comité demande à correspondre en franchise avec les 47 inspecteurs délégués de son ressort. — 1836, 29 avril, (p. 189-190). L'arrêté du conseil royal du 9 février portant règlement pour les écoles primaires ne sera imprimé qu'en août, à l'approche de la rentrée. — 1836, 13 mai, (p. 193). Lecture d'une lettre du recteur sur les salles d'asile.

3. — RECOMPENSES. CONCOURS. — 1832, 2 août, (p. 19-20). 100 frs à RAVIN, de Lanchères, placé en tête, pour les services rendus « non seulement en instruisant ses élèves d'une manière remarquable, mais encore en donnant des leçons particulières aux instituteurs, dont l'éducation n'était pas complète ». 60 frs à 5 instituteurs, 37 frs 61 à un, 35 frs à cinq. Mentions honorables à quinze. — 1832, 6 septembre, (p. 21). Répartition d'une nouvelle somme de 490 frs 08. — 1832, 3 octobre, (p. 26-28). Dispositions prises pour l'établissement de concours préparatoires cantonaux entre les instituteurs et d'un concours définitif à Abbeville. — 1832, 20 oct., (p. 28-29) : choix des épreuves du concours général, qui aura lieu dans la grande salle de l'hôtel-de-ville. — 1832, 25 octobre, (p. 30-31). Procès-verbal du dit concours. 54 présents. — 1833, 24 janvier, p. 32-40). Distribution solennelle des prix dans la grande salle de l'hôtel-de-ville à 11 h. 15 du matin. « La musique de la Garde Nationale a joué la Marseillaise et la Parisienne ». Discours de DAMAY, procureur du roi. « Avant le proclamer les noms de ceux d'entre vous, qui ont mérité d'avoir part aux récompenses,... le comité... m'a chargé d'être son organe pour vous adresser quelques exhortations... C'est un honneur que je dois malheureusement à la perte qu'a fait cet arrondissement de son premier administrateur, dont j'occupe aujourd'hui la place. À Blaye, où l'appelle une haute confiance, sans doute M. DUBREUIL vous rend encore d'éminents services,... près de l'ennemie de la France, près de cette femme obstinée, qui, pour rétablir sur le trône l'élève du jésuitisme et du parjure, n'a pas balancé, durant 6 mois, à nous souffler... la guerre civile, et à se faire complice de crimes odieux... Votre honorable, mais essen-

tiellement laborieuse profession... Le sort qu'elle procure à la plupart d'entre vous est loin d'être dans un juste rapport avec les services qu'on lui demande. Mais, soyez-en certains, pour vous commence une ère nouvelle... L'ancien gouvernement avait peu fait pour vous, et c'était quelque chose de pis que mauvais vouloir : c'était nécessité, instinct de conservation, conséquence forcée de son principe. Pour un trône de droit divin... éclairer les intelligences, c'est armer son ennemi.» Le nouveau gouvernement a pris à tâche de répandre l'instruction. Car l'ignorance est générale : cultivateurs, « obligés pour la moindre affaire, pour un bail, un emprunt, une quittance et la plus légère contestation de recourir à des tiers, qui les trompent, ou se trompent, si l'on veut » ; fonctionnaires, gendarmes, gardes-champêtres, maires, et même instituteurs, comme le démontre le concours. Sur 180 maîtres, 60 environ sont venus au concours : « il faut bien dire que les épreuves ont surpassé les forces de la plupart ». C'est le régime d'avant 1830 qu'il faut accuser, « parce qu'il lui convenait, sans doute, que l'instituteur demeurât dans une situation inférieure... ne pût vivre sans le lutrin... » Aperçu des projets scolaires du roi, lui qui, « tandis que les Bourbons de la branche aînée vivaient des aumônes des rois nos ennemis et s'occupaient à les exciter contre la France, s'était fait maître d'école, vivait de son travail et de son savoir ». On combinera les écoles publiques avec les écoles privées. Les communes devront avoir une école : « comme elles sont tenues d'entretenir leurs routes, elles devront entretenir leurs écoles, qui sont les routes de la civilisation ». Cette concurrence est nécessaire, elle ne doit pas effrayer les instituteurs : « il en sera de votre industrie comme de toutes les autres, dans lesquelles la production prend d'elle-même, et sans loi qui l'y force, le niveau des besoins... L'ignorance est vaste... Il y a donc une ample matière à votre industrie, et qui appelle une augmentation dans le nombre des productions », etc. Proclamation des prix (capacité, zèle et encouragement). À tous les instituteurs admis au concours général et non nommés il est remis un *Guide de l'instituteur primaire*. — 1833, 17 mai, (p. 47). DONOP autorisé à faire pour les instituteurs « un cours gratuit de mathématique élémentaire, le samedi de chaque semaine », de 11 h. à 1 heure. — 1833, 25 mai, (p. 48). Désignation de 5 instituteurs méritant de recevoir des médailles. — 1834, 19 avril, (p. 66). Remise d'une médaille d'argent à RAVIN, de *Lanchères*, d'une médaille de bronze à DOLIGER, de *Saint-Riquier*, d'une mention honorable à NOIZEUX, de *Neuilly-l'Hôpital*. — 1835, 6 novembre, (p. 146-147). Répartition de 331 frs 90 aux plus méritants des 70 instituteurs qui ont suivi le cours de l'école modèle

d'*Abbeville*, dirigée par NORTIER, du 3 septembre au 3 octobre. « Ces leçons avaient pour but de faire connaître aux instituteurs la méthode de lecture sans épellation et l'enseignement simultané, que la plupart d'entre eux ne connaissaient que très imparfaitement, et de les perfectionner dans la théorie du calcul et de la langue française ». NORTIER reçoit 116 frs 90.

4. — AFFAIRES DIVERSES PAR COMMUNE.

— *Abbeville*. 1833, 25 mai, (p. 48-49). M. DE FINANCE, inspecteur de l'académie, ayant déclaré la satisfaction qu'il avait éprouvée dans sa visite des écoles des frères, il lui a été répondu par les membres chargés de la surveillance de ces écoles « qu'il avait été trompé par les frères, qui, sur le grand nombre d'élèves qu'ils ont chez eux, n'en ont que 2 ou 3 de présentables, qu'ils s'empressent toujours de mettre en avant... Pour convaincre M. l'inspecteur qu'on l'avait fait tomber dans un piège, plusieurs membres lui ont proposé de l'accompagner dans ces écoles... mais M. l'inspecteur a témoigné au comité tout son regret de n'avoir pas le temps de faire cette visite... ». — 1835, 26 juin, (p. 107). Avis favorable à l'établissement d'une classe primaire au collège et dans les pensions DAVELUY et ROINET. — 1835, 10 juillet, (p. 119). Jacques-Angilbert-Honoré NORTIER nommé directeur de l'école modèle d'enseignement mutuel. — 1835, 14 août, (p. 126-127). Avis favorable à l'allocation d'un secours de 100 frs à NICOLLE, instituteur privé. — 1835, 27 novembre, (p. 158). Médaille de bronze accordée à NORTIER par la société d'encouragement pour l'instruction primaire de *Paris*.

Abbeville-Rouvroy. 1833, 8 novembre, (p. 55). Jean-Baptiste LECLERCQ, engagé à apprendre l'arithmétique, repassera un nouvel examen dans 6 mois. — 1836, 29 avril, (p. 188). Avis d'accorder à LECLERCQ, ancien instituteur, un secours de 100 francs.

Abbeville-Thuisson. 1836, 22 janvier, (p. 166-167). Elie HECQUET révoqué. Depuis près d'un an, il ne tient plus son école, et il convient que, depuis 2 ou 3 mois, il est employé comme piqueur, « pour pouvoir donner du pain à ses enfants, son école ne lui présentant plus de moyens d'existence ».

Ailly-Haut-Clocher. 1834, 22 mars, (p. 63). Secours de 593 frs 71 pour achat du mobilier de l'école mutuelle : la commune « est la première des communes rurales... qui ait introduit dans son école¹

¹ La liste nominative des instituteurs de 1829 à 1852 peut être établie à l'aide du registre II. T. 149, fol. 78^{vo}-133. On n'a retenu ici que les incidents notables et les mentions relatives aux institutrices, qui, elles, ne sont pas mentionnées dans le registre.

la méthode d'enseignement mutuel ». — *Ancenne*. 1835, 6 février, (p. 92). Félicitations à ROUX, auteur d'une méthode de lecture. — *Arrest*. 1835, 14 août, (p. 126). Avis favorable à la réception par MANSION de 4 pensionnaires. — 1836, 12 février, (p. 174). Il est autorisé définitivement à les recevoir.

Bailleul. 1836, 29 avril, (p. 190-191). VASSEUR, maintenu provisoirement, devra se faire remplacer le plus tôt possible par son fils. — *Behen*. 1836, 22 janvier, (p. 171). Révocation de PENNELIER, de capacité et d'instruction « à peu près nulles ». — 1836, 12 février, (p. 173-174). Malgré une réclamation des conseillers municipaux, des membres du comité local, habitants et notables, le comité persiste dans sa décision. — *Boisle (Le)*. 1836, 29 avril, (p. 190-191). GAMBIER devra perfectionner son instruction avant le 1^{er} novembre, et suivre les cours de l'école mutuelle d'Abbeville. — *Buigny-Saint-Maclou*. 1835, 18 septembre, (p. 135-136). DUBROMELLE, « un des instituteurs les plus capables », réprimandé sévèrement pour sa conduite. — *Bussus*. 1835, 27 novembre, (p. 157). Délai de 7 mois accordé à MAISON pour perfectionner son instruction.

Caours. 1835, 6 novembre, (p. 145). Réclamation de QUENTIN-DELPORTE contre sa révocation. Il n'en a « point été fait mention... sur les registres du comité, parce qu'il n'a jamais été considéré comme exerçant légalement les fonctions d'instituteur... Il a formellement refusé de justifier de tout brevet, de toute autorisation... Depuis 1825, aucun traitement, aucun logement ne lui ont été accordés... Depuis cette époque, il a cessé, de fait, sa classe... cependant, il persistait à occuper la maison d'école, parce qu'il prétendait que son titre de chantre lui donnait le droit de s'y maintenir... Le Comité... l'a simplement forcé, dans les derniers mois de 1833, d'évacuer le local pour faire place à un nouvel instituteur ». Avis de lui accorder un secours, à raison de plus de 40 années d'exercice. — *Cayeux-sur-Mer*. 1831, 19 mai, (p. 5). Refus d'autoriser la demoiselle DELANNOY, dite sœur SAINT-JOSEPH. — 1834, 10 octobre, (p. 79-82). Création de 2 écoles. Examen des titres de Damase MOREL : il est confirmé dans sa qualité d'instituteur communal. Il n'y a donc lieu que de nommer à une place, à laquelle est nommé Joseph MOREL. — *Cerisy-Buleux*. 1835, 26 juin, (p. 116-117). André-Florent ROSE réprimandé pour négligence. — *Chepy*. 1836, 4 mars, (p. 182-183). FIRMIN réprimandé. Il n'ouvre son école que vers 9 h. 1/4 et s'absente de la classe, et a usé de punitions corporelles. — *Coulouvillers*. 1833, 8 novembre, (p. 55). Pierre-Nicolas CALAIS réprimandé. — 1835, 8 mai, (p. 99-100). Il est révoqué. « Tout son temps est consacré à la culture, et

à l'exploitation d'un moulin à l'huile... À peine le mois de mai est-il arrivé qu'il ferme son école... Il a transformé en grange le local de l'école. L'hiver, il fait à peine classe pendant 3 heures par jour, et s'absente 2 fois par semaine pour vaquer à ses affaires commerciales ». — *Crécy*. 1836, 4 mars, (p. 181-182). CAPET réprimandé pour paresse : il devra perfectionner son instruction avant le 1^{er} octobre 1836 et suivre les cours de l'école modèle. — 1836, 29 avril, (p. 190-191). DUAVRANT devra perfectionner son instruction avant le 1^{er} novembre et suivre les cours de l'école mutuelle d'Abbeville. — *Crotoy (Le)*. 1834, 27 décembre, (p. 87). Plainte contre DUVAUCHELLES, instituteur privé, renvoyée au comité local. — 1836, 13 mai, (p. 194). Réprimande sévère à CORNU pour négligence et intempérance. Il devra perfectionner son instruction avant le 1^{er} novembre, et suivre les cours de l'école mutuelle d'Abbeville.

Dompierre. 1836, 8 janvier, (p. 164). Secours à Augustin CHIVOT, qui a exercé pendant 44 ans. — *Domqueur*. 1835, 6 février, (p. 91). Trophine DEBRY autorisée comme institutrice privée. — *Drucat*. 1834, 11 juillet, (p. 69). SALLE réprimandé. — 1835, 27 novembre, (p. 155). Mention honorable à SALLE, qui a fait à ses frais l'acquisition de tables et de tableaux.

Epagne. 1833, 8 novembre, (p. 54). Auguste WASSE maintenu malgré un bégaiement. — *Ergnies*. 1835, 13 novembre, (p. 150). Délai de 6 mois accordé à DUMONT pour perfectionner son instruction. — *Eronnelle*. 1834, 22 mars, (p. 64). DEMESSE, instituteur privé à Eronnelle, demande à être nommé instituteur communal.

Feuquières. 1833, 8 novembre, (p. 54). DELAMOTTE (Bazile-Onulphre), révoqué pour négligence habituelle. — 1836, 4 mars, (p. 179). CARON, instituteur communal, ayant demandé qu'il fût interdit à DELAMOTTE, instituteur privé, de recevoir des filles dans son école, le recteur a répondu qu'aucun texte ne légitime cette interdiction. — *Fontaine-sur-Maye*. 1836, 29 avril, (p. 190-191). HURE, maintenu provisoirement, devra se faire remplacer le plus tôt possible par son fils. — *Forest-l'Abbaye*. 1834, 30 juillet, (p. 73). L'instituteur invité à renoncer à sa place de garde-champêtre, et à être moins négligent. — *Friville*. 1834, 7 février, (p. 60). Communication d'une lettre de l'évêque relative à la réunion des 2 sexes chez le maître d'école, quoiqu'il y ait dans la commune une institutrice pour les filles. — 1834, 22 mars, (p. 65). GRICOURT, nommé le 26 décembre 1814, a touché jusqu'en 1824, une annuité de 150 frs pour instruire les filles, provenant d'un legs fait en 1743 par DUQUESNOY, prêtre, pour l'instruction gratuite des filles. Il a

cessé de percevoir cette somme, bien qu'il ait instruit gratuitement les filles jusqu'en 1828. Il demande, de ce chef, 600 frs. Débouté, attendu qu'un arrêté préfectoral du 21 janvier 1825 a ordonné que les 150 frs seraient réservés pour former un capital, destiné à meubler une école dirigée par une sœur, et que, d'autre part, GRICOURT, à partir de 1824, a fait payer une rétribution aux filles qui fréquentaient son école. — 1834, 7 novembre, (p. 84). DEPOILLY, ancien instituteur habitant à Friville, demande un secours, qui lui est refusé.

Gorenflous. 1835, 26 juin, (p. 114-115). Amable-Constant MAGNIER révoqué pour négligence habituelle et intempérance. — *Gueschart.* 1834, 26 nov. (p. 85). Plainte contre l'instituteur, qui reçoit des jeunes filles, alors qu'il y a une institutrice dans la commune. — 1835, 23 janvier, (p. 89). Cette plainte n'est pas retenue, l'institutrice n'étant pas communale : « à ce titre seul, elle pourrait réclamer l'enseignement exclusif des filles ». — 1835, 27 nov., (p. 155). Plainte contre CHIVOT. — 1836, 22 janvier, (p. 168-169). Un délai de 2 mois lui est accordé pour perfectionner son instruction. — 1836, 13 mai, (p. 192). Au lieu de se présenter à l'examen, il envoie sa démission.

Hallencourt. 1835, 3 avril, (p. 96-97). La commune demande un secours pour réparation de l'école des filles. — 1836, 29 avril, (p. 190). Observations faites à POITOUX « sur le trop de temps que lui prennent son commerce d'épicerie et son arpentage ». — *Hautvillers.* 1834, 7 février, (p. 60). Le curé de *Nouvion* dénonce l'instituteur comme tenant chez lui des pensionnaires des 2 sexes. — *Hiermont.* 1836, 4 mars, (p. 180-181). DELATTRE devra perfectionner son instruction avant le 1^{er} octobre 1836, et devra suivre les cours de l'école modèle.

Lanchères. 1831, 19 mai, (p. 5). Mlle RAVIN-SAUMON autorisée. — 1833, 7 mars, (p. 41-42). RAVIN demande et obtient pour son école le titre d'école modèle de l'arrondissement. — 1836, 13 mai, (p. 193). « Ayant égard à l'empressement que les habitants... ont mis à souscrire pour l'œuvre philanthropique » de l'association pour la propagation de l'enseignement primaire, le comité accorde à la commune un secours de 24 frs pour achat de livres. —

Longpré-les-Corps-Saints. 1832, 27 septembre, (p. 24-25). Explications demandées à SOUVERAIN, accusé d'inconduite. — 1833, 8 novembre, (p. 54-55). LEROY (Jean-Baptiste-Boniface), révoqué pour inconduite. — 1835, 8 mai, (p. 97). CARLE réprimandé pour avoir frappé ses élèves. — *Longvillers.* 1836, 22 janvier, (p. 171). DEVISMES, en exercice, devra, pour obtenir une nomination nouvelle, perfectionner son instruction avant le 1^{er} octobre 1836 et suivre les cours de l'école modèle d'*Abbeville*.

Machy. 1835, 20 mars, (p. 93-94). Plainte contre CHIVOT : il néglige son école, maltraite les enfants, on fume et on joue aux cartes pour de l'argent à la classe du soir ; il est seulement réprimandé, étant avéré que l'animosité de SABRAS, ancien maire, n'est pas étrangère à cette plainte. — *Maisnières.* 1831, 16 avril, (p. 2), et 5 mai (p. 3). LOTTIN suspendu pour incapacité. — *Maison-Roland.* 1835, 26 juin, (p. 111-112). MACHY réprimandé pour intempérance. — 1836, 12 février, (p. 176-177). Il lui est accordé un délai jusqu'au 1^{er} octobre 1836 pour perfectionner son instruction. — *Méneslies.* 1836, 12 février, (p. 177). HOBART devra perfectionner son instruction avant le 1^{er} octobre 1836, et suivre les cours de l'école modèle d'*Abbeville*. — *Mérélessart.* 1835, 6 novembre, (p. 144-145). Avis défavorable à la réception de pensionnaires par DEVILLEPOIX. — *Miannay.* 1834, 26 novembre, (p. 85-86). Plainte contre VASSEUR. — 1835, 23 janvier, (p. 88-89). Il ne tient plus cabaret depuis 4 à 5 mois, ne s'est enivré publiquement qu'une fois en 7 ans. Il est réprimandé et se représentera dans 6 mois. — 1835, 27 novembre, (p. 157). Un nouveau délai de 9 mois lui est accordé, attendu qu'il a suivi avec assiduité le cours de l'école modèle d'*Abbeville*. — *Millancourt-en-Ponthieu.* 1835, 10 juillet, (p. 120-121). DEMARET réprimandé pour intempérance. — 1835, 13 novembre, (p. 151-152). Nouveaux renseignements à prendre sur DEMARET. — 1835, 27 novembre (p. 155-156). Il est suspendu pour 6 mois. — 1836, 12 février, (p. 175). Il est relevé de la suspension et nommé à *Bussus*. — *Moyenneville.* 1836, 22 janvier, (p. 172). OPIGEZ révoqué pour incapacité et intempérance. — 1836, 12 février, (p. 173-74). Malgré une réclamation des conseillers municipaux, des membres du comité local, habitants et notables, le comité persiste dans sa décision.

Neufmoulin. 1835, 6 novembre, (p. 144). Avis défavorable à la réception de pensionnaires par DUVAUCHELLE. — *Neuilly-le-Dien.* 1836, 13 mai, (p. 195). BIZET révoqué pour incapacité et intempérance. — *Neuilly-l'Hôpital.* 1835, 10 juillet, (p. 119-120). NOISEUX autorisé à recevoir 10 pensionnaires, « la faiblesse de ses émoluments n'est point en rapport avec sa capacité ». — 1836, 22 janvier, (p. 168). Avis favorable à l'attribution d'un secours à la veuve NOISEUX. — *Nouvion.* 1836, 29 avril, (p. 190-191). GOMEL devra perfectionner son instruction avant le 1^{er} novembre, et suivre les cours de l'école mutuelle d'*Abbeville*.

Oneux. 1835, 8 mai, (p. 98-99). Plainte contre BREELLE, qui donne sa démission. — 1835, 18 sept., (p. 138-139). Avis favorable à l'érection en seconde école primaire communale de l'école privée tenue

au *Festel* par TRAULLE depuis 1824. — 1836, 4 mars, (p. 178-179). LECUYER, peintre à *Nouvion*, qui donnait des leçons, a cessé son enseignement illégal. — 1836, 29 avril, (p. 188-189). Une plainte des habitants contre MALLET est reconnue non fondée. — *Oust-Marais*. 1835, 27 novembre, (p. 156-157). COYETTE réprimandé pour inconduite.

Port-le-Grand. 1835, 3 avril, (p. 96). Secours demandé par BRASSART, qui a exercé 51 ans.

Quesnoy-le-Montant. 1836, 22 janvier, (p. 170). BACHELIER, en exercice, devra, pour obtenir une nomination nouvelle, perfectionner son instruction avant le 1^{er} octobre 1836, et suivre les cours de l'école modèle d'*Abbeville*.

Rue. 1835, 26 juin, (p. 109). Avis de refuser à DEBEAUVAIS, maître de pension, l'autorisation d'avoir une classe primaire. (P. 111). Enquête sur la conduite de POULET, dénoncé par le recteur. — 1835, 10 juillet, (p. 121-125). Il est réprimandé.

Sailly-le-Sec. 1834, 10 octobre, (p. 78-79). Anicet MARCHAND objet d'une information judiciaire. — 1834, 7 novembre, (p. 82-83). Il a été renvoyé de la plainte, mais sera réprimandé. — *Saint-Blimond*. 1835, 13 novembre, (p. 148-150). BUIRET réprimandé sévèrement : il est négligent, et fouette ses élèves. Un délai d'un an lui est accordé pour acquérir des connaissances supplémentaires. — *Saint-Quentin-Lamotte-Croix-au-Bailli*. 1836, 4 mars, (p. 183). Adélaïde PETIT, qui exerce depuis plusieurs années, est autorisée comme institutrice communale. — *Saint-Valery*. 1832, 2 août, (p. 19). Zélie PERREE, qui a déjà exercé à *Chateaulin* (Finistère), autorisée. — 1835, 26 juin, (p. 108). Secours demandé par GOULY, qui n'a exercé à Saint-Valery que quelques mois, sans qualité. (P. 109) La demande faite par BEAUSSART, maître de pension, d'ouvrir une classe primaire, est sans objet, attendu qu'il est devenu instituteur communal. — 1836, 8 janvier, (p. 163-164). Délai d'un an accordé à VUE pour perfectionner son instruction.

Tœufles. 1836, 22 janvier, (p. 170). CRESSANT, en exercice, devra, pour obtenir une nomination nouvelle, perfectionner son instruction avant le 1^{er} octobre 1836 et suivre les cours de l'école modèle d'*Abbeville*. —

Tours. 1833, 8 novembre, (p. 54). HENOCQUE (Antoine-Jonathas), révoqué pour négligence habituelle : « s'occupe de faire de la toile et non de bons élèves ».

Valines. 1836, 12 février, (p. 174). Avis que QUENNEHEN, instituteur privé, peut recevoir 14 pensionnaires. — *Vauchelles-les-Quesnoy*. 1836, 13 mai, (p. 193-194). Marie-Anne-Françoise-Florence BLONDEL, épouse BORE, née en 1768, est autorisée à ouvrir une école de filles : « aucune institutrice n'a exercé jusqu'à ce jour ». — *Villers-sous-Ailly*. 1835,

8 mai, (p. 98). Secours demandé par Jacques-Cyr NORTIER, ayant 47 ans de services. — *Villers-sur-Mareuil*. 1835, 26 juin, (p. 110). Avis qu'il y a lieu d'ériger l'école privée de *Villers* en seconde école primaire communale d'*Huchenneville* ; le local est convenable, *Villers* a 229 habitants et *Huchenneville* 136 seulement ; son école a 80 ou 85 enfants en hiver, et *Huchenneville* seulement 50 à 60. — 1835, 14 août, (p. 126). Vaines démarches tentées à ce sujet auprès de la municipalité d'*Huchenneville*. — *Vismes*. 1834, 11 juillet, (p. 70). Plainte contre SOUMILLON. — 1834, 16 août, (p. 74). Il est révoqué pour immortalité et négligence habituelle. — *Vitz*. 1834, 7 novembre, (p. 84). DAULT, qui a exercé 60 ans à *Vitz*, demande un secours.

Wanel. 1836, 4 mars, (p. 180). Plainte contre PRUVOT, accusé de se livrer à des travaux agricoles. Il devra perfectionner son instruction avant le 1^{er} juillet 1836. — *Woincourt*. 1831, 16 avril, (p. 2), et 5 mai, (p. 4). Comparution de FUIRET, dont la méthode est trouvée bonne.

Yaucourt-Bussus. 1835, 6 février, (p. 91-92). Plainte contre LEGRIS, qui convient de son incapacité, mais prie qu'on ait égard à ses 37 ans d'exercice, et demande un délai de 6 mois, en attendant que son fils, élève de l'école normale, puisse être nommé : accordé. — 1835, 18 septembre, (p. 137-138). Il est révoqué. — *Yzengremer*. 1835, 26 juin, (p. 112-114). COUVREUR réprimandé pour intempérance.

II. T. 433 (ancien 396.109). Registre. — In-folio, 195 pages, cotées 1 à 194 et 199. Papier. (Les pages 195 à 198, ont été arrachées).

1836, 17 juin- **1840**, 11 décembre. — Comité d'arrondissement d'*Abbeville*. Registre des délibérations. — Nominations et serments d'instituteurs, délais donnés à ceux en exercice pour perfectionner leur instruction, récompenses, secours, subventions pour construction d'écoles, comités locaux.

Extraits classés dans l'ordre suivant : **1.** Comité. — **2.** Affaires générales. — **3.** Affaires diverses, par commune.

1. COMITÉ. — 1836, 17 juin, (p. 1). Membres présents : DUTENS, sous-préfet ; DE CARPENTIN ; DELEGORGUE ; DE FLORIVAL, procureur du roi ; CHEREST, principal du collège ; MONARD, instituteur ; LEDIEN, conseiller général ; DE CORMETTE, conseiller d'arrondissement ; ALIAMET, juge de paix ; RIFFLARD, curé de Saint-Jacques d'*Abbeville* ; LOUANDRE père, LOUANDRE fils. — 1838, 5 janvier, (p. 92). Ch. LOUANDRE, fils, secrétaire du comité, ayant été absent une grande partie de l'année 1837,

et cette absence devant se prolonger, est remplacé par CHERBONNIER, juge suppléant. (P. 93) Le comité décide que ses séances ordinaires continueront d'avoir lieu le premier vendredi de chaque mois.

2. AFFAIRES GÉNÉRALES. — 1837, 17 février, (p. 51). Emploi de 2.549 frs 50 en achat de livres.

1° Système des poids et mesures, par M. Delamotte, 100 exemplaires à 20 centimes.

2° Simon de Nantua, 800 à 1 fr. 20.

3° Robinson dans son île, 1.000 à 4 c.

4° Petite civilité chrétienne, 2.000 à 15 c.

5° Petit catéchisme historique, 2.000 à 15 c.

6° Modèle des genres d'écriture, 1.500 à 10 c.

7° Ardoises de 5 pouces sur 7 ; 1.000 à 25 c.

8° Porte-crayon n° 2, 1.000 à 15 c.

9° Crayons d'ardoise, divisés par paquets de 25, 5.000 à 1 franc le cent.

— 1837, 19 mai, (p. 62). Indemnité de 100 frs à NORTIER, directeur de l'école modèle d'enseignement mutuel à *Abbeville* pour les cours qu'il a faits aux instituteurs de l'arrondissement en septembre 1836. —

1838, 16 février, (p. 97). Approbation des 21 livres adoptés par QUENNEHEN, de *Valines* :

1. Alphabet approuvé par le comité ; 2. Méthode de lecture par Peigné ; 3. Petite civilité chrétienne ; 4. Robinson dans son île ; 5. Tableaux de lecture ; 6. Simon de Nantua ; 7. Nouvelles lectures manuscrites ; 8. Catéchisme du diocèse ; 9. Nouveau traité d'arithmétique décimale par Constantin ; 10. Grammaire populaire ; 11. Télémaque ; 12. Choix gradué de 50 sortes d'écritures ; 13. Grammaire de Noël et Chapsal ; 14. Manuel des écoles primaires ; 15. Arithmétique décimale par Constantin ; 16. Géographie de Massas ; 17. Histoire de France par MM. de Saint-Ouen ; 18. Catéchisme historique de Fleury ; 19. Abrégé de géométrie pratique, appliqué au dessin linéaire, par Constantin ; 20. Psautier de David ; 21. La France par départements.

— 1838, 15 juin, (p. 112). Avis du comité sur « l'érection en internat de l'école normale primaire d'Amiens ». Très favorable. — 1838, 21 décembre, (p. 138). Avis favorable à la réunion, sous le rapport de l'instruction primaire, des communes de *Woirel* et *Wiry-au-Mont*. — 1839, 8 mars, (p. 143). On rédigera une circulaire sur les moyens d'assurer l'usage du système métrique décimal : interdiction d'enseigner le calcul des anciennes mesures, cours d'adultes. —

1839, 26 avril, (p. 150). Enseignement du système métrique : RAVIN, instituteur à *Lanchères*, est autorisé : à faire un cours public aux adultes de sa commune, et à réunir les instituteurs voisins pour leur faire des conférences. — 1839, 28 juin, (p. 159). Autorisation à divers instituteurs d'ouvrir des cours pour l'enseignement du système métrique. — 1839, 5 juillet, (p. 161). Audition, dans la grande salle de

l'hôtel-de-ville d'*Abbeville*, des jeunes gens formés au chant par la nouvelle méthode musicale de M. DE RAMBURES, de *Vaudricourt*, au nombre de 20, « la plupart jeunes gens de 16 à 25 ans, parmi lesquels on distingue seulement un homme d'un âge plus mûr, et 3 enfants, tous se livrant par état, soit à la culture de la terre, soit à l'exercice de professions manuelles ». Programme des chants. « Les élèves sont entièrement abandonnés à eux-mêmes : l'un d'eux tient à la main un diapason, qu'il fait vibrer au commencement de chaque morceau ; un autre tient un petit bâton, avec lequel il marque la mesure. Rien de plus... Le maître... se tient à l'écart, et laisse en toute sécurité se produire d'eux-mêmes les résultats de son enseignement ». Exposé de sa méthode par M. DE RAMBURES. Il a imaginé un nouveau système de notation, beaucoup plus simple que l'ancien, qu'il appelle mélographie. Félicitations du président. 100 frs sont votés aux chanteurs pour leur voyage. — 1839, 25 octobre, (p. 171). Rapport de MONARD, sur le cours qu'il a fait à *Abbeville*, pendant les vacances, sur le système métrique. 35 instituteurs se sont présentés.

3. AFFAIRES DIVERSES, PAR COMMUNE. — *Abbeville*. 1836, 17 juin, (p. 6). CHEREST, principal, est autorisé à annexer au collège une classe primaire. — 1836, 19 août, (p. 20). ROINET autorisé à annexer à sa pension latine une classe primaire d'externes. — 1836, 15 octobre, (p. 23). Lucie TROGNEUX autorisée à exercer les fonctions d'institutrice privée, et à recevoir 12 pensionnaires. — 1838, 7 septembre, (p. 122). DELARUE, instituteur privé, qui exerce à *Abbeville* depuis 1825, autorisé à recevoir 10 pensionnaires. — 1838, 21 décembre, (p. 138). Lucie TROGNEUX autorisée à recevoir dans sa nouvelle école 35 pensionnaires. — 1839, 5 juillet, (p. 163). NORTIER, directeur de l'école modèle d'enseignement mutuel, est réprimandé pour défaut de surveillance. Le 15 mai, un des élèves, CARON, a été tué dans la cour d'un coup de pistolet chargé de 2 chevrotines, tiré par un camarade. Le maître avait permis aux élèves de tirer des pièces d'artifice dans l'intérieur de l'école, à l'occasion de sa fête. Il a été l'objet d'une ordonnance de non-lieu. — *Abbeville-Thuisson*. 1836, 9 décembre, (p. 27). Rejet de la réclamation de HECQUET contre sa révocation. — 1840, 7 février, (p. 181). MALLET suspendu pendant un mois, pour avoir, étant ivre, dans la nuit du 24 au 25 novembre 1839, pris part à des voies de fait contre un employé de l'octroi, et avoir ensuite offert de l'argent à cet employé. — *Agenvillers*. — 1839, 28 juin, (p. 158). Révocation de Nicolas-Firmin DERAINE, accusé de crime et en fuite.

— *Aigneville*. 1836, 17 juin, (p. 1). PECQUERY suspendu pendant 1 mois pour avoir usé du fouet, et pour négliger les élèves pauvres. — *Allery*. 1840, 20 mars, (p. 184). HOUBILLIARD suspendu pour un mois pour intempérance. — *Arrest*. 1836, 15 juillet, (p. 10). Les pensionnaires de MANSION ne couchent pas séparément. — 1836, 19 août, (p. 18). L'autorisation de recevoir des pensionnaires lui est enlevée. — *Ault*. 1839, 8 mars, (p. 143). NORTIER peut-il ouvrir hors des heures de classe un cours d'adultes, auquel il admet garçons et filles ? Ce droit lui est contesté, sur le motif qu'il existe à l'hospice 2 sœurs de Saint-Vincent de Paul, qui donnent gratuitement des leçons aux jeunes filles. « Le comité, considérant que les sœurs... ne sont pas institutrices primaires communales ; considérant que, d'après leurs statuts,... elles paraissent devoir se borner à donner à la jeunesse l'instruction religieuse, et qu'il leur est expressément défendu d'enseigner nominativement la grammaire ; considérant qu'il est impossible d'admettre que l'instruction, qu'elles refusent aux jeunes filles, ne puisse, à leur défaut, être donnée... par un instituteur, régulièrement investi du droit d'enseigner, décide que le sieur NORTIER... a non seulement le droit d'ouvrir des cours d'adultes,... mais encore qu'il peut, à défaut d'institutrice primaire communale,... recevoir dans sa classe aux heures ordinaires les enfants de l'un et l'autre sexe ».

Bailleul. 1839, 31 mai, (p. 153). Révocation de VASSEUR pour incapacité. — *Béhen*, 1836, 15 juillet, (p. 8). Le ministre a annulé la révocation de PENNELIER. — *Bellancourt*. 1837, 5 mai, (p. 60). La demoiselle BOREE autorisée à ouvrir une école de filles à *Monflières*. — *Bernay*. 1836, 17 juin, (p. 7). Délai jusqu'au 15 octobre accordé à LEMAIRE pour s'instruire. — *Boisle (Le)*. 1839, 26 avril, (p. 148). Nouveau délai accordé jusqu'au mois de mai 1840 à GAMBIER, pour perfectionner son instruction : c'est le 3^e depuis le 29 avril 1836. — *Bouvaincourt*. 1840, 20 mars, (p. 185). HOUBART réprimandé. Il tient un débit de tabac, mercerie et épicerie, et sert à boire en l'absence de sa femme ; en outre, il est cultivateur. — *Brutelles*. 1838, 5 janvier, (p. 94). DONZEUR autorisé à recevoir 4 pensionnaires.

Cramont. 1837, 15 décembre, (p. 88). Suspension pendant 15 jours, avec privation de traitement, de LOUCHET, pour excès de boisson. — *Cahon*. 1838, 7 septembre, (p. 121). Remontrance sévère adressée à LEFEVRE, pour « n'avoir tenu école qu'une seule fois en 6 semaines environ », pour se livrer à l'arpentage, « profession pour laquelle il s'est muni d'une patente », pour se rendre aux fêtes des communes voisines, etc. — *Cerisy-Buleux*. 1839, 8 mars, (p. 142). Droit au traitement de titulaire reconnu à Nicolas-Jean-

Wulphy RIQUIER, qui a exercé provisoirement de janvier 1837 à octobre 1838. — *Citernes*. 1839, 27 septembre, (p. 165). CAUCHEZ, révoqué pour injures contre le desservant. — *Crécy*. 1838, 7 septembre, (p. 120). CAPET, cité pour sa négligence habituelle, donne sa démission. — 1839, 26 avril, (p. 149). Nouveau délai accordé à DUAVRANT, instituteur communal à *Caumartin*, jusqu'au mois de mai 1840, pour perfectionner son instruction : c'est le 3^e depuis le 29 avril 1836. — *Crotoy (Le)*. 1839, 26 avril, (p. 149). Nouveau délai accordé jusqu'au mois de mai 1840 à CORNU pour perfectionner son instruction : c'est le 3^e depuis le 13 mai 1836.

Dompierre. 1837, 27 octobre, (p. 85). BEHAREL, instituteur privé, autorisé à recevoir 6 pensionnaires. — 1840, 23 octobre, (p. 193). Ce nombre est porté à 10. — *Domqueur*. 1836, 9 décembre, (p. 33). Clémentine DEBRY, institutrice privée, nommée institutrice communale en remplacement de Marie ROUGEOT, qui a quitté la commune. — 1836, 16 février, (p. 96). Plainte non fondée de THEOLLE contre l'instituteur privé, MANIER, et contre sa femme, institutrice communale. THEOLLE est réprimandé à cause de sa légèreté, et à cause des « termes ridicules et ampoulés dans lesquels cette plainte est conçue ». Il cessera de recevoir chez lui ou chez sa sœur 3 ou 4 petites filles, « auxquelles il a reconnu qu'il donnait des leçons collectives ».

— *Estrebaeuf*. 1839, 28 juin, (p. 159). MALLET demande que sa classe ne soit ouverte que de 10 heures à midi et de 2 h. à 4 h. ; refusé.

Fressenneville. 1839, 27 décembre, (p. 178). Blâme à BOITEL pour avoir fait transcrire sur les cahiers de ses élèves des phrases absurdes et des mots sans suite. — *Frucourt*. 1838, 9 novembre, (p. 130). Réprimande à COQUEREL pour absences fréquentes et exercice de l'arpentage.

Gamaches. 1837, 17 mars, (p. 56). DUFOURMANTEL, instituteur privé, autorisé à recevoir 12 pensionnaires. — *Gorenflos*. 1840, 7 février, (p. 183). Le tribunal d'*Abbeville* a ordonné le 15 janvier la fermeture de l'école privée, ouverte par QUENNEHEN, Jean-Louis, qui a été condamné à *Metz*.

Hautvillers-Ouille. 1838, 11 mai, (p. 109). SALLE autorisé à recevoir 4 pensionnaires. — *Huchenneville*. 1839, 28 juin, (p. 156). Auguste-Alexandre FRANCQUEVILLE, instituteur privé de *Villers-sur-Mareuil*, est nommé instituteur communal au dit *Villers*.

Lamotte-Buleux, 1839, 5 avril, (p. 145). BRIET, qui, depuis 20 ans, a fait preuve de zèle, sinon de capacité, et qui, mis en demeure depuis 2 ans de perfectionner son instruction, ne peut y parvenir, reçoit un nouveau sursis jusqu'au mois d'avril

1841 : à cette date, son fils, après avoir obtenu un brevet de capacité, pourra le remplacer. — *Laviers*. 1838, 20 juillet, (p. 116). Le comité approuve l'arrêté de suspension pris le 10 juillet par le maire contre CARPENTIER, pour avoir fermé l'école pendant 5 jours sans autorisation. — *Longpré-les-Corps-Saints*. 1838, 30 mars, (p. 102). Aucune peine ne doit être appliquée à CARLE pour les faits non prouvés dont l'accuse l'opinion publique, qui ne lui est pas favorable à cause de sa raideur et de son arrogance. — 1838, 21 décembre, (p. 135). CARLE, accusé d'avoir déchiré l'oreille d'un élève, est réprimandé. — 1840, 23 octobre, (p. 194). Juliette GRENET demande que l'école privée qu'elle tient soit régularisée (la fin de la délibération manque). — *Longvillers*. 1839, 26 avril, (p. 151). Nouveau délai jusqu'au mois de mai 1840 accordé à DEVISME pour perfectionner son instruction : c'est la 4^e fois depuis le 26 juin 1835.

Machy. 1837, 17 mars, (p. 56). CHIVOT suspendu pour un an. — 1837, 5 mai, (p. 58). Il est révoqué. — *Maison-Roland*. 1836, 30 décembre, (p. 38). Ordre à SOUMILLON, instituteur privé, de fermer son école. — 1837, 17 février, (p. 46). Il vient d'être arrêté pour crime de faux. — *Meneslies*. 1837, 10 novembre, (p. 87). Révocation de HOUBART déjà interdit de ses fonctions de chantre. S'il n'est pas prouvé qu'il ait écrit des lettres anonymes contre le desservant, il « fait sa barbe, mange et fume dans la classe », il s'absente « fréquemment et sans autorisation, pour aller aux fêtes de communes voisines ». — *Moyenneville*. 1836, 17 juin, (p. 2). Le conseil municipal demande le maintien d'OPIGEZ. — 1836, 15 juillet, (p. 8). Il est révoqué.

Neuilly-le-Dien, 1836, 15 juillet, (p. 8). Demande d'explication du recteur sur la révocation de BIZET. Le président du comité est félicité pour avoir répondu « que tous les efforts tentés par le comité... seraient désormais frappés de stérilité, s'ils se trouvaient fréquemment contrariés par M. le ministre, l'annulation des décisions prises par le comité étant un moyen assuré de détruire son autorité, autorité qu'il a eu tant de peine à établir ». — *Nouvion*. 1838, 11 mai, (p. 106). Révocation pour incapacité de GOMEL, qui a refusé de donner sa démission. 20 enfants de Nouvion « sont envoyés par leurs parents, malgré la distance, aux écoles des 3 communes voisines ». Le conseil municipal demande un élève de l'école normal d'Amiens. — 1838, 15 juin, (p. 175). La révocation de GOMEL rapportée. Il obtient pour s'instruire un délai jusqu'au mois de novembre. — 1838, 21 décembre, (p. 139). Le conseil municipal charge le comité de lui procurer une institutrice.

Oneux. 1837, 17 mars, (p. 55). L'école tenue au *Festel* par TRAULLE est érigée en école communale.

Quend. 1839, 26 avril, (p. 147). Marie-Anne-Aglaure BLONDEL autorisée à ouvrir une école privée de filles. — *Quesnoy-le-Montant*. 1839, 26 avril, (p. 150). Nouveau délai accordé jusqu'au mois de mai 1840 à BACHELIER, pour perfectionner son instruction : c'est la 4^e fois depuis le 26 juin 1835.

Rue. 1836, 15 juillet, (p. 10). Refus à DEBEUVAIS d'annexer à son pensionnat latin une classe primaire. — 1836, 30 décembre, (p. 37). Secours à GROUSILLIAT, instituteur privé à *Canteraine*, victime d'un incendie.

Sailly-le-Sec. 1837, 16 juin, (p. 64). Plainte non fondée contre MARCHAND, accusé d'avoir pris part à une rixe dans un cabaret, le jour de la fête de Sainte-Catherine. — *Saint-Blimont*. 1836, 15 juillet, (p. 14). Secours de 300 frs au conseil de fabrique qui dépense 900 frs à l'achat d'une école de filles. — *Saint-Quentin-la-Motte* — *Croix-au-Bailli*. 1836, 19 août, (p. 18). Avis favorable à l'allocation d'un secours à la demoiselle PETIT, institutrice à La Croix-au-Bailli. — *Saint-Valery*. 1837, 21 juillet, (p. 71). BEAUSSART, maître de pension et instituteur primaire communal, autorisé à annexer à son établissement une classe primaire.

Tœufles. 1839, 26 avril, (p. 149). Nouveau délai accordé jusqu'au mois de mai 1841 à CRESSANT, pour perfectionner son instruction : c'est le 3^e depuis le 22 janvier 1836.

Valines. 1836, 30 décembre, (p. 40). Le ministre n'a pas autorisé QUENNEHEN à recevoir des pensionnaires. — 1837, 22 septembre, (p. 78). Après une longue enquête, le comité estime que, les plaintes élevées, contre QUENNEHEN n'étant pas fondées, il peut recevoir 14 pensionnaires. « Le nombre actuel... sera réduit à 14 ». Il n'y aura pas de dortoir « dans la pièce dite la fournil » : elle sera affectée au réfectoire, « attendu que les élèves prennent leur repas dans la classe ». — 1838, 16 février, (p. 97). Approbation d'une liste de 21 livres employés par QUENNEHEN (voir : affaires générales). — 1838, 9 novembre, (p. 128). Par suite d'extension de ses locaux, Quennehen pourra recevoir 25 pensionnaires, mais pas plus. « La cour... n'est pas de grandeur suffisante pour que 34 pensionnaires y prennent leurs récréations ». — 1839, 31 mai (p. 155). QUENNEHEN est autorisé à ouvrir le dimanche un cours public pour l'enseignement du système métrique. — 1839, 27 décembre, (p. 176). Par suite de constructions nouvelles, il est autorisé à porter à 29 le chiffre de ses pensionnaires. — *Vaux-Marquenneville*. 1837, 1^{er} septembre, (p. 76). Plainte non fondée contre Darry. — *Villers-sous-Ailly*. 1836, 30 décembre, (p. 43). Le comité rejette

Jean-Baptiste-Isidore ROYON, présenté par le conseil municipal pour remplacer Jacques-Cyr NORTIER, démissionnaire. — *Vron*. 1837, 13 octobre, (p. 81). Le desservant a désavoué des livres approuvés par le Conseil royal. CALMON reçoit comme pensionnaires 2 jeunes filles que l'institutrice n'aurait pas voulu admettre dans son école. — 1837, 15 décembre, (p. 91). CALMON est autorisé à recevoir 4 pensionnaires. — 1839, 27 décembre, (p. 175). Nombre porté à 8. — *Wanel*. 1836, 15 juillet, (p. 16). PRUVOST donne sa démission, découragé par l'insuffisance du produit de sa place (il n'a que 5 élèves) et les tracasseries. — *Wiry-au-Mont*. 1837, 21 juillet, (p. 71). Plainte non fondée contre PALETTE. — *Woignarue*. 1838, 16 février, (p. 94). Suspension pour 15 jours avec privation de traitement de BARDOUX, pour négligence. Il maltraiterait les enfants pauvres. L'audition du curé de Woignarue donne lieu à un incident : il a déclaré que l'inspecteur Léon HOCDE, présent, « ne dit pas toujours la vérité ». — 1839, 29 novembre, (p. 172). Le maire ayant refusé de délivrer à BARDOUX ses mandats de traitement depuis le 1^{er} avril 1838, sous prétexte qu'une plainte était en cours contre lui, le comité surseoit à statuer sur le fond de la plainte, tant que les trimestres arriérés n'auront pas été intégralement payés.

Yvrencheux. 1839, 8 mars, (p. 140). Jacques-Thomas DUVAUCHELLE autorisé à recevoir 10 pensionnaires.

II. T. 434 (Registre). — In-folio, 210 pages. Papier.

1841, 22 janvier- **1850**, 22 février. — Comité d'arrondissement d'Abbeville. Registre des délibérations. — Nominations et serments d'instituteurs, délais donnés à ceux en exercice pour perfectionner leur instruction, récompenses, secours, subventions pour construction d'écoles, comités locaux.

Extraits classés dans l'ordre suivant : **1.** Affaires générales. — **2.** Affaires diverses, par commune.

1. AFFAIRES GÉNÉRALES. — 1841, 16 avril, (p. 8). Le recteur donne avis que « le livre d'Instruction morale et religieuse ne fait plus partie des ouvrages officiellement distribués » par le ministère. — 1842, 24 juin, (p. 34-35). Avis que, dans toutes les écoles des communes rurales, il soit formé seulement 4 divisions ou classes, la 1^{re} comprenant les enfants de 6 ans et au-dessous, la 2^{me} de 6 à 8, la 3^{me} de 8 à 10, la 4^{me} de 10 et au-dessus ; que la minimum de la rétribution mensuelle soit, conformément aux divisions ci-dessus, pour la 1^{re} de 0 fr. 40, la 2^{me} de 0 fr. 60, la 3^{me} de 0 fr. 80, la 4^{me} de 1 fr. ; que le maximum des enfants à

admettre gratuitement dans chaque école soit fixé conformément à l'indication d'un tableau (non reproduit dans le registre), environ dans la proportion du 5^{me} du nombre total, et par exception, pour quelques communes pauvres, dans la proportion du quart. —

1842, 26 octobre, (p. 40-48). Distribution solennelle, à l'école mutuelle, des prix mérités par les instituteurs, qui ont pris part au concours général, fait à Abbeville le 3 juin 1841, entre 151 instituteurs. Discours de Dutens, sous-préfet : renseignements statistiques sur l'activité du comité et le concours. La Société d'Emulation d'Abbeville a mis à la disposition du comité une médaille de bronze et des volumes : *Éléments de technologie*, par Francœur ; *Cours normal des instituteurs primaires*, par Degérando ; *Histoire de France*, par Théodore Burette, en 2 volumes ; *Maison rustique de 1840*. Prix cantonaux. Prix du concours général : prix d'honneur, Calmon fils, instituteur privé à *Vron*. — 1843, 20 juin, (p. 60). Dehen, inspecteur primaire du département, expose que le taux de la rétribution mensuelle semble trop élevé. Les communes devraient pouvoir choisir entre deux classes de rétribution, l'une à 40, 60 et 80 centimes, l'autre à 50, 60 cent. et 1 franc. (P. 60-61) : Dehen expose que le logement des instituteurs devrait comprendre une pièce principale, servant à la fois de chambre à coucher et de cuisine, de 2 cabinets, d'un grenier, d'un cellier, d'un bûcher, d'une cour et d'un jardin. Les classes devraient être calculées à raison de 60 décimètres carrés par élève, élevées de 3 m. 25 à 3 m. 50, les croisées, ayant 1 m. 60 à 1 m. 80 d'ouverture perpendiculaire, devraient être divisées en 2 parties, l'une basse et fixe, l'autre supérieure et mobile. Les lieux d'aisance devraient pouvoir être surveillés de l'estrade du maître. (P. 61) : Statistique des écoles. En 1843, 262 écoles, fréquentées par 17.605 élèves, soit 12,39 % de la population. — 1847, 15 octobre, (p. 153). Rapport de Monard favorable à la méthode d'écriture, dite citographie, inventée par Triclet (?), instituteur communal.

2. AFFAIRES DIVERSES, PAR COMMUNE. —

Abbeville. 1841, 25 juin, (p. 11). Mlle Legris (sœur Euphémie) autorisée à tenir une école de filles, sur le vu de l'obédience délivrée par la supérieure de la congrégation de St-Joseph, d'Abbeville. (P. 13) : Sidonie-Joséphine-Charlotte Leblanc autorisée à tenir l'école de filles qu'elle a ouverte depuis 1834. — 1841, 23 juillet, (p. 15). Sidonie Leblanc. Duponchel autorisée à recevoir des pensionnaires. (P. 16) : la ville demande une subvention pour l'établissement de salles d'asile. Elle a acquis pour 5.000 frs l'hôtel de la Parfaite Harmonie, et a loué pour 250 frs par an une maison chaussée d'Hoc-

quet. — 22 octobre, (p. 17-18). Avis de créer légalement l'emploi de sous-maître, qui existe depuis plusieurs années à l'école mutuelle d'Abbeville, dirigée par NORTIER, qui compte de 230 à 240 élèves : nomination à ce poste de Denis-Joseph-Raymond THIBAUT. (P. 18-19) : Madeleine-Louise-Céline MAISANT, 19 ans, autorisée provisoirement à surveiller la salle d'asile publique dite de la Parfaite Harmonie. (P. 19-20) : Flore THUILLIER, 51 ans, autorisée à surveiller la salle d'asile publique de la chaussée d'Hocquet. — 1842, 15 avril, (p. 24). Secours de 2.000 frs alloué par le Ministre à la ville pour l'établissement des 2 salles d'asile. (P. 25) : Le chiffre des pensionnaires de Mlle LEBLANC-DUPONCHEL est fixé à 9. (P. 27-28) : NORTIER, directeur d'école mutuelle, et MONARD, instituteur au faubourg de Rouvroy, recevront chacun une indemnité de 100 francs, pour cours faits aux instituteurs de l'arrondissement pendant les vacances. (P. 28-30) : Délibération sur l'obligation imposée à la ville par la loi du 28 juin 1833 d'organiser une école primaire supérieure : changer le titre de l'école mutuelle, comme le propose le conseil municipal, ne serait qu'un expédient ; mais, comme il a été ouvert des cours publics et gratuits de musique vocale et instrumentale, de dessin linéaire et de géométrie industrielle, de physique, la ville a réellement organisé l'enseignement primaire supérieur gratuit, dans une pensée plus libérale encore que celle de la loi ; il n'y a donc pas lieu de la contraindre à créer le nouvel établissement. — 1842, 24 juin, (p. 33). Mme Auguste ALIAMET nommée inspectrice de la salle d'asile de la Parfaite Harmonie, et Mme François LEMAIRE, de celle de la chaussée d'Hocquet. — 1844, 5 juillet, (p. 82). La ville sollicite un secours de 14.500 frs pour l'aider à la construction des écoles de filles des paroisses Saint-Gilles et Saint-Vulfran, de salles d'asile pour les quartiers Saint-Jacques et Saint-Sépulcre, et à l'appropriation de la salle d'asile de la chaussée d'Hocquet. — 1844, 2 août, (p. 84). Sophie-Marie-Catherine DUPUIS autorisée à tenir l'école de filles privée dirigée par Mlle FLOUET, décédée, et à recevoir des pensionnaires. — 1845, 21 février, (p. 93-94). Plainte en justice contre le frère EUSEBON, de l'école du Sépulcre, accusé de frapper ses élèves jusqu'au sang et d'infliger des punitions corporelles ; le directeur de l'école, le frère NESTOR, annonce que ce frère a quitté la ville. — 1845, 23 mai (p. 101-102). Mlle DUPUIS, institutrice primaire privée, autorisée à recevoir 28 pensionnaires. — Aigneville. 1841, 16 avril, (p. 8). Mlle CHARIOT, dite sœur SERAPHINE, autorisée à

tenir une école de fille. — 1846, 18 décembre, (p. 130). Apolline GOMEL, id. — *Allenay*. 1850, 25 janvier, (p. 198). On propose la révocation d'HERRUY, accusé de professer des doctrines socialistes. — *Allery*. 1843, 10 mars, (p. 54-55). Révocation de HOUBILLIARD pour ivrognerie, négligence et incapacité ; une boutique d'épicerie, attenante à la classe, est tenue par sa femme. — *Arry*. 1848, 1^{er} décembre, (p. 175). GAVOIS autorisé à ouvrir le soir une classe d'adultes. — *Ault*. (P. 74). Julie-Adélaïde SABLIER et Joséphine-Hyacinthe GOION (?), sœurs de la Providence de *Rouen*, autorisées à tenir une école.

Behen. 1846, 23 janvier, (p. 118-119). Célestin FORESTIER, qui a ouvert une école privée à *Boencourt*, est nommé instituteur public en ce lieu. Les hameaux de *Bainast*, *Boencourt*, *Zaleux* et *Ecroizette*, formant une population de 350 habitants, sont éloignés de *Behen* de 3 kilomètres. — 1850, 25 janvier, (p. 197-198). Le sous-préfet, président, expose qu'il a ouï dire que DELASSUS, instituteur à *Boencourt*, professe « des doctrines socialistes ». Un membre assure l'avoir vu, lors des élections, distribuer des bulletins au nom de LEDRU-ROLLIN, « et autres candidats de cette couleur ». On propose au préfet sa révocation. — *Bernay*. 1841, 25 juin, (p. 11-12). 5^e et dernier délai pour perfectionner son instruction donné à LEMAIRE. — *Béthencourt-sur-Mer*. 1843, 27 octobre, (p. 69-70). Réprimande infligée à FOLLET : il fume dans son école, maltraite parfois ses élèves, a écrit des lettres injurieuses pour le desservant, etc. — *Bouillancourt-en-Sery*. 1842, 25 novembre, (p. 49). Jules DELAMOTTE autorisé à recevoir 4 pensionnaires. — *Bourseville*. 1844, 26 janvier, (p. 74). Rose-Florence DANICOURT, sœur de la Providence de *Rouen*, autorisée à tenir une école. — 1847, 27 février, (p. 137-138). DUVAL révoqué pour négligence habituelle. — 1848, 1^{er} décembre, (p. 175). François-Henri LAVACQUERY autorisé à ouvrir une classe d'adultes. — *Brucamps*. 1847, 22 janvier, (p. 134). Révocation de MOREL pour ivrognerie. — 1847, 15 octobre, (p. 152). MACQUERON autorisé à ouvrir le soir une classe d'adultes. — *Buigny-Saint-Maclou*. 1844, 2 août, (p. 86-87). DUBROMELLE suspendu pour ivrognerie. — 1847, 27 février, (p. 136-137). Il est révoqué. — *Bussus*. 1844, 11 octobre, (p. 88). Suspension de DESMAREST pour ivrognerie.

Cayeux-sur-Mer. 1842, 23 septembre, (p. 38-40). Avis favorable à la création d'une 3^{me} école communale, qui sera dirigée par Pierre-Louis ROUSSEL,

déjà instituteur privé à Cayeux. La commune est composée de plusieurs sections :

Le Hourdel et alentours	55 feux	et	256 hab.
Bout d'Amont	311 feux	et	1.212 hab.
Mont-Roti et Bout d'Aval	108 feux	et	501 hab.
Quartier de l'église et alentours	165 feux	et	626 hab.
Le Marais, Hurt, et alentours	51 feux	et	201 hab.
	690 feux	et	201 hab.

L'école privée de ROUSSEL « est située sur le bord de la mer », entre le Bout d'Amont et le Bout d'Aval, « qui renferment ensemble plus que moitié de la population... Cette proximité n'est pas sans importance, dans une localité où les communications sont si difficiles, à raison de la nature du sol composé de sables toujours mobiles ». La population de ces 2 quartiers est exclusivement composée de pêcheurs et de marins, « dont les enfants, marins eux-mêmes dès leur bas âge, sont chaque jour, à des heures différentes, appelés au bord de la mer pour arranger les filets et autres agrès, et aider leurs parents à débarquer le produit de leur pêche... Il importe donc que l'école s'ouvre à eux... sur le lieu même de leur occupation ». L'école de ROUSSEL recevait 40 à 50 enfants, tous fils de marins ; « depuis les désastres occasionnés dans la commune par les tempêtes de l'hiver dernier, ce nombre a sensiblement diminué, parce que les enfants, dont les parents avaient péri, se sont trouvés dépourvus des ressources nécessaires pour faire face aux frais de leur éducation » ; cependant, ils n'ont pas été aux 2 écoles communales gratuites. Érigée en école communale, l'école de ROUSSEL pourra recevoir les orphelins. — 1845, 28 mars, (p. 98-99). MOREL-DAMAZE (?) renvoyé de la plainte portée contre lui pour négligence. Le défaut d'instruction des enfants vient de ce qu'ils font dès l'âge de 10 à 11 ans l'apprentissage de la pêche. — *Conteville*. 1847, 24 décembre, (p. 161). Admonestation sévère à LARUE, accusé d'ivrognerie. — *Crécy*. 1844, 26 janvier, (p. 74). Joséphine LENGLET, sœur de la Providence de *Rouen*, autorisée à tenir une école. — 1844, 11 octobre, (p. 89). Marie-Françoise CARON autorisée à ouvrir une école privée de filles et à recevoir des pensionnaires. — 1845, 28 mars, (p. 99). La sœur COUCHE, de la Providence de *Rouen*, autorisée à tenir école. — 1847, 2 juillet, (p. 144-145). Mlle CARON autorisée à recevoir 30 pensionnaires. — 1848, 12 mai, (p. 169). La sœur LENGLET, de la Providence, autorisée à recevoir 4 pensionnaires. — *Crotoy (Le)*. 1844, 26 janvier, (p. 74). Clémence

LOISEL, sœur de la Providence de *Rouen*, autorisée à tenir une école.

Dominois. 1847, 24 décembre, (p. 160). LECOMTE autorisé à ouvrir une classe d'adultes. — *Domvast*. 1847, 2 juillet, (p. 146-147). Jacques-Eustache DUFESTEL autorisé à recevoir 5 pensionnaires. — *Doudelainville*. 1845, 28 mars, (p. 97). LEDUNCQ suspendu pour ivrognerie.

Estrées-lès-Crécy. 1847, 4 avril, (p. 142). Céleste DUMONT autorisée à ouvrir une école privée.

Fontaine-sur-Somme. 1842, 23 septembre, (f. 38). Henriette JEHENNE, sœur de la Providence de *Rouen*, autorisée à tenir une école de filles. — 1845, 28 mars (p. 99). La sœur JOLMANT, de la Providence de *Rouen*, autorisée à tenir école. — 1850, 25 janvier, (p. 196-197). On propose au préfet de révoquer BOUTILLIER, instituteur à *Viellaines*, pour inconduite. — *Forestmontiers*. 1843, 13 janvier, (p. 52). CACHELEUX, qui a fait l'objet d'une plainte, donne sa démission. Sa bonne conduite et sa moralité sont « aussi incontestables que son incapacité ». — *Fressenneville*. 1842, 25 novembre, (p. 49-51). Révocation de BOITEL pour ivrognerie, incapacité et négligence. — 1846, 23 janvier, (p. 117). JACQUES autorisé à faire le soir une classe d'adultes, pour les garçons seulement.

Gamaches. 1842, 23 septembre, (p. 38). Julie FONTAINE, sœur de la Providence de *Rouen*, autorisée à tenir une école de filles. — 1844, 18 octobre, (p. 89). HECQUET autorisé à recevoir 12 pensionnaires. — *Gueschart*. 1844, 18 octobre, (p. 89-90). PRUVOST autorisé à recevoir 4 pensionnaires. — 1849, 26 octobre, (p. 194). Florice DELIENCOURT autorisée à ouvrir une école primaire privée de filles.

Hallencourt. 1842, 23 septembre, (p. 38). Marie-Louise LACOUR, sœur de la Providence de *Rouen*, autorisée à tenir une école de filles. — 1844, 26 janvier, (p. 74). Aimée LEMAIRE, sœur de la Providence de *Rouen*, autorisée à tenir une école. — *Hautvillers-Ouille*. 1841, 12 mars (p. 6). Amélie DE WAILLY, veuve d'Alexandre DEBONNAIRE, autorisée à ouvrir une école de filles à *Ouille*. — 1843, 13 janvier, (p. 53). SALLE autorisé à recevoir 4 pensionnaires dans l'école d'Hautvillers. — *Huchenneville*. 1847, 27 février (p. 138-139). Admonestation sévère adressée à TILLIER, instituteur à *Villers*. — *Huppy*. 1844, 26 janvier, (p. 74). Marie-Euphrosie PILON, sœur de la Providence de *Rouen*, autorisée à tenir école.

Lamotte-Buleux. 1849, 6 juillet, (p. 187). DELARASSE autorisé à ouvrir une classe d'adultes le dimanche, de 6 à 9 heures du matin. — *Lanchères*. 1844, 27 décembre, (p. 91). ETIENNE autorisé à recevoir des pensionnaires. — *Long*. 1844, 29 mars, (p. 78). Victorine DUBIER, religieuse de la Provi-

dence de *Rouen*, autorisée à tenir une école. — 1849, 30 novembre, (p. 195). Laure-Aglaré PECQUET autorisée à ouvrir une école primaire privée de filles. — *Longpré-les-Corps-Saints*. 1842, 15 avril, (p. 30-31). Rosalie COUVREUR autorisée à ouvrir une école privée. — 1844, 26 janvier, (p. 74). Marie-Madeleine QUENNEUIL (?), sœur de la Providence de *Rouen*, autorisée à tenir une école. — 1844, 7 février, (p. 76-77). Révocation de CARLE, accusé « d'avoir reçu à Noël et à Pâques de l'année dernière 19 gâteaux de femmes ou filles, avec lesquelles il entretenait des relations criminelles » ; d'avoir écrit des lettres de demandes en mariage à diverses jeunes filles ; d'avoir, depuis son mariage, allumé la discorde, etc. — *Longvillers*. 1844, 29 mars, (p. 79). Nouveau délai, de 2 ans, accordé à DEVISMES, pour perfectionner son instruction.

Machy. 1844, 29 mars, (p. 79-80). HERMEL autorisé à ouvrir un cours gratuit pour les adultes de 6 à 8 heures du soir. — *Maisnières*. 1843, 13 janvier, (p. 53). Par jugement du tribunal d'Abbeville du 4 janvier, l'école privée illégale de DELABRE, à *Harcelaines*, a été fermée. — 1843, 2 juin, (p. 59-60). Création à *Harcelaines* d'une seconde école communale. *Harcelaines* et *Monchelet* comptent 300 habitants, et sont trop éloignés de Maisnières. Un ancien presbytère approprié servira d'école. Jean-Baptiste HEURTEL en est nommé l'instituteur. — *Mareuil-Caubert*. 1841, 23 juillet, (p. 14). Démission de HAZARD, instituteur public à *Caubert*, qui refuse de répondre aux attaques faites contre lui. — *Miannay*. 1844, 27 décembre, (p. 91). OUIN renvoyé de la plainte pour inconduite portée contre lui. — *Moyenneville*. 1841, 22 janvier, (p. 2-4). La place d'instituteur est vacante depuis mai 1840 par la nomination de GOMEL à un emploi d'agent-voyer ambulancier. Le conseil municipal présente OPIGEZ, ancien instituteur de la commune, révoqué pour incapacité et ivrognerie le 22 janvier 1836. Le comité, se trouvant dans le cas de nommer d'office, nomme Augustin BOMBLED, élève de l'école normale, actuellement instituteur privé à *Gorenflos*.

Nampont-Saint-Martin. 1844, 26 janvier, (p. 71). CORDIER se plaint que le nouveau desservant voudrait l'obliger à conduire ses élèves chaque matin à la messe, avant l'ouverture de l'école : il est invité à appliquer le règlement des écoles primaires. — *Nouvion*. 1844, 27 décembre, (p. 92). Félicienne FROIDURE, sœur de la congrégation de la Sainte Famille d'Amiens, autorisée à tenir une école.

Oeux. 1850, 25 janvier, (p. 196). On propose au préfet la révocation de BRUNEL, accusé de séduction. — *Oust-Marest*. 1845, 28 mars, (p. 97-98). COZETTE suspendu pour négligence extrême.

Pont-Remy. 1841, 12 mars, (p. 7). Marie-Rose BOILEAU autorisée à tenir l'école de filles qu'elle a ouverte « depuis longtemps ».

Quend. 1844, 26 janvier, (p. 72). Il n'y a pas lieu d'autoriser Mlle BLONDEL, institutrice privée, à recevoir des pensionnaires. — *Quesnoy-le-Montant*. 1841, 12 mars, (p. 4-6). Révocation de BACHELIER, qui depuis 1835, n'a pu acquérir les connaissances nécessaires à son état.

Rambures. 1842, 23 septembre, (p. 38). Eléonore VACOSSIN, sœur de la Providence de *Rouen*, autorisée à tenir une école de filles. — *Regniere-Ecluse*. 1848, 1^{er} décembre, (p. 175). DUFLOS autorisé à recevoir 10 à 12 pensionnaires. — *Rue*. 1844, 29 mars, (p. 78). Victoire POYNET, religieuse de la Providence de *Rouen*, autorisée à tenir une école.

Saigneville. 1841, 16 avril, (p. 8). Examen favorable subi par LANDRIEUX : il a perfectionné son instruction et a cessé de tenir le greffe de la mairie de *Cahon*. — 1844, 29 mars, (p. 79). LANDRIEU renvoyé de la plainte portée contre lui pour ivresse et négligence. — *Sailly-le-Sec*. 1843, 2 juin, (p. 57). Rose-Céleste DOMONT, dite sœur MARIE-STEPHANIE, de la congrégation du Sacré-Cœur, de *Saint-Aubin*, autorisée à tenir une école primaire. — 1844, 11 octobre, (p. 89). Rosine COSTARD, de la congrégation du Sacré-Cœur de *Saint-Aubin*, autorisée à tenir une école primaire. — 1845, 5 décembre, (p. 114). Les circonstances locales ne permettent pas d'autoriser Céleste DUMONT à ouvrir une école communale de filles. — *Saint-Quentin-la-Motte-Croix-au-Bailli*. 1842, 23 septembre, (p. 38). Ildefonse SORET, sœur de la Sainte Famille d'Amiens, autorisée à tenir une école de filles. — 1844, 27 déc., (p. 91). Pauline DESJARDINS, sœur de la congrégation de la Sainte Famille d'Amiens, autorisée à tenir une école. — 1845, 21 novembre, (p. 113). Théodosie DELOBIE, sœur de la Sainte Famille d'Amiens, autorisée à tenir une école de filles. — *Saint-Riquier*. 1842, 23 septembre, (p. 37). Bernardine-Henriette GALLET, femme de Désiré GEORGES, instituteur communal, autorisée à ouvrir une école privée de filles. — 1844, 26 janvier, (p. 73). La même autorisée à recevoir des pensionnaires. — 1845, 28 mars, (p. 99). La sœur LEJEUNE, de la Providence de *Rouen*, autorisée à tenir école. — *Saint-Valery-s.-Somme*. 1842, 23 septembre, (p. 38). Pascaline HACQUEBART, sœur de la Providence de Rouen, autorisée à tenir une école de filles. — 1844, 26 janvier, (p. 71-72). Le curé, qui, à cause de son grand âge, ne peut assister aux séances du comité local, n'a pas le droit de s'y faire remplacer par son vicaire. (P. 74) : Marie-Anne-Joséphine CHAUSSON, femme CHARTIER, autorisée à ouvrir une école privée de filles. — 1844, 10 mai, (p. 81). La dame

CHARTIER devra se munir d'un brevet de capacité. — 1847, 24 décembre, (p. 160). Marie HURTEL, fille de l'instituteur, autorisée à ouvrir une salle d'asile privée. — 1848, 12 mai, (p. 169). Adélaïde PETIT, autorisée à ouvrir une école privée.

Tœufles. 1848, 1^{er} décembre, (p. 175). DESENCLOS autorisé à recevoir un pensionnaire. — *Translay (Le)*. 1849, 23 mars, (p. 179). Réprimande infligée à GILLES, pour ivrognerie.

Vaudricourt. 1841, 22 janvier, (p. 1). La sœur SérAPHINE ESCOFFIER autorisée à tenir une école de filles. — *Vaux-Marquenneville*. 1846, 11 septembre, (p. 128). Révocation de DARRY pour inconduite. — *Vercourt*. 1847, 15 octobre, (p. 153-154). Révocation de DEGOUY, qui fait du tapage dans les cabarets, a troublé la procession de *Villers-sur-Authie* le jour de l'Ascension, etc. — *Vron*. 1842, 15 avril, (p. 24-25). COLMONT, instituteur privé, autorisé à recevoir 15 pensionnaires. — 1843, 23 septembre, (p. 38). Par suite d'une construction nouvelle, ce nombre est porté à 30 (24 dans le grand dortoir, 6 dans le petit). — 1845, 13 août, (p. 106-107). Enquête sur les faits de brutalité, reprochés à la sœur BERLINGUEZ, de la Sainte Famille, qui auraient causé la mort de Laure BLARD, jeune fille de 11 ans. — 1845, 10 octobre, (p. 108-109). La punition donnée n'ayant pu compromettre la santé de Laure BLARD, aucune suite ne sera donnée à l'affaire.

Yvrencheux. 1847, 22 janvier, (p. 133). Jacques-Thomas DUVAUCHELLE autorisé à recevoir 6 pensionnaires.

II. T. 435 (Registre). — In-4°, 10 feuillets, papier.

5 avril-2 août. — Comité d'arrondissement d'*Abbeville*. Registre des délibérations. — Nominations et serments d'instituteurs, secours, construction d'écoles, récompenses.

Extraits classés dans l'ordre suivant : **1.** Affaires générales. — **2.** Affaires diverses, par commune.

1. AFFAIRES GÉNÉRALES. — (F. 1) : Liste des membres.

2. AFFAIRES DIVERSES, PAR COMMUNE. — *Doudelainville*. 1850, 10 mai, (f. 5). On propose au préfet de suspendre GARDINIER accusé d'inconduite.

Feuquières. 1850, 2 août, (f. 6^{vo}-7). CARON autorisé à recevoir des pensionnaires.

II. T. 436. Registre. — In-folio, 404 pages. Papier.

1834, 2 mars-**1839**, 31 mars. — Comité d'instruction primaire de l'arrondissement

d'*Amiens*. — Délibérations, nominations et serments d'instituteurs, secours, construction d'écoles, envois de livres, etc.

Extraits, classés dans l'ordre suivant : **1.** Affaires générales. — **2.** Affaires diverses, par commune.

1. AFFAIRES GÉNÉRALES. — 1834, 2 mars (p. 1). Présents : DUNOYER, préfet ; DUROYER, maire d'*Amiens* ; DECAIEU, procureur du roi près le tribunal d'*Amiens* ; AUXCOUSTEAUX, plus ancien juge de paix d'*Amiens* ; DE MAISONNEUVE, proviseur du collège royal d'*Amiens* ; DOUURENS, instituteur à *Amiens* ; Alfred DE MAUTORT, conseiller général ; FRENOY, conseiller d'arrondissement. — 1834, 2 mars, (p. 2-4). Discours du préfet DUNOYER. Des raisons sérieuses, d'ordre administratif et électoral, ont retardé la réunion. L'administration compte sur le zèle du comité. « Il est impossible, à la vue... des écarts déplorables, auxquels les classes laborieuses se laissent entraîner sur quelques points du royaume, que les hommes réfléchis... demeurent indifférents à l'état moral de ces classes, et ne sentent pas vivement le besoin de s'occuper de leur instruction ». Si la population ouvrière « n'est pas instruite par les hommes qui veulent conserver, elle le sera inévitablement par ceux qui (p. 3) aspirent à détruire... Gardons-nous de croire cependant... qu'il [soit] suffisant, pour conjurer le péril, d'apprendre à lire aux classes ouvrières. Si les efforts que fait le gouvernement pour propager ce premier enseignement... ne devaient avoir pour résultat que d'offrir à la presse anarchique des élèves préparés à recevoir ses leçons, des hommes capables de lire certaines déclarations des droits de l'homme, et certaines feuilles populaires colportées, et vendues à vil prix, dans la rue, ces efforts... n'avanceraient pas beaucoup nos affaires... Si donc il importe d'apprendre à lire à la population ouvrière, il est surtout essentiel de former son jugement... ». Les classes laborieuses cherchent à améliorer leur condition : rien n'est plus louable. Mais le mal est « de les tromper sur les vrais moyens d'améliorer leur sort,... de leur faire convoiter les biens... légitimement acquis ;... c'est de persuader à l'ouvrier qu'il est habituellement trompé dans ses rapports avec l'entrepreneur,... c'est de lui apprendre qu'il peut non seulement refuser son travail, s'il n'est pas content du salaire qu'on lui offre, mais défendre à ses camarades de travailler à ce prix, et forcer ainsi le chef de fabrique à payer la main-d'œuvre au-dessus de ce qu'elle vaut, c'est-à-dire au-dessus du prix auquel il peut la trouver sur la place, quand

le travail y est libre, et que nulle violence n'est exercée ». Les comités sont chargés par le roi de « rendre raisonnable » l'éducation publique, « de ne jamais souffrir (p. 4) qu'elle cesse d'être morale et religieuse ». — DUROYER, maire d'Amiens, est élu vice-président, et le docteur RIGOLLOT secrétaire. Les séances auront lieu à midi, le premier jeudi de chaque mois, à l'hôtel-de-ville d'Amiens. — 1834, 5 mars, (p. 6). La ville d'Amiens, divisée en 4 cantons, ne formera qu'un comité communal. — 1834, 7 mai, (p. 11). FRENOY nommé secrétaire. — 1834, 5 juin, (p. 15-17). Nomination des inspecteurs des cantons de *Conty, Corbie, Molliens-Vidame, Picquigny, Sains, Villers-Bocage*. — (P. 19) : Réception des livres suivants : Alphabet et livre de lecture (504), petit catéchisme de FLOURY (158), petite arithmétique de VERNIER (46), tableaux de lecture (8), Nouveau Testament (120). — 1834, 3 juillet, (p. 21). Nomination d'inspecteurs. (P. 22) : Le principal obstacle à l'application de la méthode simultanée est que les livres sont dissemblables. — (P. 23-29) : Rapport de DOURLENS sur l'état et les besoins de l'instruction primaire. L'arrondissement a une population de 143.332 habitants. Le nombre des élèves, garçons et filles, est de 16.543.

Ville d'Amiens	Élèves payant	Élèves gratuits	Traitements	
			min.	max.
47 instituteurs	1.287			
9 frères		1.170		
1 directeur d'école mutuelle		210		
16 institutrices	677			
6 maisons religieuses	337	250		
1 directrice d'école mutuelle		150		
6 maisons de sœurs de charité		685		
<i>Communes rurales des cantons d'Amiens</i>				
11 instituteurs	476	129	300	800
<i>Canton de Conty</i>				
32 instituteurs	1.116	341	250	700
2 sœurs		76	19	
<i>Canton de Corbie</i>				
29 instituteurs	1.361	456	300	950
9 institutrices ou sœurs	267	111		
<i>Canton de Molliens-Vidame</i>				
37 instituteurs	1.621	230	200	700
1 sœur		40		
<i>Canton de Picquigny</i>				
26 instituteurs	1.237	387	175	800
7 institutrices ou sœurs	112	245		
<i>Canton de Sains</i>				
26 instituteurs	1.154	205	300	800
6 sœurs	282	71		

Canton de Villers-Bocage

27 instituteurs	1.194	466	300	800
4 sœurs	65	120		
			11.258	5.285

« Il n'est qu'un faible nombre de communes qui soient pourvues d'institutrices, et les deux sexes reçoivent encore, presque partout, l'instruction ensemble ». — 1834, 7 août, (p. 31). « La méthode individuelle domine encore », faute de livres uniformes. — 1834, 16 octobre, (p. 53-60). Règlement pour les écoles primaires, en 34 articles, avec Appendice recommandant l'usage de certains livres :

Extrait de l'alphabet, 0 fr. 10.

L'alphabet au 1^{er} livre de lecture, 0 fr. 20.

Fleury. Petit catéchisme historique, 0 fr. 20.

Vernier. Arithmétique, 0 fr. 35.

Saint-Ouen. Histoire de France, 0 fr. 45.

Ansart. Géographie, 0 fr. 50.

Modèles d'écriture gravée, 0 fr. 10.

Manuscrits lithographiés, le cahier 0 fr. 30.

Système légal des poids et mesures, 0 fr. 25.

Lhomond. Grammaire, 0 fr. 50.

Simon de Nantua, 1 fr.

Robinson dans son île, 0 fr. 35.

Les premières connaissances, 0 fr. 15.

Dictionnaire français publié par la Société nationale, 1 fr.

— 1834, 6 novembre, (p. 64). Un sieur MARTIN, se disant inspecteur de l'académie, vend une grammaire dont il se dit l'auteur, menace les instituteurs qui refusent de lui en acheter, et, à l'aide de ces manœuvres, a constitué beaucoup d'instituteurs en dépense, notamment ceux de *Picquigny, du Mesge, Fresnoy-au-Val, Neuville-sous-Lœuilly, Courcelles-sous-Moyencourt*. — 1834, 4 décembre, (p. 67). Le dit MARTIN a réuni les instituteurs du canton au chef-lieu, pour leur céder une *Méthode abrégative d'enseignement*, moyennant 8 à 10 francs. (P. 68) : Le ministre recommande la méthode de lecture musicale et de chant élémentaire publiée par WILHEM. — 1835, 5 février, (p. 80). Le conseil royal autorise le livre de FAYOLE. *Écritures méthodiques et raisonnées*. — 1835, 7 mai, (p. 100). Id. le livre de la vicomtesse DE V. *Histoire de la Vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ racontée aux enfants*, et l'*Histoire sainte racontée aux enfants*, tous deux pour les salles d'asile. — 1835, 7 mai, (p. 106). Le retard mis par l'autorité supérieure à répondre au projet de règlement, proposé le 16 octobre, est « extrêmement funeste » à l'instruction

primaire. — 1835, 21 mai, (p. 107). LEMERCHIER, maire d'Amiens, nommé président. (P. 110-111) : résultats du concours de 1834. Les 2/3 des instituteurs y ont pris part. « Toutefois, la lutte offre des chances trop inégales ». Les anciens sont fatalement vaincus. Renouveler périodiquement les concours, ce serait exciter la présomption des jeunes maîtres et humilier les autres. Le comité pense qu'il « faut faire usage du concours, de temps à autre ». — 1835, 21 mai, (p. 111-112). Corrections qui ont été apportées au projet de règlement des écoles primaires. Le règlement ainsi modifié sera imprimé. (P. 112-116) : rapports de divers inspecteurs locaux. CAUET-GRAS, de Saint-Sauveur, (ressort : Saint-Sauveur, Dreuil, Argoeuves) attribue la faiblesse des élèves à l'habitude qu'ont les parents de les retirer de l'école à l'âge de 12 ans ; THIVET, de Boves (Boves, Fouencamps, Hailles et Thézy) : l'école de Fouencamps n'est ouverte que pendant 5 mois, et 27 enfants, sur un total de 69, ne la fréquentent pas. — 1835, 4 juin, (p. 120). Le Conseil royal autorise la *Petite grammaire française des écoles primaires* ou *Manuel de grammaire*. — 1835, 3 décembre, (p. 174-175). Des individus parcourent les campagnes, se disant inspecteurs des écoles primaires, pour vendre des livres. — 1836, 7 janvier, (p. 182-183). Des instituteurs ayant démissionné, après avoir commis des fautes qui pouvaient motiver leur révocation, ont cependant obtenu des certificats de moralité, et exercent à nouveau leurs fonctions. Des instituteurs révoqués obtiennent de tels certificats. Le comité ne voit pas de moyen de remédier à ces abus : il faudrait provoquer une poursuite correctionnelle, « mesure rigoureuse et d'un succès souvent dangereux », car elle donne de la publicité aux imputations d'inconduite. (P. 183-184) certains conseils municipaux fixent la rétribution à un taux si faible que l'instituteur ne peut être convenablement rémunéré ; les parents s'efforcent de faire maintenir les enfants dans les basses classes, pour ne pas payer le prix de la classe supérieure : la rétribution devrait être réglée sur l'âge. — 1836, 10 novembre, (p. 236). Des religieuses institutrices croient ne pouvoir faire usage des livres envoyés par le gouvernement. M. DUBAS se concertera « avec l'évêché ». — 1837, 2 mars, (p. 271-273). Liste des livres distribués aux instituteurs et aux communes.

Aux instituteurs :

Dictionnaire des synonymes français, en 2 vol. in-12, 3 frs 15.
 Lamotte. Cours de dessin linéaire, in-8°, et atlas, 4 frs.
 Lamotte. Traité d'arpentage, in-12°, 1 fr. 60.
 Raspail. Cours d'agriculture, in-18°, 2 frs 50.

Werdet. Cahier complet d'écriture, 72 modèles, 2 frs 40.

Marmet. Tenue des livres, in-18°, 0 fr. 50.

Michelot. Exposition du système métrique, 0,40.

Saucerotte. Petite hygiène des écoles, 0 fr. 50.

Vivien. Bibliomappe.

Aux communes :

Bonnechose. Histoire de France, 2 vol. in-12°, 4 francs.

Simon de Nantua, 1 fr. 10.

Constantin. Abrégé de géométrie pratique, 1,50.

Soulice. Petit dictionnaire français, 1 fr.

Meïssas. Notions de physique, 0 fr. 80.

Delafosse. Notions de botanique, 0 fr. 80.

Ansart. Petite géographie, 0 fr. 50.

Saint-Ouen. Histoire de France, 0 fr. 50.

Vernier. Petite arithmétique, 0 fr. 35.

Lamotte. Système légal des poids et mesures, 0 fr. 25.

Masson. Catéchisme d'agriculture, 0 fr. 50.

Lhomond. Grammaire française, 0 fr. 25.

Théis. Conseils aux jeunes gens, 0 fr. 80.

Delafosse. Notions de minéralogie, 0 fr. 80.

Ansart. Atlas élémentaire, 1 fr. 60.

Orfila. Préceptes d'hygiène, 0 fr. 12.

— 1837, 6 avril, (p. 277). Plusieurs plans d'écoles, extraits de l'ouvrage de BOUILLON, architecte, seront lithographiés et adressés aux communes. — 1837, 3 août, (p. 292-293). Rapport sur les concours cantonaux. Peu d'empressement à y participer : 70 instituteurs absents, 118 présents. — 1838, 1^{er} février, (p. 329-330). Envoi de livres aux communes : mention de ceux qui ne sont pas déjà cités plus haut :

Lamotte. Géométrie des frères, 1 fr. 50.

Soulice. Dictionnaire français, 1 fr. 25.

La morale en action, 1 franc.

Fables de La Fontaine, 0 fr. 33.

La conscience d'un enfant, 0 fr. 20.

Des devoirs des hommes, 0 fr. 60.

Premières lectures françaises, 1 franc.

Eléments de dessin linéaire, 0 fr. 60.

Complément du dessin, 0 fr. 60.

Entretien sur la physique, — l'industrie, — la mécanique, — la chimie, — l'éducation, — la langue française, — la musique, — les préjugés propriétaires et l'art de bâtir, 9 vol., ensemble 5 frs.

— 1838, 5 avril, (p. 338). La supérieure de la Sainte Famille, au faubourg de Noyon d'Amiens, demande une allocation pour les constructions que nécessite la fondation d'une école normale à l'usage des institutrices. — 1838, 3 mai, (p. 351-353). Les maisons religieuses résistant aux inspections depuis 1816, le comité ne peut reconnaître comme école normale, susceptible de recevoir des allocations sur

le trésor, que si l'autorité civile en exerce l'inspection. — 1838, 7 juin, (p. 358-360). La supérieure a répondu qu'elle ne déclinera pas l'inspection, que dès la fin de 1837, elle a détaché 2 sujets de sa maison dans la maison de Nancy, pour s'y former aux méthodes nouvelles : le comité donne, dans ces conditions, un avis favorable à l'allocation sollicitée. — 1838, 5 juillet, (p. 364). Désormais, les comités supérieurs ne pourront accorder d'autorisations provisoires d'exercer à ceux qui n'auront pas le brevet de capacité. — 1838, 2 août, (p. 368-372). Rapport de DUBOIS, sur la question de l'internat à l'école normale primaire. La supériorité de l'internat est certaine. « Lors de l'institution de l'école, les élèves n'étaient assujettis qu'aux heures des classes... Que de plaintes alors sur leur conduite ! » Les maîtres sortant de l'école étaient « le plus funeste présent que l'on pût faire aux communes ». Il y eut une maison, des dortoirs, des repas en commun, et les abus cessèrent. Mais la maison est petite, malsaine. Elle convient à 25 élèves, alors qu'il en faudrait 60. L'internat s'impose. — 1838, 6 septembre, (p. 379). Invité par le ministre à souscrire, pour 30 frs, un abonnement au *Journal général de l'instruction publique*, jusqu'alors fourni gratuitement, le comité déclare que le *Manuel Général ou l'Instituteur*, qui ne coûte que 10 frs, est suffisant. — 1838, 6 décembre, (p. 393-394). Le ministre a envoyé 150 exemplaires de l'ouvrage de M. RENDU : *Manuel d'agriculture à l'usage des cultivateurs et des écoles primaires du Nord de la France*. (P. 394) : la loi du 4 juillet sur le système décimal, et le tableau qui l'accompagne, seront imprimés à 200 exemplaires. — 1839, 7 février, (p. 398-401). Les récompenses consisteront en objets destinés à populariser le système métrique : prismes, cylindres, pyramides, etc., poids, mètre, hectolitres.

2. AFFAIRES DIVERSES, PAR COMMUNE¹. — Amiens, 1834, 7 août, (p. 30-31). Autorisation à Delphine MOYECLE d'ouvrir une école de filles au faubourg de Noyon. — 27 août, (p. 41-42). Mlle DEJARDIN demande à ouvrir un « pensionnat de jeunes personnes », rue des Soufflets, n° 9. — 1834, 18 septembre, (p. 44). Autorisation à « Mary » FEROT d'ouvrir un pensionnat pour demoiselles rue Neuve des Capucins. — 1835, 5 mars, (p. 88). La dame LECLERC, femme COTTERELLE, institutrice à *Saint-Maurice-lès-Amiens*, dénonce le sieur SELLIER, instituteur privé, comme recevant filles et garçons. — 1835, 2 avril, (p. 96). Le comité local d'Amiens pense que les lois ne lui permettent pas de visiter les écoles de filles, ni celles des communautés religieuses, ni les écoles supérieures. — 1835, 4 juin, (p. 119). MARLOIS,

instituteur privé, rue Saint-Jacques, n° 56, ne peut obtenir, à cause de sa jeunesse, l'autorisation de recevoir des pensionnaires. (P. 120) : COTTEREL, instituteur communal à *Saint-Maurice*, fait savoir que CELLIER, instituteur privé, ayant divisé son école en 2 compartiments par une cloison, continue à recevoir garçons et filles. — 1835, 2 juillet, (p. 124-125). PRUVOST et PAUCELLIER, maîtres de pension, autorisés à annexer une classe primaire à leurs classes latines, à la charge d'avoir un maître spécial pour cette classe. — 1835, 2 juillet, (p. 126-127). Poursuites contre CELLIER, instituteur privé à *Saint-Maurice*, attendu qu'il continue à recevoir des filles sans autorisation. — 1835, 3 septembre, (p. 136-137). Refus d'autoriser GOMEL, instituteur privé, rue des Orfèvres, à recevoir des pensionnaires, attendu qu'il ne possède qu'un brevet de capacité du second degré. — 1835, 5 novembre, (p. 152). Eugénie BRAIVE autorisée à succéder à Sophie BONNELYE, dans l'institution de demoiselles rue au Lin, n° 2. (P. 156) : François-Auguste LUCAS, instituteur privé, rue des Vergeaux, n° 55, qui avait reçu l'autorisation verbale et provisoire de tenir des pensionnaires, devra se pourvoir d'un sous-maître, et laisser son établissement dans son état actuel. — 1836, 7 juillet, (p. 216-217). Edmond-Alexandre-Casimir POUPEE autorisé à ouvrir un pensionnat, rue Saint-Martin, n° 17, qui n'aura que 12 pensionnaires. — 1836, 13 octobre, (p. 231). Désignation de 15 dames comme inspectrices des écoles de filles. — 1837, 12 janv., (p. 255). LUCAS, rue des Vergeaux, n° 55, autorisé à recevoir 15 pensionnaires ; MARLOIS, rue Saint-Jacques, 10 ; LEVASSEUR, rue des Jeunes Matins, n° 3, 12. (P. 256) GOMEL, 10. — 1837, 7 septembre, (p. 301). PAUCELLIER autorisé à annexer à son établissement une classe primaire, à condition d'avoir un sous-maître. — 1837, 14 septembre, (p. 303-304). BLONDIN, instituteur communal du faubourg de Beauvais, accusé par le maire de négligence et incité par lui à contracter un engagement militaire, donne sa démission. — 1837, 6 octobre, (p. 308). Un enfant de l'école des frères de Saint-Remi ayant été maltraité, on fera une enquête sur le système de punitions adopté chez les frères. — 1838, 5 avril, (p. 337-338). Alexandrine RIVILLON autorisée à tenir l'école, qu'elle a ouverte depuis plusieurs années, rue du cloître Saint-Nicolas. — 1838, 3 mai, (p. 353). SPERY, chef d'institution, autorisé à annexer à son établissement une classe primaire. (P. 355) : envoi au recteur de renseignements sur la salle d'asile. — 1838, 5 juillet, (p. 361). Alexandrine RIVILLON autorisée à recevoir des pensionnaires. (P. 365) : CANAPLE, instituteur au faubourg Saint-Pierre, se

¹ La liste nominative des instituteurs de 1829 à 1852 peut être établie à l'aide du registre II. T. 149, fol. A et 1-76.

plaint qu'un élève coupable a quitté son école en emmenant plusieurs autres élèves ; tous ont été reçus à l'école des frères. Parmi les enfants du faubourg, qui fréquentent l'école des frères, un seul ne peut payer la rétribution. — 1838, 6 septembre, (p. 377). Clémence-Elisa FLAMANT, veuve PETIT, nommée surveillante de la salle d'asile du quartier Saint-Leu. — 1838, 16 novembre, (p. 388). Emilie-Delphine GUENIN, épouse de LOISEL, greffier de la justice de paix du 3^e canton d'Amiens, autorisée à ouvrir une école privée de filles. — 1838, 6 décembre, (p. 392). Benoit MADIGNIER, dit frère EPIPHANE, nommé instituteur primaire élémentaire, école de la rue de la Bibliothèque. — 1839, 7 février, (p. 401) Thérèse VINQUE, sœur de la Sainte Famille, autorisée en qualité d'institutrice au faubourg de Noyon.

Aubigny. 1838, 3 mai, (p. 342-344). Comparution de DARRAS, accusé de négligence. — 1838, 16 nov., (p. 385). En avril, plusieurs habitants ont expulsé DARRAS de l'école, d'autres lui ont défendu de faire le service de chantre, et l'autorité municipale a toléré ces voies de fait. DARRAS n'a pu continuer ses fonctions, mais n'a pu être privé irrégulièrement de son état ; il a donc droit à son traitement jusqu'au 31 août.

Baizieux. 1836, 13 octobre, (p. 239). Marie-Victoire-Anastasie FOURNIER autorisée à établir une école privée. — *Belleuse.* 1838, 4 janvier, (p. 319-320). ROISIN renvoyé absous de la plainte faite contre lui. Au bruit qu'il allait être remplacé par le maire, plusieurs habitants se sont réunis pour s'y opposer, se sont rendus à l'église et ont sonné les cloches ; mais il a tout fait pour les calmer. — 1838, 1^{er} mars, (p. 331-333). Comparution de ROISIN, qui a démissionné : il est réprimandé pour avoir manqué de modération. — 1838, 5 avril, (p. 339). ROISIN père, ancien instituteur révoqué de *Sentelie*, s'est installé instituteur privé à *Belleuse*. — *Bertangles.* 1835, 5 février, (p. 83). Tenue satisfaisante de l'école de filles. — 1836, 13 octobre, (p. 232). Perpétue LECONTE, religieuse de l'ordre de la doctrine chrétienne de la Providence de *Portieux* (Vosges), autorisée à tenir une école de filles et à recevoir des pensionnaires. — 1837, 6 avril, (p. 277). Le nombre en est fixé à 12. — *Bettencourt-Rivière.* 1839, 7 février, (p. 401-402). POULET, instituteur à Rivière, réclame un traitement arriéré de 1836 et 1837. — *Boves.* 1837, 2 février, (p. 264). Le maire expose que « les fêtes non conservées sont célébrées dans la commune ». Avis que les écoles doivent être ouvertes les jours des fêtes abolies, mais que, « si l'esprit de la population ne pouvait se concilier avec l'observation rigoureuse de la loi », ce serait au maire à l'y ramener insensiblement « par des mesures habilement combinées ».

Cagny. 1836, 4 février, (p. 192). La section de *Boutillierie*, banlieue et commune d'Amiens, est unie à

Cagny pour l'entretien de l'école primaire. — *Camon.* 1836, 13 octobre, (p. 238-239). Le conseil a écarté les candidats pourvus d'un brevet du degré supérieur ; il est invité à revenir sur le choix qu'il fait de DAVELUY, instituteur à *Aubigny*, pour des considérations étrangères à l'instruction. — 1836, 10 novembre, (p. 235). Le conseil municipal présente itérativement Jean-Louis DAVELUY. Le comité lui fera subir un examen. — 1836, 1^{er} déc. (p. 237). Il est nommé. — *Conty.* 1838, 4 octobre, (p. 383). Le maire autorisé à accepter 2 croix en argent, destinées aux enfants qui se distingueront en classe, offertes par M. CHAMPION, de *Paris*, « dit le petit manteau bleu ». — 1838, 6 décembre, (p. 392-393). Refus d'autoriser PATENOTTE, instituteur privé, à recevoir des pensionnaires. — 1839, 3 janvier, (p. 396). Mlle DORESMIEULX, institutrice. — *Corbie.* 1835, 5 novembre, (p. 155). LENCAUCHEZ autorisé à recevoir 25 pensionnaires. — *Creuse.* 1837, 7 déc., (p. 314-317). Révocation de BALESSENT pour inconduite.

Dreuil-lès-Amiens. 1835, 5 novembre, (p. 154-155). Annulation de la suspension provisoire prononcée par le maire contre HERBET pour négligence. HERBET déclare que les enfants ne peuvent faire de progrès : les parents ne les envoient à l'école que 5 mois de l'année, et les retirent à l'âge de 11 ans. — 1838, 16 novembre, (p. 386-387). HERBET, après avoir montré beaucoup de zèle, constatant qu'il ne pouvait compter sur les enfants que de novembre à avril, « a proportionné son assiduité à l'insouciance des habitants ». Il avait annoncé sa démission pour le 15 décembre, mais, ceux qui lui étaient opposés ayant redoublé d'instances, le préfet a écrit à HERBET de cesser immédiatement ses fonctions, ce qu'il a fait le 2 novembre. — *Dury.* 1837, 6 juillet, (p. 287-288). L'école que se propose de construire la commune, pour 5.050 frs, aurait 10 m. 25 sur 6 m. 50. Mais la classe n'aurait que 6 m. 50 sur 5 m. 50. Le nombre d'élèves étant susceptible de s'élever à 120, la classe devrait avoir 17 m. 09 sur 6 m. 60. La hauteur devrait être de 4 m., et non de 3.

Flesselles. 1836, 7 janvier, (p. 180). Mlle HORVILLE autorisée comme institutrice. — 1836, 3 mars, (p. 195). Désirée VITASSE, id. — *Flixecourt.* 1834, 4 décembre, (p. 68). Félicitations aux sœurs pour l'excellente tenue de leur école. — 1835, 2 juillet, (p. 124-125). Refus d'autoriser MALOT, maître de pension, à annexer à ses classes latines une classe primaire : cela établirait une concurrence nuisible à l'école communale. — 1836, 1^{er} décembre, (p. 238-239). L'instituteur privé reçoit des filles ; son local

est malsain. — 1838, 5 avril, (p. 338). TERASSE se propose d'ouvrir un pensionnat privé. — 1838, 5 juillet, (p. 362-363). Il est autorisé à recevoir 12 pensionnaires. — 1838, 16 novembre, (p. 389-391). Comparution de PORET, suspendu provisoirement par le maire pour intempérance. — 1838, 6 décembre, (p. 393). Il est suspendu pendant un mois. — *Floxicourt*. 1837, 2 février, (p. 258-260). Refus de nommer Philippe-Nicolas-Pie FOURNIER, ancien instituteur révoqué de *Warlus*, qui a obtenu des certificats de complaisance. — *Fluy*. 1835, 5 mars, (p. 89-90). Le desservant faisant une instruction religieuse aux élèves dans l'école s'est aperçu que quelques-uns lisaient des livres « propres au culte protestant », qu'il a saisis, pour être remis aux parents. On vérifiera si les enfants sont de familles protestantes, auquel cas on ne peut empêcher les enfants de lire ces livres. — 1835, 2 avril, (p. 96-97). Le comité local a décidé que les deux enfants protestants n'assisteraient pas à l'instruction religieuse, et ne se serviraient pas en classe de livres protestants. Les pères, Joseph DEHON, garde-champêtre, et Edouard LESIEUR, tailleur, ont embrassé le protestantisme depuis environ un an. — *Fouencamps*. 1835, 2 avril, (p. 94). Marie-Catherine-Florine VILBERT, femme de Laurent FRENOY, autorisée à ouvrir une école privée de filles. — *Fourdrinoy*. 1835, 2 avril, (p. 96). DARRAS, desservant, se plaint que l'instituteur ait fourni, sans le consulter, des renseignements sur l'école. — 1836, 7 janvier, (p. 181-182). LEFEVRE aurait vendu la majeure partie des livres donnés par le comité, et se serait même emparé du paquet destiné à *Cavillon* et en aurait disposé à son profit, au détriment des indigents. — 1836, 4 février, (p. 187-188). Il comparait et est renvoyé comme non convaincu de ces fautes. — 1837, 2 février, (p. 260). Refus de réintégrer LEFEVRE, qui a donné sa démission. Sa réinstallation troublerait l'ordre dans la commune : « déjà des arbres ont été coupés sur les propriétés du maire ». — 1837, 3 août, (p. 291). Nouveau refus de réintégrer LEFEVRE. — 1837, 7 décembre, (f. 316-317). La municipalité s'obstinant à présenter LEFEVRE, le comité l'informe que, faute de la présentation d'un autre candidat, il désignera lui-même un instituteur. — 1838, 4 janvier, (p. 321). En l'absence de candidats, aucune désignation n'est faite. — 1838, 3 mai, (p. 340-341). Casimir MACQ nommé par le comité.

Hébecourt. 1834, 7 mai, (p. 12). HANQUEZ autorisé à recevoir des pensionnaires.

La Chaussée-Tirancourt. 1837, 12 janv., (p. 248-254). THUILLIER DE BEAUFORT a fait construire sur la place publique et sur son terrain un bâtiment destiné à placer 2 écoles, y a établi le mobilier

convenable à l'enseignement mutuel, et, le 16 déc. 1820, a abandonné une rente de 500 francs pour assurer le service de ces écoles. Les conditions mises étaient que les écoles seraient établies à *Tirancourt*, et non ailleurs, ouvertes pendant 10 mois de l'année, et dirigées par des maîtres et maîtresses de son choix, duement brevetés. M. DE FRANQUEVILLE, héritier principal de M. de Beaufort, a proposé une transaction, dont l'un des effets serait d'établir une institutrice à *La Chaussée* : long avis du comité sur ce projet de transaction. — *Laleu et Métigny*. 1836, 13 octobre, (p. 230-231). Réunion des deux communes pour l'instruction. La rétribution produit au plus 60 frs par an. « Un traitement de 400 frs devient alors nécessaire » pour assurer des moyens d'existence à l'instituteur. — 1837, 11 mai, (p. 282). Réunion des deux communes pour l'entretien d'une seule école prononcée par le ministre le 20 mars 1837.

Nampy. 1836, 13 octobre, (p. 229). Jean-Baptiste SAUVAL injustement accusé d'incapacité « et de soustraction de cierges à demi-brûlés dans la chapelle de Notre-Dame Bon Secours ». — 1837, 7 déc. (p. 313). Refus injustifié de 2 membres du comité local de signer le certificat, qui doit permettre de payer l'instituteur. — 1838, 1^{er} février, (p. 328-329). Ces 2 membres persistant dans leur refus, ils sont révoqués. — 1838, 3 mai, (p. 353-354). Étant donné le refus obstiné de l'autorité locale de payer à SAUVAL son traitement de 1837, le préfet est prié de le mandater.

Picquigny. 1834, 18 septembre, (p. 44-45). Lettre injurieuse pour le parquet d'*Amiens* écrite par BARBIER, qui s'excuse.

Querrieu. 1836, 2 juin, (p. 212-213), — Joseph LETURCQ poursuivi en justice pour inconduite. — 1836, 4 août, (p. 224). Le procureur du roi d'*Amiens* annonce que LETURCQ est employé à *Arras* chez le conservateur des hypothèques, et qu'il n'est pas possible de le poursuivre d'une manière utile. — *Quevauvillers*. 1837, 12 janvier, (p. 256-257). DESAVOYE autorisé à recevoir 25 pensionnaires.

Rainneville. 1839, 7 mars, (p. 403-404). La sœur MARTIN, institutrice. — *Ribemont*. 1836, 4 février, (p. 186-187). Révocation de MAGNIER, pour inconduite. — *Rumigny*. 1834, 9 octobre, (p. 50). Comparution de DEBRY, accusé de se livrer à la boisson, de chasser, de n'avoir pas tenu l'école en 1833-1834. Il répond : « Je bois comme un autre, je fréquente les cabarets et m'enivre quelquefois... Je propose de me démettre de mes fonctions,... pourvu que la commune me conserve le titre de chantre et les avantages pécuniaires qui en résultent ». — 1834, 6 novembre, (p. 63-64). Révocation de DEBRY, grossier, cynique, arrogant.

Sains. 1835, 5 février, (p. 77-78). Révocation de GUIDE pour ivrognerie. — 1835, 1^{er} octobre, (p. 147). Le conseil municipal ayant omis de désigner les enfants indigents, l'instituteur et la maîtresse d'école sont obligés d'en faire eux-mêmes le choix. Le local de l'école des garçons contient à peine 70 places ; or 120 à 130 élèves la fréquentent en hiver. — 1836, 1^{er} décembre, (p. 244-245). Les livres envoyés par le comité en novembre 1835 ont d'abord été distribués, mais l'instituteur ne s'en étant pas servi, « parce qu'ils n'auraient pu être employés d'après sa méthode », le comité local les a retirés. — 1837, 12 janvier, (p. 247). Annulation de l'arrêté du maire, qui a suspendu HINAULT par arrêté du 9 janvier, sans avoir consulté le comité local. — 1837, 16 février, (p. 266-267). Réouverture de l'école de HINAULT, qui s'est marié. — 1837, 2 novembre, (p. 311). HINAULT, accusé de négligence, donne sa démission. — *Saint-Sauflieu*. 1835, 6 août, (p. 129-130). Joseph ALBERT révoqué pour ivrognerie. — 1836, 5 mai, (p. 209-210). L'institutrice n'a pas voulu recevoir les livres envoyés par le comité, comme n'y étant pas autorisée par ses supérieurs : les livres seront distribués à l'école des garçons. — *Salouel*. 1834, 4 décembre, (p. 68). L'instituteur invité à ne pas recevoir de jeunes filles dans son école, attendu qu'il y a une institutrice. — 1835, 4 juin, (p. 118). Secours de 100 frs à la sœur BROUETTE, institutrice communale. — *Sentelie*. 1835, 2 avril, (p. 93-94). Révocation de ROISIN pour inconduite.

Thezy. 1836, 2 juin, (p. 214). Le desservant a fait défense « de chanter le *Domine salvum fac regem Philippum*, tel qu'il est prescrit par le règlement ». Arrêté que, la méthode de chant usitée dans l'église étant étrangère à l'école, le règlement sera exécuté. — 1836, 7 juillet, (p. 219). LEFEVRE, desservant, fait savoir qu'il laissera chanter dans l'école conformément au règlement.

Vaux-en-Amiénois. 1838, 3 mai, (p. 341-342). Comparution de DOURENS, accusé d'être resté plusieurs jours dans un cabaret en état d'ivresse, et suspendu provisoirement par le maire. Le maire et le curé le traitent avec despotisme : « plusieurs fois M. le curé m'a fait quitter mon école pour descendre de la bière dans sa cave, et d'autres travaux domestiques ; il exigeait même que je vidasse ses lieux d'aisance ». — 1838, 7 juin, (p. 360). Rétablissement de DOURENS dans ses fonctions. — *Vecquemont*. 1837, 2 février, (p. 261-262). Depuis longtemps *Daours* et *Vecquemont* étaient réunies pour l'instruction. *Daours* supportait 3/4 de la dépense, *Vecquemont* 1/4. *Vecquemont* a établi un maître particulier depuis le 1^{er} novembre 1835, et refuse de payer sa contribution à CARON, instituteur de *Daours* ; elle la doit pour

l'année 1836, aucune nomination d'instituteur communal n'ayant été faite à *Vecquemont*. — *Vers*. 1834, 7 août, (p. 31). Tassencourt, qui a exercé pendant 30 ans à *Vers*, sollicite un secours. « Son remplacement est le résultat de dissensions locales, qu'il n'a pas provoquées... Loin de résister à son remplacement, il a envoyé ses enfants à l'école tenue par son successeur, voulant ainsi offrir un témoignage publié de son amour pour la concorde ». — *Villers-Bocage*. 1835, 3 décembre, (p. 169-170). Révocation de Louis-Charles DUVAL, pour ivrognerie et mauvaise tenue de l'école. — 1837, 14 septembre, (p. 305). THUILLIER, accusé de frapper les élèves, donne sa démission. — *Villers-Bretonneux*. 1834, 9 octobre, (p. 49). Pierre-Sulpice LIGNY autorisé à ouvrir un pensionnat primaire.

Warloy-Baillon. 1837, 7 décembre, (p. 312-313). Jean-Baptiste BOYE, instituteur privé, autorisé à recevoir des pensionnaires. — *Warlus*. 1835, 5 mars, (p. 86-87). La plainte du maire contre FOURNIER vient de ce qu'il protège François VALLE, instituteur privé établi depuis novembre 1833 : « En novembre ou décembre 1833, le conseil municipal a résolu de supprimer la prestation en nature... qui me procurait chaque année 600 francs, et un traitement de 200 frs... Pendant 1834, je n'ai touché ni traitement, ni rétribution mensuelle. J'ai continué ma collecte en nature, mais elle n'a produit que 50 frs environ... La commune de *Tailly*... m'a payé sur l'ancien pied, et m'a conservé sa confiance ». — 1836, 7 avril, (p. 200-204). Révocation de Nicolas-Pierre FOURNIER, pour avoir eu une conduite peu convenable, et pour semer la discorde. — 1836, 4 août, (p. 221-222). Refus de nommer FRION, pourvu de certificats de moralité de complaisance, mais révoqué par le comité de *Neufchâtel*.

II. T. 437. (Registre). — In-folio, 370 pages, papier.

1839, 11 avril-**1847**, 8 août. — Comité d'instruction primaire de l'arrondissement d'Amiens. Délibérations. — Nominations d'instituteurs, prestations de serment, secours aux communes pour constructions, comités locaux, récompenses, secours, etc...

Extraits, classés dans l'ordre suivant : **1.** Affaires générales. **2.** Affaires diverses, par commune.

1. AFFAIRES GÉNÉRALES. — 1839, 11 avril (p. 3) Réception de 40 *Manuels d'Agriculture* par M. RENDU. — 1839, 5 septembre (p. 16-17) Vœu en faveur de l'ouverture d'une école primaire supérieure. La ville entretient bien des cours publics, mais les élèves sortant des écoles primaires ne sont

pas préparés à les suivre : ces cours ne sont fréquentés que par les élèves de l'école normale, quelques élèves de l'école de médecine et plusieurs amateurs. « La population industrielle... n'en retire aucun avantage ». En 1837-1838, la ville a fait construire sur un terrain dépendant du collège un bâtiment, dont le rez-de-chaussée devait être affecté à l'école supérieure. L'école primaire supérieure fournirait des chefs ouvriers, « encore très rares à Amiens », et des cultivateurs instruits : « la culture devient industrielle ». — 1839, 3 oct. (p. 22) « En général, les représentations théâtrales sont déplacées dans les établissements d'instruction. Elles sont intolérables dans les écoles où les enfants connaissent à peine les premiers éléments de leur langue. Le temps qu'ils consacrent à l'étude de leur rôle serait bien mieux employé à l'étude ». — 1839, 7 novembre (p. 25-26) Question de savoir s'il vaut mieux améliorer les écoles de filles qui existent, ou en augmenter le nombre, en employant à la dépense de création de nouvelles écoles une partie de la somme (801 frs 10) que le Comité destine à l'envoi de mesures métriques. « L'état matériel des écoles de filles est, en général, si pauvre que les objets de première nécessité manquent ». En augmenter le nombre, « dans des conditions non moins misérables, ce serait compromettre le sort de l'institution ». L'instruction des filles est partout « insuffisante sur le calcul, en théorie et en application. La majorité des maîtresses ignorait encore le système décimal il y a 2 ans. Cependant leurs écolières, devenant mères de famille, ont besoin de savoir compter ; elles... sauraient maintenir les dépenses au niveau de leurs ressources ». — 1840, 5 mars (p. 36-37) Le ministre a réduit le crédit relatif aux registres et imprimés, sous prétexte que, depuis plusieurs années, le comité n'a fait aucune demande d'imprimés. — 1840, 2 juillet (p. 44) « Bien que la loi du 28 juin 1833 n'ait pas créé d'incompatibilité entre les fonctions d'instituteur et l'exercice d'une profession, le comité pense néanmoins qu'il serait inconvenant qu'un café soit ouvert par un instituteur, lors même que la direction en serait exclusivement confiée à sa femme, et il n'hésiterait pas à prononcer sa révocation ». — 1842, 3 février (p. 92) Plusieurs instituteurs se plaignent de ne pouvoir obtenir la liste des enfants qui doivent être reçus gratuitement, d'autres de ce que le nombre des indigents dépasse quelquefois la moitié de celui des élèves, que la rétribution est fixée trop bas, à 60, 50, 40 et même 30 centimes. Le préfet sera invité à faire cesser ces abus. — 1842, 24 mars (p. 98) On écrira au préfet à propos de la rétribution. Les percepteurs, qui n'ont aucun avantage personnel dans l'exécution de la loi, ou ne s'occupent pas de la chose, ou pressent trop vivement les parents, ou ne remettent

pas exactement chaque mois son traitement à l'instituteur. « D'autre part, les habitants se refusent à l'exécution de la mesure, ils menacent de retirer leurs enfants, ils deviennent les ennemis de l'instituteur ». (P. 99) : on rédigera un projet de lettre au ministre relatif à l'imperfection de la loi, s'agissant des écoles de filles. Quand une institutrice privée vient s'établir dans un village, la loi ne donne aucun moyen de contraindre l'instituteur à renvoyer les filles. Lorsque des fondations se proposent, le mauvais vouloir des instituteurs les fait rejeter (cf. plus bas *Warloy-Baillon*). — 1842, 1^{er} septembre (p. 120-121). Catégories proposées pour la rétribution scolaire. — 1842, 3 novembre (p. 124-125) DEHEN, inspecteur des écoles, présente au comité un exemplaire de sa brochure sur la statistique de l'instruction primaire, comparée à la moralité. L'instruction ne paraît pas, attendu le peu d'intelligence avec laquelle elle est donnée, avoir eu d'action sur la moralité. — 1843, 30 mars (p. 150) Le directeur de l'*Instituteur* sera invité à ne pas divulguer les délibérations du comité, sans y avoir été autorisé. — 1843, 1^{er} juin (p. 164) Le recteur est prié de faire part au ministre des inconvénients, qui résultent de la faculté laissée à un instituteur révoqué d'ouvrir dans la même commune une école privée. — 1843, 13 juillet (p. 169) On observera que l'arrêté sur la rétribution n'est généralement pas exécuté, (sauf dans l'arrondissement de *Doullens*). Les prix semblent trop élevés. Maires et percepteurs s'entendent pour le laisser sans application. D'autre part, dans beaucoup de communes, le chiffre de 3 % d'indigents est au-dessous de la réalité. — 1844, 7 mars (p. 209) Dans un grand nombre de communes, le percepteur fait sa recette dans l'école. — 1844, 13 juin (p. 222) 1.000 alphabets ont été reçus pour les enfants indigents. Non compris ceux de la ville d'Amiens, les indigents sont au nombre de 1.800 à 1.900. — 1845, 2 janvier (p. 253-254) Le comité craint que, dans beaucoup d'écoles, des jeunes filles de 13 à 16 ans et plus reçoivent des leçons dans la même classe et aux mêmes heures que des jeunes gens adultes. Les travaux à l'aiguille sont complètement négligés dans la plupart des écoles de filles. — 1845, 6 février (p. 257) Un membre de comité local ne peut renvoyer un élève ; ce droit n'appartient qu'au comité réuni. — 1845, 8 mai (p. 263) Le recteur écrit qu'il n'y a pas de remède à l'admission des deux sexes dans la même école, puisque l'autorité supérieure a même retiré sa décision du 26 mars 1836, portant qu'à défaut d'institutrice communale les institutrices privées, qui recevaient gratuitement les filles pauvres, auraient seules, à l'exclusion de

l'instituteur, le droit d'instruire toutes les jeunes filles de la commune. — 1845, 5 juin (f. 270) Le concours des instituteurs aura lieu le 10 juillet à 11 heures du matin à *Amiens*, dans la salle des Moreaucourt. Il durera 4 heures, les instituteurs seront divisés en 2 classes, ceux ayant plus et ceux ayant moins de 12 ans d'exercice. — 1845, 3 juillet (p. 272) L'inspecteur des écoles insiste pour que les instituteurs soient divisés d'après leur âge : rejeté. — 1845, 10 juillet (p. 273) Le comité se rend dans la salle du concours. Près de 140 instituteurs sont présents. Les sujets de composition portent sur l'orthographe, l'écriture, l'analyse grammaticale et logique, l'histoire sainte, l'arithmétique. Le concours est clos à 6 heures. — 1845, 21 juillet (p. 275) L'inspecteur des écoles n'a pas le droit d'assister aux séances ordinaires du comité. — 1845, 4 décembre (p. 287) On donnera une valeur double aux compositions d'orthographe et de calcul. — 1846, 28 janvier (p. 292-297) Séance de distribution des prix. Rapport d'Amable DUBOIS : « Ce n'est pas toujours le plus instruit qui enseigne le mieux... L'instruction n'est qu'une faible partie de ce qui est dû à l'enfance,... on lui doit de bons exemples ». — 1846, 26 février (p. 301) M. FOURNIER, agent-voyer, consent à réduire à 4 frs le prix de la carte départementale, qui se vend 5 frs aux souscripteurs. Ce prix paraît encore trop élevé : on tâchera d'obtenir 3 frs, pour un achat de 200. — 1846, 7 décembre (p. 333-334) Le recteur sera invité à « se préoccuper de la multiplicité des pensionnats ruraux ». Leur surveillance ne peut être qu'incomplète par l'absence presque habituelle d'un sous-maître. La faveur de tenir des pensionnaires ne devrait être accordée que comme récompense de longs services et dans des communes très peuplées. (P. 335) : il conviendrait de propager dans les campagnes les écoles tenues par des sœurs, qui vivent avec plus d'économie. Mais ces sœurs ont peu d'instruction. Munies d'un brevet de capacité, elles seraient admises plus facilement dans les campagnes. — 1847, 2 août (p. 369) Achat d'une planche lithographique de 50 frs pour tirer les certificats de récompense aux instituteurs, dont les 100 exemplaires reviendraient à 70 frs, la planche une fois payée.

2. AFFAIRES DIVERSES, PAR COMMUNE. —

Airaines. 1841, 3 juin (p. 71) Une sœur autorisée à tenir une école. — 1843, 5 octobre (p. 183) et 2 novembre (p. 188) Aldegonde DESENCLOS autorisée à ouvrir une école et à y tenir 20 pensionnaires. — 1844, 4 avril (p. 215) DANTIER autorisé à tenir 50 pensionnaires. — 1845, 8 mai (p. 265) Mlle DESENCLOS, id. 20 pensionnaires.

Amiens. 1839, 11 avril (p. 1) Flore THUILLIER, qui exerce à *Candas* depuis le 15 juin 1813, autorisée à

ouvrir une école de filles dans le faubourg *Saint-Pierre*. — 1839, 1^{er} août (p. 13) Malgré l'établissement d'une sœur dans le faubourg *Saint-Pierre*, CANAPLE continue à recevoir des jeunes filles. — 1839, 5 décembre (p. 29) Mlle RIVILLON, institutrice primaire, autorisée à recevoir des pensionnaires. — 1840, 7 mai (p. 40) Alexandrine MAUGEZ autorisée à ouvrir une école rue des Poirées, n° 17. Mlle DORESMIEULX autorisée comme institutrice au faubourg *Saint-Pierre*. — 1841, 1^{er} avril (p. 65) La dame MAISANT, directrice de la salle d'asile, dite salle Morgan. — 1841, 3 juin (p. 72^{vo}) Mme LOISEL, née GUENIN, institutrice rue des Orfèvres, autorisée à recevoir 12 pensionnaires dans chaque dortoir. — 1842, 6 octobre (p. 122) Autorisation de tenir école accordée aux dames HERBET, MERCIER, BRADEFER, LEVEQUE et BAUMER dans les paroisses de *Saint-Jacques*, de *Saint-Leu*, de *Saint-Remi*, de *Saint-Germain*, et au faubourg de *Beauvais*. — 1842, 9 novembre (p. 130) Mme Veuve CLOZIER autorisée à ouvrir une école rue Royale. — 1842, 1^{er} décembre (p. 132) Mlle HORVILLE, venant de *Conty*, demande à tenir un pensionnat rue Déprez, n° 19. Mlle MOYECLÉ, rue de Metz, autorisée à recevoir 15 pensionnaires. — 1843, 5 janvier (p. 135) Mlle HORVILLE pourra recevoir 15 pensionnaires. — 1843, 7 sept. (p. 176) Mlle MAUGEZ, 14, rue du Collège, autorisée à recevoir 10 pensionnaires. (P. 177) : Aldegonde-Sophie-Honorine LAVILLETTE autorisée à ouvrir une école de filles et y à tenir 24 pensionnaires, dans la maison sise rue de Noyon, n° 12, qui a déjà servi de pension à Mlle DHUBERT. Catherine-Adélaïde CORBY autorisée à ouvrir une école de filles dans le faubourg *Saint-Pierre*. — 1843, 5 octobre (p. 185) Ulphe-Sophie-Léocadie DELAHAUTOYE demande à ouvrir une école au faubourg *Saint-Pierre*. — 1844, 7 mars (p. 211) LAMBERT, instituteur privé, autorisé à recevoir 45 pensionnaires. — 1844, 4 avril (p. 216-217) Discussion sur la présence des enfants de la banlieue dans les écoles de la ville, spécialement à l'école mutuelle et aux écoles des frères. Le maire sera invité à s'opposer à leur admission. — 1844, 2 mai (p. 220) La question des enfants qui peuvent payer, et sont toutefois admis chez les frères, ne sera pas posée au directeur des frères. — 1844, 3 octobre (p. 235) MALLET, qui a succédé aux sieurs LAMBERT dans leur pensionnat de la rue Royale, autorisé à recevoir 45 pensionnaires. — 1844, 5 décembre (p. 249) Admission d'élèves adultes, et notamment d'employés de l'octroi, dans la classe du soir faite à l'école mutuelle en faveur des enfants travaillant dans les manufactures ; on n'admettra que 15 enfants âgés de plus de 15 ans, et de conduite

irréprochable. — 1845, 2 janvier (p. 252-253) U.S.L. DELAHAUTOYE, institutrice communale au faubourg *Saint-Pierre*. LEROY va prendre la direction du pensionnat SUJOL. — 1845, 8 mai (p. 262-263) LEROY autorisé à recevoir 6 pensionnaires. — 1845, 3 juillet (p. 272) Les dames du Bon Pasteur, tenant l'établissement des filles repenties, reçoivent aussi des élèves : on se renseignera sur cette inconvenance. — 1845, 21 août (p. 277) Mlle Sophie ROBERT autorisée à tenir, comme institutrice communale, la classe du soir, dont le conseil municipal a voté la création dans l'asile Morgan, en faveur des jeunes filles travaillant dans les manufactures. (P. 278) : Mlle HOUEL, ayant exercé à *Breteuil*, autorisée à ouvrir une école privée à *Henriville*, et à recevoir 25 pensionnaires dans une maison qu'elle fait construire. — 1845, 30 octobre (p. 280) Avis défavorable à la demande de LEROY de recevoir des pensionnaires. Accorder cette faveur à des maîtres n'ayant pas un brevet du degré supérieur, c'est tromper les parents de la campagne qui font venir à Amiens leurs enfants, dans la croyance qu'ils y profiteront d'une meilleure instruction, laquelle se trouverait, en fait, semblable à celle qu'ils ont reçue dans leur village. « La lettre écrite par le sieur LEROY doit suffire pour le faire déclarer peu digne d'obtenir cette faveur ». — 1845, 4 décembre (p. 283) LEROY demande la visite de son école. Le comité a la certitude qu'il reçoit depuis longtemps des pensionnaires, à raison de 250 frs par an. Il élève chez lui des porcs, dont la viande est la principale nourriture des enfants. — 1846, 19 février (p. 298) GOMEL se propose d'ouvrir une école privée 14, rue du Collège. (P. 300) : Rapport du comité local favorable à l'établissement de LEROY, rue de Noyon ; il répond aux besoins d'une certaine classe et est moins cher que tout autre. — 1846, 16 novembre (p. 326) Pierre-Christophe SELLIER demande à ouvrir une école privée à *Saint-Maurice*, rue des Marais, n° 135. (P. 328) : Le directeur des frères des écoles chrétiennes demande à ouvrir le soir une classe d'adultes. — 1846, 7 déc. (p. 335) Les élèves de l'école mutuelle de filles étalent un grand luxe de toilette, qui dénote que beaucoup d'enfants reçus gratuitement pourraient fréquenter les écoles privées. — 1847, 4 janvier (p. 337) Les instituteurs communaux des faubourgs demandent que les enfants des familles aisées, qui fréquentent les écoles gratuites, soient assujettis à une rétribution. — 1847, 7 juin (p. 359) Liévin LEROY a été autorisé à recevoir 22 pensionnaires. 3 surveillants devront être attachés à l'établissement. — 1847, 5 juillet (p. 361) David THIERRY a ouvert, rue de Metz, une école privée pour les enfants protestants.

Argœuves. 1845, 4 décembre (p. 285) Mlle POT, dite sœur JULIETTE, autorisée à tenir école.

Baisieux. 1841, 4 février (p. 58-59) Le conseil municipal résiste à la spécialisation des deux écoles de garçons et filles, bien que l'institutrice privée se chargé gratuitement des filles indigentes, depuis plusieurs années. Il y a lieu de maintenir les 2 écoles et d'interdire à l'instituteur de recevoir des filles. —

1841, 4 février (p. 59) Mlle TOURBIER autorisée. = *Belleuse*. 1839, 2 mai (p. 5) WITTE faussement accusé de brûler la main des enfants avec un fer rouge, d'avoir percé l'oreille de l'un d'eux avec un canif. = *Belloy-sur-Somme*. 1841, 1^{er} juillet (f. 74^{vo}) La sœur Rosalie VILLERS autorisée à tenir école. —

1847, 3 mai (p. 354) L'instituteur va donner, de midi à 2 heures, des leçons aux enfants employés à la fabrique de M. BARBAZA. Ce temps devrait être consacré au repas et au repos. Jamais les inspecteurs de fabriques ne visitent celle-là. Cependant, les enfants y travaillent au-delà de leurs forces, et souvent passent la nuit dans les ateliers. — 1847, 7 juin (p. 358) Ce n'est pas l'instituteur communal, mais ROBERT, instituteur privé, qui fait les cours aux enfants de la fabrique. On a écrit à BARBAZA de faire faire la classe le soir. = *Bettencourt-Rivière*. 1841, 4 février (p. 57) Benjamin-François LECLERCQ donne sa démission, pour éviter un conflit avec les habitants, à condition de rester en fonctions jusqu'au 15 avril. —

1842, 12 mai (p. 104) POULET demande le paiement de 260 frs dus pour son traitement de 1836 et 1837. = *Bonnay*. 1846, 27 avril (p. 309) DAVID « a été mal » avec le curé, car il ne pouvait, à cause de sa santé, sonner l'angélus à 4 heures du matin. = *Bosquel (Le)*. 1846, 26 janvier (p. 291) Rosalie BOUCHER autorisée à tenir école : la commune fournit le logement, et une rente de 150 frs a été fondée, à condition que l'institutrice instruirait gratuitement les filles pauvres. — 1846, 16 novembre (p. 326) François-Etienne FOLLET demande l'autorisation d'ouvrir un pensionnat. — 1846, 7 décembre (p. 333-334) Le comité estime que pareille autorisation ne devrait pas être accordée aux débutants, mais être une récompense. Le pensionnat est déjà ouvert, avant d'avoir été autorisé. = *Bouchon*. 1844, 1^{er} février (p. 208). Un habitant se plaint que le percepteur fasse sa recette dans l'école, ce qui trouble les élèves, et que la liste des enfants indigents ne soit pas arrêtée. = *Bougainville*. 1843, 4 mai (p. 157) PILON renvoyé absous de diverses plaintes : on lui reprochait notamment de prendre ses repas au cabaret. (P. 159) : il se reconnaît en hostilité avec les autorités. En arrivant dans la commune, il a accepté de sonner les cloches et de nettoyer l'église, « mais la servante de M. le curé

trouvait toujours que je nettoyait fort mal ». Il a alors pris quelqu'un à ses frais pour balayer ; comme ce n'était pas trouvé mieux fait, les enfants de l'école y ont été employés, mais on leur faisait passer le temps à faire des processions. Le maire lui a enlevé le greffe, qui rapportait 80 francs. Il a signé un mandat de 50 frs pour indemnité de logement, mais n'a jamais perçu l'argent. Des parents ont marchandé la rétribution. —

1843, 2 novembre. 50 pères de famille témoignent, par lettre, en faveur de l'instituteur, qu'ils disent exposé aux tracasseries du curé, et se plaignent du mauvais état du local. — 1845, 4 décembre (p. 285) PILLON autorisé à tenir une classe d'adultes, le soir, pour les garçons. —

1846, 11 mai (p. 312) Le maire et le curé hostiles à l'instituteur. Il s'est ouvert une école privée. — 1846, 1^{er} juin (p. 317) Plainte contre PILLON : il aurait, le jour de Pâques, causé du désordre dans l'église en interrompant le chantre au moment du *Credo*, défendu aux enfants de répondre au curé les interrogeant sur le catéchisme. — 1846, 10 août (p. 322-323) La conduite de PILLON n'est pas répréhensible. Le curé semble acharné contre lui. — 1846, 30 novembre (p. 330-331) WAQUET, instituteur privé, se propose de tenir une classe d'adultes tous les soirs de 6 à 9 h. 1/2. = *Bovelles*. 1839, 17 octobre (p. 23) Geneviève-Apolline DEMARCY autorisée à tenir une école de filles. M. DE FRANQUEVILLE, maire, se charge de fonder l'école et de l'entretenir à ses frais pendant 5 ans. = *Boves*. 1840, 6 février (p. 34) La sœur DOLIGNON autorisée. —

1841, 4 mars (p. 61) La dame JEROME autorisée à recevoir 12 pensionnaires. — 1843, 5 octobre (f. 183) La sœur HARENT autorisée. — 1843, 7 décembre (p. 198) DURIEUX demande à ouvrir une classe du soir et à recevoir des pensionnaires. Il a déjà eu en 1822 l'autorisation d'en recevoir, mais le titre est égaré dans les bureaux de l'Académie. — 1844, 2 mai (p. 219) DURIEUX autorisé à recevoir 6 pensionnaires. — 1844, 17 oct. La demoiselle HARENT, ancienne sœur de la Sainte-Famille, demande à ouvrir une école privée. Elle a quitté la communauté pour ne pas être envoyée dans une autre commune. Le comité pense que l'autoriser « sera donner une leçon utile à la Sainte-Famille, qui a trop souvent l'habitude de déplacer les sœurs ». —

1844, 7 novembre (p. 245) Le recteur l'autorise. — 1845, 2 janvier (p. 252) VELLAY, instituteur privé, et Mlle HARENT, institutrice privée, demandent l'autorisation de recevoir des enfants au-dessous de 6 ans et au-dessus de 13 ans, et à ouvrir le soir des classes d'adultes. — 1845, 6 mars (p. 258-259) DURIEUX, VELLAY, Mme GEROME et Mlle HARENT, autorisés, pour un an, à recevoir des enfants âgés de 5 ans et de moins de 15 ans.

Mlle HARENT autorisée à recevoir des pensionnaires. — 1847, 15 février (p. 346-347) En

l'absence d'une plainte écrite le comité se contente d'avertir DURIEUX de ce qu'on lui reproche. = *Bresle*. 1842, 1^{er} décembre (p. 131) L'instituteur est invité à ne faire son métier de tisserand que lorsque les enfants ne viennent plus à l'école. — 1844, 4 janvier (p. 198-201) LEROY, qui a donné sa démission, ne l'a pas fait volontairement ; cette démission n'est pas acceptée. Il a comparu et expliqué que la commune, ayant une école neuve, voudrait avoir un nouvel instituteur. L'adjoint CARNOY lui en veut, parce qu'il a acheté un quartier de terre le joignant, un autre parce qu'il n'a pas voulu enterrer son père, le curé ayant refusé son autorisation, un autre parce qu'il n'a pas voulu rédiger une plainte contre le curé. — 1844, 1^{er} février (p. 206) Nouvelle démission de LEROY : le comité exprime sa crainte qu'elle soit l'effet, comme la première, de l'intimidation. = *Bussy-lès-Daours*. 1845, 4 décembre (p. 285) Mlle CAVILLON autorisée à ouvrir une école privée de filles dans une maison bâtie par une personne charitable, qui veut bien, pour ne pas nuire aux intérêts de l'instituteur communal, lui accorder une indemnité annuelle égale au montant de la rétribution des filles admises jusqu'à ce jour dans sa classe. — 1846, 6 avril (p. 306) 6 conseillers municipaux et plusieurs habitants protestent contre la renonciation faite par l'instituteur communal au profit d'une institutrice privée du droit d'instruire les filles : l'institutrice n'est capable que de donner une instruction religieuse.

Cagny. 1844, 25 juillet (p. 230) Le conseil municipal, informé de ce qui a été fait à *La Chaussée-Tirancourt* en 1837, propose d'établir une école de filles, dont M. DE LATAPIE assurerait partiellement la dépense, et dont il présenterait l'institutrice. — 1844, 7 nov. (p. 245-246) M. DE LATAPIE n'accepte pas les conditions mises à son initiative. = *Camon*. 1840, 6 févr. (p. 34) La sœur LECOINTE autorisée. — 1841, 4 févr. (p. 59) Mlle COTREL autorisée. — 1843, 9 févr. (p. 142-143) DAVELUY réprimandé pour mauvaise conduite à l'égard du curé. — 1843, 30 mars (p. 152) DAVELUY se plaint des avanies qu'il a dû subir à l'église, où il n'a pu trouver place pendant trois dimanches consécutifs. — 1843, 4 mai (p. 158) Il est destitué : c'est lui qui n'a pas voulu se mettre à la place indiquée dans l'église. — 1847, 7 décembre (p. 196) Le conseil municipal demande la nomination d'une institutrice laïque, munie d'un brevet de capacité, les sœurs n'ayant pas les moyens de procurer une éducation soignée. — 1844, 7 mars (p. 211) Marie-Marguerite-Armance LECAVELE est nommée institutrice. — 1844, 17 octobre (p. 241) DELASALLE destitué pour immoralité. — 1846,

16 novembre (p. 325) Les enfants ne venant pas à l'école l'après-midi du samedi, le comité local a fixé à ce jour le demi-congé. — 1846, 30 novembre (p. 330) Cette décision, contraire au règlement, ne sera pas suivie. = *Condé-Folie*. 1841, 3 juin (p. 71) Une sœur autorisée à tenir une école. — 1843, 5 janvier (p. 134) Un nommé NORTIER se livre à l'enseignement pendant quelques heures, dans la soirée, sans y être autorisé. — 1845, 4 déc. (p. 285) Mlle VERON, dite sœur ETIENNE, autorisée à tenir une école. = *Conty*. 1839, 11 avril (p. 3) PATENOTTE, instituteur privé, autorisé à recevoir 15 pensionnaires. — 1841, 2 septembre (p. 78) Julie PINCHEMELLE, institutrice à *Amiens*, demande à s'établir à *Conty*. — 1841, 4 novembre (p. 81) Mlle HORVILLE nommée institutrice communale à *Conty*. — 1843, 1^{er} juin (p. 164) La classe serait dirigée par un élève et les enfants se livreraient à mille désordres. — 1846, 26 janvier (p. 291) La sœur Léopoldine NOBILAN autorisée à tenir école. = *Corbie*. 1840, 6 février (p. 34) La sœur DECREPT autorisée. — 1842, 9 novembre (p. 125-129) LENCAUCHEZ blâmé pour avoir renvoyé les enfants pauvres qui étaient inscrits sur une liste rédigée par le conseil municipal. — 1843, 2 novembre (p. 186) La sœur Marie-Anne BRIGNON, autorisée. — 1845, 6 février (p. 257) LENCAUCHEZ a prêté sa classe pour un bal, auquel ses pensionnaires ont pris part.

Daours. 1839, 1^{er} mai (p. 6) Mlle BOUCHOT, autorisée. — 1842, 1^{er} décembre (p. 131) L'école de filles, ouverte depuis 1838, risque d'être supprimée, parce que le conseil municipal, appliquant rigoureusement la loi du 28 juin 1833, refuse de voter pour 1843 le traitement de la sœur institutrice. = *Dury*. 1847, 1^{er} février (p. 340) La sœur Angèle GAULTHER autorisée à tenir école.

Flesselles. 1839, 3 octobre (p. 19) Florentine TITREN nommée institutrice à la place de Mlle HORVILLE, démissionnaire. — 1841, 4 février (p. 59) Mlle LOUETTE autorisée. — 1844, 3 octobre (p. 236) Ambroisine DRINCOURT remplacera comme institutrice communale Mlle LOUETTE, démissionnaire. — 1846, 8 janvier (p. 289) VITASSE demande à ouvrir, une classe d'adultes. — 1847, 15 février (p. 346) VITASSE a donné sa démission, pour calmer l'effervescence qui régnait à son propos dans la commune, mais désire qu'il n'y soit pas donné suite. = *Flixecourt*. 1840, 2 janvier (p. 31) Mlle DECREPT, sœur de la Sainte-Famille, autorisée à ouvrir une école. — 1841, 1^{er} juillet (p. 73) La sœur PAPIN, id. — 1842, 2 juin (p. 107) Le maire fera visiter par le vaccinateur cantonal tous les élèves de l'école privée de DEBEAUVAIS. — 1844, 4 avril (p. 215) Avis de ne pas autoriser MALOT à recevoir des pensionnaires. — 1844, 2 mai (p. 218) Le recteur écrit que MALOT, étant

bachelier, présente des garanties : le Comité répond qu'on attend, pour prendre une décision, que le plan du local de l'école présenté soit revêtu du visa du maire. — 1844, 13 juin (p. 222) MALOT invité à venir donner en personne des explications. — 1844, 4 juillet (p. 225) Il est autorisé à recevoir 25 pensionnaires. = *Fossemanant*. 1841, 4 novembre (p. 83) NORMAND, « avouant ne plus convenir qu'à une faible portion des habitants », donne sa démission. — 1845, 6 février (p. 254-255) POURCHEL a, d'après le desservant, perdu toute considération, les familles envoient leurs enfants dans les écoles des villages voisins, l'école ne contient plus que des petits enfants, et a tout l'aspect d'une salle d'asile. = *Fourdrinoy*. 1844, 4 avril (p. 213-214) Plainte contre BULLOT, injustifiée. On lui observe toutefois qu'il doit s'abstenir d'aller à la danse. = *Franvillers*. 1839, 5 déc. (p. 29) La sœur HARLE, religieuse de la Sainte-Famille, autorisée à tenir école. = *Fremontiers*. 1842, 7 avril (p. 100) On attirera l'attention du préfet sur l'inconvenance des charges que le Conseil municipal impose à l'instituteur : faire des quêtes, balayer l'église, etc.

Hamel-[Bouzencourt]. 1841, 3 juin (p. 71) Une sœur autorisée à tenir école. — 1843, 13 juillet (p. 168) CATOIRE signale que sa situation est empirée par l'application des arrêtés. Il a été réduit aux 200 frs, minimum légal, par le Conseil municipal, qui a converti les 200 autres qu'il recevait en « demi-bourse ». Il remplit gratuitement les fonctions de clerc-laïc. = *Hangest-sur-Somme*. 1841, 3 juin (f. 71) Une sœur autorisée à tenir une école. = *Heilly*. 1846, 6 avril (p. 305-306) Le comité local, tout en reconnaissant les qualités de DAVID, ne lui trouve pas la « force morale suffisante pour diriger l'éducation » et demande qu'un second instituteur soit nommé. — 1846, 27 avril (p. 308-309) : la classe est mieux tenue. DAVID vient de donner à sa fille le soin des petits, pour s'occuper exclusivement des grands. Sur 60 enfants, 41 sont gratuits. (P. 309) : 2 écoles. L'école des filles tenue par une sœur de la Sainte-Famille. Beaucoup d'enfants ne sont pas envoyés aux écoles. — 1846, 11 mai (p. 316) La commune a l'intention, non de faire révoquer DAVID, mais d'allouer une indemnité à un instituteur privé, qui recevrait une partie des indigents. = *Hénencourt*. 1843, 5 octobre (p. 182) La dame TILLOY, née MAGNIER, demande l'autorisation d'ouvrir une école de filles. — 1845, 5 juin (p. 269) Elle lui est accordée. — 1845, 4 décembre (p. 285) Mlle VERON, dite sœur MARIE DES ANGES, autorisée à tenir école. — 1846, 27 avril (p. 309-310) L'instituteur est nul ; il va aux champs. Il y a une école de filles, dirigée par une sœur, aux frais

de Mme DE LAMETH. Un instituteur privé a quelques élèves.

La Chaussée-Tirancourt. 1846, 11 mai (p. 312-315) L'autorisation de tenir l'école est retirée à JEROME, dénoncé pour son inconduite. = *La Houssoye.* 1843, 7 septembre (p. 178-179) Comparution de DAVID : s'il a quitté successivement *La Motte* et *Franvillers*, c'est que les promesses de traitement faites n'avaient pas été remplies. Il a dû ensuite quitter *Flaucourt*, à cause d'un « retard involontaire de son mariage ». Il a été révoqué à *Pys*, à cause d'une querelle avec le curé, pour des bancs d'église qu'on lui reprochait d'avoir prêtés à un cabaretier, le jour de la fête. S'il est resté pendant 4 ans à *La Houssoye*, c'est qu'il avait une autorisation verbale du recteur. On recherchera si cette autorisation est réelle. — 1843, 5 octobre (p. 182) Elle a bien été donnée. = *Lamotte-en-Santerre.* 1841, 6 mai (p. 69) DOUURENS réprimandé pour avoir frappé un élève avec une férule. — 1844, 4 janvier (p. 201-202) Aucune suite ne sera donnée à la plainte formée contre DOUURENS, accusé d'avoir blessé un enfant en lui tirant l'oreille. — 1846, 27 avril (p. 310) Il y a une école privée pour les filles, tenue par une sœur de la Sainte-Famille. L'instituteur n'a que les jeunes enfants, car les plus grands vont à *Worfusée*, dont l'instituteur est plus capable. = *Létoile.* 1842, 24 mars (p. 97) La porte des lieux d'aisance s'ouvre dans la classe même. = *Lœuilly.* 1843, 30 mars (p. 150) La sœur Marie-Louise LACOUR autorisée à tenir école. = *Longueau.* 1844, 4 avril (p. 212-213) COUVREUR, bien noté, avait donné sa démission. Il déclare l'avoir fait pour des motifs de chagrins personnels, qui n'existent plus, et la retire.

Montagne. 1846, 7 décembre (p. 334) À cause de l'abus établi d'installer dans les écoles des maîtres non pourvus d'*exeat*, l'école a pu être tenue quelque temps par un repris de justice.

Namps-au-Mont. 1841, 2 décembre (p. 85-86) CAPRON, en fonctions depuis 26 ans, donne sa démission, pour ramener la paix dans la commune.

Oresmaux. 1849, 6 février (p. 34) La sœur LEPHAY autorisée.

Picquigny. 1842, 3 février (p. 91) Les sœurs LESCUYER et DESPREZ autorisées à tenir école. = *Pierregot.* 1839, 11 avril (p. 3) FROIDURE, accusé d'incapacité, donne sa démission, si la commune lui assure son traitement jusqu'à la fin de l'année. — 1839, 2 mai (p. 5) FROIDURE, qui désire « acheter un métier », conservera son traitement jusqu'à la rentrée des classes. — 1839, 5 septembre (p. 18) Rejet de la protestation de FROIDURE, qui prétend ne pas avoir donné sa démission. = *Pont-de-Metz.* 1842, 7 juillet (p. 110) Le martinet trouvé dans l'école de VASSEUR ne sert qu'à frapper sur la table, en guise de sonnette.

Querrieu. 1839, 7 novembre (p. 28) La sœur LEPOT autorisée à tenir une école. — 1842, 12 mai (p. 102) La sœur Caroline LEDIEU, id. — 1843, 2 novembre (f. 186) La sœur Théodore DEMARLE, id. = *Quesnoy-sur-Airaines.* 1841, 3 juin (p. 71) Une sœur autorisée à tenir école. — 1847, 4 janvier (p. 337) THUEUX demande à ouvrir une classe d'adultes. = *Quevauvillers.* 1844, 7 mars (p. 209) Question de savoir si les sœurs sont autorisées à tenir école et à recevoir des pensionnaires. — 1844, 14 novembre (p. 248) La supérieure de la Sainte-Famille s'est engagée à enjoindre aux sœurs de renvoyer leurs pensionnaires.

Rainneville. 1841, 3 juin (f. 72^{vo}) Le maire refuse de payer le traitement dû légitimement à GODBERT, qui a démissionné pour éviter des troubles dans la commune. = *Ribemont.* 1844, 5 décembre (p. 249) DENIS autorisé à ouvrir une classe d'adultes. = *Rivery.* 1846, 16 novembre (p. 328) L'instituteur demande si le percepteur a le droit, comme il le prétend, de s'emparer de la classe pour faire sa recette. — 1846, 7 décembre (p. 333) Le maire répond qu'il avait été convenu que le percepteur ferait sa recette une fois par mois de midi à 3 heures ; le plus souvent, il n'y a pas d'élèves, et aujourd'hui l'école est déserte. = *Rubempré.* 1847, 5 juillet (p. 361) L'école n'est pas prospère : en effet l'instituteur, à qui on avait promis 500 frs de fixe, a vu réduire son traitement à 200 frs ; avec les rétributions mensuelles, il ne reçoit pas plus de 300 frs ; il a dû chercher en dehors de ses fonctions les moyens de subvenir aux besoins de sa nombreuse famille. = *Rumigny.* 1847, 19 juillet (p. 364) SAGUET a fondé un champ d'étude agricole. Au dernier concours du comice, il a conduit 11 élèves, dont 6 ont obtenu 6 prix de sarclage.

Sains. 1840, 2 janvier (p. 31) La sœur BRICART, de la Sainte-Famille, autorisée à ouvrir une école. = *Saint-Fuscien.* 1847, 5 juillet (p. 363) L'école dite de Saint-Joseph est une école primaire soumise à l'inspection des délégués du comité. = *Saint-Saulfieu.* 1839, 11 avril (p. 4) La sœur CATEL autorisée. = *Saint-Sauveur.* 1846, 16 novembre (p. 328) Mlle THURET présentée comme institutrice communale. = *Saisseval.* 1846, 8 janvier (p. 288) LERICHE demande à ouvrir le soir une classe d'adultes. = *Saleux.* 1840, 1^{er} octobre (p. 50) Les tableaux dressés par PRINGUET pour l'étude du calcul décimal et d'autres objets sont très incommodes par leur format. Il est à regretter qu'il ait employé un temps considérable à les composer. — 1847, 7 juin (p. 359) L'institutrice de *Salouel*, infirme, incapable, reçoit 200 frs pour ne rien faire, toutes les jeunes filles

étant reçues à l'école privée. Le conseil municipal l'a révoquée. — 1847, 5 juillet (p. 361) De tout temps il n'y a eu qu'une seule école communale pour les 2 sections de *Saleux* et *Salouel*; cette école étant à *Saleux*, l'institutrice, qui s'est établie à *Salouel*, n'a jamais eu que les tout petits enfants; à 7 ou 8 ans, ils la quittent pour aller à *Saleux*. Les habitants de *Salouel* se sont cotisés, il y a un an, pour avoir un instituteur privé. Son installation a rendu l'école de l'institutrice déserte. — 1847, 19 juillet (p. 364) Les habitants de *Salouel* ne sont pas favorables à la transformation en école communale de l'école privée. À l'école de filles l'inspecteur n'a trouvé aucune élève. — 1847, 26 juillet (p. 367) Mlle BROUETTE comparait et donne sa démission.

Thezy. 1839, 6 juin (p. 7) SAGUEZ autorisé à recevoir 8 pensionnaires.

Vadencourt. 1846, 27 avril (p. 308) L'école est fermée parce qu'il n'y vient plus d'enfants. FRANÇOIS donne sa démission, sous menace d'être destitué. Les plaintes contre lui sont unanimes. = *Vaire-sous-Corbie*. 1841, 1^{er} juillet (f. 73) La sœur CANTRELLE autorisée à tenir une école. = *Vaux-lès-Amiens*. 1839, 11 avril (p. 1-2) DOURLENS accusé de frapper ses élèves, de laisser maltraiter par ses élèves ceux de l'école privée de LEBLOND, rapporte la désertion de son école aux agissements du curé. On vérifiera si ce dernier a prévenu ses paroissiens que les enfants qui fréquenteraient l'école communale ne seraient pas admis à la première communion. — 1847, 7 juin (p. 357) PARAIN, instituteur communal, se plaint que GORLIER donne chez son père l'instruction à plusieurs enfants: sa lettre sera transmise au procureur du roi. (P. 358): GORLIER a fermé son école, et donne des leçons à domicile. BIBOLET, membre du comité local, est révoqué, pour avoir donné l'exemple de la violation de la loi en envoyant son fils chez GORLIER. = *Vers*. 1845, 4 décembre (p. 286) L'instituteur ne serait pas présent plus de 2 heures dans sa classe, alors qu'elle dure 8 heures; les enfants n'ont de respect pour personne. — 1846, 8 janvier (p. 289) Ces plaintes sont sans fondement. — 1847, 15 février (p. 343-346) Interrogatoire de GOURGUECHON. Attendu qu'il reçoit 5 indigents, il faisait des quêtes, qui ont été remplacées par une allocation de 50 frs, comme représentant le produit des quêtes. Le vendredi les enfants ne vont pas en classe, car les parents vont à *Amiens*. Les plus grands arrivent avant 9 heures, les petits plus tard: « Quelquefois la prière n'est pas dite, mais toujours l'Angélus est répété ». Le comité, reconnaissant que beaucoup de plaintes sont futiles, réprimande toutefois GOURGUECHON pour diverses causes, notamment pour défaut d'instruction religieuse. = *Vignacourt*. 1844, 1^{er} février (p. 206) GOMEL, instituteur privé, demande à

ouvrir, le soir, une classe d'adultes. — 1844, 5 septembre (p. 234) RAMBOUR a son domicile à *Havernas*, mais n'y va coucher que dans la belle saison. — 1844, 17 octobre (p. 242) GOMEL autorisé à ouvrir une classe du soir, à condition de ne pas réunir les jeunes gens des 2 sexes, et de modifier son programme. — 1844, 5 décembre (p. 250) GOMEL autorisé à recevoir 10 pensionnaires. = *Ville Saint-Ouen*. 1841, 4 novembre (p. 81) Le plan de l'école projetée n'offre qu'une salle de 5 m², espace qui convient à 25 élèves et non à 50, chiffre probable des élèves. = *Villers-Bocage*. 1845, 6 février (p. 255) La sœur PARCHEMINIER autorisée à tenir école. — 1845, 4 décembre (p. 285) Mlle PLONQUET, dite sœur MARIE de la Croix, id. = *Villers-Bretonneux*. 1839, 6 juin (p. 8) Marie-Catherine-Thérèse HORDE autorisée à tenir une école de filles. — 1841, 7 janvier (p. 56) Plainte non fondée contre l'instituteur, qui était accusé: 1^o de chanter à l'église les premiers vendredis et derniers samedis de chaque mois, ainsi que les jours de fêtes supprimées, etc...; 2^o de ne pas recevoir les enfants indigents ou de les traiter avec dédain; 3^o de recevoir des pensionnaires, au détriment des 120 à 130 élèves de la commune. — 1841, 1^{er} juillet (f. 73) La sœur CHANTAL autorisée à tenir une école. — 1843, 3 août (p. 174) Id. un pensionnat. — 1843, 17 août (p. 176) Gabrielle HORDE autorisée à tenir une école de filles, — 1843, 17 septembre (p. 178) et nommée institutrice communale. — 1843, 5 octobre (p. 184) Autorisée aussi à recevoir 20 pensionnaires. — 1843, 9 nov. (p. 190) La sœur CHANTAL autorisée à recevoir 20 pensionnaires. — 1845, 8 mai (p. 266) CHOQUET, id., 8 pensionnaires. — 1846, 27 avril (p. 309) Il y a 2 écoles pour les garçons, l'une, communale, a 135 à 140 enfants, l'autre, privée, 65. Il y a 3 écoles de filles, l'une, communale, tenue par une sœur peu capable ayant les enfants de 4 à 7 ans, l'autre, tenue aussi par une sœur, et où les enfants font des progrès remarquables, la 3^e est tenue par une institutrice privée. La femme d'un instituteur s'offre pour tenir la salle d'asile, qui serait à créer. — 1847, 3 mai (p. 356) MAILLART, instituteur privé, demande à ouvrir un pensionnat. — 1847, 7 juin (p. 358) MAILLART a déjà 7 pensionnaires. Attendu le peu de convenance du local, et le fait qu'il a ouvert son établissement illégalement le comité propose de ne pas l'autoriser.

Wailly. 1846, 6 avril (p. 306) Aloïse PORCHEZ autorisée à ouvrir une école de filles. — 1847, 7 juin (p. 357) Le maire signale que l'école est fermée depuis quelque temps. = *Warloy-Baillon*. 1840, 6 août (p. 46) Félicitations à BOIS, auteur d'un traité d'arithmétique mémoriale et pratique. —

1841, 4 février (p. 59) BIENAIME autorisé à recevoir 8 pensionnaires. — 1841, 2 septembre (p. 79) Le curé écrit qu'il a réuni tout ce qui est nécessaire pour l'établissement d'une école de sœur, mais le conseil municipal ne semble pas disposé à donner à cette école le titre communal; il demande par quel moyen l'institutrice pourra se procurer la totalité des filles. Le comité estime que la loi ne permet pas d'imposer l'obligation d'envoyer toutes les filles à une école privée. « Cette obligation, contenue dans l'art. 32 de l'ordonnance du 29 février 1816, eût été importante à conserver ». Le ministre est invité à compléter la loi existante. — 1842, 11 août (p. 117) BOYE réprimandé pour entretenir de mauvais rapports avec les autorités. — 1845, 6 mars (p. 259-260) Plaintes contre BOYE qui reçoit dans sa classe des jeunes filles de 17, 18, 21 ans. Le curé atteste les faits. BOYE a répondu que « cette familiarité était utile, et empêchait de naître toute mauvaise pensée ». — 8 mai (p. 263-264) On espère que la commune s'attachera bientôt, comme institutrices communales, les 2 sœurs de l'école privée.

II. T. 438 (ancien 396.236). Registre. — In-folio, 158 pages. Papier.

1847, 16 août-1850, 29 juillet. — Comité d'instruction primaire de l'arrondissement d'Amiens : Délibérations. Nominations d'instituteurs, secours, constructions d'écoles, comités locaux, etc.

Extraits classés dans l'ordre suivant : **1.** Affaires générales. **2.** Affaires diverses, par commune.

1. AFFAIRES GÉNÉRALES. — 1847, 16 août (p. 2) M. TAICLET communique une méthode d'écriture. Elle sera adressée au préfet, pour être envoyée à l'école normale, s'il y a lieu de l'enseigner. — 1848, 10 juillet (p. 36) Le comité constate avec regret que « la plupart » des comités locaux ne fonctionnent pas. — 1849, 12 février (p. 56-59) Récompenses aux instituteurs. Les prix « seront, cette année, donnés en argent pour venir en aide aux souffrances des instituteurs ». — 1849, 10 avril (p. 67-77) Distribution des prix aux instituteurs. Discours de FOLLET, secrétaire : statistique des écoles de l'arrondissement :

		<i>Total des écoles</i>		<i>Communales Privées</i>	
Instituteurs	201	175	26		
Institutrices	83	46	37		
		<i>Total des élèves</i>		<i>Elèves gratuits</i>	
		<i>garçons</i>	<i>filles</i>	<i>garçons</i>	<i>filles</i>
Instituteurs	10.054	3.103	3.904	807	
Institutrices		6.529		2.571	

Suit. le détail de ces chiffres par canton, la ville d'Amiens à part.

		<i>Amiens</i>		<i>Totaldes écoles</i>	
Instituteurs				27	
Institutrices				30	
		<i>Total des élèves</i>		<i>Élèves gratuits</i>	
		<i>garçons</i>	<i>filles</i>	<i>garçons</i>	<i>filles</i>
Instituteurs.....	2.685	93	1.774	27	
Institutrices.....		2.775		1.298	

« Les travaux de l'atelier dans la ville, ceux des champs dans les campagnes, enlèvent une foule d'enfants à l'instruction ». Or l'éducation est indispensable, « à notre époque, où la puissance des idées est devenue le fait doimnant, où on a proclamé la libre manifestation de toutes les conceptions de l'esprit ». Comment arrêter les idées mauvaises ? L'armée garantira l'ordre, mais « on ne tue pas les idées à coups de fusil ». La magistrature rendra des jugements, mais « d'un scélérat ils feront un martyr ». La société ne sera sauvée que par l'éducation, une éducation qui fera aimer la religion, la famille, la propriété. Discours de [Léon MASSON], préfet : la vie des instituteurs est modeste, mais elle peut avoir « son éclat doux et serein » ; au lendemain de la Révolution, on a cherché à faire d'eux les « propagateurs brevetés d'utopies dangereuses » ; ils exercent une profession qui exige prudence et réserve, les familles leur confient « une intelligence à développer, un cœur à moraliser, et non un homme de parti à faire » ; qu'ils s'attachent donc aux principes, qui sont le fonds de toute société. « Si vous suffisez à cette noble tâche, l'Assemblée nationale n'aura point à regretter le million que, dans sa séance d'hier, elle a ajouté au budget de l'instruction primaire ». — 1849, 9 juillet (p. 83) Les certificats de vaccine ne sont exigés nulle part. — 1849, 27 décembre (p. 125-136) Distribution de récompenses aux instituteurs. Discours de FOLLET, secrétaire : le comité a dû, au cours de l'année, « retirer à des mains indignes le dépôt sacré de la jeunesse ». Devoirs des instituteurs. Il faut que les enfants soient « profondément vertueux » ; car, entrant dans la vie, ils verront que « l'or est l'objet de toutes les aspirations... Le colportage leur offrira à vil prix des livres impies, immoraux, socialistes, que, pour la commodité de la corruption, on a mis en petits formats, en brochures, en romans, en feuilletons, en almanachs, en chansons, en gravures ». Discours de [Léon MASSON], préfet : les ennemis de la société, dans la guerre impie qu'ils lui ont déclarée, se sont d'abord adressés aux instituteurs pour qu'ils lui portent des coups. Dans le département, la grande majorité des instituteurs ne les a pas écoutés. Le sens de l'obéissance est affaibli dans

le pays, il faut le restaurer : le gouvernement vient de déposer un projet de loi qui donne aux préfets des attributions étendues sur les instituteurs.

2. AFFAIRES DIVERSES, PAR COMMUNE. —

Ailly-sur-Somme. 1848, 13 mars (p. 23) CARPENTIER autorisé à ouvrir une classe d'adultes.

Amiens. 1847, 18 oct. (p. 5) VOLLAND demande à tenir une école d'adultes et un pensionnat. — 1847, 6 décembre (p. 10) L'exiguïté de son local ne permet pas de recevoir des pensionnaires : les 3 qu'il tient seront tolérés jusqu'au 1^{er} janvier 1848. — 1848, 3 janvier (p. 13) Mlle DELAHAUTOYE, institutrice à *Saint-Pierre*, autorisée à ouvrir une classe d'adultes. (P. 13-14) : la supérieure de la Sainte-Famille offre de placer à *La Neuville* Mlle VOCLIN, pour remplacer Mlle QUIGNON, démissionnaire, tout en laissant à cette dernière les 250 frs votés annuellement pour l'institutrice. — 1848, 13 mars (p. 24) La sœur GAUTY autorisée à tenir école dans la paroisse *Notre-Dame*. — 1848, 13 nov. (p. 43) Une institutrice privée du faubourg *Saint-Pierre* se charge charitablement des enfants pauvres, trop jeunes pour être admis à l'école communale. — 1848, 4 décembre (p. 47) VOLLAND autorisé à ouvrir un pensionnat de 20 élèves. — 1849, 15 janvier (p. 48) LEQUIEN-BEAUGEOIS, instituteur communal au *Petit-Saint-Jean*, autorisé à ouvrir le soir une classe d'adultes. Autorisations pour 15 écoles privées de filles accordées, sur production de leurs lettres d'obédience, aux demoiselles DEPOILLY, BLAVEL, BEAUSSARD, Amélie CARDON, TERRIER, AUBERT, MOREL, CORMONT, CHATELAIN, TASSART, DESLANDES, Clémence CARDON, AUBIN, HERMANT et DEMARLE. — 1849, 31 janvier (p. 53) La ville demande un secours à l'État pour la construction d'une salle d'asile et d'une école communale de frères. — 1849, 12 février (p. 54-55) La ville fait en ce moment construire dans la paroisse *Saint-Jacques* un édifice qui servira à la fois de salle d'asile et d'école, dont le devis est de 46.500 frs. — 1849, 19 février (p. 59) Mlle DEREBERGUE autorisée à ouvrir un externat. — 1849, 11 juin (p. 82) LEROY, rue de Noyon, se servirait de ses pensionnaires comme domestiques. — 1849, 8 octobre (p. 105-106) LUCAS fils se propose de succéder à son père, instituteur privé.

Argœuves. 1848, 21 février (p. 19-21) DUFOUR, qui reconnaît lui-même son insuffisance, se retirera à la fin de l'année scolaire.

Beaucourt-sur-l'Hallue. 1850, 11 mars (p. 144) LETOCART s'était laissé entraîner dans les rangs des anarchistes et abonné à un mauvais journal, mais est revenu à de meilleurs sentiments. = *Bosquel (Le)*. 1848, 14 août (p. 38) FOLLET, instituteur privé, autorisé à recevoir des pensionnaires. — 1848, 4 décembre

(p. 47) FOLLET demande à faire un cours d'agriculture. = *Boves*. 1850, 11 février (p. 141) Mlle QUIGNON autorisée à tenir une école de filles. = *Bresle*. 1849, 16 juillet (p. 88-91) Interrogatoire de PORION, accusé d'irrégularité et d'opinions anarchiques. On a trouvé chez lui « *Le Bon sens du curé Mullier* ». Il est révoqué.

Camon. 1847, 22 novembre (p. 7) FERTELLE autorisé à ouvrir une classe d'adultes. = *Camps l'Amiénois*. 1849, 6 août (p. 99-102) Interrogatoire de BONDOIS, signalé par le curé comme joueur, ivrogne et mauvais mari. Il donne, séance tenante, sa démission. = *Contay*. 1849, 8 octobre (p. 107) ROHAUT demande à ouvrir une classe d'adultes. = *Corbie*. 1847, 22 novembre (p. 7) La commune demande un secours pour établir une salle d'asile. — 1848, 11 septembre (p. 39) Mlle LOUVET autorisée à ouvrir une école de filles. = *Cottenchy*. 1848, 7 février (p. 17) Sidonie DUBUS nommée institutrice communale. — 1849, 12 novembre (p. 109-110) Mlle DUBUS a quitté la commune depuis 6 mois. — 1850, 11 février (p. 140) L'institutrice, qui avait quitté son école, pour obliger la commune à lui faire un traitement, a repris ses fonctions.

Daours. 1850, 11 mars (p. 145) HALATTE réprimandé : il a dansé sur la place publique ; il a frappé un enfant, dont l'ingratitude l'avait révolté.

Ferrières. 1848, 21 février (p. 21-22) GOURGUECHON réprimandé sévèrement pour la mauvaise tenue de son école. Il a avoué tuer les porcs du village, mais il ne fait pas le cidre. — 1849, 10 décembre (p. 115-117) Interrogatoire de GOURGUECHON. Il ne tient l'école que 5 mois. Il donne, séance tenante, sa démission. = *Fouencamps*. 1849, 16 juillet (p. 86-88) Interrogatoire de COQUEREL, qui déclare faire « la moisson comme ouvrier ». — 1849, 6 août (p. 96-98) Nouvel interrogatoire de COQUEREL ; son école est fermée 6 mois, il a dit dans une réunion publique que « la propriété est un vol, le commerce un vol organisé, les plus riches sont les plus grands voleurs », il propage les journaux « ultra-démocrates » ; il est révoqué. = *Franvillers*. 1849, 12 mars (p. 62-65) Révocation de FOUACHE, après interrogatoire. On lui reproche d'avoir, le 4 février, dans un cabaret, crié : « Vive Barbès, vive Proudhon, vive Cabet, vive la guillotine ! » ; de faire chanter la Marseillaise dans l'école pour remplacer les prières (il reconnaît l'avoir fait pour obéir aux ordres de M. CAMARET, recteur, avant les élections). Il déclare commencer et finir la classe par les prières, « auxquelles on ajoute à la fin le chant du *Domine salvam*, comme autrefois on chantait le *Domine salvum* ». — 1849, 13 déc. (p. 121) DUBOILLE autorisé à ouvrir une

classe d'adultes. = *Fresnoy-au-Val*. 1848, 13 mars (p. 23) BACHIMONT, id.

Hangest-sur-Somme. 1849, 15 janvier (p. 48) Pierre-Joseph GAVOIS autorisé à ouvrir le soir une classe d'adultes.

La Houssoye. 1850, 11 mars (p. 144-145) DAVID s'est montré chaud partisan des doctrines socialistes mais y a renoncé. = *Lœuilly*. 1849, 21 mai (p. 77) Mlle MANCEL autorisée à tenir une école de filles. — 1850, 29 juillet (p. 157-158) Maison léguée pour faire une école de filles par VAQUETTE le 11 déc. 1846.

Molliens-au-Bois. 1847, 22 novembre (p. 8) La sœur DUWICQUET autorisée. = *Molliens-Vidame*. 1849, 13 décembre (p. 121) La sœur MARIE-THERESE, de la Sainte-Famille, présentée comme institutrice communale. — 1850, 14 janvier (p. 138) La sœur MOLLET autorisée.

Oresmaux. 1847, 22 novembre (p. 8) La sœur TROUVAIN autorisée.

Picquigny. 1848, 3 janvier (p. 13) LEFEBVRE, instituteur communal, autorisé à recevoir 4 pensionnaires. = *Pissy*. 1850, 8 avril (p. 148) LEFEBVRE révoqué pour ivrognerie. = *Prouzel*. 1849, 31 janv. (p. 51-52) Plaintes contre FANCHON, qui comparait. Il rapporte tout à la méchanceté des habitants et à leur désir d'avoir un plus jeune maître. Il a été privé du supplément de traitement et du greffe. Les vacances durent de mars à la fin d'octobre. — 1849, 12 février (p. 54) Il est réprimandé et menacé de destitution. — 1849, 10 décembre (p. 117-119) Interrogatoire de FANCHON : il donne, séance tenante, sa démission.

Rainneville. 1847, 22 novembre (p. 7) DESMAREST, instituteur communal, et PETIT, instituteur privé, demandent à ouvrir une classe d'adultes. — 1848, 20 mars (p. 25-26) et 3 avril (p. 27-28) DESMAREST est réprimandé. Lors du départ de PETIT, dont il a recueilli tous les élèves, il y a eu une orgie pour fêter ce départ ; les enfants sont ignorants, etc. — 1849, 13 déc. (p. 123) LEFEBVRE autorisé à ouvrir une classe d'adultes. = *Rubempré*. 1847, 6 décembre (p. 10-11) LEGLAND, comparissant à la suite d'une plainte portée contre lui, donne des explications qui attirent sur lui l'intérêt du comité : il avait autrefois 500 frs de fixe et n'a plus que 200 frs ; sur 78 enfants, 16 seulement payent l'écolage ; avec le greffe et le produit de la charge de sacristain, son salaire est à peine de 400 frs ; si les élèves font peu de progrès, c'est qu'ils quittent l'école de bonne heure et n'y vont pas l'été. Il est père de 7 enfants, dont l'aîné a 11 ans, le dernier 3 mois ; il n'aide sa femme dans son commerce que dans l'intervalle des classes ; il exerce à Rubempré depuis 27 ans. On écrira au maire pour l'engager à améliorer une situation difficile : avec des

ressources aussi exigües, il sera impossible à la commune de trouver un meilleur instituteur.

Sains-en-Amiénois. 1848, 3 janv. (p. 11) L'école de filles est en si mauvais état que la pluie tombe sur les enfants. = *Saint-Gratien*. 1850, 11 mars (p. 144) DAVELUY s'était laissé entraîner aux mauvaises passions politiques, mais en est revenu. = *Saint-Sauflyeu*. 1849, 13 décembre (p. 120-121) La sœur COQUELIN, de la Providence de *Rouen*, présentée comme institutrice communale. = *Saint-Sauveur*. 1847, 22 nov. (p. 8) La sœur FONTAINE autorisée. — 1848, 11 sept. (p. 39) Mme GIROUX autorisée à ouvrir une école de filles. = *Saleux*. 1848, 3 avril (p. 27) Le conseil municipal refuse de créer une école communale à *Salouel* ; la minorité et le comité protestent contre ce refus. — 1848, 22 mai (p. 33) Le conseil a créé l'école de *Salouel*.

Tailly. 1848, 13 novembre (p. 43) L'instituteur est autorisé à recevoir les enfants des communes voisines. = *Taisnil*. 1849, 10 décembre (p. 112-115) Interrogatoire de LECAILLET. Son école a été fermée avant le mois de mai : il n'avait plus alors que 4 élèves et est allé travailler aux champs. Il est révoqué pour ivrognerie.

Vadencourt. 1849, 6 août (p. 102-104) Interrogatoire de MAILLET, accusé de professer des doctrines irreligieuses et anarchiques : il est révoqué. — 1850, 11 mars (p. 146) Le conseil municipal demande la réunion de l'école à celle de *Contay*. = *Vaux-en-Amiénois*. 1847, 22 novembre (p. 9) 2 institutrices sont établies sans titre légal à *Fremont*. = *Vers-Hebecourt*. 1848, 7 février (p. 14-16) GOURGUECHON accusé d'avoir jeté par la fenêtre la liste des enfants à admettre gratuitement à l'école. — 1848, 21 février (p. 19) Il est suspendu pour un mois. — 1848, 15 mai (p. 30-31) Ce délai étant expiré, le maire lui a refusé les clefs de l'école. Le comité ordonne son rétablissement. — 1848, 22 mai (p. 32-33) « Le commissaire général BERGERON » a, par arrêté du 11, prolongé la suspension de GOURGUECHON jusqu'au 31 mai. Le comité maintient sa décision du 15 et la fera connaître au commissaire du gouvernement. — 1848, 19 juin (p. 35) Bruno SAILLY ouvre une école privée. — 1848, 13 novembre (p. 44) L'instituteur n'a plus que 3 élèves. On lui demandera sa démission. — 1848, 4 décembre (p. 45-46) Il comparait et déclare avoir 8 élèves. Le maire lui ayant refusé la clef de la classe, sous prétexte de réparations, il est installé peu commodément et sans feu dans la salle de la maison commune. Le curé, qui faisait le catéchisme dans l'église, a déclaré la veille en chaire

qu'il le ferait désormais 2 fois la semaine à l'école privée, où tous les enfants seraient obligés de se rendre. Le préfet se propose de parler de l'affaire à l'évêque. —

1849, 15 janvier (p. 50) Le préfet sera invité à indiquer un jour où, sous sa présidence, le comité pourrait terminer l'« interminable affaire ». La clef de l'école n'est toujours pas rendue à l'instituteur, ni son traitement payé. — 1849, 31 janvier (p. 52) Les clefs seront rendues et le traitement payé, et l'instituteur, d'autre part, a promis de donner sa démission. — 1849, 12 mars (p. 66) GOURGUECHON a donné sa démission. = *Villers-Bretonneux*. 1847, 18 octobre (p. 4) MAILLARD autorisé à recevoir 8 pensionnaires. — 1849, 13 décembre (p. 121) La sœur Marie-Eudoxie BEZES (?), de Saint-Joseph de *Chuny*, présentée comme institutrice communale, à la place de Mlle HORDE, démissionnaire. — 1850, 8 avril (p. 149) CHOQUET se plaint que son sous-maître, Louis MOLLIENS, d'*Acheux*, entré chez lui aux appointements de 200 frs, à condition d'y rester un an, faute de quoi il n'aurait droit à rien, est parti la nuit en emportant ses effets et après avoir déjà perçu 103 frs, et ce pour remplacer un instituteur suspendu. — 1850, 13 mai (p. 150-151) Comparution de MOLLIENS, qui nie la convention. — 1850, 10 juin (p. 154) Il a dédommagé CHOQUET.

Warloy-Baillon. 1847, 6 décembre (p. 9) BIEN-AIME, instituteur privé, demande à ouvrir une classe d'adultes, qui serait faite en même temps que la classe ordinaire.

II. T. 439-443 (anciens 396.172-176). Registres. — In-folio, papier.

1834, 11 janvier-**1850**, 29 juillet. — Comité d'instruction primaire de l'arrondissement d'*Amiens*. — Registre d'ordre des affaires traitées en séance.

439. 1834, 11 janv. — 1837, 2 févr., N^{os} 1-666.

440. 1837, 2 mars. — 1841, 2 sept., N^{os} 667-1325.

441. 1841, 7 oct. — 1845, 6 mars, N^{os} 1325-1916.

442. 1845, 8 mai. — 1849, 10 déc., N^{os} 1917-2587.

443. 1850, 14 janv. — 29 juillet, N^{os} 1-109.

II. T. 444 (ancien 396.194). Registre. — In-folio, 141 feuillets, papier.

1834, 5 avril-**1843**, 8 août. — Comité d'instruction primaire de l'arrondissement d'*Amiens*. — Copie des lettres écrites par le comité aux maires, recteur, préfet, etc... (Source complémentaire des registres de délibérations **II. T. 436-437**).

Extraits : 1834, 18 août (f. 6) Un sieur BLED, se qualifiant inspecteur d'académie, s'est présenté à *Longueau*, a fait subir un examen à ROSELET père, l'a

jugé incapable, et a vivement excité les habitants à le remplacer. Le conseil municipal s'est empressé de sanctionner cette opinion. — 1843, 3 avril (f. 131^{vo}-132) À l'évêque d'Amiens : troubles à *Camon*. Le curé reproche à l'instituteur de ne pas venir aux offices, de ne pas y conduire les enfants. « Quoique le comité ait acquis la fâcheuse certitude que tous les torts n'étaient pas du côté de l'instituteur », il a toutefois admonesté celui-ci. Le curé avait promis à un membre du comité de désigner une place dans l'église à l'instituteur et à ses élèves. Or, pendant 3 dimanches consécutifs, cette place n'a pas été donnée, et, en outre, on s'est efforcé de détourner les enfants d'aller à l'église. L'instituteur a été chassé de l'église ; au prône, des allusions offensantes ont été faites. Le comité demande à l'évêque « d'interposer » son autorité paternelle.

II. T. 445 (ancien 396.220). Registre. — In-folio, 110 feuillets, papier.

1843, 9 août-**1850**, 21 août. — Comité d'instruction primaire de l'arrondissement d'*Amiens*. — Copie des lettres écrites aux maires, recteur, préfet, etc... (Source complémentaire des registres de délibérations **II. T. 437-438**).

II. T. 446 (ancien 396.108). Registre. — In-folio, 93 feuillets, papier.

1835-1850. — Comité d'instruction de l'arrondissement d'*Amiens*. « Registre du personnel des instituteurs et institutrices ». Communes des cantons : d'*Amiens* (f. 1-22), — *Conty* (f. 22-34), — *Corbie* (f. 34-48), — *Molliens-Vidame* (f. 48-59), — *Picquigny* (f. 60-70), — *Sains* (f. 71-81), — *Villers-Bocage* (f. 82-93). — Fournit les noms et prénoms, dates de naissance, dates de nomination, revenus de l'instituteur, méthode d'enseignement, etc.

II. T. 447 (ancien T p. 225). Liasse. — 458 pièces, papier (dont 10 impr. et 2 plans).

1824-1841. — Dossiers du Comité d'instruction primaire de l'arrondissement d'*Amiens*.

Extraits : 1831, 31 janv. (pièce 1). Le recteur DURAND au maire d'*Amiens* (autographe) : Sur une liste de 10 sujets proposés il en distingue 2, BOUTIN et SAGUET, élèves de l'école normale d'*Amiens*. Le dernier n'a pas atteint l'âge de la conscription. « Par conséquent... BOUTIN me semble plus en position de vous intéresser. J'ai toujours vu le

ministre et le conseil royal touchés de cette considération... C'est uniquement, M. le Maire, pour répondre à la confiance dont vous m'avez honoré que je m'explique sur ces deux sujets. Car je n'interviens jamais dans le choix des communes : c'est une responsabilité que je leur laisse toute entière. » — 1831, 2 avril (pièce 2, impr.) Circulaire rectorale aux maires présidents des comités d'instruction primaire : rôle du président, constitution du comité. — 1831, 2 avril (pièce 3, impr.) Arrêté rectoral sur la circonscription du comité (cantons d'Amiens, Corbie, Sains, Conty, Molliens-Vidame, Picquigny et Villers-Bocage), et la liste de ses membres. Son installation se fera le jeudi 7 avril. — 1831, 26 mai (pièce 4) Le recteur écrit : « par suite des circonstances, les anciens comités, ou du moins la plupart d'entre eux, ont cessé leurs fonctions. Or, dans l'espace de temps qui s'est écoulé entre cette espèce de dissolution des premiers et la réorganisation des nouveaux, il est survenu des mutations parmi les instituteurs ». Aux instituteurs nouveaux venus ont été accordées des autorisations provisoires : « je n'aime pas les demi-mesures, mais je me suis vu obligé d'adopter celle-ci, pour sauver les jeunes maîtres de la loi du recrutement ». Envoi de dossiers à régulariser. — 1832, 6 févr. (pièce 10) Minute de lettre au recteur : le manque de livres ou leur variété retardent l'instruction ; « il en résulte pour le maître la nécessité d'employer la méthode individuelle, regardée à juste titre comme la plus mauvaise de toutes ». Les enfants des campagnes sortent des écoles ignorants, « après y avoir passé 3 ou 4 ans ». — 1832, 23 févr. (pièce 13) Rapport de MEAUME, inspecteur de l'académie, sur les compositions faites le 16 févr. par 21 candidats, ayant concouru pour les places d'instituteurs communaux vacantes dans les faubourgs et la banlieue d'Amiens : « la plupart des candidats, habitués à écrire lentement, en gros ou en demi-gros, n'ont pu faire ressortir sous la dictée leur talent pour l'écriture ». Questions de calcul : « Convertir la fraction 19/32 en fraction décimale ». « Une ferme, contenant 137 hectares 28, a coûté 531.247 francs ; on demande, à un centime près, le prix de l'hectare ». « On veut donner une récompense de 243 francs à 2 instituteurs, âgés l'un de 27 ans, et l'autre de 39 ans, à raison de leurs âges ; on demande, à un centime près, la part de chacun ». — 1833, 8 févr., Contre (pièce 35) Ch. CONSTANTIN, inspecteur gratuit, dit qu'il a défendu aux instituteurs de son ressort de recevoir les enfants atteints d'affections cutanées. — 1833, 25 mars (pièce 40) Circulaire du recteur aux présidents de comité attirant leur attention sur 7 points. — 1833, 25 mars (pièce 141) Id. aux maires sur les besoins d'instruction primaire. — 1833, 28 août (pièce 52) Circulaire rectorale aux présidents de comité sur l'application de l'ordonnance du 16 juillet 1833 et

la désignation des membres des comités. — 1833, 15 nov. (pièce 62) Affiche impr. « Comité d'instruction primaire d'Amiens. Distribution solennelle des prix aux instituteurs... 21 novembre 1833 ». — 1834, 2 janv. (pièce 65) Minute du procès-verbal de la séance de ce jour. — 1834, 6 février (pièce 67). Id.

Amiens (1831-1841). 1832, 12 janvier (pièce 81) Rapport de MEAUME, inspecteur de l'académie, sur les 36 copies de composition faites le 17 décembre 1831 au cours communal de géométrie. — Faubourg de *Beauvais* (1831-1837). — Faubourg du *Cours* (1831). — *La Neuville* (1831). — *Longpré-lès-Amiens* (1831-1832). 1831, 13 novembre (pièce 111). Le recteur fait l'historique de la démission de LEDUNCQ ; il a été examiné par le recteur ; dans tout le ressort, bien peu d'instituteurs sont aussi ignorants que lui. — *Montières* (1832-1833). 1832, 26 août (pièce 113) Pétition des habitants de la section pour que le local de l'école, occupé par MACHICOT, soit mis à la disposition de Casimir GOVIN, beaucoup plus instruit que le premier. — *Renancourt* (1832-1833). — *Saint-Maurice* (1833-1835). — Faubourg *Saint-Pierre* (1839-1840).

Aubigny (1837-1838) : affaire DARRAS. 1838, 31 mars (pièce 139). Le maire au comité : DARRAS a ouvert son école le 20 décembre 1836 avec 110 élèves. En février 1837, il ne lui restait plus qu'une trentaine, en avril 10 ou 15. Il a fermé son école en mai. — 1838, 5 juillet (pièce 148). J. BELPERCHE, curé, certifie que DARRAS « n'est sorti... qu'à cause de la division des esprits ».

Bavelincourt (1834). = *Belleuse* (1837-1838). 1837, 27 novembre (pièce 154) Récit par le conseil municipal de l'émeute qui eut lieu le 8, à 2 heures du soir, à l'occasion de Désiré ROISIN, instituteur. Il avait quitté Belleuse le 4, pour chercher une autre place, après avoir dit que le conseil avait déjà adressé 7 pétitions contre lui à l'Académie. À son retour il annonce qu'il est placé. Ses partisans courent à l'église, sonnent le tocsin, on crie qu'il faut jeter à l'eau les conseillers. La dame LEFEVRE, femme d'un conseiller, a été saisie de frayer, et a fait une fausse couche dans la matinée du 18. = *Belloy-sur-Somme* (1835). = *Bettencourt-Rivière* (1840-1841). 1840, 1^{er} nov. (pièce 180). DUPRE, curé-doyen de *Molliens-Vidame*, signale le peu de probité de l'instituteur, pris en flagrant délit de vol de pommes. « Avant 1830, j'ai sacrifié, je dois l'avouer, le bien public, pour l'aider à élever une nombreuse famille ». — S. d. LECLERCQ se disculpe des accusations de vol de pommes et d'ivrognerie. Il avoue quelques excès de boisson. « Le jour que j'ai chanté

les services de M. le curé de Longpré avec le maître d'école de *Rivière*, il y aura bientôt un an, étant sorti de l'église... nous disons ensemble : puisque M. le curé de *Longpré* nous a rien laissé (*sic*) pour avoir chanté ses services, et que personne nous invite (*sic*) aller prendre quelques choses, nous l'avons cependant bien gagné depuis trois heures que nous chantons..., allons chez SOMON l'aubergiste, nous buverons (*sic*) un verre d'eau de vie ». « ... Les deux jeux de tamis à traverser... ». = *Bourdon* (1836). = *Boves* (1833). 1833, 2 juin (pièce 193). État des effets qui manquent au mobilier de l'école mutuelle des garçons. Id. (pièce 194) id. de l'école mutuelle des filles. = *Bussy-lès-Daours* (1840).

Camon (1831-1841). 1836, 9 novembre (pièce 211) Long récit, signé de l'adjoint et de 6 personnes, des incidents qui ont marqué la désignation de l'instituteur. La mort inattendue de DAVELUY l'aîné a été pour la commune « un deuil de famille ;... peu de personnes ne lui étaient point redevables de quelque service... M. le maire, ... deux jours après les funérailles, ... seconda la proposition d'élever par souscription un monument à la mémoire du défunt (projet qui a été abandonné... lorsque M. le Maire eut changé d'opinion) ». Le frère du défunt, instituteur à *Aubigny*, fut invité à se fixer à *Camon*, et, s'il avait été possible de l'y nommer sans autres formalités, « il y eut été installé par acclamation ». Cependant, à la suite de divisions dans le conseil, on proposa un concours, qui eut lieu le 27 septembre. « Vers midi, 7 à 8 compétiteurs se présentèrent à l'église, où, sous la présidence de M. le maire, et en présence des membres du conseil municipal, de fabrique, et du comité local, et d'un grand nombre d'habitants, ils furent admis à chanter. Le sieur DAVELUY ne put vaincre l'émotion, que lui fit éprouver à ce moment le souvenir de son frère ; il fut obligé de sortir... M. le maire profita de cette circonstance pour déclarer à haute voix que, puisque le sieur DAVELUY ne chantait point, il ne serait pas admis à suivre les autres exercices du concours, qui furent indiqués pour 2 heures... à la maison commune. Le sieur DAVELUY... n'en fut point prévenu, et, lorsqu'un membre du conseil... demanda qu'il fût admis à concourir comme les 4 autres aspirants, qui étaient restés, la minorité s'y refusa. Le conseil municipal décida alors que les 20 plus imposés seraient consultés, ainsi que les membres du comité local. Mais, au moment de dresser le procès-verbal des opérations de l'assemblée, on s'aperçut qu'il fallait solliciter une autorisation de M. le préfet, et on fut forcé d'ajourner la délibération au lendemain. Cette autorisation ayant été accordée, 22 personnes prirent part au scrutin secret ; 21 bulletins portèrent le nom de DAVELUY et 1 celui d'OGÉZ. Le conseil municipal était seul appelé par la

loi à délibérer. Il fut... convoqué, et, après avoir pris l'avis du comité local, la majorité vota derechef en faveur du sieur DAVELUY, et 4... proposèrent... un sieur LECLERCQ, muni d'un brevet du degré supérieur... » Cependant, à la suite d'une composition, qui lui fut imposée, et qu'il ne réussit pas, DAVELUY a été rejeté. La place de *Camon*, dit-on, doit être réservée à un instituteur du 1^{er} degré. C'est une erreur quant à *Camon*. « Les habitants... sont très laborieux, ... ils vivent dans une honnête aisance, qu'ils ne doivent qu'à leur assiduité au travail. Ils ne laissent à leurs enfants pour s'instruire que l'instant de la vie, qui ne peut être encore employé utilement, soit en ville dans les fabriques et ateliers, soit à quelque occupation dans l'intérieur de la maison, aux travaux pénibles des champs, de l'horticulture, ou de la manipulation des tourbes. Aussi, très peu suivent l'école dès qu'ils ont atteint l'âge de 13 à 14 ans ». On craindrait qu'un instituteur instruit ne se mît pas à la portée des écoliers. Le 26 octobre, un attroupement a exigé la nomination de DAVELUY. — 1836, 17 novembre (pièces 212-214) Compositions de DAVELUY. (Cf. col. 1296). = *Camps-en-Amiénois* (1833). = *Cavillon* (1835-1836). = *Conty*. 1831, 2 juin (pièce 223) Valerie DORESMIEULX demande à ouvrir une école de filles. = *Cottenchy* (1835) : 1835, 29 mars (pièce 224). 8 conseillers municipaux se plaignent que Jean-Baptiste PEUVION ait cessé de chanter à l'église le 4 mars, mercredi des cendres, parce qu'il n'avait obtenu de la commune qu'un supplément de 50 frs pour ce service, au lieu de 80 réclamés. « Déclarons... la commune dégagée de ses obligations envers lui, le regardant... comme révoqué de son titre d'instituteur ». — 1835, 3 avril (pièce 226) PEUVION se excuse : avant que le gouvernement ait accordé un traitement fixe aux instituteurs, la commune lui faisait comme chantre un traitement en nature, savoir, par ménage, un quartier de blé, ancienne mesure de *Montdidier* (ou 1/4 d'hectolitre), et 75 centimes en argent ; ce qui, à raison de 180 ménages, et de 6 frs l'hectolitre, produisait 405 frs. À la fin de 1833, le conseil municipal a remplacé ce traitement par 250 frs. Il aurait traité à 315. Il a annoncé bien à l'avance qu'il cesserait ses fonctions de chantre.

Daours (1835-1838). = *Dreuil-lès-Amiens* (1835-1838).

Essertaux (1836).

Flixecourt (1838). = *Fouencamps* (1834-1835). 1835 25 mars (pièce 261). Rapport de THIVET, inspecteur gratuit à *Boves*, sur le refus de J.-B. COCQUERELLE de continuer ses fonctions de chantre, et sur l'ouverture d'une école de filles. « L'inter-

ruption de l'école communale pendant 7 mois... » = *Fourdrinoy* (1835-1836). = *Franvillers* (1837-1839). = *Frémontiers*. 1833, 5 avril (pièce 280). Devis estimatif de la construction d'une maison d'école de 26 pieds de long sur 17 de large, montant à 996 frs. Par Nicolas BAILLEUIL, maçon, François GROS, menuisier, et J.-B. PETIT, charpentier.

Grattepanche (1837).

Hailles (1837). = *Heilly* (1833). 1833, 14 mai (pièce 288). Le maire évalue le traitement de l'institutrice à 570 frs, (fixe 400 frs, greffe de la mairie 50 frs, remontage de l'horloge 25 frs, rétribution des élèves 80 frs, casuel comme chantre 15 frs), et celui de l'institutrice à 150 frs (50 frs pour les élèves gratuits, 100 frs pour les payants). — 1833, 20 mai (pièces 290-291). Détail estimatif par Nozo, architecte, de la construction d'une maison d'école à étage, de 11 m. X 8 m., montant à 3.735 frs 30. *Plan*.

La Motte-Brebière (S. d. [1832]).

Montigny [sur l'Hallue]. 1833, 10 mai (pièces 293-294). Devis estimatif de la construction d'une école de 7 m. 15 X 5 m. 50, par WATBLED, arpenteur à *Beaucourt*, montant à 1.545 frs 78. *Plan*.

Namps-au-Mont (1835). Plainte contre Louis CAPRON, qui exerce dans la commune depuis 20 ans. — *Nampty* (1835-1836). 1835, 29 juin (pièce 302). Procès-verbal signé du maire et de l'adjoint, comme quoi plusieurs personnes d'*Amiens*, ayant acheté à SAUVAL, chantre de la chapelle de N.-D. des Vertus, 14 cierges, ces cierges ont été, à peine allumés, enlevés par lui. — 1835, 26 août (pièce 303). Le maire signale que SAUVAL, depuis 22 ans qu'il exerce à Nampty, n'a jamais fait un seul élève « capable de faire un reçu ». — 1836, 22 septembre (pièce 305). Lettre de MAROTTE, de *Conty*, exposant que la commune est troublée à cause d'une affaire de 3 cadenas mis au tronc de la chapelle, dont le maire n'est plus seul administrateur. Quant aux cierges éteints par SAUVAL, il a l'ordre du curé de les éteindre, par crainte d'incendie, après le départ des pèlerins, et les bouts sont revendus au bénéfice de la chapelle.

Picquigny (1833). = *Pierregot* (1838-1839). 1839, 31 juillet (pièce 320). J.-B. FROIDURE se plaint de la fausse déclaration faite par le maire qu'il avait donné sa démission, d'après laquelle le conseil municipal a demandé la nomination d'un nouvel instituteur.

Querrieu (1836). 1836, 27 avril (pièce 323). LETURCQ déclare que 30 élèves au plus suivent la classe pendant 4 à 5 mois. = *Quesnoy-sous-Airaines* (1833).

Rainneville (1839-1841). 1840, 20 décembre (pièce 335). J. BEAUMONT, sous-inspecteur primaire, écrit que les plaintes contre FRIANT sont causées par les

divisions locales. Elles règnent depuis 6 ans ; « les personnes peu aisées y sont toujours en opposition avec les riches. Il y avait, comme dans la plupart des villages, un troupeau commun ; les riches propriétaires, à qui il était plus avantageux d'avoir des troupeaux particuliers, ont pris chacun un berger. Celui qui avait jusqu'alors gardé le troupeau commun, n'ayant plus assez de bêtes, a renoncé à son emploi, de sorte que les habitants d'une fortune médiocre ont été privés de l'avantage d'avoir des moutons : ils ont accusé le sieur FRIANT d'avoir embrassé le parti des riches, et d'avoir même fait... des démarches à la préfecture ». = *Revelles* (1832-1837). 1837, 30 juin (pièce 338). J.-B. ROHAUT, instituteur privé, depuis 2 ans dans la commune, se plaint de l'hostilité du maire, qui a d'ailleurs fait de graves injures à son prédécesseur, feu Joseph PAYEN. = *Ribemont*. 1831, 5 mai (pièce 339). Minute d'une délibération du Comité proposant d'autoriser Louis-François MAGNIER, désigné par la majorité des chefs de famille, et qui aura comme traitement 20 hectolitres de blé, dont 2 seront remis par lui à l'ancien instituteur. = *Rubempré* (1835). Sœur LOUISE, sœur d'école. = *Rumigny* (1834-1835).

Sains (1835-1837). = *Saleux-Salouel*. 1833, 15 mai (pièce 371). Le maire écrit que l'instituteur de *Saleux* a 50 frs de traitement fixe, 50 frs comme greffier, 140 frs comme chantre (à raison de 2 frs par ménage), 70 à 80 frs de rétribution scolaire. « Il existe dans la commune plusieurs filatures, ce qui est la cause que beaucoup d'enfants, dès l'âge de 7 à 8 ans, quittent l'école. »

Thézy-Glimont (1836).

Vaire-sous-Corbie (1834-1836). 1834, 15 octobre (pièce 376). Les membres du comité communal s'élèvent contre les accusations portées contre DANICOURT. « Les torts... sont tous du côté des pères et mères, qui détournent leurs enfants de l'école pour les plus petites choses. Le caractère des habitants de *Vaire* est l'économie poussée à l'excès, la lésinerie et l'avidité. Ils n'imaginent pas pour leurs enfants de plus grand bien que de savoir gagner de l'argent. Aussi les enfants des gens aisés fréquentent peu l'école après 12 ans ;... à cet âge, on leur achète un métier à bas ». = *Vaux-en-Amiénois* (1831-1840). 1838, 2 juin (pièce 407). VOCLIN, vicaire général, fait savoir que l'évêque d'*Amiens* vient d'interdire définitivement DOUURENS de ses fonctions de clerc. Quelle que soit la décision du comité quant à ses fonctions d'instituteur, la décision d'interdit sera maintenue. — 1839 (pièce 418). État nominatif des 74 élèves (44 filles, 30 garçons) de l'école privée de Pierre-Joachim LEBLOND, ouverte le 22 octobre 1838. = *Vers* (1833). = *Villers-Bocage* (1837). =

Villers-Bretonneux (1840-1841). = *Warloy-Baillon* (1831). = *Warlus* (1824-1839). Sans date [ant. au 11 juin 1824] (pièce 438). Plainte de 6 pères de famille contre FOURNIER, accusé de frapper ses élèves.

II. T. 448 (ancien 396.115). Registre. — In-folio, pages A-B et 1 à 263. Papier.

1821, 24 octobre-**1839**, 18 mars. — Comité d'instruction primaire de l'arrondissement de *Doullens*. Délibérations. — Jury d'examen des institutrices.

Pages A-B. Table des délibérations, par matière : Nomination du président ou secrétaire. Surveillants spéciaux, membres correspondants. Installation du conseil. Comités locaux de surveillance. Budget des dépenses. Séparation des deux sexes. Pensionnat primaire. Concours pour admission à l'école normale. Demandes d'autorisation. Arrêtés de nomination. Échange du titre des instituteurs en exercice avant la loi. Installations et remises d'arrêtés d'institution ministérielle. Plaintes. Punitives. Récompenses départementales. Récompenses académiques. Secours aux instituteurs et institutrices. Secours pour construction, acquisition ou réparation de maisons d'école. Distribution de livres aux élèves indigents. Livres autorisés par le conseil royal. Divers.

1821. 24 octobre-26 novembre. — « Comité gratuit et de charité ». Délibérations. — (P. 1) 1821, 24 octobre. Présents : DE BRAY, curé, président, LAURENT, juge de paix, HEMART, STAMPHLY, MARCOTTE. MARCOTTE est nommé secrétaire. Le comité se réunira le premier mardi de chaque mois, à 3 heures. Question de savoir par qui le comité doit être convoqué. — 1821, 26 novembre (p. 4) Nicolas LAFLECHELLE désigné comme instituteur.

1824, 20 septembre-10 décembre. — Comité de surveillance formé par ordonnance de l'évêque d'Amiens du 8 Avril 1824. — 20 septembre (p. 5) Membres : DE BRAY, curé de *Doullens*, président, CAILLY, curé de *Bernaville*, ACATBLED, curé de *Domart*, LERICHE, curé de *Englebelmer*, GORET, curé de *Prouville*, CHOQUET, curé de *Gézaincourt*, LATTIER, curé de *Beauval*, secrétaire, BUTANT, curé de *Mailly*, PLESSIER, curé de *Fieffes*. Arrêté que la juridiction du comité sera notifiée à tous les instituteurs. Maurice AUBERT, invité à fermer l'école, qu'il a ouverte sans autorisation à *Englebelmer*. École de filles à former à *Senlis*. Pierre-François-Joseph CHOQUET suspendu de ses fonctions. Florent HOUSSE suspendu jusqu'au 11 octobre, jour où il doit se présenter devant le comité. Pierre-François DEVISME sera instruit qu'il est spécialement surveillé. NORTIER comparaitra le 11 octobre ; ainsi qu'Alexandre CAGE et Alexis

PERROT. — 1824, 11 octobre (p. 6) VACQUEZ sera présenté à Mgr. pour *Beauquesne*, et Justinien-Epiphane THORET pour *Naours*. — 1824, 20 octobre. Après examen, « sur la doctrine chrétienne et sur le catéchisme », Nicolas-Parfait-Modeste TAMBOURT sera présenté pour *Domesmont*, et Frédéric-Mélanie BATTREL pour *Lavicogne*. Louis-Frédéric GAUDEMUCHE sera présenté pour *Englebelmer*. Interdiction à Florent HOUSSE d'ouvrir une seconde école à *Franqueville*. — 1824, 10 décembre (p. 7) Nicolas-Ambroise VICART présenté pour *Haute-Visée*, commune de *Doullens*.

1828, 13 septembre-**1839**, 18 mars. — Comité formé en vertu des ordonnances du roi du 21 avril 1828, 16 octobre 1830, etc... Délibérations.

*Extraits*¹ : 1828, 13 sept. (p. 8). Présents : DEBRAY, curé de *Doullens*, président, MAILLE-CAMPION, maire de *Doullens*, WALBIN, juge, DELAPALME, conseiller d'arrondissement, LABOUR, procureur du roi, POSTEL, desservant de *Lucheux*, et LATTIER, de *Beauval*. LATTIER nommé secrétaire. Le comité se réunira le 3^e mardi de chaque mois, à 2 h. Dans chaque canton, les curés-doyens sont nommés surveillants spéciaux, on leur adjoint un notable : FOUBERT, pour *Domart*, DE BEAUFOND, des *Autheux*, pour *Bernaville*, SERPETTE, de *Louvencourt*, pour *Mailly*. — 1831, 16 avril (p. 22) Installation du nouveau comité. — 1834, 2 juin (p. 92) Formation d'une conférence des instituteurs du canton de *Domart*. — 1838, 7 mai (p. 227) Salles d'asile : il n'y en a que 2 dans le ressort, privées. On y reçoit les enfants au-dessous de 6 ans. L'un est dirigé par la veuve DELCLOQUE, âgée de 52 ans, l'autre par la deomiselle CARON, âgée de 33 ans. Chacune réunit une vingtaine d'enfants. Elles rendent de grands services.

Arquèves. 1836, 7 mars (p. 154). Le conseil municipal déclare ne pas faire usage de son droit de présentation et désire que le choix d'un instituteur soit fait par l'autorité compétente. Le comité le met en demeure de présenter un candidat.

Beauquesne. 1837, 6 mars (p. 184). LADENT, qui n'avait pu se faire payer « douze sous... pour le chauffage » d'un enfant trouvé de *Paris*, âgé de 7 ans, l'a enfermé dans une niche pratiquée sous la montée du grenier de 9 heures à midi. L'enfant est rentré chez son nourricier Denis LEFEBVRE tout pleurant et comme frappé de stupeur. = *Berteaucourt-les-Dames*. 1833, 5 juin (p. 66) Désiré LEGRAND

¹ La liste nominative des instituteurs de 1829 à 1852, dans le ressort du comité de *Doullens*, peut être établie à l'aide du registre II. T. 149, fol. 134 à 161.

accusé d'être, en même temps qu'instituteur et chanteur, cabaretier, arpenteur et briquetier.

Doullens. 1830, 21 juillet (p. 20) Mlle BARRAT tient depuis 21 ans un pensionnat de demoiselles. — 1832, 7 novembre (p. 50) L'école mutuelle de LAFLESELLE a été ouverte. — 1834, 8 octobre (p. 103) Proposition de récompense pour Victoire BAUCHET, qui introduisit la première dans l'arrondissement la méthode mutuelle. — 1835, 6 juillet (p. 132) Avis défavorable à l'ouverture d'une classe primaire dans les pensions des abbés ARTIS et MAGNIN.

Grouches-Luchuel. 1833, 4 septembre (p. 71) Le conseil municipal propose de partager le traitement minimum de 200 frs entre les 2 instituteurs de la commune.

Hem. 1835, 2 novembre (p. 146). Une pétition prétend que la nomination de Xavier LAURENT est imposée par le maire. Le candidat, malgré son instruction, ne peut convenir : « la veille, au moment où il entonna la messe, plus des 3/4 des habitants ont quitté l'église ». = *Heuzecourt.* 1832, 10 mars (p. 40). GAMBARD userait de punitions « ridicules, et même atroces : une espèce de mors en bois est laissé, pendant un certain temps, dans la bouche des écoliers, des pinces de bois sont fixées à leurs doigts, au nez et même à la langue ». — 1832, 14 avril (p. 4) GAMBARD reconnaît avoir usé du mors pour un élève qui en avait mordu un autre.

Neuville. 1836, 4 janvier (p. 150) Le conseil royal a cassé l'arrêté du comité du 4 août 1834, qui avait révoqué PERNET, et a réintégré celui-ci. Le comité, par 5 voix contre 3, représente que rien ne prouve la capacité du dit PERNET, puisque l'examen qu'il a subi n'a eu aucune publicité, « et que l'on peut même douter de son identité dans le dit examen ». — 1836, 1^{er} février (p. 152) Le comité local a constaté le 29 janvier que l'école était faite par Abel PERNET, âgé de 16 ans, fils de l'instituteur.

*Puchevillers*¹. 1831, 9 juillet (p. 26) Renseignements à prendre sur Mlle CORBIE qui demande l'autorisation de continuer à exercer, le maire s'y opposant. — 1831, 12 novembre (p. 33) Auguste-Hippolyte DHEILLY, (p. 34) Catherine-Adélaïde CORBY autorisés. — 1832, 26 septembre (p. 47) Secours de 200 frs à la commune pour construction d'école. — 1832, 7 novembre (p. 52) Le maire se plaint de l'incompétence de Mlle CORBIE. — 1833, 2 janvier (p. 58) L'enquête faite révèle que sa présence est un sujet de discorde, et qu'elle n'a pas les qualités de son emploi ; une sévère lettre de remontrances lui sera adressée. — 1833,

3 avril (p. 64) Eugénie BEAUGEOIS autorisée. — 1833, 3 juillet (p. 68) La dépense de la construction d'une école sera de 1.500 frs ; la commune ne peut y appliquer que 910 frs. — 1834, 7 juillet (p. 93) Notables désignés pour former le comité communal d'instruction primaire : Jean-Baptiste — Stanislas THULLIER, Pierre-François DHEILLY, cultivateur, Amand-Léonce THOREL, percepteur. — 1835, 2 mars (p. 118) Mlle CORBY, qui, privée d'élèves, avait quitté la commune, s'est établie sans autorisation depuis 6 mois à *Raincheval*. — 1835, 6 avril (p. 122) Pierre-Joseph-Benoit GLAVIEUX, instituteur en fonctions, nommé pour recevoir une institution définitive. — 1835, 5 octobre (p. 143) Il prête serment de fidélité. — 1838, 3 septembre (p. 243-244) Avis favorable à l'allocation d'un secours de 200 frs pour l'achat d'une école : la commune a fait usage de toutes ses ressources ; de fréquents accidents de grêle ou d'incendie rendent difficile une imposition extraordinaire. — 1839, 18 mars (p. 259) La commune est placée dans la 4^e section d'inspection du canton d'Acheux avec *Marieux, Raincheval, Arquèves, Toutencourt, Hérissart*. Inspecteur : VICART.

Saint-Ouen. 1829, 3 avril (p. 10) Les enfants ne seront pas admis avant 14 ans dans l'école de CARPENTIER aîné, qui est « considérée comme école normale ».

Thièvres. 1834, 8 octobre (p. 99) Le maire expose que l'école est à *Thièvres* (Pas-de-Calais), et demande que des notables soient nommés auprès du comité de *Thièvres* (P.-de-C.).

JURY D'EXAMEN DES INSTITUTRICES. — 1828, 24 septembre (p. 261) Les membres désignés par le recteur le 20 septembre acceptent leurs fonctions. Signé : DEBRAY, MOREL, HEMART, DEBEAUVAIS.

1833, 17 août (p. 261) Installation de la commission nommée par le recteur le 12 septembre 1831 : DELAPALME, maire de *Doullens*, président, DUBOIS-TASSART, VICART DE ROUGEMONT, VILLERET-BUTIN, et Abel DIEULOUARD. (P. 262) : Brevet de capacité du 2^e degré accordé à la dame Gouy, veuve BELLETTRE, d'*Occoches*, née le 9 avril 1776. — 1833, 4 sept. (p. 262) Id. à Marie-Clémentine BOCQUILLON. — 1833, 6 novembre (p. 263) Id. à Philippine-Louise COMMANDEUR.

II. T. 449 (ancien 396.103). Registre. — In-folio, 279 pages, papier.

1839, 8 avril-**1845**, 7 juillet. — Comité de l'arrondissement de *Doullens*. Délibérations.

(P. 277-279) Table des matières : Arrêtés de nomination. Autorisation d'ouvrir un pensionnat primaire. Budgets des dépenses du comité. Comités

¹ Tous les actes concernant cette commune ont été retenus, afin de donner au lecteur une idée de ce que pourraient fournir les registres du comité sur l'histoire scolaire de toute autre commune de l'arrondissement.

locaux, désignation de notables. Comité supérieur. Déclaration d'instituteur privé. Écoles de filles. Installations d'instituteurs. Plaintes contre des instituteurs. Récompenses, propositions pour les médailles académiques. Secours aux communes pour acquisition, construction et réparation de maisons d'école. Secours à d'anciens instituteurs. Titres divers.

Extraits : 1839, 17 juin (p. 10-12) Le recteur signale que les suspensions d'un mois décrétées contre les instituteurs d'*Agenville*, *Bernâtre* et *Occoches*, ont l'inconvénient de laisser les enfants sans instruction. Le comité estime qu'il n'a pas lieu de revenir sur ses décisions, « le mois de juin n'a été choisi pour la durée de la suspension qu'après l'assurance donnée par chacun des instituteurs... que leurs écoles seraient vacantes à cette époque ». — 1842, 17 juillet (p. 144-145) Adresse au roi à l'occasion de la mort du duc D'ORLEANS, « dont le passage était attendu ici le jour même » où la nouvelle de sa mort est parvenue. —

1842, 5 septembre (p. 154-155) DEPOILLY maître de pension à *Abbeville* et membre du comité, considéré comme démissionnaire, n'ayant assisté à aucune séance depuis le 6 septembre 1841. — 1843, 2 janv. (p. 168-170) Le docteur FAUX, médecin à *Doullens*, est nommé médecin des écoles primaires de l'arrondissement, pour satisfaire au vœu du règlement universitaire du 1^{er} mars 1842. Il recherchera les moyens les moins dispendieux d'assainir les classes. — 1843, 9 octobre (p. 212-220) Rapport du docteur FAUX : considérations sur l'air atmosphérique ; description des salles d'école à *Authieule*, *Beauval*, *Hem*, *Lucheux*, *Doullens* (la Sainte-Famille, Prosper AMBROISE, POULBOT, MMmes BARRAT, LEFEBVRE et SINGLA). — 1843, 4 décembre (p. 229-232) Avis sur diverses délibérations de conseils municipaux sur la rétribution scolaire. On signale au préfet le mauvais vouloir qu'apportent les percepteurs à l'exécution de l'arrêté du 24 septembre 1842. Dans l'arrondissement d'*Abbeville*, les instituteurs, n'ayant aucun égard à cet arrêté, « continuent de traiter directement avec les parents, comme par le passé ». — 1844, 27 février (p. 235-237) L'inspecteur primaire se préoccupe de faire des statistiques et sollicite le concours du comité. Chaque élève doit avoir « une superficie de 60 décimètres carrés dans les salles de classe ». La hauteur doit être de 3 m. ou 3 m. 50. — 1845, 7 juillet (p. 272-273) Les instituteurs du canton de *Domart* sont autorisés à se réunir en conférence à *Canaples*.

Agenville. 1839, 6 mai (p. 7) Charles-François HOUBART avait toujours quêté le pain. En 1834, le maire lui dit d'opter entre le traitement légal de 200 frs et la quête. Il préféra la quête, plus avantageuse. Depuis 5 ans, il a acquitté son mandat de

traitement de 200 frs, et a remis cette somme au maire, qui l'a employée en réparations à l'église, au presbytère, en plantations. Il est suspendu. = *Autheux (Les)*. 1839, 17 juin (p. 12) Secours demandé par Firmin GILLON, 79 ans, ancien instituteur, qui a exercé dans la commune pendant 42 ans.

Beauval. 1843, 9 octobre (p. 211) Auguste COMMANDEUR demande à ouvrir un pensionnat primaire (dortoir de 25 m. sur 7). — 1844, 8 juillet (p. 248) Le nombre de ses pensionnaires est fixé à 20. — 1845, 3 mars (p. 266) Le conseil municipal refuse de payer à COMMANDEUR son traitement d'instituteur communal parce qu'il « a trop de pensionnaires, et qu'il a quitté l'école communale pour se retirer dans une maison, dont il a fait l'acquisition ». = *Bernâtre*. 1839, 6 mai (p. 6) VICART était payé, avant 1834, par une quête hebdomadaire en pain et 50 centimes par ménage. Par suite d'une convention écrite avec l'autorité locale, il a continué cette quête, à la condition de donner 100 frs au desservant sur son traitement de 200 frs. Il est suspendu. = *Bernaville*. 1849, 8 juillet (p. 247) Marie-Euphrosine DUVIVIER, institution privée, autorisée à avoir 12 pensionnaires.

Domart. 1842, 16 mai (p. 133). MAQUET, instituteur privé, pourra recevoir 14 pensionnaires. = *Doullens*. 1844, 1^{er} avril (p. 242) POULBOT autorisé à recevoir 12 pensionnaires.

Fieffes. 1841, 5 avril (p. 78) VASSEUR, instituteur privé, autorisé à recevoir 32 pensionnaires. = *Frohenle-Petit*. 1840, 2 mars (p. 43) L'école « ne reste en activité que jusqu'au mois d'avril » : un instituteur nommé aujourd'hui resterait inoccupé jusqu'à la Toussaint.

Harponville. 1839, 6 mai (p. 4) CRAMPON avoue avoir renvoyé 2 élèves gratuits, « parce qu'ils ne lui avaient pas apporté un œuf, comme il est d'usage que chaque élève le fasse chacune des semaines de carême ». Il devra perfectionner son instruction et sera examiné à nouveau en octobre.

Louvencourt. 1845, 3 mars (p. 265) Le conseil municipal regrette de voir que l'arrêté du 24 sept. 1842 réduit beaucoup le nombre des élèves gratuits. Il fixe à 15 centimes par mois la taxe que chaque élève doit payer pour le chauffage pendant les 5 mois de novembre à mars.

Mailly. 1841, 8 novembre (p. 105) DEMELIN, instituteur privé, autorisé à recevoir 14 pensionnaires.

Occoches. 1839, 6 mai (p. 5) Suspension de VERITE pour avoir, en 1834, accepté la proposition du maire, qui lui a dit que « s'il voulait continuer à faire la quête hebdomadaire du pain comme avant

la loi du 28 juin 1833, il fallait qu'il consentît à subir une retenue de 100 frs sur le traitement de 200 frs fixé par cette même loi... Les 100 frs restaient entre les mains du percepteur, qui les remettait au desservant ».

*Puchevillers*¹. 1842, 16 mai (p. 132-133) Une dépense de 3.689 frs 20 permettra la construction d'une école de garçons et la réparation de l'école de filles. La commune demande un secours de 1.567 frs. Le restant de la dépense serait fourni : par la caisse municipale (418 frs 98), par un secours pour grêle abandonné par les intéressés (1.099 frs 32), par un impôt de 7 centimes additionnels (603 frs 90). — 1842, 5 septembre (p. 151) Le desservant regrette que le traitement de Mlle BEAUGEOIS soit seulement de 100 frs. Il sollicite un secours de 50 frs. Pendant le temps de la moisson et des vacances, elle apprend aux petits enfants les éléments de la religion. — 1843, 6 février (p. 174) Une dépense supplémentaire de 622 frs 45 est nécessaire, à cause des changements apportés au projet d'école, sur les observations de l'inspecteur primaire du département. La commune demande un nouveau secours de 207 frs 45. — 1843, 3 avril (p. 193) Sont nommés membres du comité local : THOREL, percepteur, Pierre TROGNEUX, Florimond THUILLIER.

Saint-Ouen. 1841, 5 avril (p. 77) Firmin CARPENTIER a été mandé au comité et pour recevoir une récompense, et pour répondre d'une plainte. On ajourne la remise de la récompense.

Varennnes. 1840, 3 février (p. 37-39) NAVARRE est sévèrement admonesté pour divers motifs. Il a convenu « qu'il frappe ses élèves, mais sans les blesser » ; il a bien essayé des punitions prévues par le statut du 25 avril 1834, mais sans résultat : « il ne peut renoncer au seul moyen qui lui réussit ».

Wargnies. 1840, 6 juillet (p. 49) Le conseil municipal se refuse à voter les subventions obligées sous le prétexte, reconnu faux, que ROUSSEL est incapable.

II. T. 450 (ancien 396.219). Registre. — In-folio, pages A-D et 1 à 179. Papier.

1845, 4 août-**1850**, 10 septembre. — Comité de l'arrondissement de *Doullens*. Délibérations.

(P. 176-179) Table par matières : Arrêtés de nomination. Installations. Écoles de filles. Pensionnats (autorisations). Classes d'adultes. Plaintes. Récompenses. Secours pour constructions. Secours à d'anciens instituteurs. Comité supérieur. Comités locaux, Divers. Déclarations.

Extraits : Pages C-D. Liste des membres, 1843-1850. — 1846, 12 octobre (p. 31-33) Résultats du concours du 21 septembre entre les instituteurs de l'arrondissement. 60 sur 95 y ont pris part. — 1846, 7 décembre (p. 39-40) Discussion sur l'arrêté du 24 septembre 1842 relatif à la rétribution. « Il est constant que l'établissement de ces taxes, et surtout le prélèvement mensuel par le percepteur, n'a pas amélioré la position des instituteurs ». Des instituteurs privés, en adoptant un prix d'écologie inférieur à la taxe municipale ont fait une concurrence fâcheuse aux écoles communales. Les parents, trouvant trop lourde l'obligation, n'ont pas envoyé leurs enfants à l'école, ou ne les ont envoyés que 2 ou 3 mois d'hiver pendant 2 ou 3 ans. Le comité est d'avis de ne conserver pour toutes les communes, *Doullens* excepté, qu'une seule taxe, celle de 0 fr. 60, 0 fr. 80 et 1 fr. 25. La position des instituteurs est précaire. Le comité pense que, pour l'améliorer, « le moyen le plus efficace... serait de rendre l'instruction primaire gratuite et accessible à toutes les familles, en affectant aux instituteurs communaux un traitement convenable ». — 1847, 16 mai (p. 49) L'inspecteur primaire LOIZELLIER fait connaître que l'instruction laisse à désirer dans l'arrondissement ; le choix des livres est mauvais. — 1848, 7 août (p. 104-106) Distribution solennelle des récompenses aux instituteurs. Chacun des présents reçoit un exemplaire d'un ouvrage du docteur FAUX : *Un mot d'hygiène à propos des écoles*. — 1849, 10 septembre (p. 136-138) Distribution solennelle des récompenses. Discours du président du comité, M. DE CHARNAILLES, sous-préfet. « Je dois vous faire entendre quelques vérités graves, qui contrasteront avec le langage qu'on vous tenait à une époque encore bien rapprochée de nous par le temps, mais heureusement fort éloignée par les principes... Vous enseignez 3 choses : la science, la morale et la religion... La plupart d'entre vous se montrent à la hauteur de la 1^{re} partie de leur tâche ; mais, messieurs, c'est la morale et la religion que je vous recommande... L'autorité supérieure est aujourd'hui décidée à maintenir les instituteurs dans la limite exacte de leurs devoirs, autant qu'empressée de garantir leurs intérêts... »

Autheux (Les). 1847, 8 novembre (p. 69) MARCHAND s'occupe d'assurances sur la vie, de remplacement militaire, au détriment de sa classe. Il devra se placer autre part.

Beauquesne. 1849, 5 février (p. 117-119) Les membres du comité local ont été fort mal reçus dans l'école de Mme GOBET. « Tout Cavaignac que vous êtes, je me moque de vous tous », a-t-elle dit.

¹ Voir la note mise à II. T. 448.

Le comité s'éloignant, elle aurait fait crier à ses élèves : « Vive Napoléon ! À bas le comité ! » Elle sera suspendue pour 8 jours.

Canaples. 1847, 16 mai (p. 46-47) L'inspecteur primaire LOIZELLIER a trouvé l'école faite par un remplaçant incapable, François-Xavier GAVOIS étant occupé à gérer les entreprises dont il s'est rendu adjudicataire. Dans un traité d'arithmétique, il a trouvé un article destiné au *Journal de la Somme* injurieux pour le curé. (P. 47-49) : GAVOIS comparait et reconnaît avoir pris des adjudications pour 110.000 frs, dont quelques parties ont été cédées par sous-traités. Il est révoqué.

Domart. 1845, 4 août (p. 2) Mlle FAUVEL autorisée à recevoir 14 pensionnaires. = *Doullens.* 1850, 6 mai (p. 158) Charles-Antoine-Florent BACQUET, instituteur privé, autorisé à recevoir 10 pensionnaires.

Frohen-le-Grand. 1848, 4 décembre (p. 113-114) Exposé de la précocité scolaire de Félix DEBRAY, âgé de 6 ans.

Occoches. 1847, 8 novembre (p. 73) L'inspecteur primaire a trouvé dans la classe de JOVELET le livre d'histoire du père LORQUET, « rencontré là pour la 1^{re} fois dans le département ». Il est excusé, ayant prouvé que ce livre était celui d'un élève, qui n'avait pu se procurer l'histoire de Félix ANSART, désignée par lui à ses élèves.

Pernois. 1850, 11 février (p. 151) VASSEUR accusé de propagande anarchique et de s'être agité, en temps d'élections, pour gagner des partisans aux ennemis du gouvernement et de la tranquillité publique. — 1850, 5 mars (p. 153-154) Suspendu par arrêté préfectoral du 19 février, il comparait. Il nie avoir distribué « des brochures démagogiques, telles que : *Réflexions d'un bon villageois de la Picardie, Conseils de l'abbé DE LAMENNAIS, Discours de M. PIAT, Au Peuple* par CHEVALIER ». Il est révoqué. = *Puchevillers*¹. 1846, 12 octobre (p. 31) GLAVIEUX ne s'est pas présenté au concours des instituteurs du 21 septembre 1846. — 1847, 8 nov. (p. 72) GLAVIEUX, signalé par l'inspecteur comme répréhensible, et cité à la barre du comité, n'a pas comparu. — 1847, 13 décembre (p. 81-82) GLAVIEUX fait remettre par un de ses fils une lettre de défense. Il exerce dans la commune depuis 30 ans. L'inspecteur a bien trouvé fermée la classe, au mois de mai : c'est l'époque où tous les enfants sont occupés aux travaux des champs. Le comité observe que si GLAVIEUX n'a pas comparu, c'est qu'un jugement du 28 mai le frappe d'une contrainte par corps. Il est suspendu pendant un mois sans traitement, ayant commis une faute grave

¹ Voir la note mise à II. T. 448.

en s'occupant de commerce. — 1849, 10 septembre (p. 136) GLAVIEUX absent sans motif lors de la distribution des récompenses aux instituteurs.

Talmas. 1847, 8 novembre (p. 74) Mlle DAMAGNEZ, institutrice, a exposé au recteur la crainte qu'elle éprouve d'avoir mécontenté le comité, en ayant fait jouer à ses élèves une petite pièce de comédie.

II. T. 451 (ancien T, p. 224). Liasse. — 156 pièces, papier.

1831-1840. — Archives du comité d'arrondissement de *Doullens*.

1831-1833, (pièces 1-93) Reçus, signés par les instituteurs, des autorisations d'exercer qui leur ont été remises.

1834 (pièces 94-95) « Association pour le progrès de l'instruction primaire entre les instituteurs du canton de *Domart* ». — 1834, 19 juillet, *Berteaucourt* (pièce 94) : règlement, en 24 articles, de la dite association.

1834-1840 (pièces 96-101) Listes (par canton) des membres des comités locaux.

Écoles primaires. — *Berteaucourt-les-Dames* (1833). — *Fienvillers* (1834). Plainte contre Célestin THUILLIEZ, venant de *Beaumont* (pièce 107) Lettre de LANDRU, maire de Beaumont-Hamel : « la vraie cause de la cessation... du sieur THUILLIER... est l'arrivée dans la commune d'un jeune prêtre, qui, ainsi que ses confrères, ont la coutume de changer de magister à leur arrivée, ne voulant plus se servir d'aucune des coutumes de leurs prédécesseurs ». — *Forceville* (1836-1837). Révocation de VERITE. — *Harponville* (1838). Jean-Baptiste-Nicolas COUDUN, exerçant depuis 25 ans dans la commune. — *Lanches* (1833) (pièce 154) : Nicolas ROHAUT a donné sa démission le 19 mai 1833 ; François-Xavier GAVOIS a été désigné pour le remplacer.

II. T. 452 (ancien T, p. 214). Liasse. — 141 pièces (dont 1 plan), papier.

1835-1849. — Archives du Comité d'enseignement primaire d'*Hornoy* (ressort : cantons d'*Hornoy, Oisemont, Poix*).

*Extraits*² : Correspondance générale (1835-1839). 1835, 9 mars (pièce 1) LE GRIS, maire du *Mesnil-Eudin*, à M. DE DOMPIERRE D'HORNOY, président du comité : il demande la réunion, pour l'instruction, de *Bernapré* et du *Mesnil-Eudin*.

² La liste nominative des instituteurs de 1829 à 1852, dans le ressort du comité d'Hornoy, peut être établie à l'aide du registre II. T. 149, fol. 21 à 62.

Beaucamps-le-Vieux (1847-1848). — *Bernapré* (1845). — *Cannessières* (1840-1847). — *Caulières* (1846). — *Courcelles-sous-Moyencourt* (1837). — *Croixrault* (1839-1840). — *Dromesnil* (1843-1844). — *Epaumesnil* (1846-1847). — *Fourcigny* (1848-1849). — *Fresnoy-Andainville* (1843). — *Frettemolle* (1846). — *Gauville* (1839-1840) Louis-François VASSEUR donne sa démission le 2 juillet 1839. 1839, 28 décembre (pièce 72) VASSEUR est devenu instituteur privé à *Dijon*. — *Guibermesnil* (1847 et s.d.). — *Guizancourt* (1846-1847). — *Hescamps* (1846). — *Heucourt* (1836-1845). — *Ligniè-res-hors-Foucaucourt* (1846-1847). — *Mereaucourt* (1846). 1846, 7 novembre (pièce 117) Le recteur au président du comité : « Aucune attestation ne peut tenir lieu du certificat du maire, exigé par la loi ». — *Montmarquet* (1843-1844). 1843, 7 novembre (pièce 120) Philibert-Fleury MARTIN donne sa démission des fonctions qu'il remplit depuis le 1^{er} novembre 1817 dans la commune. S. d. (pièce 121) Pétition d'habitants contre MARTIN : « Il se refuse de sonner l'angélus le soir, le trépas le vendredi, de chanter vêpres le dimanche, et le catéchisme aux enfants ;... ses goûts prononcés pour la lecture des journaux lui font, pendant l'heure de l'école, abandonner aux écoliers le soin de s'enseigner réciproquement » ; il frappe les enfants à coups de pointe de canif et d'orties. S. d. (pièce 122) MARTIN réfute cette pétition. « Toutes les fois que j'ai ouvert l'école avant la Toussaint, je n'ai jamais eu d'enfants avant ce temps, et même avant le 15 novembre, car les enfants sont occupés par leurs parents à garder les vaches aux champs, à ramasser des pommes, etc. ; et, cette année, il existe de plus une grande quantité de faînes dans les bois,... où les enfants vont... en ramasser ». — *Moyencourt* (1844). — *Poix* (1839). — *Quesne (Le)* (1835). — *Saint-Romain* (1837). — *Senarpont* (1848). Sans date (pièce 129) Plan de la maison d'école où CALIPPE se propose d'établir un pensionnat. 1848, 31 octobre (pièce 135) H. BRAIVE, recteur de l'académie de *Douai* : il faut défendre l'ouverture de ce pensionnat, attendu que l'autorité supérieure n'a pas encore répondu à la question, qui lui a été posée, « si un pensionnat de garçons peut être autorisé dans une école commune aux 2 sexes ». — *Soupliecourt* (1848). — *Thieulloy-l'Abbaye* (S. d. [1845]). S. d. [1845] (pièce 137) Pétition des habitants du *Fay* pour avoir, après la démission de BOULENGER, un instituteur, et non une sœur d'école, comme le voudrait le maire. — *Villers-Campsart* (1845). — *Vraignes-lès-Hornoy* (1840).

II. T. 453 (ancien 396.104). Registre. — In-folio. Pages A-D et 189.

1838, 4 septembre-**1843**, 28 novembre. Comité d'enseignement primaire de *Montdidier* (ressort :

cantons d'*Ailly-sur-Noye*, *Montdidier*, *Moreuil*). — Pages C-D : liste des membres.

*Extraits*¹ : 1838, 9 oct. (p. 6) Les instituteurs qui n'ont pas pris part au concours seront blâmés. — 1838, 6 novembre (p. 7-11). Rapport de DOUVILLE, maître de pension à *Montdidier* et membre du comité, sur le concours. Les compositions comprenaient : une dictée, 3 questions de géographie, 3 problèmes d'arithmétique, 7 questions d'histoire. Un trop grand nombre de jeunes gens « sont restés trop fidèles à la routine abruti-sante de l'ancienne école, et n'ont pas été électrisés par le progrès des lumières... 41 instituteurs ont composé en orthographe : le 1^{er}... a fait 12 fautes,... le dernier... 82 ». — 1839, 15 janvier (p. 20) Cyr CARON, juge de paix, expose que des familles aisées mettent leurs enfants chez les frères, ce qui nuit grandement aux instituteurs. Le comité pense qu'il est bien difficile de définir l'aisance, et que cette affaire est plutôt d'ordre municipal. (P. 21) Au concours ouvert par l'*Echo des écoles primaires*, DOUVILLE, membre du comité, a obtenu un 2^e prix sur la question : « Peut-on, sans travailler, demeurer honnête homme ? ». — 1839, 5 novembre (p. 41) Le concours qui a eu lieu entre les instituteurs est annulé : DOUVILLE signale que certains ont consulté des livres, conféré entre eux. — 1839, 24 décembre (p. 43-44) Arrêté interdisant aux instituteurs privés de recevoir les filles dans leurs écoles. — 1840, 11 février (p. 48) DOUVILLE, percepteur à *Rollot*, fait hommage de 2 tableaux relatifs au système métrique. — 1840, 14 novembre (p. 72-73) Discours de CHANDON, vice-président, à la remise des prix aux instituteurs ; ils doivent se perfectionner et donner l'exemple des vertus. — 1841, 26 octobre (p. 92-93) Le recteur consulté n'ayant pas pris de décision, on soumettra au ministre la question de savoir si CHANDON, maire de *Montdidier*, peut déléguer BLERLOT, son premier adjoint, pour le remplacer au comité. — 1842, 8 février (p. 110) Le ministre a répondu que cette délégation, pourvu qu'elle soit temporaire, est légitime. — 1842, 2 août (p. 120-124) Rapport de Cyr CARON, juge de paix, BOULANGER, de *Piennes*, conseiller d'arrondissement, et DOUVILLE, sur la rétribution mensuelle : les usages locaux sont variables ; il n'y a « rien moins que 21 termes moyens différents, dont le plus haut est 76 centimes et le plus bas 35 ». On propose 3 catégories, ayant

¹ La liste nominative des instituteurs de 1829 à 1852, dans le ressort du comité de *Montdidier*, peut être établie à l'aide du registre II. T. 149, fol. 163 à 189.

4 classes chacune (1 fr. 25 à 0 fr. 50). Le nombre d'élèves gratuits sera de 3 %, sauf à *Montdidier* (6 %). La commission attire l'attention sur la faiblesse du traitement de l'instituteur : « depuis la loi du 28 juin 1833, il est placé dans une position tellement précaire que l'on peut dire qu'il n'y a pas de fonctionnaire public, même le plus inférieur, qui ne soit aussi misérablement rétribué... La plupart sont forcés, pour trouver un soulagement à leur misère, de pousser le rabot au milieu de leur classe, ou de mettre en mouvement une bruyante machine à faire des bas ; et les autres de se livrer aux travaux des champs ou à ceux de construction ».

Grivesnes. 1839, 24 décembre (p. 44) L'instituteur privé du *Plessier* est dénoncé comme recevant les enfants des 2 sexes. — 1840, 11 février (p. 47) Les habitants du *Plessier* demandent qu'il soit fait en leur faveur exception à l'arrêté interdisant aux instituteurs privés de recevoir les filles. — 1840, 14 avril (p. 54) Accordé, sur avis favorable du comité local. = *Guerbigny*. 1841, 23 novembre (p. 98-105) Rapport de délégués du comité qui ont examiné dans le plus grand détail l'école de LEFEBVRE. Capacité des principaux élèves de la 1^{re} classe (10 à 14 ans), de la 2^e (8 à 10 ans), de la 3^e (5 à 7 ans).

Lawarde-Mauger. 1842, 6 septembre (p. 125). MARECHAL, juge de paix du canton d'*Ailly-sur-Noye*, signale que FOURDRINOY a été « l'un des principaux instigateurs des troubles qui ont eu lieu... en 1837, et qui ont eu pour résultat d'empêcher le recouvrement » des sommes dues à la fabrique. Il est l'auteur de la scission qui existe entre les habitants. Son école est déserte. — 1842, 12 octobre (p. 128) Il est renvoyé de cette plainte.

II. T. 454 (ancien 396.256). Registre. — In-folio. 108 feuillets, papier.

1844, 13 février-**1850**, 29 août. — Comité d'instruction primaire de *Montdidier*. Délibérations. — P. 2 : liste des membres.

Extraits : 1844, 13 août (f. 12^{vo}) Les instituteurs du canton de *Moreuil* se proposent de fonder une conférence mensuelle. Elle sera présidée par le curé de *Mézières*, ou par PECQUEUX, maire de *Moreuil*, ou par BAUDRY, notaire à *Hangard*. — 1844, 17 déc. (f. 17-19) Rapport de DOUVILLE sur le concours qui a eu lieu entre les instituteurs le 17 octobre. 40 seulement y ont pris part. L'écriture est généralement négligée. Le sujet de style, épreuve nouvelle du concours, n'est qu'un « assemblage sans ordre de mots prétentieux ». — 1847, 6 juillet (f. 49^{vo}) 24 instituteurs seulement ont pris part au concours du 16 octobre 1846. — 1847, 5 octobre (f. 53^{vo}-54) Rapport du directeur des écoles chrétiennes sur la

méthode, dite citographie, de M. TAICLET, instituteur à *Metz*. « L'auteur prouve... le grave inconvénient dans lequel tombent généralement les instituteurs, qui débutent toujours par l'écriture en gros ». Les lettres de l'alphabet sont classées en 4 séries. —

1850, 15 janvier (f. 87^{vo}-89) Rapport sur le concours des instituteurs. Sujets pour le canton de *Montdidier* : « Histoire : RICHELIEU ». « Géographie : voyage côtier de *Cherbourg* à *Bayonne* » (un concurrent a placé le département du *Cher* sur l'Océan). « Style : le ruisseau, symbole de la vie ». Sujets pour le canton de *Moreuil* : « Géographie : voyage de *Bayonne* à *Perpignan*, en suivant les Pyrénées ». « Histoire : MAZARIN ». « Style : amour de la patrie ». « Arithmétique : ». Sujets pour le canton d'*Ailly* : « Géographie : bassin de la Garonne » (certains ont confondu avec la Loire). « Histoire : histoire de la Ligue ». « Style : passion du jeu ». « Arithmétique : à 0,001 près ». — 1850, 5 février (f. 90^{vo}-91) Nouveau concours entre les 3 lauréats du premier. Il a duré 8 heures. Sujets : « Style : décrire et prouver quels sont les vrais et solides motifs qui doivent encourager l'instituteur dans l'accomplissement de ses devoirs ». « Histoire : PEPIN LE BREF, souche de la seconde branche de nos rois de France, doit-il être considéré comme un usurpateur ? ». « Géographie : donner un aperçu du département de la Loire ». « Arithmétique : résoudre toutes les questions relatives aux intérêts simples ». DEGOUY, instituteur à *Chirmont*, a mérité la 1^{re} place et la médaille de 30 frs. — 1850, 19 mars (f. 94) Par arrêté du 22 février le préfet a suspendu de leurs fonctions, avec privation de logement et de traitement pendant 6 mois, un certain nombre d'instituteurs.

Castel. 1850, 19 février (f. 92^{vo}). MATALY reconnaît qu'il avait dans la classe un établi de menuisier, mais il servait de table aux élèves. = *Chirmont*. 1850, 15 janvier (f. 85). Au moment de la Révolution de février, DEGOUY s'est occupé de politique. « On est forcé de reconnaître qu'il pouvait s'y croire autorisé par certaines circulaires publiées par le gouvernement provisoire ». = *Courtemanche*. 1844, 17 décembre (f. 16^{vo}). L'instituteur a construit à ses frais une école, la commune n'en ayant point.

Domart-sur-la-Luce. 1849, 13 février (p. 66) Le préfet signale LENCAUCHEZ comme faisant partie de sociétés secrètes. — 1849, 19 février (f. 67-69) Les enquêteurs du comité ont acquis la certitude qu'il y a dans la commune des réunions publiques et particulières de nature politique. L'une, publique,

se tient chez un sieur LEGENDRE. Depuis longtemps, on a l'habitude de se rendre, le soir, en hiver, chez lui. Mais on n'y parle politique que depuis les événements de février 1848. LENCAUCHEZ se fait remarquer par sa violence de langage, et cherche à propager les doctrines de FOURIER. Les autres réunions, particulières, se tiennent chez CAULLIER et surtout chez LENCAUCHEZ : 18 à 20 personnes, appartenant toutes à la classe ouvrière, sauf 2 ou 3. Ces réunions datent d'environ 3 mois ; au début, elles ne réunissaient que 4 à 5 personnes. Elles ont lieu le dimanche soir, et parfois le jeudi. On y lit *La Démocratie pacifique*, *Le Peuple*, et *La République démocratique et sociale*. On y a lu une lettre de LEDRU-ROLLIN, adressée au sieur DELACROIX fils, qui l'a encadrée et exposée dans la maison de son père. Lors de l'élection présidentielle, LENCAUCHEZ a patronné LEDRU-ROLLIN, qui a ainsi obtenu plus de 80 voix dans la commune. Dans sa classe, il aurait dit « au jeune César PILLON, qui parlait avant son tour : tu es comme les royalistes, tu n'en veux que pour toi, les royalistes ne sont pas comme les républicains, qui sont tous frères ». Il a cherché à indisposer contre les pouvoirs locaux les ouvriers de l'atelier national, LENCAUCHEZ, comparaisant, justifie ses opinions : « en dehors de toute association du capital, du travail et du talent, il n'est point de république possible... Il développe son système avec une apparente sagacité et une assurance, qui prouvent... une étude approfondie de toutes les doctrines fouriéristes, répandues aujourd'hui parmi le peuple par certains journaux ennemis de l'ordre ». Un membre réclame la révocation immédiate, mais le comité prononce seulement la réprimande et l'avertit de l'erreur où il est tombé ; s'il persiste, il sera révoqué. — 1849, 3 avril (f. 76^{vo}) Le maire et le brigadier de gendarmerie de *Moreuil* se plaignent que LENCAUCHEZ continue à fréquenter les réunions politiques. LENCAUCHEZ obtient un délai de 2 mois pour prouver qu'il s'est rangé dans le devoir. — 1849, 3 juillet (f. 78) Nouvelles plaintes contre LENCAUCHEZ, qui comparaitra le 12 juillet. — 1849, 12 juillet (f. 78^{vo}-79) Le temps d'épreuve laissé à LENCAUCHEZ n'a pas été mis à profit par lui : il assiste à des réunions de socialistes, il a proféré des propos très séditieux à propos des événements de juin. Il s'est récemment abonné à *La Tribune du Peuple*. Il est révoqué.

Hangest-en-Santerre. 1850, 19 février (f. 93^{vo}) MANCHUETTE, qui était ivre lors de l'inspection, a dans sa classe un tonneau de cidre.

La Boissière. 1850, 15 janvier (f. 85^{vo}-86) L'instituteur [Lienard] fréquente les mauvaises sociétés, il a reçu *La Voix du Peuple*, et chante des chants inconvenants. — 1850, 5 février (f. 90) Il a donné sa démission. = *La Neuville-Sire-Bernard*. 1850, 15 janvier (f. 86) PELLE est

signalé comme se livrant à la propagande socialiste. — 1850, 19 mars (f. 95) Du rapport du sous-préfet et du procureur de la république il résulte que la dénonciation est injustifiée. L'inspecteur primaire n'a pu donner qu'une appréciation personnelle en écrivant qu'il considérait PELLE « comme un démagogue ». = *Lawarde-Mauger*. 1849, 18 septembre (f. 80) Il est établi que FOURDRINOY a pris une part trop active dans les élections, et que sa présence est une cause de division. Mais, « attendu que les faits ci-dessus, tout répréhensibles qu'ils sont, ne tombent sous l'application de l'art. 23 de la loi du 28 juin 1833 », le comité le renvoie de la plainte, et l'avertit seulement d'agir avec plus de circonspection. — 1849, 27 nov. (f. 82^{vo}) FOURDRINOY n'a pas tenu compte des observations faites ; « il aurait dit publiquement qu'il fallait pendre tous les prêtres ». Le sous-inspecteur, ouvrant le pupitre du maître, y a trouvé le journal *L'Estafette*. — 1850, 15 janvier (f. 84^{vo}-85) M. DE FRANSURES, délégué du comité, s'est rendu à *Lawarde* et a conclu que FOURDRINOY « a été victime d'une odieuse diffamation ». Le comité passe à l'ordre du jour. — 1850, 5 février (f. 90^{vo}) FOURDRINOY a donné sa démission. = *L'Hortoy*. 1850, 19 mars (f. 94) Le comité ne peut opiner pour la révocation de PISSON, parce que l'arrêté préfectoral, qui le frappe de suspension, n'énonce aucun grief. Le rapport de l'inspecteur primaire s'est borné à exposer que PISSON assistait, 3 semaines auparavant, à une réunion de socialistes à *Fransures*. L'autorité judiciaire n'a pu acquérir la preuve de l'existence de ce club. « Si un instituteur communal, qui se comporte en socialiste,... doit être révoqué,... une accusation de ce genre a besoin d'être... prouvée ». = *Louvrechy*. 1850, 19 février (f. 92^{vo}) MOREL dit que certains parents n'envoient les enfants à son école que pendant un mois, 32 à 34 ne la fréquentent que 2 mois. Il ne gagne avec son école, le greffe et l'église que 300 frs. « Sur l'invitation qui lui est donnée par M. le président, il prend l'engagement de balayer sa classe le matin et à midi, en l'absence des élèves ».

Montdidier. 1847, 28 décembre (f. 56) Demande de secours par le bureau de bienfaisance, qui a le projet de construire une école de frères, qui coûtera 30.081 frs 71. Dans cette somme sont comprises celle de 12.000 frs, produit de la vente de l'ancienne école des frères, et celle de 12.000 frs, montant d'une souscription.

Rubescourt. 1844, 13 août (f. 12) NIQUET demande à recevoir 6 pensionnaires. Un membre du comité signale qu'il recevrait comme pensionnaire une jeune fille.

Thory. 1850, 19 mars (f. 94^{vo}) Le comité regrette que NIQUET ait été suspendu par arrêté préfectoral. Il est très faible, mais « très étranger au socialisme ».

II. T. 455. (Registre). — In-folio, 116 feuillets, papier.

1828, 5 juillet-**1834**, 1^{er} février. — « Comité gratuit de l'arrondissement de Péronne, pour surveiller et encourager l'instruction primaire ».

*Extraits*¹ : 1828, 5 juillet (f. 1) Installation du Comité. Présents : LAMOURETTE, curé de Péronne, HIVER fils, maire, VILLEMANT fils aîné, juge de paix, CREMERY, chanoine honoraire de la cathédrale d'Amiens, vicaire de St Jean-Baptiste de Péronne, CADOT, avoué, DE HAUSSY DE ROBECOURT, président du tribunal, NAUDE, juge, MORONVAL neveu, sous-principal du collège. Par ordonnance du 19 juin, l'évêque d'Amiens a délégué. LAMOURETTE pour présider le comité. — 1828, 2 octobre (f. 6-7) Nomination d'inspecteurs gratuits, à raison de 3 par canton. — 1828, 15 novembre (f. 9^{vo}-10) Le comité désigne au ministre comme méritant d'être récompensés sur le fonds de secours DELORME, de Péronne, et DUMON, d'Ennemain. — 1829, 5 février (f. 15^{vo}-16) Rapport de CADOT, secrétaire, sur l'état de l'instruction dans l'arrondissement.

163 communes ont des écoles de garçons et filles, tenues par des instituteurs, avec... 10.058 élèves.

Plus, 30 écoles de filles, avec... 800 élèves.

16 communes seraient sans école (*Chaignolles, Puzeaux, Frégicourt, Hem-Monacu, Eppeville, Muille-Villette, Villecourt, Y, Buverchy, Cizancourt, Grécourt, Potte, Epenancourt, Languevoisin, Estrées-en-Chaussée, Feuillaucourt*).

Les 163 communes pourvues d'instituteur ont 184 écoles, non compris celles des filles.

106 suivent l'enseignement individuel.

76 suivent l'enseignement simultané.

2 suivent l'enseignement mutuel.

La persistance de l'enseignement individuel, « le moins avantageux de tous », tient au manque de livres uniformes.

— 1829, 21 mai (f. 22) Présence de M. DE FINANCE, inspecteur de l'académie. Il propose, pour que les sexes ne soient pas réunis, de faire la classe des garçons le matin, et celle des filles le soir ; le comité estime que cette mesure a des inconvénients, qu'il vaut mieux établir une cloison séparative. — 1829, 27 juin (f. 23) Ordre a été donné de n'employer que le mode d'enseignement simultané ou mutuel. — 1829, 5 septembre (f. 26) L'Académie d'Amiens a décerné

une médaille de bronze à GRUET, de *Cerisy-Gailly* : le recteur invite le comité à la lui délivrer en séance solennelle. « Le comité, non moins surpris qu'affecté que cette médaille soit décernée à l'instituteur, dernier présenté des 8, qui l'ont été par sa délibération... arrête que cette médaille sera adressée au sieur GRUET à domicile ». — 1830, 6 mai (f. 34) Tableau de l'instruction primaire. Il y a 710 élèves de plus reçus par les instituteurs, 613 filles de plus reçues par les institutrices, 7 écoles de plus ;

146 suivent l'enseignement simultané.

43 suivent l'enseignement individuel.

2 suivent l'enseignement mutuel.

— 1830, 3 juin (f. 34^{vo}) Exécution de l'arrêté du recteur du 18 mai, prescrivant l'établissement d'une cloison séparative dans les écoles où garçons et filles sont reçus en même temps. — 1831, 18 avril (f. 38) Installation du nouveau comité, formé en exécution de l'ordonnance du 16 octobre 1830, sous la présidence de HIVER, maire de Péronne. — 1831, 6 août (f. 47) Le comité estime que la distribution de livres aux indigents « est le seul moyen de faciliter la propagation de l'instruction primaire ». — 1831, 29 août (f. 47^{vo}-48) Concours des instituteurs, dans la grande salle de l'hôtel-de-ville. — 1831, 3 octobre (f. 56^{vo}-63) Distribution solennelle des récompenses. Discours du maire : statistique (30 communes n'ont pas encore d'école en propriété) ; l'enseignement individuel a disparu ; statistique et détails divers, par canton (il est regrettable que *Bray* et *Chaulnes* n'aient pas rétabli leur école mutuelle qui avait été formée ; à *Péronne*, l'école mutuelle fonctionne aux frais de l'hospice et du bureau de bienfaisance, elle reçoit 120 élèves gratuits, elle est dirigée par DELORME et VERDUN, qui, depuis octobre 1829, font le soir, 3 jours par semaine, un cours d'adultes gratuit ; les sœurs de Saint-Vincent de Paul ont à *Péronne* 160 élèves ; le canton de *Roisel* est le plus en retard). — 1832, 3 mars (f. 76-79) Répartition de 1.200 alphabets et de 240 exemplaires du *Petit Catéchisme* de FLEURY, donnés par le gouvernement. — 1832, 1^{er} septembre (f. 84) Le préfet est invité à revenir sur sa décision de ne recevoir à l'école normale d'Amiens que des jeunes gens âgés de 18 ans. Il se présenterait dans l'arrondissement beaucoup de jeunes gens de 16 à 17 ans. — 1832, 22 septembre (f. 85^{vo}-86) Examen des candidats à l'école normale. — 1832, 29 septembre (f. 86^{vo}-88) État de classement par ordre de mérite des instituteurs de l'arrondissement : 1^o ceux ayant fait l'analyse ; 2^o ceux ne l'ayant pas faite. — 1832, 1^{er} octobre (f. 90-95) Distribution des récompenses aux instituteurs. Discours du maire : Considérations générales et

¹ La liste nominative des instituteurs de 1829 à 1852, dans le ressort du comité de Péronne, peut être établie à l'aide du registre II. T. 149, fol. 210 à 266.

statistique par canton. — 1832, 20 décembre (f. 98-101) Tableau des réponses faites par le comité à diverses questions sur l'instruction primaire. « L'obligation absolue trouverait de l'opposition dans nos mœurs... Les instituteurs... doivent être indépendants des caprices des communes... Il est impossible de former un comité par canton ;... ces comités, placés trop près des instituteurs, n'en imposeraient pas assez... Depuis longtemps, on ne donne plus dans cette académie de brevet du 3^e degré, il ne faut pas le faire revivre... L'instituteur, ayant un logement et recevant le prix d'école des parents aisés, le minimum de traitement fixe à payer pour les élèves gratuits pourra être fixé : pour la 2^e classe à 250 frs, et le maximum à 500 frs ; pour la 1^{re} classe à 500 frs et le maximum à 800 frs... Dans les grandes communes, la libre concurrence n'a pas d'inconvénients ;... la libre concurrence devrait être interdite pour les petites communes, facultative pour les moyennes, suivant la décision des comités... Le traitement est très variable ; dans cet arrondissement, la moyenne peut être de 400 frs, tout compris. » — 1833, 30 sept. (f. 110^{vo}-112) État de classement, par ordre de mérite, des instituteurs : 1^o ceux ayant fait l'analyse ; 2^o ceux ne l'ayant pas faite.

Albert. 1828, 2 octobre (f. 6) Pierre-François PINCHEMAIL autorisé. — 1828, 15 novembre (f. 10) Rosalie CARBONNIER, épouse TURPIN, autorisée. — 1832, 4 août (f. 83) Arsène-Éléonore GILLE autorisée à ouvrir une école privée de filles. = *Assevillers*, 1828, 6 novembre (f. 7^{vo}-8) Marie-François-Adolphe DOUBLET autorisé. Philippine COLLAY, son épouse, id. pour une école de filles. = *Athies*. 1829, 5 nov. (f. 29^{vo}) Flore THUILLIER, institutrice, est réprimandée. — 1829, 10 décembre (f. 30-31). Accusée de s'être présentée ivre au presbytère, elle comparaît. Elle répond « que ce jour-là on célébrait un office des morts ; que M. le curé, voulant faire cesser l'abus subsistant de porter du vin à la sacristie pour les chantres, il l'avait priée d'aller chez le sieur POLLEUX, qui faisait faire le service, chercher un peu d'eau de vie, et de la porter... au presbytère, où les chantres... pourraient aller en prendre... Elle n'a bu qu'un petit verre chez le sieur POLLEUX ». Elle est suspendue. — 1831, 6 août (f. 45) L'instituteur se plaint que les administrateurs des biens des pauvres lui envoient 40 à 50 élèves gratuits, quoiqu'il ait été convenu que, moyennant un sac de blé par an, il en recevrait seulement 15.

Barleux. 1830, 4 mars (f. 33) L'école est beaucoup trop petite pour les 70 à 80 élèves qui la fréquentent. Il n'y a qu'une très petite table, et peu d'enfants peuvent écrire à la fois. = *Becquincourt*. 1828, 4 décembre (f. 12) Nicolas-Parfait RIGAUX autorisé. — 1832,

15 septembre (f. 85^{vo}) Thérèse GAILLARD autorisée à tenir une école avec pension. = *Bouvincourt*. 1828, 15 nov. (f. 10) Hermeland BRUGNEAUX, autorisé. = *Bouvincourt*. 1828, 4 sept. (f. 5) Louis-François POTEL n'est pas autorisé à exercer. La commune ne fournit que 40 élèves en hiver et 20 en été ; il y a déjà un instituteur pour les garçons et une institutrice pour les filles.

Cappy. 1829, 19 sept. (f. 28) Le maire sera invité à rétablir l'école de filles, qui existait « autrefois ». = *Carnoy*. 1832, 7 janvier (f. 68) ROCHE se plaint de ne pas être payé de son traitement depuis 4 ans. — 1832, 18 févr. (f. 74) Ce traitement étant payé volontairement par les habitants, il n'y a pas moyen d'obliger les refusants à l'acquitter. Le conseil municipal demande et obtient la révocation de ROCHE. = *Combles*. 1829, 5 mars (f. 19^{vo}) Hippolyte-Berthe BERY autorisé pour *Frégicourt*. — 1830, 4 novembre (f. 35^{vo}-36) Sidonie-Catherine MERCIER, autorisée.

Dompierre-en-Santerre. 1828, 6 novembre (f. 7) Adrien-Benoît DORMY demande à joindre à son école un pensionnat de 12 jeunes gens. = *Driencourt*. 1832, 5 mai (f. 81) COLLINET tient un cabaret.

Epehy. 1828, 6 nov. (f. 8) Jean-Joseph DINOT autorisé pour une 3^e école. — 1831, 6 janv. (f. 36^{vo}) MILHEM autorisé à recevoir 12 pensionnaires. — 1831, 18 avril (f. 39) Pierre-Joseph MILHEM autorisé à recevoir les filles, après décès de l'institutrice, jusqu'à la nomination d'une nouvelle. — 1832, 3 nov. (f. 95^{vo}) Eugénie-(?) DELABY autorisée à tenir une école privée. = *Equancourt*. 1828, 6 novembre (f. 8^{vo}-9) L'école de LEFRANC a été fermée par l'autorité, attendu qu'il ne justifiait pas de son brevet et était accusé de faire circuler de mauvais livres. Avis que cette école doit être réouverte. L'instituteur de la 2^e école est cleric laïc. —

1828, 15 nov. (f. 9) Le desservant s'oppose à cette réouverture, LEFRANC étant d'une impiété notoire. D'ailleurs, la commune ne fournit que 20 élèves, payant seulement 40 centimes par mois, ce qui ne comporte pas 2 maîtres. — 1829, 5 févr. (f. 17-18) Le comité se partage en 2 (4 voix contre 4) à propos de la réouverture de l'école de LEFRANC. Les membres qui lui sont favorables considèrent qu'il exerce dans la commune depuis 30 ans, à la satisfaction générale, que le curé de *Combles* a signalé comme livres dangereux *Racine*, *Télémaque*, qu'il y a toujours eu 2 écoles dans la commune, que le curé d'*Equancourt* reconnaît que les exercices religieux sont pratiqués dans l'école, mais par pure hypocrisie, « ce qui n'est ni convenable, ni charitable, de la part d'un ministre des autels ». —

1829, 5 mars (f. 19) Un arrêté du recteur du 28 février a maintenu la suspension de LEFRANC. = *Etinehem*.

1830, 4 févr. (f. 32^{vo}) Jean-Charles BOULANGER dénoncé au procureur du roi, comme tenant une école clandestine. = *Etricourt-Manancourt*. 1830, 2 déc. (f. 36) CUVILLIER autorisé à recevoir les filles d'*Etricourt* dans son école, car elles ne peuvent, surtout l'hiver, aller à l'école de filles à *Manancourt*, à cause de la difficulté des chemins.

Flaucourt. 1829, 5 sept. (f. 26^{vo}-27) Avis défavorable à l'établissement par PIE d'un pensionnat de 10 à 12 garçons.

Grandcourt. 1830, 4 févr. (f. 32^{vo}) Dénonciation au procureur du roi de J.-B. DELAPORTE, ancien instituteur à Grandcourt, destitué : il y tient toujours école, et fomenté une telle mésintelligence entre les habitants et l'instituteur actuel que celui-ci n'est plus payé. — 1833, 17 août (f. 109) Laurentine-Célestine GRENIER autorisée à ouvrir une école privée. = *Gueudecourt*.

1831, 6 août (f. 44) Des habitants se plaignent que le conseil municipal ait fait à l'instituteur un traitement fixe, au lieu d'un traitement en nature. — 1833, 4 nov. (f. 113) VASSEUR autorisé à recevoir 6 pensionnaires. = *Guyencourt-Saulcourt*.

1828, 6 nov. (f. 8) Pierre-François-Simon ROLLAND autorisé à remplacer son père, Pierre.

Ham. 1832, 7 juillet (f. 82) DELAPORTE autorisé à ouvrir un pensionnat avec 20 pensionnaires. — 1832, 1^{er} oct. (f. 90) Marie-Louise-Gabrielle RANDON, épouse de MARCHAND, instituteur, autorisée à ouvrir une école de filles. — 1833, 15 février (f. 103^{vo}) MARCHAND autorisé à recevoir 10 pensionnaires. = *Hardecourt-aux-Bois*. 1829, 8 janv. (f. 14^{vo}) Cyrille-Joachim DOMONT autorisé. = *Hervilly*. 1831, 6 août (f. 44^{vo}-45) On a voté le 24 juillet dans les communes d'*Hervilly* et d'*Hesbécourt* pour le choix d'un instituteur : POIDVIN a obtenu 63 voix contre 34. Le curé s'oppose à ce choix. = *Heudicourt*. 1831, 29 août (f. 50^{vo}) COUTANT s'est adjoint sans autorisation un sieur LONNOY. = *Hombleux*. 1828, 15 nov. (f. 10) Joseph-Ludovic BOYAUT autorisé pour le hameau de *Canisy*.

Longueval. 1828, 16 août (f. 3^{vo}) François BRIET, venant de *Rosières-et-Vielaines* (Aube), autorisé.

Mametz. 1832, 20 déc. (f. 102^{vo}) L'école de LEROUX désignée comme école modèle. = *Maricourt*. 1830, 4 févr. (f. 32) Berthe-Emilie PATTE, femme DUPREZ, autorisée. = *Matigny*. 1829, 3 oct. (f. 28) Marie-Catherine NICOLAS a cessé de tenir son école, étant incapable. = *Méaulte*. 1833, 4 mars (f. 105^{vo}) Adélaïde-Sidonie MERCIER autorisée à ouvrir une école privée de filles. — 1833, 7 décembre (f. 113^{vo}) MERCIER autorisé à recevoir 7 pensionnaires. = *Méricourt-l'Abbé*. 1831, 8 oct. (f. 63^{vo}-64) FOURDRINOIS, condamné par le tribunal pour avoir, au cours d'une défense, donné des coups de couteau, est seulement réprimandé. = *Méricourt-sur-Somme*. 1829,

6 août (f. 24^{vo}) CARON est contre-maître pour la fabrication des tourbes. = *Mesnil-Bruntel*. 1832, 21 janv. (f. 69-72) Retrait de l'autorisation de DAUSSIN, qui se propose d'épouser une jeune fille riche, et a fait signifier des actes respectueux à ses parents. = *Miraumont*. 1829, 19 sept. (f. 27^{vo}) Il y a une école de filles, tenue par une sœur de la Providence. —

1831, 10 sept. (f. 52) Bien qu'il y ait déjà 2 écoles, l'une de garçons, l'autre de filles, qui sont suffisantes, le comité, se fondant sur la liberté de l'enseignement, autorise Louis-Pierre-Auguste-Arsène MAGNIER à ouvrir une école privée. = *Moislains*. 1829, 6 août (f. 24) La sœur CARLIER, de la Sainte-Famille, accusée de lier ses élèves et de les frapper rudement. — 1829, 11 août (f. 25^{vo}) Elle impute ces faits à une nommée Catherine DEMARETS, qui a ouvert depuis peu sans autorisation une école pour les 2 sexes. — 1829, 5 sept. (f. 26) C'est bien la sœur CARLIER qui a lié et frappé les enfants. — 1829, 19 sept. (f. 27) En réponse à une invitation à comparaître, elle écrit qu'elle ne peut faire aucun voyage sans permission de sa supérieure. — 1829, 3 oct. (f. 28^{vo}-29) M. CREMERY, vicaire général d'*Amiens* et supérieur de la Sainte-Famille, revendique l'affaire, et prétend que la sœur n'est pas obligée de se rendre à l'appel du comité. = *Mons-en-Chaussée*. 1830, 4 févr. (f. 32^{vo}) CAUËT serait peu religieux ; il apprend à danser à ses élèves. = *Muille-Villette*. 1828, 4 décembre (f. 12) François-Thomas D'HALLU autorisé.

Nesle. 1833, 5 juillet (f. 108^{vo}) Fixation à 50 du nombre des pensionnaires de LEROY.

Péronne. 1828, 7 août (f. 2) DELAPORTE se plaint que MILLERET vient de s'établir sans autorisation : on reconnaît qu'il est seulement maître d'écriture, donnant des leçons en ville et chez lui. — 1828, 2 oct. (f. 5^{vo}) Pierre-Louis-Honoré NOBECOURT autorisé. — 1828, 6 nov. (f. 7^{vo}-8) Louise-Charlotte-Virginie LEFEBVRE D'HEDANCOURT autorisée à remplacer la demoiselle DEMILLY, dite SAINTE THERESE. — 1829, 8 janvier (f. 14) Virginie LEFEBVRE D'HEDANCOURT demande à recevoir 12 pensionnaires. — 1832, 4 février (f. 73) NOBECOURT autorisé à recevoir 8 ou 15 pensionnaires, selon les locaux dont il disposera. — 1832, 7 juillet (f. 81^{vo}-82) Est porté de 12 à 20 le nombre des pensionnaires de Mlle LEFEBVRE D'HEDANCOURT, qui a changé de maison. = *Pertain*. 1828, 5 févr. (f. 16^{vo}-17) Pierre-Louis-Édouard CASTEL, de *Licourt*, venant de *Bayon-villers*, autorisé. = *Pys*. 1828, 4 sept. (f. 4^{vo}) Louis QUIGNON autorisé. « Depuis longtemps la commune... est sans instituteur ».

Roisel. 1832, 1^{er} déc. (f. 96^{vo}-97) Avis favorable au secours demandé pour l'établissement d'une école

mutuelle. Le canton est très en retard, quant à l'instruction, étant « livré entièrement à la fabrique ».

Sailly-Saillisel. 1831, 6 août (f. 45-46) VAQUESSE veut quitter la commune, où il exerce depuis 1826 : le maire lui a retiré le greffe, parce qu'il avait dénoncé une école illégale, et le curé lui a retiré ses fonctions de chantre. Il vit en pension chez LECREUX, jardinier, et occupe le même lit que le fils de la maison.

Ville-sur-Ancre. 1829, 6 août (f. 25) Pierre-Louis LESUEUR autorisé pour *Ville-sous-Corbie*, où il y a déjà une école, mais il s'est engagé à ne recevoir que des élèves des communes voisines. — 1829, 11 août (f. 25^{vo}) LABBE, instituteur à *Morlancourt*, a donné sa démission, et demande à exercer à *Ville-sous-Corbie*, à condition de n'y recevoir que des élèves externes des communes voisines. — 1832, 20 déc. (f. 102) Refus d'autoriser LESUEUR à ouvrir une école privée nouvelle : il y a déjà 2 écoles. = *Villers-Faucon.* 1830, 4 février (f. 32) Refus à Françoise-Caroline QUENESCOURT, épouse de COTTE, officier de santé, de tenir une école de filles. Le curé-doyen, le desservant et le maire ont fait savoir que sa présence est un objet de dissension. Elle a ouvert son école sans autorisation.

Ytres. 1833, 5 janv. (f. 103) On se plaint qu'une fondation, destinée à l'instruction des enfants pauvres, a été détournée par le maire vers un autre objet.

II. T. 456. (Registre). — In-folio, pages A-C et 1 à 217. Papier.

1839, 2 janvier-**1849**, 10 janvier. — Comité d'instruction primaire de *Péronne*. Délibérations. — (P. 205-217) : table.

Page C : liste des membres.

Extraits : 1839, 6 févr. (p. 2) Le comité reconnaît l'utilité d'enseigner exclusivement, comme le demande le recteur, le système métrique décimal, « mais, attendu qu'une circulaire adressée à tous les instituteurs... nécessiterait une dépense, à laquelle le comité ne peut subvenir, décide qu'il y a lieu d'inviter M. le préfet à faire de cette recommandation l'objet d'une insertion dans le *Mémorial* ». — 1839, 8 mai (p. 5) Réception de 30 exemplaires de l'ouvrage de RENDU : *Manuel d'Agriculture à l'usage des cultivateurs et des écoles primaires du Nord de la France*. — 1839, 16 oct. (p. 13-15) Liste, par canton, des délégués chargés d'inspecter les écoles. — 1840, 6 mai (p. 23) On fait remarquer au recteur que le conseil académique accorde des distinctions, sans tenir compte des présentations faites par le comité. — 1840, 1^{er} juillet (p. 25) Depuis 10 ans des concours ont lieu chaque année entre les instituteurs. Le procès-verbal de la distribution des prix est imprimé. Le comité envoie

en outre aux instituteurs le corrigé de la composition, objet du concours. — 1841, 5 mai (p. 35-43) Renouveau des comités locaux (par canton). — 1842, 6 avril (p. 54) HENOCQ D'HALVA (?), instituteur à *Bray-Saint-Christophe* (*Aisne*) adresse un exemplaire de son ouvrage : *Le second livre des écoles primaires*. — 1842, 11 juin (p. 58) Il y a dans l'arrondissement 17 instituteurs privés et 16 institutrices privées. Une pétition d'instituteurs préconise la suppression des concours et leur remplacement par des conférences cantonales : les concours laissent dans l'ombre tous les autres genres de mérite qu'outre le savoir doit posséder l'instituteur. Arrêté que les concours n'auront plus lieu que tous les 3 ans. — 1842, 2 nov. (p. 66) L'inspecteur des écoles [DEHEN] adresse un exemplaire de sa brochure : *Statistique de l'instruction primaire en France, comparée avec la moralité, par département et par ressort d'académie*. — 1843, 5 avril (p. 75) Le conseil royal a refusé d'autoriser le livre de HENOCQ D'HALVA (?). — 1843, 8 nov. (p. 84-85) Question de savoir si l'art. 12 de l'ordonnance du 23 juin 1836, qui interdit le mélange des sexes, là où il y a des écoles communales séparées pour les garçons et les filles, s'applique aux écoles privées. — 1844, 3 juillet (p. 99) Une grande partie des instituteurs ne se conforment pas à l'arrêté sur la rétribution, par crainte de mécontenter les parents. — 1844, 14 août (p. 100) 4 instituteurs soupçonnés d'avoir copié lors du concours du 12 juillet. — 1845, 8 janvier (f. 107) Plusieurs instituteurs des cantons d'*Albert* et de *Combles* demandent à tenir une conférence une fois par mois, dans l'école communale d'*Albert*, sous la présidence de DUMONT, curé d'*Albert*, et la vice-présidence de SUEUR, curé d'*Ovillers*. — 1845, 7 oct. (p. 124) BOST, pasteur protestant à *Templeux-le-Guérard*, nommé membre du comité, prend séance. — 1846, 2 déc. (p. 139-153) Liste des comités locaux (par canton). — 1846, 14 décembre (p. 153-154) Le taux de la rétribution scolaire est trop élevé. L'arrêté préfectoral a rencontré une résistance très vive de la part des parents. La plupart des instituteurs ont été obligés de transiger. Le taux doit être le même dans toutes les communes. Le comité propose 3 classes : 0 fr. 50 avant 6 ans, 0 fr. 75 de 6 à 9 ans, 1 franc après 9 ans.

Ablaincourt. 1845, 8 janv. (p. 107) DUCLAUX mettrait à l'écriture trop d'élèves, en vue de percevoir une rétribution supérieure. — 1845, 5 févr. (p. 109) Plainte reconnue fautive. = *Albert.* 1842, 7 décembre (p. 69) COLLEATTE, instituteur

privé, demande à recevoir des pensionnaires. Il tient une épicerie, qui communique avec son réfectoire. — 1843, 5 avril (p. 75) Marie-Françoise CRESSIN, autorisée. — 1843, 6 septembre (p. 81) COLLEATTE autorisé à recevoir 20 pensionnaires. — 1843, 8 nov. (p. 84). Il dénonce DER COURT, instituteur privé, comme recevant des pensionnaires sans autorisation. — 1843, 6 décembre (p. 86) Mlle CRESSIN autorisée à recevoir 8 pensionnaires. — 1848, 6 déc. (p. 199) Marie-Victoire-Théodorine COMON et Rose-Adeline CHOQUE autorisées à ouvrir une école privée. = *Allaines*. 1847, 26 mars (p. 159) La lettre adressée par DAMELINCOURT à l'*Echo du Santerre*, et insérée dans le n° du 24 janvier, relative à sa révocation des fonctions de chantre, a paru fort inconvenante. = *Auchonvillers*. 1848, 6 déc. (p. 200-201) Il est fâcheux que PLAISANT, qui exerce dans la commune depuis 1815, ait perdu la confiance des parents, mais ce n'est pas là une cause suffisante à la révocation demandée contre lui. = *Authuille*. 1848, 7 juin (p. 187) Le conseil municipal refuse de porter au budget le traitement de TASSART, à cause de son incapacité.

Beaumont-Hamel. 1844, 6 nov. (p. 105) FORE autorisé à recevoir 12 pensionnaires. = *Biaches*. 1843, 6 déc. (p. 87) DUHENNOY exploite 8 hectares, mais ne façonne pas lui-même ses terres. Les soins qu'il donne à une vingtaine de moutons, qu'il a chez lui, ne prennent pas sur le temps qu'il doit à son école. — 1845, 8 janv. (p. 107) Le 11 déc. DUHENNOY aurait été à ce point ivre que ses élèves ont chanté des chansons, au lieu de réciter la prière, « et ont quitté l'école pour aller sur la glace, après avoir fermé la porte et les contrevents ». — 1845, 5 févr. (p. 108-109) Le curé donne sa démission de membre du comité local, à cause de « l'indifférence du comité supérieur », qui laisse incomplet depuis plus d'un an ce comité local. Démission refusée, comme contraire à la loi du 28 juin 1833. = *Bouzin-court*. 1847, 21 octobre (p. 170) Aimable-Catherine FONTAINE demande à ouvrir une école de filles, qui serait la 4^e de la commune : il y a déjà un instituteur communal, une institutrice communale, un instituteur privé, pour 800 habitants. Avis défavorable. = *Bray-sur-Somme*. 1846, 14 décembre (p. 154-156) Le conseil municipal, considérant que l'école communale contient trop d'élèves, a accordé une subvention de 350 frs à un instituteur privé qui s'établirait. Il recevrait la moitié des élèves indigents. L'école serait placée dans le nouvel hôtel de ville, dont la pièce à usage de classe serait divisée en 2 parties. Le comité pense qu'il serait plus sage de donner un adjoint à l'instituteur communal. = *Briot*. 1845, 7 août (p. 117) VAQUEZ autorisé à recevoir 5 pensionnaires. = *Buverchy*. 1840, 4 mars (p. 21) Avis favorable à la réunion de la

commune à celle d'*Hombleux*, pour l'instruction. Il n'y a pas d'école à *Buverchy*. — 1845, 2 avril (p. 112) La commune demande sa séparation d'avec *Hombleux*.

Chaulnes. 1840, 5 févr. (p. 21) La sœur TRIPET, de la Sainte-Famille, autorisée. — 1842, 5 janvier (p. 50) MARCHAND tiendrait un cabaret depuis plusieurs années. Il reconnaît qu'il vend à boire, mais estime que ce n'est pas incompatible avec sa profession d'instituteur. « Il soutient même qu'il a été dans le principe autorisé par M. le recteur ». = *Chuignes*. 1848, 2 août (p. 189) Révocation de BARAFFE, qui a été condamné le 5 juillet par la cour d'assises de la Somme pour faux. = *Cléry*. 1844, 5 juin (p. 97-98) RIGAUT prétend être tombé au lutrin, non parce qu'il était ivre, mais « par une indisposition, résultant de la fatigue produite par 5 heures d'offices chantés par lui ».

Eclusier-Vaux. 1842, 2 mars (p. 51) L'école est en si mauvais état que le maître et ses élèves sont relégués dans un coin de la salle. — 1843, 6 déc. (p. 86) ELLUIN a refusé que les élections de la garde nationale aient lieu dans la salle d'école. = *Etinehem*. 1843, 8 nov. (p. 84) VAQUETTE, instituteur communal, se plaint que Mlle BARRE, institutrice privée, reçoive des garçons. — 1849, 3 janv. (p. 202) Bernardine BARRE, qui exerce dans la commune depuis 14 ans comme institutrice privée, nommée institutrice communale.

Fay. 1845, 8 janv. (p. 108) BENAUX, qui exerce depuis 35 ans dans la commune, démissionne à cause des infirmités produites par l'âge et par une blessure reçue à la bataille de *Friedland*. = *Flers*. 1842, 6 juillet (p. 61) DUQUENNE, démissionnaire, âgé de 78 ans, a exercé à *Flers* pendant 49 ans.

Gueudecourt. 1841, 6 janv. (p. 31) Le maire a défendu à VASSEUR de recevoir des élèves des communes voisines. — 1841, 3 mars (p. 33) Attendu qu'il n'a que 45 élèves, nombre qui ne suffit pas « à absorber entièrement le temps et les soins », il pourra recevoir 8 élèves étrangers à la commune. — 1841, 2 juin (p. 43) Par malveillance, le conseil municipal a abaissé le taux de la rétribution mensuelle (0 fr. 25 à 0 fr. 75 au lieu de 0 fr. 50 à 1 fr. 50), quoique VASSEUR soit obligé de recevoir 10 élèves gratuits. — 1842, 6 juillet (p. 60-61) Le comité, ayant constaté que la commune était divisée en 2 parties irréductibles, a invité VASSEUR à chercher ailleurs un poste. Il l'a fait, mais ses ennemis l'ont empêché d'avoir le poste de *Flers*, en travaillant les habitants de telle sorte que, s'il y était nommé, la division de Gueudecourt se retrouverait à *Flers*. Le comité, dans ces conditions, maintient VASSEUR à Gueudecourt jusqu'à ce qu'il se présente une occasion de place.

Ham. 1841, 20 sept. (p. 48) HAMET demande à recevoir 20 pensionnaires. — 1842, 2 nov. (p. 67-68) TONNEAU vient de s'établir dans le local précédemment occupé par VOLLAND et HAMET, ex-instituteurs, il demande l'autorisation de recevoir des pensionnaires. — 1843, 2 août (p. 80) Leur nombre est fixé à 15. = *Heudicourt*. 1845, 23 août (p. 119) Les 2 sœurs de la Sainte-Famille ont fait à leurs frais, en 1844-1845, une distribution de prix. = *Hombleux*. 1840, 5 févr. (p. 21) Mlle NOBECOURT autorisée. — 1840, 1^{er} avril (p. 22) *Canizy*, distant de 3 kilomètres, est obligé d'entretenir un instituteur privé. Le conseil municipal demande qu'il soit accordé à Hombleux un second instituteur communal, qui résiderait à *Canizy*. La commune fournirait le logement, le département le traitement. — 1840, 2 sept. (p. 28) Le préfet observe que 2 écoles dans une commune de 485 habitants sont inutiles : on lui répondra que la population est non pas de 485, mais de 1.183 habitants. — 1843, 4 janv. (p. 70) Madeleine GAILLARD nommée institutrice communale.

Irles. 1839, 16 oct. (p. 16) DOTTIN autorisé à prendre part aux conférences mensuelles que viennent d'instituer les instituteurs du canton de *Bapaume* (*P.-de-C.*).

Lihons. 1840, 5 févr. (p. 21) La sœur VASSEUR, de la Sainte-Famille, autorisée. — 1842, 1^{er} juin (p. 56) L'instituteur demande l'autorisation de prendre une patente d'arpenteur. — 1843, 5 avril (p. 74) Il n'y a lieu de s'arrêter à une plainte de DEVIELHE, arpenteur à Lihons, qui reproche à TANTON d'exercer la profession d'arpenteur. « Il n'y a aucun inconvénient à ce qu'un instituteur se livre à des travaux d'arpentage... dans ses moments de loisir ».

Manancourt. 1840, 5 févr. (p. 21) La sœur DEJANTES, de la Sainte-Famille, autorisée. = *Maurepas*. 1840, 5 févr. (p. 21) La sœur TERLUTTE, de la Sainte-Famille, autorisée. = *Méaulte*. 1839, 3 août (p. 3) 2 partis se sont formés pour le choix d'un instituteur.

Péronne. 1846, 17 mars (p. 127) L'abbé TURQUET a donné aux frères des écoles chrétiennes un jardin pour établir une école privée. — 1846, 16 sept. (p. 135) PLATRIER autorisé à recevoir 30 pensionnaires. — 1847, 1^{er} déc. (p. 172) Célestin FORESTIER nommé directeur de la classe d'instruction primaire supérieure annexée au collège. = *Proyart*. 1840, 5 févr. (p. 21) La sœur QUONIAM, de la Providence, autorisée. — 1842, 4 oct. (p. 65) MULOT, qui est depuis 22 ans dans l'instruction, demande une place de sous-inspecteur des écoles primaires.

Ronssoy (Le). 1843, 6 déc. (p. 87) La commune va ouvrir une école de filles, construite par M. MIRVAULT et la baronne DE VIGNET. Plusieurs habitants se sont

engagés à faire à l'institutrice un traitement d'au moins 200 frs.

Sailly-Laurette. 1846, 21 août (p. 133) On reproche à GRENET d'exercer les professions d'extracteur de tourbes et de briquetier. = *Saint-Sulpice*. 1842, 4 oct. (p. 65) On se plaint que LENGLET a des pensionnaires des 2 sexes étrangers à la commune, consacre son temps à suivre les offices de la paroisse de *Ham*, où il joue du serpent, donne des leçons en ville, tient des livres de commerce. — 1842, 2 nov. (p. 68) Cette plainte est calomnieuse et a été faite sous un nom supposé. — 1843, 1^{er} févr. (p. 71) LENGLET autorisé à recevoir 6 pensionnaires. — 1844, 3 janv. (p. 89) Chiffre porté à 9. = *Suzanne*. 1840, 5 févr. (p. 2) Julie NOËL, sœur de la Providence, autorisée.

Templeux-la-Fosse. 1845, 26 août (p. 120-122) CHAPONNET ayant été amputé d'une jambe, le bruit a couru que sa maladie était due à l'insalubrité de l'école : il n'en est rien. Le comité regrette le retentissement donné à l'affaire : « des instituteurs... ont parcouru les cantons pour faire des collectes ;... des souscriptions ont été ouvertes dans les départements du ressort [de l'académie], des insertions ont été faites dans les journaux du département, et même dans ceux de *Paris*, et partout on a mis en avant que la maladie de CHAPONNET avait pour cause l'insalubrité de la maison d'école ». L'inspecteur des écoles primaires, ayant reçu de la reine, au château d'*Eu*, 100 frs pour CHAPONNET, et ayant provoqué de la part du comité supérieur d'*Abbeville* et des commissions d'instruction primaire des 3 départements du ressort, des cotisations en sa faveur, engage le comité de *Péronne* à concourir à cette bonne œuvre. Refus : quelqu'intérêt que mérite CHAPONNET, le comité de *Péronne* « doit s'abstenir de toute manifestation officielle, qui serait de nature à donner crédit aux faux bruits qui ont circulé ».

Villers-Faucon. 1845, 1^{er} oct. (p. 123) Cleole (?) — Julie THURET autorisée.

II. T. 457. (Registre). — In-folio, pages A-D et 1 à 44. Papier.

1849, 7 février-**1850**, 31 août. — Comité d'instruction primaire de *Péronne*. Délibérations. (P. 40-44) : table. — Page C : liste des membres.

Extraits : *Athies*. 1849, 7 févr. (p. 1) L'école de WARGNIER est fréquentée par 64 élèves d'*Athies*, et par 14 des communes voisines. On lui interdit de recevoir les enfants étrangers à la commune. = *Aveluy*. 1849, 2 oct. (p. 14) Louis OBRY a fait, à ses frais, une distribution de prix à ses élèves.

Grandcourt. 1850, 6 février (p. 23-24) Mlle

GRENIER, qui exerce à titre privé dans la commune, nommée institutrice communale. = *Gueudecourt*. 1849, 4 avril (p. 4) PATTE est accusé d'avoir pris part, le 20 mars dernier, à un acte de rébellion contre la force publique par une partie des habitants, ... à l'occasion de l'exhumation des restes de deux membres de la famille BAUDUIN, autorisée par arrêté de M. le préfet, en date du 2 mars ».

Hesbécourt. 1849, 5 déc. (p. 17) Par suite de l'arrivée dans la commune d'un instituteur privé, ROCHE n'a plus un seul élève, et donne sa démission. Il n'y a rien à lui reprocher.

Maurepas. 1849, 1^{er} août (p. 12) LAVALLARD, chargé par le maire de faire la quête ordinaire pour la caisse départementale [des incendiés], a détourné le nommé BLEROT de faire ce versement, l'engageant à s'assurer à une compagnie particulière, dont il serait l'agent. BLEROT n'a fait de versement à aucune compagnie et a été, peu après, incendié. = *Mons-en-Chaussée*. 1850, 13 août (p. 38) Flore VICAIN autorisée.

Péronne. 1850, 2 févr. (p. 25) Jeanne-Denise RUBE autorisée. — 1850, 14 mars (p. 28) Elle demande à recevoir des pensionnaires. — 1850, 13 août (p. 39) Joseph-Pascal LEMAIRE nommé instituteur primaire communal supérieur, chargé de la direction du cours annexé au collège. = *Proyart*. 1849, 4 avril (p. 4-5) MULOT dénoncé pour propagande socialiste. « Il aurait fait abonner 2 de ses élèves, dont un n'a pas 15 ans, au journal *La Réforme*, et, plusieurs fois par semaine, il ferait, dans une maison de la commune, la lecture publique, avec commentaire, des journaux *Le Peuple* et *La Réforme* ». — 1849, 4 juillet (p. 10) Une coalition ouvrière s'est formée à Proyart, et MULOT a été signalé comme son excitateur : une instruction judiciaire est ouverte. Il est réprimandé.

Rouy-le-Petit. 1850, 4 mars (p. 29) THIROUX a eu le tort de recevoir le journal *L'Emancipation* et a été suspendu pour 6 mois par le préfet. Le comité demande son rétablissement.

Sailly-Laurette. 1850, 18 juillet (p. 37) GRENET, accusé de se livrer au commerce des tourbes, donne sa démission.

Y. 1849, 7 mars (p. 2-3) SIOMBOING fait de la propagande socialiste. Il aurait, notamment, « le 15 février dernier, réuni un certain nombre d'instituteurs du canton de *Ham*, auxquels il avait tout d'abord proposé : 1° de souscrire en commun au journal intitulé *L'Emancipation de l'enseignement*, 2° de signer une pétition collective pour demander que les instituteurs fussent affranchis de toute surveillance de la part des prêtres ». SIOMBOING dit que cette conférence n'a

traité que de matières d'enseignement, Le Comité, observant qu'il n'a aucune injonction à lui faire au sujet de ses opinions politiques ou des journaux qu'il reçoit, l'engage à s'abstenir de toutes menées politiques. — 1849, 30 août (p. 13) SIOMBOING demande à recevoir 6 pensionnaires.

II. T. 458. (Liasse). — 10 pièces, papier.

1834-1835. — Comité d'instruction primaire de *Péronne*. — État de situation des écoles primaires de l'arrondissement, au 1^{er} décembre 1834, par canton. Renseignements sur les instituteurs et institutrices, la méthode, le chiffre d'élèves, les traitements, etc. — 1834-1835 : correspondance administrative et minutes relatives à l'envoi des renseignements statistiques.

II. T. 459. (Liasse). — 1 cahier, in-folio de 11 feuillets, formant 10 tableaux. Papier.

1844-1845. — Comité d'instruction primaire de *Péronne*. État de situation des écoles primaires de l'arrondissement, par canton. Renseignements sur l'école, les méthodes, le chiffre d'élèves, noms des instituteurs et institutrices, leur revenu, etc...

II. T. 460. (Registre). — In-folio, pages A-D et 1 à 184, papier.

1846, 14 octobre-**1850,** 2 août. — Comité d'instruction primaire de *Roye* (ressort : cantons de *Rosières* et de *Roye*). Délibérations. — P. 177-184 : table.

Page B : liste des membres du comité. — Pages C-D et 1-5 : liste des membres des comités locaux.

*Extraits*¹ : 1846, 14 oct. (p. 15) Présents : VILLAIN, juge de paix, président ; BERTHOUT, maire de *Roye* par intérim ; PETIT, curé ; EDAN, maître de pension ; CARPENTIER, [instituteur à *Rosières*] ; DE BLAVETTE, propriétaire à *Léchelle St-Aurin* ; GREGOIRE, médecin. — 1847, 6 janv. (p. 21-23) Rétribution mensuelle. Ce n'est pas à l'élévation de son taux qu'il faut attribuer la non-exécution de la loi, mais au mauvais vouloir des percepteurs, à la faiblesse des maires, aux préjugés des parents, au calcul étroit des instituteurs. Cependant l'élévation du taux a nui à l'exécution de la loi. — 1847, 25 mars (p. 24) LIQUETTE, curé de *Rosières*, abandonne la présidence de la conférence des instituteurs de ce canton. — 1847, 10 juin (p. 28) Le comité désigne pour le remplacer BENOIT, notaire à *Rosières*. —

¹ La liste nominative des instituteurs de 1829 à 1852, dans le ressort du comité de *Roye*, peut être établie à l'aide du registre II. T. 149, fol. 190-207.

1847, 23 sept. (p. 32-33) Le recteur informe le comité qu'il a donné l'autorisation provisoire d'exercer au candidat présenté par le conseil municipal de *Rosières*. Le comité attire l'attention du recteur sur l'inconvénient de telles autorisations qui diminuent « l'influence morale que le comité doit conserver vis-à-vis des maires ». L'autorisation provisoire n'est de mise, qu'au cas où la nomination est retardée par l'irrégularité ou l'omission de pièces. — 1847, 5 nov. (p. 34) Certificats de vaccine. — 1849, 11 oct. (p. 98-103) Rapport d'EDAN, maître de pension à *Roye*, sur le concours des instituteurs, qui a eu lieu le 31 mai 1849. Discours du sous-préfet : il ne suffit pas de donner des leçons, il faut donner l'exemple.

Bouchoir. 1848, 30 nov. (p. 55) Marie-Louise-Bonne CHAUBERT autorisée à exercer comme institutrice communale. Madeleine-Florence BOURBON, id. comme directrice de la salle d'asile. = *Breuil*. 1850, 17 janv. (p. 145) En 1848, LEGRANGER a pris une part active aux élections, et a fait de la propagande socialiste. Il a cessé d'exercer le 1^{er} juin 1849.

Damery. 1848, 29 mai (p. 41-45) C'est du jour où DUMONT a fait construire à ses frais une école, en employant des ouvriers étrangers, qui sont ses parents, que les charpentiers, maçons et maréchaux de *Damery* ont trouvé qu'il était incapable et qu'il y a eu des plaintes contre lui. Plusieurs familles se sont cotisées pour appeler un nommé DERBESSE, instituteur privé, et lui faire un traitement de 500 frs, avec, en plus, le logement et le chauffage. — 1848, 3 juin (p. 45-48) Aucune suite ne sera donnée à la plainte contre DUMONT. — 1849, 30 janv. (p. 57-63) Enquête sur les faits d'ivresse reprochés à DUMONT, notamment le 13 juin 1848, mardi de la Pentecôte, jour de la translation de la statue de Saint-Sébastien de *Guerbigny* à *Damery*, et le 25 novembre 1848, jour de Sainte-Catherine, où il a dépensé dans les cabarets de l'argent à lui donné par les jeunes filles. — 1849, 8 févr. (p. 65-67) DUMONT explique que, le 13 juin 1848, avant de partir de *Guerbigny*, il n'avait bu qu'un litre de cidre avec son fils. « J'ai quitté le saint au bois de *Guerbigny*, j'ai couru jusqu'à *Parvillers* pour prévenir M. le curé ; je suis revenu en courant à *Damery* ; j'étais très fatigué, mais... pas ivre ». — 1849, 19 févr. (p. 70-72) Dès le 9 févr. DUMONT a fermé son école, sans ordre ; il est révoqué. — 1849, 21 mars (p. 76) DUMONT se pourvoit contre cette révocation auprès du ministre. — 1850, 2 mai (p. 161-163) HERBLOT reconnaît avoir frappé d'une règle une jeune fille de son école, qui ne voulait pas obéir, et lui a répondu : « à l'œil, expression très grossière en usage dans la commune ».

Ercheu. 1850, 30 août (p. 176) La sœur Salomé FOLLET de la Sainte-Famille, nommée institutrice.

Fransart. 1846, 21 déc. (p. 19-20) RENAUD accusé d'insubordination à l'égard du curé. Il aurait appelé un rédacteur du *Journal de Roye* pour contrôler le dimanche la conduite du curé à l'église. Il est réprimandé. — 1848, 14 sept. (p. 51-52) Depuis un an l'école ne se fait plus, le conseil municipal persistant à ne pas présenter de candidat : le comité nomme Louis-François DUCHEMIN, instituteur de *Punchy*. = *Fresnoy-lès-Roye*. 1849, 25 oct. (p. 106-112) Plainte contre MASSON : il s'occupe de politique et de la lecture des journaux, il ne dissimule pas ses opinions, il est surnommé LEDRU-ROLLIN. Le maire le disculpe ; il ne reçoit que *l'Estafette*, avec M. le curé, « il n'est ni socialiste, ni communiste ». Le motif vrai de la plainte, c'est qu'il a découvert que les impôts d'une pauvre femme devaient être payés par la famille CUVILLIER. — 1849, 8 nov. (p. 112-116) Après interrogatoire, MASSON est suspendu pour un mois.

Hattencourt. 1849, 21 mars (p. 78) Le maire avait convenu avec DHAILLE que les mauvais élèves seraient punis par une retenue, qui les obligeait à rester à l'école à midi, et à y manger ce qu'on leur y porterait. Mais cette punition n'a pas été du goût des mères de famille, qui ont réclamé leurs enfants et menacé l'instituteur d'un mauvais parti.

Moyencourt. 1850, 28 mars (p. 158). CARTON accusé de s'occuper de politique et d'avoir fréquenté un club organisé dans la commune.

Quesnoy-en-Santerre (Le). 1849, 9 août (p. 93) MANCHUETTE s'est présenté en état d'ivresse au concours des instituteurs du canton de *Rosières*. Sa composition était illisible. Il répond : « On m'avait dit qu'il était inutile de concourir, parce que les prix étaient donnés à l'avance à certains instituteurs ». Un membre observant qu'il est ivre, « ce n'est pas possible », dit-il, « je n'ai bu qu'un verre de doux ». — 1849, 13 sept. (p. 95-96) Il est révoqué.

Rosières. 1848, 6 janv. (p. 37) Salle d'asile : Adoption du principe d'une rétribution à la charge des familles non indigentes. — 1848, 27 mars (p. 38) Le maire ayant arrêté que les enfants seront reçus à la salle d'asile à partir de 2 ans et ne pourront être reçus dans les écoles primaires qu'à partir de 6 ans, le comité pense que les instituteurs privés peuvent recevoir des enfants de moins de 6 ans. — 1849, 22 novembre (p. 117) 60 mères de famille demandent que Mlle COUVREUR, institutrice communale, soit remplacée par des « religieuses brevetées ».

1849, 13 déc. (p. 134-141) Le comité, repoussant les faits d'immoralité imputés à Mlle COUVREUR, la déclare toutefois coupable de négligence habi-

tuelle, constate que, sa situation à Rosières est « impossible » et l'invite à se procurer une autre position, sous 2 mois. — 1850, 2 août (p. 169-175) Elle comparait, refuse de donner sa démission, ce qui lui permettrait de se placer ailleurs : elle est révoquée.

Saint-Mard. 1850, 28 mars (p. 157) La population « ne se compose que d'ouvriers et d'individus tout à fait dans la misère. La plupart des enfants ne fréquentent l'école que pendant quelques mois d'hiver. Ils y entrent dès l'âge de 4 ans, mais, dès le mois de mars, et aussitôt que les enfants sont un peu plus grands, les parents les font travailler ».

ARCHIVES DE LA SOMME

TABLE

Du 2^e Fascicule de l'Inventaire de la Série II T (180 à 460)

Col.	Col.
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE (Suite)	
901. 180. Salles d'asile. 1835-1848.	992. 293-294. Lycée (collège royal) d'Amiens. Instructions générales. 1810-1847.
904. 181-182. Écoles primaires supérieures. 1833-1845.	994. 295. <i>Id.</i> Projet de reconstruction de la façade sur la rue des Lirots. An XII-1858.
907. 183-188. Écoles normales primaires. 1828-1848.	995. 296. <i>Id.</i> Bâtiments, mobilier. 1809-1846.
914. 189-214. École normale d'Amiens. 1830-1848.	997. 297. <i>Id.</i> Budgets. 1810-1818.
941. 215-216. École normale de Laon. 1834-1848.	997. 298. <i>Id.</i> Lettres du proviseur et autres. 1810-1824.
942. 217. Écoles normales d'institutrices. 1838-1847.	1003. 299. <i>Id.</i> Registre des élèves impériaux. 1813-1815.
ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	
<i>Établissements de toute nature : généralités</i>	
943. 218. Enquête sur les établissements qui existaient en 1789. 1836.	id. 300. <i>Id.</i> Registre des externes. 1813-1815.
id. 219-222. Instructions générales et correspondance. 1817-1845.	id. 301. <i>Id.</i> Registre des boursiers communaux. 1813-1821.
947. 223. Renseignements sanitaires. 1848.	1003. 302-334. <i>Id.</i> Toutes affaires, par année. An XIII-1848.
948. 224-226. Budgets et Comptes des collèges communaux. 1813-1848.	1076. 335-347. <i>Id.</i> Dossiers particuliers. 1814-1848.
949. 227-258. <i>Personnel.</i> 1810-1854.	1085. 348-352. <i>Collège d'Abbeville.</i> An XII-1848.
959. 259-267. <i>Élèves.</i> 1809-1848.	1114. 353. <i>Collège de Beauvais.</i> 1816-1848.
970. 268-274. <i>Boursiers.</i> 1812-1848.	1115. 354. <i>Collège de Château-Thierry.</i> 1818-1848.
975. 275-285. <i>Généralités. Enseignement.</i> 1832-1848.	1117. 355. <i>Collège de Clermont.</i> 1812-1848.
981. 286-292. <i>Agrégation. École normale de Paris. École normale partielle.</i> 1815-1848.	1118. 356. <i>Collège de Compiègne.</i> 1827-1848.
	1122. 357. <i>Collège de Laon.</i> 1817-1848.
	1124. 358-360. <i>Collège de Péronne.</i> 1820-1848.
	1136. 361. <i>Collège de Roye.</i> 1818-1843.
	1145. 362. <i>Collège de Saint-Quentin.</i> 1824-1847.
	1146. 363. <i>Collège de Soissons.</i> 1827-1848.
	1147. 364. <i>Collège de Vervins.</i> 1812-1848.

<p>Col. 1150. 365-369. Écoles secondaires ecclésiastiques. 1817-1846. 1161. 370-373. Institutions et pensions. 1811-1846. 1162. 374-375. Id. Pensions de l' Aisne. 1811-1845. 1167. 376. Id. Pensions de l' Oise. 1808 (?) -1847. 1171. 377-384. Id. Pensions de la Somme. 1809-1848.</p> <p style="text-align: center;">ÉCOLES, COURS ET CONCOURS DIVERS</p> <p>1214. 385-406. 1811-1857.</p> <p style="text-align: center;">ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR. FACULTÉ ET COMMISSION DES LETTRES D' AMIENS</p> <p>1225. 407. Registre du baccalauréat. 1809-1850. 1225. 408-409. Faculté des lettres d' Amiens. 1808-1815. 1227. 410. Transmission de diplômes. 1810-1826.</p>	<p>Col. 1227. 411-423. Commission des lettres d' Amiens. 1816-1848.</p> <p style="text-align: center;">ÉCOLE DE MÉDECINE D' AMIENS</p> <p>1238. 424-427. An XII-1848.</p> <p style="text-align: center;">BIBLIOTHÈQUES. RECHERCHES SCIENTIFIQUES. SOCIÉTÉS SAVANTES.</p> <p>1256. 428-431. 1811-1848.</p> <p style="text-align: center;">FONDS DES COMITÉS D' INSTRUCTION PRIMAIRE</p> <p>1261. 432-435. Comité d' Abbeville. 1831-1850. 1289. 436-447. Comité d' Amiens. 1824-1850. 1329. 448-451. Comité de Doullens. 1821-1850. 1338. 452. Comité d' Hornoy. 1835-1849. 1339. 453-454. Comité de Montdidier. 1838-1850. 1345. 455-459. Comité de Péronne. 1828-1850. 1358. 460. Comité de Roye. 1846-1850.</p>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Table de l'Inventaire de la Série II T

Introduction, par Georges BOURGIN.....	Pages I-III.
Avertissement, par J. ESTIENNE	Pages III-XII
Premier Fascicule	Col. 1-900 bis.
Deuxième Fascicule.....	Col. 901-1364.
